

LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS : DE L'HYBRIDATION À L'INTENSITÉ ?

RAPPORT PUCA, JUILLET 2014



2.12.024



www.lau-idf.fr



université
Paris Ouest
Nanterre La Défense

UNICAEN
université de Caen
Basse-Normandie



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Ile de France

LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS : DE L'HYBRIDATION À L'INTENSITÉ ?

RAPPORT PUCA, JUILLET 2014

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor
N° d'ordonnancement : 2.12.024
N° de convention : 22.00.54.21.05
Crédit photo de couverture : DRIEA/Gobry, lieu : Bussy-Saint-Georges (77)

Equipe de recherche

Les membres de l'IAU	Les universités	Leurs membres
 <p>Lucile METTETAL Mireille BOULEAU Amélie DARLEY Nicolas LARUELLE Tanguy LE GOFF Catherine MANGENEY</p>	<p>Paris Oest Nanterre La Défense</p> 	<p>Monique POULOT, professeure des universités Claire ARAGAU, maîtresse de conférences</p> <p>Deux groupes étudiants de Master professionnel : Manon FERRANDI, Julien BARBONI, Joffrey LEVERDEZ, Matthieu HANNON, Alexia CHAULIAC, Julien BLANGY, Karl DUSSOLLE, Kevin SEBILLE, Alexandre TERRADE, Julie VEYSSEYRE, Quentin DUSSERRE-BRESSON, doctorant Catherine DIDIER-FÈVRE, doctorante et correspondante du PUCA.</p>
	<p>Université Paris I Panthéon Sorbonne</p> 	<p>Martine BERGER, professeure d'université</p> <p>Un groupe d'étudiants, stagiaires à l'IAU : Kenza FELLAT, Jeanne DE VATHAIRE, Marion DUMESNIL, Marion LUCET, Boubou TRAORE.</p>
	<p>Université Caen Basse-Normandie</p> 	<p>Lionel ROUGÉ, maître de conférences</p> <p>Un groupe d'étudiants : Julien GUERARD, Jeanne LE CLÉZIO, Déborah PRIME.</p>

Résumé

Le programme de recherche PUCA : *Les territoires périurbains : de l'hybridation à l'intensité ?* a pour but de repérer les éléments d'une transformation de fond des espaces périurbains. Il déconstruit les idées reçues mettant en avant l'espace périurbain comme un espace atone, monofonctionnel, de résidence et de consommation. Il apparaît qu'au fil du temps et des apprentissages (tant de la part de leurs habitants que des collectivités locales), des solidarités territoriales se mettent en place, prenant des formes spécifiques dans un milieu caractérisé par des « densités dispersées » (selon les termes d'A. BRES et B. MARIOLLE). Ce repérage s'articule à différentes échelles depuis le logement, lieu principal d'ajustement des pratiques en matière énergétique, jusqu'au territoire vécu. Ce dernier présente des zones d'imbrication d'espaces naturels, agricoles et urbains, et offre, selon les habitants, des lieux de développements potentiels de pratiques en phase avec le développement durable. L'observation de pratiques émergentes, encore peu étudiées, peu valorisées et mal accompagnées mais aussi les recompositions territoriales à l'œuvre sont au cœur de cette étude.

Sommaire

Introduction générale

Vers une diversification des espaces périurbains de l'Ouest francilien

Présentation des terrains d'enquête en Île-de-France et dans les cantons bordiers

Méthodologie de l'enquête

Partie 1 : Mobilités, polarités et ancrage

1. Des mobilités résidentielles en faveur de l'ancrage
2. Les navettes domicile-travail : vers de nouveaux comportements de mobilités
3. Les autres motifs de déplacements
4. Mobilités et recomposition des formes urbaines
5. Entre ville et village, des centralités créatrices de polarités : essai de typologie

Partie 2 : Les espaces ouverts au cœur de l'invention de l'entre-deux : vers des appropriations habitantes, vecteurs de logiques de transaction

1. Des espaces ouverts largement dominants ou la marque périurbaine
2. Vivre et pratiquer les espaces ouverts : quel attachement ?
3. Les espaces ouverts dans les territorialités habitantes du périurbain : de l'invention d'un entre-deux
4. Formes et normes d'aménagement des et autour des espaces ouverts : la révélation de l'entre-deux ou de l'intensité périurbaine

Partie 3 : Les maires périurbains dans la fabrique de l'action publique locale

1. Qui sont les maires périurbains de l'Ouest francilien ?
2. Parcours politique des maires et attentes de leurs habitants
3. La fabrique des projets
4. En guise de conclusion : usages et enjeux de l'intercommunalité dans le périurbain Ouest francilien

Conclusion générale

Introduction

Le programme de recherche PUCA : Les territoires périurbains : de l'hybridation à l'intensité ? a pour but de repérer les éléments d'une transformation de fond des espaces périurbains. Il s'agit de déconstruire les idées reçues mettant en avant l'espace périurbain comme un espace atone, monofonctionnel, de résidence et de consommation. En interrogeant les évolutions récentes observées dans l'ouest de l'Île-de-France vers une densification des tissus résidentiels et la recherche plus fréquente de relations de proximité et d'ancrages locaux en termes d'emploi et de services, nous avons fait l'hypothèse d'une transformation de fond des espaces périurbains à un certain stade de leur évolution, d'une hybridation ville-campagne vers des formes plus intenses d'organisation territoriale.

Ainsi, alors que les espaces périurbains sont trop souvent considérés comme un ensemble homogène constitué d'un tissu pavillonnaire lâche au milieu d'espaces majoritairement ouverts, menacés par la demande résidentielle des ménages, il apparaît que les maisons individuelles et les quartiers pavillonnaires sont bien loin d'être l'apanage exclusif des couronnes périurbaines. En Île-de-France, près de la moitié des pavillons construits depuis 1975 l'ont été dans des pôles urbains, et 2/3 de la population des communes périurbaines au sens statistique du zonage Insee en aires urbaines résident dans des communes appartenant à des unités urbaines. La question n'est donc pas tant la forme pavillonnaire que les lieux et formes d'implantation des pavillons.

De même, si les périurbains effectuent des navettes domicile-travail souvent plus longues que celles des banlieusards, ils le font dans des espaces moins denses, où les vitesses moyennes sont plus élevées. Aussi, leurs budgets-temps sont supportables¹, comparables à ceux des actifs résidant en zone dense. Malgré une offre d'emplois très largement inférieure au nombre d'actifs résidents, les couronnes périurbaines ont accueilli au fil du temps des activités relevant de l'économie présentielle (ou résidentielle), mais aussi d'autres fonctions (production, logistique...). Une proportion croissante de leurs actifs échappe au tropisme de la ville centre, va travailler dans des pôles d'emplois qui se développent aux franges de métropoles polycentriques, voire dans les bourgs et petites villes qui ponctuent l'espace périurbain. De plus, une part non négligeable des emplois localisés dans les communes périurbaines est occupée par des actifs résidant dans des pôles urbains (BEAUCIRE & CHALONGE, 2011)².

Enfin, les espaces ouverts, élément-clé de la morphologie des espaces périurbains, sont certes menacés et soumis à de fortes pressions (souvent plus par les infrastructures que par le bâti stricto sensu) mais ils ne « disparaissent » pas pour autant. Au-delà d'un seuil de population, certaines communes périurbaines ne s'accroissent plus, se ferment, prenant des mesures conservatoires pour la sauvegarde des espaces ouverts. Ces derniers interviennent ainsi pour « fabriquer de la distinction, de la différence, c'est-à-dire de la valeur à la fois économique et sociale, géographique aussi » (Di Méo, 2005) et participent de cette hétérogénéité des espaces périurbains.

Bien que les débats autour des formes de la croissance périphérique des villes soient traversés d'interrogations sur leur durabilité, des enquêtes menées auprès de ménages périurbains (DESJARDINS et METTETAL, 2012) montrent que les économies d'énergie réalisées dans le domaine du logement peuvent compenser le coût de l'incompressible mobilité. Au fil du temps et des apprentissages (tant de la part de leurs habitants que des collectivités locales), des solidarités territoriales se mettent en place, prenant des formes spécifiques dans un milieu caractérisé par des « densités dispersées » (selon les termes d'A. BRES et B. MARIOLLE). Ce repérage s'articule à

¹ Un grand nombre d'entre eux sont dans la fourchette de moins d'une demi-heure de déplacement entre lieu d'habitat et lieu d'emploi.

² En Île-de-France, 1/4 des emplois localisés dans des communes périurbaines sont occupés par des actifs venus des pôles urbains voisins.

différentes échelles depuis le logement, lieu principal d'ajustement des pratiques en matière énergétique, jusqu'au territoire vécu. Ce dernier présente des zones d'imbrication d'espaces naturels, agricoles et urbains, et offre, selon les habitants, des lieux de développements potentiels de pratiques en phase avec le développement durable.

Il est donc intéressant d'observer finement les potentialités des territoires périurbains et les pratiques émergentes, jusque-là peu étudiées, peu valorisées et mal accompagnées, en interrogeant la dimension habitante en termes de vie quotidienne : expérience vécue et durabilité et plus particulièrement dans l'ouest francilien où, au fil du temps, les espaces périurbains « divergent » de plus en plus, socialement. Il nous a semblé important de scruter plus finement, en fonction de leur dominante sociale, les pratiques habitantes, les modes d'organisation territoriale, la nature et l'intensité des rapports aux espaces ouverts voisins, ainsi que la prise en compte de ces questions par les élus dans le cadre des politiques publiques.

L'ouest francilien (Yvelines et Val d'Oise) et ses marges (cantons bordiers des départements voisins (Eure, Eure-et-Loir, Oise) ont été retenus pour mener cette étude. Au sein de la plus grande région urbaine française, ces espaces affectés depuis le plus longtemps, et le plus fortement, par les processus de périurbanisation, renvoient aux différentes formes et étapes de la périurbanisation en région parisienne et à la diversité des sociétés périurbaines. Ils permettent de s'interroger à la fois sur les formes d'accrétion à la ville et l'évolution des tissus résidentiels, de l'offre d'emplois et de services dans la 1ère couronne périurbaine, et sur les processus d'extension en 3ème couronne, vers les départements du Bassin parisien. L'ouest francilien est également marqué par l'importance des espaces verts jouissant depuis longtemps de formes de protection, avec deux parcs naturels régionaux, ainsi que la multiplication de chartes paysagères communales. Aux portes d'une agglomération très dense, les espaces ouverts constituent un enjeu important dans un secteur fortement marqué par la présence de populations aisées particulièrement attachées à la défense de leur cadre de vie et au développement de circuits courts pour la consommation alimentaire. L'ouest francilien et ses marges offrent aussi de forts contrastes dans la composition sociale des populations résidentes, même si le contexte parisien de métropolisation et de hausse des qualifications des emplois a conduit à une augmentation très importante des ménages de cadres au cours des dernières décennies. La distance à Paris constitue toujours un facteur structurant des valeurs foncières et de la distribution des groupes sociaux, avec la diffusion des cadres dans l'ensemble de la première couronne périurbaine proche de Paris, la localisation des ouvriers et des retraités modestes aux marges de la région, et l'implantation préférentielle des professions intermédiaires dans une zone comprise entre 30 et 60 km de Paris.

Afin d'observer la diversification des espaces périurbains et leurs évolutions en termes de population, d'activités et d'emplois, d'équipements collectifs et de services, leurs formes d'organisation territoriale et leur degré d'urbanité, plusieurs thèmes principaux ont été envisagés : l'analyse des polarités et des mobilités ; les modes d'intégration des espaces ouverts et les politiques publiques.

Une présentation des caractéristiques de l'Ouest francilien et des terrains retenus ainsi que les méthodes mises en œuvre précèdent l'exposition thématique des résultats.

Vers une diversification des espaces périurbains de l'ouest francilien

En quatre décennies de périurbanisation, l'ouest francilien a connu des bouleversements considérables, aussi bien aux franges de l'agglomération parisienne qu'autour des villes petites et moyennes et des pôles urbains secondaires qui ponctuent ces territoires, ou dans les espaces ruraux plus lointains. Afin de mettre en évidence la diversité des processus à l'œuvre, nous avons choisi de faire porter les analyses quantitatives sur l'ensemble des communes de deux départements franciliens, Yvelines et Val d'Oise, et une ceinture de cantons jointifs situés dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Oise et la Seine-Maritime. Sur les 1 299 communes retenues (3,8 millions d'hab.), 1 055 sont classées comme périurbaines ou multipolarisées et regroupent plus d'1 million d'habitants. La moitié de ces communes périurbaines comptent moins de 500 habitants, et un tiers des périurbains vivent dans des communes de moins de 1 000 hab.

Pour aborder la question de l'hybridation, il nous semblait en effet important de prendre en compte à la fois des tissus déjà très transformés, proches de l'urbain, même si leur bâti résidentiel reste souvent dominé par le pavillonnaire, voire classés comme urbains dans la couronne périurbaine du pôle parisien, qui inclut un certain nombre de villes petites et moyennes dans l'orbite du bassin d'emploi parisien (Rambouillet et Houdan, par exemple) ; et, à l'autre extrémité, des communes touchées plus récemment, et souvent débordées, par l'arrivée de ménages en quête de propriété pavillonnaire.

On a donc inclus dans les analyses quantitatives des unités urbaines, qu'il s'agisse des franges de l'agglomération parisienne ou d'unités urbaines isolées, à la fois parce qu'elles constituent les horizons principaux des mobilités quotidiennes des périurbains, les points de départ ou d'arrivée de leurs migrations résidentielles, et parce que leur évolution démographique, la part relative qu'elles prennent dans la croissance de l'offre de logement y compris pavillonnaire, nous renseignent sur les rythmes et les inflexions de l'étalement urbain aux portes du pôle parisien.

Pour comprendre la construction progressive d'un nouveau système de pratiques et de valeurs dans des territoires inscrits dans un système métropolitain très puissant, il convient de revenir à la fois sur la diversité interne des couronnes périurbaines de l'ouest parisien et sur l'ampleur des changements intervenus dans la composition des populations et du parc de logement, avant d'analyser l'évolution des mobilités résidentielles ainsi que la portée et les destinations des déplacements quotidiens, qu'il s'agisse des navettes domicile-travail ou des autres types de trajets.

1. Ralentissement de la croissance et stabilisation du front de périurbanisation

Comme le montrent les cartes d'évolution de la population et du solde migratoire (cf. carte 1.) entre deux périodes de 15 années (1975-1990 et 1990-2006), on observe un fort ralentissement depuis le début des années 1990, après deux décennies de croissance quasi-explosive. Dans l'ensemble de la zone, les gains de population ont été divisés par 2 entre ces deux périodes et le solde migratoire est devenu négatif. Ce ralentissement ne concerne pas uniquement les pôles urbains, mais aussi les couronnes périurbaines, dont le solde migratoire, bien qu'encore positif, a été divisé par 5,5.

Dans les communes aujourd'hui urbaines de ces couronnes, les entrées équilibrent tout juste les sorties : le solde migratoire est devenu négatif pour les plus proches de l'agglomération parisienne, mais aussi autour des pôles urbains secondaires, ou à peine positif, pour celles situées au-delà de 60 km de Paris.

Dans les communes rurales des couronnes périurbaines, en Île-de-France comme dans les départements voisins, le volume de croissance de la population a été divisé par 2, et si les soldes migratoires restent positifs, les gains observés depuis 1990 sont 3 à 4 fois inférieurs à ce qu'ils étaient entre 1975 et 1990, y compris dans des couronnes situées à plus de 80 km de Paris.

Dans l'ouest francilien, la périurbanisation a cessé de progresser par accréation de vagues successives affectant des communes situées de plus en plus loin de Paris. On observe une stabilisation du front d'urbanisation et de périurbanisation comme le montre la comparaison des cartes du zonage en aires urbaines entre 1999 et 2010 (carte 2). Il reste que les communes urbaines, qu'elles appartiennent aux pôles urbains ou à leurs couronnes, demeurent beaucoup moins attractives que les communes rurales, plus petites et moins bien équipées, mais bénéficiant d'un foncier moins coûteux.

Que se passe-t-il à l'intérieur de cette enveloppe qui semble maintenant stabilisée pour l'essentiel, puisque les distances moyennes et médianes à Paris de la population et des logements n'augmentent plus³? Les communes appartenant à l'espace rural, situées hors de l'influence forte de pôles urbains en termes de déplacements domicile-travail, sont désormais absentes de l'espace étudié.

Au sein de l'espace périurbain de l'ouest francilien, les communes urbaines (au sens de l'INSEE) représentent 17 % du nombre des communes classées comme périurbaines (177 sur 1 055 communes périurbaines ou multipolarisées, soit 1 commune sur 6), mais regroupaient en 2006, la moitié de leur population soit un peu plus d'un demi-million d'habitants et 14 % de la population totale de la zone, soit une part équivalente à celle des communes périurbaines rurales, qui sont 5 fois plus nombreuses (cf. tab 1).

Si on observe bien un ralentissement très net de la croissance de la population, le nombre de résidences principales continue à augmenter plus vite, dans tous les types de communes, que celui des habitants (tab. 2). Ainsi, entre 1975 et 1990, alors que le nombre d'habitants a augmenté d'un quart dans l'ensemble de la zone, l'offre de logements s'est accrue d'un tiers (respectivement + 23 % et + 35 %) : on observe, dans tous les types de communes, un écart d'au moins 10 points entre l'indice d'évolution de la population et celui des résidences principales.

Entre 1990 et 2006, l'offre de logement augmente deux fois plus vite, dans toutes les zones, que la population. Le desserrement des ménages dans les logements se poursuit, dans un contexte de vieillissement de la population et de décohabitation des jeunes.

La diminution de la taille moyenne des ménages est aussi sensible dans l'espace périurbain (où elle baisse de 3,12 habitants par logement en 1975 à 2,65 en 2006) que dans l'ensemble de la zone, même si leur dimension reste nettement plus élevée que dans les unités urbaines.

³ La distance moyenne à Paris des habitants de la zone était de 41,2 km en 2006, contre 41,3 km en 1999 ; dans le même temps, la distance médiane a elle aussi légèrement diminué, passant de 29 à 28,5 km. Concernant les résidences principales, la moyenne était de 41,4 km en 1999, de 41,5 en 2006, la médiane passant de 28,2 à 28,5 km.

Tableau 1 - Les types de communes en 2010 dans l'Ouest francilien
(Île-de-France et cantons voisins)

Communes appartenant à :*	Nombre de communes		Population en 2006	
	effectif	%	effectif	%
Pôles urbains	244	18,8	2 720 222	72,7
Ensemble du périurbain**	1 055	81,2	1 020 494	27,3
dont communes urbaines	177	13,6	512 472	13,7
dont communes rurales	878	67,6	508 022	13,6
Ensemble des communes	1 299	100,0	3 740 721	100,0
Ensemble des communes urbaines	421	32,4	3 232 694	86,4
dont unité urbaine de Paris***	154	11,9	2 155 689	57,6
Départements 78+95	447	34,4	2 552 861	68,2
Hors Île-de-France	852	65,6	1 187 860	31,8

*dans les délimitations 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**couronnes périurbaines et communes multipolarisées.

***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Tableau 2 - Évolution de la population et des résidences principales selon le type de commune

Communes classées selon le type* ou la distance à Paris	Indice d'évolution			
	1975-1990		1990-2006	
	population	résidences principales	population	résidences principales
Pôles urbains	119	131	107	117
Ensemble du périurbain**	138	149	112	126
dont communes urbaines	133	146	109	124
dont communes rurales	144	152	116	128
Ensemble des communes	123	135	108	119
Ensemble des communes urbaines	121	133	107	118
dont unité urbaine de Paris**	120	132	108	117
Départements 78+95	122	134	108	118
Hors Île-de-France	125	138	108	121
moins de 20 km de Paris	108	120	105	112
20-39 km	142	154	111	125
40-59 km	126	138	109	120
60-79 km	126	137	110	123
80-99 km	130	145	107	120
100 km ou plus	120	133	107	120

*dans les délimitations 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**couronnes périurbaines et communes multipolarisées.

*** partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Certes l'augmentation du nombre de résidences fléchit très sensiblement, passant de 20 800 en moyenne par an entre 1975 et 1990 à 14 400 par an de 1990 à 2006, et il en est de même pour les maisons individuelles dont l'accroissement est divisé par deux (15 000 par an dans la 1^{ère} période, 7 800 entre 1990 et 2003).

La part des maisons individuelles dans l'accroissement de l'offre de logements reste très élevée : elles représentent 58 % du stock de résidences principales construites entre 1975 et 1989, et encore 54 % dans les constructions récentes (1990-2003). Cependant, entre ces deux périodes, on observe dans tous les types de communes une diminution sensible de la part des pavillons dans les résidences principales construites récemment, particulièrement nette dans les couronnes périurbaines les plus denses et les plus proches du pôle urbain parisien. De plus, les trois quarts des pavillons récents ont été construits dans les communes aujourd'hui urbaines, et cette part tend à augmenter : les pôles urbains ont reçu 56 % des constructions de maisons individuelles entre 1975 et 1989, 58 % entre 1990 et 2003, cette tendance s'observant aussi dans l'unité urbaine de Paris. Au total, la distance moyenne à Paris des logements récemment construits n'augmente plus, ou peu (tab. 4) : le processus de densification affecte tous les types de communes, témoignant d'un freinage net de l'étalement urbain.

Tableau 3 - Le parc pavillonnaire et son évolution

Communes classées selon le type* ou la distance à Paris	Part des maisons individuelles (en 2006)			Part de la zone (en 2006)		
	dans les résidences principales	dans le stock de résidences principales construites		ensemble	dans le parc de maisons individuelles construites	
		de 1975 à 1989	de 1990 à 2003		de 1975 à 1989	de 1990 à 2003
Pôles urbains	42,3	45,7	44,7	58,4	56,2	58,4
Couronnes périurbaines**	82,7	87,5	78,7	41,6	43,8	41,6
dont communes urbaines	71,1	78,1	64,9	18,5	20,4	17,5
dont communes rurales	95,2	97,7	92,9	23,1	23,3	24,1
Ensemble des communes	53,1	57,7	54,5	100,0	100,0	100,0
Ensemble des communes urbaines	46,8	51,3	48,2	76,9	76,7	75,9
dont unité urbaine de Paris***	39,8	43,6	42,9	43,0	42,4	44,4
Départements 78+95	45,6	50,6	48,4	67,6	58,8	60,2
Hors Île-de-France	68,5	72,4	67,5	32,4	41,2	39,8
moins de 20 km de Paris	33,8	32,8	40,8	20,3	14,6	18,2
20-39 km	54,1	59,5	49,4	31,1	37,6	34,2
40-59 km	64,2	70,0	64,2	15,1	15,0	14,9
60-79 km	70,7	76,7	67,0	13,7	12,9	12,9
80-99 km	70,0	70,8	67,8	10,8	10,9	10,2
100 km ou plus	71,8	75,1	78,8	9,0	10,2	9,6

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées

***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Tableau 4 - Evolution de la distance moyenne à Paris des résidences principales

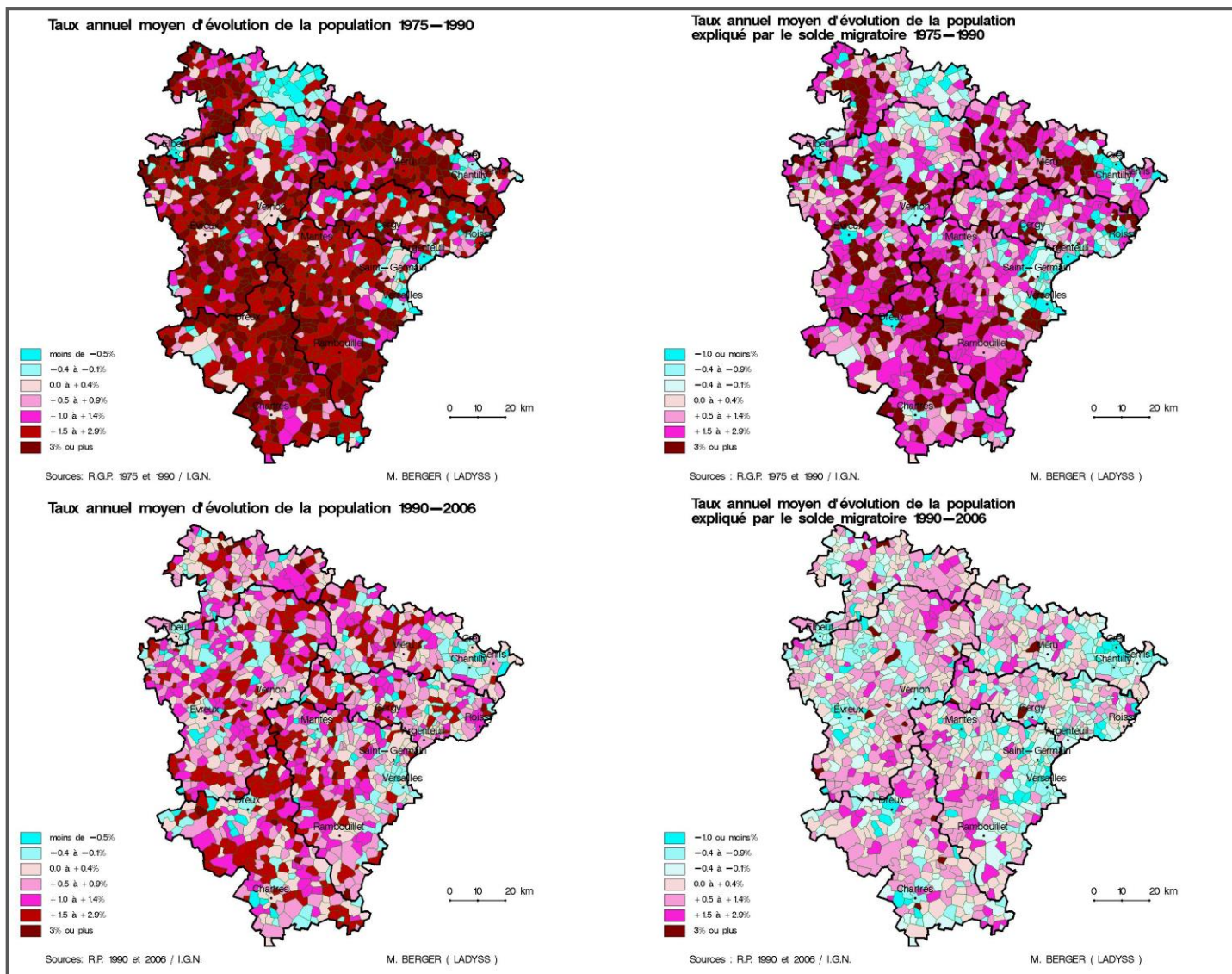
Communes classées selon le type* ou la distance à Paris	Distance moyenne à Paris (en km)						
	ensemble des résidences principales				maisons individuelles (2006)		
	en 1975	en 1990	en 1999	en 2006	ensemble	selon la période de construction	
						1975 à 1989	1990 à 2003
Pôles urbains	34,6	35,1	35,3	35,2	39,8	40,4	39,2
Couronnes périurbaines**	58,3	58,4	58,4	58,8	60,9	60,1	61,4
dont communes urbaines	49,5	49,2	49,3	49,4	50,5	49,4	50,2
dont communes rurales	68,6	68,7	68,5	68,8	69,3	69,5	69,5
Ensemble des communes	40,1	41,0	41,4	41,5	48,6	49,0	48,5
dont communes urbaines	36,7	37,2	37,5	37,4	42,4	42,8	41,8
dont unité urbaine de Paris***	20,6	21,4	21,6	21,6	22,8	24,7	23,4
dont autres unités urbaines	69,2	68,3	68,1	67,9	67,3	65,2	67,7
Départements 78+95	22,9	23,9	24,2	24,2	27,0	28,4	27,7
Hors Île-de-France	77,7	77,5	77,4	77,4	78,5	78,5	80,0

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

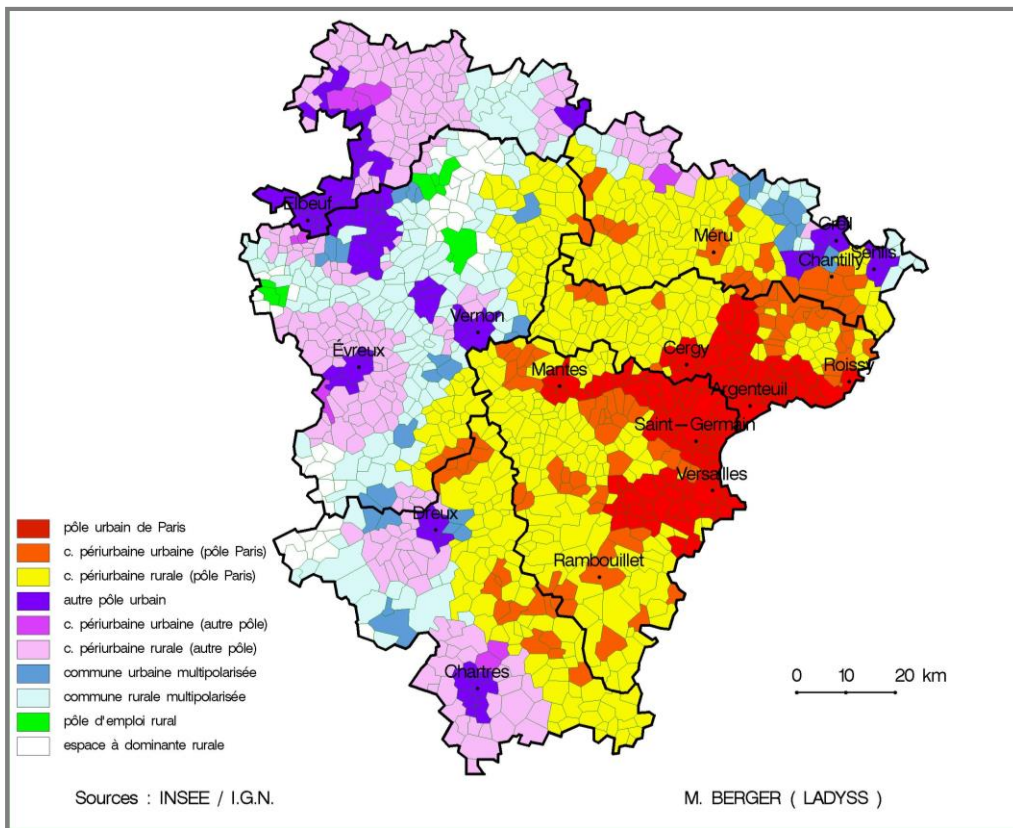
***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Carte 1 - Evolution de la population et du solde migratoire

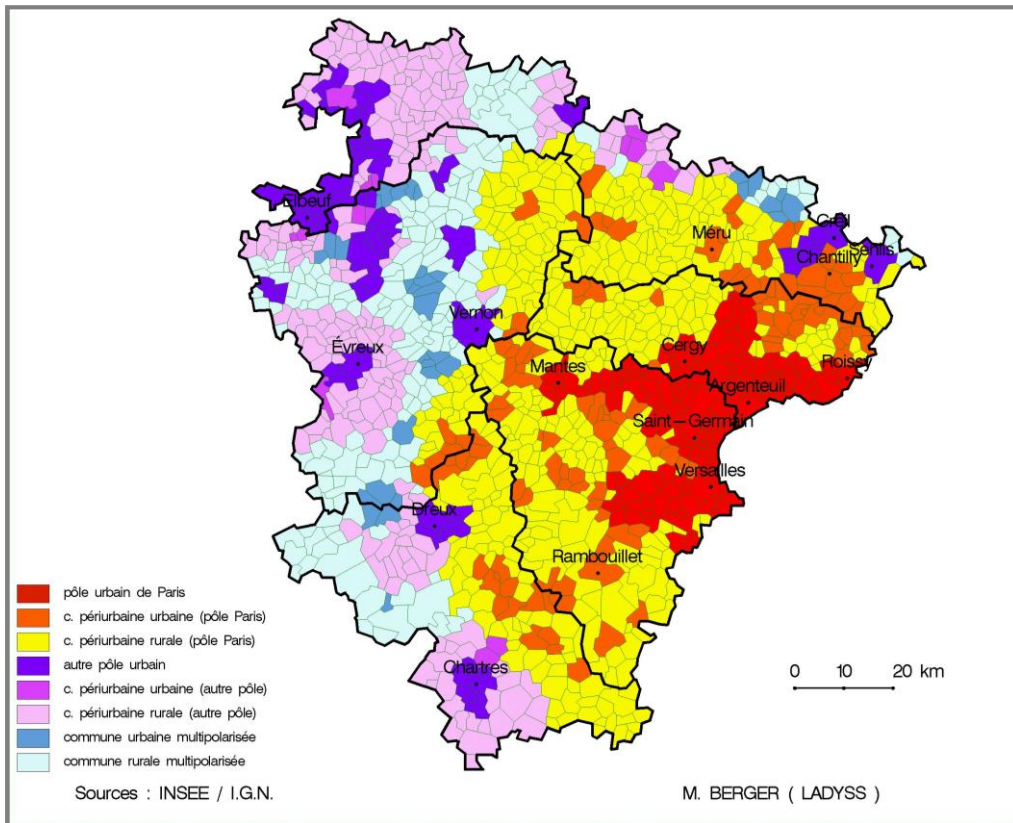


Carte 2 - Types de communes selon le zonage en aires urbaines

En 1999



En 2010



2. La diversité du parc de logements

Même si la part des pavillons dans les constructions neuves tend partout à se réduire, les écarts entre les communes demeurent considérables en ce qui concerne la structure du parc de logements. Tant la part des maisons individuelles et des appartements que le statut d'occupation des logements mettent en évidence le contraste majeur entre communes urbaines et espaces ruraux (tab. 5).

Tableau 5 - Composition du parc de logements selon le type de commune (2006)

Type de commune*	Part dans le parc de résidences principales					
	pavillons en propriété	appartements			propriétaires occupants	locataires HLM
		en propriété	en location HLM	loyer libre		
Pôles urbains	36,3	17,2	23,3	13,6	53,6	25,6
Couronnes périurbaines	72,5	3,0	6,3	6,2	75,7	8,3
dont communes urbaines	61,4	5,4	11,6	9,5	66,9	14,6
dont communes rurales	84,3	0,5	0,7	2,8	85,0	1,6
Ensemble des communes	46,0	13,4	18,8	11,6	59,5	21,0
Communes urbaines	40,3	15,3	21,5	12,9	55,7	23,8
dont unité urbaine de Paris	35,1	20,2	22,5	13,7	55,4	24,1
dont autres unités urbaines	50,2	5,8	19,6	11,4	56,1	17,1
Départements 78+95	40,4	17,9	20,1	12,8	58,5	21,7
Hors Île-de-France	57,4	3,9	16,0	9,2	61,5	19,4

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Néanmoins une typologie⁴ de la composition communale du parc de résidences principales croisant ces deux critères (part relative, dans chaque commune, des pavillons et des appartements en fonction de leur statut d'occupation : propriétaires occupants, locataires HLM, locataires du parc à loyers libres), offre une vision plus nuancée des couronnes périurbaines⁵. Elle met en évidence le clivage majeur entre 2 types, C1 et C2, où le parc collectif domine – avec près de 2 logements sur 3 –, présents dans les pôles urbains, et 4 types où les maisons individuelles l'emportent largement : plus de 9 logements sur 10 dans les types I1, I2 et I3, près de 3 sur 4 dans le type IC.

Entre les deux types où dominent les appartements, la différence tient aux parts respectives du locatif HLM (plus d'un logement sur 3 dans le type C1) et des propriétaires occupants (plus d'un logement sur 4 dans le type C2). Ce dernier type se rencontre exclusivement dans le pôle urbain de Paris et les communes urbaines de sa couronne périurbaine. Au sein des 4 types où les pavillons sont majoritaires, le type IC se distingue par une proportion significative d'appartements (plus d'un logement sur 4). Il se localise principalement dans les communes périphériques des pôles urbains et dans les bourgs et petites villes des couronnes périurbaines.

⁴ Les typologies communales présentées ci-dessous ont toutes été réalisées selon des méthodes de classification ascendante hiérarchique. Les profils moyens des différents types identifiés sont des moyennes de pourcentages, non pondérées par la population (ou, selon le cas, le nombre de ménages ou d'actifs) des communes.

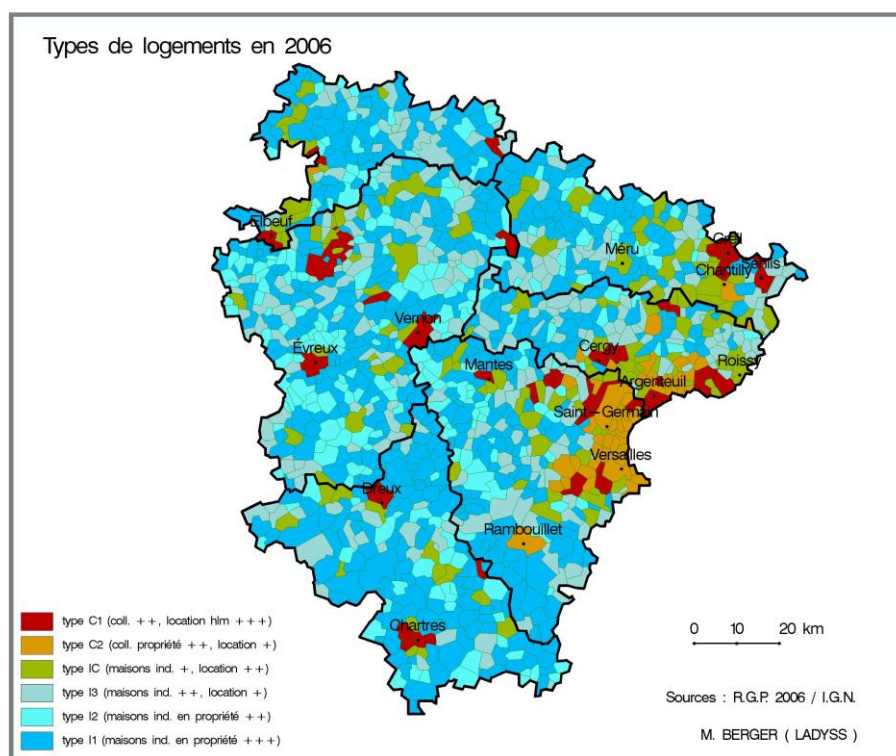
⁵ On n'a pas tenu compte de catégories ou de combinaisons très marginales (logements dans des immeubles autres que d'habitation, logés gratuitement...), dont la somme représente moins de 1 % du parc.

Entre les 3 types où les pavillons sont quasi exclusifs, la distinction tient à la part du locatif, plus importante dans les communes urbaines des couronnes périurbaines ainsi que dans les communes rurales de périurbanisation ancienne. Une typologie des communes (tab. 8 et carte 4) en fonction des périodes d'achèvement selon le type des logements apporte quelques éclairages sur ces distributions.

Tableau 6 - Types de composition communale du parc de résidences principales selon le type de logements et leur statut d'occupation (2006)

Type	% pavillons en propriété	% pavillons en location		% appartements			% appartements	% location HLM
		loyer libre	HLM	en propriété	loyer libre	location HLM		
C1	28,4	3,2	2,7	10,8	13,2	37,1	63,5	40,3
C2	33,8	2,5	1,0	28,2	14,8	15,1	60,5	16,5
IC	56,0	7,7	3,6	4,0	9,4	13,6	28,4	17,5
I3	73,9	13,2	1,1	1,1	4,9	1,2	7,7	2,4
I2	85,7	7,5	0,7	0,4	1,9	0,4	2,9	1,2
I1	94,5	2,7	0,1	0,2	0,7	0,0	1,0	0,1

Carte 3 - Combinaisons communales des types de logement en 2006



Le tableau 7 met en évidence l'importance du parc ancien dans les couronnes périurbaines de l'ouest francilien, où 3 logements sur 10 ont été construits avant 1949 : ceci concerne plus d'une résidence principale sur 3 dans les communes rurales, soit nettement plus que le stock datant des années 1975-1989, et un logement sur 4 dans la partie urbaine de ces couronnes. En ce qui concerne la part des constructions récentes (postérieures à 1990), les écarts entre types de communes sont nettement plus faibles, ce qui suggère des solidarités croissantes dans l'évolution des différentes composantes de l'espace régional.

Tableau 7 - Le parc de logements selon le type de commune et les périodes d'achèvement

Type de commune*	Part du parc construit****			
	avant 1949	1949-1974	1975-1989	1990-2003
Pôles urbains	18,1	41,5	26,7	13,8
Couronnes périurbaines **	30,4	24,0	30,1	15,5
dont communes urbaines	24,7	29,8	30,3	15,2
dont communes rurales	36,5	17,8	29,9	15,8
Ensemble des communes	21,3	36,8	27,6	14,2
Ensemble des communes urbaines	19,1	39,6	27,3	14,0
dont unité urbaine de Paris***	17,0	42,1	26,9	14,0
dont autres unités urbaines	23,2	34,8	27,9	14,1
Départements 78+95	18,3	40,0	27,4	14,3
Hors Île-de-France	27,7	30,2	28,0	14,1

Source : RGP 2006.

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

****en % des résidences principales construites avant 2004.

La carte 4, figurant la part des maisons individuelles et les périodes de construction du parc, met en évidence les grands clivages au sein de l'espace régional ainsi que les étapes et les limites de la diffusion des constructions pavillonnaires périurbaines. Dans 4 communes périurbaines sur 10, la moitié au moins des logements ont été construits avant 1949 (types IA1 et IA2). Les communes de ce type sont plus fréquentes aux marges de la région et dans la zone de contact et de chevauchement entre l'aire urbaine de Paris et celles des autres pôles urbains. Mais elles ne sont pas absentes en Île-de-France, en particulier dans le Vexin, et de manière plus sporadique, dans les Yvelines. Au total, près de 3 périurbains sur 10 résident dans le parc ancien, soit presque autant que dans les logements construits au cours de la vague principale de périurbanisation, entre 1975 et 1990. Longtemps inconfortable et abritant des ménages modestes, l'habitat rural ancien connaît aujourd'hui une forte valorisation dans les secteurs les plus proches du pôle urbain parisien, en particulier dans le Vexin, aux portes de la ville nouvelle de Cergy, et près des massifs forestiers, dans les Yvelines.

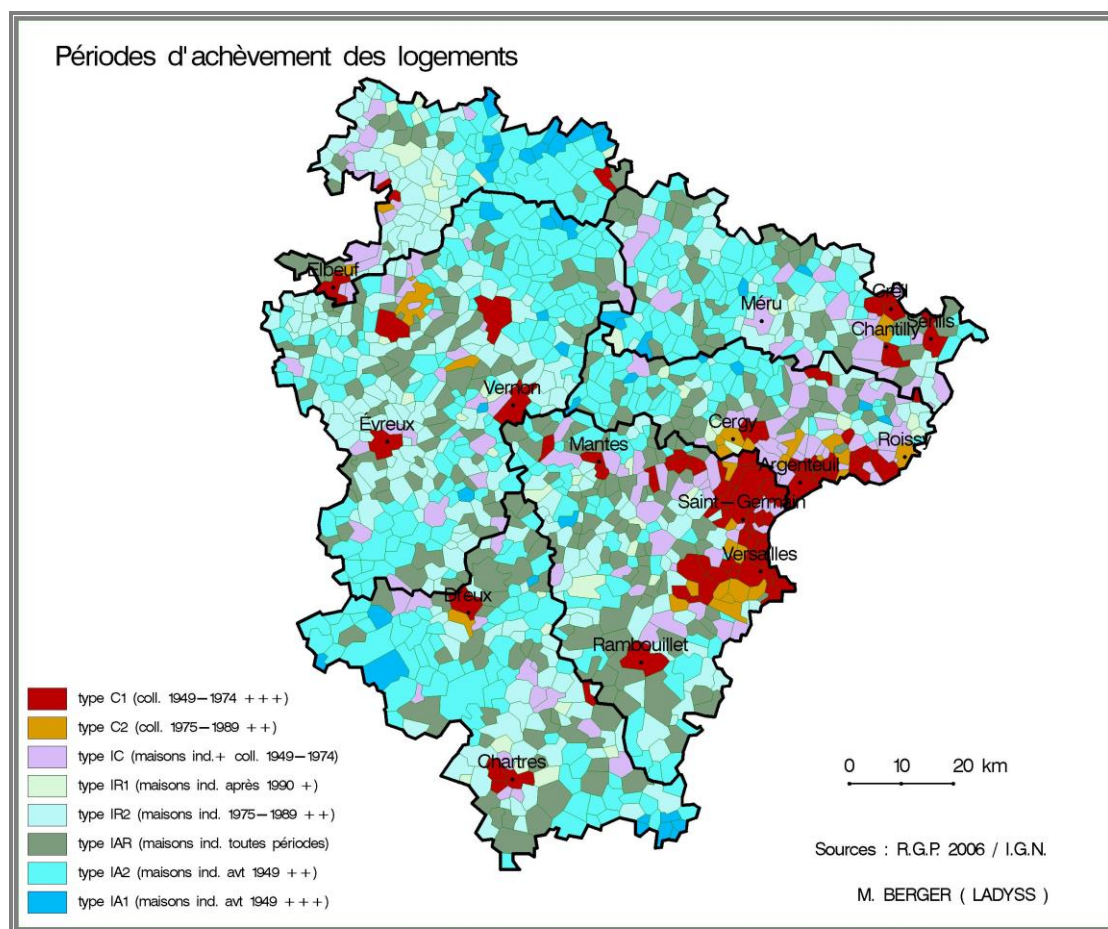
Tableau 8 - Types de communes selon l'âge du parc et la part des maisons individuelles

Type	Nombre de communes	% maisons individuelles	% des résidences principales construites*			
			avant 1949	1949-1974	1975-1989	1990-2003
C1	81	34,5	18,4	48,4	22,3	10,9
C2	28	51,5	7,8	25,0	48,7	18,5
IC	134	71,6	24,6	31,9	26,5	17,0
IR1	42	94,9	26,1	13,0	23,6	37,4
IR2	324	96,2	26,2	17,8	39,7	16,3
IAR	265	93,7	35,6	22,8	26,8	14,7
IA2	384	96,3	50,3	13,2	22,3	14,1
IA1	41	95,6	75,3	7,1	10,5	7,1

Source : RGP 2006.

*en % des résidences principales construites avant 2004.

Carte 4 - Types de communes selon l'âge du parc et la part des maisons individuelles



3. Une évolution rapide des structures démographiques et des types de ménages

Par rapport aux pôles urbains, les couronnes périurbaines se caractérisent aujourd'hui encore par une sous-représentation des 20-34 ans et une surreprésentation des 35-64 ans, particulièrement nette dans les communes rurales, compte tenu de la rareté de l'offre locative recherchée par les jeunes décohabitants et les jeunes couples. Les écarts entre les différents types de communes sont nettement moins importants dans les autres classes d'âge et tendent à s'atténuer dans un contexte de vieillissement général de la population, même si les départements franciliens et le pôle urbain parisien restent plus jeunes (tab. 9).

Une typologie réalisée sur l'ensemble des communes à 5 dates, de 1975 à 2006, met en évidence trois grands types de composition démographique (tab. 10 et cartes 5 et 6) et l'évolution rapide de leur distribution dans l'ouest francilien (tab. 11 a,b,c). En 1975, les types jeunes (J1 et J2, associant une surreprésentation des moins de 20 ans et des 25-34 ans) caractérisent à la fois des communes urbaines en expansion, par exemple en ville nouvelle, et les espaces périurbains les plus proches des pôles urbains. Aux franges de l'Île-de-France, encore peu touchées par la périurbanisation, l'espace rural reste souvent très vieilli. En 1982 et, plus nettement encore en 1990, les contrastes s'atténuent : la vague périurbaine atteint l'ensemble du territoire, la frontière entre Île-de-France et Bassin parisien s'efface progressivement, et les types intermédiaires (I1 à I3, caractérisés par une proportion plus importante d'adultes de plus de 45 ans) gagnent du terrain. En 1999, la zone apparaît nettement plus homogène, et le vieillissement s'amorce aussi bien dans certaines communes des pôles urbains que dans les couronnes périurbaines. Il s'accroît en 2006 et affecte désormais les zones de périurbanisation ancienne.

Tableau 9 - Composition par âge de la population des ménages selon le type de communes

En 1990

Type de commune*	part des différentes classes d'âge dans la population des ménages										
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	>=75
Pôles urbains	6,9	8,0	7,6	8,0	7,6	16,6	16,4	11,0	8,8	5,0	4,1
Couronnes périurbaines**	6,1	8,2	8,1	8,6	6,5	14,0	18,3	11,3	8,9	5,4	4,4
dont communes urbaines	6,1	8,0	7,9	8,6	7,2	14,1	17,8	11,8	8,8	5,3	4,3
dont communes rurales	6,2	8,4	8,3	8,6	5,8	14,0	18,8	10,9	8,9	5,5	4,6
Ensemble des communes	6,7	8,0	7,7	8,2	7,3	15,9	16,9	11,1	8,9	5,1	4,2
Ensemble des communes urbaines	6,8	8,0	7,6	8,1	7,5	16,2	16,6	11,1	8,8	5,0	4,2
dont unité urbaine de Paris***	6,9	7,9	7,6	7,9	7,5	16,7	16,6	11,3	8,9	4,8	3,9
dont autres unités urbaines	6,5	8,0	7,7	8,4	7,5	15,2	16,6	10,8	8,8	5,6	4,7
Départements 78+95	6,7	7,9	7,7	8,1	7,4	16,2	17,0	11,6	8,8	4,7	3,9
Hors Île-de-France	6,6	8,2	7,9	8,3	7,1	15,4	16,8	10,1	8,9	5,9	4,9

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Tableau 10 - Composition par âge de la population des ménages selon le type de communes

En 2006

Type de commune*	part des différentes classes d'âge dans la population des ménages										
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	>=75
Pôles urbains	7,2	7,0	7,1	7,2	6,8	14,0	14,5	13,9	10,5	6,4	5,4
Couronnes périurbaines**	6,8	7,2	7,2	6,8	5,1	11,8	16,0	15,4	11,9	6,7	5,2
dont communes urbaines	6,6	7,0	7,1	6,8	5,7	12,3	15,4	14,7	11,7	7,0	5,6
dont communes rurales	7,0	7,4	7,3	6,8	4,5	11,3	16,7	16,0	12,1	6,4	4,8
Ensemble des communes	7,1	7,1	7,1	7,1	6,3	13,4	14,9	14,3	10,9	6,5	5,3
Ensemble des communes urbaines	7,1	7,0	7,1	7,1	6,6	13,7	14,7	14,0	10,7	6,5	5,4
dont unité urbaine de Paris**	7,3	7,1	7,1	7,2	6,7	14,2	14,7	13,9	10,5	6,1	5,1
dont autres unités urbaines	6,7	6,9	7,0	7,0	6,3	12,7	14,6	14,2	11,3	7,2	6,1
Départements 78+95	7,2	7,1	7,1	7,1	6,5	13,8	14,9	14,1	10,7	6,2	5,1
Hors Île-de-France	6,8	6,9	7,0	7,0	5,8	12,5	15,0	14,6	11,4	7,0	5,9

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

***partie de l'unité urbaine de Paris comprise dans les départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Tableau 11 - Type communaux de composition par âge de la population (1975-2006)

Type de commune	part des différentes classes d'âge dans la population des ménages										
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	>=75
J1	9,2	11,6	7,5	4,8	4,9	21,5	12,9	8,0	7,8	6,3	5,6
J2	7,2	8,4	8,5	8,1	6,4	16,4	14,9	11,8	8,4	5,5	4,4
I1	5,7	8,6	9,6	8,4	4,8	10,2	21,9	13,0	8,2	5,6	4,0
I2	4,0	5,2	6,7	8,9	6,7	9,5	12,2	24,7	10,1	6,5	5,5
I3	5,3	7,0	7,8	8,3	6,1	11,8	15,9	15,6	10,0	6,8	5,4
V2	5,3	6,7	7,1	6,4	4,6	10,7	14,7	14,7	17,2	7,6	5,0
V1	5,3	7,1	8,0	8,1	5,9	12,0	12,5	11,4	9,5	12,6	7,6

(Légende des cartes 5a et 5b).

Tableau 12 - Evolution des types communaux de composition par âge de la population

11a – entre 1975 et 2006

Année	Part des différents types (en %)						
	J1	J2	I1	I2	I3	V2	V1
1975	14,2	30,6	6,9	5,5	10,5	3,4	28,9
1982	14,6	45,0	7,2	2,6	11,9	4,3	14,3
1990	8,6	39,3	23,5	1,5	16,4	4,0	6,9
1999	3,1	19,8	19,4	9,1	37,3	7,1	4,2
2006	2,5	18,6	16,3	6,2	28,6	23,7	4,2

11b – selo

n le type d'espace, en 1990

Type de commune*	Part des différents types (en %)						
	J1	J2	I1	I2	I3	V2	V1
Pôle urbain de Paris	4,6	57,1	9,1	-	27,9	0,7	0,7
Périurbain de Paris, communes urbaines	0,8	40,3	24,8	1,5	26,4	1,6	4,7
Périurbain de Paris, communes rurales	9,5	31,4	30,9	2,5	12,1	4,5	9,1
Autres pôles urbains	2,2	60,0	16,7	1,1	16,7	1,1	2,2
Autre périurbain, communes urbaines	4,2	56,3	16,7	2,1	8,3	4,2	8,3
Autre périurbain, communes rurales	13,3	34,7	22,2	0,7	14,9	6,2	8,1
Ensemble des communes	8,6	39,3	23,5	1,5	16,4	4,0	6,9

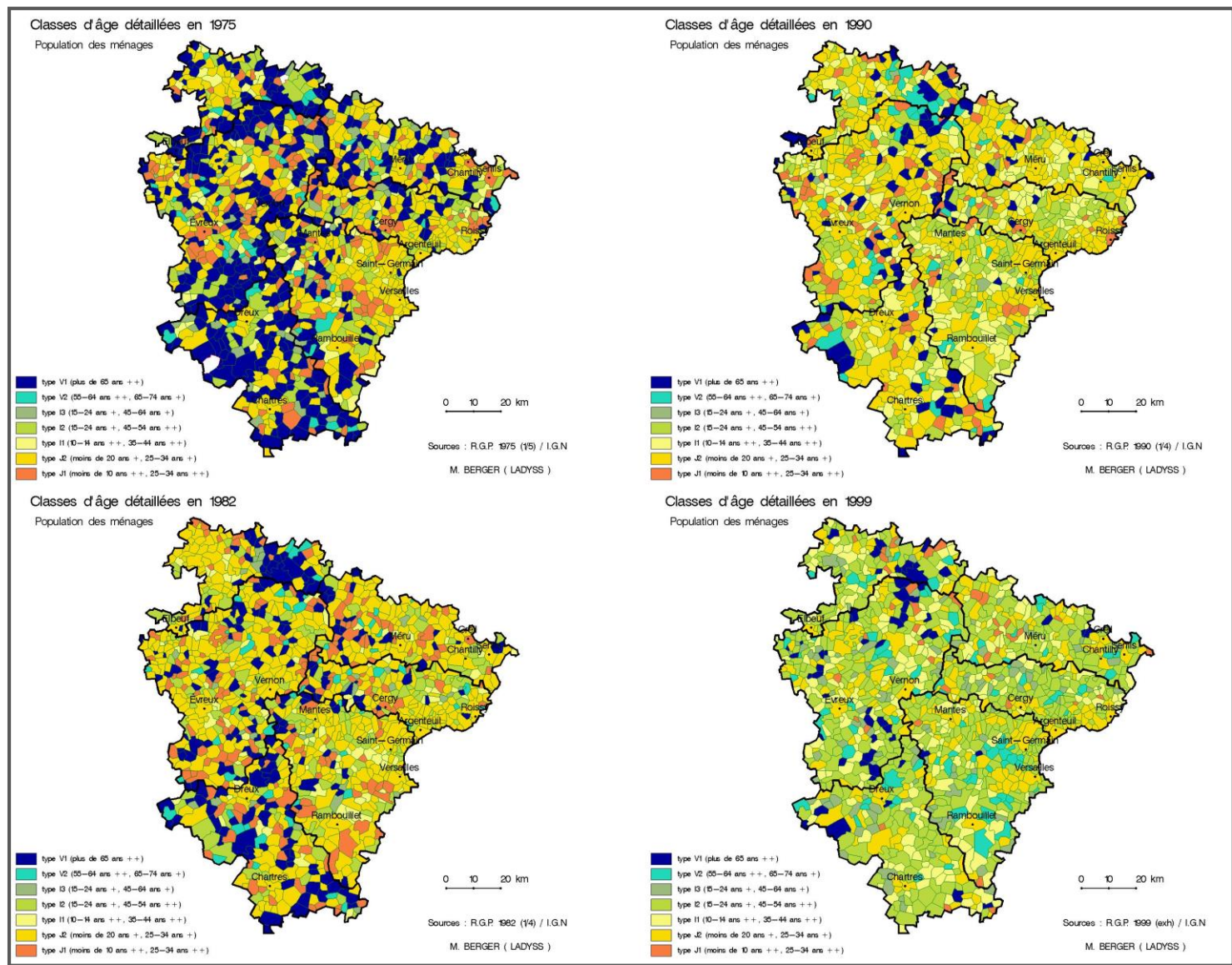
*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

11c – selon le type d'espace, en 2006

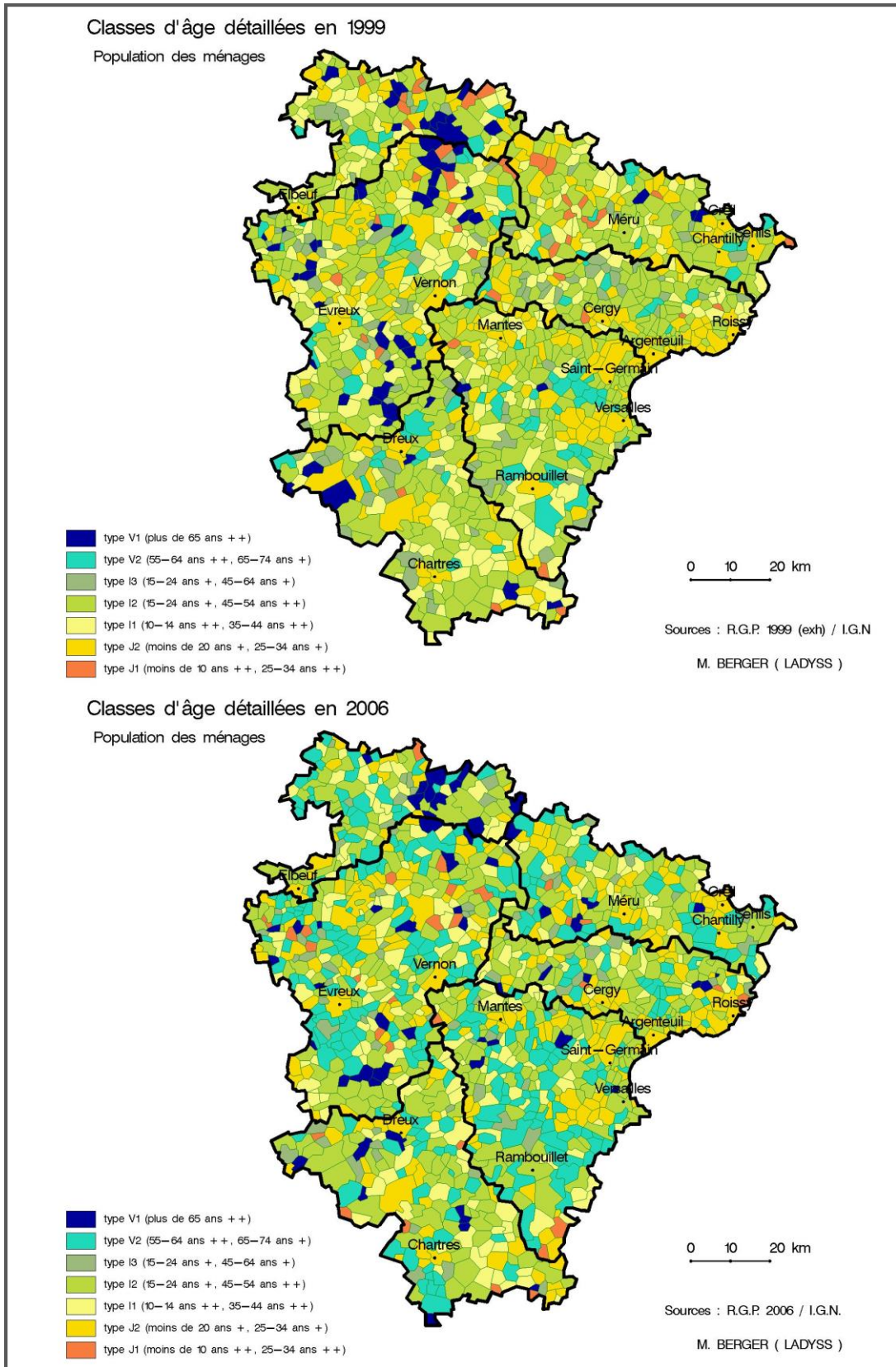
Type de commune*	Part des différents types (en %)						
	J1	J2	I1	I2	I3	V2	V1
Pôle urbain de Paris	0,7	35,7	4,6	1,9	37,0	18,8	1,3
Périurbain de Paris, communes urbaines	-	17,8	8,5	1,6	40,3	31,0	0,8
Périurbain de Paris, communes rurales	3,6	15,7	22,5	7,8	25,9	20,1	4,5
Autres pôles urbains	-	23,3	6,7	2,2	31,1	33,3	3,3
Autre périurbain, communes urbaines	2,1	18,7	10,4	2,1	39,6	25,0	2,1
Autre périurbain, communes rurales	3,2	14,5	19,0	8,9	22,9	25,1	6,4
Ensemble des communes	2,5	18,6	16,3	6,2	28,6	23,7	4,2

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

Carte 5 - Evolution de la composition par âge de la population des ménages (1975-1999)



Carte 6 - Evolution de la composition par âge de la population des ménages (1999-2006)



L'analyse de la composition des ménages confirme l'importance des évolutions observées dans les couronnes périurbaines et leurs spécificités par rapport aux pôles urbains (tab. 12 et 13), en relation avec la structure du parc de logements et les évolutions démographiques⁶. Les personnes seules et les familles monoparentales sont surreprésentées dans les pôles urbains, où leur part relative s'est fortement accrue depuis les années 1990, en rapport avec la présence de petits logements et d'un parc locatif important, souvent HLM. Dans les couronnes périurbaines, les couples constituent toujours entre 2/3 et 3/4 des ménages, même si leur part relative se réduit sensiblement au fil du temps, en particulier dans les communes urbaines, au profit des personnes seules et des familles monoparentales. Si les couples ayant des enfants et les couples biactifs constituent toujours le groupe le plus nombreux dans ces espaces périurbains, leur importance diminue au profit des couples sans enfants (qui constituent désormais 3 ménages sur 10 dans le périurbain) et des couples d'inactifs, souvent retraités⁷.

La carte 7 et le tableau 14 mettent en évidence l'ampleur des transformations observées dans l'ensemble de la zone, avec une forte progression du type SMO, où les personnes seules et les familles monoparentales représentent en moyenne un ménage sur 3, y compris dans les communes aujourd'hui urbaines des couronnes périurbaines. À l'inverse, les types CEB2 et CEB1 (où les couples avec enfants et les biactifs sont majoritaires) reculent fortement, y compris dans les communes périurbaines, qu'elles soient rurales ou urbaines, du fait de l'arrivée des enfants à l'âge de la décohabitation. On observe également un recul sensible, dans les espaces périurbains, des ménages où l'homme seul est actif. Face à la hausse des prix immobiliers, la bi-activité progresse fortement dans les ménages d'accédants où la part des professions intermédiaires augmente : c'est au sein de cette catégorie socioprofessionnelle que le taux d'activité des conjointes est le plus élevé. Cette évolution des structures des ménages constitue une des transformations importantes des sociétés périurbaines de l'ouest francilien, en relation avec celle de leur composition professionnelle, et elle s'accompagne sans doute d'effets sensibles sur la structure des consommations et les pratiques de mobilité des ménages.

⁶ La part des ménages sans famille et celle des couples dont la conjointe est active et la personne de référence inactive ne figurent pas dans les tableaux (bien qu'elles aient été prises en compte dans la construction de la typologie), dans la mesure où ces catégories sont peu nombreuses et peu discriminantes entre les types des communes.

⁷ Le changement de définition de cette catégorie (seuls les actifs ayant un emploi sont désormais pris en compte) ne peut à lui seul expliquer l'augmentation sensible observée dans tous les types de communes, qui résulte principalement du vieillissement de la population (cf. infra, sur l'évolution des ménages retraités).

Tableau 13 - Part relative des différents types de ménages selon le type de commune

En 1990

Type de commune*	pers. seules	familles mono-parentales	couples sans enfants	couples avec enfants	ensemble des couples	couples biactifs	couples hommes actifs	couples H+F inactifs
Pôle urbain de Paris	21,7	8,0	22,8	46,0	68,8	41,0	15,1	10,0
Périurbain de Paris, comm. urbaines	18,0	6,0	24,3	50,5	74,9	43,8	16,8	11,4
Périurbain de Paris, comm. rurales	15,7	4,7	24,8	53,3	78,2	45,8	16,9	12,5
Autres pôles urbains	24,8	8,1	24,2	41,7	65,9	37,2	14,0	12,3
Autre périurbain, comm. urbaines	19,0	6,3	24,8	48,7	73,5	41,3	14,8	14,4
Autre périurbain, comm. rurales	14,7	4,7	25,0	54,6	79,6	47,8	14,9	13,6
Ensemble des communes	21,0	7,3	23,5	46,8	70,3	41,4	15,2	11,0

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

En 2006

Type de commune*	pers. seules	familles mono-parentales	couples sans enfants	couples avec enfants	ensemble des couples	couples biactifs	couples hommes actifs	couples H+F inactifs
Pôle urbain de Paris	27,8	10,1	23,5	36,1	59,6	31,5	10,3	13,1
Périurbain de Paris, comm. urbaines	24,8	8,0	27,7	37,6	65,3	34,5	10,6	15,1
Périurbain de Paris, comm. rurales	17,9	5,8	29,3	45,0	74,3	42,0	12,2	14,6
Autres pôles urbains	31,8	10,6	25,5	30,1	55,6	25,2	10,2	15,7
Autre périurbain, comm. urbaines	24,3	7,8	29,5	36,3	65,8	32,8	11,0	16,7
Autre périurbain, comm. rurales	17,5	5,5	32,4	43,0	75,4	43,0	9,7	16,5
Ensemble des communes	26,7	9,3	25,4	36,3	61,7	32,3	10,4	14,1

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

Tableau 14 - Types communaux de structures des ménages (1982-2006)

Type de commune	% pers. seules	% familles monoparentales	% couples sans enfants	% couples avec enfants	% ensemble des couples	% couples biactifs	% couples hommes actifs	% couples H+F inactifs
SMO	26,2	7,6	27,3	36,6	63,9	33,0	11,3	15,0
CSE	16,5	4,2	38,6	38,7	77,3	37,5	13,6	21,4
MOY	17,1	4,9	28,7	47,5	76,2	42,6	14,8	14,6
CEH	18,6	4,9	25,5	48,2	73,7	30,8	26,1	13,2
CEB2	14,1	4,5	24,7	55,1	79,8	50,5	14,9	11,0
CEB1	9,6	3,4	19,4	66,3	85,6	58,3	17,9	6,8

Signification des types (légende de la carte 7) :

SMO : surreprésentation des personnes seules et des familles monoparentales

CSE : surreprésentation des couples sans enfants

MOY : type proche de la structure moyenne

CEH : surreprésentation des couples dont l'homme est actif, la conjointe inactive

CEB2 : surreprésentation des couples biactifs ayant des enfants

CEB1 : forte surreprésentation des couples biactifs ayant des enfants.

Tableau 15 - Evolution des types communaux de structures des ménages

14a – entre 1982 et 2006

Année	Part des différents types (en %)					
	SMO	CSE	MOY	CEH	CEB2	CEB1
1982	7,5	12,6	25,6	21,3	22,7	10,3
1990	10,9	5,2	29,3	9,3	33,0	12,4
1999	23,9	12,6	31,2	10,7	20,0	1,6
2006	31,6	18,3	30,2	5,4	13,5	1,0

Signification des types : cf. tab. 13.

14b - selon le type d'espace, en 1990

Type de commune*	Part des différents types (en %)					
	SMO	CSE	MOY	CEH	CEB2	CEB1
Pôle urbain de Paris	19,5	0,7	42,2	5,2	25,3	7,1
Périurbain de Paris, communes urbaines	8,5	3,1	37,2	8,5	30,2	12,4
Périurbain de Paris, communes rurales	6,1	7,0	27,8	13,1	34,3	11,7
Autres pôles urbains	28,9	-	33,3	2,2	28,9	6,7
Autre périurbain, communes urbaines	22,9	2,1	33,3	4,2	33,3	4,2
Autre périurbain, communes rurales	8,4	7,1	22,2	8,9	36,0	17,5
Ensemble des communes	10,9	5,2	29,3	9,3	33,0	12,4

Signification des types : cf. tab. 13.

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

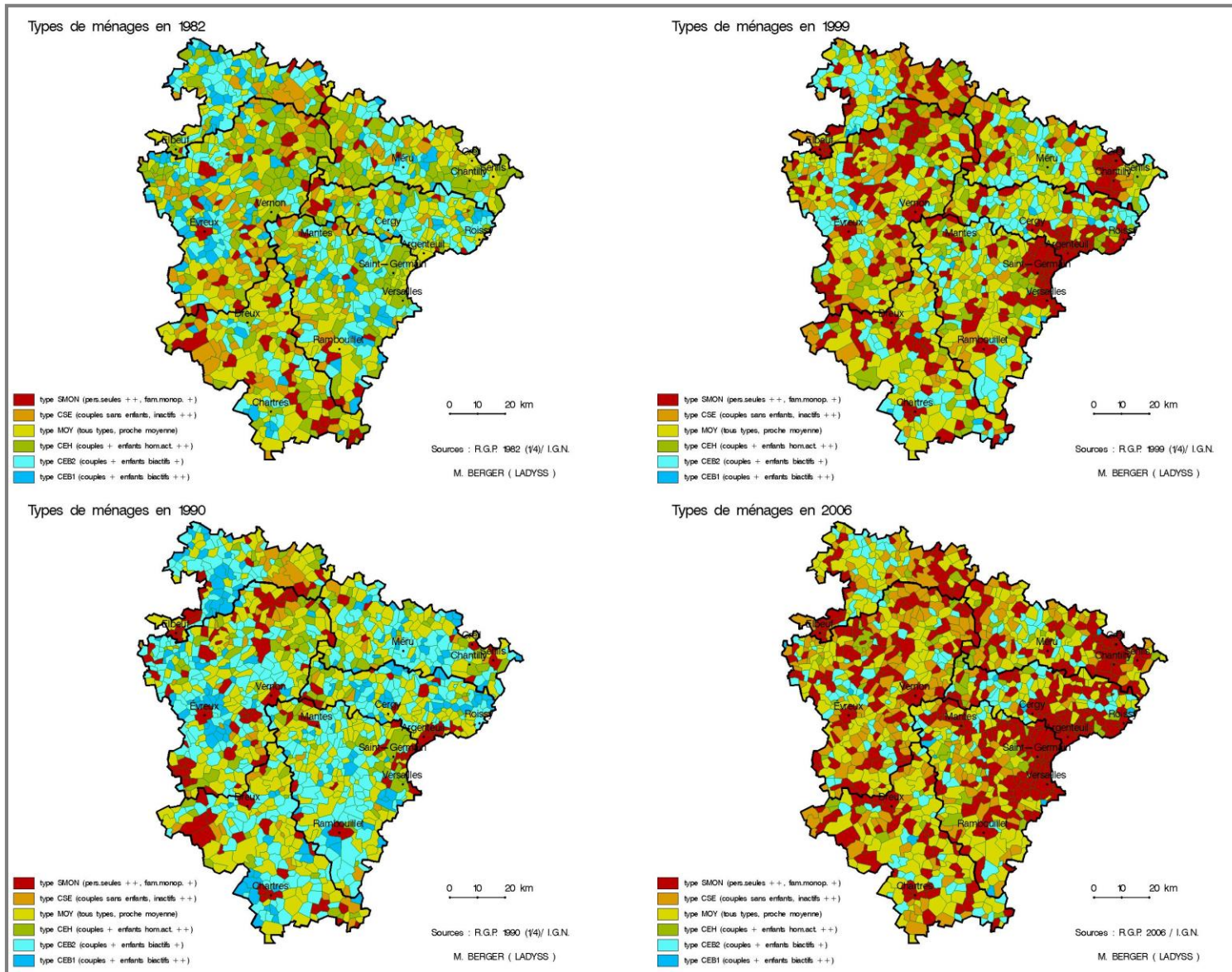
14c - selon le type d'espace, en 2006

Type de commune*	Part des différents types (en %)					
	SMO	CSE	MOY	CEH	CEB2	CEB1
Pôle urbain de Paris	74,7	2,6	14,3	4,6	3,3	0,7
Périurbain de Paris, communes urbaines	55,0	15,5	23,3	0,8	4,7	0,8
Périurbain de Paris, communes rurales	15,7	17,0	36,0	9,3	20,6	1,5
Autres pôles urbains	54,4	23,3	14,4	2,2	5,6	-
Autre périurbain, communes urbaines	47,9	20,8	25,0	4,2	2,1	-
Autre périurbain, communes rurales	19,5	25,4	35,7	3,5	15,0	1,0
Ensemble des communes	31,6	18,3	30,2	5,4	13,5	1,0

Signification des types : cf. tab. 13.

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

Carte 7 - Evolution des structures des ménages (1982-2006)



4. Les sociétés périurbaines de l'ouest parisien : un fort gradient selon la distance à Paris

L'Ouest francilien et ses marges offrent toujours de forts contrastes dans la composition sociale des populations résidentes, même si le contexte parisien de métropolisation et de hausse des qualifications des emplois a conduit à une augmentation très importante des ménages de cadres au cours des dernières décennies. Dans l'ensemble de la zone, leur nombre s'est accru de près des 2/3, deux fois plus vite que celui de l'ensemble des ménages (cf. tab. 15-1). Leur part est désormais équivalente à celle des ménages de professions intermédiaires et ceci se traduit par leur diffusion plus large dans l'espace régional. Ainsi, dans les couronnes périurbaines, leur effectif a été multiplié par 2 entre 1982 et 2006 (et même par 2,5 dans les communes rurales de ces couronnes, cf. tab. 15-4), conduisant à une valorisation rapide de certains segments du parc de logements.

Dans le même temps, la forte contraction des emplois industriels dans la vallée de la Seine aval et les villes moyennes du Bassin parisien proche se traduit par un recul de la part des ménages d'ouvriers, dont les effectifs diminuent de 20 % dans les pôles urbains, mais se maintiennent mieux dans les couronnes périurbaines, et augmentent même légèrement dans leur partie rurale. Durant cette période, la part des ménages d'employés et de professions intermédiaires est restée stable : elle diminue un peu dans les pôles urbains mais augmente sensiblement dans les couronnes périurbaines, en particulier dans les communes rurales.

Enfin, le nombre de ménages de retraités a doublé et leur part s'accroît nettement, y compris dans le périurbain. Mais leur composition varie beaucoup selon le type de commune et leur niveau d'équipement : les anciens cadres et professions intermédiaires sont nombreux dans l'agglomération parisienne et les communes urbaines des couronnes périurbaines, alors que les retraités modestes se concentrent dans des villes plus petites et les franges les plus rurales.

La distance à Paris constitue toujours un facteur structurant des valeurs foncières et de la distribution des groupes sociaux, qu'il s'agisse de l'ensemble des ménages ou des propriétaires de pavillons (tab. 15-2). La moitié des ménages de cadres résident à moins de 25 km de Paris, soit 12 km plus près que les ouvriers. Parmi les propriétaires de pavillons, les cadres habitent en moyenne à 39 km de Paris, soit 10 km plus près que les professions intermédiaires et les employés, et 15 km plus près que les ouvriers.

La cartographie des combinaisons socioprofessionnelles communales à 4 dates successives met en évidence la progression des cadres depuis le début des années 1980 et leur diffusion dans l'ensemble de la couronne périurbaine proche de Paris (carte 8), la concentration des ouvriers et des retraités modestes aux marges de la région, l'implantation préférentielle des professions intermédiaires dans une zone comprise entre 30 et 60 km de Paris. En 1982, dans la moitié des communes, l'association entre ménages d'ouvriers et d'employés, actifs ou retraités, constituait le groupe le plus nombreux. Un quart de siècle plus tard, le nombre de communes où cadres et professions intermédiaires, actifs ou retraités, dépassent la moitié des ménages, a été multiplié par 2,5 (tab. 16-2 et 16-3).

15-1 Les catégories socioprofessionnelles des ménages 1982-2006

catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	part de la CSP (%) dans l'ensemble des ménages		indice d'évolution des effectifs 1982-2006
	1982	2006	
<i>ensemble des ménages</i>	100,0	100,0	137
exploitants agricoles	1,1	0,3	45
patrons industrie+commerce	5,7	4,2	101
cadres	13,8	17,0	169
professions intermédiaires	17,5	17,6	138
employés, personnels de service	12,3	12,8	142
ouvriers	26,7	16,8	86
<i>ensemble des retraités</i>	18,2	27,1	205
anciens cadres et professions intermédiaires	3,6	9,4	188
anciens employés et ouvriers	11,8	14,9	134
autres non actifs	4,7	4,1	98

15-2 Distances moyennes et médianes à Paris selon la catégorie socioprofessionnelle des ménages

catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	distance à Paris (en km)*					
	ensemble des ménages				propriétaires de pavillons (2006)	
	moyenne		médiane		moyenne	médiane
	1982	2006	1982	2006		
<i>ensemble des ménages</i>	40,5	41,5	28,0	28,5	47,8	37,1
patrons industrie+commerce	42,4	42,3	29,7	30,0		
cadres	32,1	34,2	22,0	25,0	39,4	29,2
professions intermédiaires	37,3	40,3	26,4	28,2	48,8	38,9
employés, personnels de service	35,2	38,3	23,5	26,8	48,9	40,4
ouvriers	45,6	47,7	34,5	37,7	55,8	51,5
<i>ensemble des retraités</i>	44,4	43,7	31,2	30,5	49,0	39,2
anciens cadres et professions intermédiaires	37,4	37,6	22,6	26,0	42,8	31,2
anciens employés et ouvriers	44,7	46,1	32,3	34,5	52,1	45,1

*distance à vol d'oiseau

15-3 Part des différentes catégories socioprofessionnelles en 2006 selon le type d'espace*

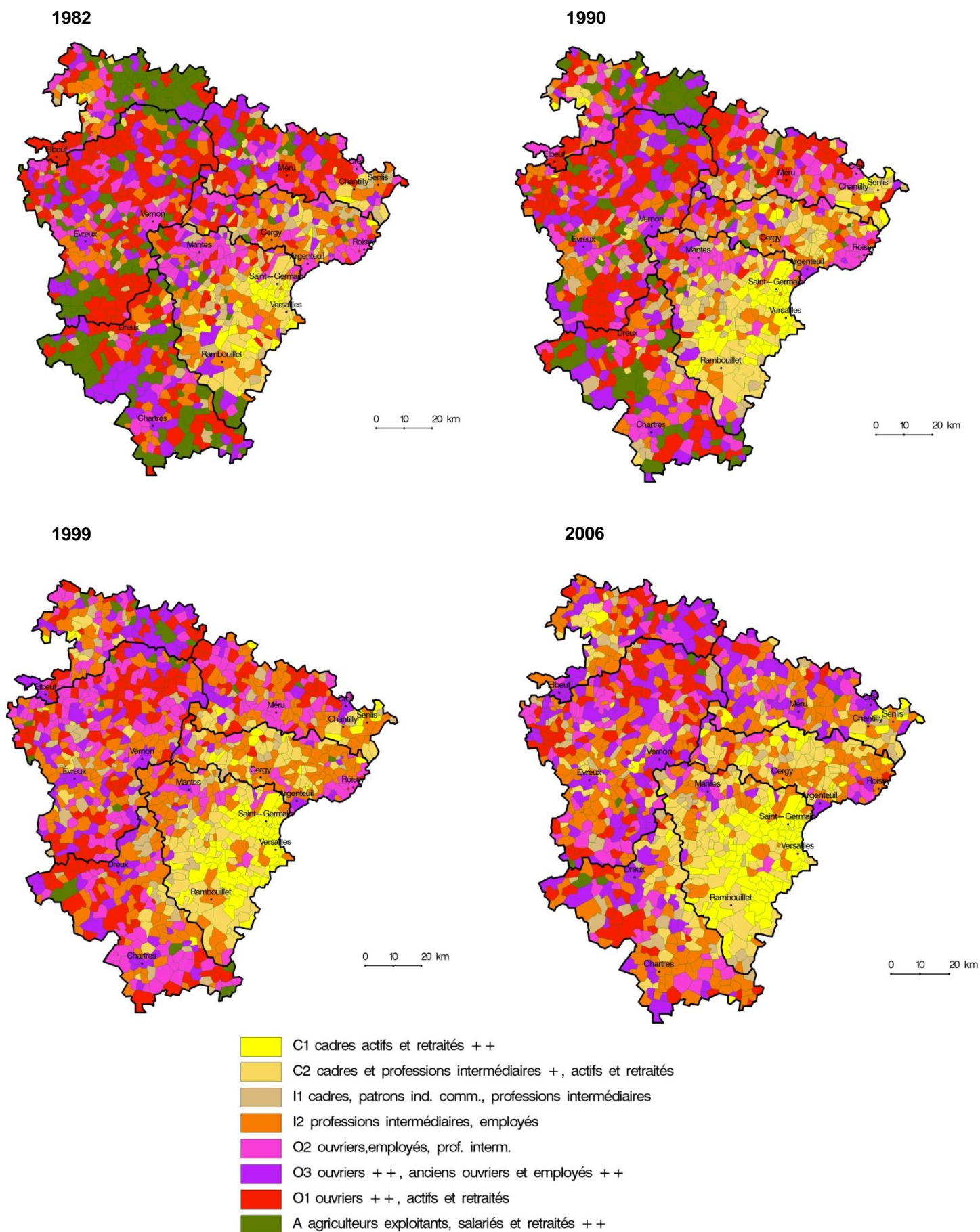
catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	pôles urbains*		espace périurbain*	
	agglomération parisienne	autres unités urbaines	communes	communes
			urbaines	rurales
patrons industrie+commerce	3,9	3,2	4,5	6,7
cadres	20,0	9,8	14,9	15,2
professions intermédiaires	18,2	15,1	17,6	18,0
employés, personnels de service	14,2	13,1	11,2	7,9
ouvriers	14,2	22,2	18,7	19,5
<i>ensemble des retraités</i>	25,5	30,5	29,3	28,1
anciens cadres et professions intermédiaires	10,2	7,6	9,2	8,4
anciens employés et ouvriers	13,3	19,9	16,8	13,9

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	pôles urbains		espace périurbain	
	agglomération parisienne	autres unités urbaines	communes urbaines	communes rurales
<i>ensemble des ménages</i>	133	130	147	157
cadres	160	159	191	244
professions intermédiaires	128	133	155	191
employés, personnels de service	131	146	186	188
ouvriers	80	84	90	110

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

Carte 8 - Les combinaisons socioprofessionnelles communales dans l'Ouest de l'Île-de-France et le Bassin parisien proche (1982-2006)



**16-1 Classification ascendante hiérarchique sur les CSP des personnes de référence des ménages
Profils des 8 types (légende de la carte 7)**

types de commune catégories socio-professionnelles (%)	Cadres1	Cadres2	Interm.1	Interm.2	Ouvriers1	Ouvriers2	Ouvriers3	Agri	Profil moyen
exploitants agricoles	1,0	1,1	3,3	2,3	3,3	2,6	4,6	16,2	3,6
ouvriers agricoles	0,6	0,5	1,4	0,7	1,6	0,7	1,7	2,9	1,2
anciens agriculteurs	0,3	0,3	1,6	0,7	1,9	0,9	2,1	8,6	1,7
patrons industrie et commerce	8,9	7,0	11,2	6,7	6,9	5,3	6,2	7,5	7,1
cadres, prof. intellectuelles sup.	33,2	22,5	17,5	12,1	6,1	8,2	7,8	6,3	12,6
professions intermédiaires	14,3	21,5	14,0	22,4	11,5	18,3	13,5	10,9	16,6
employés, personnels de service	7,0	8,4	5,0	9,6	5,8	9,7	7,0	5,6	7,6
ouvriers qualifiés	5,9	10,2	16,2	14,4	25,4	23,2	14,2	15,0	16,7
ouvriers non qualifiés	1,7	2,8	3,6	4,3	8,7	6,2	7,0	6,2	5,4
anciens patrons industrie et commerce	1,6	1,3	2,2	1,4	2,1	1,5	2,1	3,4	1,8
anciens cadres et professions intermédiaires	11,5	7,8	5,6	6,8	4,2	4,2	5,1	2,4	5,8
anciens employés et ouvriers	8,6	11,2	12,6	12,3	16,5	13,5	21,8	9,8	13,9
inactifs	3,1	3,1	3,1	3,8	4,0	3,4	4,3	4,0	3,7

16-2 Nombre de communes de chaque type à chaque recensement

Année	Type								Total
	Agri	Cadres1	Cadres2	Interm.1	Interm.2	Ouv.1	Ouv.2	Ouv.3	
1982	203	40	96	98	195	321	171	175	1299
1990	124	77	126	132	228	290	182	140	1299
1999	24	103	154	93	359	195	237	134	1299
2006	13	138	216	90	363	141	131	207	1299
Total	364	358	592	413	1145	947	721	656	5196

*nombre de communes de chaque type, à chaque recensement.

16-3 Comparaison du type en 1982 et en 2006, pour chaque commune

Type en 2006(en ligne)	Type en 1982 (en colonne)								
	Agri	Cadres1	Cadres2	Interm.1	Interm.2	Ouv.1	Ouv.2	Ouv.3	Total
Agri	8	0	0	1	0	0	0	4	13
Cadres1	5	33	42	25	15	8	1	9	138
Cadres2	23	2	42	25	61	21	22	20	216
Interm.1	23	1	4	9	12	18	11	12	90
Interm.2	58	4	5	23	79	69	70	55	363
Ouv.1	34	0	1	5	5	58	8	30	141
Ouv.2	18	0	1	7	10	52	21	22	131
Ouv.3	34	0	1	3	13	95	38	23	207
Total	203	40	96	98	195	321	171	175	1299

*nombre de communes présentant cette combinaison. Les cases situées sur la diagonale du tableau indiquent l'effectif des communes n'ayant pas changé de type entre 1982 et 2006.

16-4 Part (%) des différents types de communes selon la distance à Paris (1982-2006)

	cadres (C1+C2)				professions intermédiaires (I1+I2)				ouvriers, employés (O1+O2+O3)			
	1982	1990	1999	2006	1982	1990	1999	2006	1982	1990	1999	2006
ensemble	10,5	15,6	19,8	27,3	22,6	27,7	34,8	34,9	51,4	47,1	43,6	36,9
moins de 20 km	42,2	51,6	51,6	57,8	29,7	25,0	29,7	23,4	26,6	20,3	18,8	18,8
20-39 km	28,7	41,3	50,7	56,5	39,5	37,2	35,9	35,4	29,1	20,2	13,0	8,1
40-59 km	10,9	18,2	26,2	38,7	28,5	38,1	43,1	35,4	51,7	39,4	29,8	25,5
60-79 km	1,3	2,9	3,3	12,5	15,1	23,3	36,4	38,0	61,6	59,7	58,4	48,2
80-9 km	0,8	1,2	4,4	7,6	13,6	17,6	26,8	32,8	60,8	64,8	65,6	56,8
100 km ou plus	3,9	7,1	7,1	11,0	12,9	20,0	29,0	34,8	57,4	58,7	60,0	53,6

Les pourcentages se lisent en ligne : part de chacun des types dans l'ensemble des communes de la zone.
Le type Agri ne figure pas dans le tableau.

L'évolution du peuplement des *maisons individuelles* amplifie les mouvements observés dans l'ensemble des résidences principales et accentue les contrastes entre les types d'espaces. Dans le parc pavillonnaire, les cadres représentent désormais plus d'un ménage propriétaire sur 5 (cf. tableau 17-a et b), alors que la part des professions intermédiaires et celle des employés diminuent sensiblement, et que celle des ouvriers recule fortement. Les cadres progressent partout, leurs effectifs doublent presque, et ils sont de plus en plus présents dans les communes rurales périurbaines, où ils sont désormais presque aussi nombreux que les ménages des professions intermédiaires, alors que la part des employés stagne et que celle des ouvriers s'érode fortement. Dans tous les types de communes, le nombre de cadres propriétaires de pavillons augmente plus vite que celui des professions intermédiaires et des employés (tableau 17c). La proportion de cadres dans le parc pavillonnaire décroît nettement à mesure qu'on s'éloigne de Paris, alors que la distribution des ménages de professions intermédiaires est aujourd'hui plus homogène : ils étaient très présents en 1982 dans la couronne de 20 à 39 km, en particulier en ville nouvelle, mais la hausse des prix immobiliers, surtout au cours de la dernière décennie, a contraint les couches moyennes à s'éloigner de plus en plus du centre de la région.

À la diffusion des cadres dans l'ensemble du parc pavillonnaire, avec de fortes concentrations à l'ouest dans le prolongement des belles banlieues et dans les communes rurales des secteurs les plus protégés (forêt des Yvelines, parcs régionaux du Vexin et de la haute Vallée de Chevreuse), s'oppose le repli progressif des ménages ouvriers aux marges de la région. La carte 8, figurant l'évolution des combinaisons sociales dans le parc pavillonnaire en propriété, souligne l'ampleur des transformations intervenues depuis le début des années 1980 : en un quart de siècle, le nombre de communes à dominante d'employés et d'ouvriers a été divisé par 2,5, et l'effet de la distance à Paris est de plus en plus net au fil du temps.

Un autre fait majeur est la forte progression des ménages de retraités dans le parc pavillonnaire, et cela est dû pour l'essentiel au processus de vieillissement sur place des premières vagues de ménages venus s'installer dans l'espace périurbain dans les années 1970. Plus souvent propriétaires que les actifs, quelle que soit leur profession d'origine, les retraités résident aussi beaucoup plus fréquemment dans une maison individuelle. Désormais, un tiers des propriétaires de pavillons dans l'ouest francilien sont des retraités, et ils sont particulièrement nombreux dans les pôles urbains aux marges de la région. L'augmentation du nombre et de la part des ménages retraités s'accompagne d'une évolution sensible de leur composition sociale : l'effectif des anciens cadres ou professions intermédiaires croît deux fois plus vite que celui des retraités modestes.

Qu'il s'agisse de la diffusion des cadres, de la progression des retraités, ou du recul prononcé des ouvriers, les écarts entre communes rurales et urbaines tendent à se réduire, témoignant d'une forme d'hybridation, alors que les effets de la distance à Paris, la distinction entre le pôle urbain parisien et les autres unités urbaines ne s'atténuent pas.

Tableau 177 - Catégories socioprofessionnelles des propriétaires de pavillons selon le type d'espace (1982-2006)

17-a : en 1982

catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	ensemble des communes	pôles urbains*		espace périurbain*	
		agglomération parisienne	autres unités urbaines	communes urbaines	communes rurales
patrons industrie + commerce	7,7	7,8	7,1	7,4	8,4
cadres	17,3	22,5	11,7	15,1	12,1
professions intermédiaires	18,8	19,4	17,8	20,0	17,1
employés, personnels de service	7,0	7,1	7,4	6,9	6,6
ouvriers	21,2	15,7	25,7	24,7	26,8
<i>ensemble des retraités</i>	23,4	23,2	26,2	21,4	23,7
anciens cadres et professions intermédiaires	5,1	6,1	5,4	3,8	3,7
anciens employés et ouvriers	14,2	14,2	16,6	13,5	13,2

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

17-b : en 2006

catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	ensemble des communes	pôles urbains*		espace périurbain*	
		agglomération parisienne	autres unités urbaines	communes urbaines	communes rurales
patrons industrie + commerce	5,8	5,7	4,3	5,4	7,0
cadres	21,1	26,9	14,6	18,1	16,5
professions intermédiaires	16,7	15,8	16,0	17,5	18,2
employés, personnels de service	6,3	5,8	6,3	6,8	6,7
ouvriers	13,2	9,8	14,5	14,4	18,0
<i>ensemble des retraités</i>	34,4	33,5	41,5	35,1	34,4
anciens cadres et professions intermédiaires	13,1	15,3	12,8	12,2	9,6
anciens employés et ouvriers	16,8	14,9	23,8	18,5	14,9

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

17-c : Indices d'évolution du nombre de ménages par CSP et type d'espace (1982-2006)

catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence	ensemble des communes	pôles urbains*		espace périurbain*	
		agglomération parisienne	autres unités urbaines	communes urbaines	communes rurales
<i>ensemble des ménages</i>	162	156	149	161	186
patrons industrie + commerce	120	115	89	117	154
cadres	197	187	185	192	254
professions intermédiaires	144	127	134	140	199
employés, personnels de service	144	127	126	158	187
ouvriers	101	97	84	93	125
<i>ensemble des retraités</i>	237	225	235	263	244
anciens cadres et professions intermédiaires	417	395	355	509	480
anciens employés et ouvriers	191	164	213	219	210

*dans la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

Tableau 188 - Les combinaisons socioprofessionnelles communales dans le parc pavillonnaire en propriété (1982-2006)

18-1 Profils des 7 types (légende de la carte 8)

types de commune catégories socioprofessionnelles (%)	Cadres	Interm.1	Interm.2	Interm.3	Ouvriers1	Ouvriers2	Ouvriers3	Profil moyen
exploitants agricoles	0,9	1,0	1,4	1,9	2,0	10,7	1,6	1,8
anciens agriculteurs	1,2	1,4	2,3	3,2	3,7	18,9	2,8	3,0
<i>ensemble des agriculteurs*</i>	2,2	2,6	4,1	5,5	8,0	30,9	5,1	5,5
patrons industrie et commerce	10,0	8,7	6,1	8,8	7,1	4,9	6,3	7,8
cadres, prof. intellectuelles supérieures	36,1	21,1	10,6	13,9	6,4	5,7	6,7	14,6
professions intermédiaires	13,3	22,0	26,1	15,9	12,8	13,8	12,7	17,3
employés, personnels de service	2,6	5,3	6,2	3,4	4,6	3,5	5,4	4,6
ouvriers	5,6	12,4	24,0	18,5	40,9	24,2	27,1	21,4
anciens cadres et professions intermédiaires	12,3	11,6	4,8	8,6	3,8	4,0	5,5	7,1
anciens employés et ouvriers	10,5	12,2	13,0	16,2	11,8	12,6	23,8	14,9
<i>ensemble des retraités et inactifs</i>	28,9	26,7	23,6	33,0	23,8	39,0	37,4	29,7

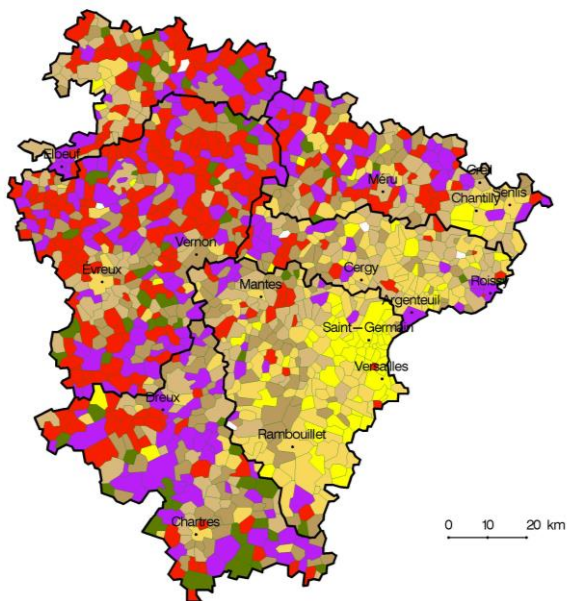
*exploitants, ouvriers, retraités agricoles

18-2 -Évolution des types de combinaisons socioprofessionnelles communales 1982-2006

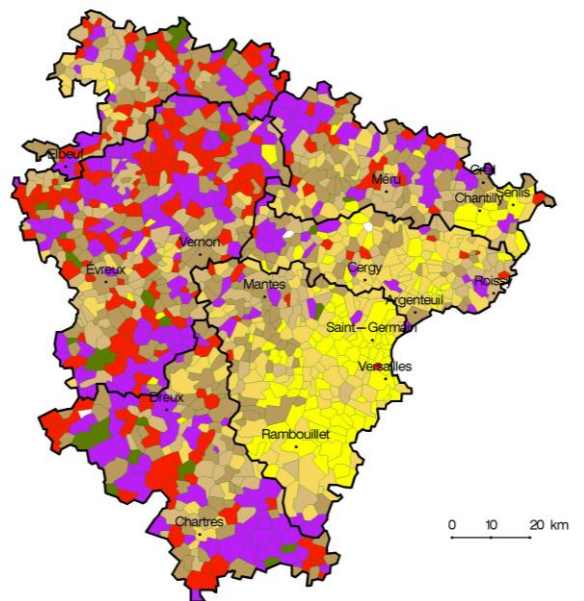
Type 1982 Type 2006	cadres	interm.1	interm.2	interm.3	ouvriers 1	ouvriers 2	ouvriers 3	types 2006
cadres1	67	65	9	28	11	1	4	185
interm.1	9	71	56	45	24	3	20	228
interm.2	2	6	20	14	45	14	24	125
interm.3	6	51	120	95	129	21	95	517
ouvriers1	-	2	4	12	37	12	17	84
ouvriers2	-	1	2	5	16	4	5	33
ouvriers3	-	2	8	13	48	5	45	121
types 1982	84	198	219	212	310	60	210	1293

Carte 9 - Les combinaisons socioprofessionnelles communales dans le parc pavillonnaire en propriété (1982-2006)

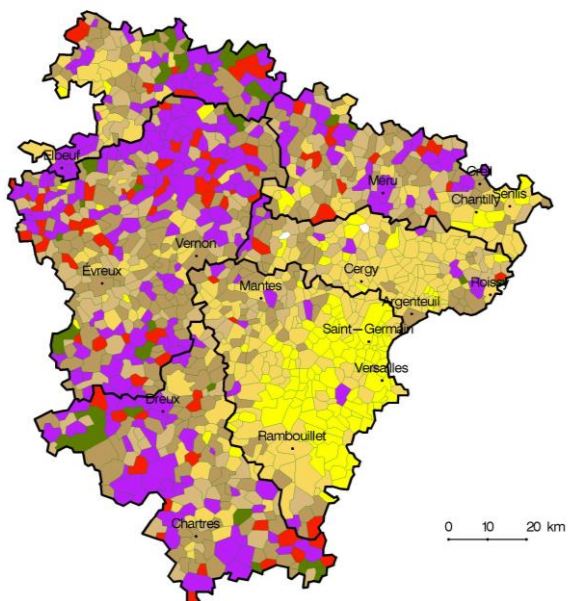
1982



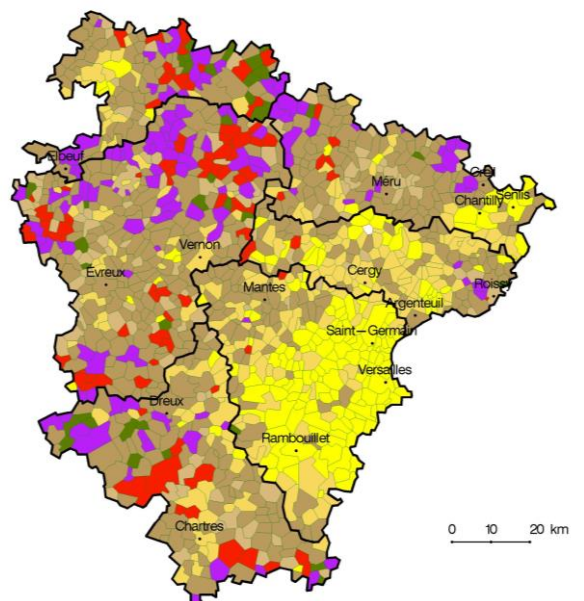
1990



1999



2006



- CA cadres actifs et retraités ++
- I1 cadres, patrons ind. comm., professions intermédiaires
- I2 professions intermédiaires, ouvriers, employés
- I3 proche de moyenne, retraités toutes csp +
- O3 ouvriers ++, retraités ouvriers ++
- O1 ouvriers +++
- O2 ouvriers +, agriculteurs actifs et retraités ++

Conclusion

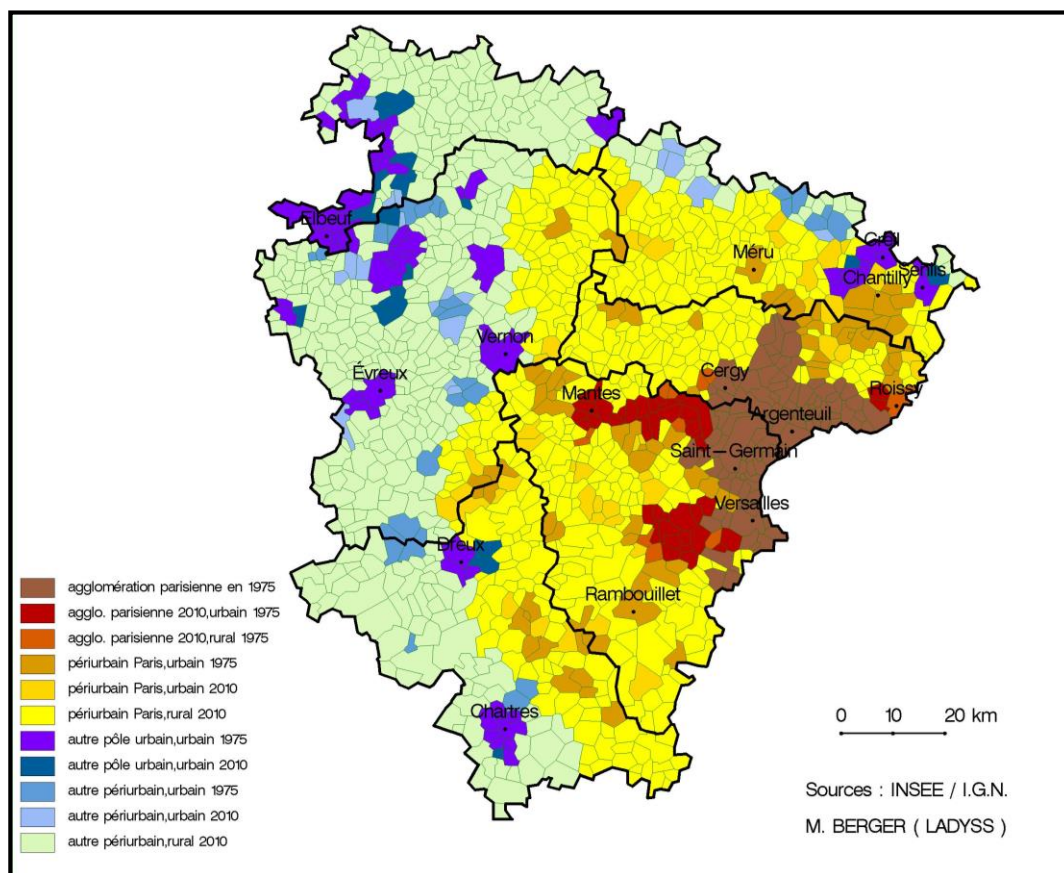
Que nous indiquent les évolutions observées quant aux processus d'hybridation entre ville et campagne dans l'Ouest francilien ? Les différences initiales entre pôles urbains et couronnes périurbaines tendent-elles à s'estomper ? Au cours de quatre décennies de périurbanisation, la population de la zone s'est profondément transformée, qu'il s'agisse de l'effectif des habitants de leurs modes d'implantation, ou de leur composition sociodémographique. Au vu de ces analyses, qui mettent en évidence la diversité de l'Ouest francilien, peut-on conclure à l'émergence d'une strate intermédiaire de communes périurbaines, dont la population et les équipements se densifient ? Ou considérer que les espaces périurbains, regroupant des communes dont certaines sont périurbaines depuis près d'un demi-siècle et d'autres qui ont été touchées beaucoup plus récemment, sont voués à devenir de l'urbain ? À être digérés, à terme, par les pôles urbains, ou à ressembler de plus en plus, dans leurs structures démographiques et sociales, aux pôles urbains voisins, en moins dense ?

Un premier élément de réponse à ces questions peut être l'observation des transformations du statut (urbain ou rural) des communes. Cette catégorisation renvoie à des tailles de population (donc indirectement à la présence ou non de certains équipements), à des morphologies, des degrés de continuité de bâti. Qu'en était-il au début de la périurbanisation, qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que cela s'est passé de la même façon dans l'aire urbaine de Paris et autour des autres pôles urbains ?

Les couronnes périurbaines de l'Ouest francilien comportent, à côté de communes urbaines de taille relativement importante et bien équipées en services mais situées dans l'orbite du pôle d'emploi parisien, un grand nombre de petites communes rurales : la moitié des communes périurbaines compte moins de 500 habitants, un tiers des périurbains de la zone vivent dans des communes de moins de 1 000 habitants. Les densités chutent souvent très brusquement aux portes de l'agglomération parisienne, et la taille moyenne des communes rurales était, en 2006, inférieure à 600 habitants dans l'ensemble de la zone.

Le front d'urbanisation semble aujourd'hui à peu près stabilisé dans l'Ouest francilien et sur ses marges : 35 communes seulement, regroupant 37 000 habitants, sont devenues urbaines entre 1999 et 2010. On constate (cf. carte 9) que la très grande majorité des communes qui sont aujourd'hui dans l'agglomération parisienne et n'en faisaient pas partie en 1975 étaient déjà urbaines à cette date : seules 12 communes qui étaient alors rurales appartiennent aujourd'hui à l'unité urbaine de Paris. Pour les autres pôles urbains, la proportion de communes rurales absorbées est un peu plus importante (1/4 environ) mais on peut dire que dans l'ensemble de la zone, l'extension des pôles urbains est due majoritairement à la coalescence (et à la prise en masse) d'espaces qui étaient déjà urbanisés, parfois depuis longtemps. Un second élément de réponse renvoie à une spécificité du périurbain francilien : la forte proportion dans les ceintures périurbaines, de communes urbaines par leur taille en population et leur morphologie, dépendantes du pôle d'emploi parisien, mais qui ne font pas partie de l'agglomération. Or là aussi on constate une forte stabilité : 2/3 d'entre elles étaient déjà urbaines en 1975. On observe donc une relative stabilité de ces catégories, qui va à l'encontre du discours sur le caractère transitoire du périurbain qu'on ne peut pas considérer comme une antichambre de l'urbain.

Carte 10 - Types de communes 1975-2010



Concernant les formes d'implantation de la population, certaines convergences apparaissent : la part prise par les pavillons dans les nouvelles constructions décroît dans les communes périurbaines, et on ne saurait oublier que plus des 3/4 des maisons individuelles de la zone se localisent aujourd'hui dans des communes urbaines de toutes tailles. L'offre pavillonnaire a été et reste importante dans les deux villes nouvelles que compte l'ouest francilien, et la grande couronne de banlieue n'est pas uniquement synonyme de grands ensembles collectifs : le parc de maisons individuelles hérité de l'entre-deux-guerres y est important et tend à se valoriser fortement, et les pavillons y représentent une part non négligeable des logements construits dans les trois dernières décennies. Les formes d'implantation de la population et les morphologies résidentielles dans l'ouest francilien ne se réduisent donc pas à une opposition simpliste entre l'urbain, dense et compact, et des communes rurales progressivement envahies par une marée pavillonnaire.

Mais si l'enveloppe spatiale est relativement stable, qu'en est-il des structures des populations ? Observe-t-on, au fil du temps, un rapprochement des structures des populations urbaines et périurbaines ? Concernant les structures par âge, les écarts entre communes périurbaines et pôles urbains se réduisent, sans s'effacer complètement. En 2006, le vieillissement est général, il y a beaucoup moins de communes jeunes ou très jeunes, sauf en ville nouvelle ou quelques petites communes rurales de 3ème couronne. Les communes des 1ère et 2ème couronnes périurbaines connaissent aujourd'hui une surreprésentation des adultes de plus de 55 ans, alors que les pôles urbains restent un peu plus jeunes, dans la mesure où leur parc locatif est important, la mobilité résidentielle plus forte, le renouvellement de la population plus rapide.

En ce qui concerne les structures des ménages, l'image « classique » de couples biactifs avec des enfants dans les communes rurales périurbaines, s'opposant aux personnes seules et aux familles monoparentales en ville, ou aux personnes seules et âgées à la frontière entre Île-de-France et Bassin parisien, tend à s'estomper. On trouve de plus en plus de ménages d'une seule personne et de couples sans enfants dans le périurbain. Les zones de surreprésentation des couples biactifs avec des enfants se situent désormais dans les communes rurales en 3ème couronne périurbaine en Seine-Maritime, dans l'ouest du Vexin, aux limites des Yvelines. Il reste que les personnes seules et les familles monoparentales sont toujours surreprésentées dans les pôles urbains, en rapport avec la présence de petits logements et d'un parc locatif important, souvent HLM. Et dans les couronnes périurbaines, les couples constituent toujours entre 2/3 et 3/4 des ménages ; ceux qui ont des enfants et/ou comportent deux actifs y constituent toujours le groupe le plus nombreux, même si leur importance diminue au profit des ménages sans enfants et des retraités. En matière de composition socioprofessionnelle, les écarts entre communes rurales et urbaines tendent à se réduire, mais les effets de la distance à Paris, ainsi que les différences entre le pôle urbain parisien et les autres unités urbaines demeurent.

Au-delà des convergences, liées à un processus général de ralentissement de la croissance et de vieillissement, la structure différente de l'offre de logements maintient donc des différences entre pôles urbains et espaces périurbains, dont on peut penser qu'elles seront durables, qu'il s'agisse des structures démographiques ou de la composition sociale des populations. De plus, les différences d'évolution au sein du périurbain ne s'expliquent pas seulement par le degré d'ancienneté de la périurbanisation, mais également par des configurations différentes du contact entre l'urbain et le périurbain. Nous avons ainsi repéré 4 « modèles-types », qui correspondent aux terrains choisis pour les enquêtes :

- Le type Vexin : exemple d'un espace agricole et rural protégé par des mesures réglementaires fortes, un dispositif institutionnel (le Parc Naturel Régional) issu d'une alliance entre grands exploitants agricoles, anciens résidents secondaires, et nouveaux habitants souvent venus des villes voisines. On n'y observe pratiquement pas d'extension du périmètre des surfaces bâties, mais des processus de densification avec la reprise et la rénovation de logements vacants dans le parc ancien, le comblement des dents creuses dans les noyaux villageois, quelques petits lotissements généralement bien intégrés dans le paysage malgré une urbanisation linéaire dans les vallées. On y constate une forte valorisation du parc de logement, accompagnant la progression rapide des ménages de cadres, actifs et retraités.

- Le type de l'ouest des Yvelines (autour de Houdan et de Montfort l'Amaury), a connu une valorisation déjà ancienne sous forme de résidences secondaires, dans un espace très marqué (et très cloisonné) par des massifs forestiers, et qui s'organise autour de bourgs et de petites villes qui connaissent une certaine renaissance commerciale, dans un contexte de progression de la part des ménages à pouvoir d'achat élevé. Cet espace de périurbanisation relativement ancienne (dès la fin des années 1960, et dans les années 70-80) a construit une certaine autonomie par rapport à l'agglomération autour de formes de gestion intercommunale portées par des élus dont l'ancrage se renforce.

- Le type rebord du plateau au sud de la vallée de la Seine, d'Aubergenville à Mantes : très proche des limites de l'agglomération et de ses pôles d'emploi, avec une forte imbrication du rural et de l'urbain, il s'agit d'un secteur très mêlé, morphologiquement et socialement. Un espace socialement composite, compte tenu de sa double proximité d'un côté avec les belles banlieues (Chambourcy, butte d'Orgeval) bénéficiant de dessertes rapides vers les pôles d'emplois qualifiés des Hauts de Seine et de l'Est des Yvelines ; de l'autre, avec les zones industrielles de la Seine aval, où des branches plus qualifiées faisant appel à une main d'œuvre de techniciens et d'ingénieurs se substituent partiellement aux emplois ouvriers des grandes usines automobiles en déclin. Les secteurs les plus proches de l'agglomération, surtout les communes de vallées (principalement de la Mauldre) se valorisent fortement et tournent le dos à la vallée de la Seine. Plus à l'ouest, les communes du plateau accueillent des

ménages socialement plus variés, des couches moyennes qui souhaitent éviter les grands ensembles de logement social des communes de la vallée de la Seine où ils travaillent souvent et effectuent leurs achats, même s'ils considèrent qu'on ne peut pas y élever ses enfants.

- Le type des cantons du Bassin parisien limitrophes de l'Île-de-France : en particulier dans l'Eure, pourrait être décrit comme l'exemple d'une périurbanisation subie. Il se caractérise encore par une présence importante des retraités, qui représentent 3 ménages sur 10. La moitié d'entre eux sont d'anciens ouvriers ou employés, même si la part des retraités aisés fait plus que doubler, alors que celle des anciens agriculteurs, artisans ou commerçants diminue. Alors qu'ils comptaient pour plus d'un ménage sur 4 au début des années 1980, la part des ouvriers a fortement diminué, tandis que celle des professions intermédiaires était multipliée par 1,5 : ces dernières regroupent aujourd'hui un ménage sur 5. Parmi les nouveaux installés, de nombreux sont originaires d'Île-de-France, et nombreux sont ceux qui y travaillent.

La diversité morphologique et sociale du contact urbain/périurbain se retrouve lorsqu'on analyse l'évolution des mobilités, qui sont au cœur de la réflexion sur la durabilité du périurbain. L'évolution récente conduit en particulier à s'interroger sur le degré d'ancrage et l'insertion territoriale des ménages qui se sont installés dans la zone durant cette période.

Présentation des terrains d'enquête en Île-de-France et dans les cantons bordiers

Les terrains d'étude sont constitués de quatre secteurs qui présentent l'avantage de prendre en compte, dans un arc ouest, les marges de l'Île-de-France et les cantons riverains mais aussi de présenter des configurations paysagères comme sociales différenciées, témoins d'une périurbanisation plus ou moins ancienne.

1. Les communes du Vexin

Le terrain retenu est la partie du Parc Naturel Régional du Vexin située dans le Val d'Oise (soit 77 communes). Le PNR du Vexin français offre un vaste espace bénéficiant de règles strictes de protection sur le plan paysager et des contraintes en termes de croissance démographique (Desponds, 2007). Depuis le début de la vague périurbaine à la fin des années 1960, l'ensemble de ces 77 communes a néanmoins gagné 26 000 habitants, passant de 42 000 en 1968 à 68 000 en 2006, soit + 62 % en 4 décennies, et 21 000 habitants entre 1975 et 2006, soit + 45 %. On observe cependant un fort ralentissement du taux annuel de croissance, qui est passé de 1,63 % entre 1975 et 1990 à 0,81 % de 1990 à 2006. Les 2/3 de ces gains sont dus au solde migratoire, qui a été divisé par 3 depuis 1990 par rapport aux 15 années précédentes, alors que l'accroissement naturel était multiplié par 2.

Figure 1 - Paysages de Chars, Marines et Corneilles-en-Vexin (95)



Photos et montage : J. BLANGY, J. VEYSSEYRE, 2013

Dans l'ensemble de cette zone, un habitant sur deux vit dans une commune de moins de 500 habitants, un sur 3 dans une commune de 500 à 1 000 habitants, moins d'un sur 5 résident dans une commune de plus de 1 000 habitants. La population moyenne des communes rurales est un peu supérieure, en 2007, à 500 habitants, celle des communes urbaines atteint 3000 habitants. C'est dans cette zone que l'écart entre densités rurales et urbaines est le plus élevé (cf. tab. 19).

En 2006, professions intermédiaires et cadres représentent chacun un cinquième des ménages, mais alors que la part des professions intermédiaires est restée pratiquement stable depuis 1982, celle des cadres a été multipliée par 1,5, tandis que celle des ouvriers (qui comptaient pour un quart des ménages en 1982) a régressé de 10 points. L'augmentation des retraités, qui constituent en 2006 un ménage sur 4, au lieu d'un sur 5 en 1982, est due principalement au doublement de la part des anciens cadres et professions intermédiaires.

Globalement, dans le Vexin, le nombre d'emplois offerts est inférieur de moitié à celui des actifs résidents. Deux Vexinois sur trois travaillent dans le Val-d'Oise, souvent dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise qui accueille près d'un quart des actifs de la zone. Parmi les autres destinations principales, Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines accueillent chacun de 9 à 10 % des navetteurs.

2. Les communes des Yvelines

2.1 Le secteur autour d'Houdan

Les enquêtes auprès des ménages et les entretiens avec des responsables de collectivités territoriales ont été réalisés dans deux cantons jointifs situés au nord-ouest du département, celui de Houdan et celui de Montfort-l'Amaury, regroupant 59 communes dont la population a plus que doublé depuis la fin des années 1960, passant de 29 000 habitants en 1968 à 67 500 en 2006 (+130 %). Entre 1975 et 1990, le nombre d'habitants a été multiplié par 1,5, enregistrant un taux de croissance annuel de 2,5 %. Les gains ont été nettement plus faibles depuis 1990, le taux de croissance annuel tombant à 1 %. Entre 1975 et 2006, le solde migratoire (+ 22 500) a représenté les 4/5 des gains, enregistrant un fort ralentissement depuis 1990.

Dans ces 2 cantons, la taille moyenne des communes rurales est de près de 700 habitants (c'est dans ce secteur qu'on observe les plus fortes densités rurales), celle des communes urbaines d'environ 2 000. Plus d'un tiers de la population vit dans des communes de moins de 500 habitants, une proportion pratiquement équivalente dans des communes de plus de 1 000 habitants.

C'est dans ce secteur que les cadres sont les plus nombreux : ils représentent désormais un quart des ménages, leur part étant multipliée par 1,5 entre 1982 et 2006, alors que celle des professions intermédiaires tend à régresser et n'atteint plus un ménage sur 5. La présence des cadres, plus ancienne et plus importante dans le canton de Montfort l'Amaury que dans celui de Houdan, s'accompagne d'une forte progression des retraités, qui comptent en 2006 pour plus d'un quart des ménages, constitués pour moitié désormais d'anciens cadres et professions intermédiaires. Dans le même temps, la part des ouvriers diminue de moitié (passant de 20 % des ménages en 1982 à 10 % aujourd'hui), celle des employés reste stable autour de 8 %, alors que la part des retraités de ces deux catégories tombe en dessous de 10 %. Au total, les ouvriers et employés, actifs ou retraités, ne représentent plus qu'un ménage sur 4 dans le canton de Montfort l'Amaury, un peu plus d'un sur 3 dans celui de Houdan.

Figure 2 - La place centrale à Orgerus (78)



Photo : Lucile METTETAL, 2012

Trois actifs sur 4 résidant dans ces deux cantons travaillent dans leur département de résidence, Paris et les Hauts-de-Seine accueillant chacun 9 % des navetteurs, qui sont plus nombreux dans le canton de Montfort-l'Amaury à travailler dans le centre de l'agglomération parisienne.

2.2 Le secteur autour de Maule et Guerville

Le terrain d'investigation se situe en bordure extérieure de la partie nord-ouest de l'agglomération parisienne ; le long de la langue urbaine et industrielle de la vallée de la Seine allant de Poissy à Mantes-La-Jolie. Le périmètre comprend sept communes : Maule, Guerville, Jumeauville, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Arnouville-lès-Mantes et Breuil-Bois-Robert. Maule, commune la plus peuplée avec environ 6000 habitants, concentre une grande variété et diversité d'équipements, commerces et services.

Figure 3 - Vue de Maule (78)



Photo : Lionel ROUGÉ 2012

Guerville, avec un peu plus de 2000 habitants, est structurée en 4 hameaux. Le plus important ; celui de Guerville concentre les équipements administratifs et quelques commerces de première nécessité, celui dit de « La Plagne » ou « des Castors » est en contact avec l'agglomération mancelle, les deux autres (Senneville et Fresnel) peuvent être qualifiés de plus « ruraux » et sont exclusivement résidentiels. Viennent ensuite les autres communes de Jumeauville (700 habitants) à Boinville-en-Mantois (300 habitants).

Figure 4 - Guerville, secteur des « Castors »



Photo : Lionel ROUGÉ 2012

Sur la période de 1968 à 2009, la part de la population a augmenté dans toutes les communes, mais de manière assez modérée au regard de l'ensemble du département, et elle se ralentit ces dernières années. La structure des ménages est, elle, dominée par la famille nucléaire avec enfants bien que le secteur soit fortement concerné par un vieillissement de la population (plus marqué dans le secteur de Maule et la Plaine de Versailles). Nous avons dans ce grand secteur rencontré les élus des communes précitées, et en complément ceux d'Aulnay-sur-Mauldre, de Feucherolles et Crespières, ainsi que le Directeur de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Aval de la Seine (AUDAS). Ce secteur d'étude présente quelques caractéristiques importantes à préciser et susceptibles d'impacter les pratiques socio-spatiales. D'une part, situé en frange d'agglomération, entre l'Opération d'Intérêt National du Mantois Val de Seine et celle de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, ce territoire est au croisement de plusieurs enjeux : en matière de développement d'infrastructures à l'échelle métropolitaine versus un souci de préservation du cadre de vie à l'échelon local. D'autre part, il est divisé en trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ; la Communauté d'Agglomération du Mantois en Yvelines d'un côté regroupant les communes du plateau – de Guerville à Jumeauville - plutôt polarisées par l'agglomération de Mantes, la Communauté Gally-Mauldre davantage intégrée à la dynamique de la plaine de Versailles et dans laquelle Maule et des communes alentours (Bazemont, Andelu ...) font office de pôles relativement autonomes (un binôme existant plus à l'est autour de Feucherolles et Saint-Nom-La-Bretèche) et la Communauté de Communes Seine Mauldre organisée autour d'Aubergenville, Nézel et Aulnay-sur-Mauldre. Ces découpages font également ressortir de fortes disparités sociales (l'EPCI Gally-Mauldre ayant un revenu par habitant supérieur à la moyenne du département des Yvelines).

3. Les communes de l'Eure

Des enquêtes auprès des ménages et des entretiens avec des responsables de collectivités territoriales ont été réalisés dans les cantons de Pacy-sur-Eure et Saint-André-de-l'Eure. Les 53 communes qui les composent ont vu leur population doubler depuis la fin des années 1960 : elles comptaient 22 000 habitants en 1968, 41 400 en 2006. Là encore, l'essentiel des gains (80 %) est dû au solde migratoire. Entre 1975 et 1990, le taux de croissance annuel se situait autour de 2,5 %, il tombe à 0,9 % entre 1990 et 2006.

Figure 5 - Lotissement à Saint-André de l'Eure (27)



Photo : Lionel ROUGÉ 2012

Dans l'ensemble de ces 2 cantons, plus de la moitié de la population réside dans des communes de moins de 500 habitants, moins d'un cinquième dans des communes comptant plus 1 000 habitants. Là aussi, les densités rurales et urbaines sont plus faibles que dans les cantons franciliens voisins, même si la population moyenne des communes rurales se rapproche de celle observée dans le Vexin.

Dans ces 2 cantons, la présence des retraités, déjà importante au début des années 1980 (plus d'un quart des ménages) se renforce : ils constituent désormais plus de 3 ménages sur 10, et plus de la moitié d'entre eux sont d'anciens ouvriers ou employés. Les ouvriers représentaient au début des années 1980 un ménage sur 3, au lieu d'un peu moins d'un sur 4 aujourd'hui. Dans un cas comme dans l'autre, employés et professions intermédiaires comptent pour environ un quart des ménages.

Le recul récent des catégories modestes et la progression des cadres sont plus sensibles dans le canton de Pacy-sur-Eure que dans celui de Saint-André. Si leurs rythmes d'évolution sont comparables, les 2

cantons présentent donc certaines différences dans la composition de leur population qui s'expliquent principalement par l'origine des nouveaux installés. Si, en 2006, les ménages venus d'Île-de-France depuis le début des années 2000 sont en proportion équivalente dans les 2 cantons (la moitié des propriétaires de pavillons nouveaux installés dans les communes dans les 5 années précédant l'année de la collecte de recensement), leurs départements d'origine et leurs catégories socioprofessionnelles sont bien différentes. Les ménages s'installant dans le canton de Pacy-sur-Eure sont deux fois plus souvent des cadres, ceux qui s'installent dans celui de Saint-André sont plus souvent des professions intermédiaires ou des ouvriers (cf. tab. 21). Les ménages venus de Paris ou des Hauts-de-Seine sont 1 fois et demie plus nombreux dans le canton de Pacy-sur-Eure.

Parmi les zones d'enquête, c'est dans le canton de Pacy-sur-Eure que l'on observe le ratio le plus favorable entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents (72 % en 2006). Près des 2/3 des actifs des deux cantons travaillent dans leur département de résidence. Néanmoins, un quart d'entre eux occupe un emploi en Île-de-France.

Tableau 199 - La taille des communes dans les zones d'enquête

zones d'enquête	Nombre moyen d'habitants		densité hab/km2 (2007)		% de la population habitant en 2008 dans des communes		
	communes rurales*	communes urbaines*	communes rurales*	communes urbaines*	de moins de 500 hab.	de 500 à 999 hab.	de plus de 1000 hab.
Yvelines	684	2073	96	254	37,3	27,1	35,6
Vexin	545	2969	76	335	48,1	32,4	19,5
Eure	480	1956	63	192	58,5	18,9	22,6
Eure-et-Loir	749	1308	65	153	33,3	33,3	33,3

Tableau 20 - L'évolution de la population des communes dans les zones d'enquête

zones d'enquête	Taux moyen annuel de croissance de la population		Indice d'évolution de la population	
	1975-1990	1990-2006	1968-2006	1975-2006
Yvelines	2,49	1,03	230	170
Vexin	1,63	0,81	163	145
Eure	2,49	0,92	187	167
Eure-et-Loir	2,94	1,25	218	188

Tableau 201 - Les propriétaires de pavillons nouveaux installés dans les cantons de Pacy et Saint-André de l'Eure

catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence	ensemble		venus d'Île-de-France	
	Pacy	Saint-André	Pacy	Saint-André
cadres	28,2	13,3	29,6	17,1
professions intermédiaires	21,7	21,2	20,9	28,5
employés	10,2	12,1	6,9	9,8
ouvriers	17,1	30,8	19,8	22,0
retraités	13,1	12,4	13,9	13,7

Méthodologie de l'enquête

Nous nous sommes intéressés, sur ces terrains, aux pratiques et aux représentations des habitants mais aussi à leur maire en cherchant à saisir leurs caractéristiques sociologiques et leur manière d'agir dans et sur l'espace périurbain. Dans cette perspective, nous avons mobilisé plusieurs types de matériaux et stratégies d'enquête.

1. Enquête auprès des habitants

1.1 Les entretiens semi-directifs

Soixante-quatorze habitants ont été entretenus à deux reprises sur les quatre terrains d'étude. D'une durée d'environ 40 minutes, le premier entretien (cf. annexe 1) était construit de sorte à cerner les pratiques de mobilités résidentielles et territoriales, à d'identifier les trajectoires familiales, l'immersion dans le périurbain, la relation à l'habitat individuel, les différents modes de vie précédents, et les raisons de ces évolutions résidentielles. Puis, la seconde partie de l'entretien était axé sur les mobilités territoriales en prenant appui sur un support cartographique (représentant la commune de résidence de manière détaillée d'une part et le territoire d'étude et ses alentours de manière plus globale d'autre part) sur lequel les enquêtés devaient dessiner leurs déplacements et leurs polarités, tout en essayant de les hiérarchiser. L'objectif de cette méthode est d'identifier et de décrire les lieux de centralité communs ou spécifiques aux personnes interrogées, les différents types de polarités et leur hiérarchie, les pratiques et perceptions qui y sont associées. Grâce à ce dispositif, les habitants ont pu citer plus exhaustivement leurs mobilités. Ensuite, leurs réponses étaient comparées avec des cartes réalisées par l'IAU à partir de la base équipements afin de cerner les oublis et les zones d'évitement ou de rejet des habitants.

A la fin de ce premier entretien, un carnet de mobilité (cf. annexe 3) a été confié aux enquêtés. Ce dispositif, à remplir durant une semaine, visait à comprendre leurs déplacements et d'obtenir des informations sur leurs impressions. Si la plupart des enquêtés ont rempli le tableau en complétant les informations demandées, très peu ont décrit leurs impressions. En outre la météorologie hivernale n'a pas facilité les déplacements, plusieurs enquêtés ayant indiqué une modification de leurs déplacements en raison des précipitations neigeuses. En plus de ce carnet, nous leur avons laissé des appareils photos pour qu'ils puissent photographier des lieux qu'ils considéraient représentatifs de leurs déplacements.

Un second rendez-vous a été pris avec les enquêtés environ deux semaines après le premier. Après être revenus sur les carnets de mobilité afin d'identifier les polarités individuelles dans un mode de vie global, les stratégies de déplacements de la population, et les différences liées aux spécificités des individus, un commentaire des photographies prises a été réalisé afin de comprendre les choix de prises de vue et les conditions dans lesquelles elles ont été prises. Enfin, nous avons réalisé une discussion (cf. annexe 2) portant sur l'habitat, le cadre de vie, le paysage, les usages et pratiques des espaces extérieurs, les connaissances de l'environnement agricole, le patrimoine, l'identité des lieux et le développement durable. Les objectifs de cette dernière phase étaient de repérer des pratiques communes aux individus et de distinguer les spécificités de ces pratiques, de comprendre les représentations que la population a des différents lieux du secteur étudié, et de cerner les dynamiques de développement de cet espace et les potentielles évolutions (en termes de population, de pratiques, de tissu urbain, etc.).

1.2 Retour sur l'échantillon de population entretenue

Si un effort a été fait pour réaliser les enquêtes auprès d'une population hétérogène (cf. annexe 4), l'échantillonnage se heurte à plusieurs limites. Il n'a pas été possible d'interroger le même nombre de personnes dans chaque commune. Facilitées dans les bourgs dotés de commerces, les rencontres étaient plus difficiles dans les villages en étant dépourvus. Dans ce dernier cas, les maires ont joué un rôle central en servant d'intermédiaires entre les enquêteurs et les enquêtés. Une autre limite réside dans la proportion entre des deux sexes. En effet, les femmes ont davantage accepté d'accorder un entretien, même si lors de certains entretiens, leur époux présent a pu fréquemment intervenir dans le déroulement de l'entretien. Le même problème s'est présenté en ce qui concerne l'âge et l'activité des personnes interrogées. Les retraités et les femmes au foyer ont davantage accueilli les enquêteurs. Aussi, l'échantillon comporte peu d'actifs.

Enfin, la météo de l'hiver 2013 n'a pas facilité l'investigation. De fortes chutes de neige ont entravées l'activité des enquêteurs et rendu ardues une prise de contact avec les habitants.

2. Enquête auprès des maires

2.1. Le répertoire national des élus (RNE)

Depuis sa mise en place en 2001⁸, le RNE constitue un outil particulièrement utile aux enquêtes sur le personnel politique communal et relativement facile d'accès. Réalisé à partir des déclarations de candidatures en préfecture et des « tableaux municipaux » obligatoirement transmis par les mairies après les élections, les informations sur les maires sont toutefois parcellaires ; elles portent sur l'âge, le sexe, la profession, le diplôme, l'année de prise de fonction comme maire ou encore l'appartenance politique. Toutes ces données sont collectées et archivées par le *Bureau des élections et des études politiques* du ministère de l'Intérieur. Ce dernier nous a transmis les fichiers numérisés des maires de l'ensemble de la Région Ile-de-France (aussi bien des communes urbaines que périurbaines) pour les élections municipales de 2001 et de 2008. Nous espérons remonter à des élections antérieures, celles de 1983. Mais en l'absence de numérisation de ses données, nous avons dû nous contenter des deux dernières élections ce qui constitue une période d'analyse trop réduite pour réaliser, comme nous l'avons envisagé initialement, une étude longitudinale des caractéristiques sociologiques des maires. Avec ce seul regard synchronique, il ne nous a donc pas été possible de corroborer ou non l'idée selon laquelle il y aurait une évolution de leurs propriétés sociales. A défaut, pour dégager les éventuelles singularités des caractéristiques sociologiques de ce personnel politique, nous les avons comparées avec d'autres enquêtes du même type portant sur les maires dans les espaces ruraux ou dans les espaces urbains.

2.2 Un questionnaire sur le profil socioprofessionnel et la trajectoire politique des maires de l'Ouest francilien

Les limites en termes d'exploitation possible du répertoire national des élus nous ont conduits à doubler ce premier travail quantitatif d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de maires. Avec ce questionnaire, nous souhaitons recueillir des informations plus fines sur les maires : profil social, commune d'origine de l' élu, positions professionnelles, engagements (associatif, syndical), nombre de mandats, trajectoire politique avant d'accéder à la fonction de maire, affiliation politique, inscription ou non dans un héritage politique familial. Dans cette perspective, le questionnaire a été construit en deux parties (cf. annexe 5).

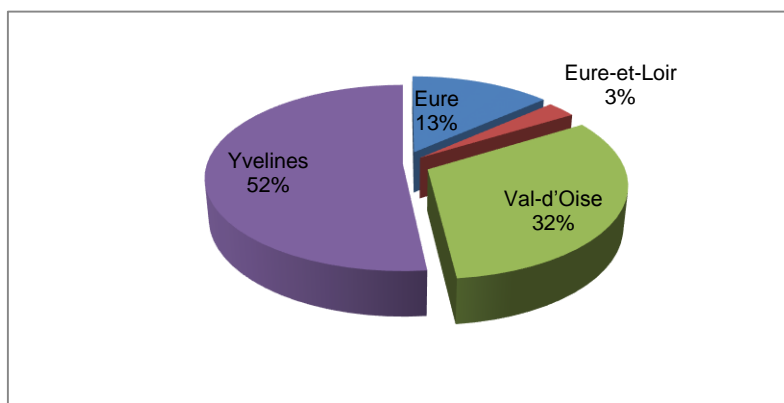
⁸ Décret n° 2001-777 du 30 août 2001.

L'une traite des caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté. Les questions portent notamment sur le profil social du maire (sexe, âge, diplôme le plus élevé), sa position sociale (exercice d'une activité professionnelle, ancienne ou actuelle profession, lieu de travail), sa commune d'origine ainsi que celle de ses parents et de sa parentèle et le temps qu'il consacre à son mandat politique.

L'autre s'intéresse à la trajectoire politique du maire. Les questions portent sur son entrée dans la sphère politique locale (au sein du conseil municipal, en tant que maire, la participation à d'autres élections, les autres mandats politiques), l'engagement associatif, syndical, l'affiliation à un parti politique ou encore l'hérédité politique des maires au travers de questions sur l'exercice ou non de mandats par ses parents ou sa parentèle. Au total, le questionnaire est constitué de 36 questions à partir desquelles il est possible d'obtenir des renseignements biographiques et sociodémographiques sur les maires.

L'échantillon est composé de 372 maires. Mais, en dépit de recherches sur les sites internet et d'appels téléphoniques en mairie, nous n'avons pu récupérer que 362 adresses mails. Finalement, 362 invitations à remplir en ligne un questionnaire ont été adressées via un courrier électronique (les autres l'ont été par courrier postal ou fax)⁹. Le délai accordé aux maires pour répondre au questionnaire était d'un peu plus de deux mois. L'envoi par courrier électronique fut relayé par des relances téléphoniques qui ont, parfois, permis de remplir directement des questionnaires ; 22 l'ont ainsi été. Seize maires ont refusé lors d'un de nos appels ou par courrier électronique - directement ou par l'intermédiaire de leur secrétaire - de répondre au questionnaire. Au terme de 4 relances téléphoniques auprès des non-répondants et de 3 par courrier électronique, étalées sur la période courant du 25 mars 2013 au 3 juin 2013, 180 maires sur les 372 ont répondu, soit un taux de réponse de 48,4 %. Ce taux est très satisfaisant comparativement à d'autres enquêtes similaires¹⁰. Il est beaucoup plus important dans les Yvelines (54 %) que dans les autres départements (un tiers dans les communes frontalières à l'Île-de-France et 49 % dans le Val-d'Oise).

Graphique 1 - Répartition par département des maires ayant répondu au questionnaire



Source : IAU Île-de-France, enquête *Qui sont les maires périurbains ?* mars 2013

2.3 Des entretiens auprès d'une vingtaine de maires

Enfin, ce traitement quantitatif a été complété par une démarche plus qualitative. Une vingtaine d'entretiens semi-directifs ont été menés auprès de maires de l'ouest francilien, de novembre 2013 à février 2014. Il s'agissait de recueillir des éléments plus précis sur le *social background* de ces élites politiques, sur leur histoire personnelle d'entrée en politique, sur leurs manières de gérer leur commune et leur investissement dans les structures intercommunales.

⁹ Le questionnaire a été adressé par courrier électronique via le logiciel *Lime Survey*.

¹⁰ Par exemple, le taux de retour est de 25 % dans l'enquête menée en 2006 par Thibault Marmont auprès de deux mille élus ruraux de Bourgogne, Marmont (Th.), « Devenir « amateur » en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in Barone (S.), Troupel (A.) dir, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2010, p.115-139

Partie 1 : Mobilités, polarités et ancrage

L'analyse des mobilités résidentielles et quotidiennes des périurbains de l'Ouest francilien met en évidence une part croissante de déplacements de proximité, qu'il s'agisse des déménagements, des trajets domicile-travail, ou de ceux réalisés pour effectuer des achats courants, ou fréquenter des services de base. Les données issues des recensements de population et des Enquêtes globales Transport (EGT) et les entretiens réalisés auprès des ménages montrent l'ancrage croissant des ménages périurbains dans des territoires où certains d'entre eux résident depuis plusieurs décennies maintenant.

1. Des mobilités résidentielles en faveur de l'ancrage

Le périurbain, longtemps perçu comme terre d'accueil, fait figure progressivement de terre d'ancrage. Si les soldes migratoires entre la ville centre et ses périphéries sont désormais nettement moins positifs (en comparaison avec la période 1970-1990), les mobilités résidentielles locales, internes aux espaces périurbains, se sont accrues, avec une plus grande fréquence des ajustements de courte distance. Cette proximité en marche est le fruit du renouvellement des profils socio-démographiques des habitants inscrits dans une histoire du périurbain plus ou moins longue, les enfants des premiers périurbains projetant pour un grand nombre d'entre eux leur parcours résidentiel en périurbain. La diversification des profils est aussi la conséquence d'injonctions nationales œuvrant en faveur de la mixité sociale, et indirectement générationnelle.

1.1 Baisse de la mobilité résidentielle et hausse des déménagements de proximité

La croissance des espaces périurbains a longtemps reposé principalement sur des apports migratoires très importants entraînant une mobilité résidentielle élevée. En 1975, dans les communes périurbaines des Yvelines et du Val-d'Oise, les nouveaux installés¹¹ représentaient plus de la moitié (56 %) des ménages, mais seulement un sur 3 en 2006. Qui plus est, il s'agissait alors souvent d'anciens habitants de la ville centre ou des banlieues voisines, connaissant mal le milieu où ils avaient choisi de s'installer. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que le mouvement de construction neuve s'est fortement ralenti et que les processus de décohabitation et de vieillissement sont largement enclenchés ? L'analyse des mobilités résidentielles met en évidence à la fois une sélectivité sociale croissante des destinations, en fonction des positions sociales des ménages, et un rétrécissement des horizons des déplacements, contribuant à un ancrage dans des territoires de proximité.

1.1.1 Des parcours résidentiels diversifiés dans et vers le périurbain

Les enquêtes réalisées auprès des ménages font ressortir trois grandes figures de mouvements résidentiels dans les espaces périurbains de l'ouest francilien. Les discours habitants renseignent sur la construction des choix résidentiels et offrent une clé de compréhension sur la manière dont les ménages investissent les contextes périurbains dans lesquels ils résident. Ces figures sont construites par l'articulation de différents critères, comme l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu d'emploi,

¹¹ Il s'agit des personnes de référence des ménages ne résidant pas dans la commune lors du recensement précédent. Depuis 2006, sont prises en compte les 5 années précédant l'enquête de recensement.

les pratiques socio-spatiales, la trajectoire résidentielle, l'histoire familiale et l'engagement dans le territoire local. Déjà approchées il y a quelques années (Berger, Aragau, Rougé, 2014) et s'affinant au fur à mesure que les investigations se poursuivent, elles offrent une grille de lecture réactualisée sur la marqueterie sociodémographique des espaces périurbains. Elles mettent en exergue des agencements spatiaux, des modes d'habiter, qui bien que différenciés socialement s'orientent tous, avec le temps, en faveur de logiques d'ancrages et d'un désir de proximité tout en permettant d'approcher les processus d'identification sociale.

Les « nouveaux arrivants » : un désir de maison qui structure fortement la migration

La première figure renvoie au profil classique des ménages originaires des secteurs les plus denses des agglomérations à la recherche d'opportunités foncières et/ou immobilières afin de réaliser le rêve de la maison individuelle en propriété. Pour de jeunes adultes, ce projet résidentiel est encore souvent synonyme de promotion sociale et le passage à l'acte s'opère avec l'arrivée d'enfants. Ces ménages vont alors trouver des opportunités dans les lisières les plus rurales des Yvelines ou du Val-d'Oise, voire plus loin dans les départements bordiers, en fonction de leurs ressources financières : « *Par contrainte, on arrive à un choix* » (Mme L. en couple, 38 ans, 3 enfants, Septeuil, Yvelines) ; « *Il faut sortir de la petite couronne pour avoir une jolie maison, j'aurais voulu rester en ville* » (Femme en couple, 37 ans, 3 enfants, Jumeauville, Yvelines).

Plus qu'un simple désir de fuite de la ville et de ses nuisances – « *il était impensable pour mon mari qu'on s'installe à Mantes avec les enfants* » (Femme en couple, 37 ans, 3 enfants, Jumeauville), ces ménages sont animés par la recherche d'une autre forme d'urbanité, plus facile à conjuguer avec des réalités financières et familiales (Aragau, Didier-Fèvre, Rougé, 2015), dans laquelle se combine l'usage de l'automobile et la proximité d'aménités tant urbaines que rurales (petits bourgs commerçants, espaces naturels, ...) : « *C'est moins cher ici, mais c'est surtout qu'on voulait changer de vie, moins de stress de la ville, moins de bruit, moins de fatigue, on a quelques commerces et quelques services pour le quotidien, un paysage verdoyant, on est moins fatigué.* » (Femme en couple, 40 ans, 3 enfants, Jumeauville).

Ainsi parallèlement à un « éclatement de l'espace de vie, des formes de proximités sociales et territoriales se multiplient » (Terrahmobile, 2013) et sont expérimentées, même si beaucoup soulignent les difficultés d'insertion : « *C'est dur au niveau relationnel, il m'a fallu quatre ans pour m'intégrer* » (Femme en couple, 32 ans, 1 enfant, Guerville, Yvelines). Ces accommodements, sans restreindre leur vulnérabilité économique, les préservent d'un risque de « captivité ».

À l'autre pôle générationnel, des actifs en fin de vie professionnelle ou de jeunes retraités s'engagent aussi dans un tel projet. Ces derniers jusqu'à présent locataires ou propriétaires d'un appartement dans l'agglomération, réalisent là le « rêve d'une vie » dans lequel se combinent l'installation à la campagne et le maintien d'un lien, même ténu, avec la ville. Souvent plus solides financièrement et exigeants en termes de présence de services et commerces, ils vont chercher à s'installer dans, ou à proximité, des bourgs ou des petites villes qui maillent cet espace périurbain et vers lesquels ils resserrent petit à petit leurs mobilités quotidiennes.

Quelles que soient les nuances observées, ces figures de « nouveaux arrivants » regroupent des ménages qui, entre contraintes et compromis, « essaient » l'espace périurbain. Leurs représentations sont fragiles et évolutives, leurs pratiques incertaines et encore en construction au gré des opportunités offertes par le territoire et des possibilités financières. Cependant, tous apprécient le développement de polarités secondaires fortes et bien connectées entre elles susceptibles de rendre leur installation à la fois plus pérenne et plus vivable.

Les « ajustés » : entre recherche d'ancrage et désir d'enracinement

Cette figure regroupe des ménages d'actifs comme de retraités souhaitant poursuivre leurs parcours résidentiels dans ces environnements périurbains et cherchant soit à ajuster leur situation résidentielle à leur nouvelle situation sociale, soit à améliorer la qualité de leur cadre de vie. De tels cheminements, concrétisés par une succession d'emménagements de proche en proche dans diverses situations périurbaines (village rural isolé, lotissement pavillonnaire, gros bourg, petites villes...) et résidentielles (maison de village, maison isolée de caractère, maison HLM, appartement, propriétaire, locataire...) sont associés à une connaissance plus fine de ce territoire mi ville/ mi campagne (Berger, Aragau, Rougé, 2014) même chez les plus modestes (Rougé, 2009) : « *On surveillait les offres locales, on a fait marcher le bouche à oreille et puis on a eu le coup de cœur.* » (Femme en couple, 43 ans, Maule, Yvelines).

De tels arbitrages, plus souvent opérés dans des secteurs de périurbanisation ancienne et/ou aux abords des communes urbaines équipées de cet espace périurbain, mobilisent dans les discours les avantages et les inconvénients d'un tel mode de vie et les articulent avec les réalités quotidiennes du moment. Ainsi de Mr et Mme C. (50 ans) anciennement propriétaires d'une maison avec un grand terrain à Jumeauville, ayant récemment décidé, après le départ des enfants, de s'installer dans une maison du village : « *Le terrain est moins grand et c'est plus convivial, il y a des voisins sympas* » ou de Mme S. (75 ans) qui nous explique les raisons de son installation à Orgerus (Yvelines) : « *à Neauphle-le-Vieux il n'y a pas de commerces, il n'y a rien du tout et à l'époque, avec mon mari, on s'est posé la question : s'il y en a un des deux qui disparaît, comment on fait, il faut toujours prendre la voiture pour se déplacer ; et donc on a choisi Orgerus (il y a une gare et une centralité de commerces et services) et on a tout, et maintenant on connaît tout le monde c'est super !* ».

Qu'il s'agisse de chercher une maison plus grande pour accueillir un parent âgé comme Mr et Me B. (50 ans) d'Arnouville (Yvelines) ; de souhaiter un environnement plus urbain « à la campagne » ; de s'installer, après le départ des enfants, en appartement dans le centre de la petite ville de Maule comme Mr S. (50 ans) ; ou encore, à la faveur des recompositions des bassins d'emplois ou de mutations, de faire correspondre choix résidentiels et localisation professionnelle. Tous font preuve d'une forte adaptabilité (diversification dans l'usage des modes de transports, insertion dans des réseaux locaux, recours plus fréquent aux commerces et services locaux...) et composent avec une réalité périurbaine devenu familière. S'appuyant sur un réseau local de relations sociales, vecteur majeur de leur enracinement, ces ménages se sont, avec le temps, appropriés ces espaces de vie et les ont façonnés à leur image. Le vécu périurbain est, en reprenant les propos d'une habitante de Breuil-Bois-Robert (Yvelines) : « *confortable, verdoyant et pratique* », et nombre d'enquêtés ont une appréciation positive de la population rencontrée dans le voisinage, les écoles ou au marché.

Les « natifs » : entre ceux qui restent et ceux qui reviennent

Cette dernière figure, disparate dans sa configuration et souvent oubliée dans les travaux sur la périurbanisation, regroupe des ménages nés dans ces territoires. Outre un ensemble composé d'anciens ruraux rejoints par la périurbanisation, de familles d'agriculteurs, d'artisans ou employés municipaux, des élites locales du monde rural et sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici, une autre figure semble voir ses effectifs augmenter : celle des natifs (Morel-Brochet, Motte-Baumvol, 2010). Ces enfants des autochtones ou des premiers périurbains des années 1960-1970, aujourd'hui jeunes adultes, ont grandi dans cet entre-deux ville-campagne et le revendiquent comme un idéal résidentiel (Aragau, Poulot-Moreau, 2012). Ces profils, bien que divers sur le plan social, générationnel et professionnel, qu'ils aient effectué un passage par la ville avant un « retour » ou qu'ils aient choisi de « rester là », expriment un attachement à cette « ville-campagne » et au modèle d'habitat individuel.

Chez tous, c'est bien une proximité sociale, souvent d'origine familiale, qui a orienté la localisation résidentielle. Soit dans le cadre d'une migration de voisinage, comme pour Mme B. (27 ans) qui ne s'est jamais éloignée de Septeuil et a décohabité en s'installant dans un appartement rénové de la commune, ou bien dans une migration de retour à l'exemple de Mr E. (25 ans), locataire d'un appartement dans le centre de Houdan, pour à la fois être proche d'une gare afin de se rendre à Versailles et à Paris mais sans trop s'éloigner « *de ma famille, de mes grands-parents* » ou encore de Mme F. et de son mari qui, après des études et une vie parisienne, décident de demander leur mutation à Jumeauville pour elle, et à Maule pour lui, afin de retourner près de la famille. Moins tentés de quitter les lieux dans lesquels ils sont nés, ils valorisent une situation intermédiaire et ressentent moins le désir de la ville dense, d'autant plus que la cherté du logement dans les grandes agglomérations les freine : « *La trajectoire résidentielle... un choix financier surtout. Il travaille à Saint-Quentin-en-Yvelines ... moi je suis à Dreux (dans l'Eure)... oui, il fallait couper la poire en deux... j'ai mes parents qui habitent à 10 kilomètres. Donc c'est vrai que ça a permis de choisir le lieu... ; on connaissait le coin, donc du coup c'est agréable de venir vivre ici* » (Couple, 27 ans, Houdan, Yvelines).

Ces jeunes cherchent avant tout à se localiser près des gares, ou dans les centres de bourgs ou petites villes qui maillent l'ouest francilien, là où se développe une offre de logements locatifs, alternative à l'accession à la propriété en maison individuelle. Cependant, ils sont nombreux à envisager, à moyen terme, de se conformer au modèle pavillonnaire, alimentant par-là la dynamique de desserrement.

Ces ménages, souvent jeunes, ont une pratique pleine et entière de la localité, leurs lieux de consommation et de socialisation s'y inscrivent, et dans le même temps ils revendiquent une pratique plus métropolitaine vers Paris, voire en direction des villes intermédiaires situées aux environs (Chartres, Rambouillet, Mantes, Évreux, Vernon, Rouen...). La présence de cette figure polymorphe rappelle à quel point les espaces de la périurbanisation ne sont pas dépourvus d'un substrat social et d'une histoire locale. Bien que divers, ces ménages trouvent de plus en plus, en périurbain, à satisfaire leur parcours résidentiels et à consolider leur entourage afin de s'épanouir « à côté » de la ville et de la métropole tout en restant au plus près de leur assise familiale.

1.1.2 Les périurbains de l'Ouest francilien : une population très largement stabilisée

Les différences de prix fonciers et immobiliers, dans un contexte de forte hausse, orientent de plus en plus les destinations des migrants, contribuant à accentuer les contrastes sociaux au sein de la zone (Berger, 2013). Alors que les cadres renforcent et étendent leur territoire, les catégories modestes sont plus souvent contraintes à s'éloigner du centre de la région. Dans un marché immobilier très tendu, les professions intermédiaires accèdent de plus en plus difficilement, dans l'ouest francilien, à des communes pavillonnaires périurbaines bien cotées. Les migrations accentuent aussi la différenciation des espaces ouvriers. D'un côté, les ménages d'ouvriers restent nombreux dans les grands ensembles d'habitat social de la vallée de la Seine-aval. De l'autre, ils s'installent dans des zones pavillonnaires périurbaines aux confins de la zone, où ouvriers qualifiés et contremaîtres peuvent encore trouver des terrains moins coûteux pour accéder à la propriété. Mais si elles contribuent à la diffusion des cadres et à l'éloignement des ménages modestes, les mobilités résidentielles ont cependant tendance à se réduire et à se déployer, de plus en plus souvent aujourd'hui, à proximité de la commune de résidence antérieure.

Compte tenu de la diminution de l'offre neuve et du vieillissement des ménages, la mobilité résidentielle des périurbains tend à diminuer comme c'est le cas, dans un marché immobilier très tendu, pour l'ensemble des Franciliens. Bien qu'il soit difficile de mesurer précisément l'évolution des mobilités résidentielles, compte tenu des changements de durée des périodes intercensitaires de référence¹², la

¹² 7 ans en 1975 et en 1982 ; 8 ans en 1990 ; 9 ans en 1999 ; 5 ans en 2006. D'où la difficulté de comparaison des taux de mobilité, y compris en se référant à des taux annuels, car la probabilité de déménager est plus faible lorsque l'intervalle intercensitaire est plus court. Entre 1990 et 1999,

part des ménages stables dans la commune (n'ayant pas changé de logement ou ayant effectué une mobilité intra-communale) n'a cessé d'augmenter dans l'ensemble de la zone, passant de 6 ménages périurbains sur 10 en 1975 à près de 3 sur 4 (73 %) en 2006. La proportion de ménages nouvellement installés tend à diminuer à la fois du fait d'une forte baisse de la construction neuve dans les communes périurbaines¹³ et d'une stabilisation de la population, majoritairement constituée de propriétaires. En effet, plus de la moitié (53 %) des ménages résidant dans l'ouest francilien, et 8 ménages sur 10 dans les communes périurbaines, sont aujourd'hui des pavillonnaires, dont près de 9 sur 10 sont propriétaires de leur logement. Ils sont donc relativement peu mobiles : selon le recensement de 2006, plus de 3/4 des propriétaires de pavillons (77 %) n'ont pas changé de logement au cours des 5 années précédant l'enquête, au lieu de 2 ménages sur 3 (64 %) pour l'ensemble des habitants de la zone. En 2006, les propriétaires de pavillons dans l'ouest francilien sont installés dans leur logement actuel depuis 18 ans en moyenne, la moitié d'entre eux depuis plus de 15 ans, un sur 4 depuis plus de 25 ans.

Cette stabilisation s'accompagne d'un vieillissement de la population qui contribue à son ancrage : en 1990, dans la moitié des ménages périurbains, la personne de référence avait moins de 46 ans ; en 2006, la moitié a plus de 50 ans. Pour les propriétaires de pavillons, l'âge moyen est passé de 51,6 ans en 1990 à 55,4 ans en 2006. La moitié d'entre eux a aujourd'hui plus de 55 ans alors qu'ils n'étaient qu'un peu plus d'un sur 3 en 1990. La stabilité résidentielle des ménages est plus forte dans les communes rurales que dans les bourgs et petites villes du périurbain, où la part du parc locatif est significative, permettant l'accueil de ménages plus modestes et de jeunes décohabitants.

Alors que le solde migratoire a cessé de jouer un rôle important dans la dynamique démographique des couronnes périurbaines de l'ouest francilien¹⁴, en particulier dans les communes les plus proches de l'agglomération dont le solde est devenu négatif, la part des mobilités de proximité a eu tendance à augmenter.

1.1.3 Des déménagements inscrits de plus en plus souvent dans des territoires de proximité

Pour les ménages mobiles, les déménagements tendent de plus en plus souvent à s'inscrire dans des territoires de proximité (cf. tab. 22, 23 et 24). La part des déménagements au sein de la même commune augmente, et ceci ne s'observe pas seulement dans les communes urbaines, où le parc de logements est important et où il s'est étoffé et diversifié (cf. carte 11). La hausse des mobilités intra-communales concerne aussi les communes rurales du périurbain, et l'ensemble des ménages propriétaires de pavillons. Pour ceux qui changent de commune, on note une hausse des déménagements dans un rayon proche (à moins de 5 ou moins de 15 km), et une baisse sensible des mobilités de longue distance. Pour l'ensemble des ménages de la zone, urbains et périurbains confondus, les distances moyennes et médianes des mobilités intra-régionales¹⁵ ont diminué entre 1990 et 2006, passant de 27,3 à 23,6 km pour la moyenne et de 13 à 11,7 km pour la médiane, et ceci est vrai pour tous les types d'espace, et tous les groupes sociaux à l'exception des ouvriers¹⁶. Au cours de la dernière période intercensitaire, la moitié des nouveaux installés en pavillon ont emménagé à moins de 8,6 km de leur résidence précédente, un sur 4 à moins de 2,6 km, 4 sur 10 à moins de 5 km. Pour l'ensemble des nouveaux installés, la part des mobilités de courte portée (moins de 5 km) est restée stable (un peu plus

65 % des ménages propriétaires de pavillons n'avaient pas changé de logement, au lieu d'un ménage sur 2 pour l'ensemble des habitants de la zone.

¹³ Le nombre de résidences principales a augmenté de moitié dans les communes périurbaines entre 1975 et 1990, mais seulement d'un quart entre 1990 et 2006.

¹⁴ Il est passé de 200 000 entre 1975 et 1990 à 36 000 (soit plus de 5 fois moins) entre 1990 et 2006 et est devenu négatif dans la couronne périurbaine située à moins de 40 km de Paris.

¹⁵ Au sens large : internes à l'ensemble de la zone Île-de-France et Bassin parisien. Les ménages venus du reste de la France métropolitaine, des DOM-TOM ou de l'étranger ne représentaient que 9,5 % des migrants en 1990, 8,2 % en 2006.

¹⁶ Pour les habitants des communes périurbaines ayant effectué une mobilité intrarégionale, la distance moyenne des déménagements est passée, entre 1990 et 2006, de 25,7 à 22,6 km pour l'ensemble des ménages (y compris ceux qui sont restés dans la même commune)¹⁶, et de 31,4 km à 27 km pour ceux qui ont changé de commune

d'un ménage sur 4 : 27 %), celle des migrations de 15 km au moins a fléchi (de 51 à 48 %), au profit des déplacements de moyenne distance (de 5 à 14 km), qui passent de 21 à 25 %.

Cette diminution des distances des déménagements concerne aussi bien les couronnes périurbaines de l'agglomération parisienne que celles des autres pôles urbains, et les communes rurales comme les villes petites et moyennes. Cependant, les mobilités intracommunales sont deux fois plus fréquentes dans les petites villes des couronnes périurbaines, où elles représentent près d'un déménagement sur 3, que dans les communes rurales, où l'offre est moins abondante et moins variée, en termes de statut d'occupation et de standing des logements.

La réduction de la portée des mobilités résidentielles traduit d'abord une baisse des ménages venus de Paris et de la banlieue proche (les départements de Petite couronne), dont l'effectif diminue de près de moitié, et dont la part passe de 16 % des nouveaux installés en 1990 à moins de 10 % en 2006, alors que celle des originaires de la Grande couronne et du Bassin parisien augmente. Ainsi, parmi les nouveaux installés dans les Yvelines ou le Val-d'Oise au cours de la dernière période intercensitaire, 9 ménages sur 10 résidaient déjà en Île-de-France 5 ans auparavant : un sur 4 a changé de logement au sein de la commune qu'il habitait déjà, 4 sur 10 ont déménagé dans le même département. La mobilité interne à l'Île-de-France s'effectue essentiellement au sein de la Grande couronne d'où viennent plus des 2/3 des nouveaux installés en pavillon, alors qu'un ménage sur 5 a quitté Paris ou une commune de la Petite couronne. En 2006, parmi les propriétaires de pavillons nouveaux installés dans les cantons du Bassin parisien inclus dans la zone d'étude, plus de 2 sur 3 résidaient déjà dans le Bassin parisien, et parmi les originaires d'Île-de-France, plus des 2/3 viennent d'un département de la Grande couronne.

On observe aussi de plus en plus d'échanges internes aux couronnes périurbaines : en 2006, plus de la moitié des ménages mobiles intrarégionaux (52 %) résidaient déjà auparavant dans une commune périurbaine (au lieu de 45 % en 1990). Des ménages résidant déjà dans le périurbain se déplacent vers une autre commune périurbaine à la recherche d'un logement correspondant mieux à ce qu'ils cherchent (un cachet ancien, un environnement plus verdoyant, des pièces plus vastes ou plus nombreuses), ou viennent s'installer dans une commune mieux équipée. La part croissante des cadres, moins souvent primo-accédants et dont l'endettement s'effectue sur des périodes plus courtes, explique sans doute la montée de ces formes d'ajustement. En effet, le raccourcissement des distances de déménagement est particulièrement sensible pour les cadres qui accèdent à la propriété d'une maison individuelle : ils peuvent assumer l'élévation des coûts dans les couronnes les plus proches, et s'installent de plus en plus fréquemment dans le parc ancien, achetant par exemple des pavillons de l'entre-deux-guerres dans les communes de Grande couronne les mieux desservies par les transports en commun. De leur côté, dans un contexte de desserrement des emplois, les ménages ouvriers parviennent, malgré la flambée des prix qui les contraint à s'éloigner de plus en plus de Paris, à ne pas trop accroître leurs navettes domicile-travail lorsqu'ils deviennent propriétaires d'un pavillon.

Carte 11 - Types de mobilités résidentielles en 2006

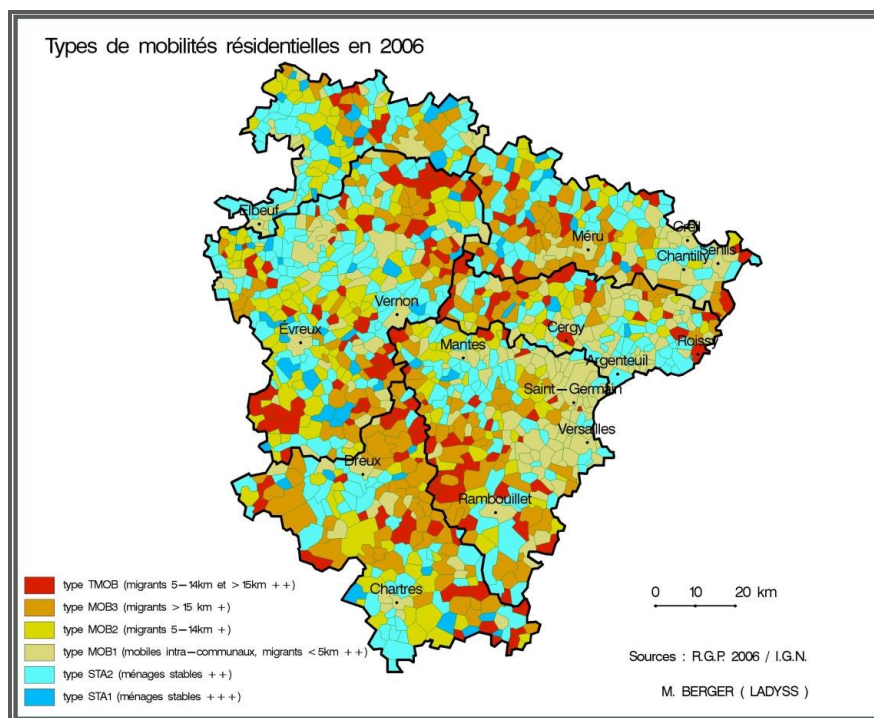


Tableau 21 - Types communaux de mobilité résidentielle (2006)

Type de commune	% stables même logement	% mobiles intra-communaut.	% stables même commune	% migrants inter-communaut.	% migrants		
					< 5 km*	5-14 km	>= 15 km
STA1	88,0	0,9	88,9	11,1	1,0	3,9	6,1
STA2	75,7	3,7	79,4	20,6	4,5	6,3	9,8
MOB1	62,7	7,5	70,2	29,8	7,9	7,7	14,2
MOB2	70,5	2,5	70,3	27,0	2,4	14,0	10,6
MOB3	69,0	3,0	72,0	28,0	2,6	5,9	19,5
TMOB	57,2	2,6	40,2	59,8	2,9	10,3	27,0

Source : RGP 2006 (expl. compl.). *non compris les ménages mobiles intra-communaut.

Tableau 22 - Distances parcourues par les propriétaires de pavillons de l'Ouest francilien lors d'un déménagement à l'intérieur de l'Île-de-France ou des départements voisins

période	distance	distance	1 ^{er}	3 ^{ème}
intercensitaire	moyenne	médiane	quartile	quartile
1975-1982	22,5	9,5	2,3	25,7
1982-1990	35,3	10,0	2,9	28,1
1990-1999	42,1	10,2	3,0	28,8
2001-2006*	33,6	8,6	2,6	23,8

Sources : RGP 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20), 2006 (expl. compl.).

*Ménages ayant emménagé au cours des 5 années précédant l'enquête.

Tableau 23 - Les propriétaires pavillonnaires nouveaux installés dans l'Ouest francilien

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	2001-2006*
<i>Origine des nouveaux installés</i>				
Paris	6,8	6,0	5,5	4,0
Petite couronne	16,0	15,0	13,1	11,2
Grande couronne**	41,4	45,4	45,4	49,9
Bassin parisien**	30,0	26,3	27,9	28,9
Reste de la France métropolitaine	4,0	5,1	5,8	4,1
Étranger, DOM-TOM	1,8	2,2	2,4	1,9
<i>Type de mobilité résidentielle</i>				
même commune	19,5	18,2	18,1	20,3
migration centrifuge***	52,7	55,2	53,1	53,0
migration centripète***	11,7	19,3	20,7	20,8
autre	16,1	7,3	8,1	6,0
<i>Type de commune de destination</i>				
commune rurale****	28,4	25,4	24,9	26,8
agglomération parisienne****	35,4	44,4	43,9	41,9
autre unité urbaine	36,2	30,2	31,2	31,3
<i>Distance de la résidence antérieure</i>				
moins de 5 km	36,4	35,3	34,6	38,2
5-14 km	24,6	24,4	24,8	25,4
15 km ou plus*****	39,0	40,3	40,6	36,3

Sources : RGP 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20), 2006 (expl. compl.).

*ménages ayant emménagé au cours des 5 années précédant l'enquête de recensement.

**y compris les ménages mobiles intracommunaux.

***pour les ménages résidant déjà en Île-de-France ou dans le Bassin parisien.

****dans leurs délimitations au recensement correspondant (en 2006, délimitation 1999).

*****y compris hors Île-de-France.

Tableau 24 - Origines des propriétaires pavillonnaires nouveaux installés

<i>Origine des nouveaux installés</i>	1975-1982	1982-1990	1990-1999	2001-2006*
<i>Résident en Île-de-France</i>				
Venus de Paris	8,2	7,2	6,6	5,1
Venus de Petite couronne	20,5	18,3	16,5	14,7
Venus de Grande couronne**	61,9	63,2	63,9	70,5
Venus du Bassin parisien	2,7	3,2	3,7	3,2
<i>Résident dans le Bassin parisien</i>				
Venus de Paris ou de Petite couronne	14,6	13,9	11,4	8,0
Venus de Grande couronne	12,6	16,4	16,3	18,4
Venus du Bassin parisien**	68,3	64,0	65,8	68,2

Sources : RGP 1982 et 1990 (1/4), 1999 (1/20), 2006 (expl. compl.).

*ménages ayant emménagé au cours des 5 années précédant l'enquête de recensement.

**y compris les ménages mobiles intracommunaux.

Cependant, cette augmentation des mobilités de proximité concerne peu les couples ayant des enfants. Si on observe bien pour eux, entre 1990 et 2006, une hausse des déplacements de portée moyenne (dans un rayon de 5 à 14 km), on constate une baisse sensible de la part des déménagements effectués à moins de 5 km, avec une chute des mobilités intracommunales, et un maintien des déplacements à 15 km ou plus. Cette catégorie de ménages, qui constitue la clientèle « traditionnelle » des accédants à la propriété pavillonnaire, est très sensible à la hausse des coûts fonciers, particulièrement forte dans les communes les mieux équipées des couronnes périurbaines anciennes, où la construction neuve est de plus en plus contrainte par des PLU restrictifs. Plus de la moitié de la mobilité intrarégionale¹⁷ des couples périurbains ayant des enfants relève toujours d'un processus de desserrement à partir des pôles urbains, même si les effectifs concernés diminuent sensiblement, et s'ils proviennent plus souvent des franges de l'agglomération parisienne ou des pôles urbains des départements bordiers, et moins souvent de Paris et de la Petite Couronne¹⁸.

La hausse des mobilités de proximité, en particulier celles de moyenne portée, doit donc être mise en relation avec la part croissante, dans les communes périurbaines, des ménages de retraités, des jeunes décohabitants et des familles monoparentales, qui recherchent plus souvent, lorsqu'ils choisissent de rester périurbains, des logements proches de leur résidence antérieure.

1.2 Des mobilités résidentielles porteuses de mixité générationnelle et familiale en périurbain

1.2.1. Les ménages de retraités : une population qui s'ancre dans l'espace périurbain

En 2006, les personnes de référence retraitées ou inactives de 60 ans ou plus représentaient 3 ménages sur 10 dans les communes périurbaines de la zone, au lieu d'un sur 4 en 1990. Depuis 1982, leur effectif a été multiplié par 2, celui de l'ensemble des ménages par 1,5. Dans le même temps, leur composition a changé : la part des anciens cadres et anciennes professions intermédiaires a

¹⁷ 53 % en 1990, 52 % en 2006.

¹⁸ D'où une diminution sensible de la distance moyenne des déménagements intrarégionaux, qui passe de 24,4 km en 1990 à 21,5 km en 2006, pour l'ensemble des couples ayant des enfants, mobiles intra-communales inclus, alors que les distances médianes augmentent (11,6 km en 1990, 13 km en 2006).

doublé : ils constituent désormais plus d'un tiers des retraités dans les couronnes périurbaines du pôle parisien, un quart dans celles des autres pôles. Retraités et inactifs âgés sont aujourd'hui plus nombreux dans la couronne périurbaine de Paris que dans la partie ouest de l'agglomération en Grande couronne et constituent 1/3 des propriétaires de pavillons périurbains.

Le vieillissement des ménages contribue fortement à l'ancrage des populations périurbaines : parmi ceux qui résidaient en 2006 dans une commune périurbaine de la zone, 9 ménages de retraités et d'inactifs âgés sur 10 n'ont pas changé de logement au cours des 5 années précédant l'enquête de recensement, au lieu de 2 ménages sur 3 pour l'ensemble des périurbains. Effet d'âge et type de logement se combinent pour expliquer la forte stabilité résidentielle des retraités périurbains : 85 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement, au lieu de 3 sur 4 pour l'ensemble des ménages ; parmi les propriétaires de pavillons, la moitié sont installés dans leur logement depuis 29 ans au moins, un sur 4 depuis plus de 36 ans. Au vieillissement sur place s'ajoutent les effets d'un solde migratoire négatif : dans les échanges avec le reste de la France, les communes périurbaines de la zone ont perdu près de 5 000 ménages de retraités et inactifs âgés (pour la plupart de jeunes retraités ayant déménagé à la fin de leur vie active¹⁹), dont la moitié se sont installés dans des communes rurales ou périurbaines de province.

Au jeu des mobilités internes à la zone et des échanges avec le reste de l'Île-de-France, on est loin d'un mouvement général des retraités périurbains vers les pôles urbains, ou vers les communes urbaines des couronnes périurbaines. Le solde migratoire avec Paris et la Petite couronne est positif, et les transferts au sein de la zone sont également favorables aux communes périurbaines, aux dépens du pôle urbain parisien. Les entrants en provenance de l'agglomération parisienne proche (Yvelines et Val-d'Oise) sont deux fois plus nombreux que les sortants vers cette destination, et représentent plus d'un tiers des retraités nouvellement installés dans une commune périurbaine. Près d'un ménage de retraités sur 3 a changé de logement dans la même commune, et parmi ceux qui changent de commune, les migrations centrifuges continuent à l'emporter largement. Dans l'aire urbaine de Paris, plus de la moitié des retraités périurbains restent dans le périurbain, un ménage sur 4 seulement va s'installer dans l'agglomération parisienne. Lorsqu'ils souhaitent s'installer en ville à l'heure de la retraite, c'est plus souvent en province qu'ils le font, car outre des coûts fonciers élevés, la ville proche renvoie une image de trop forte densité (Berger, Rougé et al., 2010).

On observe cependant, dans les mobilités internes aux couronnes périurbaines de la zone, un solde légèrement positif en faveur des communes urbaines et au détriment de l'espace rural, (d'environ 200 ménages dans l'aire urbaine de Paris, 150 dans les autres aires urbaines de la zone). De plus, la taille moyenne des communes de destination (4 400 hab.) est largement supérieure à celle des communes d'origine (2 900 hab.). Enfin, hors aire urbaine de Paris, les périurbains se dirigent plus souvent vers les villes proches : les pôles urbains petits ou moyens du Bassin parisien sont attractifs pour les ménages venant de leur couronne périurbaine, car ils offrent plus d'aménités et de services que des communes rurales souvent moins peuplées et moins bien équipées que dans les couronnes périurbaines proches de Paris, de constitution plus ancienne. A cela s'ajoute le fait qu'il ne s'agit pas des mêmes groupes sociaux : des retraités plus modestes et moins mobiles dans le Bassin parisien, des Franciliens plus aisés et plus mobiles, acceptant des coûts de déplacement plus élevés pour maintenir un cadre de vie plus rural (Berger, Aragau, Rougé, 2014).

De plus en plus nombreux dans les couronnes périurbaines, les retraités contribuent à l'ancrage de la population, à la fois parce que leur présence quotidienne dans la commune est plus forte que celle des actifs, parce qu'ils sont installés depuis plus longtemps dans les logements, que leurs mobilités résidentielles s'effectuent plus souvent au sein de la même commune, et qu'ils restent « fidèles », lorsqu'ils déménagent, à des localisations périurbaines, les pôles urbains proches étant loin de

¹⁹ La moitié ont moins de 65 ans, 3 sur 4 moins de 70 ans lors de l'enquête.

constituer la destination principale des migrants. Mais ils ne sont pas les seuls à contribuer à l'ancrage croissant des périurbains dans des territoires de proximité : c'est aussi, de plus en plus souvent, le cas de populations plus mobiles, dont la présence dans les communes périurbaines se renforce, et dont les mobilités tendent à se réorienter elles aussi vers un environnement plus proche.

1.2.2. Jeunes décohabitants et familles monoparentales : de plus en plus nombreux à résider et à déménager dans le périurbain ?

Les couples ayant des enfants, en quête d'accession à la propriété pavillonnaire, ont longtemps constitué plus de la moitié des ménages périurbains. Ils ne représentent plus aujourd'hui que 4 ménages sur 10, alors que la part des familles monoparentales augmente (3 % des ménages périurbains en 1982, 7 % en 2006) tout comme celle des personnes seules ou sans famille, en particulier des jeunes décohabitants (de moins de 30 ans). Si les ménages non constitués de couples restent plus nombreux dans les pôles urbains, qui offrent plus de petits logements et disposent d'un parc locatif, en particulier social, plus important, leur présence dans l'espace périurbain augmente sensiblement : l'effectif des familles monoparentales y a été multiplié par 3 depuis 1982, leur part a doublé ; le nombre de jeunes de moins de 30 ans vivant seuls ou sans famille a été multiplié par 2 durant la même période. Au sein des couronnes périurbaines, ils sont plus présents dans les communes urbaines, dont le parc de logement répond mieux à leur demande, mais on observe aussi dans les communes rurales une augmentation de la part des petits logements et du parc locatif social dans la construction neuve. Cette diversification des structures des ménages constitue un des témoignages de l'évolution des espaces périurbains vers des formes de maturité (Aragau, Berger, Rougé, 2012 ; Berger, Aragau, Rougé, 2014), accompagnée par des politiques municipales visant à infléchir l'offre de logements pour accueillir des populations à différentes étapes du cycle de vie, en particulier pour retenir les jeunes issus des premières générations périurbaines, ceux dont les parents s'étaient installés dans les années 1970 et 1980.

Plus mobiles que l'ensemble des ménages périurbains, résidant plus souvent dans les communes urbaines des couronnes périurbaines et enregistrant des soldes migratoires très négatifs avec l'agglomération parisienne comme avec le reste de la France métropolitaine, familles monoparentales et jeunes décohabitants se dirigent aussi plus souvent, lorsqu'ils migrent à l'intérieur de la zone, vers des communes urbaines. Près de la moitié des familles monoparentales et plus de la moitié des jeunes décohabitants quittent le périurbain pour s'installer dans des pôles urbains ; parmi ceux qui habitaient dans une commune urbaine du périurbain, un sur 3 reste dans le même type d'espace tandis qu'un ménage périurbain rural sur 4 (pour les jeunes décohabitants) ou sur 5 (pour les familles monoparentales) se dirige vers une commune urbaine du périurbain. Mais à côté d'un déplacement vers des communes mieux équipées, et dont l'offre de logement convient mieux à leurs attentes, on constate qu'une large majorité des familles monoparentales (3 sur 4 en 2006, au lieu de 2 sur 3 en 1982) n'a pas changé de commune de résidence, et que 4 sur 5 d'entre elles (au lieu de 3 sur 4 en 1982) habitent dans un rayon de moins de 5 km de leur résidence précédente. Là aussi, on peut observer un processus d'ancrage résidentiel, et de mobilité dans des territoires proches.

Pour une part croissante des ménages périurbains, stabilité dans le logement ou la commune et migrations entre communes proches contribuent à une meilleure connaissance du territoire local et de ses ressources, à un ancrage et à une transformation des représentations et des demandes en matière d'équipements et de services. Ces mobilités de proximité peuvent concerner des catégories modestes, là où existe un parc de logement accessible compte tenu de leurs revenus, en particulier pour les jeunes, les familles monoparentales ou les retraités, particulièrement ciblés dans les politiques de diversification du parc de logement conduites par certaines municipalités, soucieuses de retenir des populations pour lesquelles la proximité de la famille constitue un élément important des choix résidentiels. Mais l'ancrage dans des territoires proches concerne aussi des catégories plus aisées, cadres actifs ou retraités, qui ont les moyens de surenchérir pour améliorer ou adapter leurs conditions de logement en restant dans

les zones les plus denses et les mieux équipées du périurbain, et d'assumer des coûts de déplacement plus élevés pour conserver les avantages de leur cadre de vie. Si la population périurbaine se renouvelle moins, elle se diversifie, dans le sens d'une plus grande mixité des âges et des types de ménage, qui atténue quelque peu les processus de ségrégation et de resserrement de l'éventail social.

1.3 De l'accueil à l'ancrage : quel accompagnement par les politiques publiques ?

Face à ce recentrage des mobilités en faveur de la proximité, les élus tentent de les capter pour construire des logiques territoriales de fonctionnement. Certains d'entre eux font figure de modèle et nous pouvons citer à cet égard J.-M. Tétart, maire de Houdan ; leurs actions sont relayées dans la presse quotidienne et font l'objet de voyage d'élus étrangers, dans le cadre très à la mode aujourd'hui des démarches de *benchmarking*.

1.3.1. Le logement au cœur du processus

Le renouvellement des profils sociodémographiques des populations périurbaines est intimement lié à l'histoire de l'espace périurbain, au fait que ses premiers habitants y vieillissent, et qu'un certain nombre de leurs enfants s'y (ré) installent au moment de leur vie active. Ce renouvellement est progressivement perçu dans ces communes périurbaines comme un élément de ressources, du moins comme un levier de développement local par les élus. Certes les injonctions nationales en faveur de la mixité sociale et de la diversification du parc de logement ont aidé les acteurs publics locaux à envisager d'autres pistes, préférant sans doute, face à des mécontentements d'habitants, retenir les personnes âgées et les jeunes de la commune, plutôt que d'accueillir dans le petit collectif récent des ménages venus d'un ailleurs souvent chargé de représentations négatives.

Selon l'histoire des constructions intercommunales, les élus des territoires périurbains ont plus ou moins bien accompagné cet ancrage qui ne peut s'arrêter à des opérations de réhabilitation pour faire du petit logement ou du logement social, même si dans chacun des EPCI un effort des « petites communes » en direction du développement d'une offre en logement social est souligné : « Ça, c'est lié au SCOT, qui a été approuvé à l'unanimité. Ça veut dire qu'aujourd'hui on a, entre guillemets, réussi à vendre à des communes rurales de prendre quelques logements sociaux, dans le sens noble du terme, parce que ça a beaucoup évolué le logement social et son image. » (Maire de Saint-Marcel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des portes de l'Eure), « Ce n'est pas inné de faire des maisons autrement qu'en lotissement, ou du logement social surtout dans nos secteurs ; et quand on dit oui mais le logement social c'est vos enfants ... alors là les gens disent ah oui ! Peut-être ! Au jour d'aujourd'hui, il y a bien 7 ou 8 communes rurales qui hier n'avaient pas de logements sociaux et qui en ont aujourd'hui. C'est un accompagnement pour faire accepter d'en développer ne serait-ce qu'un peu. » (Maire de Ménilles, Eure).

Figure 6 - Petit collectif et rénovation de l'usine Boldoflorine, Houdan (78)



Photo : Claire ARAGAU, 2013

La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH), par exemple, mène une politique de logement exemplaire à ce titre pour un territoire périurbain. Il s'agit avant tout de permettre aux habitants de se loger au plus près de leur emploi, tout en diversifiant l'offre de logement : locatif aidé, accession à la propriété, y compris pour de jeunes ménages ou des familles éclatées, ce qui signifie offrir des logements à un prix attractif. Le prix moyen du mètre carré d'un logement à Houdan étant de l'ordre de 3500€/m², cela ne permet pas aux jeunes ménages sans enfant de s'y installer, mais s'adresse plutôt à des personnes de 35-40 ans ayant des enfants déjà au collège. Or, certaines communes de la CCPH font le constat d'un déficit d'enfants dans les classes maternelles et d'un excès d'enfants en âge d'entrer au collège, au point de devoir y ouvrir de nouvelles classes et de fermer des maternelles. C'est pourquoi des élus tentent d'enrayer ce phénomène par une offre de logement diversifiée et économiquement adaptée.

1.3.2. Au-delà du logement, une appréhension systémique des territoires

L'ancrage ne peut intervenir qu'à condition que les parcours de vie soient accompagnés dans leurs dimensions quotidiennes : au-delà du logement, ce sont les services, les équipements, l'emploi et les déplacements qui sont à prendre en compte dans une démarche systémique porteuse d'un projet territorial. À ce titre, la plupart des EPCI tentent de faire de plus en plus le lien entre les actions susceptibles de permettre une relative montée en autonomie – elles raisonnent en termes de bassin de vie (Bonnin-Oliveira, 2013 ; Aragau, 2014).

Ainsi, selon le maire de Saint-Marcel (Eure), « Là il y a le Plateau de l'espace²⁰, l'ancien LRBA²¹, qui va être redynamisé et on a déjà anticipé une desserte en transports en commun pour aller là-haut. On sait ce qu'il faut faire, on connaît le coût, ... Aujourd'hui à l'Agglo, on a un service transport étoffé, avec une directrice. On met en place un PLD et un PDA pour les administrations. Tout a un coût et, après avoir fait une étude prospective, on a mis en place en 2008 une taxe ménage, on y a été obligé. D'un montant total de 350 000 euros, ce qui est peu par foyer, au départ on était parti sur 1 million d'euros... On a un bassin industriel, je touche du bois, qui fonctionne bien !... Il y a des gens qui viennent de Paris, les cadres surtout. Mais c'est une minorité, il y a quelques personnes qui travaillent à Paris et qui ont acheté dans le coin, ou à Rouen aussi. Mais la majeure partie des gens habitent sur la CAPE ou autour et y travaillent. Le bassin, il fonctionne en autonomie ! ».

²⁰ Contrat de redynamisation de site de défense offrant des avantages fiscaux pendant 5 ans à toute entreprise qui s'y installe

²¹ Laboratoire de recherche balistique et aérodynamique de la Défense

Figure 7 - Commerces à Orgerus (78)



Photo : Claire Aragau et Lucile Mettetal, 2013



Photo : Claire ARAGAU et Lucile METTETAL, 2013

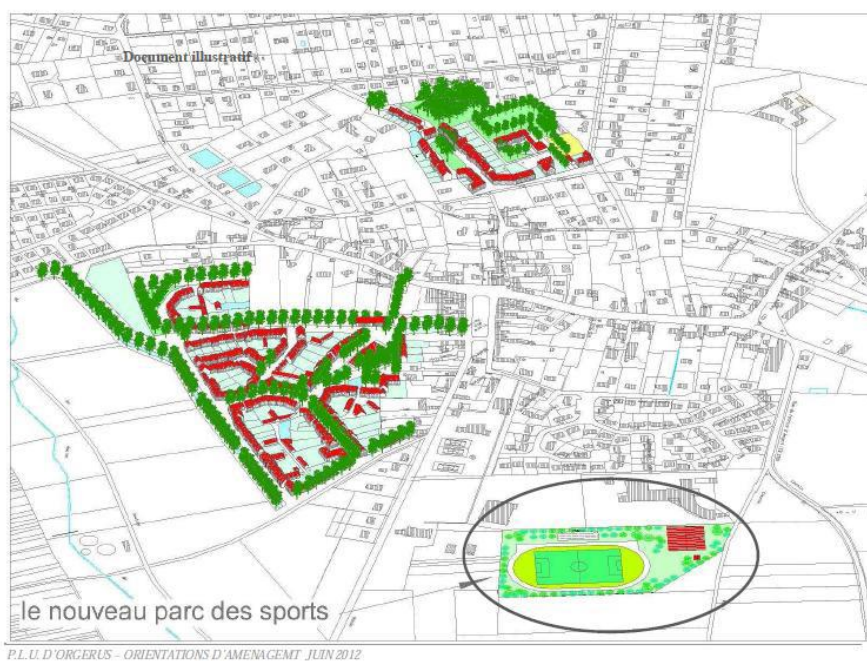
Le maire d'Orgerus fait part de sa « *responsabilité de maintenir et développer les commerces* ». Dans ce but, il est convaincu que le développement du centre-bourg reste dépendant de l'arrivée de nouvelles populations. Développer le logement et les commerces sont des priorités pour résoudre le phénomène de stagnation démographique à Orgerus, « *il faut absolument réagir !* ». Il réfléchit, dans cette optique, à lancer un important projet de 500 logements, en partie sociaux, sur les 20 prochaines années (soit une moyenne de 25 logements/an) : 100 logements dans le tissu existant (phase 1), 75 logements dans un deuxième temps pour la phase « développement Sud du bourg » (phase 2), et enfin 325 logements pour la phase « développement Est du bourg » (phases 3,4 et 5). Son projet combine la densification du centre-bourg et la construction de logements sur les dents creuses identifiées dans le PLU, de façon à créer des coutures entre les différents espaces. La programmation prévoit deux tranches de réalisation. De plus, il est imposé par le PLU que tout programme de plus de 9 logements devra comporter 10% de logements aidés par l'Etat. La première tranche, dont le permis a été accordé début avril 2013, prévoit la construction de 17 logements sur un terrain situé à proximité de la gare d'Orgerus. Cette implantation répond à la demande de l'Etat de favoriser les constructions de logements autour des gares pour les communes qui en sont équipées. Mais de manière générale, Orgerus a pour but de favoriser l'implantation de nouveaux logements sur des terrains en cœur de zone urbanisée et non en périphérie de la ville. La seconde tranche de travaux est prévue sur l'emplacement de l'actuel stade municipal. En effet, la Mairie a pour projet la délocalisation du stade municipal vers le collège, laissant ainsi le terrain vacant pour y implanter les nouveaux logements. A terme, c'est-à-dire en 2030, le projet de PLU avance une hypothèse de 500 logements à raison de 100 logements dans le tissu existant, 75 dans le développement Sud du Bourg et 325 logements pour les extensions à l'est du Bourg. La municipalité espère alors une augmentation de 50 habitants par an en moyenne. Jean-François Mucherie insiste alors sur la nécessité de procéder par phasage : « *on est sur des opérations qu'il faut obligatoirement gérer par étapes. Déjà pour éviter de créer un appel des promoteurs et surtout pour éviter une sur-fréquentation de nos équipements et de nos services* ». Cet élu défend fermement le concept de densification du centre bourg. Il ne souhaite pas voir se développer les hameaux présents sur le territoire d'Orgerus. Un centre dynamique est nécessaire selon lui : les gens veulent des commerces, beaucoup n'ont pas de moyen de locomotion. La commune est étalée en superficie, il est difficile de relier efficacement les différents hameaux.

Figure 8 - Orientations d'aménagements votées en juin 2012



Source : PLU.

Figure 9 - Projet de construction de 100 logements dans le tissu existant



A l'échelle des communes, des politiques de renouvellement des activités commerciales sont également instaurées. La volonté de la mairie de proposer une nouvelle offre commerciale à la population s'est matérialisée par l'établissement d'un commerce de détail et traiteur portugais en plein centre-ville. Non-occupé depuis quelques années, le local accueillant aujourd'hui « Les saveurs du Portugal » a été proposé comme vacant par la municipalité. D'après la propriétaire de ce commerce, le local avait suscité la convoitise de nombreux projets. Ouvert depuis début mars 2013, la propriétaire nous fait part de l'accueil qu'elle a reçu de la part des commerçants et des habitants :

« J'habite sur Orgerus depuis longtemps déjà, et de voir qu'il y avait un local de la mairie disponible, ça a été l'occasion de lancer le projet. Les gens étaient vraiment impatients que j'ouvre, ils étaient même très curieux de savoir ce qu'il allait y avoir. Des fois quand j'allais chez les autres commerçants ou même dans la rue, les gens me demandaient « alors c'est quand que vous ouvrez ? ». J'ai reçu vraiment un très bon accueil. ».

Figure 10 - Saveurs du Portugal, commerce à Orgerus



Photo : Claire ARAGAU, 2013

Située en plein centre-ville, mais en contre bas de la route principale, la boutique peut jouer sur sa position stratégique de bordure de parking et de proximité de la mairie située à quelques dizaines de mètres.

Interrogé à ce sujet, le maire d'Orgerus fait part de ses intentions avec ce commerce : « Orgerus possède les commerces traditionnels de base, et aujourd'hui nous essayons de développer les commerces plus spécialisés. Avec ce commerce portugais, on souhaite lancer une sorte d'effet « boule de neige ». Ça sera profitable d'une part pour les populations qui vivent ici car on leur propose une nouvelle offre de commerce, et ça sera profitable aussi pour la création d'autres commerces. Tout ça, dans le but de drainer de nouvelles populations. » L'adoption de cette politique locale s'est faite sur le constat d'un manque de présence des commerces alimentaires de proximité : « dans le coin, tous les villages sont des villages dortoirs et ne possèdent pas même une boulangerie, sauf Septeuil et Orgerus. On a une responsabilité en tant que maire, il faut qu'on garde nos commerces ! ».

2. Les navettes domicile-travail : vers de nouveaux comportements de mobilité ?

Les déplacements entre domicile et lieu de travail ont un rôle structurant dans les horizons quotidiens des actifs et constituent toujours le principal facteur d'éclatement des espaces pratiqués par les périurbains et les habitants des franges de l'agglomération parisienne. On observe cependant, depuis la fin des années 1990, des inflexions sensibles, et si les périurbains effectuent en moyenne des navettes plus longues que les habitants de l'agglomération parisienne et ceux des autres pôles urbains, il faut nuancer ce constat à la fois au regard des distances parcourues et des budgets temps qui leur sont consacrés. Tout comme la réduction des distances des mobilités résidentielles, la stabilisation des trajets domicile-travail témoigne d'un recentrage d'une partie au moins des ménages périurbains sur des territoires de proximité.

La part croissante des ménages résidant dans la même commune depuis longtemps, mais aussi celle des nouveaux habitants de plus en plus souvent d'origine proche, contribuent sans doute à une connaissance des ressources en emplois dans l'environnement local meilleure que celle des premiers installés, qui étaient plus souvent, dans les années 1970 ou 1980, originaires de Paris ou de la banlieue proche. Dans le même temps, avec l'accroissement et la densification de la population, l'offre de commerces et de services de proximité s'est étoffée, et avec elle le nombre d'emplois relevant de l'économie présentielle (ou résidentielle).

2.1 L'évolution de l'offre locale d'emplois

Les changements récemment intervenus dans la définition des actifs et des emplois au recensement (prise en compte plus large, depuis 2006, des activités occasionnelles), et les variations des taux de sondage dans les fichiers portant sur les mobilités domicile-travail rendent difficile une évaluation précise de l'évolution de l'offre d'emploi dans les communes de la zone comme des distances entre domicile et lieu de travail parcourues par les actifs qui y résident. On peut néanmoins observer que le taux d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois offerts par la zone et le nombre d'actifs qui y résident) a cessé de se dégrader et que, dans le même temps, les distances parcourues par les actifs pour se rendre à leur travail ont nettement moins augmenté depuis les années 1990 et tendent aujourd'hui à se stabiliser (cf. carte 12).

Alors que le ratio emplois/actifs résidents dans l'espace périurbain n'avait cessé de se dégrader dans les années 1980, avec l'arrivée massive de ménages constitués pour l'essentiel de couples biactifs et la forte rétraction des emplois agricoles, la situation se stabilise depuis les années 1990 : pour une part du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite des premiers périurbains, pour l'essentiel parce que l'offre d'emploi s'est accrue et diversifiée localement, à la fois dans les communes périurbaines et dans les pôles en croissance situés aux franges de l'agglomération parisienne. De fait, l'amélioration du taux d'emploi a concerné aussi bien les communes urbaines appartenant aux franges de l'agglomération parisienne, dans un rayon de 40 km de Notre-Dame, que les autres pôles urbains (tab. 26) Le nombre d'emplois offerts y a augmenté 2 fois à 2 fois et demi plus vite durant cette période que celui des actifs résidents, le taux d'emploi y a gagné près de 20 points. Dans l'espace périurbain, si l'écart entre emplois et actifs résidents n'a pas cessé de croître dans les communes rurales (où l'offre d'emplois est aujourd'hui inférieure de plus de moitié au nombre d'actifs résidents), la stabilisation s'amorce dès 1990 dans la partie urbaine, où le taux d'emploi s'établit depuis lors autour de 70 %.

Il faut aussi souligner que même si elles restent très déficitaires en emplois, les couronnes périurbaines bénéficient de l'amélioration de l'offre à proximité et de l'évolution polynucléaire du système urbain francilien : la montée en puissance de pôles d'emplois, en particulier ceux des villes nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, aux marges de l'agglomération, contribue à limiter l'augmentation des distances domicile-travail des pavillonnaires périurbains. Ainsi, la proportion de déplacements vers le centre du pôle urbain (Paris et la Petite couronne) diminue. De même, on observe un rattrapage significatif de l'emploi présentiel (créé par l'ensemble des activités contribuant à la production de biens et de services visant la satisfaction des personnes résidant dans la zone) dans les couronnes périurbaines : il représente en 2007 58 % des emplois dans l'espace périurbain, soit un gain de 10 points en 25 ans. Dans l'ensemble des communes périurbaines, depuis le début des années 1980, l'emploi présentiel a augmenté deux fois plus vite (+52 %) que l'offre totale d'emplois (+29 %), et plus vite que la population résidente (+31 %), contribuant à une meilleure desserte de proximité. Tout comme le desserrement des emplois vers la périphérie de l'agglomération, la diffusion des emplois présentsiels dans les couronnes périurbaines a sans doute contribué à limiter l'augmentation des distances des navettes domicile-travail, y compris pour les pavillonnaires résidant dans les couronnes périurbaines (cf. tab. 28).

Tableau 25 - Evolution du ratio emplois/actifs au lieu de résidence dans l'Ouest de l'Ile-de-France et le Bassin parisien proche*

	ratio emplois/actifs résidents				
	1975	1982	1990	1999	2006
<i>ensemble de la zone</i>	77	77	78	82	84
moins de 20 km	66	72	78	87	91
20-39 km	74	73	75	79	81
40-59 km	86	80	76	77	76
60-79 km	96	93	89	93	94
80-99 km	96	93	90	93	94
100 km ou plus	82	76	74	73	75
unité urbaine de Paris	70	74	79	86	89
autres pôles urbains	103	108	111	116	119
espace périurbain**	75	63	58	57	56
dont communes urbaines	83	74	70	71	72
dont communes rurales	65	51	45	43	41

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4), 2006 (expl. compl.).

*selon la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des couronnes périurbaines et des communes multipolarisées.

Tableau 26 - Evolution des emplois dans l'Ouest de l'Île-de-France et le Bassin parisien proche (1982-2006)*

	ensemble des emplois			emplois présents		
	1982-1990	1990-1999	1999-2007	1982-1990	1990-1999	1999-2007
<i>ensemble de la zone</i>	114	108	110	118	112	116
moins de 20 km	114	108	114	113	110	119
20-39 km	123	113	110	132	113	115
40-59 km	108	105	107	110	114	116
60-79 km	109	102	104	114	109	114
80-99 km	108	107	107	114	114	111
100 km ou plus	102	103	115	115	116	122
unité urbaine de Paris	118	110	112	121	112	117
autres pôles urbains	106	102	108	111	109	116
espace périurbain**	110	109	108	115	115	115
dont communes urbaines	110	107	109	114	111	116
dont communes rurales	110	113	105	117	122	113

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4), 2006 (expl. compl.).

*selon la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines.

**ensemble des communes périurbaines et multipolarisées

La longueur des déplacements entre domicile et lieu de travail, leur coût et le faible recours aux transports collectifs constituent une des principales critiques faites à la forme périurbaine en termes de durabilité. Les périurbains de l'Ouest francilien parcourent, pour se rendre à leur travail, des distances trois fois plus longues²², en moyenne, que les habitants de Paris *intra muros* (18,5 km en 2006 au lieu de 5,8 km), et 2,3 fois plus importantes que celles des actifs résidant en banlieue proche (les 3 départements de Petite couronne) ou 1,5 fois plus longues que celles des habitants de la grande banlieue (la partie du pôle urbain de Paris située dans les Yvelines et le Val d'Oise). Mais si on compare périurbains et habitants de l'agglomération parisienne résidant à une même distance de Paris, l'écart se réduit, le rapport n'est plus que de 1,1 à 1,2, alors même que l'offre d'emploi sur place est nettement plus favorable pour les actifs du pôle urbain.

Au sein des espaces périurbains, la différence est sensible entre communes rurales et communes urbaines : les distances moyennes parcourues par les ruraux pour se rendre à leur travail sont nettement supérieures à celles des urbains, qui effectuent plus souvent des navettes courtes (moins de 5 km), au sein de la commune de résidence ou vers des communes voisines (cf. tab. 28). D'autre part, les périurbains de Paris ont des déplacements plus longs en moyenne que ceux des autres couronnes périurbaines (cf. cartes 12 et 13), la moitié des actifs effectuant des trajets de plus de 15 km, alors que les pôles urbains autres que l'agglomération parisienne ont un recrutement nettement plus local, polarisant fortement leur environnement. Ceci s'explique pour partie par des niveaux de qualification de la main d'œuvre différents, mais aussi par l'offre de transports collectifs qui facilite les navettes longues en Île-de-France. Si l'offre locale d'emploi favorise les actifs des communes urbaines qui effectuent plus souvent des trajets courts, l'existence fréquente d'une desserte par les transports collectifs élargit l'horizon des possibles, d'où une part importante de navettes longues.

Tableau 27 - Les distances domicile-travail des actifs de l'Ouest francilien en 2006

²² Les distances des navettes domicile-travail ont été calculées à vol d'oiseau entre chefs-lieux de commune, à partir des fichiers-détail ou des fichiers mobilités des recensements de population. On a affecté aux actifs travaillant dans leur commune de résidence une distance égale au rayon de cette commune (plafonné à 3 km).

Type de commune de résidence	distance moyenne des navettes (km)	% d'actifs travaillant dans la commune de résidence	% de navettes		
			moins de 5 km*	5 – 14 km	15 km ou plus
pôle urbain de Paris** <i>couronne périurbaine de Paris</i>	11,4	21,6	36,5	34,9	28,7
communes urbaines	18,5	22,1	30,0	21,8	48,2
communes rurales	21,1	15,6	22,9	25,7	51,4
autres pôles urbains <i>autres couronnes périurbaines</i>	13,5	34,9	55,8	20,1	24,0
communes urbaines	15,4	23,4	35,7	35,8	28,5
communes rurales	16,7	15,9	23,9	41,2	33,7

*y compris les actifs travaillant dans leur commune de résidence. **Partie de l'agglomération parisienne située dans les départements des Yvelines et du Val-d'Oise. Source : RP 2006, expl. compl.

Si on observe l'évolution des navettes depuis le début de la phase d'expansion périurbaine, on constate qu'après une très forte croissance des distances parcourues par les périurbains dans les années 1980 (la distance moyenne passant de 11 km en 1975 à 16,7 km en 1990), on constate une inflexion dans les années 1990, puis une stabilisation dans les années 2000, malgré la hausse des qualifications des actifs. Certes la proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence continue à diminuer, les distances moyennes et médianes des navettes et la part des trajets de 15 km ou plus à augmenter, mais depuis 1990, le ralentissement est très sensible. Pour les cadres ou les employés, les distances moyennes parcourues ne sont pas supérieures, en 2006, à ce qu'elles étaient en 1990 (effets de la féminisation de la profession, pour les cadres ; de l'augmentation de la part du temps partiel, pour les employés). Pour les professions intermédiaires, l'augmentation est très faible ; pour les ouvriers, la distance moyenne parcourue continue à augmenter, dans un contexte de forte régression des emplois, qu'il faut aller chercher plus loin.

La faible augmentation globale des distances parcourues serait donc pour une part l'effet du changement social, les actifs les plus qualifiés, aux compétences plus spécialisées, effectuant toujours des déplacements plus longs. Dans le même temps, la proportion de déplacements vers le centre du pôle urbain parisien (Paris et Petite couronne) tend à diminuer, dans toutes les zones, au profit de destinations situées en Grande couronne, aussi bien pour les actifs des deux départements franciliens que pour ceux qui résident au-delà des limites de la région. Ainsi, la distance moyenne des navettes des actifs résidant dans les cantons du Bassin parisien et travaillant en Île-de-France n'augmente plus : elle est passée de 46,3 km en 1990 à 43,3 en 2006, la distance médiane de 43,4 à 39,6. De même, si on observe l'aire de recrutement d'un pôle tel que Cergy-Pontoise, elle a cessé de s'étendre, alors que dans les années 1990, les ménages modestes s'installaient de plus en plus loin en quête de coûts fonciers plus bas. L'effet de rebond dans la périurbanisation découlant du desserrement des emplois, en particulier avec la montée en puissance des villes nouvelles dans les années 1980-1990, est aujourd'hui très atténué.

Il semble donc que l'on ait atteint un palier, qui s'explique pour une part par le desserrement des emplois au sein du pôle urbain parisien et une évolution favorable du rapport entre le nombre d'actifs résidents

et l'offre locale d'emplois dans l'ensemble constitué par les couronnes périurbaines et les franges de l'agglomération parisienne. L'extension des bassins d'emploi semble avoir atteint ses limites, avec l'augmentation des coûts, mais aussi l'aggravation et la généralisation de la congestion, qui pèse sur les budgets-temps des navettes domicile-travail.

Tableau 28 - Les navettes des actifs de l'Ouest francilien. Ensemble des actifs et des propriétaires de pavillons

	1975	1990	2006
<i>ensemble des actifs</i>			
% d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	35,0	24,8	22,6
% de navettes de 15 km ou plus	20,9	29,3	32,4
distance médiane domicile-travail	4,4	7,6	8,9
distance moyenne domicile-travail	9,4	12,6	13,7
<i>propriétaires de pavillons</i>			
% d'actifs travaillant dans leur commune de résidence	28,4	19,3	17,6
% de navettes de 15 km ou plus	25,9	35,3	38,1
distance médiane domicile-travail	5,9	9,6	10,8
distance moyenne domicile-travail (ensemble des actifs)	11,2	14,9	15,8
dont hommes	12,1	16,7	17,8
dont femmes	9,5	12,6	13,6
<i>ensemble des actifs selon la CSP</i>			
cadres		17,2	17,2
professions intermédiaires		14,0	14,6
employés		11,5	11,5
ouvriers		11,1	12,9
<i>propriétaires de pavillons selon la CSP</i>			
cadres		19,0	19,2
professions intermédiaires		16,3	16,5
employés		13,9	13,6
ouvriers		13,0	14,8

Sources : RGP 1975 (1/5), 1990 (1/4), 2006 (expl. compl.).*Déplacements de moins de 250 km mesurés à vol d'oiseau entre les chefs-lieux de commune de résidence et de travail.

Tableau 29 - Les navettes des actifs de l'Ouest francilien selon le type de communes de résidence et sa distance à Paris

Type de communes**	distance moyenne					distance médiane				
	1975	1982	1990	1999	2006	1975	1982	1990	1999	2006
unité urbaine de Paris	9,5	10,1	11,1	11,1	11,4	6,9	7,7	8,6	8,2	8,7
autres pôles urbains	7,0	8,2	11,0	12,0	13,5	1,7	2,1	2,9	3,0	3,6
espace périurbain***	10,8	13,8	16,7		18,5	3,5	6,6	9,6		12,7
dont communes urbaines	10,8	13,3	16,2	17,7	17,9	2,7	5,9	9,7	12,3	12,9
dont communes rurales	10,7	14,4	17,3	18,9	19,1	4,2	7,1	9,4	11,7	12,4
distance à Paris de la résidence										
moins de 20 km	8,7	8,9	9,6	9,7	9,8	7,3	7,9	8,4	8,0	8,4
20-39 km	11,4	12,4	13,4	13,2	13,5	6,6	8,4	9,9	9,6	10,2
40-59 km	10,6	13,7	17,0	18,0	18,9	2,3	4,1	8,4	10,7	12,6
60-79 km	8,8	11,4	16,1	17,6	19,8	1,6	1,7	3,8	6,2	8,7
80-99km	6,9	9,2	12,1	13,0	14,4	1,7	2,2	3,6	5,0	6,0
100 km ou plus	7,2	8,7	10,4	11,4	12,8	3,3	3,9	5,2	6,4	7,1

Sources : RGP 1975 (1/5), 1982, 1990, 1999 (1/4), 2006 (expl. compl.). *Déplacements de moins de 250 km mesurés à vol d'oiseau entre les chefs-lieux de commune de résidence et de travail. **Selon la délimitation 2010 des unités urbaines et des aires urbaines. ***Ensemble des communes périurbaines et multipolarisées.

Tableau 30 - Les lieux de travail des actifs résidant dans l'Ouest de l'Île-de-France et le Bassin parisien proche

zone de résidence	zone du lieu de travail (en %)					
	Paris		Petite Couronne		Grande couronne	
	1982	2006	1982	2006	1982	2006
Yvelines+Val d'Oise	21,3	16,2	18,6	20,7	57,0	61,5
autres départements	4,5	5,6	2,6	4,6	4,6	14,3
<i>ensemble de la zone</i>	16,3	12,7	13,8	15,5	41,0	46,2

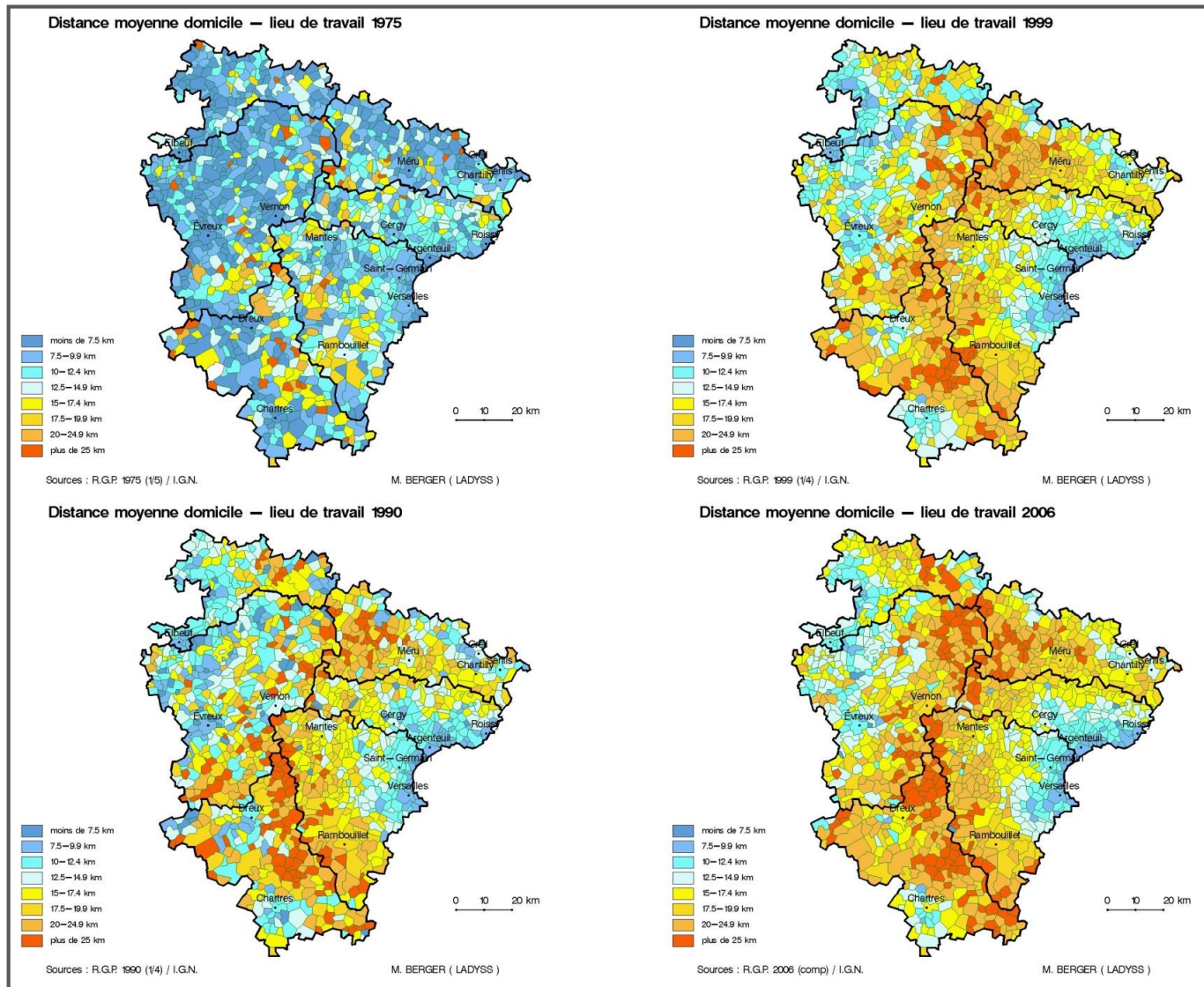
De plus, une part croissante de la mobilité résidentielle des pavillonnaires s'effectuant désormais dans des territoires de proximité, les déménagements se traduisent moins souvent par une augmentation importante des distances domicile-travail. À une période d'explosion des distances parcourues dans les années 1970 et 1980 succède donc une phase d'augmentation nettement plus faible des trajets, dans un contexte de développement des pôles d'emploi périphériques, de croissance de l'emploi présentiel, et de densification des tissus résidentiels périurbains. Les actifs les plus qualifiés, ceux dont les navettes sont en moyenne les plus longues et dont l'effectif croît le plus vite dans l'ouest francilien, sont aussi ceux qui ont eu les capacités financières leur permettant de rester plus près des pôles d'emploi, au moment où la féminisation croissante de l'emploi des cadres freinait aussi la croissance des distances de leurs navettes.

Tableau 31 - Types communaux de navettes domicile-travail (1975-2006)

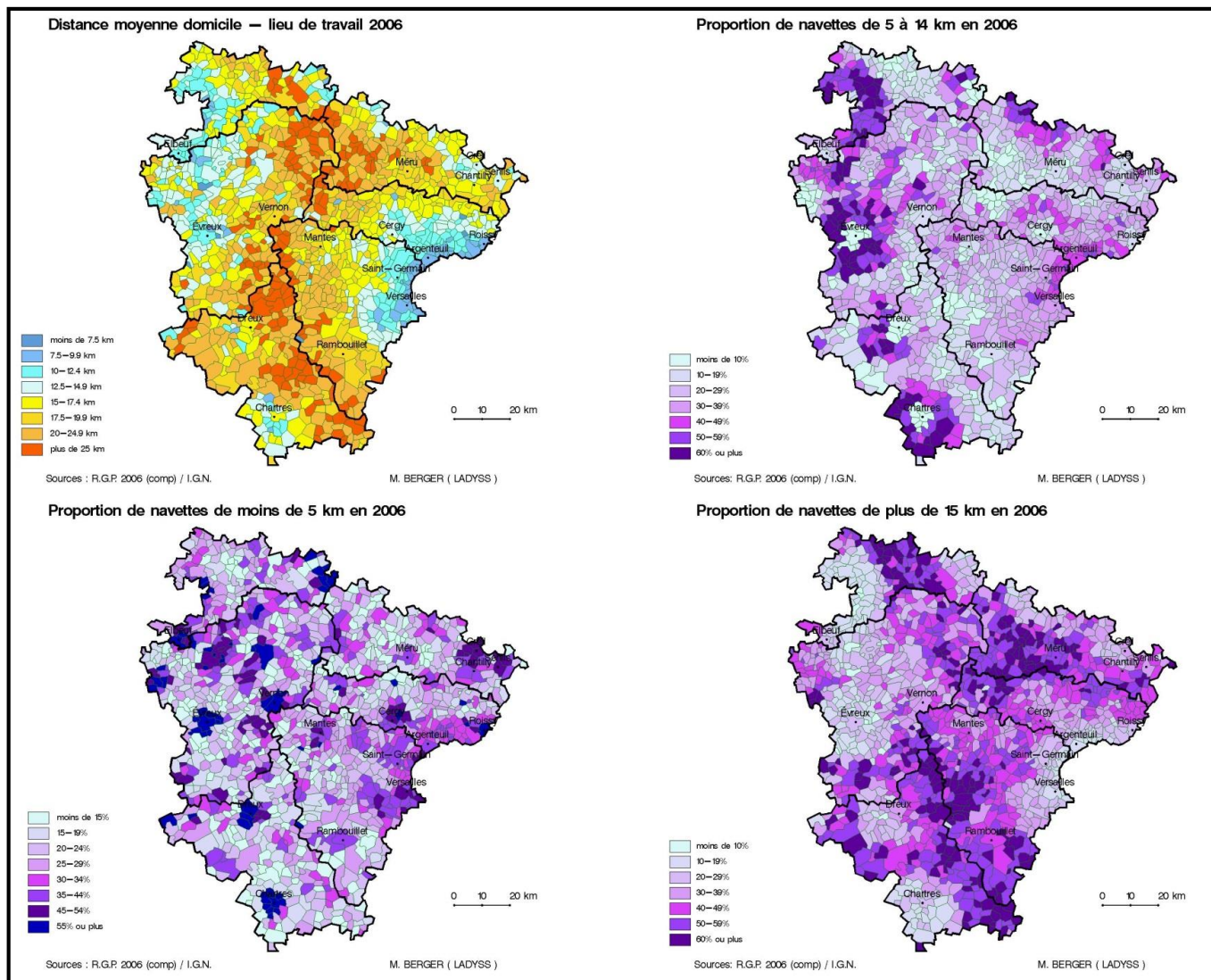
Type de commune	% de navettes				
	< 5 km	5-14 km	>=1 km	vers Paris	vers Petite couronne
CC	74,3	13,7	12,0	2,4	1,3
CL	46,5	16,7	36,9	7,8	6,1
MC	42,9	40,0	17,1	10,0	10,8
MM	21,2	63,6	15,1	1,6	1,5
ML	23,3	42,9	33,8	5,7	5,5
LP	24,4	22,2	53,4	12,1	11,7

(légende des cartes 12a et 12b)

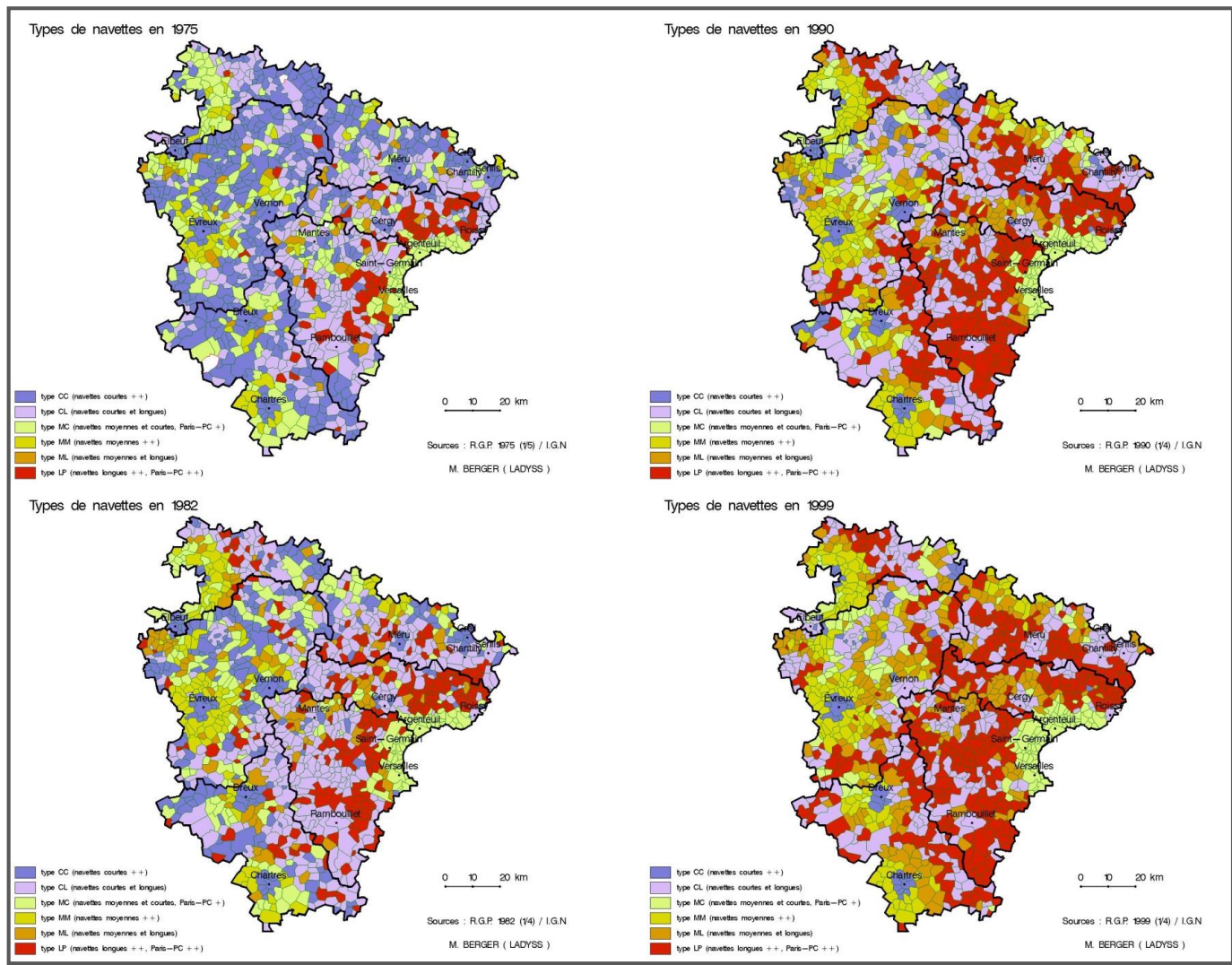
Carte 12 - Distances moyennes des navettes domicile-travail par commune (1975-2006)

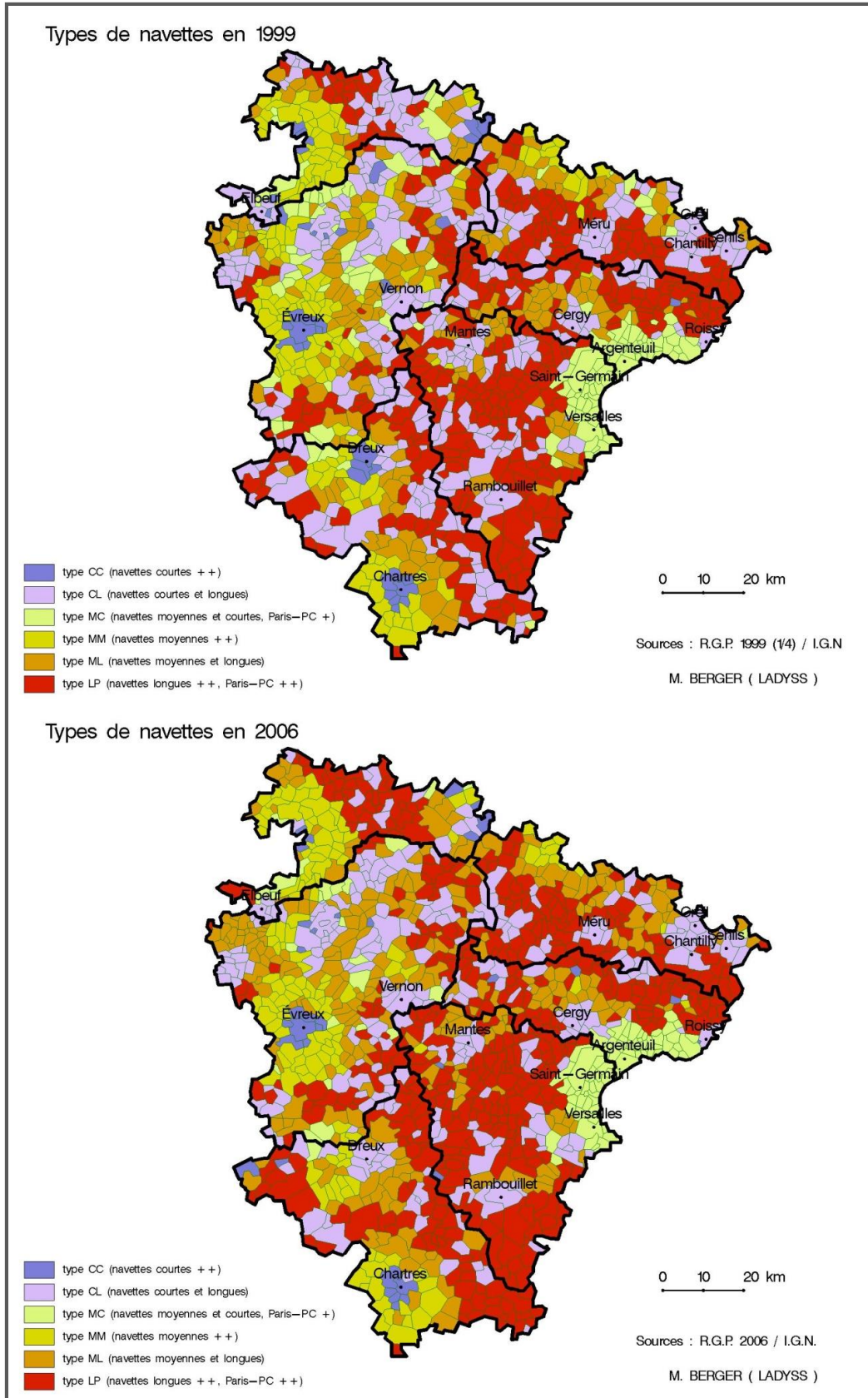


Carte 13 - Les navettes domicile-travail par commune en 2006



Carte 14 - Types de navettes domicile-travail (1975-1999)





On peut donc conclure semble-t-il à un tassement ou une très faible augmentation des distances moyennes des navettes, qui annule les effets de la hausse des qualifications. Ceci témoigne de changements de comportements, qu'ils soient choisis, facilités par le desserrement des emplois vers les marges de l'agglomération qui devient significatif dans les années 1990, avec l'émergence d'un système comportant certaines formes de polycentrisme, ou contraints, parce que le système métropolitain parisien a atteint ses limites en termes de taille, de budgets temps et d'efficacité des déplacements et tend à évoluer vers une fragmentation autour de noyaux secondaires.

2.2 Les budgets-temps des périurbains : moins pénalisants qu'on ne le dit parfois

Pour simuler les durées des navettes au recensement de 2006, on a utilisé les vitesses moyennes calculées à partir de l'Enquête Globale Transport de 2010²³, en tenant compte des modes de transport utilisés²⁴ et en divisant l'Île-de-France en 7 zones, en fonction de la densité de la population et des emplois²⁵, soit 49 zones croisant origine et destination. Pour les actifs résidant et/ou travaillant dans le Bassin parisien, on a retenu les vitesses moyennes des zones les plus externes de l'Île-de-France. L'objectif était de réaliser une comparaison entre actifs résidant dans les différentes zones, avec un échantillon plus large que celui de l'EGT, permettant une approche spatiale plus fine. Les résultats obtenus ne peuvent toutefois être comparés directement à ceux de l'EGT, en particulier parce que cette dernière, contrairement au recensement, ne prend en compte que les déplacements effectifs, excluant les actifs travaillant à domicile.

Avec une durée moyenne des trajets domicile-travail de 42 mn, le budget temps des périurbains de l'aire urbaine de Paris (cf. cartes 14 et 15) est à peine supérieur à celui des habitants de la grande banlieue (39 mn pour ceux qui résident dans l'agglomération parisienne, dans les Yvelines et le Val-d'Oise), et il en est de même pour les périurbains plus lointains (33 mn) par rapport aux habitants des autres pôles urbains (32 mn). Se déplaçant dans des zones moins denses, plus fréquemment en voiture qu'en transports en commun, ils bénéficient de vitesses plus élevées, d'où des durées comparables à celles des urbains proches. Dans la couronne parisienne, la moitié des périurbains ont des navettes de moins d'une demi-heure, tout comme les habitants de l'agglomération, et 3 actifs périurbains sur 10 ont des trajets inférieurs à 15 mn, comme leurs voisins urbains. Les déplacements de plus de 60 mn ne concernent qu'un quart des actifs périurbains franciliens, à peine plus que dans l'agglomération en Grande couronne, et sont nettement plus rares hors aire urbaine de Paris (un actif sur 7 ou 8), où il s'agit souvent de ménages récemment installés venus d'Île-de-France, où ils ont conservé (temporairement ?) leur emploi.

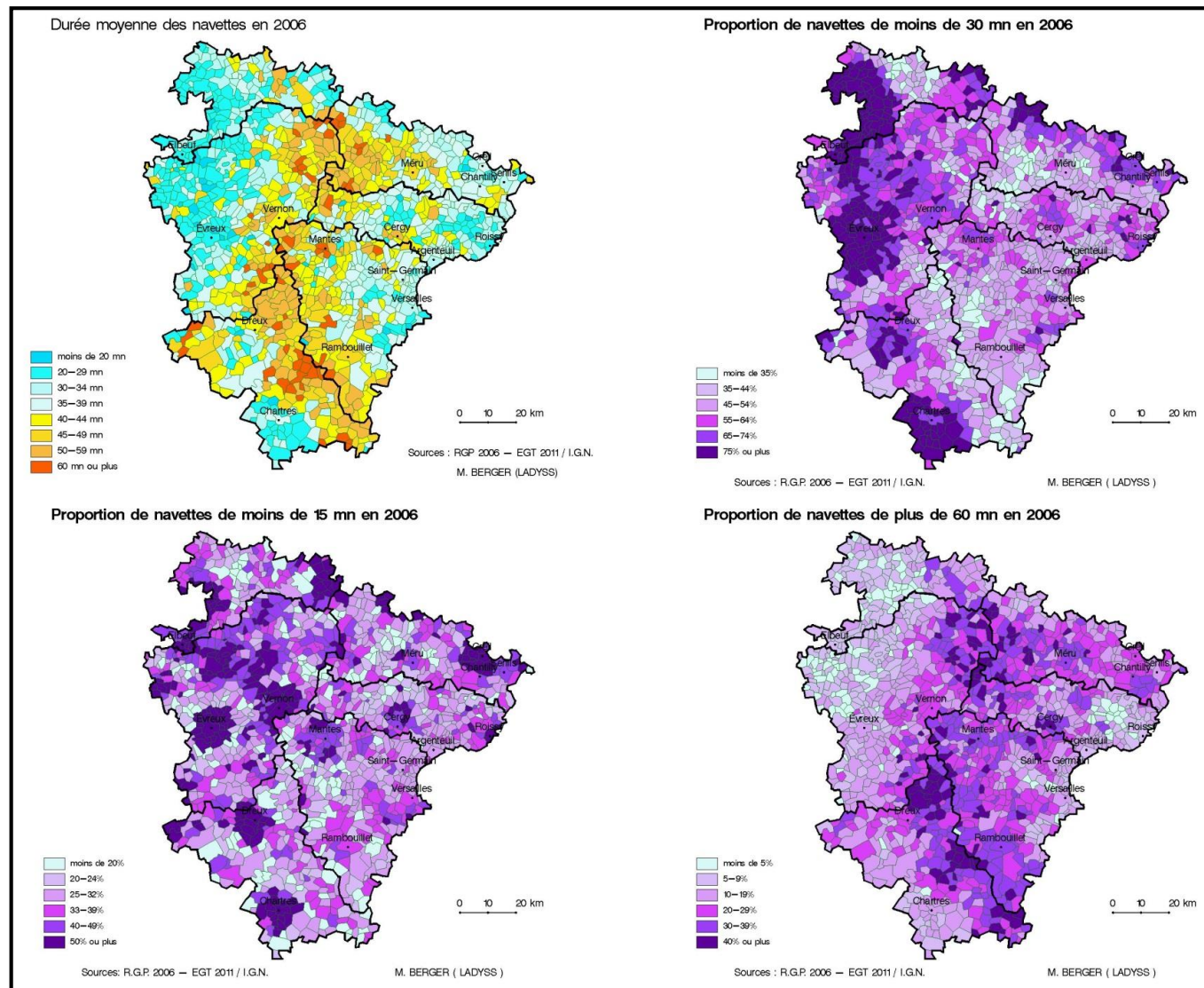
En effet, les périurbains ont tendance à changer de lieu de travail pour réduire leurs déplacements, à la fois parce qu'ils demeurent longtemps dans des logements dont ils sont propriétaires ; parce que de nouvelles opportunités d'emploi s'ouvrent à proximité de leurs résidences, dans des communes qui se densifient et s'équipent alors que le front de périurbanisation se stabilise ; et parce qu'avec le temps, ils apprennent à connaître les ressources de leur voisinage.

²³ Qui a porté sur un peu plus de 20 000 personnes résidant en Île-de-France ayant effectué un déplacement domicile-travail le jour de l'enquête, dont environ 3 000 périurbains.

²⁴ Il s'agit du mode de déplacement principal, à l'exclusion des rabattements. Les durées incluent les attentes et les recherches de stationnements.

²⁵ On a utilisé le découpage établi par l'IAU îdF.

Carte 16 - Les durées moyennes des navettes domicile travail en 2006



2.3 Les plus anciens installés : des navettes plus courtes

Les distances domicile-travail des périurbains varient en fonction de la localisation de leur résidence, de leur catégorie socioprofessionnelle, et de leur sexe, mais aussi de leurs mobilités résidentielles. Comme l'ont montré des recherches précédentes portant sur l'ensemble de l'Île-de-France (Berger et Beaucire, 2002 ; Berger, 2004), les périurbains de l'ouest francilien ayant effectué récemment une migration ont des navettes plus longues (21,3 km en moyenne) que ceux qui n'ont pas changé de logement (17,4 km en moyenne), ou qui ont déménagé dans la même commune (15 km). Ceux qui ont déménagé à l'intérieur de la zone (Île-de-France et Bassin parisien) ont des trajets plus longs (23,5 km en moyenne) que les migrants venus du reste de la France métropolitaine (19 km). Les distances entre domicile et lieu de travail mettent en évidence des arbitrages différents dans les stratégies résidentielles des ménages en fonction des budgets-temps qu'ils jugent acceptables. Ensuite, une partie d'entre eux change d'emploi : des ajustements des distances de navettes interviennent après l'installation dans une nouvelle commune.

Au recensement de 2006, on connaît l'année d'installation du ménage dans le logement. Pour les conjointes des couples biactifs résidant dans des communes périurbaines, la part des navettes de moins de 5 km augmente régulièrement avec la durée d'installation des ménages dans le logement : elle passe de 19 % pour les actives installées depuis moins de 2 ans à 37 % pour celles qui occupent le logement depuis plus de 20 ans, alors que pour les hommes, l'écart est beaucoup plus restreint (de 19% à 30 %) ²⁶.

Pour mesurer l'ajustement des distances de navettes en fonction de l'ancienneté d'installation dans le logement, les méthodes de régression logistique permettent de raisonner toutes choses égales par ailleurs, quant aux effets de génération et de qualification, mais aussi des structures familiales (nombre d'enfants) et des localisations résidentielles (distance à Paris et type de commune). Pour les hommes, la durée d'installation joue très peu sur la probabilité d'effectuer des navettes longues (plus de 15 km), alors que pour leurs conjointes, elle diminue régulièrement quand l'ancienneté dans le logement augmente : comparé aux actives qui ont emménagé depuis moins de 2 ans, le rapport de chances (*odd's ratio*) est de 0,66 pour celles qui sont installées depuis plus de 20 ans (mais de 0,92 pour les hommes). L'existence d'une mobilité résidentielle récente et son type, l'ancienneté d'installation dans le logement, ont des effets beaucoup plus significatifs sur les distances des navettes des femmes que pour leurs conjoints, toutes choses égales par ailleurs quant à leurs localisations résidentielles et à leurs qualifications. La réduction des trajets domicile-travail apparaît de 2 à 5 ans après le déménagement et est particulièrement nette pour les employées, qui profitent du développement de l'offre locale d'emplois présents, moins ample dans des catégories plus qualifiées. Ceci confirme les observations faites dans la Megalopolis nord-américaine (Hanson et Pratt, 1995) sur le rôle du bouche à oreille et des relations sociales locales dans la recherche d'emploi par les actives les moins diplômées.

Mais la proximité domicile-travail n'est pas pour autant synonyme de pratiques de déplacement plus vertueuses : dans l'espace périurbain, 2 navettes de moins de 5 km sur 3 sont effectuées en voiture. De plus, le marché du travail dans des territoires de proximité aux marges des pôles urbains est souvent plus restreint et moins qualifié, ce qui réduit les chances de retrouver un emploi après une période de chômage. La recherche d'une plus grande proximité a des revers, même si elle permet d'alléger les budgets-temps.

²⁶À l'inverse, celle des navettes longues (15 km ou plus) passe de 50 % pour les femmes installées depuis moins de deux ans à 28 % pour celles qui habitent le logement depuis 20 ans ou plus (de 56 % à 41 %, pour les hommes).

L'évolution des distances des navettes témoigne donc de changements de comportements, souvent liés à un ancrage résidentiel de plus en plus long ; parfois choisis, facilités par le desserrement des emplois vers les marges de l'agglomération, avec l'émergence d'un système plus polycentrique (Berroir et al. 2007) ; mais peut être aussi contraints, parce que la métropole parisienne a atteint ses limites en termes de taille, de budgets temps et d'efficacité des déplacements et tend à évoluer vers une fragmentation autour de noyaux secondaires, comme le confirme l'analyse des autres types de déplacements.

L'ensemble de ces indicateurs conduit à penser qu'en relation avec l'augmentation et la diversification de la population et du parc de logements, la part des échanges s'inscrivant dans des territoires de proximité augmente, alors même que s'accroît la proportion des cadres et professions intermédiaires, qui ont traditionnellement, pour des raisons différentes, des mobilités résidentielles et des navettes de plus longue distance que des catégories plus modestes. Cette inflexion des comportements témoigne sans doute d'une meilleure connaissance des ressources locales (en termes d'offre d'emplois, de logements et de services), et d'une autre façon de faire territoire, d'utiliser des ressources locales qui elles-mêmes augmentent, puisque la croissance de la population génère des créations d'emplois, de commerces et de services. Ces stratégies de recherche d'une plus grande proximité s'appuient de plus en plus sur des réseaux de pôles secondaires, des bourgs aux villes moyennes, dont les enquêtes auprès des ménages montrent qu'ils ont tendance à retrouver de l'attractivité, malgré la concurrence des centres commerciaux situés aux marges de l'agglomération parisienne.

3. Les autres motifs de déplacements

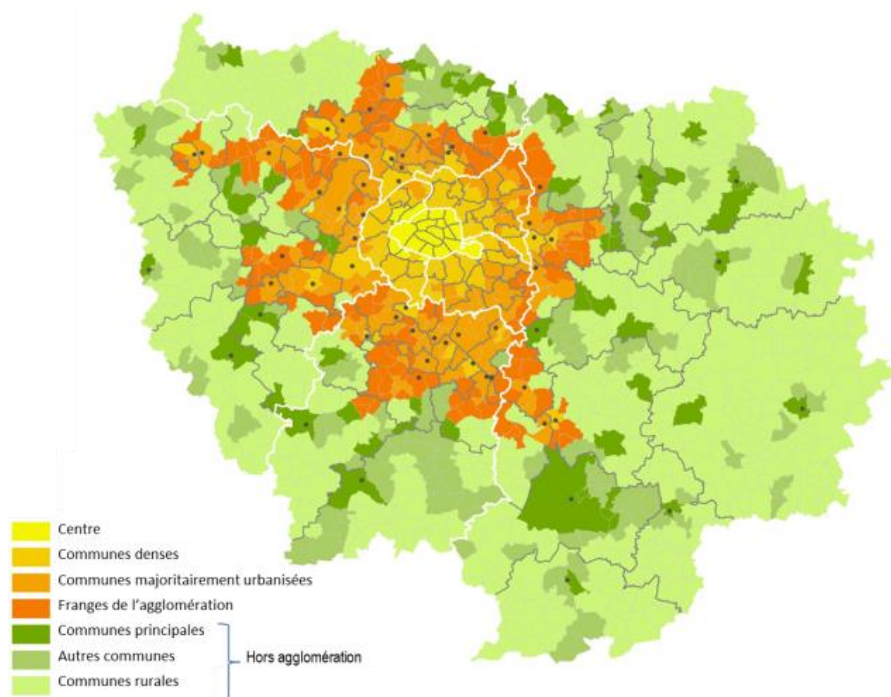
Le déplacement vers le lieu de travail reste le déplacement le plus structurant des mobilités des ménages vivant dans le périurbain, qui construisent leur vie quotidienne autour de leurs déplacements « obligés ». Les trajets professionnels, auxquels s'ajoutent les déplacements domicile-études des enfants, structurent leur territoire de vie. Le déplacement domicile-travail est généralement le déplacement le plus long en distance, le plus fréquent, et de ce fait le plus contraint. Les autres motifs de déplacements, les activités de loisirs, d'achats, les accompagnements, les déplacements pour santé ou les démarches administratives s'ajustent ensuite, en fonction non seulement de l'offre, c'est-à-dire des équipements disponibles dans les polarités avoisinantes mais également des stratégies individuelles. L'analyse des pratiques de mobilité et de leurs évolutions au regard de la morphologie urbaine met en évidence la diversité des modes d'habiter dans le périurbain, et la similitude avec les usages des habitants des franges de l'agglomération ou de zones plus denses.

3.1 Méthodologie : l'exploitation des Enquêtes Globales Transport

L'étude des déplacements pour motifs autre que le travail s'appuie sur les données des Enquêtes Globales Transport de 1976, 1983, 1991, 2001 (DRIEA) et 2010 (STIF, DRIEA). Pour l'année 2010, l'échantillonnage porte sur 18 000 ménages franciliens, soit 43 000 personnes (cf. *La Mobilité en Ile-de-France* STIF, OMNIL DRIEA, 2013). La région a pour cela été découpée en une centaine de secteurs. En grande couronne, ces secteurs regroupent généralement un pôle urbain, sa périphérie ainsi que les communes rurales qui l'entourent (cf. carte 17). Ce zonage permet d'étudier les différences territoriales comme certains contrastes est-ouest. Ces secteurs ne suivent cependant pas les limites de l'agglomération : un même secteur peut ainsi contenir à la fois une partie périurbaine et une partie située en frange d'agglomération. Afin de rendre compte de la structure du territoire et des formes urbaines, l'analyse s'est également appuyée sur le découpage morphologique réalisé à l'IAU-IdF (Bertrand et Dugué, 2007, et carte 17), fondé sur deux critères : d'une part, la proportion d'espaces

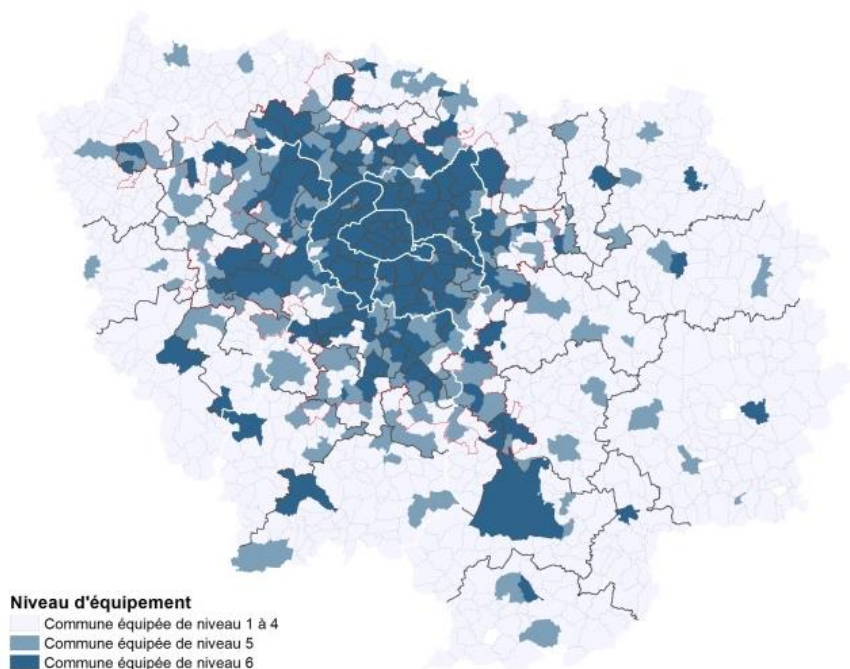
urbanisés, et d'autre part, la densité humaine sur les espaces construits qui s'appuie sur la notion d'intensité des fonctions urbaines (résidentielles ou économiques).

Carte 17 - Découpage morphologique 2008



Source : J. BERTRAND – IAU îdF

Carte 18 - Typologie d'équipements des communes

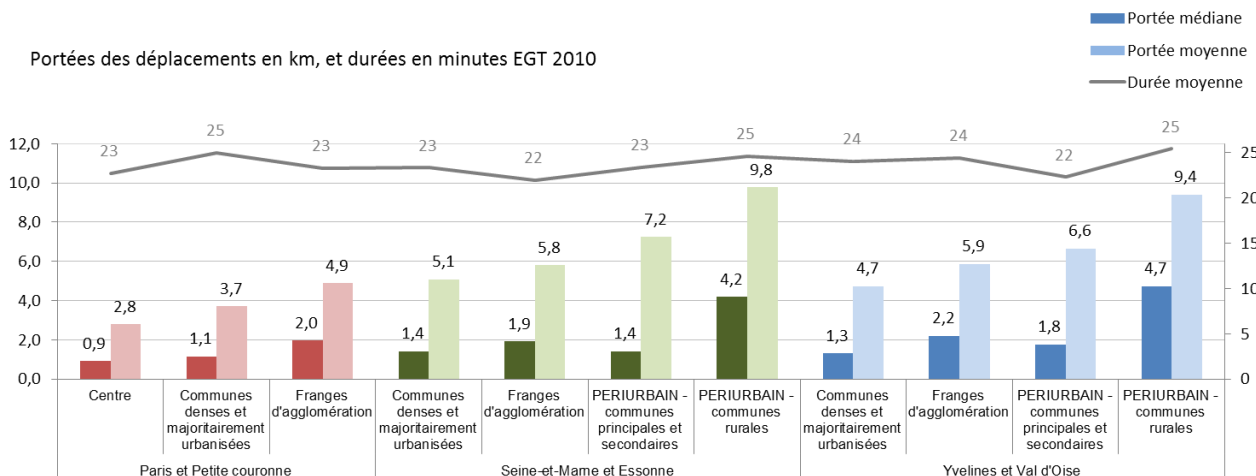


Source : C. MANGENEY – IAU îF 2014

Enfin, l'offre d'équipements a été prise en compte au travers d'une typologie en 6 classes synthétisant le niveau global d'équipement des communes franciliennes (Mangeney 2014, et carte 18). Cette typologie reflète l'étendue de la gamme des équipements et services présents sur la commune dans différents domaines : champ de la petite enfance, de l'éducation et de la formation, champ sanitaire, des commerces, des équipements sportifs et des équipements culturels. Les communes de niveau 6 ont un éventail d'équipements suffisamment large pour couvrir toute la gamme des équipements et services de chacune de ces thématiques (par exemple, pour le domaine éducatif, celles qui disposent de services de garde de jeunes enfants, d'écoles, de collèges, de lycées mais également de sites d'enseignement supérieur). À l'inverse, les communes de niveau 1 sont assez mal équipées et leurs équipements ne couvrent que la partie la plus courante et la moins spécialisée de chaque thématique (pour reprendre l'exemple du domaine éducatif, il s'agit là des communes n'ayant aucune école ou n'ayant que des écoles maternelles ou élémentaires comme équipements d'enseignement).

Malgré une saturation croissante des réseaux routiers dans de nombreux secteurs du périurbain, l'usage massif de l'automobile permet encore de parcourir des distances importantes en des temps beaucoup plus courts que dans l'agglomération. Cette fluidité dessine des proximités assez étendues lorsqu'on les compare à celles de l'agglomération, alors que les durées de déplacement sont comparables. Cependant, pour la première fois depuis les années 70, la vitesse moyenne d'un déplacement dans le périurbain est en baisse (Bouleau et Mettetal 2014). Cette évolution est le résultat de plusieurs phénomènes qui se cumulent : la congestion de plus en plus courante dans de nombreux secteurs du périurbain, la réglementation du stationnement en ville (le temps de recherche d'un stationnement est inclus dans la durée du déplacement), le plus grand respect des limitations de vitesse, ainsi que l'aménagement de nombreuses voiries limitant la vitesse des véhicules particuliers.

Graphique 2 - Portées (distances à vol d'oiseau) des déplacements en km en moyenne et médiane et durée moyenne en minutes selon le découpage morphologique de la commune de résidence de l'individu



Source : EGT 2010, STIF DRIEA OMNIL

Ainsi, alors que les portées des déplacements peuvent être trois fois plus longues dans les communes rurales que dans les communes denses, les durées moyennes ne varient quasiment pas, quelle que soit la densité du tissu urbain (cf. graphique 2). L'analyse des distances et durées au travers du découpage morphologique révèle par ailleurs l'écart entre les communes principales du périurbain et

les communes rurales. En effet, dans les communes principales du périurbain, un déplacement sur deux est fait à moins d'1,8 km dans le secteur Yvelines et Val-d'Oise et à moins de 1,4 km en Seine-et-Marne et Essonne. Ces portées sont plus courtes que celles observées dans les franges de l'agglomération. Par contre, les distances sont de 2 à 3 fois plus longues entre les communes rurales et les communes principales du périurbain. À l'image de sa morphologie, le périurbain est un territoire aux pratiques extrêmement variables. Dans ses communes principales, les distances sont très proches de celles pratiquées à l'intérieur de l'agglomération, tous motifs de déplacements confondus y compris travail, alors que dans les communes rurales, les pratiques sont beaucoup plus distendues.

3.2 Des pratiques très différentes selon les zones et selon les individus

L'éloignement entre les activités réalisées et le domicile, en moyenne d'une part (carte 19) et médiane d'autre part (carte 20) permet d'évaluer la diversité des pratiques. Quel que soit le motif du déplacement, l'éloignement moyen augmente progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Certaines disparités territoriales apparaissent, en particulier concernant les loisirs ou les affaires personnelles (santé et démarches administratives). Le secteur de Mantes-la-Jolie est intéressant parce qu'il constitue la seule zone périurbaine où les secteurs de tirage de l'échantillon de l'Enquête globale Transport respectent la morphologie du territoire. Les deux communes de Mantes et Buchelay sont isolées dans un secteur, alors que le bassin périphérique de Mantes, constitué de communes comme Limay ou Magnanville forme un second secteur. Cette distinction permet de montrer un écart très net des distances moyennes pour achats entre le pôle périurbain et sa périphérie, qui s'explique bien par l'offre de commerces très riche du centre urbain de Mantes. En revanche les différences s'effacent pour les autres activités comme les loisirs ou les études pour lesquelles l'éloignement de l'agglomération impacte autant les deux secteurs. Les résultats sont sensiblement différents en médiane (cf. carte 20). Dans de nombreux secteurs du périurbain, 50 % des déplacements sont réalisés à moins de 2 km du domicile. Cet écart entre moyenne et médiane montre la variabilité des comportements. La moyenne, tirée par des valeurs fortes mais rares, tend à masquer le comportement le plus fréquent.

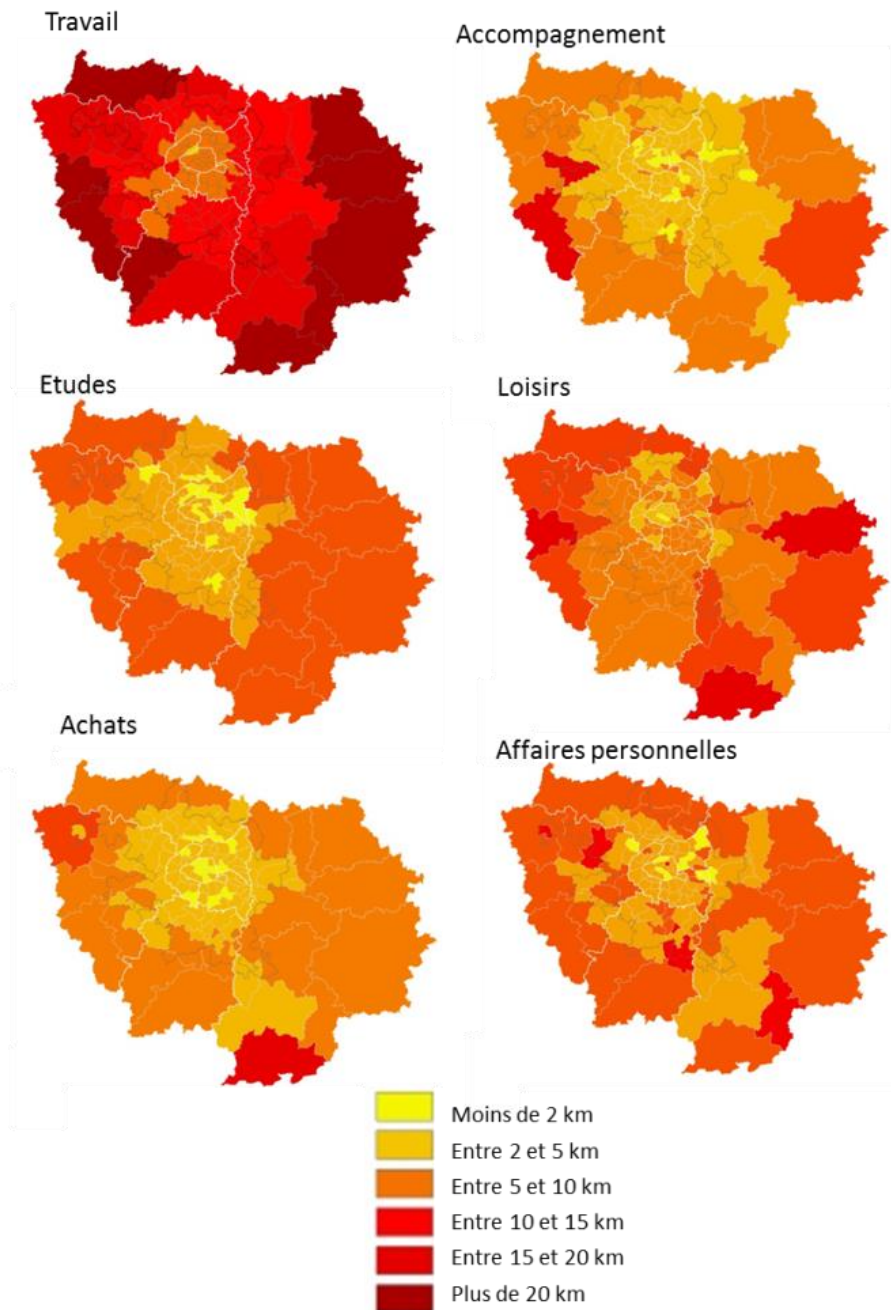
Il apparaît ainsi, pour chaque domaine d'activité, 3 types de territoires :

Les territoires fortement ancrés dans la proximité ont à la fois un éloignement moyen faible et un éloignement médian faible. Il s'agit de secteurs où la proximité est l'usage le plus fréquent et où les comportements atypiques sont peu nombreux. À côté du centre de l'agglomération, quelques secteurs périurbains (Torcy, Les Ulis ou Fontainebleau) ont des pratiques très locales en ce qui concerne les achats, ou le secteur de Villiers-Adam, par exemple, pour les loisirs.

Les territoires hétérogènes ont un éloignement médian faible mais une moyenne élevée. Si le comportement le plus fréquent reste l'usage de la proximité et des ressources locales, d'autres modes de vie, plus distants, cohabitent. Le Vexin, les secteurs de Plaisir, Provins, Melun ou Meaux sont dans cette situation en ce qui concerne les achats. Alors qu'un déplacement pour achat sur deux y est réalisé à moins de 2 km, l'éloignement moyen varie de 5 à 10 km. Ces écarts peuvent concerner des ménages différents. Les personnes âgées utilisent par exemple souvent plus l'offre locale (DESJARDINS et METTETAL, 2012). Mais il peut également s'agir de différents types d'achats d'un même ménage : les achats quotidiens pouvant se contenter d'une offre locale et les achats plus exceptionnels allant, de fait, rechercher une offre plus lointaine. Enfin, cette dispersion peut être géographique pour des secteurs regroupant un pôle urbain relativement dense et des communes rurales très peu équipées.

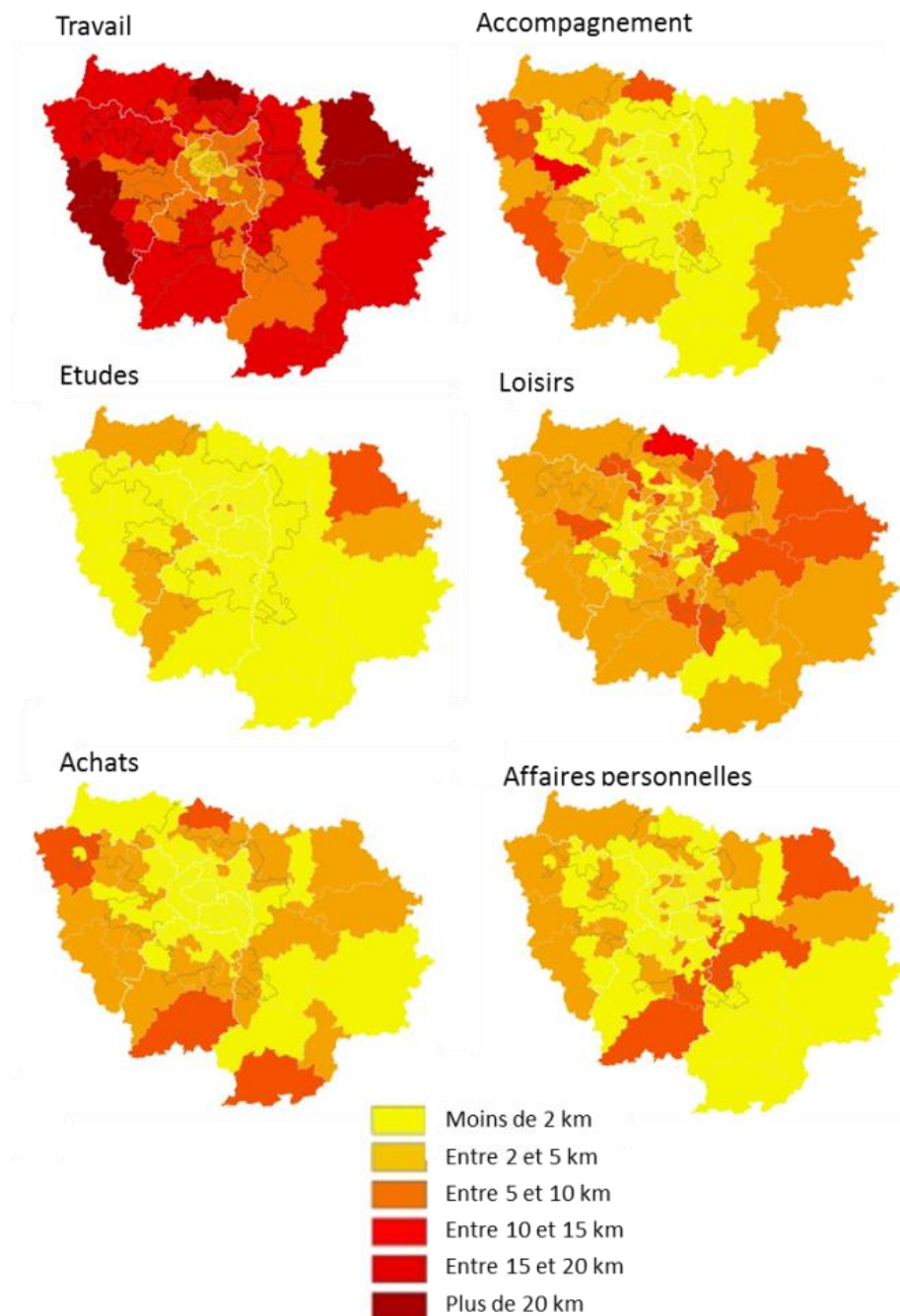
Les territoires des grandes distances ont un éloignement médian et moyen élevé. Les secteurs de L'Isle-Adam, de Limay en périphérie de Mantes, d'Étampes et de Nemours sont dans ce cas pour les achats, les secteurs de Coulommiers ou de l'Isle-Adam pour les loisirs.

Carte 19 - Eloignement moyen entre la destination du déplacement et le lieu de résidence selon le motif du déplacement



Source : EGT 2010, STIF DRIEA OMNIL

Carte 20 - Eloignement médian entre la destination du déplacement et le lieu de résidence selon le motif du déplacement



Source : EGT 2010, STIF DRIEA OMNI

3.3 Une proximité systématiquement investie

Quel que soit le territoire vécu, même dans les « territoires de grandes distances », la proximité reste la première destination des déplacements autres que le travail. Afin de rendre compte des arbitrages des individus en matière d'offre urbaine, les destinations des déplacements réalisés pour d'autres motifs que travail et études ont été distinguées en 6 catégories exclusives :

La proximité : regroupe les déplacements dont la destination se situe dans la commune de résidence de l'individu ou dans un rayon de 500 m autour de son domicile.

Le lieu de travail : concerne les déplacements dont la destination est située dans la commune du lieu de travail ou dans un rayon de 5 km autour de celui-ci. Lorsque le lieu de travail est situé à proximité du domicile, un déplacement vers le lieu de travail est considéré comme étant un déplacement de proximité.

Paris : lorsque la destination du déplacement est Paris, hors proximité et lieu de travail. Les déplacements à Paris des personnes travaillant à Paris sont considérés comme des déplacements sur le lieu de travail.

Commune de niveau 6 : regroupe les déplacements réalisés dans une commune très bien équipée de niveau 6 (cf. *supra*), hors proximité, lieu de travail ou Paris.

Commune de niveau 5 : concerne les déplacements réalisés dans une commune assez bien équipée de niveau 5 (cf. *supra*), hors proximité, lieu de travail ou Paris.

Autres communes : Les déplacements réalisés vers des communes moins bien équipées, hors proximité, lieu de travail ou Paris.

Cette typologie des destinations permet de mettre en évidence le poids relatif des différents lieux fréquentés. L'attractivité de la proximité ressort ainsi très nettement. Cette dernière est systématiquement investie, exploitée, quel que soit le lieu de vie en Ile-de-France. Pour la grande majorité des secteurs, l'utilisation des ressources locales pour les déplacements autres que le travail et les études varie autour de 40 % (cf. carte 21).

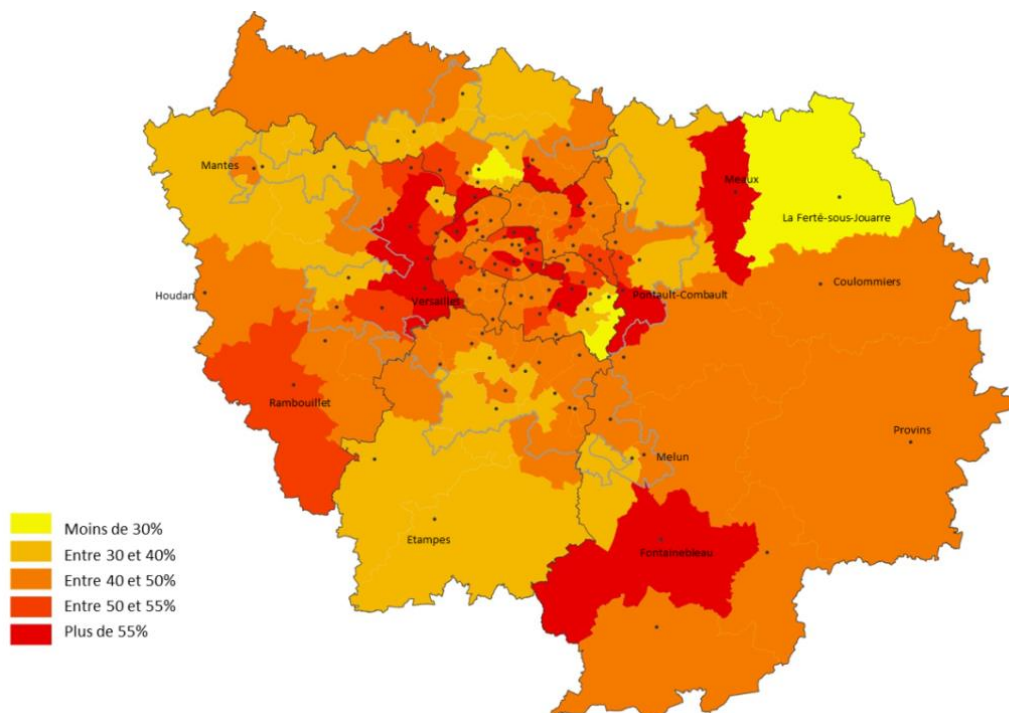
Dans les communes rurales, malgré une offre souvent réduite, 25 % des déplacements sont réalisés dans la proximité (cf graphique 3). Dans les communes principales du périurbain, la proximité concentre près de 50 % des déplacements. Ce poids est plus fort en Seine-et-Marne et dans l'Essonne où il monte à 55 %, dépassant même les communes denses ou majoritairement urbanisées de ces départements. Dans le périurbain des Yvelines et du Val-d'Oise, le poids de la proximité est moins important dans les communes principales mais il est en revanche supérieur dans les communes secondaires. Ces différences montrent une hiérarchie un peu différente des pôles périurbains à l'est et à l'ouest. L'échelonnement semble plus structuré à l'Ouest. Les communes « secondaires » du périurbain des Yvelines et du Val d'Oise restent polarisantes. L'usage de la proximité y est intermédiaire : plus important que dans les communes rurales, tout en n'atteignant pas le niveau des communes principales. En Seine-et-Marne et dans l'Essonne, ce niveau intermédiaire est moins présent. Les pôles principaux sont très structurants et peu concurrents entre eux en raison de leur éloignement. Leurs habitants utilisent donc très majoritairement les ressources locales, ils se rendent assez peu dans d'autres communes, même bien équipées. Les habitants des pôles secondaires en revanche n'utilisent pas plus leur proximité que ceux des communes rurales.

Enfin, il est intéressant de noter les rôles marginaux du lieu de travail et de Paris pour les activités non professionnelles. Ce sont en effet, les communes bien équipées de niveau 6, situées en dehors de la proximité du lieu de résidence et du lieu de travail, qui prennent, le cas échéant, le relais de la proximité, attirant entre 20 et 30 % des déplacements.

Depuis les années 90, la maîtrise de l'étalement urbain permet une évolution progressive des pratiques des habitants du périurbain, et fait apparaître un rapport plus « ancré » au territoire, qui s'illustre notamment par un recentrage des activités autour du lieu de résidence (Bonnin-Oliveira et al., 2012). Rompant avec le modèle centre – périphérie, les espaces périurbains atteignent une forme de maturité (Rougé 2012 ; Bouleau et Mettetal 2014 ; Berger, Aragau, Rougé, 2014). Le périurbain était, en effet, jusque dans les années 2000, la seule zone où les distances continuaient encore à croître fortement, alors qu'elles étaient stabilisées dans toute l'agglomération depuis les années 70 entraînant un espace de vie de plus en plus étendu quel que soit le motif du déplacement, des activités les plus courantes aux plus exceptionnelles. En 2010, les distances se stabilisent enfin. La longueur moyenne d'un déplacement est même en légère baisse. Pour la première fois, les périmètres vécus se reconcentrent, pour tous les motifs autres que le travail, faisant écho au désir d'ancrage exprimé par les habitants (Bouleau et Mettetal 2013).

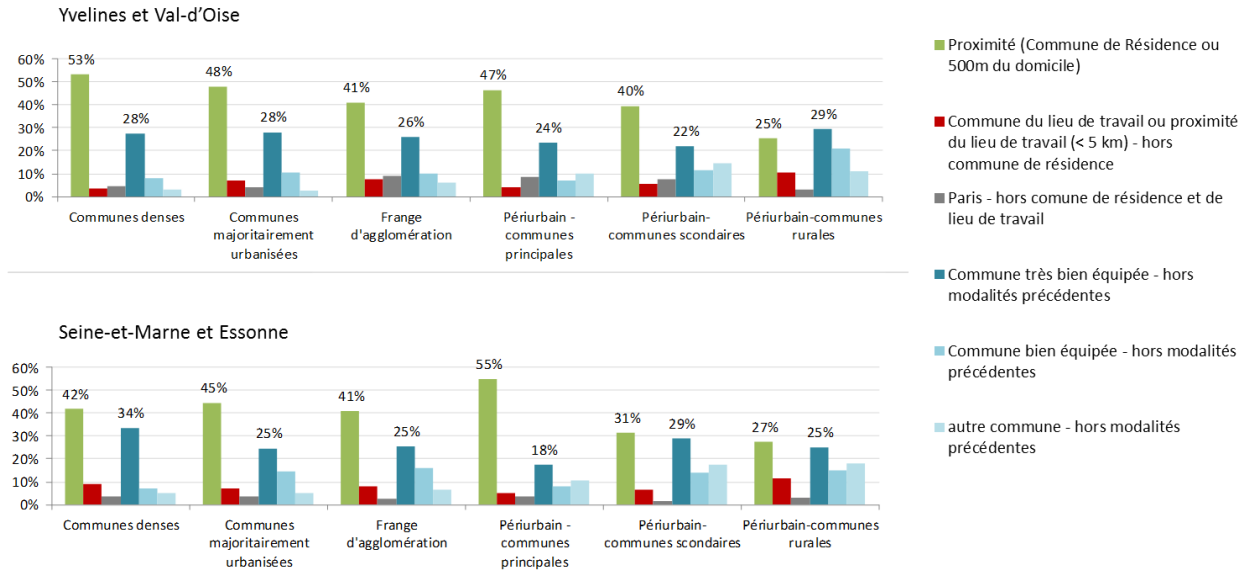
Dans les Yvelines et le Val d'Oise, l'éloignement entre les lieux d'activité et le domicile semble dorénavant stabilisé (cf. graphique 3). Dans le périurbain seine-et-marnais, un recentrage est assez net sur cette dernière décennie faisant suite à une période d'étalement plus marquée que dans le périurbain ouest. En 2010, les habitants des polarités principales et secondaires du périurbain ouest pratiquent des territoires de taille très similaire à ceux des franges d'agglomération.

Carte 21 - Part des déplacements autres que travail et études (accompagnement, achat, loisirs ou autres motifs personnels) réalisés dans la proximité du domicile (commune de résidence ou dans un rayon de 500 m à vol d'oiseau du domicile)



Source : EGT 2010, STIF DRIEA OMNIL

Graphique 3 - Répartition des déplacements autres que travail ou études (accompagnement, achat, loisirs ou autres motifs personnels) selon la typologie du lieu de destination

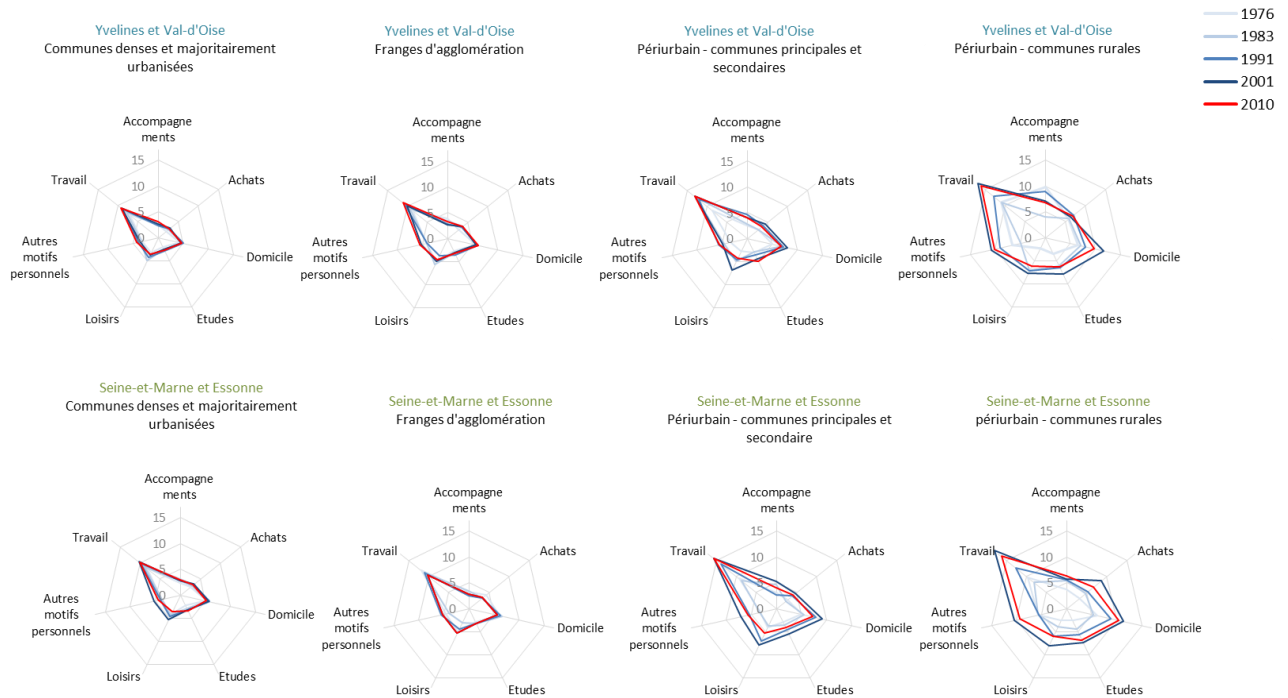


Source : EGT 2010 DRIEA et EGT 2010, STIF DRIEA OMNIL et niveau d'équipement des communes, Mangeney, 2010 IAU-IdF.

Graphique 4 - Evolution de l'éloignement moyen entre le lieu de destination des déplacements et le lieu de résidence selon le motif du déplacement et le découpage morphologique de la commune de résidence

Source : EGT 1976, 1983, 1991, 2001, DRIEA et EGT 2010, STIF DRIEA OMNIL

Un recentrage des activités pour tous les motifs de déplacement



3.4 Un exemple des déplacements dans 3 communes périurbaines morphologiquement différentes : Houdan, Orgerus et Gambais

La diversité des pratiques dans le périurbain et la structuration différenciée des déplacements selon la morphologie de la commune de résidence et les aménités qu'elle offre s'observent-elles également au niveau micro-local ? L'EGT n'offre pas une représentativité statistique au niveau très local. Cependant, nous l'avons utilisée ici comme une enquête qualitative de grande taille pour décrire les déplacements individuels. La précision des données origine-destination de chaque déplacement (carreaux de 100 m. sur 100 m.) permet en effet de représenter les chaînes de déplacements des individus, et ce, par motif, mais également d'observer la manière dont ils se structurent autour des polarités locales d'équipements et services (Mangenev, 2014). Les traitements ne cherchent plus la représentativité mais tendent à observer très finement les déplacements des individus afin de savoir si la morphologie urbaine, la présence d'une centralité constituée ou la densité de l'offre locale en équipements et services peuvent avoir une incidence sur la dispersion des déplacements mais aussi sur le niveau d'ancrage local, le lien que les habitants ont avec Paris, ou avec toute autre centralité voisine. Nous nous sommes intéressées ici aux déplacements réalisés par les résidents de trois communes de l'ouest parisien (Yvelines), très proches géographiquement mais relevant de secteurs morphologiques de types différents :

- Houdan, véritable pôle de périphérie, classée dans la catégorie des « communes principales d'une agglomération secondaire » ;
- Orgerus, très proche de Houdan, mais classée dans la catégorie des « autres communes d'une agglomération secondaire » ;
- Gambais, voisine des deux premières, mais classée dans la catégorie des « communes rurales » ;

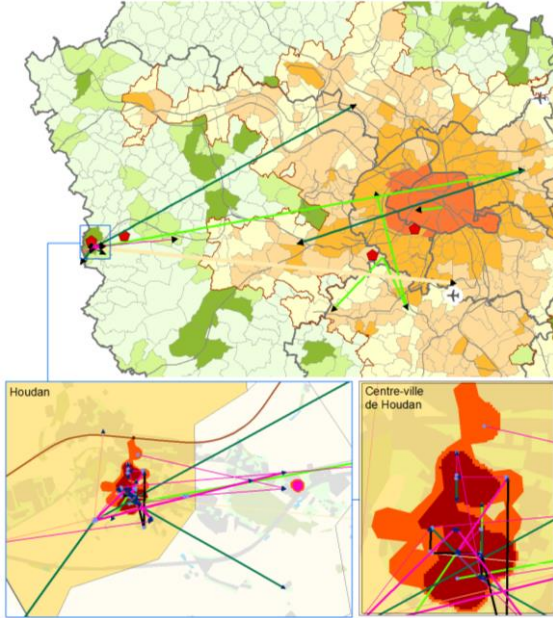
Dans chacune de ces communes, l'EGT a interrogé un nombre comparable d'individus (respectivement 26, 24 et 22) ayant réalisé un nombre relativement conséquent de déplacements (hors motifs retour au domicile, travail ou études) la veille du jour d'enquête (respectivement 43, 68 et 42). La représentation cartographique des déplacements hors domicile, travail et études montre pour les trois communes, un ancrage local relativement fort, même si le « local » semble plus concentré pour les habitants de Houdan. Ces derniers bénéficient d'une centralité plus importante offrant une diversité d'équipements et de services que l'on ne retrouve pas à Orgerus ou Gambais. Dans ces dernières, les opportunités communales existantes semblent être utilisées ainsi que les centralités voisines de Montfort-l'Amaury et La Queue-les-Yvelines pour les habitants des deux communes et de Houdan également pour les habitants de Gambais, mais aussi, dans un rayon élargi, le secteur de Plaisir (pour les habitants d'Orgerus), la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles (pour Gambais) ou Saint-Germain-en-Laye (pour Orgerus). Paris ou les autres départements de petite couronne sont très peu fréquentés.

C'est principalement pour des raisons médicales, de conduite aux aéroports, ou de loisirs et visites à des parents ou amis que se font les déplacements les plus longs, et les trajets en direction du centre de l'agglomération. L'exemple de Houdan est à ce titre le plus significatif, où les quelques déplacements ayant été réalisés dans un autre département francilien l'ont presque tous été le samedi et pour des raisons liées au réseau relationnel des individus. Ces quelques résultats corroborent les études de terrain menées par différents groupes d'étudiants dans le secteur ouest du périurbain francilien (Ferrandi et al., avril 2013) montrant un ancrage local relativement fort, et une utilisation diversifiée des différentes polarités du voisinage, en fonction des motifs, des envies, des dessertes, des mobilités.

Carte 22 - Cartographie des déplacements par motif dans 3 communes des Yvelines appartenant à 3 types de secteur morphologique différents (hors déplacements domicile- travail-études)

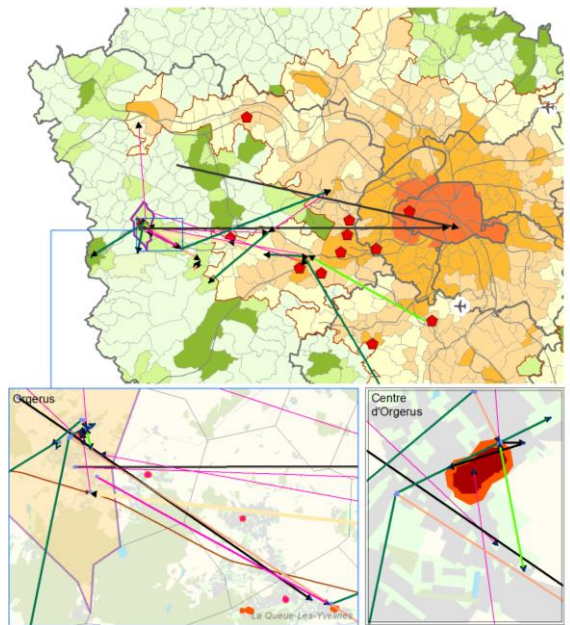
Houdan

Commune principale d'une agglomération secondaire
26 individus enquêtés* – 43 déplacements



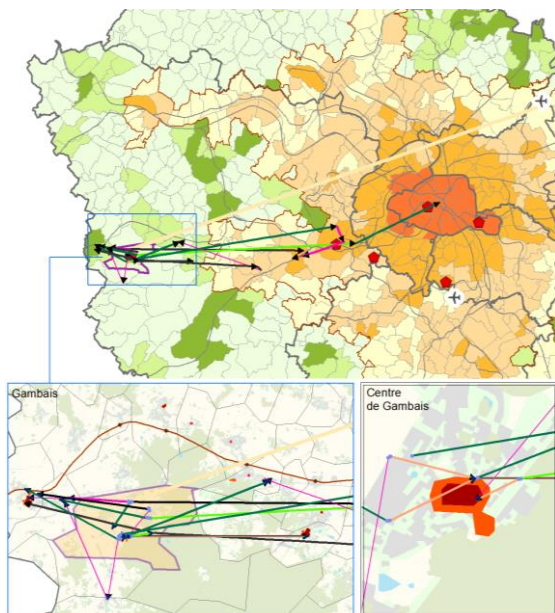
Orgerus

Autre commune d'une agglomération secondaire
24 individus enquêtés* – 68 déplacements



Gambais

Commune Rurale
22 individus enquêtés* – 42 déplacements



Découpage morphologique

- Centre de l'aggl. de Paris
- Comm. denses de l'aggl. de Paris
- Autres comm. majoritairement urbanisées de l'aggl. de Paris
- Franges de l'aggl. de Paris
- Comm. principales des aggl. secondaires
- Autres comm. des aggl. secondaires
- Communes rurales
- Départements
- RER/trains de banlieues

Polarités

- Centre ville
- Proximité
- Commerces

Déplacements recensés

- Achats courants
- Achats occasionnels
- Démarches admin et autres aff perso
- Reprise à un mode de transport
- Accompagnement
- Loisirs
- Visites
- Communes de travail/études
- Origine du déplacement

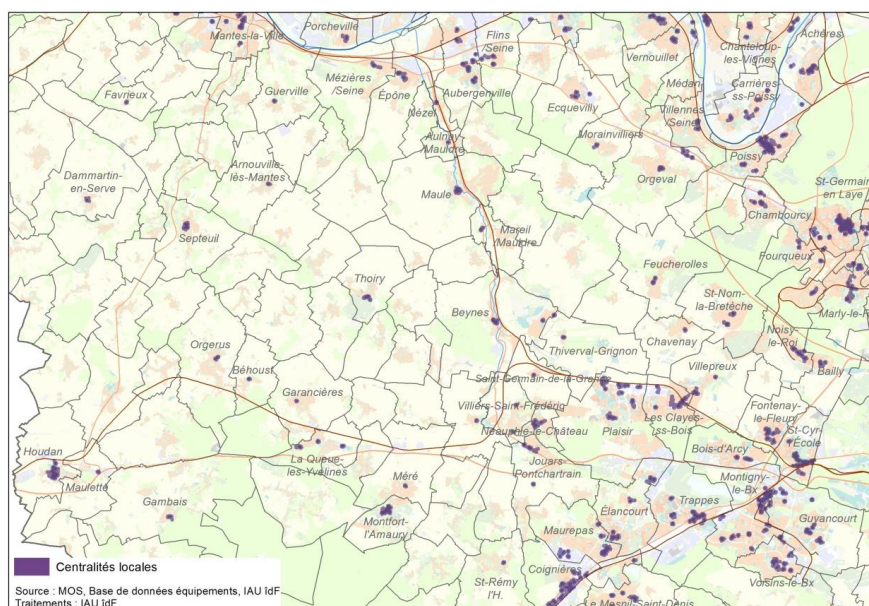
Reflétant les structures communales de population, les enquêtés habitant à Gambais sont un peu plus âgés et plus souvent retraités que dans les deux autres communes. Tandis que les familles avec enfants sont un peu mieux représentées à Orgerus. les jeunes adultes à Houdan. Cette dernière se caractérise aussi par une part d'employés plus importante.

Sources : EGT 2010, (données STIF-DIREA-OMNIL) IAU idF – Traitements IAU idF

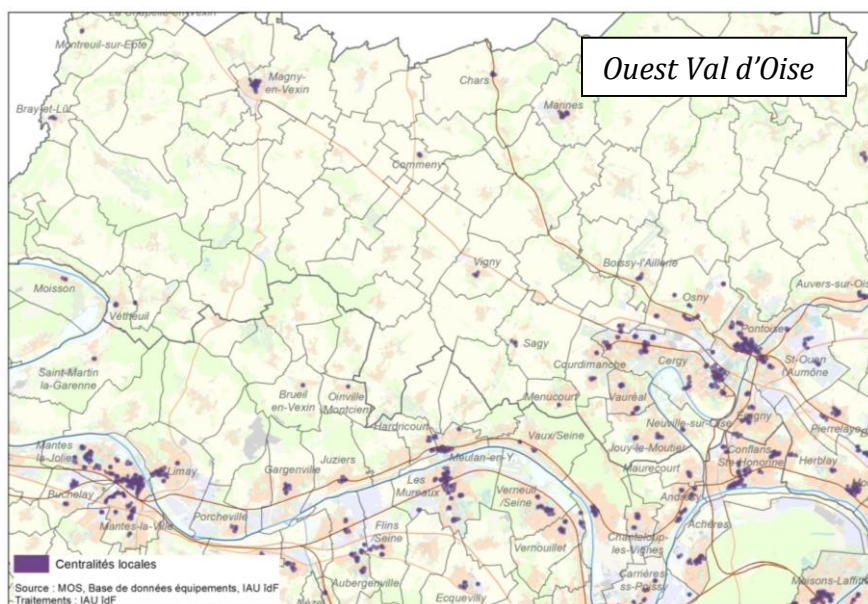
3.5 Un territoire périurbain innervé par des polarités locales d'équipements et de services

La modélisation des centralités locales, constituées d'une concentration d'équipements et services commerciaux, administratifs, culturels ou de loisirs, met en évidence l'existence d'un réseau de polarités, plus ou moins conséquentes, offrant une gamme plus ou moins étendue de services, notamment de proximité. Ce réseau de centralités, largement utilisé par les habitants, innerve l'ensemble du territoire périurbain étudié, notamment le territoire des Yvelines.

Carte 23 - Centralités locales Nord Yvelines



Carte 24 - Centralités locales Ouest Val d'Oise



Conclusion

Ces analyses montrent l'existence d'un système de « lieux » périurbains qui polarisent les déplacements. Ces polarités se hiérarchisent en fonction de leurs proximités, mais aussi en fonction des motifs de déplacements : certaines sont « multifonctionnelles » et drainent les déplacements quels que soient les motifs, alors que d'autres semblent plus spécialisées dans une fonction. Au sein des pôles principaux, les habitants, tout périurbains qu'ils soient, ont des habitudes de déplacements très ancrées dans la proximité, exploitant au maximum les ressources locales et parcourant des distances souvent plus courtes que les habitants des franges de l'agglomération. Par ailleurs, les espaces périurbains apparaissent différenciés, notamment en fonction de la profondeur historique de leur développement : dans le périurbain yvelinois et val-d'oisien, des polarités secondaires se sont progressivement constituées, faisant apparaître des comportements intermédiaires entre les habitants des pôles principaux et ceux des communes rurales. Dans le périurbain plus récent de l'est francilien, le système est plus simple sans véritablement d'échelon intermédiaire entre des pôles principaux très polarisants et des communes rurales.

L'analyse des déplacements réalisés pour des motifs autres que le travail confirme les évolutions observées pour les navettes : une tendance qui semble maintenant bien dessinée à un recentrage sur des territoires de proximité, une utilisation accrue de ressources locales qui se diversifient et s'étoffent, de la part d'une population dont l'ancrage local se renforce. Mais qu'il s'agisse des trajets domicile-travail ou des autres déplacements, les comportements des périurbains sont bien loin de répondre à un modèle unique. Au-delà des choix individuels, ils renvoient à la diversité croissante des espaces et des populations périurbaines.

4. Mobilités et recomposition des formes urbaines

Au regard des enquêtes réalisées dans plusieurs secteurs de l'Ouest francilien, le « pack périurbain » (Cailly, 2008) ne semble pas devoir être remis en cause. Pour de nombreux ménages la mobilité automobile domine et les lieux pratiqués sont toujours aussi éclatés dans l'espace. Fatigue, temps et dépenses d'argent structurent les déplacements.

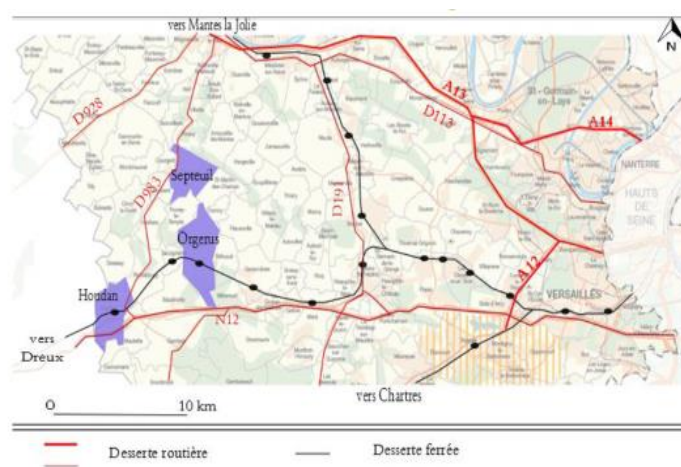
Toutefois, cette mobilité est l'expérience d'une socialisation périurbaine qui semble être de moins en moins liée à l'agglomération centrale. D'autres agencements dans les déplacements, d'autres rythmes du quotidien, se dessinent en faveur de la proximité. Ces mobilités resserrées ne sont pas sans incidence sur les morphologies urbaines en réinterrogeant les cheminements, les accessibilités aux polarités secondaires, véritables pivots dans les projets d'aménagement périurbains.

4.1. La mise à distance des grands pôles urbains : un consensus social et intergénérationnel ?

Alors que l'Ouest francilien est relativement bien maillé en réseaux de transports et en centres urbains de toute taille (comparativement à l'est de l'Île-de-France), l'analyse de l'EGT réalisée plus haut et les entretiens menés auprès des ménages révèlent une utilisation partielle des gros pôles urbains en faveur des bourgades proches.

Si l'on prend le cas du secteur houdanais et le panel des 23 personnes interrogées, celui-ci indique que les déplacements depuis Houdan, Septeuil et Orgerus au sein de l'intercommunalité sont plus nombreux que vers les villes alentours. Pourtant ces communes sont très bien reliées aux pôles importants de la grande couronne. Dreux est situé à 18 Km de Houdan, Plaisir à 26 Km, Versailles à 39 Km, Saint-Quentin-en-Yvelines à 32Km et Mantes-la-Ville à 22Km. Les déplacements vers ces villes sont facilités par la route nationale 12 qui relie l'ouest des Yvelines aux grands pôles yvelinois tels que Versailles, Mantes, Plaisir, Saint-Quentin-en-Yvelines ou régionaux tels que Paris. Quatre routes départementales renforcent les liaisons avec des aménagements de voiries, tels que rocade et déviations pour fluidifier la circulation : RD 42, la RD 45, la RD 983 et la RD 11. Le secteur est encore bien desservi en transport en commun avec les deux lignes ferroviaires Montparnasse-Dreux et Montparnasse-Mantes convergeant à Plaisir ; cette ligne offre ensuite des interconnexions à Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles-Chantiers pour rejoindre au Nord la Défense ou au Sud, Saint-Quentin-en-Yvelines par le RER.

Carte 25 - Accessibilité renforcée aux grands pôles urbains



Source : FERRANDI et al. (2013), *Polarités secondaires : pratiques de chalandises et emploi dans la CC du Pays Houdanais*, Mémoire de Master, l'université Paris X Nanterre La Défense.

Les commodités que présentent ces grands pôles urbains sont utilisées de manière ponctuelle, pour des achats, des activités de loisirs. Elles s'inscrivent dans un panel de destinations possibles offertes par l'espace périurbain sans que l'ensemble de ces villes soit forcément parcouru. En effet ces éléments de centralités se trouvent généralement en situation de « bord de ville » : l'hôpital de Dreux, la patinoire de Mantes, le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines pour prendre quelques exemples. La fréquentation de ces grandes villes est alors épisodique et se fait à un rythme hebdomadaire, voire mensuel comme c'est le cas souvent pour la zone commerciale de Plaisir.

Figure 11 - Lieux fréquentés en "bords de ville"



Source : FERRANDI et al. (2013), *Polarités secondaires : pratiques de chalandises et emploi dans la CC du Pays Houdanais*, Mémoire de Master, l'université Paris X Nanterre La Défense.

Dans le secteur de Maule, la plupart des enquêtés éprouvent quelques difficultés à définir ce qu'ils considèrent comme leur centre-ville : « On a des endroits où l'on va pour faire les courses, comme à Epône ou à Flins, mais sinon on préfère la campagne. » « Pour moi un centre-ville c'est Paris, ici, je me déplace pour aller à des endroits précis. Par exemple si j'ai besoin d'aller au restaurant, je vais à Maule, si je veux aller au cinéma, je vais à Mantes. ». Ils sont d'ailleurs peu nombreux à se rendre dans les autres pôles de services du territoire : « Aller à Mantes ? Pourquoi faire ? On a tout à Maule, en plus je n'aime pas, c'est trop grand (...) ça fait trop ville. Moi je suis attaché au petit centre des villages comme à Maule, Epône ou Crespières. »

Carte 26 - Les espaces fréquentés par un habitant de Maule



Source : De Vathaire J., Dumesnil M., Fellat K., Lucet M., Perception et modes de vie des habitants du périurbain de l'ouest francilien, rapport d'atelier professionnel, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013

Les mobilités des enquêtés résidant dans les communes du plateau, à l'ouest de Maule, sont plus complexes. En effet, mise à part Guerville qui représente un cas particulier, les communes de Jumeauville, Arnouville-les-Mantes, Boinville, et Breuil-Bois-Robert ne disposent pas de commerces de proximité, et sont beaucoup moins équipées. Dès lors les personnes sont obligées de sortir de leur commune de résidence pour « aller en ville ». Dans ce cas, il semble que les mobilités d'achats et de loisirs soient polarisées par Mantes, et dans une moindre mesure par la commune de Guerville, pour les achats les plus simples (pain, pharmacie, tabac, banque).

Ces pôles de la grande couronne souffrent souvent d'une image peu valorisante en termes de paysage urbain et de dimension sécuritaire, notamment Dreux, Mantes-la-Jolie, et surtout Les Mureaux, même si certains enquêtés évoquent les efforts de valorisation des centres-villes à l'issue d'opérations de rénovations urbaines – comme à Mantes-la-Jolie. Mais ces quelques remarques restent minoritaires en comparaison des éléments de discours stigmatisants. « Il faut les voir ! Ils viennent de Dreux... On a entendu des bruits dans la rue. Nous sommes descendus. C'étaient des jeunes qui cassaient des voitures ! » (Résident, Houdan)

Il est en outre intéressant de noter la différence d'utilisation de la ville entre les urbains et les périurbains. Ces derniers ne considèrent pas la ville comme un espace de flânerie. Ils ne ressentent pas de plaisir particulier à s'y promener ; ils ne fréquentent que rarement les cafés et les restaurants des villes. Ils l'assimilent bien souvent à un bâti visuellement inesthétique. Ils l'identifient à des tours, à du bruit, à de la pollution, à de fortes densités ou encore à de la congestion. Cette perception est particulièrement présente pour les personnes qui ont déjà vécu en ville ; plusieurs d'entre elles gardent un mauvais souvenir de leur vie dans des tours. Cela a pour conséquence une véritable peur d'être envahi par cette

ville. Plusieurs enquêtés livrent leur réticence devant l'annonce de constructions de logements sociaux. Si une peur de la population qui y vit n'est pas inexistante dans ce rejet, l'angoisse d'un bâti en inadéquation avec celui de leur village est importante.

Malgré cette peur de la ville et de ces habitants, un certain pragmatisme est relevé. Une enquêtée explique ainsi : « On ne peut pas tout fermer. On a besoin de logements. ». Les commerçants ont conscience de cette nécessité. Un restaurateur avouait sa peur d'avoir des logements sociaux à proximité de chez lui. Il ajoute néanmoins : « *En même temps, je ne peux pas être contre la construction de logements à côté de mon restaurant. Ce serait comme refuser des clients à ma porte.* » Jean-Marie Tetart, maire de Houdan, perçoit cette ambivalence ; son souhait est d'attirer une population plus jeune, celle notamment qui travaille sur place (mais qui n'a pas les moyens de se loger) et donc susceptible de consommer sur place.

Les familles modestes installées dans les espaces périurbains sont souvent présentées comme souffrant de situation de dépendance à l'automobile ou, le cas échéant quand la mobilité ne peut s'exercer, de captivité (Rougé, 2007). Si se déplacer requiert pour les plus vulnérables une organisation pesante et une dépense monétaire importante, leur localisation dans des communes relativement bien équipées en services et en commerces, ou dans les environs de celles-ci, tend à rendre le quotidien plus supportable. L'attention portée aux coûts des déplacements se traduit alors par des ajustements vers les lieux fréquentés en particulier pour les courses alimentaires : « *Donc ici on a la possibilité de faire les petits achats quotidiens sur place ; je vais à Ed, ou bien des fois je vais à Marines, ce n'est pas loin. Il y a donc pas mal de choses qu'on peut faire ici* » (Femme, couple locataire d'une maison HLM à Chars, Val d'Oise).

Concernant les autres postes, la proximité se dessine à une autre échelle sans pour autant que l'accès à la ville – ou tout au moins au centre-ville – se justifie ; les centralités commerciales des « bords de villes » sont donc utilisées. Ainsi l'espace vécu de ces familles modestes se réoriente, parfois même s'élargit du fait d'un épaississement de l'offre périurbaine et rompt l'impression d'éloignement même si, pour les plus récemment installés, un temps d'adaptation est nécessaire :

« *En fait on ne change pas facilement nos habitudes, on a changé de lieu de vie mais pas d'habitudes...La première fois qu'on est allé à Évreux, c'était pour des formalités administratives ; on a découvert, on a vu qu'il y avait des magasins, mais faut qu'on s'habitue... Paris on n'y va plus, on irait plus à Rouen, c'est plus praticable et plus proche* » (Homme, couple en accession à la propriété d'une maison à Saint-André-de-L'Eure).

Cette proximité reste certes contrainte mais elle permet de sortir d'un enfermement dans le domicile. Plus encore, l'accès à un emploi dans le secteur, surtout s'il est possible de s'y rendre à pied ou à vélo, facilite la socialisation, en particulier celle des femmes. La moindre nécessité d'un recours au marché de l'emploi de l'agglomération principale associé à la faiblesse des revenus, invitent les ménages modestes à aborder différemment l'espace local et à en privilégier les ressources propres (Coutard, Dupuy et Fol, 2002 ; Rougé, 2009).

L'usage plus prononcé des commodités locales par les jeunes actifs et les retraités fait de ces résidents les initiateurs d'un périurbain ressource, un « entre-lieux » (Turgeon, 1998, p. 17) susceptible de les aider en temps de crise. Pour les aînés, l'agglomération devient le lieu de services exceptionnels et son accès est considéré comme trop compliqué. Les centralités « à taille humaine » qui maillent l'Ouest francilien et vers lesquelles ils préfèrent se rendre en empruntant les « petites routes » profitent de cette dynamique. Bien que donnant l'impression de naviguer dans cette campagne périurbaine, tant l'usage de la voiture est intégré et accepté, ils revendiquent pourtant un fort attachement à l'offre locale et à l'usage de modes doux pour leurs déplacements : « *On va souvent à pied à Pacy pour le pain. Sinon, une fois par mois, on va à Évreux en voiture pour les grandes courses. On va chez le docteur à Pacy, souvent à pied, à la pharmacie aussi...* ».

De telles pratiques offrent une assise à la socialisation et dessinent un attachement aux lieux. Ainsi l'installation périurbaine acquiert petit à petit des attributs valorisés (Aragau et Poulot, 2012). Elle devient pour les uns « *une ville à la campagne, on y trouve tout ce qu'il faut pour le quotidien* » (couple de

retraités, propriétaires d'une maison à Maule, Yvelines), et pour les autres le « *village où il y a tout ce qu'il faut* » (Jeune homme locataire d'un appartement à Saint-André-de-L'Eure), sans que cela soit vécu comme un repli contraint. Levier central dans les modes d'adaptation, le réseau social et amical permet de dépasser certaines contraintes en particulier celles d'une mobilité réduite, et/ou celles liées à la garde d'un enfant. Autant d'éléments qui participent d'un désir de rester en périurbain sans pour autant se considérer à l'écart d'une vie urbaine et culturelle. Certains ont même l'impression que la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et épanouissement personnel, y est plus facile :

« Alors oui, la piscine pas très loin, on a un cinéma à Maule d'art et d'essai où ils passent tous les derniers films. Un truc qui est super sympa, tu vas voir le film à 20 h, tu pars 15 mn avant, tu te gares, tu as de la place sans aucun souci. C'est même mieux. On y va même plus qu'avant » (Jeune couple locataire d'une maison à Goupillières, Yvelines).

Ce renouveau du local, du proche, touche également les catégories plus aisées, souvent perçues comme exclusivement « circulantes ».

Figure 12 - Place centrale de Maule



Photo : Lionel ROUGÉ, 2013

En raison de leur part croissante dans ces espaces, les cadres ont drainé avec eux des aménités (Jaillet, Rougé et Thouzellier, 2006), en particulier des services médicaux spécialisés, dont peuvent bénéficier le reste de la population (Aragau, 2008). Ces familles apprécient les reconfigurations qui traversent les contextes périurbains. Bien que pourvus d'un potentiel de mobilité illimité, certains ménages revendiquent un attachement à la localité. Mme D., femme de cadre, en reconversion professionnelle et propriétaire d'une maison à Maule, reconnaît faire ses courses selon l'endroit où elle se trouve tout en appréciant l'ambiance de la commune : « [...] *son marché et puis tous ces commerces de qualité qu'il y a autour de la place. C'est vrai que c'est un peu cher mais c'est ce qui fait toute la qualité d'habiter à Maule* ». Très attachée à la provenance des produits, elle se rend souvent à La Ferme du Logis près

de chez elle et est en contact avec des producteurs locaux : « on a un ami arboriculteur, il nous fournit des pommes de terre et des jus de fruits. Il nous met aussi en contact avec des producteurs de viande et ils nous livrent chez nous ».

Une telle configuration du lieu de résidence, combinant paysages verdoyants et aménités urbaines, est pour de nombreux enquêtés le gage d'un bon placement et d'une qualité de vie à nulle autre pareille, comme l'exprime cet homme rencontré à Montfort l'Amaury (Yvelines) :

« On n'achète pas qu'un terrain, on achète un bon site, je dirais un environnement. Voilà, c'était ça, la recherche d'une proximité de services ». Son épouse complète : « Et puis, au-delà de tous les magasins, ce qu'on appelle les magasins de bouche, effectivement, il y a les pharmacies, il y a l'équipe médicale, dentiste. Il y a quand même beaucoup de choses, radiologue, il y a beaucoup de choses sur place. Et moi j'avais cette double attente, venant de la ville où j'avais tout à portée de main, de pouvoir avoir l'espace de vie, un côté campagne et de la proximité ... ».

Cette situation périurbaine rend ainsi le recours à Paris de moins en moins nécessaire :

« Là, j'étais ravie parce que j'ai vu qu'à Saint-Quentin au cinéma, ils faisaient des retransmissions d'opéra et moi je suis fan d'opéra J'ai découvert des choses comme ça que je n'étais pas allée chercher. »

Même si les ressorts et les attentes apparaissent bien différents et encore très socialement marqués, l'ensemble des discours recueillis fait ressortir une géographie des vécus où la quête de proximité est valorisée et valorisante. Les localisations et les fréquentations quotidiennes qui se dessinent semblent être beaucoup moins « hors sols » et « réticulaires » ; elles participent d'une nouvelle manière de faire territoire en périurbain à laquelle les élus tentent de répondre.

4.2 Des mobilités de proximité qui fabriquent de l'intensité urbaine en périurbain

La réflexion engagée par les élus sur le bon périmètre territorial de leur intercommunalité et sur sa structuration interne montre qu'ils appréhendent avec une certaine précision les flux qui la parcourent. Il est question dans les discours de « bassins de vie » mais aussi de « polarités secondaires » ou de « micro-centralités » qu'il s'agit de renforcer. L'ensemble des centralités (services, équipements) proposées dans une commune doit pouvoir se constituer en pôle (Mangeney, 2011) pour organiser le territoire, retenir ses habitants, moteurs d'une économie avant tout résidentielle (Pecqueur et Talandier, 2012).

Les habitants du secteur situé entre Maule et Guerville, sont peut-être assez emblématiques de la variété des comportements de mobilité quotidienne dans le périurbain de l'Ouest francilien et leurs propos illustrent la difficulté à définir des bassins de vie. La relative proximité de l'agglomération et la présence de centralités locales leur offre un choix finalement assez généreux, leur permettant de « picorer » entre polarités fonctionnelles, centres villes historiques et micro-centralités auxquelles ils sont attachés pour des raisons tout aussi symboliques que pratiques. A la palette des alternatives s'ajoutent celle des histoires personnelles de ménages aux origines variées et dont le profil s'est diversifié.

S'il est difficile de circonscrire les mobilités quotidiennes dans des bassins de vie, cette notion est mobilisée par les élus pour mettre en œuvre les politiques publiques.

Sur la question des projets de logements en cours à Houdan, les objectifs de Jean-Marie Tétart, maire de Houdan, impliquent impérativement, selon lui, la construction de nouveaux logements adaptés aux populations qu'il souhaite capter, dans le but d'accompagner son effort de développement d'une zone industrielle et d'activités et de limiter les navettes domicile-travail. Ces projets de logements sont concentrés dans le centre-ville :

« *Densification. Sur Houdan même, je densifie. Je suis maintenant à 70-80 logements à l'hectare. Parce que je ne vise pas à faire une ville de 300 000 habitants. D'abord, j'ai construit les 15 dernières années pour n'augmenter la population que de 1000 habitants. Maintenant, il faut privilégier le logement social. Ma politique est déterminée en ce sens-là, déterminée pour loger les mal-logés et rajeunir ma population et puis pour aider les emplois qui sont liés aux activités industriels et économiques que j'accueille* ».

Figure 13 - Le chantier de la Boldoflorine, Houdan (78)



Source : JPG Architectes

Pour les six à huit prochaines années, il prévoit la construction de 300 logements dans la ville. A titre d'exemple, en 2001, la municipalité a approuvé le projet d'aménagement du quartier de l'ancienne usine à tisane Boldoflorine, dont l'activité avait cessé en 1993. L'opération comprenait la démolition, la réhabilitation et la construction de logements (accession, logements sociaux, locatif), commerces et la réalisation d'espaces publics (2 places, 1 passage piétonnier), en plein centre-ville de Houdan, à 3 minutes à pieds de la cathédrale et des rues principales. Le projet concernait au total environ 80 logements.

Si la gare (Brès et Mariolle, 2009) est un point d'appui central dans les projets urbains, elle n'explique pas à elle seule la construction de certaines polarités. Elle reste l'argument privilégié pour l'implantation de petits logements, à destination des jeunes ou des personnes âgées peu motorisés, mais s'intègre souvent dans un système de mobilité multimodal. En revanche, la présence d'équipements de natures différentes en un même lieu permet à la fois une rationalisation des déplacements pour les résidents et une hausse de la fréquentation de ces services.

« *À Rosay, ils iront toujours à Mantes pour prendre le train (si on pense transport), mais ils vivent avec le petit pôle secondaire qui est Septeuil et pas avec Mantes pour les trucs de tous les jours... À Houdan, on a la piscine, et bien, vous pouvez aller à l'hôpital faire votre consultation pendant que votre gamin est à la piscine... Donc, rechanger des centralités* » (Élu, Houdan)

Ce phénomène est repéré par des élus qui font le choix de le soutenir, œuvrant sur leur territoire à une intensification urbaine. Celle-ci passe par des initiatives politiques proposant des loyers à faible coût et/ou des facilités fiscales pour l'installation d'un commerce. C'est encore une inscription réglementaire dans un PLU pour marquer un engagement ferme :

« Donc dans notre PLU on va mettre des règles, autour de la place, tous les rez-de-chaussée seront à destination prioritaire de commerces » (Élu, Orgerus).

Et dans la mesure où l'effet « boule de neige » de l'implantation de certains commerces est repéré, c'est la clientèle qu'il faut aller chercher. Elle est du côté des personnes isolées que les commerçants tentent d'attirer par un service de livraison gratuit mais c'est aussi une clientèle qui peut augmenter avec la création de nouveaux logements :

« L'Économat, au milieu du village, il fait des livraisons... et les gens achètent plus, ils n'ont pas à ramener... S'il n'y pas assez d'habitants, les commerces ne peuvent pas vivre. Donc si on ne prévoit pas maintenant l'apport de nouveaux habitants, la recette ne sera pas suffisante ». (Élu, Orgerus, Yvelines).

Autant d'éléments qui créent de l'intensité urbaine dans la mesure où ils sont associés aux tissus denses des villes et des villages, mais une urbanité qui laisse une place aux espaces ouverts pour recréer de la continuité dans la trame, entre les centres anciens, les extensions périphériques et les hameaux (Aragau, 2009).

4.3. Repenser la mobilité pour dépasser les fractures urbaines

Les environs sont parcourus : promenades dans les bois situés en lisière de la commune, balades avec le chien le long des chemins ruraux, sorties à vélo pour se rendre dans les villages alentour ou au marché, virées au bord de la rivière ou à la ferme du coin, flâneries dans le cœur réaménagé des bourgs. Ces cheminements, bien que circonscrits spatialement, sont vecteurs d'une meilleure connaissance des lieux et d'une multiplication des rencontres. On retrouve de telles démarches auprès de catégories longtemps considérées comme exclues ou absentes des espaces périurbains, celles des jeunes et des seniors.

La proximité invite à penser les continuités qui ont souvent été rompues dans le périurbain ou qui n'ont pas toujours été prises en compte dans les projets urbains. Ces continuités, les habitants les recréent par le biais de l'automobile tout en se heurtant à certaines limites : le taux de motorisation variable selon les ménages, des situations de congestion dans des centre-bourgs à certains moments de la journée ou de la semaine et les contraintes de stationnement. La faible place donnée aux mobilités douces, et surtout piétonnes dans le périurbain, est particulièrement marquante dans les opérations de cœur de village où parvis de la mairie et de l'église ont fait l'objet de restructurations fortes sans que soit envisagé le réaménagement des trottoirs desservant les commerces de détail.

Figure 14 - Recoudre une trame urbaine fragmentée (Beynes, 78)



Cependant une conjonction de facteurs œuvre en faveur d'autres mobilités en périurbain, piétonnes et cyclables : injonctions internationales, souvent européennes, et nationales prenant la forme de chartes, de schémas de développement et de contrats divers conditionnant le financement de certains projets. Ces mobilités empruntent des cheminements qui jouent le rôle de coutures entre les espaces les plus denses de la trame bâtie et les extensions les plus éparées. Ces continuités sont aussi bien liées à l'aménagement des bords de rivières, qu'à des prérogatives locales en adéquation avec la réalisation d'une charte paysagère :

« Et puis, condamner les habitants de Houdan à venir à pied ou à vélo, puisque j'ai fait une espèce de périphérique cyclable qui rejoint le centre-ville. Donc, il y a toujours la possibilité de venir à vélo ou à pied. Donc, condamner les Houdanais à ne pas prendre leur voiture, pour que les gens de l'extérieur puissent venir en vélo ou en voiture pour faire le marché » (Élu, Houdan).

Figure 15 - Tracé d'une portion du périphérique vert de Houdan



Source : Etude préalable à la réalisation du programme « voies vertes », CCPH, octobre 2007

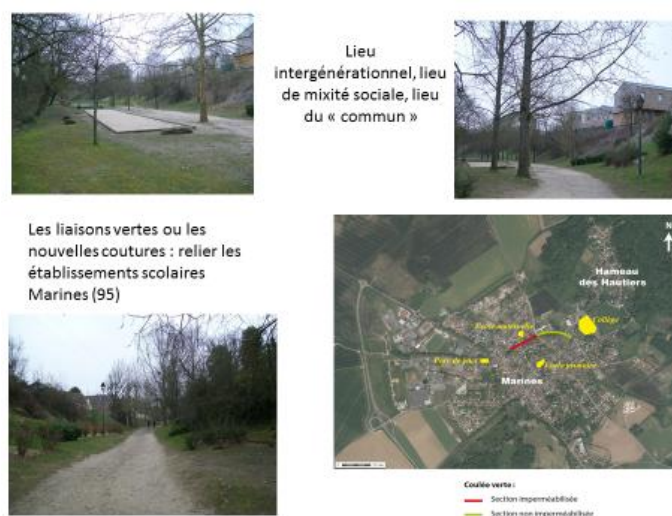
Figure 16 - Repenser les coutures, l'exemple du périphérique vert d'Houdan



L'effort est donc porté en premier lieu vers les habitants situés dans le péricentre, mais le schéma de circulation envisage d'emblée des ramifications dans les espaces ruraux. L'intercommunalité de Houdan a engagé une réflexion sur le maillage des voies vertes, concrétisée par une carte du réseau de chemins d'intérêt communautaire, validée en 2007 à l'issue d'études sur les paysages traversés. Parmi les réalisations, la CCPH, à l'occasion d'un remembrement, a acquis une parcelle lui permettant d'être attributaire d'une bande de terrain de 2,5 m. de large et de 2 500 m. de long en vue de la réalisation d'une piste cyclable destinée à relier le village d'Havelu à Houdan.

Les cheminements dessinés dans les documents d'urbanisme marquent progressivement de leur empreinte les paysages périurbains, tantôt indépendants du réseau routier, tantôt lui étant accolés. Ce type de réseau, qui se heurte pourtant aux aléas de la saisonnalité (pluie et boue dans les chemins et sur les accotements), aide à retisser une trame urbaine très fragmentée ; il accompagne la hausse des mobilités de proximité tout en soulignant les éléments structurants des paysages périurbains alternant fortes et faibles densités, c'est-à-dire ville et villages en voie de densification et forte présence des espaces de nature.

Figure 17 - Coutures et liaisons vertes dans la trame urbaine, Marines (95)



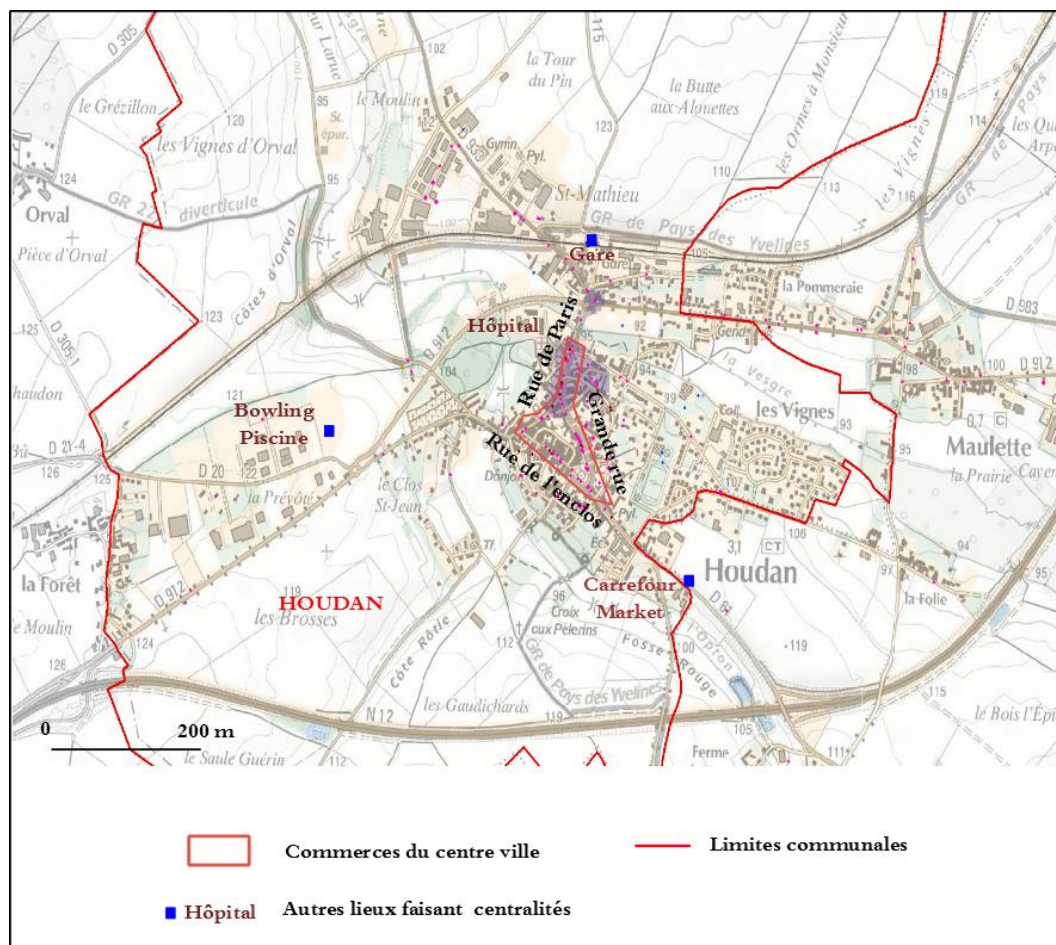
Source : Blanguy (et al), 2013, *Espaces ouverts et forme de la ville en Vexin français, mémoire de Master 2*

5. Entre villes et villages, des centralités créatrices de polarités : essai de typologie

Les centralités recensées forment-elles des pôles dans les communes étudiées? En d'autres termes, sont-elles agglomérées et en capacité de capter des flux non négligeables pour penser les mobilités ou au contraire sont-elles disséminées dans le tissu urbain ? Doit-on considérer qu'un pôle est constitué par des agrégats qui apporteraient une plus-value à la centralité en créant un effet d'entraînement (apparition de nouveaux équipements et de services) ?

1^{er} type : Des centralités dispersées, Houdan, Orgerus, Pacy-Saint-Aquilin-Ménilles, Guerville

Carte 27 - Centralités à Houdan

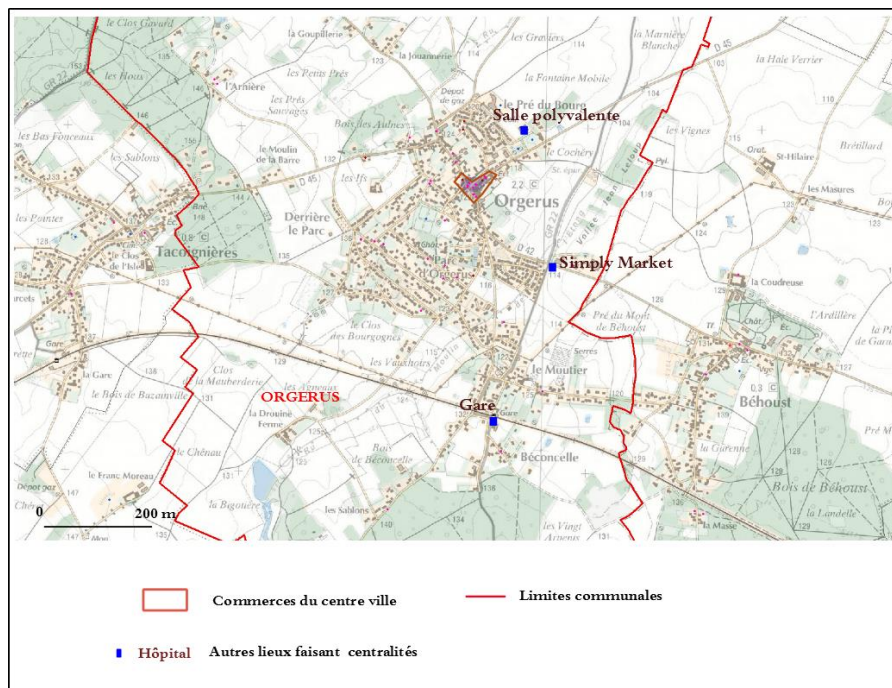


Les centralités repérées dans les communes de Houdan, Orgerus et Septeuil ne s'organisent pas de la même manière sur le territoire communal et n'engendrent pas les mêmes formes urbaines. En effet Houdan, par exemple, possède de nombreux petits commerces agglomérés dans son centre-ville, autour de la cathédrale, le long de la grande rue et de la rue de Paris ce qui lui donne l'aspect d'un « village » plébiscité par les personnes interrogées. La plupart des enquêtés déclarent les fréquenter régulièrement et indiquent généralement ne manquer de rien à Houdan : « il y a 17 restaurants, une piscine, un hôpital... On a tout ! ». Certains la qualifient même de « grosse ville ». Des cafés, comme le café Le Celtique, font centralité au regard des personnes qui les fréquentent et nourrissent l'« esprit

village ». Beaucoup soulignent néanmoins les problèmes de stationnement récurrents à Houdan pensant même que ce phénomène est nuisible à l'activité des petits commerces du centre-bourg. Le magasin Carrefour Market situé en entrée de bourg a vocation à capter une partie des flux permettant ainsi un écrêtage des entrées dans le cœur du bourg. Il représente une autre centralité, dissociée du centre-bourg, accessible plutôt en voiture qu'à pieds. D'autres lieux sont souvent cités ; il s'agit de la piscine, du bowling, de la gare, de l'hôpital. Hormis l'hôpital, ces différents équipements sont relativement excentrés: les habitants ne s'y rendent généralement pas à pieds, sauf à la gare.

Le cas d'Orgerus est relativement comparable à celui de Houdan.

Carte 28 - Centralités à Orgerus



À Orgerus, les petits commerces (boulangerie, restaurant, fleuriste, poste, agences bancaires, pharmacie, boucherie) se trouvent tous concentrés autour de la place de la mairie. C'est d'ailleurs cette place enherbée entourée de commerces qui fait l'identité du bourg selon des résidents. A Orgerus, « il y a tous les commerces dont on a besoin ». Comme à Houdan, Orgerus détient un supermarché située en entrée de ville. « A Orgerus, je fréquente la boulangerie et le simply market ». Les habitants s'y rendent plutôt en voiture ; la route qui y mène est quasiment dépourvue de trottoirs. Le problème du manque et de la dangerosité des trottoirs est d'ailleurs soulevé par de nombreux enquêtés.

Figure 18 - Un cheminement piéton difficile entre le Simply Market et le centre-ville (Orgerus)



Source : M. FERRANDI, A. CHAULIAC, J. BARBONI, M. HANNON, J. LEVERDEZ. Réalisé le 04 avril 2013.

La petite agglomération pacéenne, en plus de la présence d'entreprise générant économie productive conséquente, offre une gamme commerciale et en services de qualité pour ses habitants actifs-résidents. Elle est aussi une « polarité » périurbaine de ménages travaillant dans d'autres pôles d'emplois du département de l'Eure comme Evreux (base aérienne), Vernon, Gaillon-Aubevoye..., voire au delà du département dans l'agglomération de Rouen ou la vallée de la Seine – entre Poissy et Mantes-la-Jolie. Historiquement, ce secteur est également une destination de villégiature, bien que cette fonction s'atténue depuis l'amélioration de l'accessibilité. L'ensemble de ces « mouvements » permet une grande diversité commerciale, en services comme en équipements. Les horaires d'ouvertures des commerces intègrent cette diversité ; seul le lundi est un jour vide d'activité commerciale. La commune de Ménéville ressort dans les discours en tant que polarité d'appoint, en particulier le dimanche matin quand se tient le marché autour de la fontaine, sur un espace public à l'architecture contemporaine.

Figure 19 - Vue de la rue d'Isambard (Pacy-sur-Eure)



Photo : J. GUÉRARD – J. LE CLÉZIO – D. PRIME

Figure 20 – Des lieux de vie dynamiques : les centres de Ménilles et de Pacy-sur-Eure



Photo : J. GUÉRARD – J. LE CLÉZIO – D. PRIME

Si dans le cas de Houdan, Orgerus et Pacy, ces pôles bicéphales, sont consolidés par les politiques engagées, dans d'autres cas les éléments de centralités tendent à être fragilisés ne permettant pas l'identification d'une polarité forte. C'est le cas de Guerville (78) ; bien que la commune soit dotée d'un certain nombre de commerces et d'équipements, elle est peu citée, dans le secteur de Maule, comme faisant office de « centre-ville » par les personnes enquêtées, même par celles qui y résident. Cela tient certainement à son tissu urbain éparé et constitué de hameaux, désolidarisés les uns des autres. Ainsi, pour les enquêtés, la notion de « centre-ville » est associée à des critères comme « la rencontre », « l'échange » ou « la variété » ce qui n'est guère le cas de Guerville, localité pour laquelle aucune attache psychologique n'est mentionnée : « je vais à Guerville parce que c'est le plus près. Si la boulangerie la plus proche était ailleurs j'irais ailleurs. » « J'habite à Guerville, donc je vais faire mes courses à Guerville, mais je trouve qu'il y a une désertification progressive de son centre-ville, avec l'arrivée des gros centres commerciaux. Maintenant, on ne peut pas vraiment dire qu'il y a un centre vivant à Guerville ».

2^e type : Des centralités agglomérées : Septeuil, Maule, Marines, Saint-André-de-L'Eure

Septeuil, à la différence des deux autres communes, ne présente pas cette dichotomie centre-bourg pourvu de petits commerces/supermarché et autres équipements d'envergures en entrée de ville. Dans le cas de Septeuil, en effet, le supermarché Carrefour Contact se trouve à proximité de la mairie, sur un emplacement historiquement marqué par la présence d'une épicerie puis d'une supérette et déjà bien identifié par les populations qui le fréquente. Le foyer rural, qui propose un certain nombre d'activités est plébiscité par les personnes interrogées. Il se trouve également à proximité ainsi que la rue

commerçante principale, qui se situe à flanc de coteau dans la continuité de la place de la mairie ; ce cœur de ville a été doté récemment d'une maison médicale renforçant son caractère polarisant. Dans cette commune, les équipements et services pouvant être identifiés comme des centralités sont concentrés en un lieu permettant de combiner la fréquentation de plusieurs d'entre eux. Cet espace central est souligné dans la morphologie urbaine par la spécificité du site, celui d'un fond de vallée vers lequel convergent les flux. Du fait que la commune ne possède pas de gare, Elodie Busset nous indique : « *je ne me déplace qu'en voiture. Sans voiture, je suis perdue !* ». Puis elle déclare « *entre voisins, on s'organise depuis longtemps [pour aller chercher les enfants à l'école].* » Selon elle, le manque de transports en communs est criant.

Carte 29 - Centralités à Orgerus

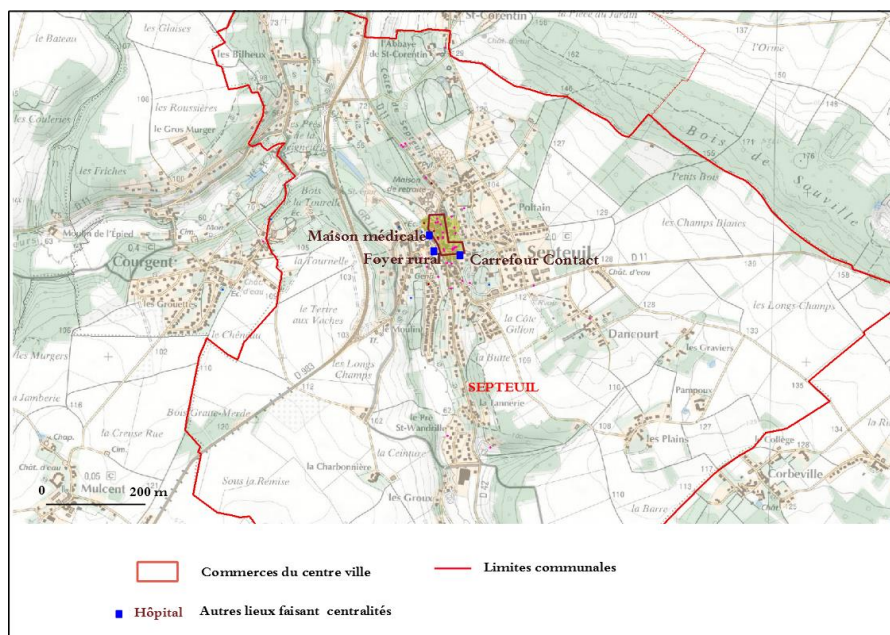


Figure 21 - Centre-ville de Septeuil



Photo : Lionel ROUGÉ, 2013

Quant à Maule, centralité locale et traditionnelle, la commune semble conserver son attractivité de bourg historique, et les discours des habitants témoignent d'un attachement à une forme presque nostalgique de la centralité, valorisée par sa petite taille. Une micro-échelle propice aux interactions – circulation piétonne, venelles, terrasse,... , qui permet d'oublier un temps sa voiture. Maule concentre un certain nombre de fonctions et les ingrédients d'une centralité à taille humaine, qui font sens dans la mobilité des enquêtés. Si la ville de Maule offre des équipements, des commerces et des services qui polarisent les mobilités de ses habitants, elle symbolise aussi une centralité « villageoise » dans sa forme et son ambiance – patrimoine rural réhabilité, impression de pouvoir en faire le tour, présence d'un marché, cheminements piétons vers la Mauldre aménagés... : « *Même si je travaille à Paris, pour moi le centre de ma vie, c'est vraiment Maule, ça fait centre-ville, on ne peut pas y aller sans rencontrer quelqu'un.* » Les enquêtés y retrouvent les aménités recherchées dans la définition qu'ils se font du centre: « des rencontres », « un marché », « une place », « des restaurants »...

Enfin, bien que n'ayant pas strictement travaillé sur ces dimensions, nous pouvons rajouter à ce deuxième type, les communes de Marines et de Saint-André-de-L'Eure.

Figure 22 - Centre-ville de Maule



Photo : Lionel ROUGÉ, 2012

Conclusion

Les habitants du périurbain, s'ils restent soumis à des contraintes liées à l'utilisation de l'automobile, expriment aussi une liberté de choix, quant à leurs déplacements. Ils se veulent « acteurs » de leurs mobilités et le caractère hybride des espaces périurbains apparaît plus comme un « champ des possibles » que comme une contrainte.

Les lieux fréquentés montrent une complexification des mobilités, des pratiques et des perceptions : un fonctionnement plus sophistiqué, moins formaté, moins radioconcentrique, en d'autres termes plus hybride. En effet, la plupart des cartes de déplacements révèlent une mobilité « éparse », au gré des opportunités et des ressources du territoire, un lien distendu à Paris et des appréhensions variées de la centralité.

S'ils ont tendance à « butiner », la recherche de la proximité est une constante, non seulement parce qu'elle permet d'éviter de prendre la voiture, mais aussi parce qu'elle répond à un besoin d'ancrage et d'appropriation de son lieu de vie. Par ailleurs, si les comportements individuels de mobilité sont variés, le sentiment d'appartenance à leur commune de résidence est partagé, et semble répondre à un besoin d'identité collective.

Partie 2 :

Les espaces ouverts au cœur de l'invention de l'entre-deux :

Vers des appropriations habitantes, vecteurs de logiques de transaction

Si la définition des espaces périurbains s'opère généralement grâce à la caractérisation des espaces bâtis et des déplacements domicile/travail qui structurent ces territoires, les espaces non bâtis en figurent aussi une composante essentielle : ils y génèrent des paysages spécifiques et contribuent au cadre de vie souvent considéré comme privilégié par les habitants du périurbain dont les pratiques n'ont cessé de s'élargir depuis leur première installation. Les modalités d'intégration de ces espaces dans la ville élargie aujourd'hui sont en pleine invention : comment développer de nouvelles compositions entre espaces non bâtis et bâtis dans les espaces périurbains, pour réinventer le métabolisme urbain ?

Ces espaces peinent toutefois à être nommés avec une profusion de vocabulaire qui n'est pas sans rappeler celle qui a présidé à l'adoption du terme « périurbain » dans les années 1970. Quand la recherche anglo-saxonne utilise le seul vocable « espaces ouverts » depuis la décennie 1960 (Strong 1968, Wooley 2003, Zooneveld 2007), on hésite en France entre « espaces périurbains non bâtis », « espaces naturels agricoles et forestiers » voire « espaces verts » (Banos et Sabatier, 2010). Nous faisons le choix du terme « espaces ouverts » en tant que « zone — petite ou grande, permanente ou temporaire, publique ou privée — située à l'intérieur ou à la périphérie d'une région urbaine, où la nature prédomine soit en raison de l'état initial (agriculture, forêts) soit par une action d'aménagement (parcs), de protection (sites classés) ou d'abandon (carrières délaissées d'infrastructures...) [qui] assure des fonctions variées et complémentaires, économiques, esthétiques et paysagères, récréatives, biologiques et même scientifiques et pédagogiques ». (Strong, 1968)

L'IAU a été un des premiers organismes en France à employer et diffuser le terme (IAURIF, 2001). La définition retenue s'apparente à celle élaborée par Strong : « Ce terme désigne des espaces **non construits et non imperméabilisés**, c'est à dire des espaces qui ont la caractéristique d'avoir un sol vivant, riche en potentialités (par opposition aux espaces urbanisés – zones urbaines, zones d'activité, infrastructures – dotés d'un sol recouvert, non **réversible**). Parler d'espaces ouverts permet ainsi de **regrouper sous un même vocable l'ensemble des espaces agricoles, boisés et naturels**, habituellement considérés de manière indépendante, alors qu'ils jouent des rôles similaires dans le fonctionnement des territoires » (IAU-DRIAAF, 2009, *Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts*). Ainsi définis, les espaces ouverts correspondent à l'ensemble des espaces constitué d'un sol que l'on peut qualifier de vivant : le jardin, le parc urbain, l'espace agricole, naturel ou forestier sont autant de formes que peut prendre l'espace ouvert.

Il convient de souligner que la notion d'espaces ouverts n'a guère été utilisée en France durant les toutes premières phases de la périurbanisation en dépit de premières occurrences dans des textes des années 70 (Falque, 1973). La pensée dominante était alors que ces espaces allaient disparaître, submergés plus ou moins rapidement par l'urbanisation. Quand les géographes ruralistes s'attachaient aux seuls espaces agricoles développant une réflexion sur la fin des ceintures de produits frais et du modèle de Von Thünen (Bryant, 1973 ; Brunet et Charvet, 1994), les géographes de l'urbain s'engageaient dans des études sur les « formations sociales » et les logiques socio-économiques

afférentes (Mathieu, 1982) ou sur les enjeux sociaux du changement de modèle d'habitat (Jaillet, 1979). « Mais ruralistes ou spécialistes de l'urbain se rencontrent dans les analyses des systèmes de pouvoirs et des conflits autour des usages des sols et du financement des équipements communaux. (...) Plutôt que d'assigner des limites fixes et précises à une forme d'occupation de l'espace en périphérie des villes, discontinue par nature, et sans doute transitoire, car vouée souvent à être englobée, à terme, dans l'agglomération, ne vaut-il pas mieux s'interroger sur les types de combinaisons sociales qui s'y réalisent ? » (Berger, 2004, p. 61).

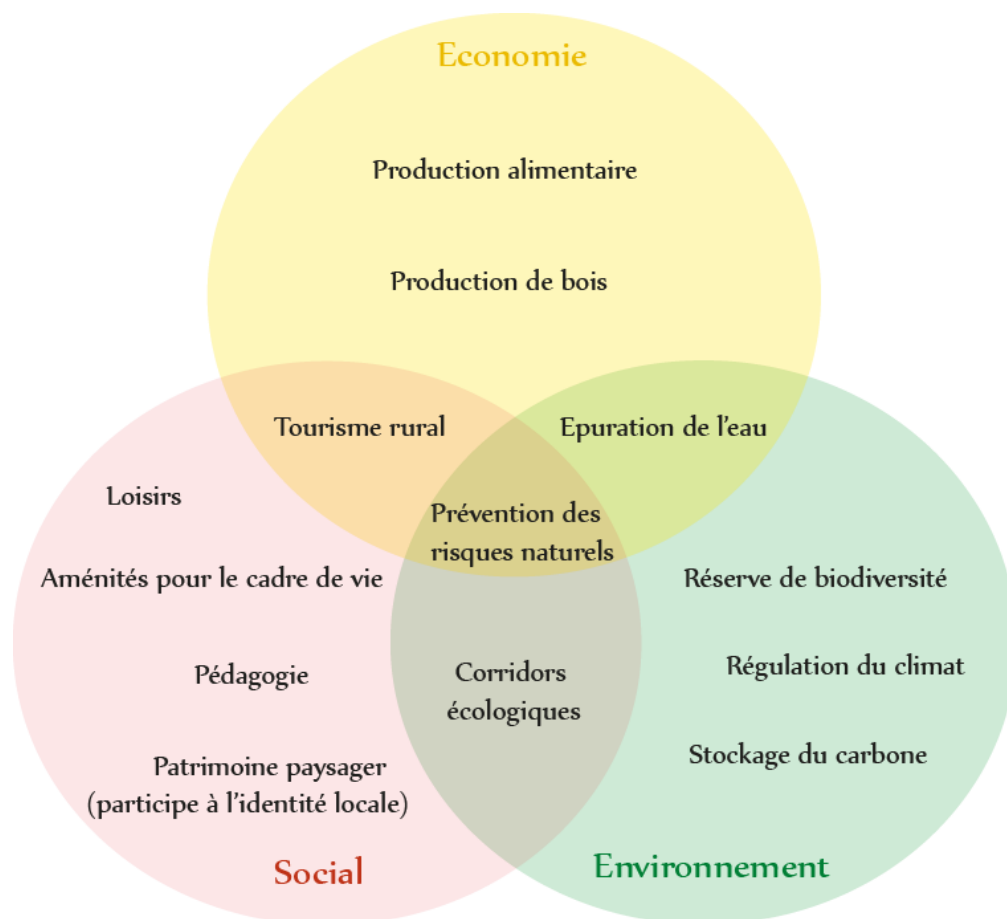
Ce désintérêt envers une partie des espaces constitutifs du périurbain s'accorde sans nul doute avec les raisons d'installation invoquées par les habitants de ce premier âge de la périurbanisation, mettant l'accent surtout sur la recherche de logements de bonne taille et à moindre coût (Berger, 2004). Quelques auteurs insistent pourtant déjà sur le caractère « nomade » ou « volant » de ce périurbain lié à ces espaces ouverts : ainsi, étudiant le marché foncier dans le Pays de Caux, Jean-Pierre Fruit constate que les acquéreurs plébiscitent les espaces restés « naturels » et rejettent des constructions trop nombreuses susceptibles de faire perdre aux lieux leur caractère de campagne (Fruit, 1973). Mais l'idée d'un urbain dense en généralisation l'emporte et conduit à négliger ces pistes jusqu'à la fin des années 90 qui annoncent de nouvelles manières de penser le périurbain. Désormais appréhendé comme autre ville et autre campagne, dont une des caractéristiques est précisément le maintien d'espaces ouverts (Vanier, 2000 et 2005 ; Poulot, 2008), il appelle des analyses en terme « d'hybridation au plan formel (espace, occupation paysage) comme au plan fonctionnel (activités, organisation, institutions) » (Roux et Vanier, 2008, p. 38).

Invisibles, les espaces ouverts deviennent alors « émergents » dans la littérature géographique. « Par rapport aux jardins et parcs urbains, ces espaces sont « ouverts » et utilisés pour bien des fonctions autres que la récréation (production agricole et alimentation en eau » annoncent Marc Dumont et Emmanuel Hellier dans leur approche des *Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine* (2010, p. 20). Ainsi récupérés par les urbanistes ou chercheurs de la ville du fait de leur bon maintien, ils sont intégrés dans des questionnements de forme urbaine, de nature dans la ville, voire de « supportabilité » de la ville, puisque selon ce courant « l'espace ouvert naît du regard de ceux qui font la ville. La morphologie urbaine se conçoit dans le rapport des pleins aux vides et l'espace ouvert exprime alors le vide. Le rapport de la ville à ses vides évolue dans le temps et suivant les termes de la pensée urbanistique » (Banzo, 2009). Dans le même mouvement, les ruralistes se réapproprient aussi les espaces ouverts qui portent dans les découpages INSEE près des trois quarts du potentiel agricole français (aires urbaines et communes multipolarisées incluses) d'autant que les métropoles se dotent les unes après les autres de politiques alimentaires débouchant sur des mesures de préservation voire de développement des agricultures périurbaines (Poulot, 2013a et b). Tous scrutent désormais les perceptions, représentations et pratiques des habitants sur ces espaces pour comprendre les raisons de leur maintien dans ce « processus incontrôlable ? » d'étalement urbain (Djellouli et al., 2010). Depuis celle menée par l'IAU pour l'*Atlas Rural et Agricole de l'Île-de-France* (2004), ou celle d'Yves Chalas dans la ville nouvelle de la Ville d'Asbeau (Chalas, 2005), les enquêtes se multiplient, révélant chez les habitants des formes d'attachement complexe et en pleine évolution.

Notre objectif a été de comprendre comment les espaces ouverts s'organisent et s'intègrent dans ces territoires périurbains, quelles dynamiques les animent et quels rapports les résidents entretiennent avec cette composante essentielle de leur cadre de vie, qui participe à la territorialisation et à l'attractivité de ces espaces. Il s'agira d'appréhender les formes d'utilisation de ces espaces ouverts dans les pratiques quotidiennes et celles de loisirs de proximité : quelle fréquence ? Comment ? Par qui ? L'intérêt est ici de mesurer le poids de ces aménités dans les logiques d'installations (approches diachroniques) comme le rôle de ces espaces ouverts dans les territorialités périurbaines en voie d'émergence. Existe-t-il une représentation périurbaine de l'espace ouvert et en quoi participe-t-elle de la construction territoriale ? Les enquêtes auprès des ménages seront ainsi l'occasion de mesurer les formes et les modalités de l'attachement des populations à ces espaces ouverts selon les catégories socio-professionnelles mais aussi selon la nature de ces espaces ouverts.

De surcroît, les enjeux liés aux espaces ouverts sont nombreux : loin de la seule fonction productive agricole ou de réserve foncière en attente d'urbanisation, ils sont aussi des lieux où s'exercent la consommation et l'expérience sensible de la nature tant la demande sociale de nature s'est accrue ces dernières années (Banos et Candau, 2006). Espaces caractérisés comme multifonctionnels, ils peuvent ainsi devenir des lieux de conflits d'intérêt, ce qui pose la question des différents acteurs qui gèrent et utilisent ces espaces et de leurs attentes. L'espace ouvert constitue par ailleurs un espace de co-présence, entre agriculteurs et non agriculteurs, entre ruraux et urbains, entre groupes sociaux qui le perçoivent différemment et figure un enjeu d'« espace public », à tout le moins d'espace du commun dans ces étendues périurbaines qui ont peu reçu d'équipements en la matière (Poulot, 2013). La question est d'importance car ces espaces caractérisés par une typologie très variée sont régis par différents statuts, publics ou privés, qui restreignent parfois leur accessibilité : des rapports de forces entre privatisation et publicisation s'exercent d'autant que les limites ne sont pas toujours matérialisées (Le Caro, 2007 ; Banos et Caudau, 2006). Plus globalement les espaces ouverts participent à la durabilité des territoires de par leurs bénéfices sociaux, environnementaux et économiques comme le montre le schéma ci-dessous :

Figure 23 - Intégration des espaces ouverts dans une dynamique de développement durable



1. Des espaces ouverts largement dominants dans la morphologie ou la marque périurbaine

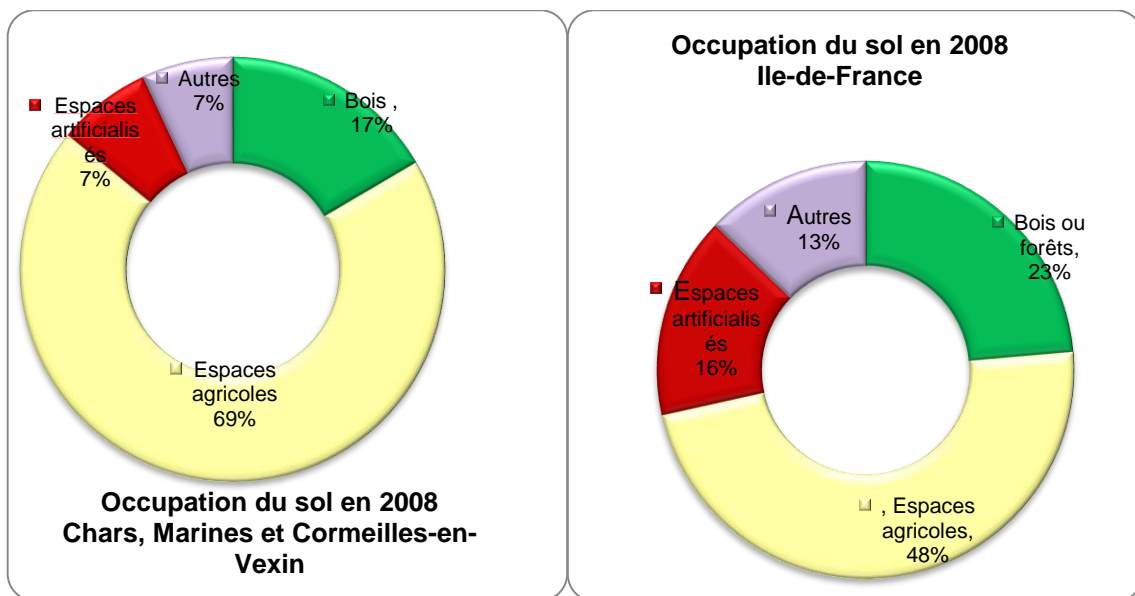
Les espaces ouverts de notre territoire d'étude présentent de nombreux points communs en dépit de leur éclatement spatial et de leur inclusion dans des formules territoriales variées (ainsi le PNR du Vexin). Nous serons d'ailleurs amenés, comme pour les polarités, à réintégrer les espaces ouverts proches dans un réseau beaucoup plus large d'espaces ouverts à l'échelle régionale, voire au-delà, comme l'ont révélé les pratiques habitants.

En première analyse, la mosaïque paysagère de ces différentes unités est typique du Bassin parisien et de l'Île-de-France mais aussi des données historiques : présence de la cour royale avec les forêts de chasse et une agriculture performante et efficace qui a su profiter des innovations aux différents stades de son histoire – grâce notamment à la présence de la capitale et des investissements afférents. La majorité des espaces ouverts sont par conséquent des espaces agricoles et forestiers ; leur proportion varie néanmoins selon les espaces considérés.

1.1 Les espaces agricoles de grande culture : une composante majeure du territoire

Dans les trois communes du PNR du Vexin, le principal mode d'occupation du sol est agricole, il s'agit d'un territoire de grande culture où les cultures de céréales et de betteraves dominent largement l'assolement. Ainsi, en 2008, sur l'ensemble des trois communes 69% du territoire était occupé par des espaces agricoles, contre 48% pour l'Île-de-France.

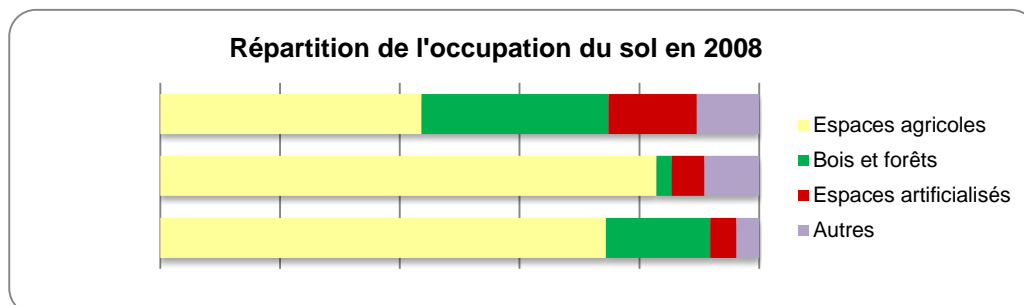
Graphique 5 - Occupation du sol en 2008



Source : IAU, MOS, 2008

Entre ces trois communes, des nuances se lisent. Marines, chef-lieu de canton, constitue la commune la moins agricole avec un peu plus de 40% des surfaces dédiées à cette activité. A l'opposé, Cormeilles-en-Vexin est occupée sur plus de 80% de sa surface par les cultures et Chars est dans une situation médiane.

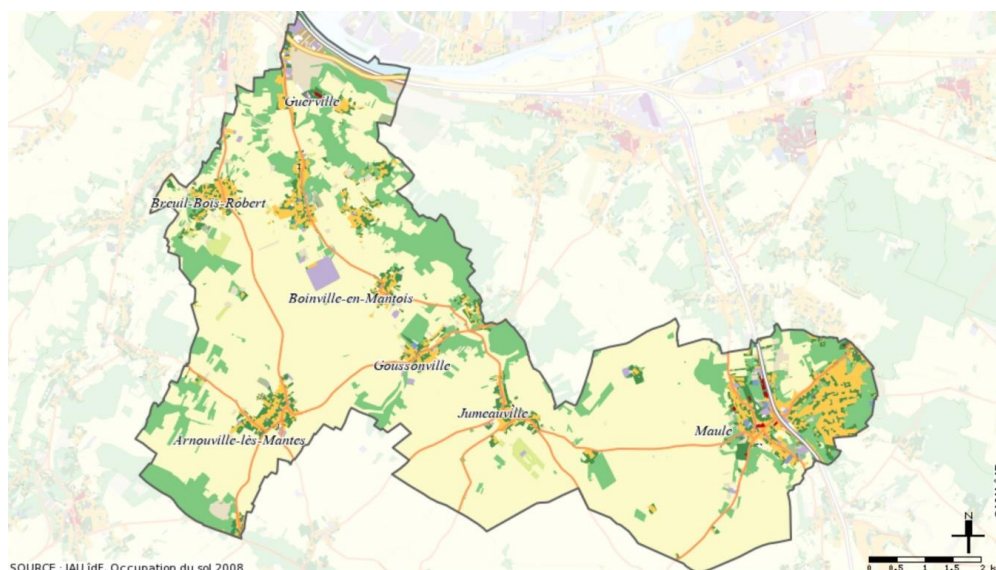
Graphique 6 – Répartition de l'occupation du sol en 2008



Source : MOS, IAU, 2008

La situation n'est guère différente dans le territoire d'études autour de Maule (sept communes étudiées : Maule, Guerville, Jumeauville, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Arnouville-lès-Mantes et Breuil-Bois-Robert). L'occupation du sol est majoritairement agricole : les grandes cultures occupent quelque 68% du territoire.

Carte 30 - Occupation du sol du territoire d'études autour de Maule



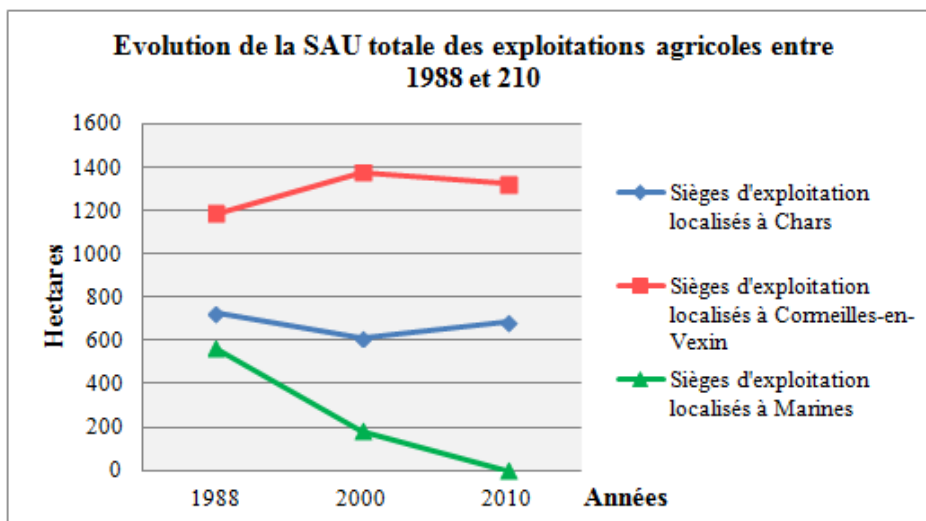
SOURCE : IAU idF, Occupation du sol 2008

Occupation du sol détaillée		Superficie (ha)		Transport	
Bois ou forêts	987.99	Habitat collectif	5.25	Autoroutes	
Grandes cultures	3 916.09	Habitat autre	0.00	Nationales	57.44
Autres cultures	40.52	Activités économiques et industrielles	57.44	Voies ferrées	
Eau	27.41	Entrepôts logistiques	0.00	Départementales	
Autre rural	130.53	Commerces	0.16		
Parcs ou jardins	247.85	Bureaux	0.73		
Sports (espaces ouverts)	16.11	Bâtiments ou installations de sport	2.49		
Tourisme et loisirs (espaces ouverts)	1.16	Equipements d'enseignement	6.50		
Terrains vacants	13.06	Equipements de santé	2.62		
Habitat individuel	354.38	++ Cimetières	3.53		
		Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0.42		
		Autres équipements	3.39		
		Transports	43.26		
		Chantiers	1.14		

Source : IAU

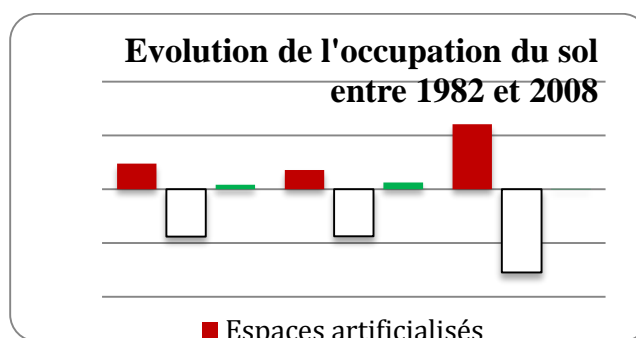
Ces superficies agricoles importantes sont intégrées dans des exploitations marquées par une forte concentration : en Val d'Oise, si la surface moyenne était de 99 ha au dernier recensement de l'agriculture en 2010, elle marque 160 hectares dans deux des communes enquêtées du Vexin²⁷. La commune de Cormeilles porte encore 9 exploitations dont 4 professionnelles, celle de Chars 7 dont 2 professionnelles. On peut néanmoins souligner que certaines communes qui affichent des superficies agricoles n'abritent plus de siège d'exploitation : il en est ainsi de Marines qui a perdu son dernier siège d'exploitation entre 2000 et 2010. L'absence de bâtiments fonctionnels est une donnée importante : elle conduit à minimiser la place de l'activité agricole pour les habitants et réduit l'interconnaissance

Graphique 7 - Évolution de la SAU totale des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Dans toutes les communes enquêtées, les surfaces agricoles sont en régression d'un recensement à l'autre, notamment de 2000 à 2010. C'est particulièrement net à Marines qui a perdu 80 hectares de cultures mais Chars et Cormeilles en ont également perdu une quarantaine.

Graphique 8 - Évolution de l'occupation du sol entre 1982 et 2008



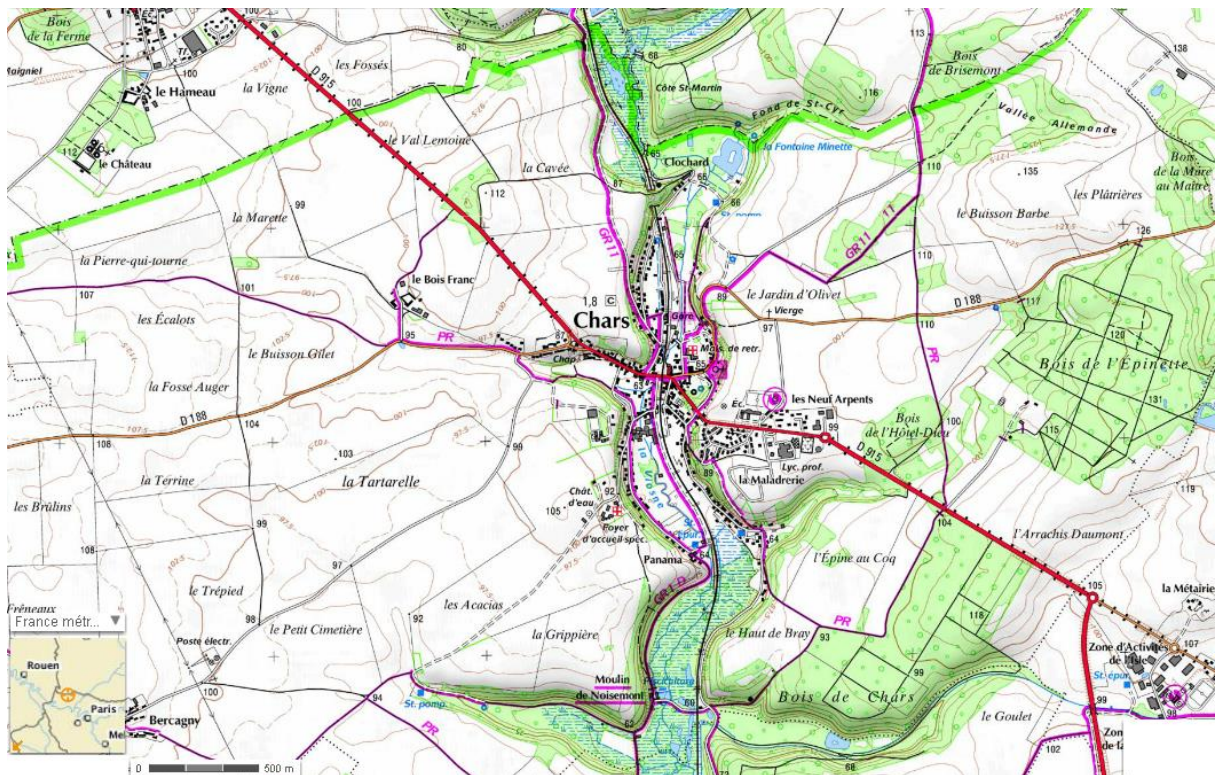
Source : MOS 1982 et 2008

²⁷ Les données sont difficilement disponibles à la commune par le RGA : le petit nombre d'exploitations conduit à une quasi généralisation du secret statistique.

1.2 Des espaces boisés à forte valeur écologique

Les forêts sont une seconde composante essentielle du paysage dans toutes ces communes avec toutefois de fortes variations, entre 4 et 30% du territoire communal. Les communes du Vexin sont représentatives des enjeux attachés aux forêts. Très rares à Corneilles-en-Vexin, elles recouvrent environ 30% du territoire de Marines, notamment en position haute sur le point culminant de la commune derrière le hameau des Hautiers. A Chars, elles se localisent essentiellement dans la vallée de la Viosne. Ces deux positions topographiques se retrouvent sur la plupart des territoires communaux (ainsi la vallée de la Mauldre pour la commune de Maule ou le Val de Gally).

Carte 31 - Commune de Chars : des espaces boisés d'importance écologique le long de la vallée de la Viosne



La vallée de la Viosne, qui coupe en deux la commune de Chars selon un axe nord/sud, concentre les espaces ouverts à forts enjeux écologiques. Il en est ainsi d'une zone humide classée pour partie en Espace Naturel Sensible (ENS), outil de protection mis en place par les départements pour protéger des espaces naturels, des sites paysagers ou des habitats remarquables et y maîtriser l'ouverture au public, le bois du Moulin de Noisement, constitué d'une mosaïque paysagère d'espaces boisés et de pelouses sèches.

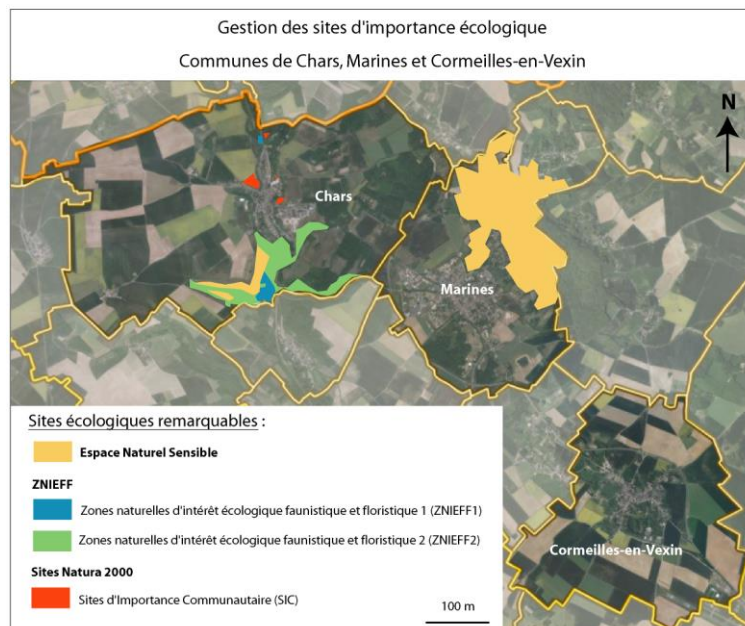
La commune de Marines a également délimité une ENS : la Butte de Marines, site essentiellement boisé mais qui offre aussi un panorama sur des espaces agricoles. Ces deux sites sont accessibles au public par des chemins balisés.

Figure 24 - Bois du Moulin de Noisement (Chars) et Buttes de Marines



La vallée de la Viosne compte enfin des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et plusieurs sites Natura 2000, ce qui confirme son statut à forte valeur écologique.

Carte 32 - Gestion des sites d'importance écologique



Source : PNR Vexin, IFEN 2013- Réalisation J. VEYSSEYRE, 2013

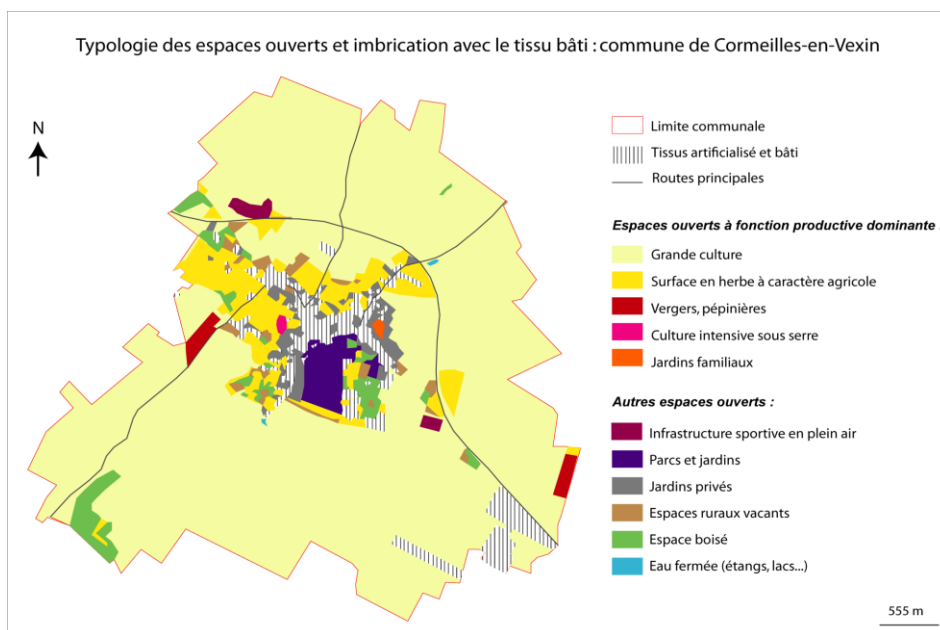
1.3 Des espaces ouverts intégrés au tissu urbain

Les derniers espaces ouverts repérés se situent dans le tissu urbain des communes : ce sont les jardins privés, les jardins familiaux, les parcs et squares. Ces espaces publics, parcs et squares, se retrouvent dans toutes les communes et semblent faire l'objet d'une forte demande sociale puisque leur nombre a fortement évolué sur la période récente.

Par ailleurs, les marges des bourgs du Vexin accueillent des espaces ouverts spécifiques, classés par le MOS en surfaces en herbe à caractère agricole. Ces espaces correspondent en réalité aujourd'hui à des friches, lesquelles ont remplacé vergers ou pâtures qui entouraient traditionnellement les villages avant les terres d'assolement. Ces parcelles trop petites ont été délaissées, difficilement intégrables dans les terres labourables susceptibles de porter des céréales. Ce phénomène est particulièrement marqué autour du bourg de Cormeilles-en-Vexin, où ces espaces matérialisent une réelle frange entre les espaces de grande culture et le tissu bâti.

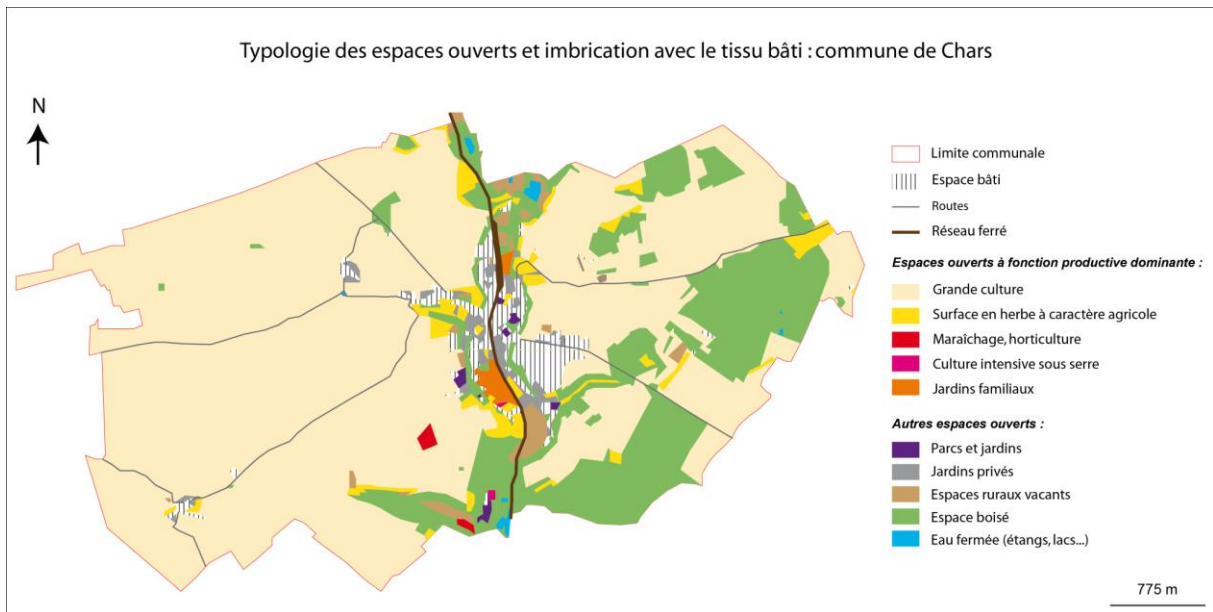
Ainsi, les communes enquêtées présentent une grande variété d'espaces ouverts avec une dominante « grandes cultures » comme le montrent les cartes réalisées à partir du MOS. Comment ce paysage céréalier qui était considéré comme « sans intérêt », « vide » par les habitants (enquêtes 2003, *Atlas rural et Agricole de l'Île-de-France*, 2004) l'est-il désormais ? Plus largement quels types d'attachement les habitants expriment-ils à l'égard de ces espaces ouverts dans toutes leurs composantes ?

Carte 33 - Typologie des espaces ouverts et imbrication avec tissu bâti : commune de Cormeilles-en-Vexin

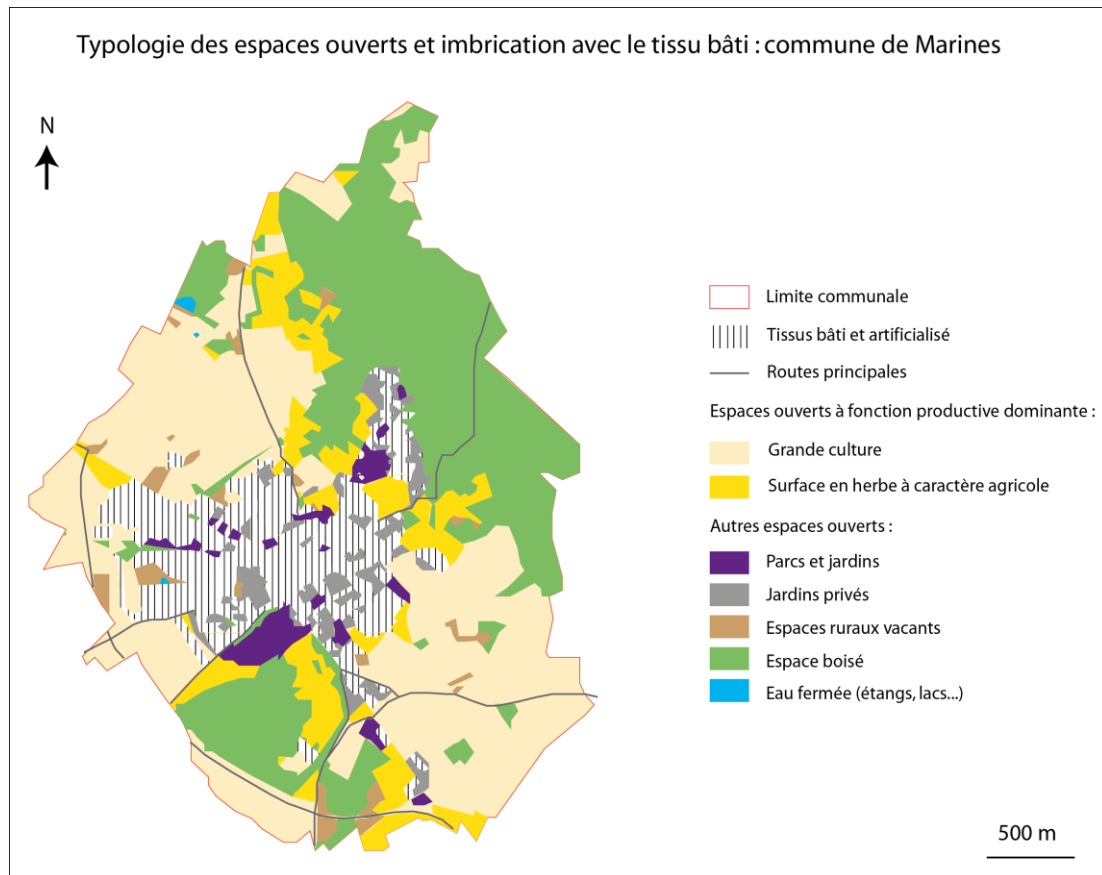


Source : MOS- réalisation J. VEYSSEYRE

Carte 34 - Typologie des espaces ouverts et imbrication avec le tissu bâti : commune de Chars



Carte 35 - Typologie des espaces ouverts et imbrication avec le tissu bâti : commune de Marines



Source : MOS- Réalisation : J. VEYSSEYRE

Figure 25 - Cormeilles : champs ouverts et bosquets, friches à urbaniser ?



Figure 26 - Prairies calcicoles et bosquets : Crespières



Figure 27 - Point de vue sur les espaces ouverts : Montfort-L'Amaury



Figure 28 - Espace ouvert urbain : Crespières



Figure 29 - Espace ouvert urbain : l'herbue d'Orgerus



2. Vivre et pratiquer les espaces ouverts : quels attachements ?

Les entretiens sur les espaces ouverts ont révélé des attachements forts des populations installées sur les différentes communes enquêtées. Les convergences sont nombreuses qui soulignent combien les modes d'habiter le périurbain s'organisent autour des espaces ouverts : ils participent de l'appréciation du cadre de vie, d'une identification mêlant rural et urbain au bénéfice du premier terme et partant d'un désir de préservation de cet environnement. Cet attachement, s'il s'est construit dans le temps, s'inscrit et se révèle dans les mobilités qui caractérisent l'habiter périurbain au point de formaliser une mise en réseau d'espaces ouverts (du jardin au parc urbain, du jardin aux lieux de vacances, de la maison à la ville-territoire).

2.1 Les espaces ouverts au rythme des parcours du quotidien : des logiques d'apprentissage

2.1.1 Espaces ouverts et parcours automobile du quotidien : un cadre de vue qui devient familier.

Dans tous les entretiens, les espaces ouverts deviennent un cadre paysager, ils sont un cadre de vue pour les habitants, un panorama. Leur évocation est souvent liée aux déplacements, aux mobilités qui restent fondamentaux dans le mode d'habiter périurbain. Ces mobilités qui se font au contact des espaces ouverts apparaissent comme des vecteurs de familiarisation avec un paysage que peu à peu on reconnaît, on apprécie et qu'on s'approprie. Cette appropriation nouvelle relance d'autres mobilités, des mobilités douces ou pédestres, toutes entières dédiées à la découverte et au contact avec le paysage quand les premières étaient contraintes, notamment les navettes domicile-travail.

Figure 30 - Espaces ouverts et parcours automobile du quotidien
(navettes travail ou chalandise)



Source : planche de photos de M. S (actif, résidant à Maule et travaillant à Paris)



Planche de photos de M. S. (Maule)

Ces deux planches de photos d'un résidant de Maule travaillant à Paris sont significatives de cette perception des espaces ouverts au travers des mobilités et de leur intégration dans les modes d'habiter périurbain ; espaces ouverts et gare routière ou SNCF, espaces ouverts et centres commerciaux figurent dans une sorte d'album résumant la vie périurbaine. Plus encore les photos des espaces ouverts ont été prises depuis l'habitacle automobile (l'essentiel des photos a d'ailleurs été prise depuis cet habitacle) : les espaces ouverts y sont clairement des cadres de vue mais des cadres que l'on apprécie puisqu'on les photographie. L'angle de prise choisi est également intéressant : ce sont des photos panoramas qui donnent à voir la topographie avec quelques formes vallonnées, des bosquets, quelques animaux.

Ce jeu du proche et du lointain pour qualifier les espaces ouverts revient dans nombre d'entretiens : par ce double jeu, ils sont associés aux pentes, aux buttes, aux vallonnements, aux échappées de la vie, aux points de vue comme à des « détails de proximité ». Le même M. S. déclare par exemple « *Ces vues sont vraiment à préserver* » ou tel habitant de Marines : « *Les gens qui arrivent dans cette région, déjà le Vexin c'est très joli, il est vallonné, il est boisé, donc s'est pas un terrain plat comme la Brie, la Beauce, s'est pas monotone. Elle est jolie cette région. Et les gens qui débarquent dans cette région pour la première fois sont en admiration. Moi j'étais dans le commerce avant et les gens disaient vous habitez une belle région c'est joli. Sans parler spécialement de Marines, mais l'environnement paysagé, oui c'est beau* » (Femme, Marines, Retraitée). Une telle appréhension renvoie à une dimension panoramique et esthétique des espaces ouverts, quasi cinématographique.

Les espaces ouverts, appréhendés d'abord lors des parcours du quotidien, notamment des navettes domicile-travail, offrent donc une respiration et font le lien entre les lieux qui maillent la vie du périurbain. Ces parcours obligés et répétés ont conduit à une familiarité nouvelle avec ces espaces ouverts : ils ont permis leur apprentissage, la prise en compte des modifications selon les saisons avec des couleurs changeantes. Au bout d'un certain temps, le temps de l'expérimentation et de l'appropriation des lieux, l'intérêt pour ces espaces s'est accru : on les apprécie, on les admire, on a envie de les connaître mieux.

Quelques enquêtés reconnaissent même modifier leurs itinéraires en fonction des vues ou des plaisirs que ces espaces offrent ou en fonction des moments de l'année ou de la semaine.

2.1.2 De la contrainte au plaisir : les pratiques automobiles dédiées pour découvrir les espaces ouverts

D'autres mobilités, toutes entières dédiées à la découverte des espaces ouverts, sont venues se greffer aux mobilités obligées. Encore automobiles pour un certain nombre, elles empruntent de nouveaux itinéraires, notamment les petites routes et font la part belle à la lenteur (Rosa, 2014). Elles expriment certaines particularités des modes d'habiter périurbain : le goût de l'alternance entre les parcours rapides et les parcours lents, la recherche du ralentissement, des « respirations » marquées par un contact avec la nature et la paysage qui apaise et rassure.

« Mon grand plaisir, pas de stress, pas d'embouteillage, pas de klaxon, par les routes de campagne mon grand plaisir c'est de compter les lièvres que je vois, regarder, et je m'en lasse pas, je suis très branché nature je ne suis pas fleuriste par hasard quand même. Voilà, je ne peux pas m'empêcher de ralentir pour voir dans un bois ce qu'il s'y passe, bon ce sont des choses qui me branchent, je suis d'une formation horticole, j'aime les végétaux c'est mon truc donc ici je me sens vraiment dans mon élément ! » (Homme, Marines)

« J'aime bien prendre des routes à travers la campagne (...) voir le beau paysage. C'est vraiment un moment de détente pour moi. (...) Pour aller à Mantes, je prends une route à travers la campagne, c'est plus joli, et j'ai plus de temps. (...) Après je ne dirais sûrement pas la même chose si je n'étais pas retraitée, et que je devais encore rouler aux heures de pointes. J'ai une situation particulière » (M. retraité, Breuil-Bois Robert).

D'une certaine manière, les déplacements, s'ils sont calculés, le sont aussi en fonction des espaces ouverts. « Au-delà de la simple fonction de déplacer, (le déplacement) n'est pas entrepris à la hâte avec le souci de s'en débarrasser » (Sansot, 2000). Le temps de la « flânerie » est pris en compte dans une nouvelle configuration de l'espace.

2.1.3 Des mobilités douces au contact des espaces ouverts : la découverte de la proximité et de la lenteur

Ces mobilités peuvent se faire douces quand certaines difficultés interviennent et c'est toujours le rapport au paysage qui est alors revendiqué dans de nouvelles tactiques ou stratégies de contournement d'une situation qui pourrait devenir captivité (Rougé, 2005) : « *J'évite d'utiliser ma voiture, je fais tout à pied parce que ça coûte cher, mais aussi parce que c'est bon pour la santé. Comme ça je peux voir le paysage, me promener dans la nature, rencontrer des gens. C'est mieux en fait* » (homme, au chômage, Maule)

Mais on retrouve plus largement ces pratiques nouvelles de mobilité chez la plupart de nos enquêtés dans une recherche de contact avec les espaces ouverts : mobilités pédestres ou à vélo à proximité de la maison ou après un déplacement en voiture, mobilités avec les enfants, la famille ou les amis. L'appréhension des espaces ouverts s'y fait plus précise : notamment les saisons ressenties plus durement que dans la ville (ou l'habitacle de la voiture) voire les temporalités jour/nuit.

« Tout est à portée de pieds, c'est vivre dans l'instant présent peut être. Ici on sait ce que c'est les saisons » (Homme, Cormeilles),

« Je vais dans des sous-bois pour aller chercher des châtaignes ou pour respirer. En général, je vais à Bazemont en voiture, car il y a toute la côte de Beule à grimper. On y passe des journées complètes avec pique-nique et sac à dos. On y va toutes les semaines quand il fait beau, avec les enfants. (...) J'ai totalement conscience des changements de saisons. Parfois il y a 10 centimètres de neige ici, et zéro à Paris. C'est génial. » (Homme, Maule, Agent immobilier à Paris 15),

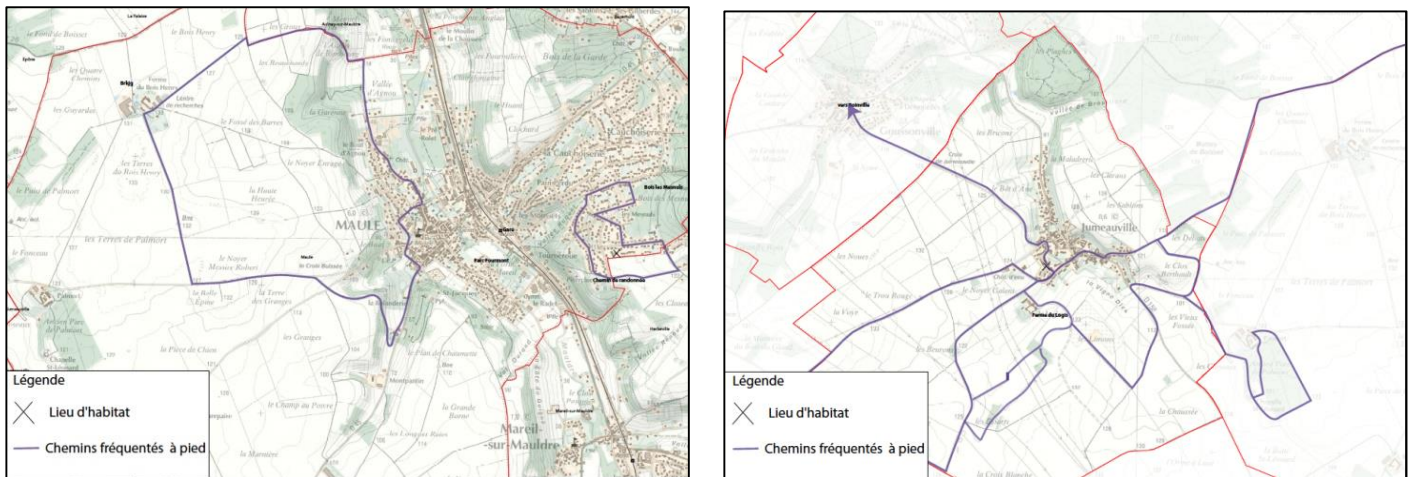
« On fait régulièrement le sentier de randonnée d'Herbeville, on y va souvent, on aime beaucoup, on le fait à peu près tous les deux mois. On va à la forêt de Crespières en voiture, on s'y promène et on

cherche des châtaignes, mais j'ai quand même un peu peur de la chasse donc je mets des vêtements très colorés » (Femme, Autoentrepreneur, Maule).

« Ben nous en fait on est une petite bande d'amis, quand il fait beau on part, on va se promener dans les villages et tout ça. ». (Femme, active, Cormeilles)

« Y'a un étang aussi à Chars, ça aussi pour se balader c'est pas mal, enfin l'été quoi sinon c'est la boue et tout ça. » (femme, Chars)

Carte 36 - Itinéraires des flâneries pédestres (retraités, Maule et Jumeauville)



Dans ces trajets du quotidien (entre obligations et flâneries) s'établit un contact de plus en plus familier et sensible avec les espaces ouverts. Ces parcours mettent en jeu le temps, l'espace et les échelles individuelles et collectives. Ils suscitent une forme d'imaginaire géographique contribuant à « organiser les conceptions, les perceptions et les pratiques spatiales » (Levy & Lussault, 2003) pour aboutir à un récit de l'espace et un partage du sensible (Rancière) autour du paysage et des espaces ouverts qui le forment. Certes, les retraités les évoquent plus que les actifs mais l'impression demeure d'un attachement qui se construit dans le temps et qui peu à peu s'épanouit.

2.2 Vivre dans les espaces ouverts ou le sentiment d'habiter un espace à forte qualité paysagère

Les principales occurrences utilisées pour caractériser l'environnement périurbain qui se déclinent sur tous nos terrains sont : « nature », « verdure », « couleurs », « beaux paysages », « grands horizons », « panoramas », « changements de saisons », « vallonné », « pas de vis-à-vis », « superbe ». Cet espace périurbain est donc apprécié par les habitants pour le visuel qu'il dégage, les grandes étendues naturelles avec de belles vues qu'ils n'auraient pas la chance d'avoir s'ils habitaient en ville dense. Ces espaces ouverts deviennent ainsi des faire-valoir paysagers : tout à la fois, signe d'une bonne installation, d'une bonne localisation résidentielle et d'un équilibre réussi entre une vie professionnelle parisienne et une vie familiale et personnelle « en campagne »

2.2.1 Les espaces ouverts appréhendés par tous les sens : hédonisme au rendez-vous

Cette sensation d'avoir fait le bon choix pour son lieu de vie et celui de ses enfants est notamment formalisée dans les discours par une référence appuyée à la couleur verte déclinée en « verdure », « vert » ou « verdoyant ». Comme le dit un habitant de Marines : « je vois plus des choses vertes qu'autre chose. Euh... A part la verdure, vert, vert ! ». Dans les trois communes Vexinoises, il est l'occurrence la plus fréquente alors qu'à la saison où les enquêtes ont été réalisées (soit l'hiver) les

teintes dominantes sont plutôt le marron. Ce terme fonctionne comme un terme générique, synonyme de nature : globalisant, il masque souvent la difficulté des habitants à distinguer les différents types d'espaces ouverts, voire à envisager leur fonctionnalité. La référence à cette couleur est également un moyen d'opposer leur espace de vie à l'espace de la ville caractérisé par la couleur grise. *A contrario*, dans l'évocation des espaces ouverts, il est souvent associé à celui d'espace et de liberté : un autre habitant de Marines déclare, « *Moi ce que j'aime bien c'est la verdure, l'espace et la verdure. Moi je suis venu à Marines pour ça* ». Tel autre déclare « *C'est beau les champs, c'est plat, ça dégage l'horizon* » (Homme, Boinville-en-Mantois, Retraité) ou encore « *Avec les champs, la vue est dégagée* » (Homme, Jumeauville, Cadre Moyen). La vue apparaît clairement comme un des sens les plus mobilisés dans ce vivre dans les espaces ouverts : il est appréhension de l'espace, des paysages, mais aussi des couleurs.

En effet, en plus du vert devenu quasi générique, les habitants sont sensibles aux couleurs des plantes et à leurs variations selon les saisons. Les espaces ouverts deviennent ainsi les marqueurs des saisons quand les modes de vie urbaines ont tendance à faire disparaître celles-ci. « *Ici, on sait ce que c'est les saisons* » déclare tel habitant de Chars ou encore « *moi les saisons je les vois, ici on les voit* » (actif, Marines). Cette appréhension est avant tout paysagère : les saisons sont associées à des couleurs ou à des floraisons.

« *Au printemps, c'est un carré de couleurs avec les différentes cultures ; le jaune du colza, les nuances de vert avec l'orge, c'est magnifique. C'est un plateau de couleurs avec au milieu des petites forêts. C'est des qualités environnementales et esthétiques, ça manque juste un peu de vaches...* » (Mr Pechmod, Propriétaire MI, Retraité, Maule)

« *Prendre le temps d'observer la nature, c'est un sentiment profond, quand il neige tout ça, il y a autre chose. On voit le limite du vert et du ciel, c'est magnifique, on a plus de mal à voir ces couleurs en ville* » (Me Michel, Propriétaire MI, Retraité, Jumeauville),

« *C'est sans cesse en mouvement selon les saisons, la variation des couleurs, c'est esthétique, ça fait patchwork !* » (Me Cabaret, Propriétaire MI, Retraité, Jumeauville),

« *J'aime bien cette saison justement l'automne avec les couleurs, les contrastes de couleurs, c'est très joli quoi (...). Il faudrait que vous reveniez au mois d'avril quand tous les cerisiers sont en fleurs, c'est magnifique !* » (Femme, Marines)

« *Il y a beaucoup de verdure, c'est plat, multicolore selon les saisons. Quand il y a des champs en fleur, c'est super aussi. J'aime beaucoup. J'ai changé d'idée par rapport à cela. J'avais l'impression d'être au fin fond de la cambrousse et finalement pas du tout.* » (Retraité, Richebourg)

Dans ce réapprentissage de la saisonnalité, d'autres sens sont également convoqués comme l'odorat ou l'ouïe.

« *C'est très agréable, parce que c'est de la détente quand on se promène, c'est de la détente. Et puis au mois de septembre il y a les odeurs de champignons, au printemps il y a les odeurs des arbres fruitiers, on sent les saisons, quand le colza est en fleur ça sent énormément. C'est les saisons qui passent, ..., c'est des couleurs, ..., c'est quand même joli.* » (Me Lais, Propriétaire MI, Prof. Inter., Maule)

« *Ce qui caractérise l'endroit dans lequel je réside, ça va être l'hiver, la fumée dans les cheminées, le printemps, c'est les fleurs, c'est les odeurs d'herbes chaudes, de moissons qui ont chauffé au soleil, l'automne, ça va être l'odeur très particulière des bois avec les champignons. A chaque saison, il y a quand même une odeur particulière.* » (Retraité, Orgerus)

« *J'aime entendre le bruit des oiseaux, des craquements, des insectes, ..., je serais très malheureuse de vivre à Paris parce que je ne verrais pas les saisons évoluer.* » (Retraité, Maule)

Cette appréhension de la saisonnalité par les sens et ce souci permanent de le signaler semblent caractéristique du mode d'habiter périurbain et d'ailleurs les pratiques en tiennent compte : « *Je me promène une à deux fois par semaine, ça dépend des saisons. En ce moment par de trop mais aux beaux jours oui* » ; « *pas l'hiver ou pas beaucoup mais l'été je vais me promener en partie haute avec*

le chien et pour me promener moi » (femme, Marines). On retrouve là des caractéristiques plus proches du mode de vie rural que du mode de vie urbain peu sensible aux saisons qui modifient peu l'environnement. On pourrait en dire autant sur les variations météorologiques beaucoup plus nettement ressenties dans le périurbain que dans l'urbain : « *Par rapport à Nanterre d'où je viens, il y a quatre degrés de moins ici, et c'est humide, c'est dans une cuvette. Donc dès qu'il fait beau c'est super agréable* » explique une Marinoise. Et tel autre de déclarer « *prendre les chemins ruraux à travers champs quand c'est sec* » (Retraitée, Jumeauville). Et il en est de même des différences entre la nuit et le jour mais peu d'enquêtés ont évoqué cet aspect.

2.2.2 Un cadre paysager identifié à la campagne « où il fait bon vivre »

Si les espaces ouverts sont rarement décrits dans leur complexité et renvoient à un « cadre de vue », à un paysage, ils sont sans cesse mis en avant pour caractériser l'ambiance territoriale particulier de ce périurbain, à savoir une ambiance de campagne entendue comme la nature au sens large avec des pratiques afférentes, mais aussi une représentation de la campagne (Mathieu, 1990 et 1998). Ils deviennent ainsi un cadre de vie qui en appelle à la campagne avec le contact facile avec la nature, l'ambiance village. Les espaces agricoles ne sont guère distingués pour leur fonction nourricière – sans doute car les réalités agricoles restent méconnues ; ces dernières sont toutefois convoquées comme éléments explicatifs du paysage et ses agencements, elles permettent le marquage des saisons, les variations de couleurs et de senteurs, et sont créditées des motifs pittoresques constitutifs de l'image « du pays du Vexin français », « de la vallée de l'Eure ».

Tableau 32 - Cadre de vie : occurrences les plus utilisées dans le Vexin
3 communes et 20 entretiens, occurrences supérieures à 3

Références aux éléments bâtis		Références aux espaces ouverts		Appréciations du paysage		Autre	
Terme	Nb	Terme	Nb	Terme	Nb	Terme	Nb
Village	13	Vert	18	Bien	16	Petit	15
Maison	11	Champ	12	Super	9	Ici	6
Ville	8	Bois	10	Agréable	7	Vexin	5
Campagne	8	Vallonné	4	Aime	7	Calme	5
				Joli	7	Loin	4
				Sympathique	6	Ailleurs	4
				Beau	4		

Source : Blangy J., Dussolle K., Sebille K., Terrade A., Veysseyre J., *Espaces ouverts et forme de la ville en Vexin Français*, 2013, p.56.

Il en est ainsi du sentiment de calme et d'apaisement volontiers évoqué et rabattu sur le périurbain et son organisation territoriale trouée d'espaces ouverts : « *calme c'est sûr, on est content de rentrer à la maison* », dit cet habitant de Chars. Le vocabulaire n'est guère différent à Maule et à Jumeauville : ainsi les occurrences sont « *agréable* », « *sentiment de vacances* », « *calme* », « *convivial* », « *plénitude* », « *apaisement* », « *zen* ». Le thème du « *repos* » apparaît comme capital dans la vie des habitants de ces territoires. Ce sont des espaces recherchés pour leur lenteur d'évolution perçue comme apaisante par des habitants ayant auparavant vécu en ville. Beaucoup évoquent aussi l'importance de l'atmosphère familiale de leur lieu de vie comme cette habitante de Jumeauville pour qui l'identité de sa commune « *c'est plutôt l'ambiance, un ressenti, le côté accueillant des gens* ».

Ou bien encore de l'impression de liberté liée aux grandes étendues et à l'espace disponible comme le signalent les emplois répétés de formules telles que « *grands horizons* », « *pas de vis-à-vis* ». Dans ce décor, la forêt mais aussi les bords de rivière se détachent, fortement plébiscitées, appréciées et pratiquées : « *(...) A Chars il y a un petit chemin sur le bord de la Viosne, la rivière... des rivières ça m'attire donc... à Santeuil aussi y'a un tout petit chemin où on peut aller sur le bord de la rivière donc je fais ces petits chemins la souvent.* » (Homme, Marines, Employé). Et cet habitant de Maule de déclarer : « *j'aime les bords de rivières... pour promener le chien, j'y vais souvent seul à pieds, je peux y aller 5 jours par semaine. Je vais aussi dans les chemins ruraux et les forêts dans le coin* » (Homme, Maule, Retraité). Ou bien encore : « *Le long de la Mauldre et de la Seine on y va souvent, parfois avec mon épouse on longe la Mauldre jusqu'à Aulnay, dans toutes ces régions creuses de vallées au printemps, il y a des orchidées, des petites orchidées, c'est magnifique. Il y a une vingtaine de variétés, on y va tous les ans à l'époque où elles fleurissent. On va aussi à Herbeville, on part d'ici au moins une fois par semaine et on passe le long des chevaux et on va les voir, on leur donne du pain.* » (Mr Pechmod). Tous ces témoignages manifestent d'une forte connaissance des espaces ouverts de proximité parcourus régulièrement et fortement appréciés par les habitants : ils deviennent des marqueurs de cet espace particulier par les aménités qu'ils procurent et les ambiances particulières qu'ils portent.

La convivialité elle-même, volontiers racontée par les habitants du périurbain, est parfois rapportée à de la morphologie de cet espace « *de petits villages au milieu des champs et des bois, séparés par des champs et des bois* » (Homme, Corneilles, Employé) et plus encore aux espaces ouverts « *Oui bien sûr la mare près de la chapelle. Quand il y a une fête c'est toujours là que ça se passe* » (Femme, Guerville, Retraitee).

Figure 31 - Maule (le marché)



Figure 32 - Herbeville (village, champs, prés)



Les discours sur le cadre de vie mettent ainsi en exergue l'importance des rapports sociaux dans l'ambiance du territoire. Le rapport à l'autre est perçu comme privilégié, facilité sur ce territoire, il y a certainement derrière ce discours une distinction faite avec l'espace urbain, socialement plus hostile, comme l'exprime cette Marinoise en décrivant son cadre de vie : « *Euh...convivialité, ça c'est sûr avec les voisins, enfin beaucoup de monde, c'est vrai que tout le monde se dit bonjour dans la rue, c'est vrai que... ce qu'on ne voyait pas non plus en ville* ». Ou : « *Le contact avec les gens, tout simplement. On a plus de contacts avec les personnes autour de nous, c'est moins anonyme... Voilà, beaucoup de gens se connaissent.* », Explique une habitante de Cormeilles-en-Vexin. Ainsi on trouve des termes comme « convivialité », « les gens », « le monde », « amitié » qui prouvent que le rapport à l'autre est un élément très important du cadre de vie, qu'il alimente une ambiance singulière.

Ces rapports sociaux prennent plusieurs formes ; tout d'abord il s'agit de connaître les gens du village, de dire bonjour dans la rue, de discuter en allant chercher son pain. Il s'agit ensuite de rapports parfois privilégiés avec les voisins, avec qui on va discuter dans le jardin, boire l'apéritif quand les beaux jours arrivent, ou, plus rarement, échanger des services. Dans ce cadre, les espaces ouverts, lieux de promenades à faire seul ou en groupe, avec famille et amis, sont propices aux relations humaines et participent de leur socialisation. « *On fait de la randonnée avec nos voisins, certains sont nos amis* » (Retraité, Maule). Tous ces éléments concourent à une appropriation de ces espaces devenus symboles, métonymie du périurbain et viennent donner sens à leur installation ici.

Il convient toutefois de remarquer que les espaces ouverts ne sont pas systématiquement convoqués comme les lieux où l'on se rend pour faire des rencontres. Les espaces ouverts minéraux, c'est-à-dire aménagés par l'homme, reviennent plus systématiquement dans les discours. Il en est ainsi des sorties d'écoles « *Quand j'allais chercher les enfants à l'école primaire, on discutait avec les gens* » ; « *A la sortie de l'école je rencontre les mamans* ». Et une habitante de Maule de regretter qu'il n'y ait pas : « *une petite place publique avec des bancs permettant de rester discuter plus longuement pendant que les enfants s'amusent* ». Les places centrales jouent un rôle similaire : à Breuil-Bois-Robert, « *le lieu de vie principal est vraiment la place devant la mairie, avec les sorties et les entrées d'écoles, les allers et retours des cars scolaires et les manifestations de la mairie* » (retraités).

C'est le même scénario à Maule lorsque les habitants évoquent la place du marché, qui apparaît comme un lieu de rencontre recherché pour son atmosphère particulière : « *Quand je vais à Maule, les discussions sur la place durent longtemps. J'ai remarqué qu'on bavarde plus au centre-ville de Maule qu'au parking du Franprix. Quand on va au marché, c'est plus par plaisir et pour voir des commerçants* ». On retrouve dans ces discours l'ambiance village et les lieux qui font le village –voire le quartier de la ville. *A contrario*, les seuls espaces ouverts permettent de différencier le périurbain de la ville ; ils apportent une touche différente et entraînent des pratiques de convivialité différente avec des rencontres parfois improbables ; surtout ils organisent un réseau de pratiques de plein air pour ces habitants en quête de contact avec la nature, réseau qui intègre aussi bien le jardin de la maison que les bois de proximité, ou les parcs urbains éloignés ou les lieux de vacances.

2.3 Des espaces ouverts de proximité à une pratique élargie : de la maison à la ville territoire ou la mise en réseau des espaces ouverts

Les espaces ouverts articulés comme nous l'avons vu aux quotidiennetés des habitants du périurbain sont totalement intégrés dans des pratiques de loisirs qui dépassent largement les espaces ouverts de proximité et tissent un réseau d'espaces ouverts.

2.3.1 Le jardin, l'espace ouvert de la quotidienneté et de l'entre soi

Le jardin revient systématiquement dans les évocations de la vie périurbaine : il est expérimentation et formalisation de ce mode de vie mi-ville/mi-campagne, de cet espace de l'entre-deux périurbain.

Le jardin est notamment mentionné par les ménages les plus modestes comme une des raisons de leur choix d'installation en périurbain. La géographe Sandra Thomann, dans son rapport transmis au Ministère des transports en 2002 sur *Le report modal en périurbain et représentations de l'installation résidentielle* notait que « *la maison individuelle offre une qualité d'espaces appréciables : les enfants ont chacun leur chambre et les pièces sont modulables. La maison se présente comme l'anti-thèse des appartements en ville et est vécue comme une promotion sociale. Le jardin est aussi très apprécié en tant qu'espace récréatif et convivial* ». Ce jardin revêt donc un aspect symbolique très grand pour les futurs accédants, et engendre des sentiments de bien être, d'être au vert et de sécurité (Rougé, 2005). Tel habitant de Marine note : « *C'était important, oui. J'ai toujours voulu avoir un jardin. J'ai une piscine là, une piscine et un coin barbecue... et puis derrière il y a les outils de jardin.* ». Posséder un jardin symbolise la liberté individuelle et familiale, la capacité à satisfaire le besoin des enfants en toute sécurité, mais également la première étape d'une approche de l'extérieur. On peut alors le qualifier d'espace intermédiaire et de « coquille protectrice » (Poulot, 2008). Le jardin est ainsi le premier espace ouvert extérieur cité comme en témoigne la réaction d'une habitante des Hautiers à Marines (47 ans et à la retraite) lorsqu'on lui pose la question : « *Si vous deviez déterminer votre espace extérieur préféré ? On a le droit au jardin (rire) ? Oui, bah dans notre cas c'est le jardin évidemment, après ce serait peut-être la forêt.* »

Le jardin participe de plusieurs pratiques à la fois distinctes et complémentaires entre elles : allant de l'aspect récréatif à celui de l'esthétisme en passant par la fonction sécuritaire et rassurante. En outre, il constitue d'autant plus un espace primordial, que souvent, arrivés chez eux, les habitants expriment ainsi le besoin de ne plus sortir. La maison s'est transformée au cours du temps, avec une privatisation de ses espaces internes, accordant de plus en plus d'importance à la notion d'intimité, allant progressivement vers le repli sur la sphère domestique : le jardin témoigne de ce phénomène. Il est un « sas » entre une nature domestiquée et sécurisée et une nature moins domestiquée, il est un lieu d'expérimentation individuelle de contact avec la nature, et également comme lieu permettant un retour sur soi.

La fonction de relaxation et farniente est très présente dans le discours des personnes du périurbain. Cet ancien ouvrier agricole de Cormeilles de 72 ans utilise souvent son jardin « *Ho l'été ! Oui, on mange dehors l'été. Surtout quand on a de la famille, la famille parisienne quand ils viennent le dimanche, ils veulent le déjeuner dehors !* ». Surtout le jardin fonctionne comme une contre-partie relaxante aux contraintes que peuvent engendrer le mode de vie d'habiter du périurbain, comme le temps passé dans les transports : Sandra Thomann décrit le jardin comme « *un lieu de ressourcement, bien préférable à l'environnement urbain quitté* » et « *un lieu de repos qui imprime ses propres rythmes à la vie sociale.* ». Ainsi le jardin se positionne en contre-partie positive, et surtout comme un atout de poids qui fait basculer le cadre de vie du périurbain vers une perception agréable.

Dans les entretiens du Vexin, plus de la moitié des habitants qui possède un jardin a également un potager. En ce sens le jardin est le lieu du retour à la terre par le biais du potager. Permettant de (re)tisser un lien entre un milieu de vie et les hommes il est propice à une acculturation mutuelle entre des pratiques et des socialisations urbaines et des pratiques et des socialisations rurales :

« On a un petit jardin qui fait 350m² donc quand on a envie d'aller dehors, c'est plutôt le jardin. L'été on y est beaucoup, il y a le potager on a notre coin de nature à domicile, on n'a pas forcément le besoin de sortir. » (Femme, Marines, Retraitée),

« Je cultive des herbes ; persil, ciboulette, menthe, estragon, ... et si j'en ai j'en donne. De même que j'en récupère d'ailleurs. Je prends aussi des citrons à côté. Ces échanges ça créé du lien » (Femme, Guerville, Retraitée),

« J'aime mon jardin énormément, je fais des confitures, j'ai même un poulailler pour avoir de œufs. J'y fais du jardinage, je taille, je nettoie, je récolte, je bronze aussi. Je plante des radis, des salades, des patates, des poireaux et j'éleve des poules. On fait parfois du troc avec les voisins » (Femme, Boenville).

Deux profils de jardiniers à potagers se distinguent. D'une part, des personnes plutôt âgées et anciennement implantées sur le territoire, comme le raconte une habitante, 57 ans et installée à Corneilles depuis 25 ans : « Oui, on consomme des fruits et légumes, et nous on a un petit potager. Ça ne se voit pas en cette saison mais on a un petit potager ici, tomates, salades, radis, tout ce qui pousse facilement, qui n'a pas vraiment besoins de terrain... qui pousse facilement. Ils sont tellement agréables à manger quand ils viennent du jardin ! ». Mais des habitants plus jeunes et nouvellement arrivés revendiquent aussi le potager en mettant souvent en avant son côté ludique : telle habitante arrivée en 2008 à Marines indique : « au début c'était folklorique, mais on commence à produire un peu plus, des pieds de tomates, de courgettes, de pommes de terre... surtout que moi je suis végétarienne. On en produit peut être un tiers, c'est encore pour le plaisir et l'amusement, ce n'est pas une astreinte. »

Alors que le rapport à l'agriculture est évoqué d'un point de vue générique quand elle est professionnalisée, il en est tout autre quand il s'agit d'une pratique personnelle et les habitants sont très précis sur les plantes et sur les manières de faire dans les jardins. Tous vantent le contact de la terre, l'apprentissage du temps et les vertus pédagogiques de l'agriculture et du jardinage, notamment pour les enfants : « Et le jardin ce qui y'a de bien aussi, c'est qu'avec les petits enfants quand ils viennent là en vacances... » (Femme, Marines, Retraitée)

D'une certaine manière, et peut-être pas si différemment que ceux évoquant les mêmes pratiques en ville dense, les périurbains ont l'impression que le fait de vivre dans ces lieux les rend de fait « écologiques ». Ecologique car sensible à la nature : comme le dit cet habitant de Jumeauville, qualifiant son jardin d'extraordinaire « J'y ai enregistré 53 types de chats d'oiseaux, et j'en reconnais plus d'une centaine » (homme, Cadre, Jumeauville) Vincent Banos et Bruno Sabatier ont souligné cet aspect dans leur article « Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ? » « La grande partie des habitants proches des EPNB sont des « périurbains » de plus en plus soucieux de la qualité paysagère (esthétique) et environnementale de leur lieu de vie, d'autant plus que ces critères ont joué un rôle important dans leur choix résidentiel. » (Banos et Sabatier, 2010). La remarque d'un habitant de Marines va dans le même sens « Posséder un jardin, c'est la sensation d'être au vert, avec toutes ces plantes, c'est quand même joli et écologique ». L'écologique signifie aussi des gestes ou des pratiques durables et le jardin est par excellence le lieu de ses pratiques. Ainsi il permet la récupération de l'eau de pluie qui sert généralement pour l'arrosage des plantes du jardin, du potager ou bien pour faire boire les animaux : « mon père le faisait, mes grands-parents le faisaient. On le fait par soucis d'économie » (retraité, Maule). Le jardin permet aussi le compostage des déchets comme les feuilles ramassées dans le jardin, la pelouse coupée ou bien les épluchures de fruits et légumes etc. Ce compost sert ensuite d'engrais pour le jardin. Une partie des interrogés a déjà recours au compostage depuis longtemps : « J'en ai fabriqué deux moi-même (composteurs). C'est réutilisé dans la terre » (Retraité, Maule). Par ailleurs, beaucoup sont intéressés par ce principe et y pensent : « On aimerait bien pour le développement durable et pour moins charger les poubelles » (Actifs, Maule). Pour beaucoup ce n'est pas seulement le jardin qui est générateur de pratiques durables mais que vivre « à la campagne » oriente vraiment les actions dans ce sens : « A la campagne surtout avant les gens avaient des animaux, donc ils épluchaient les légumes ça allait aux animaux, le pain allait aux canards. En ville on a tendance à jeter » (Femme active, Maule).

Par tous ces éléments le jardin offre une fonction refuge pour un grand nombre d'habitants du

périurbain ; il symbolise un genre de vie en accord avec la nature et le développement durable ; il symbolise la tranquillité et à ce titre, on souhaite être à l'écart, dans la sphère familiale, sans personnes « étrangères ». Pour une habitante des lotissements de Marines, ex-citadine de 44 ans, par exemple, le vis-à-vis et la proximité participent des aspects négatifs d'habiter en lotissement « *J'aimerais bien être plus... entre guillemets... seule. Là mes voisins, mon fils il est très content parce que c'est sa copine d'école... Bon après vous sortez dans le jardin, il faut dire bonjour. Ce n'est pas le fait de dire bonjour, bon ça va c'est des gens discrets... C'est le vis-à-vis que vous pouvez avoir ? Oui, voilà, alors là en plus on vient de tailler la haie, mais l'été s'est touffu, mon fils il s'est fait un petit trou avec sa copine, mais... c'est le lotissement.* » A ce titre, le rôle des thuyas est révélateur pour se garder de la proximité et la promiscuité, il reflète bien l'environnement pavillonnaire et la volonté des habitants de marquer physiquement un espace qui leur appartient et auxquels ils vouent un réel sentiment d'intimité.

Cet entre-soi familial tend toutefois à s'élargir à l'entre-soi entre amis : on s'y retrouve entre voisins pour un apéritif ou un barbecue quand le temps le permet : « *On à un potager dans lequel poussent des tomates, des salades, des haricots verts, des courgettes, de la ciboulette, on en mange tout l'été. On taille les haies, on tond le gazon. On fait aussi des barbecues dans notre jardin quand il fait beau, et la sieste bien sûr.* » (Retraités, Maule). Au-delà le jardin participe d'une économie du troc et de l'échange et la quasi-totalité des enquêtés ont souligné cet aspect qui fait sortir le jardin de l'entre-soi étroit : « *On fait parfois du troc, avec les voisins, quand je me retrouve avec dix salades par exemple, j'en distribue* » (retraités, Jumeauville).

Figure 33 - Jardin d'agrément à Corneilles



2.3.2 Les espaces ouverts de proximité au-delà du jardin : entre nature naturelle et nature urbaine

Ces espaces ouverts de proximité peuvent être embrassés du regard depuis le jardin à tel point que parfois on ne sait plus où s'arrête le jardin privatif et où commence le grand paysage : « *Le matin on ouvre les volets, il y a la pelouse et le bois ..., il y a la rivière qui passe, on a des cascades, il y a de canards, on voit des rats, des ragondins, des lapins. C'est bien car dans tout le paysage on voit du blé, du maïs, de tout !* » (Locataire parc social, Recherche d'emploi, Maule). Ce passage du jardin aux autres espaces ouverts dans le discours illustre la continuité des usages et des pratiques et les logiques d'appropriation à l'œuvre qui glissent de l'un aux autres. Les mouvements de la faune ajoutent encore à cette possible confusion ou élargissement des perspectives : « *Il y avait deux chevreuils dans le champs derrière. Il y avait un faisan dans la piscine une autre fois. J'ai vu trente sortes d'oiseaux dans le jardin, je les ai photographiés* » (Retraité, Maule).

Dans les espaces ouverts de proximité, les forêts et les bords de rivière sont particulièrement appréciés par les habitants. La vallée de la Mauldre est ainsi régulièrement citée par les habitants de Maule ou de Jumeauville : « *Pourquoi j'irais me promener au bord de la Seine à Mantes ? Pourquoi aller si loin alors*

que je peux me promener au bord de la Mauldre, et puis pour y aller c'est de la route, puis l'autoroute puis l'échangeur.» (Retraité, Maule). C'est une fréquentation le plus souvent régulière : « Les bords de rivières pour promener le chien, j'y vais souvent seul à pieds, je peux y aller 5 jours par semaine. Je vais aussi dans les chemins ruraux et les forêts dans le coin » (Mr Jacquin, Maule). Pour les trois communes du Vexin, notamment pour Chars, les habitants fréquentent volontiers les bords de la Viosne d'autant qu'ils sont accessibles à pied du centre : « Dès qu'il fait beau, on aime bien. La Viosne, elle est belle, c'est une belle petite rivière » (Retraîtée, Chars). Dans la communauté de communes de Houdan, le plan d'eau de Béouste est de même très fréquenté et apprécié : « Par contre j'aime beaucoup fréquenter des étangs, c'est joli, j'y vais avec mon chien, à Béouste ou Ecluzelle. On y va parfois avec des collègues ou avec mon frère et ses enfants. On s'y rend en voiture, en général le lundi, environ 1 fois par mois. Ce qui me freine c'est plutôt le manque de temps » (Femme, active, Septeuil). Plus généralement, les berges des cours d'eau sont volontiers parcourus et les habitants réclament même des aménagements : « Oui, à pied. C'est souvent par là qu'on va, on longe. Sur le côté, il y a un petit cours d'eau, on le longe, on passe par-dessus. Il y a des petits ponts, des choses comme cela. Cela fait un circuit d'1,6 km. Mais c'est dommage on ne peut pas aller jusqu'au bout, ce n'est pas aménagé » (retraîtée, Richebourg).

Figure 34 - Les aménagements aux bords de la Vègre (Houdan) et de la Mauldre



Les discours d'adhésion sont assez similaires pour les forêts : les habitants leur attribuent une forte valeur patrimoniale et la balade en forêt constitue un de leurs loisirs favoris d'autant que les usages peuvent être multiples avec qui plus est des aménagements puisque ces forêts sont ouvertes au public. On peut ainsi y pratiquer la promenade pédestre, le VTT, le quad, l'équitation : les occurrences relevées pour les habitants du Vexin sont ainsi la randonnée (4), le VTT (3), la course à pied (2), la pêche (2), l'équitation (2), le golf (1), le football (1) et le quad (1). Cette diversité d'activités amène également des conflits d'usages, comme nous le raconte un habitant de Chars pratiquant le VTT : « Le VTT c'est parfait parce que c'est silencieux, ça permet d'aller partout, parce que notre problème c'est les motos. Il y a les motos de trial qui vont partout dans les... alors à cause de ça ils ont été obligés de mettre des barrières dans tous les sens pour ne pas qu'ils passent, et nous ça nous fait porter le vélo pour sauter les barrières. Si vous voulez c'est une difficulté et bon maintenant il y a les 4 roues là, les... les... Les quads ? Oui, y'a ça aussi, alors ça fait fuir le gibier alors les chasseurs ne sont pas contents, ils mettent aussi des barrières ».

Il convient de noter toutefois que certains habitants semblent ignorer l'existence tant des rivières que des bois sur les communes où ils vivent. Certains habitants de Jumeauville déclarent par exemple: « On

part se promener au bord de la Seine de temps en temps, sinon il n'y en a pas dans le coin : des rivières » (Retraité) alors que Jumeauville jouxte la commune de Maule traversée par la Mauldre. D'autres reprennent volontiers les rumeurs et préfèrent alors se tenir éloignés : « Non, non, maintenant avec tout ce qu'on entend, j'évite ! Généralement quand je suis avec la chienne j'évite d'aller trop loin (...) Mais c'est vrai qu'avec tout ce qu'on entend, on évite de s'éloigner trop. ou de passer dans des coins... c'est pas que je suis trouillard, mais bon, on fait attention quoi. Il y a une crainte, moi je ne vais pas m'amuser à me promener dans des sentiers où il n'y a personne. L'été il y a un peu plus de monde donc on croise un peu plus de monde parce que tout le monde prend à peu près le même trajet mais euh... à cette époque-là je ne vais pas m'amuser à me promener toute seule » (femme active, Marines). Les espaces ouverts urbains de proximité sont également très fréquentés et sont souvent mis sur le même niveau que les bords de rivière ou les forêts. « Je fréquente aussi les parcs, pour faire des balades ou pour les aires de jeux. On y va à pied ou en vélo, les week-ends et les soirs en semaine. Il y a une rivière à côté de chez moi où on va aussi de temps en temps, quand il fait beau. On va dans les forêts pour les balades ou les champignons, près de chez nous » (femme Septeuil). La présence d'aménagements, la possibilité d'y pratiquer des activités sportives similaires expliquent sans doute ce parallèle qui revient assez souvent chez les enquêtés.

Cités très fréquemment dans les entretiens, les parcs de jeux font centralité dans les bourgs : ils constituent de véritables lieux de réunion à la sortie de l'école ou le week-end. Espaces de jeux pour les enfants, les parents s'y retrouvent aussi, les grands-parents ont plaisir à y emmener leurs petits-enfants les week-ends.

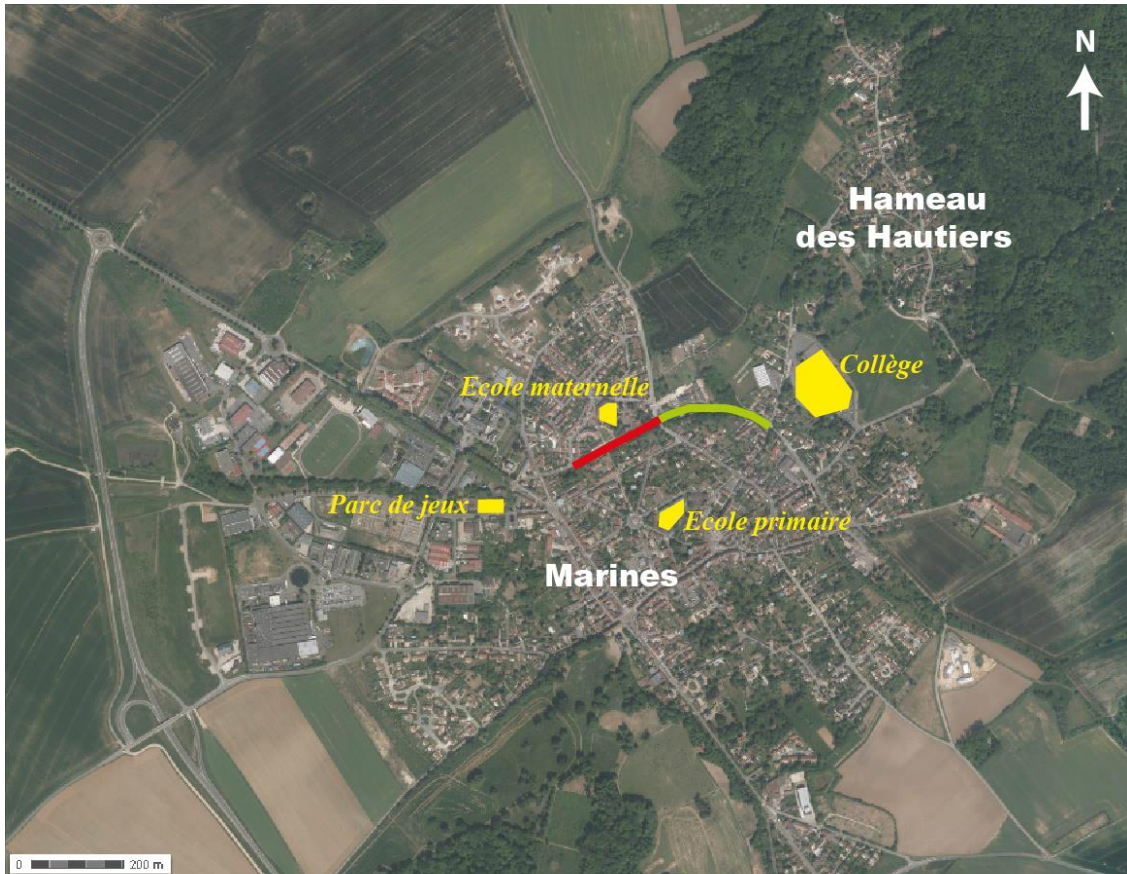
Figure 35 - Parc de jeux à Cormeilles-en-Vexin





Photo : J. VEYSSEYRE

Les cheminements piétons réalisés dans les communes figurent d'autres espaces ouverts urbains volontiers fréquentés. Il en est ainsi de la Coulée verte, appelée aussi Promenade Kingston sur la commune de Marines. Ce cheminement piéton de quelques centaines de mètres a été aménagé sur une ancienne voie ferrée et permet de relier le centre-ville au collège des Hautiers. Il permet de réaliser des déplacements au sein de Marines en évitant la circulation. Il connecte les bas de Marines aux hauteurs de la commune et constitue souvent le point de départ des balades dans le bois des Hautiers, sur la Butte de Marines. Il est également très emprunté quotidiennement par les collégiens. Lieu de passage, mais pas seulement : quand la « belle saison » arrive, la Coulée verte devient un espace de jeux pour les enfants ou pour les plus grands, avec notamment la présence d'un terrain de pétanque. Elle constitue à ce titre une centralité de la commune.

Carte 37 - La coulée verte de Marines



Coulée verte :

-  Section imperméabilisée
-  Section non imperméabilisée

Source : Géoportail, 2013 ; Réalisation : J. VEYSSEYRE

Figure 36 - La coulée verte de Marines, lieu de promenade et terrain de pétanque



Photo : J. VEYSSEYRE

Dans la plupart des communes enquêtées, beaucoup de ces espaces ouverts urbains ont été aménagés récemment : il y a 8 ans à Marines et deux ans à Cormeilles. La création du parc de Cormeilles a été décidée après réflexion du conseil municipal sur le devenir de ce petit terrain que possédait la mairie. En effet, si le parc de jeux était l'objet d'une demande sociale importante, émanant notamment des « nounous » désireuses d'avoir un lieu où se retrouver avec les enfants, l'idée d'un terrain de pétanque était soutenue par une partie de la population. Le conseil municipal a finalement opté pour le parc, choix intéressant dans cette commune très attachée à la préservation de son caractère rural : le terrain de pétanque porte en effet une symbolique rurale plus forte que le parc de jeux. Par ailleurs, les politiques publiques accordent à certains espaces ouverts urbains une valeur environnementale, ils deviennent alors des espaces à patrimonialiser. Ainsi la Coulée verte de Marines et le parc de jeux de Cormeilles sont zonés dans le POS et le PLU en espace boisé classé. On retrouve ici une reproduction des logiques d'aménagements urbains contemporains à l'image des trames vertes.

Si ces aménagements se développent, c'est qu'ils répondent à une demande sociale croissante en matière d'espaces récréatifs et « naturels ». Elle résulte d'une part de l'arrivée de nouvelles populations originaires de la ville, qui reproduisent ici leurs habitudes urbaines dans leurs usages des espaces extérieurs. En outre, elle s'explique par la perception de contraintes relatives à la pratique des espaces ouverts ruraux par ces mêmes habitants : problèmes d'accessibilité, méconnaissance des chemins, sentiment d'insécurité.

En effet, nous avons vu les réticences de certains à s'enfoncer dans les forêts. Les réticences sont souvent encore plus grandes pour les parcours dans les espaces agricoles. Les aménagements, adaptés à l'activité agricole, ne permettent pas un usage récréatif. En effet, plusieurs habitants ont évoqué des périodes où les machines agricoles utilisent les chemins ruraux et les rendent impraticables pour les piétons. Une habitante de Cormeilles nous raconte : « *en hiver c'est vrai qu'on ne sort pas trop. Bon déjà les chemins sont un peu boueux, ça c'est sûr, et puis il y a... il y a les tracteurs qui passent, il y a... il y a les campagnes de betteraves alors qui défoncent les chemins* ». ou bien encore à Maule : « *Je n'ai pas la possibilité d'y aller (en parlant de fermes) il y a des chemins fermés* ». Certains rapportent aussi le danger de ces espaces pendant la période de chasse et la crainte des accidents. Une femme au foyer nous confie : « *mais dès que vous sortez de la maison, par exemple pour aller balader le chien, ouais, vous les entendez, et ce n'est pas très rassurant. Mais c'est Marines, c'est la campagne ici, donc les chasseurs étaient probablement là avant les petits Parisiens qui s'éloignent de Paris...* » (Femme, Marines, Employée). L'espace agricole est vu à la fois comme un espace privé, de production économique réservé aussi aux chasseurs. Les habitants les plus anciens ont vu l'évolution du monde agricole dans la région. Une habitante historique de Marines déclare : « *Il y avait de l'élevage ici maintenant il y en a plus. Il y avait des moutons y avait une race particulière géniale ! Y en avait plein*

qui avait du bétail. Vous n'en voyez plus. Y avait des fermes qui faisaient du lait maintenant y en a plus ». Tous ces éléments semblent éloigner les habitants des espaces agricoles. Ainsi que le rappellent Banos et Caudau, « Si une distinction s'opère entre agriculteurs et non-agriculteurs, ce n'est pas pour des raisons démographiques, mais pour des raisons d'images et de valeurs. Pour les agriculteurs l'espace rural est avant tout un espace de production, alors que les autres le voient d'abord comme un paysage » (2006).

Les pratiques de promenade sont toutefois relativement répandues, en dépit de ces réticences et rares sont les habitants qui n'évoquent pas les tours de plaine ou les balades sur les chemins ruraux. « Je me balade en plaine aussi, avec une amie, deux à trois fois par semaine. » (Femme, Orgerus) ; « c'est plutôt des chemins au milieu des champs parce que si on veut aller en forêt faut prendre sa voiture et aller un peu plus loin » (Habitant actif, Cormeilles) ; « Je pratique beaucoup les chemins ruraux en promenade à pieds. Je suis une bonne marcheuse et j'adore ça. Je m'y rends en été comme en hiver » (retraité, Jumeauville). On pourrait ainsi multiplier les témoignages : à l'évidence les espaces agricoles sont parcourus, ne serait-ce que par le jeu des chemins ruraux et de randonnée qui les parcourent. La méconnaissance de l'agriculture, la difficulté de savoir si c'est cultivé ou non, celle de savoir si c'est privé ou non expliquent sans nul doute les hésitations : ainsi « Ce n'est pas toujours évident de savoir ce qui est privé ou pas mais J'ai le droit de prendre les chemins entre les champs, ce sont des chemins publics, en revanche je ne vais jamais dans les champs » (femme active, Maule). Pour la plupart, « A partir du moment où c'est cultivé, moi je n'y vais pas. » (Retraité, Jumeauville) mais certains d'avouer « Il m'est arrivé de traverser les champs en hiver parce qu'il n'y a plus de cultures, mais en été ou au printemps non. On ne va pas non plus détériorer. Mais quand on peut, quand c'est un peu gelé, ce n'est pas désagréable. Ça permet au chien de courir. » (Actif, Maule). D'un certain point de vue, le contact avec l'espace agricole pose la question d'une certaine altérité, une altérité difficile à penser du fait d'une articulation complexe entre espace de loisir et espace de travail, entre gens de villes et gens de champs qui sont au final fort peu nombreux et souvent peu accessibles surtout du fait de la généralisation des cultures céréalières : *Quand je me promène, je vois des fermes. Surtout du blé et de l'orge. Je n'y vais jamais. Il n'y a pas de vente* » (Femme, Maule).

2.3.3 Les espaces ouverts métropolitains ou de vacances : la mise en réseau

Nombre d'habitants du périurbain font le lien entre les espaces ouverts proches et leurs autres lieux de promenades et de loisirs, en y incluant notamment les sites touristiques plus éloignés, les petites villes patrimoniales proches ou encore les parcs parisiens. Les pratiques des espaces ouverts proches sont donc incluses dans des pratiques plus larges, pratiques de loisirs pour l'essentiel, et la comparaison avec les forêts ou bois urbains, voire les grands jardins publics dessinent clairement les contours de l'appropriation en cours, entendue comme une adaptation de ces espaces à un usage, comme une formalisation de pratiques plus ou moins normées :

« Le chemin des crêtes juste au-dessus. C'est un chemin rural où on domine tout Jumeauville. On le prend très fréquemment. On appelle ça le cône de visions parce qu'on a la vue sur le village. C'est joli comme vue à n'importe quelle saison, sous la neige c'est chouette. On va dans la vallée de l'Eure et en Normandie 2 à 3 fois par an. Parfois aussi la forêt de Rambouillet, normalement c'est 2 à 3 fois par an mais là ça fait un bail qu'on n'y est pas allé. On y fait des pique-niques. On va aussi dans la forêt d'Evrecquemont, on y ramasse des châtaignes. » (Me Cabaret, Jumeauville),

« Alors, si je prends ma voiture pour aller me promener c'est avec ma femme, alors à ce moment-là on fait le tour de Magny-en-Vexin, on fait le tour de Mantes-la-Jolie, on fait le tour de Gisors, on l'a fait plusieurs fois Gisors. On découvre toujours quelque chose, surtout en marchant. Et puis quand on monte à Paris on fait de la marche à Paris, on fait beaucoup les berges et puis on fait le bois de Boulogne et puis de là on monte aux Champs Elysées et puis après plus loin si elle peut » (Un habitant de Chars, tailleur de pierre à la retraite),

« On aime bien après le déjeuner faire une petite promenade, on va se promener. On part à pied d'ici. Mais sinon moi j'aime bien aussi me balader sur Paris, ma femme va se promener dans les magasins

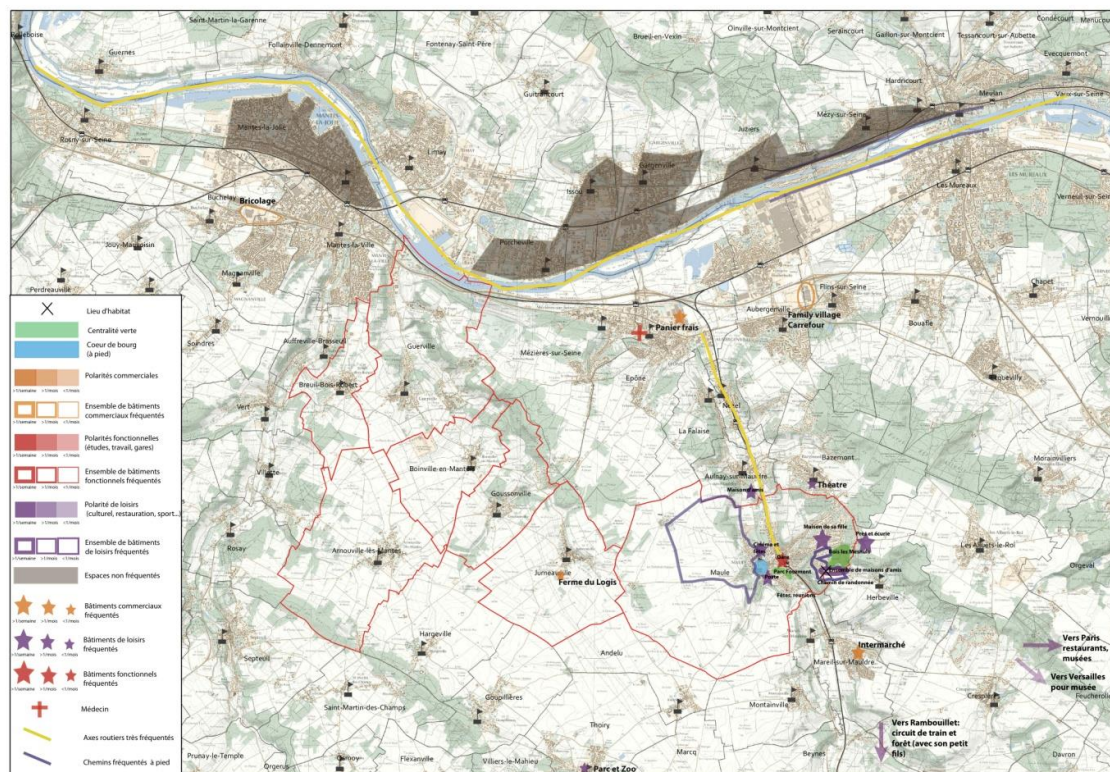
et moi je vais tout seul me promener dans Paris. Marcher dans Paris c'est sympa comme tout, mais je préfère encore la campagne. Et demain on va en excursions à Paris, parce qu'une fois par mois on va en excursion sur Paris avec une association de l'Isle-Adam. Donc on passe la journée à Paris. Donc Paris on y va au moins 3 ou 4 fois par mois » (Cormeilles, retraité agricole),

« Là où j'aime le plus aller c'est à Paris, c'est Buttes Chaumont. Sinon j'aime bien aussi la côte normande. Je vais au parc de Fourmont le long de la Mauldre, c'est très sympa. Il y a une promenade, des jeux d'enfants, une piste de skate. Avec mon petit-fils j'y vais souvent. » (Mr Pechmod, Maule).

« Dans les chemins autour de Houdan. A Chateaubayard dans le 27. J'adore Deauville aussi. Trouville, Honfleur. J'aime faire découvrir des paysages, même s'il faut aller dans des villes. Cela ne me dérange pas de prendre la voiture et de faire des bornes » (Restaurateur Houdan)

« Sinon j'aime le golf de Guerville et les balades à la mer et je n'aime pas trop la forêt car c'est trop sombre. Je vais aussi trois fois par an au jardin de Monet à Giverny, pour les fleurs, au printemps c'est magnifique. On part aussi au parc des Batignolles à Paris, au parc de Thoiry ou encore à celui de Versailles. Je pars aussi à la Baie de Somme pour voir une ferme qui élève des oiseaux, une fois l'an, qu'est-ce que c'est beau » (Retraité, Maule).

Carte 38 - Les lieux fréquentés par un habitant de Maule : formalisation d'un réseau



Source : Perception et modes de vie des habitants du périurbain dans l'ouest francilien, mémoire de Master 2, 2013, Fella K., De Vathaire J., Dumesnil M., Lucet M.

Carte 39 - Réseau de lieux fréquentés par un habitant de Maule



Carte 40 - Réseau de lieux fréquentés par un habitant de Breuil-Bois Robert



Cette mise en lien avec d'autres espaces ouverts ou non de loisirs, avec des pratiques de vacances souligne l'espace réseau des périurbains et leur forte automobilité. Elle témoigne de la mosaïque territoriale singulière que constitue ce mode d'habiter où s'articulent des situations multiples et parfois contradictoires entre espaces privés/fermés, privés/ouverts, publics/fermés, publics/ouverts (Banzo et Valette, 2007) ... Elle rappelle les processus d'appropriation en cours avec une reconnaissance du sens de l'installation en périurbain et la formalisation du contour de l'être périurbain « *je ne me sens pas citadine mais pas non plus isolée, plus périurbaine peut-être* », « *je me sens entre citadine et rurale* ». Les espaces ouverts y gagnent une valeur symbolique et pratique, que les périurbains sont désormais prêts à défendre à hauteur des enjeux qu'ils leur accordent. Ce changement de registre de sens invite à les appréhender non plus seulement comme des lieux de transition(s). Ils acquièrent, par leurs usages, leurs rôles dans les représentations et les identifications, une dimension transactionnelle, et deviennent des espaces dans lesquels s'opèrent « *des jeux multiples entre le rationnel et l'affirmation de sens [...] le formalisé et le diffus, le continu et le discontinu, l'interaction et l'interdépendance pour déboucher sur la dialectique de l'invention* » (Rémy, 2005, p.84 et pp. 90-91).

Certes, le contexte périurbain sur lequel s'appuie nos observations n'est sûrement pas étranger à cette évolution : une surreprésentation des catégories supérieures, la présence de deux villes nouvelles plutôt réussies, un réel maillage de bourgs et de petites villes, la bonne accessibilité, la qualité paysagère et l'ampleur de la « crise urbaine » des banlieues parisiennes. Toutefois, cette valeur symbolique acquise par les espaces ouverts n'est-elle pas aussi propice à l'invention de la « ville-campagne » (Donadieu, Fleury, 2003) ?

3. Les espaces ouverts dans les territorialités habitantes du périurbain : l'intensité mise à l'épreuve

Nous avons que les espaces ouverts jouent un rôle dans les logiques d'installation des habitants (souvent de manière implicite) et déterminent des territorialités particulières de ces habitants. Peu présents dans les choix des premiers habitants du périurbain ou seulement comme « cadre de vue » et encore pour certaines catégories socio-professionnelles, les espaces ouverts sont devenus un « cadre de vie » que l'on souhaite conserver et nombre de pratiques habitantes y sont désormais attachées (Poulot, 2008). Cette « reconnaissance nouvelle » est ainsi reconnaissance de l'historicité de cet espace dont nombre de chercheurs soulignent aujourd'hui la nécessaire mise en perspective temporelle (Dodier, 2012 ; Vanier 2012). L'enquête a ainsi permis de dégager trois postures dans ce processus d'approvisionnement : celui de la mise à distance qui est aussi mise à distance de la ville (le ni... ni...), celui de l'appropriation ou de la reconnaissance (assumer l'entre-deux), celui enfin de la transaction pour aller vers une invention de cet entre-deux (Vanier, 2005 ; Poulot, 2011). Ces trois postures ne sont nullement rectilignes, avec moult chevauchements et retours en arrière, et les différents espaces étudiés s'inscrivent à des « stades différents » (ancienneté et vigueur de la périurbanisation, effets de contextes très importants).

3.1 Une reconnaissance difficile : mise à distance et désappropriation ou comment dépasser l'opposition ville-campagne

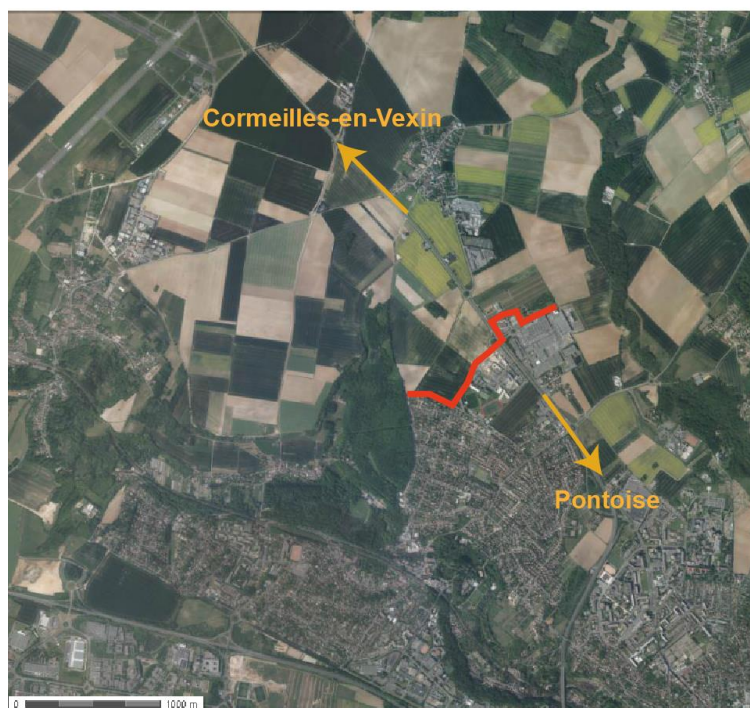
L'hybridation socio-spatiale qui caractérise ces espaces, hier imposée par la ville, a souvent été appréhendée comme une confusion et un processus susceptible d'être à la fois destructeur de la ville, de la campagne, des liens sociaux et de la nature. Julien Gracq dans son livre, *La forme d'une ville*, décrivait les zones périurbaines comme un « *véritable chaos où l'on aurait brassé et secoué pêle-mêle les éléments urbains et ceux de la verdure cirvoisine, et où le tout serait resté à l'état d'émulsion mal liée* » (Gracq, 1984). Ainsi, ces espaces de la périurbanisation ne seraient que des zones

d'extension de la ville où domineraient la séparation, la mise à distance entre d'un côté la ville, l'industriel, la promiscuité comme domaine du repoussoir, et de l'autre côté l'agricole, la nature et la campagne comme domaine de la tranquillité et simple « cadre de vue » (Poulot, 2013).

3.1.1 Des espaces ouverts qui signent la mise à distance de la ville : de la fabrication de faire-valoir paysagers

Les discours habitants sur les espaces ouverts sont relativement récents et nombre de nos enquêtés peinent encore à les caractériser, souvent appréhendés de manière implicite soit en opposition par rapport à la ville qu'ils ont quittée et souhaitent tenir à distance soit comme métaphore de la nature : beaucoup affirment en dépit des navettes domicile travail, « *La ville, je l'évite au maximum. Je n'y vais que pour des raisons particulières comme le shopping ou pour des raisons médicales. Je ne vois pas de lieux repoussants ici.* » (Homme, Septeuil, Agent des écoles, anciennement habitant de Mantes), Si le terme « d'espaces ouverts » est rarement employé – pas plus d'une dizaine d'occurrences –, leur présence signifie pour tous l'entrée en campagne quand la ville est le domaine du minéral : la limite « *c'est la présence des espaces verts. En ville, il y en a moins.* » (Femme, Maule, Employée) ; « *La barrière physique, c'est un peu les abords de la Seine qui sont très urbanisés* » (Homme, Maule, Retraité). Dans nombre de cas, la limite est conçue comme très nette, à l'image du front urbain d'Osny correspondant à la zone commerciale de l'Oseraie au sortir de Cergy Pontoise dans le Vexin. Ensuite commence la vraie campagne avec ses espaces ouverts « *Parce qu'il n'y a aucune construction. C'est la campagne, la vraie campagne, il n'y a que des champs et des chemins de promenade* » (Femme, Maule, Employée). La rupture pour certains est tout autant paysagère qu'olfactive : « *une fois le tunnel de Saint Cloud franchit, ça pue ! Ici il y a des odeurs de blé. Pour moi, le passage s'effectue du point de vue olfactif. Je me dis, on est bien ici finalement* » (actif, Houdan).

Carte 41 - Le front urbain d'Osny : une limite nette entre ville et campagne



— Limite ville/campagne perçue

Source : Le métabolisme urbain : espaces ouverts et forme de la ville en Vexin français, mémoire de Master 2 (2013),
BLANGY J., DUSOLLE K., SÉBILLE K., TERRADE A., VEYSSEYRE J.

Espaces différents de la ville, ils sont également perçus comme un moyen de se protéger d'elle et de ses « nuisances » (pollution, nuisances physiques et sociales, rencontres imposées). « *Ici on n'a plus l'impression d'être dans la ville parce quand on est à Cergy c'est 'Ouchhh* » (Homme, Marines, Employé) ; « *Les gens sont contents d'être ici..., parce qu'ils sont au calme, c'est vraiment, ..., ils sont a priori pas embêtés par les jeunes, les histoires de vols, la drogue, la délinquance, etc* » (Femme, Cormeilles, Cadre Moyen). En effet, dans nombre d'entretiens, l'image dominante associée à la ville est celle de l'insécurité liée à la concentration de certaines populations dans des « cités » ou les Zones Urbaines Sensibles comme celles de Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux pour les ménages rencontrés dans la Plaine de Versailles ou le Vexin, ou encore le département de la Seine-Saint-Denis pour ceux rencontrés autour de Cergy-Pontoise ; voire celles de Dreux ou d'Evreux pour ceux du Houdanais ou de la Vallée de l'Eure :

« *Franchement, de l'autre côté de la Seine, on n'aime pas... Pour nous ce n'est pas la même identité. Là-bas, il y a plein d'usines et aucun espace vert. C'est vraiment moche.* » (Active, Maule).

« *On n'est pas dans la ville ici, il y a quand même un peu moins de problèmes, ..., des gens justement qui viennent de la ville et qui se foutent de tout et qui se foutent pas mal de détruire... même les cultures tout ça. Il y a des jeunes qui viennent avec des voitures volées, qui détruisent les cultures, qui s'amusent, qui font des rodéos dans les champs, c'est inadmissible mais c'est comme ça. Ça arrive régulièrement. C'est l'inconvénient d'être à côté de la grande banlieue, c'est des choses qu'on ne trouve pas en pleine campagne, en Corrèze je ne pense pas qu'il y ait de gros problèmes.* » (Homme, Cormeilles, travaille dans l'aéronautique au Bourget),

« *Le seul ennui que je verrai, c'est Dreux. C'est assez près et certaines personnes de Dreux viennent ici, c'est dommage...* » (Femme, Houdan, retraitée)

Ces espaces ouverts deviennent ainsi des faire-valoir paysagers : tout à la fois, signe d'une bonne installation, d'une bonne localisation résidentielle – loin de l'image d'un étalement urbain en nappe sur des espaces plats et sans relief - et d'un équilibre réussi entre une vie professionnelle parisienne et une vie familiale et personnelle « en campagne » : « *Les avantages ici, c'est justement ce côté un petit peu diversifié, il y a un petit peu de tout, on retrouve un petit peu de campagne, un peu de bois... Et puis une petite densité, des petits villages, un cadre qui est assez agréable et pour la biodiversité faune / flore, c'est assez intéressant. Il y a de temps en temps des nouvelles haies qui sont rajoutées à certains endroits pour justement redévelopper ça (la biodiversité). (...) qu'est ce qu'on pourrait dire d'autre (hésitation), je sais pas, une quiétude, un bon air de vivre et puis voilà* » (Homme actif, Houdan).

3.1.2 Des espaces ouverts méconnus dans leur complexité : une mise à distance parallèle de l'agricole et de la campagne

Très présents dans l'appréhension du cadre de vie, sans cesse mis en avant pour caractériser l'ambiance territoriale particulière de ce périurbain, les espaces ouverts sont très rarement décrits dans leur complexité. La plupart des enquêtés citent pêle-mêle les « champs », les « forêts », les « bois », les « vallées », les « prés », les « rivières » et en restent à des termes génériques. Ils sont les éléments d'un paysage de campagne (Donadieu, 2002), un décor de couleurs (le vert mais aussi le jaune des champs de colza), de senteurs et peuplé d'animaux. De fait, cette entrée dans le paysage est caractérisée par une certaine méconnaissance – ou du moins une mise à distance – des réalités agricoles même si la plupart des enquêtés s'accordent sur le rôle essentiel de l'activité agricole dans la gestion de leur espace de vie.

Les infrastructures largement empruntées par les périurbains accentuent encore cette lecture d'un décor – quasi cinématographique : il en est ainsi de la N12 qui traverse les paysages Yvelinois et qui a été conçue comme une vitrine paysagère versus le corridor urbain (Aragau, 2007). Cette appréhension paysagère d'une campagne « décor », « à habiter et à rêver », toute entière imprégnée de « naturalité » n'a rien à voir avec la campagne des « hommes de la terre » et du « travail » agricole (Poulot, Rouyres, 2007). « *Vallonné et boisé, c'est agréable. Mais le paysage est monotone à cause des cultures. Les agriculteurs ne font pousser que du tournesol cette année. Chaque année, ils font tous tourner les*

cultures, mais ne font pousser que les mêmes choses en même temps. (...) (Femme Septeuil) « Leur présence est positive, on sait ce qu'on mange au moins. Mais il n'y a plus beaucoup de fermes ici, en dehors de ça. Il n'y a que des céréales ici. » (Retraitée, Houdan)

Ces deux citations sont particulièrement significatives, rabattant totalement les espaces agricoles sur l'environnement et le paysage, regrettant dans cette logique l'évolution de l'agriculture francilienne vers une spécialisation de grande culture céréalière et l'abandon parallèle des cultures spéciales comme les fruitiers ou l'élevage bovin. Si peu de nos enquêtés ont évoqué directement les dérives de l'agriculture productiviste, certains paraissent nostalgiques d'un avant quand « *Il y avait de l'élevage ici maintenant il y en a plus. Il y avait des moutons y avait une race particulière génial ! Y en avait plein qui avait du bétail. Vous n'en voyez plus. Y avait des fermes qui faisaient du lait maintenant y en a plus.* » (Femme, Marines, Retraitée). De surcroît, beaucoup soulignent les infléchissements en cours notamment dans les fermes de cueillette ouvertes : « *je trouve quand même pas mal d'aller cueillir mes légumes et mes fruits. Et puis ce n'est quand même pas non plus.... avec des produits à outrance, c'est quand même raisonné, donc voilà* » (Femmes, Cormeilles, Employée)

A l'évidence, cette campagne des périurbains entre facilement en conflit avec celle des agriculteurs qui eux retiennent de cette cohabitation des conditions de travail rendues plus compliquées avec le partage de l'espace : ce sont les difficultés de circulation des engins, les éventuels conflits de voisinage, les intrusions sur les parcelles, les vols et dégradations.

Ces divergences d'appréhension se matérialisent notamment dans la difficile prise en compte du foncier agricole comme outil de travail. Ainsi nombre d'extensions périurbaines ont conduit à un enfermement de certaines fermes dans le tissu périurbain (en cœur de village et en hameau). Les difficultés de circulation des engins agricoles sont une des plaintes récurrentes des agriculteurs périurbains, qu'il s'agisse d'incriminer la multiplication des voies routières qui séparent le siège d'exploitation et les parcelles et conduisent à augmenter les distance et le temps de travail ou encore des ralentisseurs et autres ronds-points qui empêchent les engins de grand gabarit de circuler. Ce foncier agricole, outil de travail pour les uns, espaces à vivre et à rêver pour les autres, réserves foncières enfin, cristallisent de multiples conflits à toutes les échelles territoriales. Ainsi des revendications divergentes comme en Plaine de Jouars autour du remembrement et les positions de l'association JADE *versus* les agriculteurs. Ou encore d'un foncier comme patrimoine familial à préserver *versus* marqueur identitaire et réserve disponible dans la reconfiguration des villages comme le souligne le discours du Maire d'Orgerus confronté à d'un côté le discours patrimonial de son épouse propriétaire foncière et sa perception d'un intérêt général en direction du développement communal :

« *Oui, alors ça je peux vous dire, il y a des cultivateurs, ils vendent rien. Ma femme elle ne veut rien vendre. Il y a des champs, moi j'ai rien à faire avec des champs, je lui dis mais vend-les, elle me dit « patrimoine », on ne touche pas à ça !* ».

Et de dire plus loin :

« *On a acheté des terrains, on a acheté des champs parce qu'en fait l'idée c'est de dire, il faut qu'on est de quoi négocier avec les cultivateurs, et donc quand il y a des champs à vendre, on les achète. Si dans le futur on a besoin, je ne sais pas moi, après le collège là on va faire le stade de foot, ben peut-être qu'un jour il faudra un lycée et s'il y a déjà un collège et un stade au milieu on pourrait concevoir qu'il pourrait y avoir un lycée de l'autre côté. Pour l'instant on a acheté tout seul parce que ça ne coûte pas cher la terre agricole, ça coute 5000 euros l'hectare. Là, on vient de préempter sur un bois qui fait 20 ha, les domaines viennent de me l'évaluer à 90 000 euros. On peut acheter un bois à 90 000 euros, au moins on est sûr que pendant ce temps-là il ne sera pas saccagé et puis si plus tard les gens veulent faire quelque chose et bien ça sera à eux* » (Maire d'Orgerus)

Certaines évolutions se dessinent toutefois dans cette cohabitation *a minima*. Quelques habitants du Vexin se sont dits attirés par les travaux des champs : « *au moment des travaux agricoles, ça m'arrive de prendre ma voiture et d'aller me promener dans les champs pour voir les copains qui sont sur les*

*tracteurs*²⁸ » (Homme, Cormeilles, Retraité). Surtout, nos enquêtés ont manifesté une forme de respect par rapport aux champs cultivés : « à partir du moment où c'est cultivé je n'y vais pas » (Homme, Maule, Retraité) ou tel autre de déclarer « Il m'est arrivé de traverser les champs en hiver parce qu'il n'y a pas de culture mais en été ou au printemps non. On ne va pas non plus détériorer. » (Femme, Maule, Employée).

Ainsi, au-delà de la persistance de propos et de la mobilisation d'images où se retrouvent les oppositions traditionnelles entre la ville et la campagne, apparaissent des formes de reconnaissances plus inédites de ces espaces ouverts, et au-delà des convergences entre les différents habitants. Ces espaces ouverts, caractéristiques du périurbain, marqués par une multifonctionnalité des usages – à l'inverse des parcs urbains – autorisent ainsi le dépassement du couple ville-campagne et participent de l'invention d'un entre-deux.

3.2 De la reconnaissance à l'appropriation des espaces ouverts : l'hybridation en passe de réussir ?

Les formes et les modalités de cette appropriation mais aussi l'attachement à ces espaces semblent en effet jouer un rôle dans les logiques d'installation et les territorialités des habitants. C'est dans ce cadre que jouent les continuités et/ou les discontinuités établies dans les pratiques habitantes avec d'autres lieux et ou d'autres espaces aux formes et aux statuts différents, comme autant de modalités d'une appropriation de l'espace. Ces « adaptations à un (ou des) usage(s) » (Perla-Serfaty, in Segaud, Bonvalet, Driant, 2002) qui s'expriment dans le temps et sont liées aux rythmes de la vie sont « un ensemble cohérent et pénétré de contradiction (...) de faits anthropologiques – le fait de se fixer au sol, le fait de vivre ici ou là qui s'exprime à différents niveaux – langage, objets sensibles - réagissant les uns par rapport aux autres » (Lefebvre, 2000, 1974). Nous retiendrons avec ces deux définitions plusieurs dimensions de l'appropriation : une dimension individuelle et collective, une dimension conflictuelle et une formalisation autour de rythmes, du langage et du sensible.

3.2.1 Une familiarité et des usages toujours plus importants des espaces ouverts

D'abord approchés par leur dimension esthétique et sensorielle, les espaces ouverts suscitent davantage de propos dès qu'on rentre davantage en conversation avec les enquêtés. Tous disent pratiquer ces espaces, et pour certains à des fréquences relativement élevées. Ainsi habités, ils suscitent un attachement qui se construit dans le temps long et s'articule avec les rythmes de la vie périurbaine. Ces adaptations à des usages diversifiés semblent leur donner de la valeur et tend à en faire des lieux clefs des logiques de spatialisation.

Nous avons largement montré cet aspect dans la partie précédente. En effet, les enquêtes révèlent une familiarité des habitants aux espaces ouverts environnants de plus en plus intégrés dans leurs rythmes de vie ; ils facilitent une circulation en interne qui se consolide avec le temps. Ces espaces participent des parcours du quotidien, notamment en voiture, mais aussi des moments de loisirs, plus souvent réalisés en modes doux. Ils ne sont donc pas seulement parcourus dans les mobilités contraintes mais sont aussi recherchés parce qu'ils offrent des repères historiques, des ralentissements, des « respirations » qui participent de la réassurance périurbaine. Ils s'imposent comme une ressource locale reconnue, appréhendée par tous les sens et susceptible d'apporter bien-être et satisfaction.

3.2.2 Des espaces ouverts devenus espaces publics, ou à tout le moins espaces du commun

Cette fréquentation et ces pratiques répétées, articulées à des pratiques plus urbaines, dans des parcs ou des espaces de loisirs de vacances, dessinent un enjeu d'espace public (M. Banzo et E. Valette 2006), d'injonction au lien social dans le sens ou « cette relation mécanique entre le fait de partager un

²⁸ Cette posture reste quasi unique chez nos enquêtés, en lien sans doute avec le passé agricole de l'interviewé.

espace et celui de nouer des relations sociales, par sa capacité à être perçue comme une solution pragmatique au problème du délitement des appartenances collective, s'impose comme un référentiel omniprésent » (Banos, Sabatier 2010). C'est bien dans cette dialectique entre « *des espaces morphologiquement ruraux mais soumis à l'influence urbaine* » qui « *amène à les envisager à la fois comme des contraintes et des ressources d'un jeu social dans lequel les acteurs ordinaires sont amenés à produire leurs propres règles de coexistence, montrant ainsi la difficile mise en œuvre d'un processus de régulation sociale et le caractère opératoire du clivage rural-urbain* » (Banos, Sabatier, 2010). Selon ces deux auteurs l'hybridation morphologique et l'hybridation sociale, c'est à dire en termes d'interaction sociale, devraient gagner en importance du fait de la poursuite de la périurbanisation. Au regard de nos dernières investigations, ce processus d'interaction semble effectivement gagner en intensité et il peut se mesurer à travers les identifications au lieu – même s'il reste variable selon nos secteurs d'études.

3.3 Des espaces ouverts vecteurs de logiques de transactions ou l'invention d'un entre-deux

Dans certaines situations, l'examen des pratiques, usages et représentations des espaces ouverts fait apparaître des logiques spatiales et sociales plus extraverties. Ainsi la « fabrication » des espaces périurbains semble prendre parfois des configurations potentiellement plus robustes. Plus que de simple lieux de transition(s), certains contextes périurbains étudiés sont, selon nous, susceptibles d'être des lieux de transactions (transferts mutuels et acquisition d'une valeur ajoutée), des espaces ressources et de ressources, où s'exerceraient des formes de négociations, de médiations et de compromis qui interrogeraient les contextes politiques qui les ont fait naître et les recompositions sociales qui s'établissent. Nous reprendrons ici la notion de « *transaction sociale* » telle qu'elle a été définie par Jean Rémy (2005) (cf. partie 2, 2). Trois dimensions permettraient le repérage de cette étape ; celle autour de la préservation qui, à travers la négociation du maintien ou non de ces espaces ouverts, pose la question de leurs sens, celle d'une interdépendance et d'une interaction dans les composantes pratiques qui à travers la médiation pose la question des valeurs de ces espaces ouverts, enfin celle d'une grammaire autour du continu et du discontinu, du vide et du plein, du dedans et de dehors, du privé et du public, ... et qui pose la question des identités qui se construisent autour, avec et/ou à côté de ces espaces ouverts.

3.3.1 Le discours du privilège et de la préservation : l'affirmation du sens de ce « chaos » devenu patrimoine.

Si les constructions rurales imaginaires des périurbains de l'ouest francilien ne sont pas fondamentalement originales, elles débouchent plus qu'ailleurs sur des actions concrètes sur les territoires. Le poids économique des acteurs, la présence de deux villes nouvelles plutôt réussies, le maillage de bourgs et de petites villes, la bonne accessibilité, la qualité paysagère et l'ampleur de « la crise urbaine » dans les banlieues parisiennes expliquent la multiplication des procédures mises en œuvre aux différents échelons de la trame administrative francilienne : dans tous les cas, il s'agit de proclamer l'originalité de ce territoire, d'affirmer sa valeur, et partant de le défendre contre toutes les altérations possibles.

Le tout patrimoine qui envahit le périurbain symbolise la volonté d'attache territoriale des populations périurbaines à la recherche de stabilité, tant sociale que spatiale. Le bâti rural et agricole figure en bonne place, depuis les bricoles à un étage jusqu'aux grandes fermes à cour fermée situées en bout de village ou isolées sur les plateaux, qui donnent à voir les systèmes de cultures d'avant la 2^{ème} révolution agricole. De surcroît, ces grandes fermes sont souvent les dernières à conserver des éléments de type vernaculaire facilement appropriés par les habitants : puits à treuil, abreuvoirs et mares, moulins, pigeonniers ou fours à pain... forment les témoins patrimoniaux les plus cités dans les interviews. Ce patrimoine, resté à l'écart de la première vague des règlements de protection, est désormais jalousement identifié et donné à voir tant par les collectivités territoriales que les Parcs

Naturels Régionaux comme celui du Vexin qui intervient systématiquement à l'occasion de la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme.

Emportées par l'urbanisation et l'uniformisation des systèmes de culture depuis la Seconde Guerre mondiale, la plupart des spécialités agricoles franciliennes d'antan, surtout celles cultivées dans les vallées, ont disparu mais la vogue des variétés traditionnelles et/ou attachées à un territoire amène un certain renouveau. En plus des réalisations strictement patrimoniales comme le verger conservatoire de variétés franciliennes installé à Chambourcy par l'association des Croqueurs de Pommes, on assiste à de véritables renaissances de terroirs soutenus par l'octroi de marques ou labels locaux (poule du Houdannais²⁹, champignons de Paris des anciennes carrières de Méry ou de Poissy dans les vallées de l'Oise et de la Seine). Le PNR du Vexin s'est également engagé dans la mise en place de la marque « Produit du Parc » depuis 1999 : cela concerne quatre types : fruits et jus de fruits, huiles de colza et de tournesol, pommes, bière. Une charte lie le producteur au PNR, l'exploitation doit notamment s'engager à ouvrir ses portes au public. Il est intéressant de noter l'élargissement des labels vers des produits de grande culture comme l'huile ou la « bière du Vexin ». Un habitant de Chars évoque notamment la bière du Vexin : *« Ah oui du côté de Théméricourt là, ils ont repris une ferme en difficulté et ils ont transformé les choses pour faire de la bière. J'y ai déjà été plusieurs fois parce que je passe en vélo là. Alors une fois j'ai pris 3 bouteilles pour offrir »*. Une tentative de création de « pain du Vexin » s'est toutefois soldée par un échec : La farine, issue de blé du Vexin, était fabriquée dans le dernier moulin du Val d'Oise, localisé à Chars, puis vendue aux boulangeries qui le souhaitaient. Cette opération a été interrompue faute de demande des boulangeries. La réticence à acheter des produits qui viennent de très loin est d'ailleurs évoqué par ce couple marinois qui *« essaye de faire attention (...), regarde quand ça vient d'Espagne, quand ça vient de France bien sûr, mais si ça vient du Maroc... les fruits je vais les prendre aussi parce que je sais que c'est des bons produits, après si ça vient de plus loin j'hésite un peu quoi »*. Une bonne traçabilité des aliments rassure les gens, et quoi de plus transparent qu'un produit issu d'un producteur local avec un label comme l'exprime cette jeune marinoise de 32 ans, *« je dirais que tant qu'à faire autant les faire travailler eux, c'est un tout et il y a la sécurité alimentaire. »*

Toutes ces initiatives à visée patrimoniale et commerciale, sont un moyen de donner à voir et à apprécier l'agriculture francilienne : elles participent de la reconstitution-invention d'une mémoire locale autour de l'agriculture ; elles aboutissent à une véritable mise en scène des espaces de culture devenus multifonctionnels et écrin des lotissements périurbains (Poulot, 2006).

Les habitants de ces espaces périurbains de l'ouest francilien ont fortement conscience de ces spécificités :

« Il n'y a pas un lieu plus qu'un autre parce que de toute façon tout doit être préservé... parce qu'il y a quand même beaucoup de maisons anciennes, de toute façon tout ce qui est ancien il faut le préserver mais comme le village est là, je trouve qu'il est pas mal quoi... parce qu'il est... il y a l'église qui est terminée, qui a été restaurée il y a quelques années, il y a le lavoir qui a été restauré, mais il y a... voilà, le village en lui-même je pense qu'il faut le préserver comme il est là. » (Active, Cormeilles).

« Si on protège les paysages, ça veut dire qu'on protège la biodiversité... y a une richesse qu'on doit conserver. Je crois que c'est aux étangs de la ville Tertre, y a des grottes, du moins des falaises de calcaire puisque toute la vallée de la Viosne est comme ça, creusée dans le calcaire. Y a des maisons troglodytes à Chars. Et ils ont découvert qu'il y avait des chauves-souris. Donc ils ont fermé les grottes parce que c'est leur habitat naturel. Y a des petites chouettes hulottes aussi. On avait aussi une source qui produisait l'eau des roches Santeuil qui servait dans tous les établissements cliniques et hospitaliers dans de grosses bonbonnes mais je ne sais pas si ça existe toujours. Et y avait aussi une champignonnière. Tout ça il faut le protéger » (Retraités, Marines)

²⁹ Obtention d'une Indication géographique protégée pour cette race qui avait quasiment disparu alors qu'au début du XX^e siècle c'était la poule la plus prisée sur les marchés parisiens.

« Franchement je pense que le parc du Vexin fait bien son boulot, moi j'ai rien à dire. Il préserve à peu près tout, les bâtiments sont retapés, y a rien à dire. Enfin pour nous c'est bien ! D'ailleurs en face, les vignes devront faire tout le coteau, c'est une bonne solution pour protéger. Mais ça va être très long... y en a pour vingt ans. Mais c'est sympa ça ramène un peu d'insectes, de faune... (Femme, Marines).

« On a la chance d'être dans une région vraiment protégée. Nous, on veut éviter d'avoir un espace d'urbanisation continue comme au nord de la Seine. Pour cela il faut aider les agriculteurs à fonctionner et à développer les circuits courts. ..., il ne faut pas être trop passéiste, mais il faut préserver cette notion de villages séparés par la campagne. C'est très important que l'évolution soit maîtrisée. Il y a un très gros risque avec la création d'une voie pour relier les OIN de Mantes et de Saint Quentin, cela détruirait notre paysage. Notre zone est privilégiée et donc il faudrait faire passer la route dans une zone moins bâtie. A Maule il y a un patrimoine bâti et paysager à préserver. Chaque village recèle des trésors ; lavoirs, églises, fermes. C'est ce petit patrimoine qui fait la richesse du pays. Jumeauville par exemple est très typée ; il y a des pignons en façade et toutes ces fermes à très grandes portes qui permettaient de faire passer les carrioles, on appelle ça des boutrous. Il faut en parler et secouer l'indifférence, il faut que les gens prennent conscience de leur environnement, qu'ils voient plus loin que leur maison individuelle. Il y a le PLU, mais il faut être vigilant car il peut être modifié à tout moment. Il y a globalement un manque d'intérêt pour la chose publique. Le mot « défense » de l'environnement est passéiste, donc je préfère les termes de « valorisation » ou de « sauvegarde ». Il ne faut pas simplement protéger l'environnement mais il faut le faire vivre aussi. Moi c'est vrai que je trempe dedans, je suis élue et je m'occupe depuis 30 ans d'une société d'histoire et de patrimoine, je fais partie de l'ACIME (Association Culturelle pour l'Information de Maule et de ses Environs) et de l'APPVA (Association de protection de la Plaine de Versailles et des Alluets » (Femme, Jumeauville)

Et ceci explique probablement la floraison d'associations qui existent plus pour freiner ou canaliser l'urbanisation que pour des questions strictement environnementales ou écologiques, à l'image de l'ACIME ou de l'APPVA. Une telle configuration n'est pas sans rapport avec la domination de niveaux sociaux élevés (Banos, Sabatier, 2010). Sur les 4 à 500 associations regroupées dans « Ile-de-France Environnement », près des trois-quarts sont attachés à des territoires de l'Ouest francilien, ainsi le puissant collectif des Associations d'Environnement de la Seine-Aval, les Amis du Parc de Chevreuse ou ceux du Parc du Vexin... Cette nébuleuse associative, difficile à saisir, exerce une intense activité d'information auprès des populations (tracts, sites internet, petits journaux), pratique volontiers le lobbying auprès des élus et multiplie les recours qui contre un lotissement ou un permis de construire, qui contre un aménagement routier... Elle offre toutes les figures recensées de mobilisations de riverains opposées à des projets d'urbanisation ou d'infrastructures susceptibles d'amputer les terres agricoles et de densifier le bâti : du simple *Nimby* aux formes plus radicales comme les *Banana (Built Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone)* ou les *Niaby (Not In Anyone Backyard)*. On peut d'ailleurs constater que les associations ou coalitions se créent sur un objet ou une émotion mais très souvent évoluent vers une défense plus globale de l'environnement, notamment des espaces ouverts.

« En adhérant à des associations de préservation de l'habitat d'une commune ou en essayant de défendre certains projets, là oui c'est possible de faire changer les choses. Disons, la mobilisation au sein d'un territoire quand on veut le défendre est toujours importante, ça permet au moins de faire entendre des choses et d'essayer que l'aménagement soit un maximum concerté. » (Homme, Houdan)

« Nous on a été longtemps dans un mouvement, comment c'est déjà ? C'est à Arnouville, il y avait une déchetterie avant, enfin c'était des poubelles que dis-je. A force de rouspéter, ils ont fini par fermer. La déchetterie Saint Léonard, à Arnouville les Mantes. » (Retraité, Septeuil)

« Il y a un espace préservé « au bout du monde » comme on dit, un endroit préservé entre Épône et Aubergenville, une réserve naturelle, depuis 2 ans on ne peut plus y aller parce que les gens ne faisaient pas attention donc ça s'est dégradé et on ne peut plus y aller. ... J'espère qu'ils fassent un peu plus de cultures. On est très attachés à ce que ça reste agricole. On fait préemption sur les terrains agricoles pour les garder et pour les laisser en espaces verts. Je souhaite de la biodiversité dans les cultures. Je pense qu'il faut préserver toute la vallée de la Mauldre. Ils sont en train de tout dégrader. Il y a l'usine

de stockage de gaz qu'ils agrandissent vers la Mauldre, ils détruisent tout. Dans certains coins, comme dans les hauts de Mareil avant on ne voyait que des maisons, maintenant les arbres ont poussé et on ne voit plus que la nature, c'est ça qu'il faut préserver. Il faut de l'urbanisation mais en conservant ces vues. L'association de défense des sites, l'ACIME, la municipalité avec le comité environnement durable et les équipes d'éco-gardes mises en place par le Conseil Général s'occupent de ça. On est aussi entré dans l'APPVPA et il y a un énorme cahier des charges pour une politique environnementale commune avec la signalétique des chemins de Versailles à ici. Tout ça, ce sont des organismes qui nous permettent de préserver ». Mr Pechmod (élu au CM de Maule)

La perception d'une telle qualité du cadre de vie n'est pas sans lien avec le développement des échanges, tant matériels que symboliques, permis par des lieux de rencontres alternatifs comme les fermes, les cueillettes... qui bénéficient ainsi d'un gain de valeur symbolique au point de devenir des lieux quand chacun s'accordait jusqu'alors sur leur fermeture.

3.3.2 Des lieux agricoles alternatifs : interaction et interdépendance pour des espaces de la confiance

Les cueillettes et fermes de vente directe connaissent dans ces espaces un réel succès, reconnues comme des lieux où on aime se rencontrer tant pour des raisons d'alimentation saine que pour la convivialité qui s'y déploie³⁰. Dans les différentes communes enquêtées, c'est pratiquement la moitié du panel interrogé qui utilise ces fermes de proximité. Aller à la ferme est considéré comme une activité de loisirs, pour la promenade ou pour distraire les enfants, à l'image de cet habitant de Chars : « c'est quand ma femme a envie de se promener et qu'il nous manque un truc. Parce que des pommes moi j'en ai, mais qui donne pas beaucoup. C'est une promenade ». C'est aussi un geste écologique pour d'autres habitants, un acte de développement durable. Deux types d'exploitations sont cités : les cueillettes où le plaisir est parfois au cœur de l'acte de fréquentation (Rouyres, 1994) et les fermes qui pratiquent la vente directe. Il convient de constater que les premières sont de véritables lieux publics, organisées pour accueillir le public et que certaines fonctionnent comme de petits supermarchés de direct. Les secondes juxtaposent terres en culture et magasins ou hangars de vente : elles sont en général moins aménagées que les premières mais elles peuvent donner plus à voir du métier d'agriculteur. De surcroît, les fermes les plus fréquentées sont en priorité maraîchères ou arboricoles ou d'élevage, c'est moins évident pour les céréales. On mesure tout l'écart entre les spéculations agricoles dominantes en Ile-de-France et les possibilités de vente directe.

« Bon par exemple, c'est vrai que je vais acheter mes légumes à Cergy, à la cueillette, c'est vrai que je trouve quand même pas mal d'aller cueillir mes légumes et mes fruits. Et puis ce n'est quand même pas non plus... avec des produits à outrance, c'est quand même raisonné, donc voilà. Dès qu'il fait beau. Je crois que ça ouvre en mars. Nous on aime bien y aller quand il commence à faire beau, ramasser les tomates, les haricots... C'est sympa d'aller chercher soi-même ses légumes. On rencontre toujours des gens, il y a beaucoup de gens qui viennent en famille, avec les enfants, ils viennent un peu... montrer aussi ce que c'est qu'un légume » (Femme, Cormeilles),

« Euh...vert...euh... j'ai envie de dire convivialité, j'ai envie de dire amitié. Mais moi je suis très accès vers les gens en fait. Et puis quand même... voilà espace, avoir du bon air à respirer. Mais c'est tout ça aussi vivre à la campagne, c'est avoir cette envie de partager quoi » (Femme, Cormeilles),

« On achète des produits dans les fermes de temps en temps, environ une fois par mois à la Ferme du Logis. On y va pour faire la cueillette ou acheter du poulet et de la pintade, ou encore à la Ferme du Noyer Galant pour les œufs ou les pommes de terre. Ce sont bien sur des présences positives. On échange parfois avec les voisins, une salade par-ci, des tomates par-là. Sinon on échange plutôt des plans de fleurs. » (Femme, Jumeauville),

³⁰ Les cas d'Amapiens sont trop rares dans notre échantillon pour que l'on puisse en tirer des conclusions. Plus de la moitié de nos enquêtés ne paraissent pas connaître ces structures.

« On va à la Ferme du Logis, dès que c'est ouvert et quand on reçoit la newsletter, on va y faire nos cueillettes. Il y a de tout ; des légumes, des céréales, en passant par le vin et le champagne. Donc c'est notre supermarché. En plus d'autres producteurs y amènent leurs produits et donc on y trouve aussi de la viande, du lait, des œufs » (Femme, Jumeauville)

« Je vais à la ferme de Benoit à Marceauce. Ils s'occupent de la volaille, des céréales. J'y vais quatre à cinq fois par mois. J'y achète mes patates pour mon restaurant et un peu pour moi aussi. J'y vais pour avoir moins d'intermédiaires. Dès qu'on a moins d'intermédiaires, les prix baissent. La qualité est meilleure. Je vais dans l'exploitation de production laitière d'à côté. » (Restaurateur, Houdan)

« Je n'en fréquente pas régulièrement. Je suis allée une fois dans un élevage de chèvre pour acheter du fromage, et je vais parfois chez un producteur bovin qui se trouve à Houdan pour acheter de la viande en gros que je congèle ensuite. La présence des fermes est positive : la production locale, c'est sympa. Je prévois de me rendre bientôt chez un apiculteur que des amis m'ont conseillé » (Femme, Orgerus)

« Je fréquente le corps de ferme de Jumeauville. Je ne connais pas les activités de cette ferme. J'y vais une fois tous les quinze jours du mois de mai au mois de septembre. J'y vais selon mes besoins, mes envies. J'y achète des fruits et des légumes. C'est plus pour la proximité, la terre et le partage. » (Femme, Septeuil)

Si les discours d'adhésion ont été nombreux, l'éloignement de ces fermes ouvertes au public, qui ne se trouvent pas dans les communes où résident les personnes interrogées, est une contrainte souvent soulignée : « Pour être franc, avec l'âge de mes enfants, le boulot qu'on a, on ne va pas s'embêter à l'heure actuelle le week-end à aller euh... Si je dois prendre ma voiture et faire 20 bornes pour aller chercher des produits locaux, après on va me dire ouais mais enfin et la couche d'ozone, bon ! » (Femmes, Marines), ou encore « On n'a pas fait l'effort, c'est vrai, d'aller voir ce qui se passe autour, on est freiné par la non proximité. Moi je ne verrais pas l'utilité de prendre ma voiture pour aller chercher cela, je trouve ça un peu contradictoire, 20min de voiture pour acheter des carottes locales... ça manque quand même, s'il y avait quelqu'un sur Marines, ça me plairait oui » (femme, Marines).

Pour les habitants des trois communes du Vexin, Les fermes les plus fréquentées par les personnes interrogées sont « Les Cueillettes de Cergy », « Les Vergers d'Ableiges » et « La Ferme du Lapin Compote » à Commeny, qui a cependant récemment fermé. La cueillette est un concept assez apprécié, on notera qu'il répond bien aux objectifs de promenade et de loisirs qui guident souvent les sorties à la ferme selon les personnes interrogées. Il s'agit d'un concept ancien, à l'image de La Cueillette de Cergy qui existe depuis 1976. Elle propose aujourd'hui des fruits, des légumes et des fleurs sur 35 hectares de cueillette, de plus une boutique de produits locaux s'est ouverte il y a 10 ans. Selon une salariée, la Cueillette de Cergy bénéficie d'une dynamique positive ces dernières années, avec une clientèle toujours plus importante et une extension régulière des surfaces cultivées. La communication se fait grâce à un site internet, à une liste mail et aux autres cueillettes, puisque cette structure est intégrée au réseau de cueillette « Chapeau de Paille ». On y rencontre deux types de profils : des habitués, qui viennent plutôt en semaine, et des familles, généralement le week-end. Cette structure draine des clients sur un territoire très étendu, beaucoup de Parisiens y viennent, ainsi que des habitants de l'Eure. Il semble se dégager une logique de réseau plus forte qu'une logique de territoire : la Cueillette ne dépend pas particulièrement des liens qu'elle entretient avec son territoire de grande proximité.

Figure 37 - La cueillette de Cergy



Carte 42 - Principales fermes fréquentées

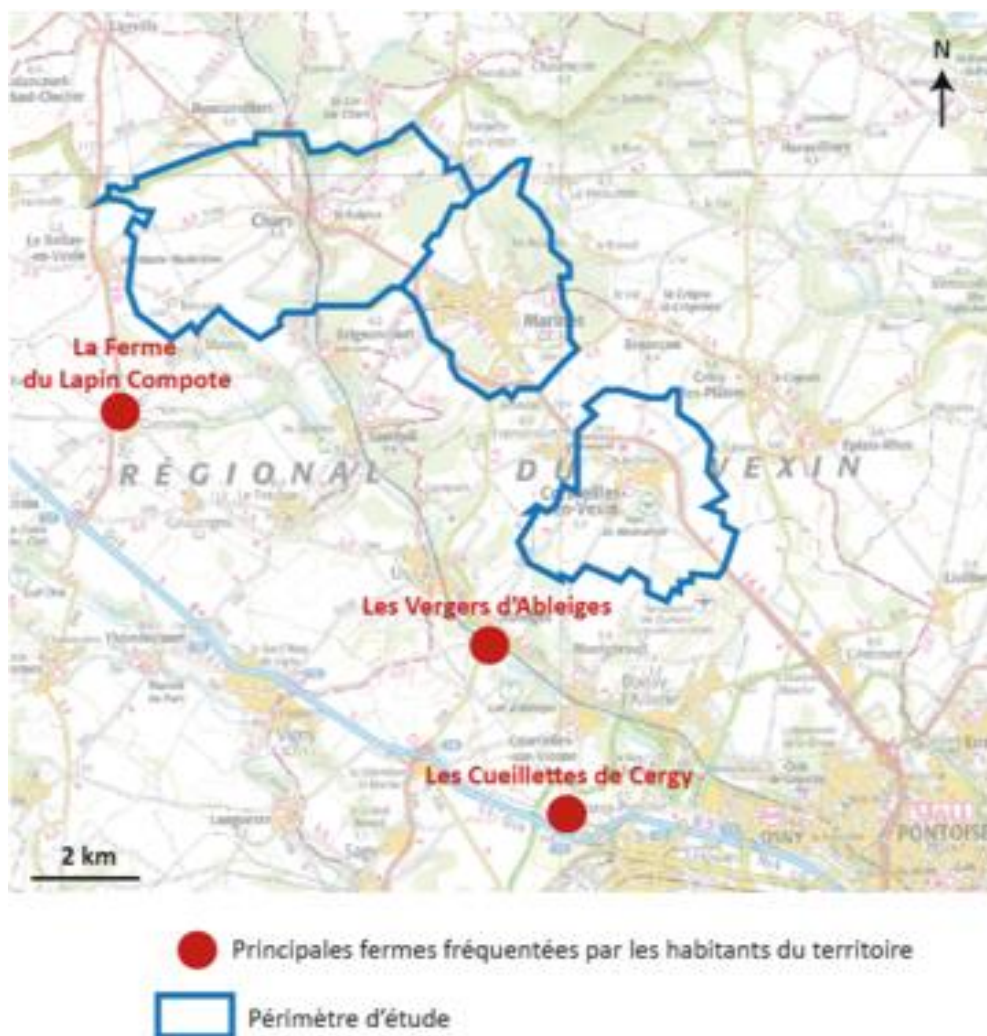


Figure 38 - Ferme du Logis et Ferme du Muret (Jumeauville)



Ces lieux devenus ouverts – quand les fermes étaient jusqu'alors considérées comme fermées et inaccessibles – agrègent plusieurs dimensions d'une qualité alimentaire qui est dans l'air du temps et désigne tout à la fois qualité des produits, mise en proximité, traçabilité, pratiques écologiques susceptibles de rassurer les consommateurs (Aubry et al., 2012). Ces lieux permettent à l'évidence une acculturation réciproque et deviennent des espaces-temps de négociation de la présence agricole pour aller vers une autre agriculture (agriculture de proximité) et maintenir un foncier agricole, les espaces agricoles y acquérant une fonction vivrière, économique voire sanitaire de proximité. Ces fermes sont présentées comme des espaces alternatifs où pourraient s'inventer une confiance retrouvée et un dialogue avec les agriculteurs. La littérature sur les *short food supply chain* (Morgan et al., 2006) insiste fortement sur les nouveaux rapports qui s'y nouent entre producteurs et consommateurs : elles placent l'agriculture sous le regard vigilant du consommateur et permettent la traçabilité du champ à l'assiette ; elles requièrent une main d'œuvre importante, réduisent les *food miles* et contribuent à la création de liens sociaux entre producteurs et consommateurs, tous éléments constitutifs d'un développement durable devenu nouveau paradigme depuis le rapport Bruntland. Loin des modalités anciennes, à l'image des marchés de plein air (qui sont surtout valorisés pour leur dimension sociale), la plupart de ces initiatives récentes « *comportent des allégations de nouveaux liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système dominant* » (Deverre et Lamine, 2010 ; Goodman et Goodman, 2009 ; Maréchal, 2008). Le dialogue avec le producteur est notamment un élément important dans cet apprentissage d'une interdépendance avec les espaces agricoles proches : « c'est une forme de délégation de la confiance dans laquelle "les options sociales et économiques" du producteur, son ethos, constituent le support. » (Vincq et al, 2010). Une des habitantes a d'ailleurs utilisé la formule de « *présences positives* » pour qualifier ces lieux qui explicitent les liens entre les produits alimentaires et les espaces qui les portent, l'agriculteur devenant un médiateur.

Ces fermes participent ainsi de l'apprentissage avec une proximité, un local. Le local apparaît alors comme une garantie du bon produit, du produit bon et du produit sain. Leur succès traduit « une confiance, un désir, certes encore fragile et ténu, voire sublimé et fantasmé, d'échange, de coopération » (Poulot, op. cit.) avec les agriculteurs mais aussi les voisins : « *Pourquoi vous vous rendez dans ces fermes et cueillettes ? Euh, j'ai envie de dire convivialité, j'ai envie de dire amitié. Moi je suis très accés vers les gens en fait. Et puis quand, voilà, aussi avoir du bon air pour respirer. C'est tout ça vivre à la campagne, c'est avoir cette envie de partager quoi !* » (Femme, Cormeilles, Employée). Ces circuits courts en viennent ainsi autour d'une « *économie de la confiance* » (Lagane, 2011) à promouvoir des lieux de la confiance, voire des espaces agricoles de la confiance. Les habitants du Vexin ont également évoqué les microbrasseries célébrées comme des lieux où l'on produit et on

consomme et où l'on se rencontre. De surcroît, ces lieux permettent aussi aux périurbains de devenir des consom'acteurs à rebours de la stigmatisation dont ils sont l'objet du fait de leur automobilité multiple (Verhagen, 2011).

La question du « bio » s'est plusieurs fois posée au cours des entretiens : acheter et consommer biologique serait gage de qualité pour le produit, tout comme la consommation de produits locaux si bien que beaucoup regrettent l'absence de producteurs bio locaux. Mais au final les gens insistent sur le fait que manger des produits frais, même si ils ne sont pas bios, reste la chose la plus importante : « *je ne fais pas tout bio. Je cuisine déjà des fruits et légumes frais, je ne fais jamais de conserve, jamais de surgelé. Donc après s'il faut que je cherche du bio partout... Si c'était centralisé, oui, s'il y avait des paniers, l'épicerie du Vexin faisait des paniers, mais ça a été le bazar.* » (Habitante, Cormeilles). Comme cette femme, beaucoup d'autres habitants regrettent de ne pas avoir accès à une grande exploitation qui centraliserait une offre importante et complète de produits bios cultivés localement. « *Après aller courir, prendre ma voiture, faire des kilomètres... alors ce serait pour manger bio oui. Si c'est pour manger des trucs de la ferme qui ne sont pas bio, je ne vois pas le pourquoi du comment, ça serait pour manger bio, éventuellement.* ».

Ainsi se consolident des lieux dans ces espaces ouverts, qui sont producteurs de liens. Ils sont autant de situations, de moments et d'espaces d'un échange et d'une médiation où la multispatialité périurbaine créée là de la coprésence. Ils sont une interface (Groupe interfaces, 2008) – et peu importe qu'elle soit éphémère ou durable car à ce moment-là, dans cette situation là et dans cet espace-là elle produit de la territorialité, elle est ancrage et proximité. Ces manifestations d'une interaction socio-spatiale de plus en plus prononcée dans les pratiques et les sociabilités des périurbains rencontrés sont à la fois porteuses d'attentes et de risques. Elles font coexister des processus hétérogènes, des hybridations qui combinent plusieurs appartenances et font une place à l'Autre par une intensification des usages et des rencontres.

3.3.3 L'exaltation d'une grammaire de la ruralité : l'invention d'un marketing territorial périurbain ?

L'hypothèse d'une transaction se repère aussi, par l'appropriation des signes de ruralité dans ces espaces de vie et leur mise en scène et en dialogue avec des signes de l'urbain : autant d'éléments qui révèlent l'affirmation d'un vocabulaire et d'une grammaire d'une ruralité en devenir. Les formes rurales ainsi reconnues sont notamment celles liées au marquage de l'espace, à sa mise en visibilité et en lisibilité (Veschambre, 2004, p.73), soit celles qui ponctuaient l'espace rural, voire l'organisaient ou lui donnaient sens. Et là encore, les enquêtés révèlent dans leurs entretiens leur connaissance et la richesse de ce petit patrimoine d'une ruralité qui n'a pas complètement disparu et tient « *du marquage-trace* » (Veschambres, 2004) : « *le lavoir, la fête de la Saint-Jean, la salle des fêtes, la kermesse* » (Homme, Maule, Retraité), « *le vieux lavoir ou la croix, là où j'habite, c'est magnifique, c'est des endroits qu'il faut garder* » (Femme, Maule, Retraîtée) Celle-ci réappropriée, réutilisée est mobilisée dans la rénovation et la mise en scène de ces « totems » dans le cadre des réaménagements d'espaces publics. Sont également réenchantées les formes d'un « *marquage-présence* » (l'idéal) vecteur d'une exaltation de la ruralité et de la promotion de ces symboles (la fête de village, le marché forain, le vide-greniers). Ces éléments qui font le « village » ne sont pas le propre au périurbain (nostalgie, ralentissement du temps) / le village dans la métropole.

Figure 39 - Crespières : une mise en scène et en visibilité du patrimoine rural, redonner sens aux espaces de vie des habitants

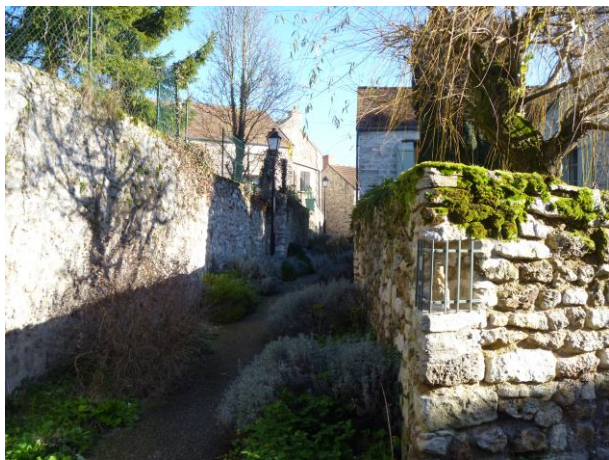
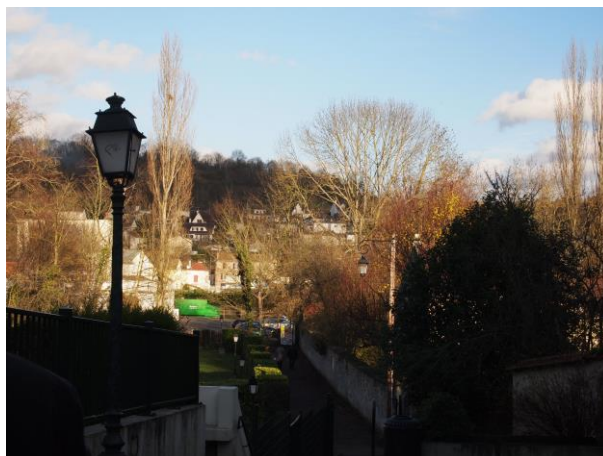


Figure 40 - Maule : faire ressurgir les passages et cheminements anciens pour structurer l'espace



Dans le PNR du Vexin notamment, la presse interne destinée aux résidents signale moult actions s'attachant en priorité à faire émerger une mémoire des lieux à laquelle participe pleinement l'agriculture : personnages et lieux emblématiques sont convoqués ; des écomusées mettent en scène les métiers et les traditions locales (Maisons du pain, de la meunerie, des fruits oubliés ou encore musée de la moisson dans le Vexin) ; des fêtes sont organisées pour célébrer l'âme et les produits du parc (salon des artistes, parcours des saveurs et des terroirs, découverte des produits labellisés). Cette remobilisation d'un patrimoine rural vient redonner du sens à un espace rural déstructuré par l'étalement urbain : les espaces ouverts y acquièrent formes et significations dans un nouveau rapport avec la forme urbaine. Comme le dit le maire d'Orgerus : *« Il y a la place, il y a un quartier où il y a une sainte vierge au bord de la route, les vues sur la campagne aux alentours aussi. Il ne faut pas couper la vue, la perspective, il faut que ça reste ouvert, c'est vrai qu'on est au milieu de la campagne et il faut que ça reste ouvert sur la campagne, le quartier du clocher aussi il faut qu'on y fasse attention »*. Au-delà la révélation de ces signes de la ruralité souligne la volonté d'attache territoriale, d'une stabilité sociale et spatiale et d'un ralentissement de ces habitants du périurbain, sans doute à entendre comme une des réponses à l'acceptation d'une modernité métropolitaine toute proche.

Ces nouvelles logiques de transaction liées pour une bonne part à la morphologie périurbaine avec un bon maintien des espaces ouverts qui soutiennent des sociabilités originales témoignent de la capacité des espaces périurbains à se transformer et à s'affirmer comme espaces de l'entre-deux. Comme le relèvent V. Banos et B. Sabatier : *« certes l'essor de la fréquentation dans ces espaces interstitiels multiplie les occasions de co-présence et ces accommodements quotidiens favorisent indéniablement la construction de sociabilités hybridant rural et urbain, dans le sens où les individus sont obligés d'inventer leurs propres règles du jeu. Pour autant, la gestion de cette incertitude est délicate et les frictions sociales qu'elle engendre ne sont pas nécessairement acceptées par tous les acteurs »* (Banos, Sabatier, 2010). Des frictions qui peuvent alimenter *« un mécanisme de catégorisation réciproque, les uns ruralisant la privatisation, les autres urbanisant la publicisation »* (Ibid.). Cependant par l'intermédiaire des espaces ouverts et des aménagements afférents, chaque secteur périurbain acquiert et/ou développe une trame, un *« régime de lisibilité »* (Di Méo, 2007) dont les habitants se servent sans restriction pour tisser et inventer leur propre identification.

Appelés à caractériser leur espace de vie, les périurbains révèlent clairement leur conscience de vivre dans un espace singulier qui s'éloigne de la ville et de la campagne. On semble sorti du ni... ni... mais

aussi du mi... mi... pour entrer dans l'entre-deux (Le Gall et Rougé, 2014). Les formulations sont multiples. Pour les uns : « *pour moi c'est plus rural que... périurbain, ça fait vraiment comme si on était en banlieue, enfin on est en banlieue de Cergy, mais... c'est vrai que nous on reste un petit village, même si on n'est qu'à 15 kilomètres de Cergy, de Pontoise* » dit une habitante de Cormeilles-en-Vexin ; cet actif de Maule en dit tout autant : « *Je me considère comme quelqu'un de la campagne, même si j'ai travaillé en ville. J'ai besoin de verdure pour vivre, et même si je trouve que Paris est une belle ville, je ne pourrais jamais y habiter* ». Pour d'autres : « *on n'est pas à la vraie campagne, parce que moi j'ai habité la vraie campagne, c'est autre chose, c'est quand même plus... c'est plus reculé, les magasins sont loin tout ça, là l'avantage c'est qu'on est à côté de la ville quoi. Mais on n'est pas dans la ville* » explique un autre habitant de Cormeilles-en-Vexin. Ou bien encore pour caractériser Marines « *c'est une ville en campagne. Vous sortez d'ici, il y a des champs, [...] c'est super mignon, c'est super joli. Et en fin de compte vous avez tout, donc c'est comme une ville* ».

Certaines formulations rappellent cette nécessité de l'invention : « *Ici on est à la campagne, au bord de la ville. On est très vite à portée de tout. Moi par exemple, je vivrais mal le fait de vivre au fin fond d'une campagne en province. Là-bas c'est vraiment mort. Ici c'est le périurbain quand même* » (Actif, Maule). Pour ces individus, se dessine un sentiment d'être dans « l'entre-deux », ou l'impression d'être habitant d'un espace hybride entre la ville et la campagne. Ils ne sont donc « *ni citadins, ni à la campagne* » comme l'affirme cette habitante de Maule qui ne se sent « *ni rurale, ni urbaine* ». Certains emploient le terme de « *périurbain* » et d'autres celui de « *rurbain* » pour se définir ; « *Mes amis de Paris pensent que je vis à la campagne ! Pour moi, je suis un rurbain, ce n'est pas la Creuse ici, mais en même temps, il y a des ouvertures dans le paysage qui font que c'est différent de la grande ville. Les gens prennent plus le temps, ils sont moins stressés. On peut profiter de la ville car elle est proche sans en subir les contraintes* » (actif, Houdan) ; « *Ici c'est l'entre-deux avec un côté campagne* » (femme, Houdan). Ce sentiment d'être dans un « *entre-deux* » à défaut d'être citadin ou bien rural s'accompagne de la mise en évidence d'une nouvelle vision du territoire périurbain comme un espace hybride. Si pour certains ménages les plus modestes le fait de s'installer dans le périurbain génère un sentiment d'inquiétude, notamment à cause des coûts importants en matière de déplacements obligeant les individus à restreindre leurs mobilités et donc leurs activités (Rougé, 2007) ; pour les ménages de notre zone d'étude, cet « *entre-deux* » est vécu comme générateur d'un large champ de possibilités et renvoie clairement à l'invention de pratiques, de modes d'habiter et de formes d'aménagement. La notion de « *bonne distance* »³¹ de M-C. Jaillet ressort des discours : elle prend acte qu'avec les mobilités, les découpages territoriaux classique perdent de l'importance et que les individus se territorialisent autour de certains territoires entre lesquels ils jonglent ; la proximité se transforme en « *bonne distance* » grâce à l'augmentation de la mobilité. Ici, le territoire étudié est considéré par les habitants comme étant proche de la nature et donc de la campagne, tout en étant aussi proche de la ville et de toutes les commodités. Le périurbain serait donc un compromis entre des éléments urbains et des éléments plus campagnards : un espace hybride, pratique, accessible et agréable à vivre.

En effet, ces logiques de transaction s'expriment de plus en plus dans les actions d'aménagement des élus qui évoluent – sous la pression aussi de leurs administrés – vers un « faire périurbain » qui place la conservation de la ruralité des communes qu'ils administrent, gage de tranquillité et de sécurité, et fondement de constructions identitaires, au cœur de leurs actions. S'ils sont parfois porteurs d'un discours nostalgique, opposant la place du village comme lieu de convivialité et l'église (patrimoine historique) à l'horreur urbanistique des banlieues, les formes mises en œuvre montrent toutefois des hybridations multiples

³¹ JAILLET M.-C. (2009), Contre le territoire, la «bonne distance», in VANIER M. (dir.), Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. «Espace et territoires», pp.115-121.

4. Formes et normes d'aménagement des et autour des espaces ouverts : la révélation de l'entre-deux ou de l'intensité périurbaine

Dans les espaces enquêtés, les résidents, constitués parfois en associations (cf. 2^{ème} partie, 3.), s'engagent pour le maintien des espaces ouverts et appellent leurs élus à développer des actions en faveur d'une hybridité assumée et revendiquée des tissus périurbains, composés tant d'espaces bâtis que d'espaces ouverts. Ces derniers considérés comme une trame à articuler, éléments de couture dans un espace fragmenté, sont reconnus dans leur diversité et comme composante identitaire de ce périurbain : ils sont au cœur des enjeux politiques dans ces espaces surtout avec les changements d'équipes municipales (cf. partie 3) qui ont vu l'arrivée dans les mairies et les conseils municipaux de nouveaux habitants.

Les aménagements sont toutefois complexes à mettre en œuvre tant les attentes vis-à-vis de ce périurbain sont paradoxales. En effet, les espaces périurbains sont soumis au double impératif de répondre à la demande de logements et de limiter l'étalement de l'urbanisation. Cette attente oblige élus et résidents à inventer de nouvelles formes urbaines qui ne peuvent être la réplique exacte de celles proposées en ville dense : densifier en milieu rural, sachant que le périurbain francilien est constitué à 70% de communes rurales, c'est avant tout préserver une trame villageoise, dont les éléments de lecture s'inscrivent dans un paysage marqué par la forte présence des espaces ouverts. De surcroît, les attentes des habitants expriment un rejet des modèles de densification, voire une volonté de fermeture des documents d'urbanisme dans des logiques de clubs bien analysées par E. Charmes (Charmes, 2011) et où les espaces ouverts servent d'alibi (Poulot, 2006).

4.1 Les jeux de la négociation et de la transaction entre l'urbain et le vert

La reconnaissance de ces nouvelles composantes territoriales passe par la construction d'un dialogue entre habitants et puissance publique pour envisager et faire accepter des articulations inédites entre espaces bâtis et non bâtis.

i. Du discours nostalgique des habitants...

Le discours des habitants est souvent nostalgique avec la peur d'une disparition ou de la transformation de ces espaces ouverts et les aménagements sont la plupart du temps tenus pour responsables. Telle habitante d'Arnouville-les Mantes constate qu'« *il y a eu beaucoup de constructions et de forêts coupées, c'est dommage quoi. Pour moi, c'est négatif* » et telle autre retraitée originaire de Guerville les rejette car « *ça prend sur l'espace naturel* ». Les occurrences comportant les termes « d'empiéter », « polluer le paysage » ou encore de « verrues » se retrouvent dans nombre d'enquêtes tant autour de Maule que dans le Vexin. Cette formulation d'une habitante de Maule résume assez bien la tonalité générale : « *On voit pousser des petits immeubles, des maisons, là où avant on pouvait se promener donc ça se remarque. Ça rapporte certainement aux promoteurs mais ça empiète sur la campagne* » (femme, active). De telles prises de position participent de cet esprit *nymbiste* maintes fois mis en valeur dans le périurbain – et ailleurs –, avec toutes les mobilisations afférentes contre des infrastructures (voie rapide ou éolienne). Le maire d'Orgerus les identifie comme minoritaires mais particulièrement actifs et prompts à se mobiliser contre quand le reste des habitants est plus passif : « *On a par exemple dans la démarche du PLU, au travers de notre petit journal qu'on distribue à 1100 exemplaires, on a posé la question « quels sont les sites à préserver dans le village ? », vous savez les cônes de vue, ce genre de machin. On a eu 23 réponses, vous vous rendez compte 23 ! Ce chiffre est marqué dans ma tête, 23, 23 personnes qui ont dit voilà les endroits qu'il serait bien de protéger dans le village, parce qu'il y a un beau paysage, parce qu'il y a de beaux arbres... 23 sur plus de 1000 foyers. Ils sont contre, mais très dur à mobiliser pour le pour.* »

Dans cette logique, nombre d'enquêtés « *aimeraient bien que leur environnement reste comme c'est* » (Active, femme Arnouville). Si la structure parc naturel régional n'est pas forcément bien connue – au moins dans notre échantillon –, elle est plébiscitée par les habitants des trois communes du Vexin pour son rôle dans la limitation de l'urbanisation : « *ici on a encore de la chance, c'est qu'on est protégé par le parc du Vexin... qui limite l'urbanisme* », « *ça permet de protéger la nature, de protéger l'environnement, d'éviter une surpopulation, d'éviter une construction à tout va, ça a plein d'avantages un PNR* », ou encore « *je pense qu'on est plus protégé des constructions invasives de la ville, parce qu'on est quand même proche de la ville, si on n'avait pas le PNR qui nous protégeait, il n'y aurait pas la limite de construction qu'il y a actuellement* ». Le PNR du Vexin constitue ainsi aux yeux de la plupart des habitants un outil de réelle protection contre la ville et pour la préservation de la ruralité.

Une grande majorité des personnes interrogées reste toutefois ouverte à l'idée de changements modérés, respectueux de l'environnement et adaptés au paysage. « *Il faut garder le caractère rural de la commune. Il faut des constructions mais lentement. Il faut le temps de les incorporer* » (retraîtée, Guerville) ou encore « *il ne faut pas être trop passéiste. Il faut que cela évolue mais pas trop* » (retraîté, Maule). Pour la plupart des habitants, tout semble être une question de juste mesure permettant aux territoires de s'adapter sans nuire au cadre de vie initial recherché et nombre d'entre eux semblent accorder leur confiance aux élus concernant l'évolution de leur environnement : « *c'est très important que l'évolution soit maîtrisée* » (retraîtés, Maule) et les élus « *œuvrent bien pour préserver le paysage, je savais qu'il n'y aurait pas de tours construites ici quand je me suis installé. Je ne me suis pas vraiment posé la question* » (actif, Maule).

ii. À la prise en charge par les élus : entre préservation et développement

Les élus sont ainsi confrontés à une demande forte de protection des espaces ouverts quand il faut aussi densifier l'existant pour répondre aux besoins de logements mais aussi aménager des voies de communications pour fluidifier les mobilités et créer des équipements commerciaux et de loisirs dans les communes.

Le maire de Boinville-en-Mantois (78) résume clairement les enjeux des communes périurbaines : « *on est aujourd'hui dans un contexte beaucoup plus contemporain et qui dépasse largement les limites de Boinville. Aujourd'hui les deux mots d'ordre, c'est arrêtons de consommer de la terre agricole et densifions l'existant pour apporter une réponse au manque cruel de logements qu'on observe partout. Quand vous avez intégré cela, vous avez les grandes lignes pour développer le PLU. Après on s'est basé sur des dernières décennies pour voir comment était l'évolution mais l'évolution restera très modérée* ». Mais il pointe aussi la difficulté de faire passer ce discours : « *on est actuellement en train de d'achever le PLU, la réunion publique est prévue le 18 décembre prochain forcément, il y a un certain nombre de gens qui vont venir car, pour faire une caricature : « Monsieur le maire, on vient d'arriver. On est content et si vous pouviez fermer la porte derrière nous, cela serait parfait. » Cela illustre des craintes ... les gens sont ravis et souhaitent que ce bon vivre au quotidien perdure* ».

Celui de Feucherolles (78) ne dit pas autre chose à propos de la Plaine de Versailles : « *Je suis pour l'équilibre et l'évolution, je ne suis pas pour la préservation. Parce que cette plaine nous l'avons vu évoluer depuis l'époque royale et elle continue à évoluer et on ne peut pas nous, simplement pour faire plaisir à un certain groupe de personnes qui veulent pas voir autour d'eux que nous sommes en évolution, tout bloquer* ». Ou encore celui de Jumeauville (78) : « *On vient de faire notre PLU..., on a adopté une politique pour préserver le village en laissant construire dans les dents creuses. On est autour de 600 habitants, on estime que dans 10 ans on parviendra à 750 habitants, c'est l'objectif qu'on s'est donné avec le remplissage de dents creuses et la réhabilitation des dermes. [...] On a fait 25 ou 30 réunions publiques avec une cinquantaine de personnes. Au départ ils étaient inquiets et quand ils ont vu les premières cartes sortir, ils ont respiré. Ils craignaient des extensions, comme un nouveau*

lotissement. Après du coup, ils nous ont fait confiance, ils étaient rassurés, le village n'allait pas être bouleversé ».

Pour la plupart des maires, il s'agit de promouvoir de nouvelles formes d'habitat –loin des logements sociaux et des tours unanimement rejetés : « *Bon ce n'est pas des HLM qu'ils disent mais c'est pareil. Ça va amener des populations. Une amie qui vivait à Beynes là-haut, elle a déménagé parce qu'ils ont fait tout un lotissement de défavorisés à côté de chez elle. Elle a déménagé pour venir ici. Et là elle a appris que ça allait venir à côté de chez elle encore. Elle en est malade »* (Résident, Septeuil, 78). Les formes actuellement promues s'éloignent aussi des lotissements pavillonnaires des années 70-80 qui paraissent totalement dépassées, sans lien avec le village qui constitue le noyau de toutes ces communes où triomphait la maison de ville construite à l'alignement. L'objectif est donc de revenir à ces formes villageoises moins consommatrices d'espaces que le pavillon au milieu de sa parcelle : « *On est en train de revoir les formes et les parcelles (...), revoir l'urbanisme en particulier les maisons implantées au milieu du terrain ou mal orientée par rapport au soleil ou autre pour des questions d'énergie. On a des lotissements des années 70 qui sont tous orientés à l'inverse de ce qui devrait être fait. Donc on mène une réflexion et on va être plus vers un retour à des maisons de ville, plus à proximité de la route avec un terrain derrière.* » (Élu, Saint-André de l'Eure).

Ces nouvelles formes qui veulent respecter les alignements villageois et retrouver les logiques anciennes de village-ville (une certaine concentration de l'habitat et de la mixité fonctionnelle) retiennent également le bien-fondé de l'organisation en hameaux quand elle existe. Ces hameaux qui puisent dans l'histoire de la mise en valeur des paroisses et dans les potentialités différenciées des terres sont considérés comme des noyaux distants à conserver notamment car ils évoquent la morphologie villageoise appréciée par les périurbains, celle de petits villages séparés par des espaces ouverts. Ainsi, la commune de Marines dans le PNR du Vexin a opté pour la protection d'un espace ouvert entre le bourg et le hameau des Hautiers, afin que ce dernier ne soit pas absorbé par le bourg. Cette coupure représente une respiration majeure autant qu'un écrin de verdure pour les habitants.

Figure 41 - Conversation d'un espace ouvert rural entre le bourg et le hameau



Source : *Le métabolisme urbain : espaces ouverts et forme de la ville en Vexin français, mémoire de Master 2 2013, BLANGY J., DUSOLLE K., SÉBILLE K., TERRADE A., VEYSSEYRE J.*

Cette acceptation de formes urbaines nouvelles appelle la mise en œuvre de dispositifs de concertation et un effort de pédagogie auprès des habitants. Les réunions publiques, formules classiques et normées dans le montage des PLU, n'apparaissent pas suffisantes : « *On avait fait une réunion publique, mais seulement une trentaine de personnes sont venues, bon c'est pas mal ! Mais là on va le refaire avec des maquettes (...). Il y a vraiment un effort de communication et de pédagogie à faire pour qu'ils comprennent que cette densification là ce n'est pas un mal mais au contraire va avoir beaucoup plus d'aspects positifs ! Il va falloir les convaincre ! Ce n'est pas non plus une levée de boucliers ! Ceux qui sont le plus excités c'est les riverains immédiats. Les autres ils sont inquiets à l'idée que le village devienne une banlieue, avec toutes ses horreurs urbanistiques, comme celles qu'on ne voit pas très loin.* » (Élu, Maule, 78). Certains élus œuvrent d'ailleurs en ingénierie pédagogique montrant les réalisations expérimentées dans leur commune pour remporter l'adhésion de leurs concitoyens : « *Et puis sinon j'ai pris mon bâton de pèlerin et je suis allé voir les récalcitrants ! C'est juste un peu plus long. Je me souviens, à l'époque du SCOT, on faisait des randonnées pour faire découvrir la commune et montrer comment on pouvait ré-aménager une rue, un espace public, une voie verte ou une voie douce, et sur des extensions de villages.* » (Maire de Ménilles, Eure). D'autres ne craignent pas d'aller voir dans d'autres communes, parfois dans d'autres régions, quelles modalités sont mises en œuvre : « *C'est vrai qu'on a pris conscience de ce gaspillage de terres agricoles depuis les dernières années. Alors comment se convaincre c'est en allant voir ailleurs. Là, en décembre, on va en Bretagne, on fait un bus et on amène les élus voir comment font les autres ; les services de la CAPE³² me prépare le truc. Ce n'est pas inné de faire des maisons autrement qu'en lotissement, ou du logement social surtout dans nos secteurs ; et même quand on dit « mais le logement social c'est pour vos enfants » » (Ménilles, 27).*

Dans ce dialogue avec leurs électeurs, les élus mettent en avant que cette nouvelle manière de faire l'habitat tient compte du rapport entre les espaces urbanisés et les espaces ouverts, ménage les espaces ouverts. A Saint-André de l'Eure, le maire conclut : « *il n'y aura plus de développement possible dans les hameaux, ça va se concentrer dans la ville. Avec aussi une volonté forte de boucher les dents creuses pour ne plus mordre sur l'ensemble du territoire* ». Celui de Mauldre insiste : « *On va simplement refaire un développement urbain comme il était fait au 18ème ou 19ème siècle où les gens se mettaient côte à côte en maisons de ville. Et aujourd'hui ça devrait être vrai aussi le cas, pour des raisons écologiques évidentes, pour préserver les terres agricoles* » (Maule, 78). Et le maire d'Aulnay-sur-Mauldre (78) de renchérir : « *On est encore un petit village rural dans toute sa splendeur, mon projet, c'est surtout de le rester. On se sent bien, on est tranquilles. Ici encore, vous verrez des enfants qui jouent dans la rue. Ils ont confiance, ils n'ont pas peur. Il n'y a pas de voyous qui traînent, les enfants, on peut les laisser aller jouer au stade et tout se passe bien. On est rassurés, on sait que cela reste la campagne. Des fois, je les vois jouer là-haut dans les champs.* » (Élu, Aulnay-sur-Mauldre, 78).

Ces différents propos d'élus soulignent la difficulté de construire un entre-deux qui prennent en compte et l'urbain et le vert : le périurbain est cet enchevêtrement du bâti et du vert sans qu'ils puissent être fondus au risque que l'un prenne l'ascendance sur l'autre et en général à la faveur de l'urbain mais l'équilibre est complexe et sans cesse à rejouer. On retrouve là le sens de la formule de Violette Rey sur cette notion d'entre-deux qui a eu du mal à s'imposer, - tant pour l'Europe orientale que pour le périurbain - : « *Je sens avec beaucoup plus de force les deux qui sont là, en permanence, l'un par rapport à l'autre* », explique-t-elle, reprenant par là le terme allemand de *ZwischenRaum*. (cité in Le Gall et Rougé, 2014, p. 3) alors que la terminologie choisie, le périurbain, s'accorde avec l'idée d'un espace transitoire, gommant l'autre force qui ressurgit toutefois aujourd'hui.

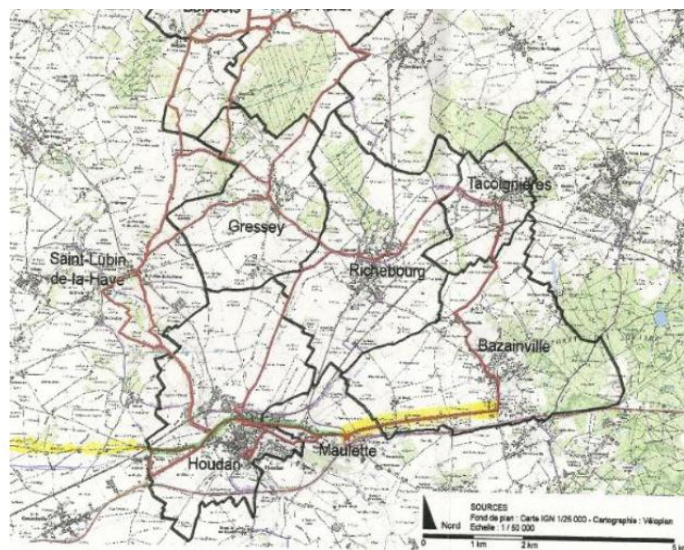
La démarche qui semble s'imposer aujourd'hui est celle d'une négociation permanente, visible dans les processus d'accompagnement où les acteurs locaux essayent en particulier de formaliser dans ce rapport espaces bâtis - espaces non bâtis l'expression des pratiques habitantes. Le directeur de

³² CAPE : communauté d'agglomération des Portes de l'Eure.

l'AUDAS, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval - organisme d'études et de veille territoriale, associant l'Etat, le Conseil Général des Yvelines, le Conseil Régional d'Ile-de-France et près de 70 collectivités locales de Seine-Aval le nord-ouest des Yvelines explique ainsi : « *Beaucoup d'élus ont des idées et se disent j'ai une forêt comment je peux faire pour mes habitants, et surtout en ce moment ils se disent j'ai la Seine, j'ai mes berges de la Seine. Beaucoup ont une vision sur les usages et puis on a un département des Yvelines qui est très volontaire là-dessus, qui a mis en place un dispositif d'appel à projet et ça oblige tout le monde à réfléchir* ».

De fait, les compromis réciproques qui s'établissent entre ville et nature pour construire de nouvelles formes urbaines ou villageoises tiennent de véritables logiques de transaction révélant un nouveau *modus vivendi*. L'exemple de la maîtrise des berges de la Vesgre, facilitée par les mesures agri-environnementales de la PAC³³ et les contrats de bassin³⁴, en fournit une bonne illustration. Elle a permis la délimitation d'un linéaire le long du rû servant d'appui au réseau de mobilités douces que dessine l'intercommunalité tout en permettant une meilleure maîtrise des déversements de nitrates dans le cours d'eau, la stabilisation des berges et le contrôle de leur biodiversité. Le projet participe tant du projet urbain puisqu'afférent au réseau des mobilités qu'à des objectifs agricoles et environnementaux. Habituellement, peu enclins à être conciliés, ces objectifs se rencontrent ici pourtant dans une procédure inédite, témoin d'un équilibre des forces urbaines et rurales.

Carte 43 - Le périphérique vert



Source : Le périphérique vert de la CCPh (Source : *Polarités secondaires, Pratiques de chalands et emploi dans la CCPh*, mémoire de Master 2 (2013), BARBONI J., CHAULIAC A., FERRANDI M., HANNON M., LEVERDEZ J.)

³³ La Politiques Agricole Commune.

³⁴ La CCPh (Communauté de Communes du Pays Houdanais) a signé le 8 janvier 2009 avec ses communes, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, deux Contrats Globaux de Bassin versant concernant les deux rivières principales qui la traversent et leurs affluents. Depuis deux ans, un certain nombre de travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés sur près de 27 kms de ripisylve. En Ile-de-France, la CCPh est une des seules communautés de communes à avoir engagé une telle démarche de préservation de la ressource en eau et des milieux naturels.

Si les espaces ouverts offrent des possibilités de transaction, il n'est toutefois pas possible de dessiner de trajectoire uniforme d'aménagement. Ils viennent modifier doucement la fabrication des morphologies périurbaines pour aller vers de formes moins « franchisées » et plus « passantes » (Mangin, 2004, 2008). Les espaces ouverts permettent l'affirmation d'une spécificité et d'une singularité loin des discours de banalisation et de monotonie, voire même d'aseptisation des paysages et d'une perte de biodiversité, en tant que lieux traversés, appropriés, appréciés, qui ont de la valeur. Ecrans de verdure face à la pression urbaine, ils résonnent aussi avec les petites centralités locales pour permettre la fabrication d'une ville-campagne. Ils participent ainsi d'un renforcement des identifications non pas forcément à l'écart de la ville, de l'urbain, mais en lien avec lui. Le directeur de l'Audas souligne cette appréhension nouvelle tant des habitants que des élus de l'OIN Seine-Aval : *« je trouve qu'il y a eu tout un travail que je trouve très intéressant qui s'appelle Seine Park qui a été conduit dans le cadre de l'OIN et qui était vraiment une sensibilisation des élus et des techniciens en leur disant votre arrière-cour agricole ou forestière c'est ce que vous partagez avec le voisin d'à-côté, ça peut être un élément structurant d'un projet, c'est une coupure que vous pouvez peut-être valoriser auprès de vos habitants. Et sur cet aspect-là, ville-nature, c'est vraiment un aspect qui a été mis très fortement en exergue dans toutes les études de l'OIN comme étant un des points majeurs d'attractivité, voire une spécificité, en disant voilà c'est un territoire où on trouve une intensité urbaine avec des villes mais aussi une force naturelle très proche de ces villes – c'est ce qui fait une spécificité de ce territoire »*. Les espaces ouverts sont ainsi devenus des lieux de respiration, de confiance, de rencontre et de confrontation à une altérité peut-être moins diverse que dans nombre d'espaces plus denses de l'agglomération, mais d'une altérité tout de même. Enfin, ils sont, et sur ce point-là sans doute plus que dans l'agglomération, des vecteurs de contact et d'apprentissage d'une sensibilité aux « choses de la terre ».

iii. Vers des formes de régulation foncière locale

Cette volonté d'une politique d'urbanisation ménageant les espaces ouverts débouche sur des actions de régulation foncière, mêlant actions de gel et constitution de réserves foncières pour de projets futurs. Cette régulation foncière locale est désormais assumée par les maires qui utilisent toute une gamme d'outils – aidés parfois par les départements pour les espaces naturels sensibles – : c'est un moyen de sauvegarder des espaces ouverts, un outil pour des aménagements futurs... Ces opérations donnent lieu en outre à des négociations internes qui révèlent la représentation des espaces ouverts pour les habitants.

Le gel concerne surtout les bois et forêts, véritablement sanctuarisés en Ile-de-France depuis les années 1970. Cette forte protection est soulignée par les élus à maintes reprises : *« les bois sont super protégés »* pour le maire de Crespières ; ceux de Gambais sont privés mais *« tramés espaces boisés classés »*, *« c'est bloqué côté forêt »* pour le maire de Feucherolles. Celui d'Orgerus regrette même cette protection qui s'applique de manière systématique quelle que soit l'unité forestière considérée : *« Alors ça c'est un bois qui a poussé parce que c'était un endroit pas entretenu quoi ! Et puis 20 ans après, vous vous retrouvez avec un bois. Alors c'est rigolo parce que vous avez des gens qui viennent me voir en me disant, mais vous avez un bois et il n'est pas protégé comme ça se fait c'est un scandale ! Attendez, je leur dis, il n'était même pas déclaré le bois ! Il n'y avait rien avant ! C'est marrant comme l'histoire se retourne. Donc on a protégé le bois. On l'a mis en zone, je ne sais plus comment ça s'appelle, c'est des trucs comme ça là, ce n'est pas juste des triangles, c'est des trucs surveillés par le département. Les triangles c'est quand une zone est à protéger sous contrôle de la mairie, mais le machin là c'est par le département. »*

Côté terres agricoles, les communes sont aidées par la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'Etablissement rural), opérateurs de la régulation du foncier agricole et environnemental, et les EPF (Etablissement Public Foncier), opérateurs de l'urbain, qui sont de plus en plus amenés à articuler leurs interventions sur des marchés de moins en moins étanches. Ainsi en Ile-de-France, des conventions de partenariat ont été signées avec des échanges d'informations et un dispositif de compensation lesquelles annoncent un début de prise de responsabilité partagée SAFER-EPF de la maîtrise du front

urbain. De surcroît, quelque 500 communes sur les 1300 que compte la Région ont signé des conventions de surveillance foncière avec la SAFER. La plupart des communes enquêtées sont dans cette configuration : ainsi à Boinville-en-Mantois « *on a une convention avec la SAFER pour disposer d'un outil de surveillance des mutations des terres* » ; ainsi à Orgerus, « *La SAFER nous aide chaque fois qu'il y a une transaction d'une terre agricole puisqu'on est prioritaire et on dit si on préempte ou pas* », ainsi à Gambais (78) ou encore à Maule. Les 34 communes de la communauté de Communes de Vexin Centre – dont fait partie Cormeilles en Vexin – « *sont toutes affiliées à la SAFER* ».

La question des réserves foncières est récurrente dans les enquêtes : comment les constituer ? Pour quoi ? Quelles négociations ? Le maire d'Aulnay-sous-Mauldre qui affirme le côté campagne de sa commune et sa volonté « *rester un village rural (...) avec que des champs autour* » envisage dans son prochain PLU « *d'utiliser les terrains cultivés qui sont enclavés (...) ceux-là on pourrait les passer constructibles un jour ou l'autre. Il faut que l'on prévoit dans les années à venir (...) C'est une négociation qui n'est pas fermée* ». On retrouve en filigrane le discours de densification du centre bourg versus conservation des espaces ouverts aux alentours des constructions.

Le maire d'Orgerus développe un véritable discours de la méthode rappelant la nécessité d'achat de terres pour de futurs aménagements et pour développer des activités de loisirs. « *Donc quand il y a des champs à vendre on les achète. Si dans le futur on a besoin, je ne sais pas moi, après le collège là on va faire le stade de foot, ben peut-être qu'un jour il faudra un lycée et s'il y a déjà un collège et un stade au milieu on pourrait concevoir qu'il pourrait y avoir un lycée de l'autre côté. Là, on vient de préempter sur un bois qui fait 20 ha, les domaines viennent de me l'évaluer à 90 000 euros. On peut acheter un bois à 90 000 euros, au moins on est sûr que pendant ce temps-là il ne sera pas saccagé et puis si plus tard les gens veulent faire quelque chose et bien ça sera à eux* ». De surcroît, ces achats peuvent servir pour des échanges et le maire d'Orgerus de souligner « *On a acheté des terrains, on a acheté des champs parce qu'en fait l'idée c'est de dire, il faut qu'on est de quoi négocier avec les cultivateurs* ». Une partie des terres achetées a d'ailleurs été reclassées immédiatement en terres à bâtir sans opposition a priori de la SAFER : « *On les a mis en zone à urbaniser tout de suite. Oui, parce que sinon après pour les changer il faudra faire une révision de PLU. C'est aussi pour inciter les gens à ne pas faire de la résistance contre le fait de les vendre un jour. Si je les laisse en terre agricole, il faudra faire une révision* ». La mise en place d'un « *phasage* » pour l'urbanisation a également été soulignée dans cette enquête ; elle vient rappeler le besoin de mesure et de maîtrise dans le temps de l'urbanisation déjà évoqué dans le discours des habitants.

Dans ce laps de temps avant l'urbanisation, nombre de communes conservent une exploitation agricole sur les terres – souvent en régie ou éventuellement confiées en location à des agriculteurs : « *On a quelques parcelles louées à des agriculteurs* » (Cormeilles en Vexin, 95). Ainsi à Ménilles (27) où le maire évoque également les échanges de terres dans un jeu complexe avec les propriétaires et les agriculteurs : « *La méthode c'est d'avoir anticipé les choses mais pour ça, premièrement j'avais fait une étude d'anticipation avec un cabinet en 95, deuxièmement j'avais acheté des terres et on a 18 ha de terres qui appartiennent à la commune et c'est la commune qui exploite ces terres. Ces terres-là n'étaient pas suffisantes pour faire la zone, alors j'ai continué à acheter ailleurs et à revendre là afin d'avoir une surface suffisante et puis il y a eu le marasme économique et ça ne s'est pas fait. Donc on continue à cultiver et on a fait une jachère, on accueille un club de modélisme* ».

Cette politique foncière est complexe à mener au niveau local avec des échelles de décision intercommunales, départementales voire régionale en Ile-de-France et des intérêts économiques en jeu majeurs. Le maire de Maule rappelle ainsi l'installation projetée d'un centre d'entraînement du club de football PSG entre Poissy et Feucherolles et le refus unanime de l'intercommunalité malgré d'éventuelles retombées économiques favorables : « *on a fait un communiqué de presse contre l'installation du PSG qui envisageait de s'installer à la ferme du Poult entre Poissy et Feucherolles et qui est un secteur de très très bonnes terres agricoles. Donc c'est non ! Pourtant c'est un produit économique fait pour nous, c'est du tertiaire et du tourisme, on ne va se développer avec de l'industrie lourde ou faire des tours de bureaux. Si on veut attirer quelque chose de significatif c'est un peu dans*

ces domaines-là ! Mais le non à cette dépense de 70 ha de terres agricoles a été unanime dans l'intercommunalité ».

De surcroît, la négociation autour des espaces agricoles reste difficile : le type d'agriculture, l'importance des fermes, mais aussi la méconnaissance, sont autant d'éléments contre lesquels il faut lutter. « *Vous savez, aujourd'hui, les cultivateurs il faut qu'on participe à leur protection sans bouffer leur terre, on en n'est pas encore à les aider ou à créer du lien. Et puis vous savez les fermes d'ici elles sont grosses et les cultivateurs ils ne sont pas sur ce genre de démarche. Ici si vous n'avez pas 200 ha vous ne pouvez pas vivre. Moi j'entends autant parler du riverain qui râle parce qu'il y a la moisson et que ça le dérange pendant qu'il est dans sa piscine, que de gens qui viennent me dire « ouais le cultivateur il faudrait l'aider »* (Orgerus, 78). Certains maires n'hésitent pas à évoquer des situations quasi bloquées tant les agriculteurs paraissent maîtres des jeux quand ils sont propriétaires : « *il y a actuellement deux familles d'exploitants, les intéressés ont une cinquantaine d'années, qui possèdent peut être pas la totalité mais un très fort pourcentage des terres et donc le développement urbanistique de Boinville passe par la volonté de ces gens-là. Et donc, quand bien même demain, il y aurait un maire un peu mégalomane. Eh ben, il va falloir qui ronger son frein ou qu'il aille voir ailleurs. En définitive, c'est eux qui détiennent la volonté de vendre ou de ne pas vendre donc de permettre ou non le développement »* (Boinville-en-Mantois, 78).

On mesure la difficulté à passer à des logiques de transaction autour et sur les espaces ouverts. De multiples conflits existent et ressurgissent en dépit d'évolutions certaines et d'une volonté de consommation toujours plus modérée des espaces agricoles. Le souci des élus de promouvoir un autre type d'agriculture, une agriculture de proximité susceptible de s'ouvrir et de se faire connaître des habitants est patent ; cette transition vers une autre agriculture leur apparaît nécessaire pour conserver des espaces agricoles et aller vers un équilibre de ce périurbain. Le discours –passéiste ?- du maire de Feucherolles sur la plaine de Versailles en témoigne exemplairement : « *Et bien je me dis que tout compte fait la Plaine de Versailles c'est un endroit qui est resté en équilibre et ce domaine que vous développez, périurbain, à travers l'aspect sociologique et l'évolution aussi de territoire. Parce que ces gens-là (Le Notre et les autres) avaient déjà vu ce qui était bien pour la Plaine et c'est ça qui était bien. Au niveau de la culture, de l'irrigation, des cônes de vues, de l'achalandage parce que la majeure partie des gens mangeaient sur la Plaine, ils avaient ce petit territoire et à Feucherolles nous avons notre gare qui est caractéristique de la vie de la Mauldre qui permettait d'amener les matériaux de construction pour la briqueterie de Feucherolles, pour la sucrerie de Chavenay ».*

Les logiques de transaction paraissent plus évidentes pour les espaces boisés et naturels, bien intégrés aujourd'hui dans les pratiques et les usages habitants. Ce sont d'ailleurs par ces pratiques, notamment celles de circulations et de mobilités que les espaces ouverts obtiennent droit de cité dans les nouvelles morphologies périurbaines. Plusieurs logiques peuvent se lire dans les sociabilités qui s'élaborent dans ces espaces et dans les circulations entre espaces ouverts et espaces bâtis.

4.2 Des morphologies périurbaines redessinées à l'aune des pratiques habitantes des espaces ouverts : de nouvelles articulations entre bâti et espaces ouverts

4.2.1 Intégrer les espaces ouverts dans les morphologies périurbaines : la fabrication de lieux du commun

Souhaitant combiner l'idée de ville et celle de village, les élus tentent d'articuler les espaces ouverts, qui sortent peu à peu de leur statut de vide, en les intégrant progressivement à la morphologie urbaine – l'ensemble renvoyant ainsi au souvenir d'une identité rurale (place enherbée, venelles, bords de rivières ...) qu'il convient de préserver.

Ce contact immédiat avec des espaces ouverts allège les processus de densification fabriquant tout autant de la soutenabilité que de l'intensité urbaine et participe alors de cette « ville-village » recherchée et valorisée par les périurbains (Aragau et Poulot, 2012) : « *Aujourd'hui cet espace de forêt est ouvert,*

disons qu'il y a un chemin et puis avec 4 ou 5 ha on a un square avec un axe planté, et le dimanche c'est un coin de balade. Vous venez le dimanche c'est blindé. Ce qui est apprécié, c'est qu'on a à la fois des commerces et des champs. On peut voir des animaux, des poneys, des chevaux et une voie verte qui va faire l'objet d'une réhabilitation complète et on aimerait la lier avec celle de Ménilles mais il faut passer par des propriétés privées et les éleveurs de moutons ne sont pas très favorables. Mais on y travaille. » (Maire de Pacy-sur-Eure). Celui de Saint-André-sur Eure parie de même sur les espaces de nature pour fabriquer des lieux de vie : « On a deux zones ZNIEFF qu'on va continuer à préserver et puis il va falloir qu'on continue à planter, maintenir des espaces verts ; un des objectifs c'est de créer des lieux de rencontres, des jardins publics ».

Il est aussi question à Orgerus (Yvelines) de réaménager la place centrale mais en préservant son caractère rural, qu'élus et résidents associent aux platanes présents et à son cœur enherbé. L'intention est que cette place garde une position de carrefour au sein de la commune, captant les flux en faveur des commerces locaux, devenant un véritable lieu de convivialité et de rencontre au moment des temps forts de la commune : fête annuelle, marchés forains.

4.2.2 Les linéaires d'espaces ouverts pour recoudre la morphologie périurbaine et relier les lieux

Mais les espaces de nature ne sont pas qu'étendues mais forment aussi des linéaires en capacité de construire la trame d'un réseau pour les mobilités douces. Si à Houdan la réalisation d'un périphérique vert (cf. carte 43) pour les circulations douces est engagée, le maire de Saint-André y songe lui aussi : « *Moi je rêverai d'avoir des liaisons douces entre les différentes communes de la Communauté de communes, il y a plein de possibilités et ça ne devrait pas coûter trop cher, et puis ça développerait des interconnexions.* » (Maire de Saint-André-de-l'Eure).

L'objectif se retrouve dans nombre de communes enquêtées pour faciliter les circulations, amener de nouveaux rythmes de vie et des temps de contact avec les différents lieux de la commune : d'une certaine manière, ces cheminements piétonniers sont l'occasion d'articuler ensemble les lieux communaux pour leur donner un sens.

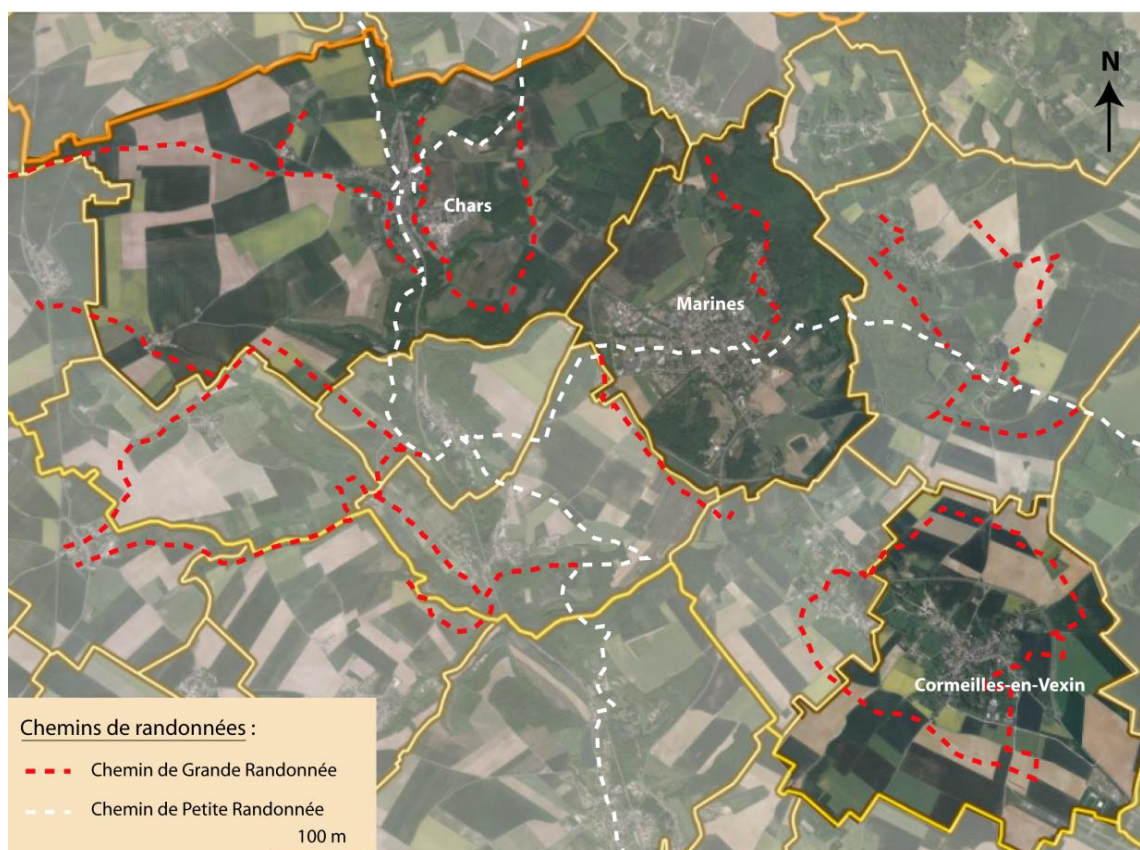
Le maire d'Aulnay-sur-Mauldre envisage ainsi de relier le bourg à la gare en passant par-dessus la Mauldre, moyen d'intégrer la rivière dans le vécu des habitants : « *Cela me plairait beaucoup d'avoir un chemin piétonnier pour aller à la gare, mais il faut de l'éclairage. On ne peut pas les faire passer n'importe où, n'importe comment. Au-dessus de la Mauldre, il faut quand même un pont mais cela fait partie de nos projets. Car la route actuelle qui y mène est très dangereuse. On a déjà des chemins mais qui ne sont pas aménagés. Par exemple, si on veut aller sur Maule, on a chemin piétonnier magnifique qui est très emprunté, pour aller faire le marché notamment. Les adolescents aussi vont en vélo au collège* ».

Ces actions ou réflexions tentent d'articuler les échelles, les vitesses et les temporalités pour mettre en œuvre une politique de mobilité articulée avec d'autres secteurs d'intervention (logement, équipements, emploi).

À Ménilles (Eure), le souhait de développer ce type de liaisons douces pousse le maire à racheter des bouts de parcelles : « *On a acheté un petit bout de terrain, sur la grande route, là. La commune est coincée entre l'Eure et le plateau, et là on réussit à acheter une sangle de 3 mètres pour faire une liaison douce et toutes les petites maisons derrière, elles vont pouvoir aller au centre-ville sans avoir à prendre la voiture en longeant l'Eure, et du coup ça limite le stationnement dans la rue principale et sur le parking de la mairie.* » (Maire de Ménilles, Eure). A Richebourg, dans le cadre d'un aménagement foncier lié à une déviation routière, une réflexion est menée sur les sentiers pédestres : « *on pourra faire le tour du village dans les champs, il manque encore quelques tronçons* » (Maire de Richebourg, Yvelines).

Dans certains cas, les communes s'appuient sur le schéma départemental des voies pédestres comme l'évoque le maire de Pacy-sur-Eure : « *la voie verte fait partie du schéma départemental, et la continuité se fait avec le CG. Elle arrive là, elle est à Bueil et elle va rejoindre la voie du chemin de fer de la vallée d'Eure et tout sera connecté de l'avant de Saint-André jusqu'à l'embouchure de l'Eure* ». C'est également le cas dans le Parc Naturel régional du Vexin où les cheminements doux épousent le réseau très dense de sentiers pédestres (chemins de grande et de petite randonnée).

Carte 44 - Chemins de randonnée sur les communes de Chars, Marines et Cormeilles-en-Vexin



Source : *Le métabolisme urbain : espaces ouverts et forme de la ville en Vexin français, mémoire de Master 2 2013, BLANGY J., DUSOLLE K., SÉBILLE K., TERRADE A., VEYSSEYRE J*

Cette morphologie renouvelée, parfois même retrouvée, s'accompagne d'un soutien des pratiques pouvant la valoriser. Il est ainsi du développement d'un « tourisme lent » pour reprendre les propos d'un élu dans un espace métropolitain mu par la vitesse et la complexité des flux : « *je veux développer le tourisme lent. Et donc, nous partons sur un schéma de voie verte qui permettrait de garder les touristes qui se baladent dans le territoire, donc qui puissent aller en gîtes ruraux, qu'ils puissent passer une nuit, manger dans un restaurant, acheter un pot de miel. Donc, il faut des touristes lents, pas des touristes rapides. Et donc : marche à pied, vélo, âne,...* Et là, on peut imaginer de très belles choses. On descend, on prend le train, on va à Bréval, sur la ligne Saint Lazare, on se loue un vélo ou un âne, on se balade deux jours et on reprend le train à Houdan ou à Montfort et nous sommes en train de ça va être votre schéma de voie verte en utilisant les chemins ruraux. Ce qu'on espère, c'est que ce sera aussi pour les gens du coin, du tourisme, du loisir local et ils ne vont pas forcément aller chercher ailleurs » (Maire d'Houdan, Yvelines).

4.3. La ville-campagne entre documents d'urbanisme et engagements contractuels

Ces démarches sont, en Ile-de-France, facilitées par le SDRIF³⁵ qui formalise une feuille de route pour les élus, surtout dans ses deux dernières versions. L'idée de cohabitation ville-nature-agriculture est d'ailleurs reprise par les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme des Yvelines (agence d'urbanisme, bureaux d'études) qui essaient de la diffuser : « *Voilà un aspect conceptuel d'acculturation, des aspects plus réglementaires y compris dans l'approche SDRIF, et il y a notamment beaucoup de projets qui tournent autour des reconquêtes et revalorisations des berges de Seine : des projets artistiques, culturels, du patrimoine industriel... tout cet aspect presque psychologique et symbolique des bords de Seine, au sens identité du territoire* » (Dir. de l'AUDAS, Yvelines).

4.3.1 Pos et Plu : des documents qui s'attachent à limiter l'urbanisation et respecter les enveloppes villageoises

Les Pos devenus PLU reflètent cette cohabitation en devenir avec une tendance forte à circonscrire le potentiel de croissance de l'urbanisation dans l'enveloppe villageoise existante, avec la reconquête des dents creuses.

Carte 45 - Le PLU de Cormeilles-en-Vexin

PLU de Cormeilles-en-Vexin : un faible potentiel d'urbanisation



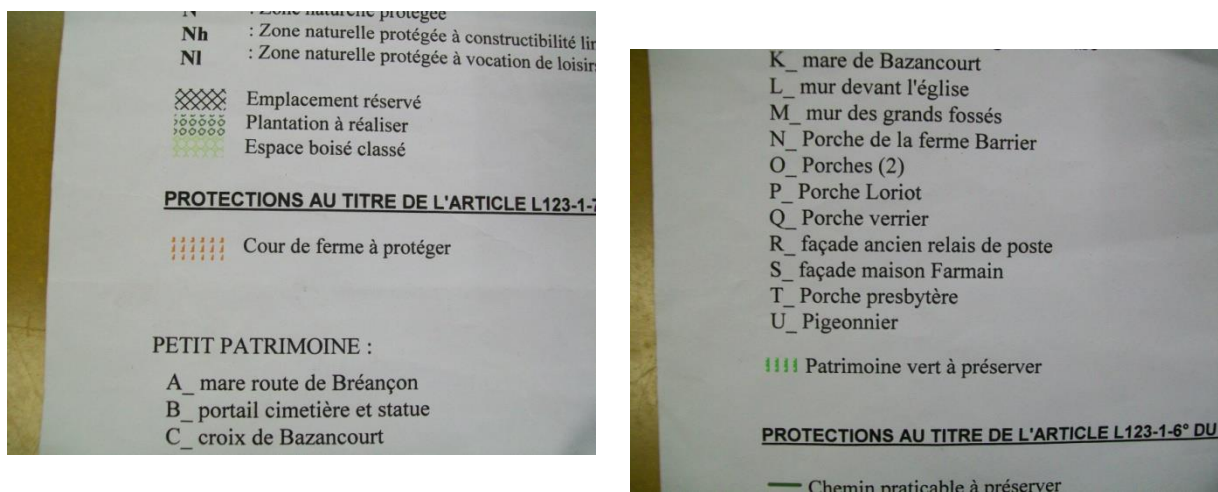
 Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

Le Plu de Cormeilles-en Vexin apparaît comme le plus restrictif des communes enquêtées : dès les années 1970, limiter l'extension du village est devenu une préoccupation majeure du conseil municipal. Le PNR du Vexin joue un rôle indirect dans cette limitation (Raymond, 2004 ; Desponds, 2007). Aujourd'hui, le potentiel d'urbanisation est très réduit à Cormeilles et se concentre dans un seul secteur continu au bourg, comme le montre la carte de zonage du PLU ci-dessous.

³⁵ Schéma D'aménagement Régional de l'Ile-de-France

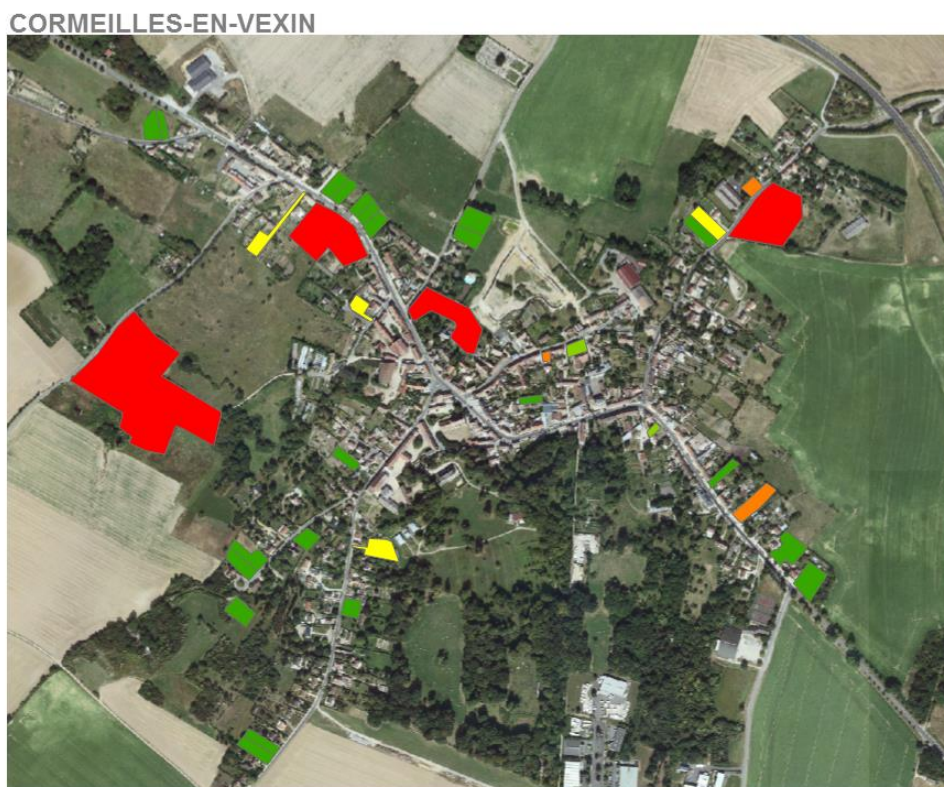
Le PLU impose une protection stricte des attributs ruraux de la commune : les espaces agricoles bénéficient d'un zonage spécifique et sont inconstructibles. De plus, des éléments bâtis qui alimentent le patrimoine rural, comme un grand nombre de cours ou de porches, sont protégés grâce à la loi de protection des éléments de patrimoine bâti et paysager du code de l'urbanisme. Au-delà de potentialités limitées pour l'urbanisation, la politique communale vise également à restreindre au maximum la densification à l'intérieur du bourg. En effet, une augmentation trop importante du nombre d'habitants contribuerait à dénaturer la commune, à détruire son caractère rural. L'une des craintes de l'actuel maire concerne les corps de ferme, dont certains sont potentiellement transformables en une quinzaine de logements.

Figure 42 - Légende du PLU de Cormeilles-en-Vexin : une forte protection du patrimoine bâti et paysager



Source : *Le métabolisme urbain : espaces ouverts et forme de la ville en Vexin français, mémoire de Master 2 2013, BLANGY J., DUSOLLE K., SÉBILLE K., TERRADE A., VEYSSEYRE J*

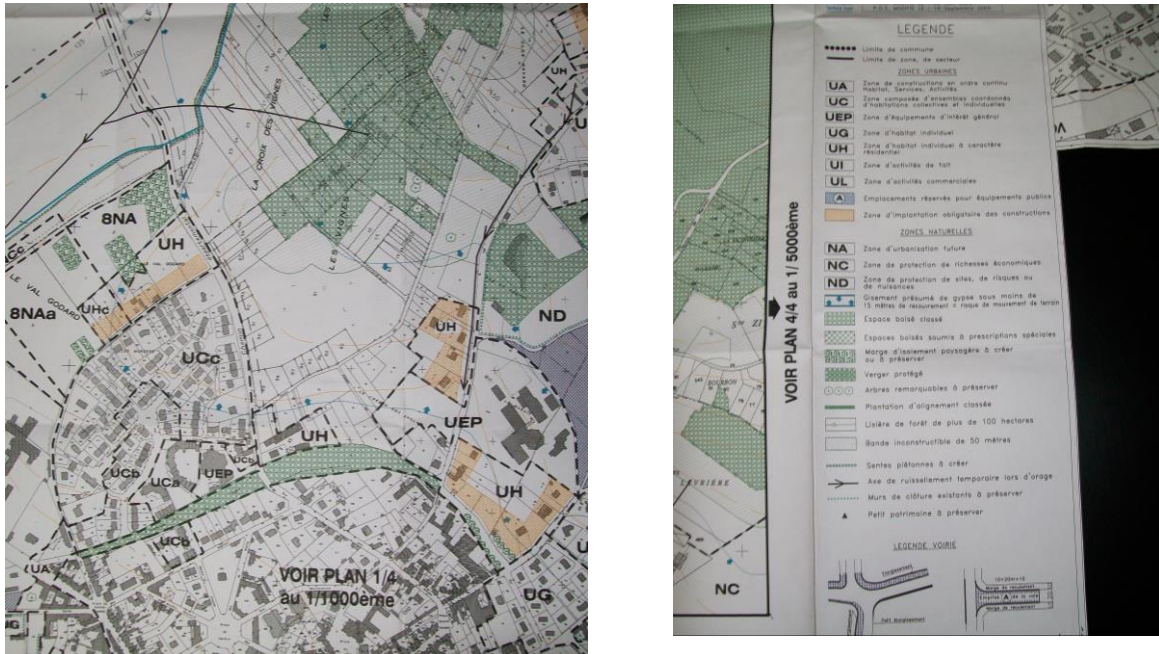
Conserver le caractère rural du village de Cormeilles signifie également en termes de stratégie communale la préservation des quelques commerces et services qui se localisent dans le village, afin qu'il ne se transforme pas en « cité-dortoir ». Une politique très volontariste a été menée pour conserver l'épicerie et le restaurant du village. Les locaux ont été rachetés par la commune afin de stabiliser leur devenir. Un repérage des nouvelles constructions réalisées entre 1999 et 2012 montre toutefois des processus de réaménagements parcellaires en frange de zone urbaine dans les anciens espaces de vergers, pâtures et jardins qui entouraient traditionnellement le finage villageois (l'infield).



Note de lecture : les parcelles en rouge représentent des réaménagements fonciers et ceux en vert des démolitions-reconstructions. On note leur concentration dans cet espace de petite culture autour du village.

L'urbanisation de Marines est régie par un POS qui laisse un plus grand potentiel au développement de l'urbanisation qu'à Cormeilles. Si très peu de zones sont dédiées au développement de l'habitat, davantage autorisent l'urbanisation pour des activités industrielles, artisanales ou de services. Plusieurs opérations récentes ont eu lieu, drainant de nouvelles populations sur le territoire mais la stratégie communale est maintenant de ralentir le développement des habitations pour que Marines ne s'agrandisse pas davantage. Tout comme à Cormeilles, mais de façon plus mesurée, la densification du bourg n'est pas une perspective très bien perçue par le conseil municipal ; les contraintes techniques engendrées par des processus de densification des centres-bourgs sont invoquées (problèmes de stationnement, actuelle station d'épuration plus suffisante, etc.).

Carte 47 - Extrait du PLU de Marines



Source : Le métabolisme urbain : espaces ouverts et forme de la ville en Vexin français, mémoire de Master 2, 2013, BLANGY J., DUSOLLE K., SÉBILLE K., TERRADE A., VEYSSEYRE J

Carte 48 - Réaménagements fonciers à Marines



On retrouve les mêmes logiques d'urbanisation entre 1999 et 2012 qu'à Cormeilles avec des réaménagements fonciers en frange urbaine dans cet entre-deux entre bâti et grande culture.

Si les PLU ou POS des communes des Yvelines autour de Maule et Guerville paraissent moins restrictifs, la commune souhaite préserver la vocation agricole du plateau en limitant la construction et la densification : ainsi en imposant une surface minimum des terrains constructibles pour éviter toute modification paysagère. Les six axes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Maule consignent l'importance accordée à la conservation du patrimoine, de la nature et du caractère rural de Maule.

Tableau 33 – Les axes du développement de la PADD de Maule

<ul style="list-style-type: none">• Environnement →Le projet de la commune dans ce domaine est de préserver ce qui existe et d'améliorer ce qui peut l'être.• Aménagement de l'espace →La commune souhaite particulièrement faire face aux enjeux de circulation, lorsque 70% des habitants utilisent la voiture.• Renouvellement urbain et habitat social →La politique de la commune dans ce domaine est guidée par sa volonté de ne pas développer de façon importante les zones à urbaniser.• Le développement économique et démocratique →L'objectif de la commune est de maintenir l'activité industrielle existante sans chercher à la développer.• Equipements et services →Volonté d'amélioration des équipements sans en construire de nouveaux.• Protection de l'agriculture →Volonté de préservation des espaces et des activités agricoles.

Source : Extraits du PADD de Maule, Mairie de Maule, 2013

MAULE



L'analyse de l'urbanisation entre 1999 et 2012 montre clairement les choix de densification à l'intérieur de l'enveloppe bâti (divisions de parcelles en jaune et densifications en orange). Surtout la volonté de contention de l'urbanisation dans la vallée se lit parfaitement.

L'analyse vaut également pour Jumeauville (78) où le PLU et le PADD insistent fortement sur l'idée de préservation du caractère rural du bourg.

Tableau 34 –Extrait du PADD de Jumeauville

- Développer le développement rural du territoire
→ Poursuivre le développement de l'urbanisation de façon mesurée et différenciée en densifiant le cœur du village et en aménageant les entrées de ville en préservant le caractère rural : développement de l'activité économique, consolidation du niveau d'équipements, développement du parc de logements.
- Permettre aux jumeauvillois d'évoluer dans un cadre de vie de qualité
→ Valorisation des liaisons douces, développement de l'offre de stationnement public, lutte contre les inondations, amélioration du cadre de vie et de l'environnement, valorisation des espaces naturels et préservation de l'identité patrimoniale.
- Préserver le caractère rural de la commune
→ Maintien de l'activité agricole en améliorant la circulation du matériel agricole et en réalisant un inventaire.

Source : Extraits du PADD de Jumeauville, Mairie de Jumeauville, 2013

Les modalités d'urbanisation ont été identiques entre 1999 et 2012, limitées à des divisions de parcelles (jaune), des densifications (orange) ou des démolitions constructions (vert). On constate là encore la même volonté de respect de l'enveloppe villageoise organisée en village-rue.

JUMEAUVILLE



4.3.2 Des procédures contractuelles plus souples et consensuelles

En plus et en parallèle des PLU, l'action publique dans ces communes privilégie d'autres formes de zonages : des périmètres d'actions de proximité, souvent sous la forme de chartes. L'élaboration d'une charte comprend une dimension consensuelle, apte à ouvrir le dialogue pour consolider le projet territorial et son inscription dans des documents d'urbanisme. Tout d'abord le fait qu'elle ne soit pas opposable aux tiers lui donne une dimension moins contraignante qu'un PLU ; les élus sont moins rétifs et engagés, lors de son élaboration, une réflexion plus spontanée. La charte paysagère apparaît ainsi comme un compromis tout-à-fait acceptable entre élus et habitants. Le PNR du Vexin a joué un rôle d'initiateur en la matière, la quasi-totalité de ses communes ayant adhéré à la démarche entreprise depuis le début des années 2000.

L'initiative est aujourd'hui portée aussi par l'intercommunalité des Portes de l'Eure qui a adopté une charte paysagère et écologique (27). « C'est un projet sur lequel j'ai pris mon pied et qui a permis de faire adhérer les élus des communes rurales, dans la mesure où une charte n'est pas opposable aux tiers, et après quand on a repris ça pour le SCOT, ça a été un déclic d'adhésion, ça a vraiment été l'élément fédérateur d'adhésions des élus à toutes les autres démarches, le SCOT, le PLH » (Ménilles, Eure). Celui de Saint-André tient un discours similaire : « Alors on a mis une charte paysagère dans le cadre du SCOT, et le reste on n'impose rien. On laisse faire. On accompagne surtout les logiques individuelles, c'est leurs maisons. Donc on travaille sur l'ensemble paysager du secteur et on laisse le choix de la forme ».

Figure 43 - Charte paysagère et écologique de la CAPE

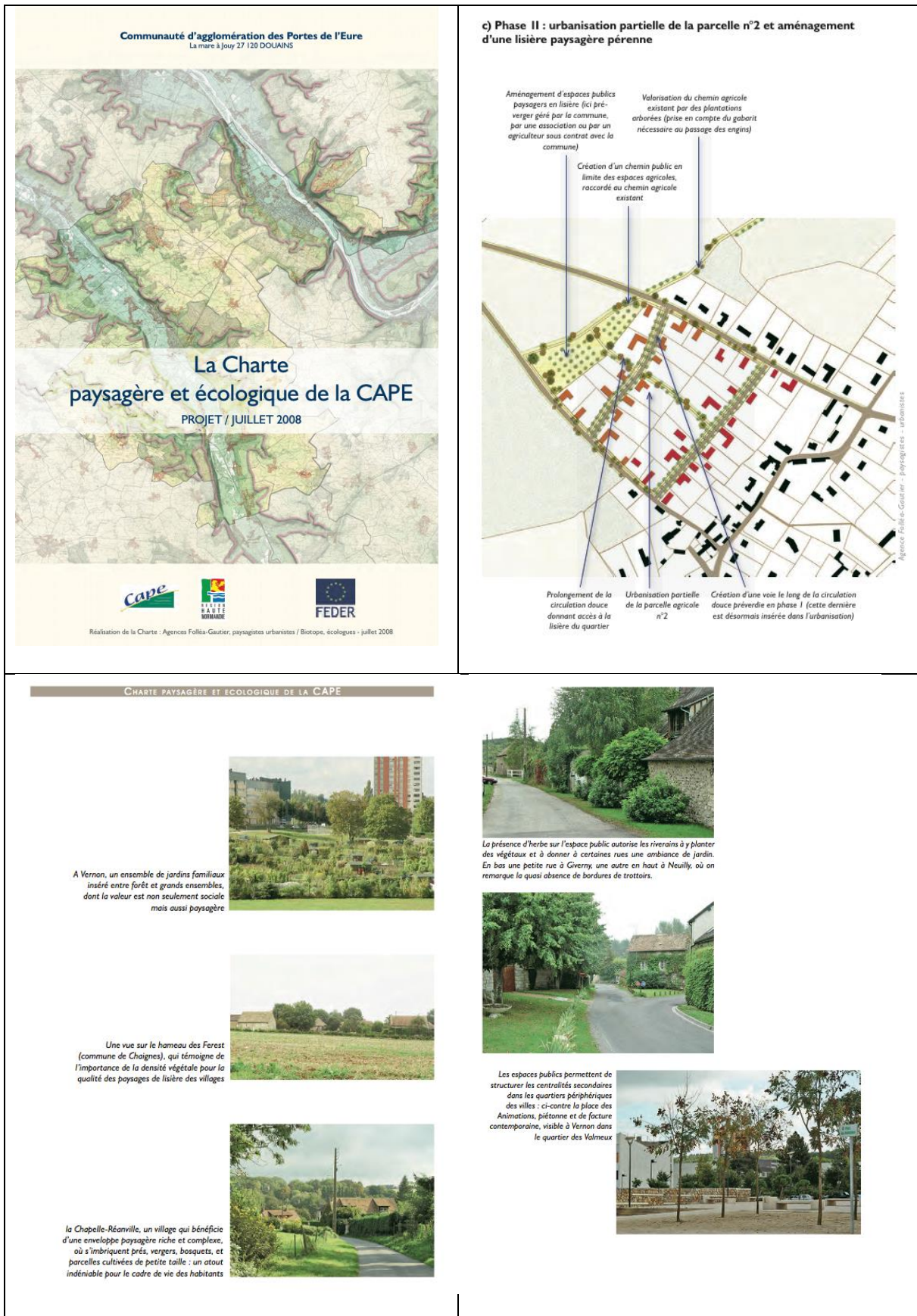


Figure 44 - Quelques exemples de circulations douces existantes ou potentielles

Quelques exemples de circulations douces existantes ou potentielles



Le GR2 sur les coteaux de l'Epte, un itinéraire participant à l'attractivité touristique de la CAPE



La circulation douce parallèle à la RD5, à Giverny, qui bénéficie d'un traitement paysager de qualité

Une circulation douce urbaine et en site propre dans les quartiers Sud de Vernon



Le long de la RD182 entre Vernon et Pacy-sur-Eure, les emprises arborées situées entre la route et le chemin agricole offrent un beau potentiel pour l'aménagement d'une voie verte (piste cyclable) entre les deux villes



Ces quelques extraits de la charte paysagère et écologique de la CAPE résument les axes d'intervention, à tout de moins de négociations. Les transitions entre espaces bâtis et espaces ouverts sont essentielles avec l'implantation de jardins familiaux ou d'espaces agricoles publics gérés par la commune. Les cheminements piétonniers verts sont particulièrement encouragés avec des propositions de traitements paysagers (emprise arborée) avec solution de continuité entre cheminement urbain et cheminement de randonnée par exemple. On constate, à partir de cette charte, l'aptitude à croiser en périurbain les outils de la ville et ceux de la campagne pour obtenir des subventions destinées à valoriser ces espaces dits de nature. La charte de la CAPE est une initiative financée par le FEDER, fonds européen de

développement régional dont l'espace d'action privilégié est constitué des régions en difficulté, notamment les régions rurales. Ainsi le périphérique vert présenté précédemment bénéficie entre autres des financements du département au titre du schéma départemental des Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV). Ce dernier s'inscrit lui-même dans un schéma national et européen permettant de relier en vélo de grandes métropoles : le tracé Paris-Londres passe ainsi par les Yvelines.

Côté campagne, la commune de Houdan bénéficie, au titre d'un contrat rural 2012, d'une enveloppe financière pour « l'aménagement paysager d'un espace de détente »³⁶.

4.3.3 L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ou l'invention de l'agri-urbain (Poulot, 2008 ; Poulot, 2014)

Ces formalisations complexes sont particulièrement illustrées par l'Association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets à laquelle appartiennent notamment certaines des communes enquêtées (Feucherolles, Maule, Crespières, Jumeauville).

C'est un ensemble de 24 communes créé en 2004 autour du site classé dans le prolongement du parc du Château de Versailles (classement en 2000). Ce classement fait contre l'avis des agriculteurs et de la Chambre d'agriculture craignant que le territoire soit figé conduit à une réflexion sur ce territoire regroupant des élus, certains agriculteurs et la Région. La démarche adoptée vise à reconnaître quel est le patrimoine commun à l'ensemble des acteurs présents sur ce territoire, agriculteurs et habitants périurbains, afin qu'ils le prennent en charge ensemble, dans une vision dynamique.

Un premier audit aboutit à un constat partagé, que le patrimoine vivant n'a pas été pris en charge jusqu'à maintenant sur cet espace, qu'il repose en grande partie sur l'agriculture, et qu'un lieu de rencontre est nécessaire : ce territoire périurbain est reconnu agriurbain.

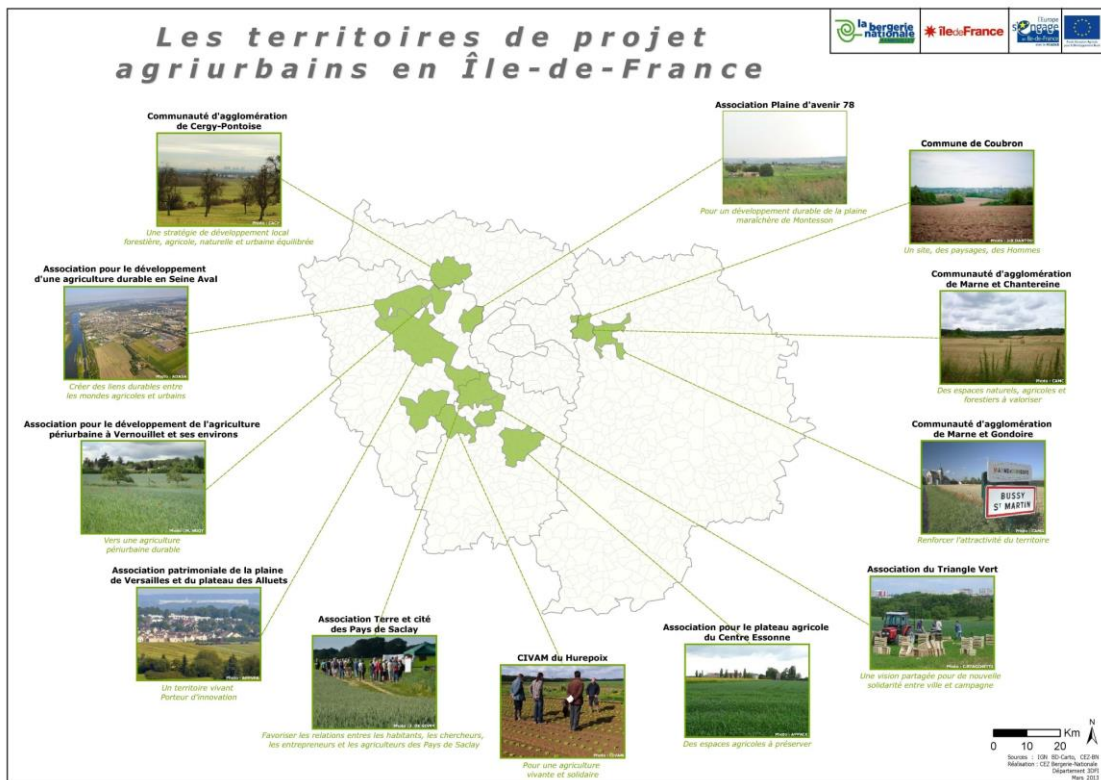
³⁶ Expression utilisée dans le compte-rendu du conseil municipal de Houdan du 3 décembre 2012

Une association « Agriculteurs et citoyens de la Plaine de Versailles » est créée, puis transformée en association patrimoniale en 2004. Celle-ci est étendue à la partie non classée de la Plaine, jusqu'au Plateau des Alluets et la vallée de la Mauldre.

Son objet est de « *Créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux Instances Communales, Intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires et de leur application.* ».

Il s'agit donc d'une structure originale qui se saisit du périurbain notamment par son prisme agricole, au point de se qualifier d'agri-urbain. La Région Ile-de-France soutient cette démarche et a labellisé un certain nombre de territoires dans la Ceinture Verte.

Carte 51 - Les territoires de projet agriurbains en Ile-de-France



Source : réseau des territoires agri-urbains

Cette association est organisée en trois collèges : un collège d'élus (représentant les communes adhérentes et les élus régionaux ou nationaux présents sur le territoire), un collège d'agriculteurs (comprenant également la chambre d'agriculture) et un collège représentant la société civile (associations et particuliers). Ces collèges se réunissent indépendamment, afin de se connaître et faire des propositions. Les trois collèges sont représentés au sein du Conseil patrimonial, où se prennent les décisions. Sans moyens économiques, l'association a tout d'abord travaillé à définir le périmètre du territoire de la Plaine de Versailles avec les maires des 24 communes et à mieux connaître ce territoire au travers d'études (circuits courts, filière équestre, patrimoine historique, recensement des chemins...). Elle a créé enfin un site internet. A la recherche de moyens financiers pour se doter de moyens

d'animation (essentiels à la fonction de rencontre), l'APPVPA a été candidate à un pôle d'excellence rurale, sans succès, puis au programme LEADER, pour lequel elle a été retenue.

Le maire de Feucherolles est actuellement président de l'APPVA et il résume ainsi la démarche : « *Ici il y a pour souci le maintien de l'équilibre territorial, intellectuel et environnemental et la charge que j'ai depuis un an et demi le Président de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles qui regroupe les sites classés et nos 24 communes, m'a permis de me rendre compte que c'est vrai depuis Le Notre, dont nous avons fêté les 400 années de son œuvre mondiale. (...) Tout ça fait que nous avons un appui sur ce territoire qui est bien représenté par l'association patrimoniale qui est un collège des élus, un collège des agriculteurs, un collège des habitants et qui est la source du maintien des équilibres territoriaux et associatif avec des personnes qui donnent sans compter pour faciliter tous les projets. L'APPVPA a un rôle de facilitateur* ». Et le maire de Maule de renchérir : « *donc on s'est joint avec des gens qui nous ressemblaient sur le plan territorial, sur le plan urbanistique. C'est à dire un territoire qui est la Plaine de Versailles, qui n'est pas un site classé mais presque, qui est un territoire agricole et résidentiel, dont on partage à peu près les mêmes préoccupations, les même objectifs, les même besoins. Il y a donc à peu près une même cohérence et une identité de vue que la façon dont on entend gérer notre environnement et notre cadre de vie.* »

Les actions entreprises tiennent aux aménagements paysagers en premier lieu avec une charte paysagère qui est en cours. Là encore le maire de Feucherolles insiste sur la richesse de la biodiversité dans cet espace : « *Et quand je me promène avec mon petits-fils dans certains endroits, je lui dis là il y a des tritons, là il y a des grenouilles et puis on va aller à un endroit où on rencontre de la couleuvre à collier, ça existe encore. Et à partir de là, moi je me dis très simplement que nous sommes dans le périurbain à 27 kilomètres de Paris mais quand on veut chercher son environnement, on est à la campagne, ça existe encore. Et ça je pense que tant que je serai dans cet endroit je me bagarrerai pour que les enfants me disent, et Monsieur le Maire ou plutôt Patrick puisqu'ils m'appellent comme ça : « nous sommes allés nous promener dans la forêt et on a vu des animaux » et tout ça fait que nous sommes dans un endroit exceptionnel* ». A Maule, cela a débouché sur une signalétique et une mise en valeur paysagère : « *nous avons donné l'exemple, par des améliorations d'embellissement, au niveau de l'éclairage public, au niveau des floraisons, le centre est très fleuri l'été, puis un truc plutôt champêtre pas un truc à la le Notre. Quelque chose de sympa ! L'embellissement des entrées de ville, le haut de la côte de Beule et celle du chocolatier, on a mis des réverbères, on a arrangé l'entrée, on a mis des végétaux qui vont être éclairés par en dessous, tout ça pour donner une entrée de ville plus harmonieuse, plus agréable. On a profité au passage pour enfouir tous les conteneurs à verre. Bon au niveau du mobilier urbain, on a une couleur unique, un vert bien précis, la signalétique, même s'il y a encore à faire.* »

La seconde action forte est celle d'un développement des liens entre agriculture locale et habitants, entre agriculteurs et habitants. Le maire de Feucherolles ne craint d'ailleurs pas d'évoquer « *un achalandage local* » et les enquêtes habitantes ont révélé le rôle de fermes ouvertes, d'accueil ou de cueillette, véritables points de rencontre, véritables lieux du commun susceptibles de faire émerger l'agri-urbain. Dans ce territoire se lisent des formes de transition vers une agriculture de proximité territorialisée et les élus développent des possibilités de commercialisation directe pour les agriculteurs (cantines scolaires par exemple).

Invisibles dans les premiers temps de la périurbanisation, quasi impensables puisqu'appelés à disparaître, les espaces ouverts témoignent pas leur maintien et les sociabilités qui s'y développent l'hybridation en cours et en passe d'être assumée pour inventer un entre-deux « *sous le signe du 'et'* » - de la juxtaposition et de la simultanéité ; bousculant les emboitements de niveaux, incorporant les conflits et les contradictions sans les résoudre » (Rey, cité in Le Gall et Rougé, 2014). Mais si les perceptions et représentations des espaces ouverts ont évolué depuis une vingtaine d'années, elles mêlent encore distance, préservation, appropriation et transaction. Tous cohabitent sur l'ensemble des terrains, à des degrés divers, selon des intensités variables avec une tendance marquée vers l'appropriation et la transaction. Des nuances apparaissent selon la position sur le transect est-ouest,

selon les contextes locaux liés à l'histoire du développement périurbain et à la diversité tant des profils socio-économiques des habitants que des contacts paysagers, ainsi que selon les manières de faire des élus. Dans cette large frange ouest francilienne, quatre types peuvent ainsi repérer.

Le premier, à l'extrémité occidentale de la Plaine de Versailles, correspond à une position de contact perçue comme valorisante par les habitants entre agglomération et espaces ouverts. Le territoire communal et intercommunal se vit moins comme un enclavement protégé par un écran que comme une frontière poreuse jouant d'une hybridité dont il faut maintenir les équilibres, garantis par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. L'adhésion d'une partie des communes au programme agri-urbain de cette même plaine engage une réflexion particulière sur l'agriculture totalement reconnue comme légitime dans ce morceau de périurbain (Poulot, 2011). *« J'espère qu'ils fassent un peu plus de cultures. On est très attaché à ce que ça reste agricole. On fait préemption sur les terrains agricoles pour les garder pour les laisser en espaces verts. Je souhaite de la biodiversité dans les cultures. Je pense qu'il faut préserver toute la vallée de la Mauldre. Aussi le haut de Mareilles avant on ne voyait que des maisons. Maintenant les arbres ont poussé on ne voit plus que la nature. C'est ça qu'il faut préserver. Il faut de l'urbanisation mais en conservant ces vues »* (Maire, adhérent de l'APPVA). Les interventions publiques sont fortes mais ciblées, avec une forte garantie du foncier, notamment agricole contre une transition de l'agriculture vers une agriculture de proximité (qualité et diversification, livraison aux cantines scolaires, cours de pratiques jardinières par les agriculteurs). La proximité est reconnue autour de quelques lieux de la confiance mais les espaces ouverts proches participent de mobilités larges tissant un vaste territoire.

Le second type est constitué des communes du Vexin intégrées dans le PNR du Vexin. La transaction espace bâti-espace ouvert se fait encore à l'avantage exclusif de l'angle « Nature » ; la double composante périurbaine n'est pas pleinement assumée tant les réflexes de sauvegarde, à l'origine de la création du parc, demeurent présents (Raymond, 2004). Les pratiques habitantes témoignent d'une référence forte à la ville nouvelle pour la recherche des commodités urbaines tout en refusant ses nuisances sans que soient construites non plus des relations étroites de proximité avec les services locaux et les lieux de nature (fermes, chemins ruraux, bois). Les espaces ouverts restent perçus comme un écran contre la pression urbaine et une ressource économique. Il est plus question d'une zone de coprésence dont le médiateur est le parc que d'un espace de véritable transaction. *« Je pense que le parc du Vexin fait bien son boulot, moi j'ai rien à dire. Il préserve à peu près tout, les bâtiments sont retapés. Enfin pour nous c'est bien ! D'ailleurs en face, les vignes vont devoir faire tout le coteau, c'est une bonne solution pour protéger, et puis ça ramène un peu d'insectes, de faune... »* (Femme retraitée, Marines),

Ces deux premiers types, où les catégories socio-professionnelles élevées dominent, promeuvent une ville-campagne avec un souci marqué des trames paysagères héritées et d'une bonne intégration des lotissements dans ce cadre. Si la protection l'emporte nettement dans le Vexin, on repère aussi en Plaine de Versailles des logiques de club (Charmes, 2011). Le maire de Feucherolles, président de l'APPVA, ne craint pas de l'affirmer : *« nous sommes des privilégiés et malheureusement nos enfants vivent dans un microcosme qui n'est pas représentatif de la société et ça c'est le constat »* et *« Et donc tout ça on doit être dans l'intelligence de chaque type de société. Il y a ceux qui sont en haut, au milieu et puis en bas et respecter ce genre de chose c'est important. »*

Le troisième type est celui de l'usage discret du Vert, du côté de l'Eure, à Saint-André-de-L'Eure par exemple, au contact de l'extrémité occidentale de l'agglomération parisienne dont l'étalement suit la vallée de la Seine. L'urbanisation importante est orientée vers des catégories socio-professionnelles plutôt modestes ; le dialogue entre ces habitants et ceux, agriculteurs et élus, qui s'occupent de l'agricole et du naturel, reste timide ce qui n'empêche pas des négociations visibles dans les politiques publiques avec notamment l'adoption de chartes paysagères. Si les ménages enquêtés, quels que soient leur âge, leur position sociale ou leur composition familiale, affirment avoir trouvé, à côté d'un

logement plus confortable et d'un environnement social plus conforme à leurs attentes, un bon équilibre entre les ressources de la ville et celles de la campagne, dans un environnement dont ils construisent progressivement les contours, ils apparaissent encore en quête d'ancrage dans un tissu local dont ils apprennent à connaître ou apprécier les ressources.

Le quatrième type s'épanouit autour de Houdan, territoire d'acculturation réciproque et de transaction avancée. L'hybridité y est la plus aboutie et les actions politiques menées localement ont un pouvoir de diffusion réelle au sein du Pays Houdanais et des intercommunalités voisines. Ce territoire offre à ses habitants l'essentiel des services de la ville sans renier ses aménités rurales, en s'appuyant sur un semis de petits pôles secondaires bien équipés dont le développement est soutenu par des élus plutôt stratégiques. Les espaces ouverts sont perçus dans leur diversité et travaillés comme partie prenante de la trame villageoise et territoriale ; leur malléabilité plus grande que celle des espaces urbanisés est perçue comme une force pour valoriser leur multifonctionnalité. Dans cette situation périphérique assumée aux confins de l'Ile-de-France, la recherche de la ville-campagne signifie notamment économiser la terre mais aussi promouvoir les mobilités douces pour relier les micro-centralités. Avec l'aménagement des bords de rivières, la réalisation d'une charte paysagère, il s'agit de retisser une trame très fragmentée, d'accompagner la hausse des mobilités de proximité tout en soulignant les éléments structurants des paysages périurbains alternant fortes et faibles densités, combinant ville et villages en cours de densification et forte présence des espaces de nature.

A l'aune de ces figures – non exhaustives sur nos terrains –, on mesure l'arc des constructions territoriales en train de se faire dans ce périurbain francilien, notamment autour de la réévaluation de la place et du rôle des espaces ouverts. Partout les pratiques quotidiennes révèlent des effets de distance aux ressources de la ville, la recherche d'un ancrage autour de son domicile dont participent les espaces ouverts mais aussi une interterritorialité nécessaire et parfois revendiquée. Cette hybridation assumée offre un avenir pour les espaces ouverts quand la première périurbanisation les condamnait : devenus espaces de reconnaissance, d'identification et de transaction, ils deviennent un enjeu des politiques publiques sommées dans le même temps de s'orienter vers plus de durabilité. Dotés désormais d'un double statut de lieu et de lien, ils participent totalement de ce territoire multisitué qu'est le périurbain : « soit un ensemble de lieux discontinus constitutif d'un espace fonctionnel et vécu (pratiques, activités, représentations), voire organisationnel dès lors que sont en jeu des processus d'action, de gestion et de coopération. Cependant, si la dispersion et la discontinuité sont constitutives des territoires multisitués, ils n'en sont pas des attributs uniques et suffisants. Car encore faut-il que cet espace soit structuré, organisé, construit sur la base d'un système relationnel qui lie socialement, économiquement, voire politiquement, plusieurs lieux dispersés et distants. Ces liens, précisément, empêchent l'éclatement, font en sorte que la fragmentation apparente continue à « faire » territoire. » (Cortes et Perche, 2013).

Partie 3 :

Les maires périurbains dans la fabrique de l'action publique locale

1. Qui sont les maires du périurbain de l'ouest francilien ?

Cette enquête repose sur un échantillon de 178 maires ayant bien voulu répondre à notre questionnaire. L'objectif n'est simplement de dresser un portrait des maires sur la base de données relatives à leurs caractéristiques sociales (âge, genre, position sociale) mais d'aller plus loin dans la connaissance de ce personnel politique local en recueillant des informations portant sur :

- leur hérédité politique (exercice d'un mandat par leurs parents ou parentèle)
- leur ancrage territorial (origine géographique, durée de résidence)
- leur trajectoire politique (militantisme associatif, syndical et politique) qui leur a permis de devenir éligibles puis élus
- leur investissement dans les structures intercommunales
- leurs pratiques de cumul ou non des mandats.

Toutes ces informations déclaratives permettent une meilleure connaissance du profil social des maires, de leur trajectoire politique et de la manière dont ils deviennent éligibles et candidats au poste de maire. Cette source biographique est complétée et confrontée aux données issues de nos entretiens « en face à face » avec une vingtaine de maires.

1.1 De nombreux nouveaux entrants dans la fonction

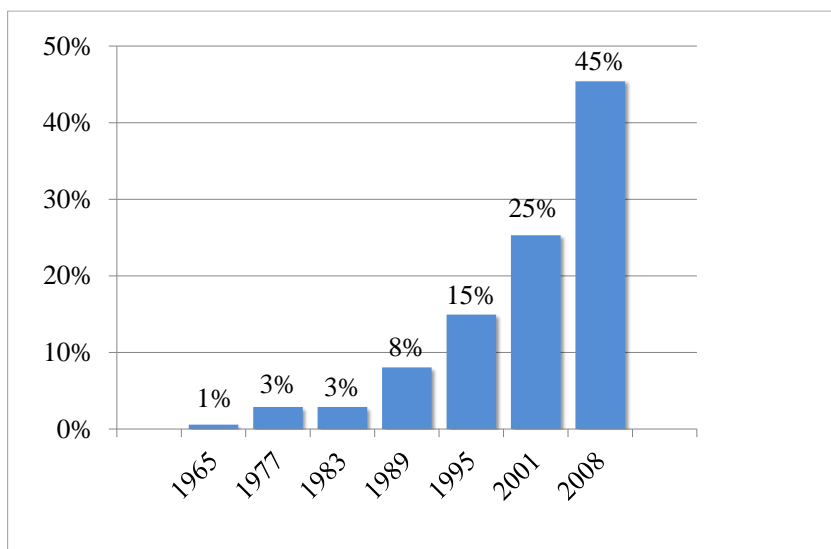
Les maires de notre échantillon sont en très grand nombre des « primo-accédants ». 45% d'entre eux ont endossé pour la première fois la fonction de maire en 2008 (79 maires sur les 174 ayant répondu). Le pourcentage des maires assumant la fonction de maire depuis plus de 19 ans est de 14%.

La longévité électorale des maires de notre échantillon apparaît plutôt faible comparée à celle de maires d'autres « catégories » de maire. Prenons les maires des communes de plus de 5000 habitants analysés en 2006 par Christophe Premat et Julien Dewoghélaëre. Dans leur enquête, 46,7% des maires ont moins de dix années de mandat. Parmi nos maires, 70% ont moins de douze années de mandat.

Le renouvellement à la tête des communes périurbaines de l'Ouest francilien est donc important sans que nous puissions déterminer quelles en sont les raisons : défaites électorales, conflits internes à la majorité municipale, décès en cours de mandat ou encore refus des maires de se représenter. Cette dernière hypothèse est portée par les associations départementales des maires qui insistent sur le découragement des maires particulièrement ceux des petites communes dont ils regrettent l'invisibilité dans l'espace public. Débordés par les charges et les responsabilités pesant sur eux, pressés par les exigeantes revendications de leurs administrés et n'ayant pas les moyens de disposer d'une équipe l'assistant dans leur travail quotidien, ils « jetteraient l'éponge ». Cette interprétation est sans doute en grande partie fondée et ces associations jouent pleinement leur rôle en se faisant les porte-voix d'un désarroi des maires des petites communes rurales et périurbaines. Mais parmi la vingtaine de maires

que nous avons rencontrée, c'est plutôt l'enthousiasme et l'envie de se représenter qui dominaient. Peut-être était-ce une façade ? Tous se sont néanmoins représentés, pas toujours avec succès.

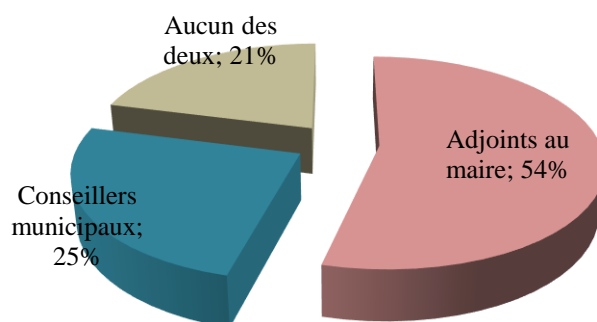
Graphique 9 - Année de premier mandat de maire



Source - IAU île-de-France, questionnaire Qui sont les maires périurbains ? - mars 2013.

Si la part des nouveaux entrants au poste de maire est importante, ils ne sont pas pour autant des profanes du fonctionnement du jeu politique municipal. Trois quarts des maires, avant d'endosser ce rôle, ont été élus au conseil municipal. C'est le « cursus classique » pour les maires de France, un « passage initiatique » pour ceux qui souhaitent endosser le rôle de premier magistrat d'une commune. Comme l'écrit Christian le Bart, « quelle que soit la richesse des expériences sociales antérieures, tout se passe comme si l'autonomie du champ politique obligeait à une première immersion dans le milieu municipal avant que soit possible la fonction de maire³⁷. » Parmi nos maires : 54 % ont été adjoints au maire, 25 % conseillers municipaux.

Graphique 10 - Le mandat municipal exercé par les maires avant de devenir maire



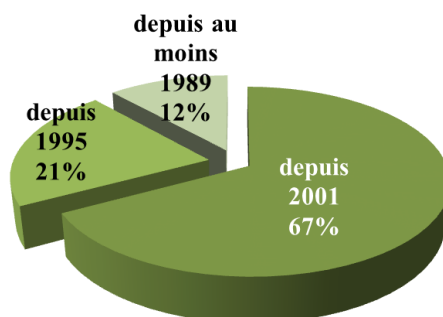
Source : IAU île-de-France, questionnaire Qui sont les maires périurbains ? - mars 2013

Cette phase d'apprentissage d'un rôle et des règles du jeu politique municipal explique que l'accès même au mandat de maire soit tardif. Sur 174 répondants, 40 d'entre eux (soit 23%) ont été élus entre

³⁷ Le Bart (Ch.), *Les maires. Sociologie d'un rôle*, Septentrion, Lille, 2003.

55 et 59 ans³⁸. Seuls 17 maires ont été élus avant leurs 40 ans. En moyenne, les maires de notre échantillon ont 52 ans lorsqu'ils accèdent pour la première fois à cette fonction. On remarquera néanmoins que près de 21% d'entre eux ont accédé au poste de premier magistrat de leur commune sans jamais avoir exercé de responsabilités au sein de l'exécutif municipal. Il s'agit d'une proportion importante de néophytes, bien plus importante en tous les cas qu'en milieu urbain où la pratique selon laquelle le titulaire du poste de maire en a fait l'apprentissage en exerçant une fonction au sein du conseil municipal, notamment celle d'adjoint au maire, est beaucoup plus forte. Parmi les maires qui ont été conseiller municipal et/ou adjoint au maire, ils sont 67 % à avoir 13 ans d'expérience politique municipale et 33% plus.

Graphique 11 - L'ancienneté des maires au conseil municipal



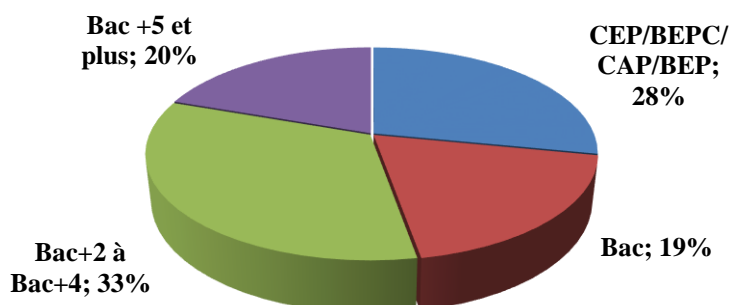
Source : IAU île-de-France, questionnaire Qui sont les maires périurbains ? - mars 2013

1.2 Des maires bien dotés en capital scolaire, en revanche peu sont des « héritiers » en politique

Une forte proportion des maires de notre territoire d'étude appartient aux catégories dites supérieures de l'espace social. Ils occupent majoritairement des postes de cadres ou rattachés à des professions intellectuelles supérieures. Il n'est donc pas étonnant que 53% d'entre eux aient un niveau d'études supérieur à Bac + 2 et même 20% un niveau Bac+5 et plus.

Logiquement, au regard de l'élévation globale du niveau de diplôme au cours des 40 dernières années, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est plus important encore chez les maires actifs : 66% ont un diplôme supérieur à Bac +2 contre 46% pour les maires retraités.

Graphique 12 - Le niveau de diplômes des maires



Source : IAU île-de-France, Qui sont les maires périurbains ?, mars 2013.

³⁸ La médiane est de 52 ans, tout comme la moyenne. Ces calculs sont établis à partir de l'âge au premier mandat de maire et non des classes d'âges qui donnent des résultats plus approximatifs.

Le croisement des données relatives à la situation socioprofessionnelle des maires et à leur niveau de diplôme montre que ce sont les employés ayant les titres scolaires les moins élevés : 75% (soit 12 des 16 maires) ont un niveau CAP/BEP/BEPC. Suivent les professions intermédiaires et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise dont 33% ont le niveau CAP/BEP/BEPC. Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, ils sont à peine 15% à ne pas dépasser ce niveau de diplôme.

Seuls 31 maires (sur 162 répondants) ont déclaré avoir des parents exerçant ou ayant exercé un ou des mandats politiques ; soit 18% au total dont 5% dans la même commune et 13% ailleurs. Ce sont parmi les agriculteurs que l'on compte le plus grand nombre de maires - 9 sur les 17 (53%) - dont l'un des parents avait (ou a) une charge électorale. Suivent ensuite les maires appartenant à la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » dont 17 sur 91 (18%) comptent un héritage électif. Les mandats exercés par les parents sont essentiellement ceux de maire, adjoint au maire ou conseiller municipal et, pour deux d'entre eux, conseiller régional³⁹. On peut donc dire que la charge électorale de maire ne se transmet pas dans ces communes périurbaines, elle n'est que rarement liée à un héritage politique.

1.3 L'ancrage territorial des maires

Pourtant « Habiter de longue date dans la commune », « être un enfant du pays », « pouvoir se revendiquer d'un héritage politique familial, d'une lignée » font traditionnellement partie des attributs indispensables des candidats au poste de maire⁴⁰. Ses propriétés personnelles participent à construire l'ancrage territorial d'un prétendant à une charge politique locale, à accréditer son enracinement dans un territoire d'élection et son éligibilité⁴¹. Cette question de l'appartenance d'un candidat à un territoire est déterminante dès lors que l'élection, comme c'est le cas pour les municipales, est organisée par référence à un territoire. Elle renvoie au lien qui doit unir le représentant à la collectivité des représentés, à l'idée d'une commune appartenant aussi fictive soit-elle. On peut néanmoins s'interroger, comme l'écrit Christian Le Bart, sur « la ténacité d'une culture politique de la proximité qui s'arc-boute sur une conception très exigeante de l'enracinement territorial, alors qu'objectivement cet enracinement a perdu l'essentiel de sa signification ». Pourtant, il est fréquent que lors des élections municipales, l'ancrage territorial soit encore une ressource que les prétendants au poste de maire mobilisent pour asseoir leur légitimité. A l'inverse, l'absence d'ancrage territorial d'un candidat est un argument qui est utilisé par ses adversaires pour lui donner l'image d'un étranger, d'un déraciné ou pour l'assimiler à un parachuté ; cette figure négative qui viendrait rompre l'ordre politique local⁴².

Qu'en est-il dans nos communes périurbaines de l'ouest francilien ? L'ancrage territorial est-il encore un attribut déterminant pour l'accès à la fonction de maire ? La transformation des cadres sociaux de ces communes, par l'arrivée massive il y a une trentaine d'années, de nouvelles populations, ne s'est-elle pas accompagnée d'un changement dans les ressources valorisées ? Pour répondre à ces questions, nous avons cherché à saisir le degré d'ancrage territorial des maires de notre échantillon en construisant un indicateur reposant sur 4 variables : l'origine géographique des maires, celle de leurs ascendants naturels, de leur parentèle et leur durée de résidence dans la commune.

³⁹ Voir le tableau XXX en annexe 2

⁴⁰ Voir les analyses sur les maires au XIX^{ème} dans l'ouvrage collectif dirigé par l'historien Maurice Agulhon.

⁴¹ L'ethnologue Marc Abélès a bien décrit, dans sa fine étude conduite dans l'Yonne, le mode de fabrication de l'éligibilité (la capacité à participer à la compétition électorale) dans lequel l'ancrage territorial, l'héritage électoral et les réseaux locaux jouent un rôle déterminant, *Jours tranquilles en 89, ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

⁴² Dolez (B.), Hastings (M.), dir., *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Tableau 35 - Ancrage territorial : construction de l'indicateur

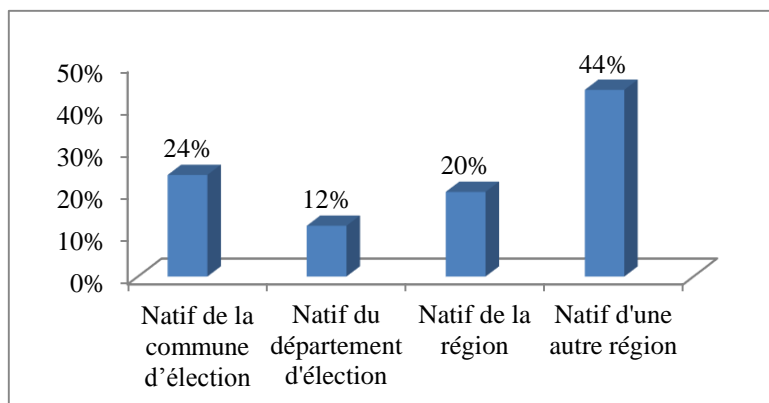
Durée de résidence dans la commune d'élection	
Depuis toujours	2 points
Plus de 15 ans	1 point
Entre 11 et 15 ans	0 point
Entre 6 et 10 ans	0 point
Lieu d'origine des élus	
Natif de la commune d'élection	2 points
Natif du département d'élection	1 point
Natif de la région	0 point
Natif d'une autre région	0 point
Commune d'origine des parents	
Parents natifs de la commune d'élection	1 point
Parents non natifs de la commune d'élection	0 point
Commune d'origine des beaux-parents	
Beaux-parents natifs de la commune d'élection	1 point
Beaux-parents non natifs de la commune d'élection	0 point

Au-delà d'un total de 3 points, nous avons considéré que l'on pouvait parler d'ancrage territorial fort, en-deçà d'un ancrage territorial faible. Aucun point n'est attribué lorsque le maire n'a pas répondu à la question. Plus de poids a été donné aux questions concernant personnellement le répondant (lieu d'origine, durée de résidence dans la commune d'élection) qu'à celles relatives à la commune d'origine des parents et des beaux-parents. Pour chacune des 4 questions, voici les principaux résultats qui se dégagent.

1.3.1 Un tiers des maires sont des « locaux »

Au sein de notre échantillon (n=178), un quart des maires sont natifs de leur commune d'élection et 12% de leur département d'élection. Au total, 36% des maires peuvent être qualifiés de « locaux ». 20 % sont natifs de la Région et 44 % d'une autre région que l'île de France.

Graphique 13 - L'origine géographique des maires

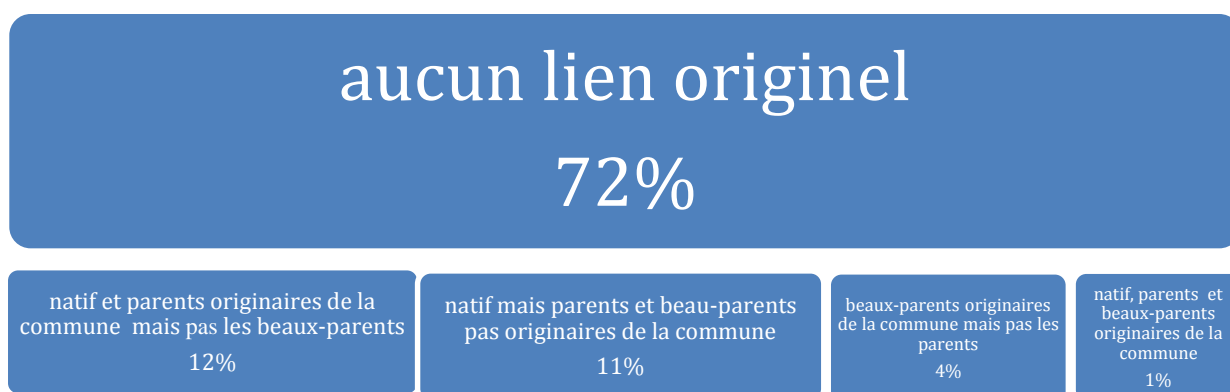


Source : IAU île-de-France, Qui sont les maires périurbains ? – mars 2013

1.3.2 L'ancrage familial n'est pas une variable déterminante dans la construction de l'éligibilité à la charge de maire

14% des maires ont des parents natifs de leur commune d'élection. Les maires ayant des beaux-parents natifs de la commune d'élection sont également très peu nombreux (9 sur les 170 répondants), soit 5%. Au total, ils sont 19% ayant des ascendants naturels ou des alliés originaires de leur commune d'élection. Seul, un maire cumule les deux. Par comparaison à l'importance, aujourd'hui encore, de l'ancrage familial chez les maires des communes rurales, celui de nos maires peut-être qualifié de « faible ». Il ne constitue une potentielle ressource politique dans la fabrique d'un statut d'éligible au poste de maire que pour une minorité. Cette minorité est composée, pour plus de la moitié (10 sur 19), d'agriculteurs exploitants⁴³.

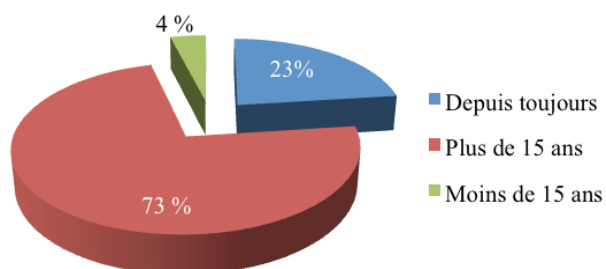
Tableau 36 - Lien originel des maires avec leur commune d'élection



Source : IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013. Non réponses : 2 (variable sur les parents) et 8 (variable sur les beaux-parents).

Si l'on croise les trois indicateurs relatifs au lien originel - personnel ou matrimonial - d'un maire avec sa commune d'élection, il apparaît que la proportion d'élus sans lien préalable à leur commune est de 72% soit 128 maires sur 178. Cela montre que les maires de notre échantillon sont majoritairement des individus ayant une extériorité géographique initiale à leur territoire d'élection. La proportion est inversée avec ce qui a pu être observé dans une enquête conduite en 2006 auprès de maires ruraux par Thierry Marmont où 73% des maires ont un lien préalable avec leur commune d'élection⁴⁴. Sur ce point, le profil des maires périurbains étudiés diffère sensiblement de celui des maires ruraux.

Graphique 14 - L'ancienneté résidentielle dans la commune



Source : IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013. Non réponses : 2

⁴³ Voir tableau XXX en annexe 2.

⁴⁴Marmont (Th.), art.cit, 2010, p.118.

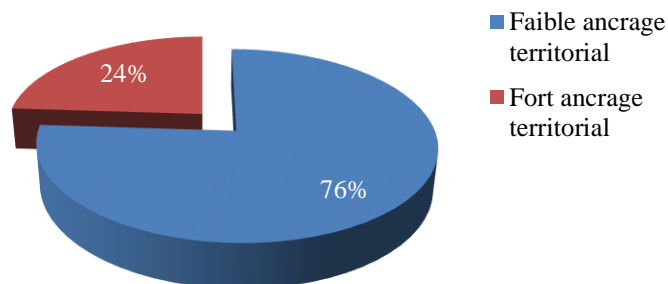
Rappelons que, parmi les conditions obligatoires que doit remplir un candidat au poste de maire, il y a celle de résider, d'une façon ou d'une autre, sur son territoire d'élection. Cette exigence posée par le législateur porte en elle la marque d'un imaginaire politique républicain où l'enracinement territorial de l'élu est un impératif car nécessaire au lien unissant le représentant à ses représentés. Au-delà du respect de cette obligation légale, tout candidat se doit d'apporter les preuves de son attachement à une commune ; l'ancienneté résidentielle en est une. C'est d'ailleurs une propriété largement partagée par les maires de notre panel : 96 % des maires vivent depuis plus de 15 ans dans leur commune. Seuls 4% (7) se distinguent par leur faible ancienneté résidentielle (moins de 15 ans).

Pour les non « locaux », l'ancienneté résidentielle permet d'attester auprès de la société locale une fidélité à la commune. Elle constitue un gage, non de l'enracinement mais, à tout le moins, de l'attachement affectif d'un individu au territoire communal. Elle permet de retourner le stigmate d'étranger au village qui peut lui être accolé. Bref, l'ancienneté résidentielle fait office de brevet de localisme à partir duquel un candidat peut légitimement faire reconnaître qu'il est de ce territoire.

1.3.3 Un faible ancrage territorial

La combinatoire des quatre variables précédentes permet de construire un indicateur d'ancrage territorial. Nos données mettent en évidence que 76% des maires interrogés disposent d'un faible ancrage territorial en dépit de leur forte ancienneté résidentielle. Dans nos territoires périurbains, l'ancrage territorial n'est donc pas (ou plus ?) une condition déterminante pour l'accès au pouvoir municipal. Il faut noter que ce sont les maires les plus ancrés territorialement qui sont les plus nombreux à bénéficier d'un héritage politique ; il s'agit essentiellement d'agriculteurs.

Graphique 15 - L'indicateur d'ancrage territorial des maires



Source : IAU île-de-France, questionnaire Qui sont les maires périurbains ? - mars 2013.

L'absence de données diachroniques empêche d'affirmer que ce faible ancrage territorial constitue un changement par rapport à la figure des maires jusqu'alors dominante dans ces communes. Néanmoins, on rejoint le constat dressé par Sébastien Vignon à propos des dynamiques à l'œuvre dans d'autres communes périurbaines. Selon lui, « le modèle du maire sédentaire, ayant ses racines familiales dans la commune où il travaille, où il y vit, incarné principalement par la figure du maire agriculteur, est en perte de vitesse dans les communes les plus marquées par les processus de périurbanisation. » Les candidats mettraient en avant d'autres ressources pour conquérir les municipalités : l'affichage d'une compétence et de qualités gestionnaires et surtout une visibilité sociale acquise au travers d'une implication dans la vie associative communale. On va le voir, cet investissement dans la vie communale semble l'attribut à partir duquel les maires se sont construits un statut d'éligible.

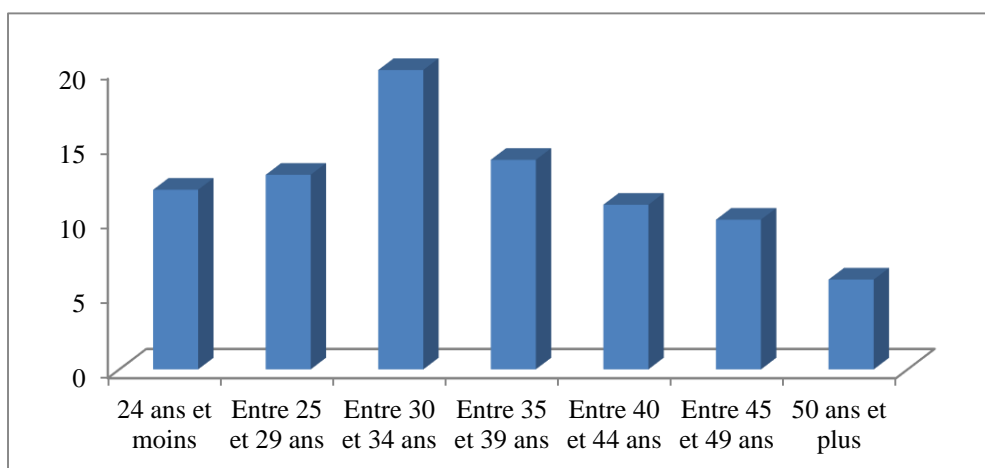
Qu'on ne s'y trompe pas, même si l'éligibilité des maires n'est pas totalement indexée à leur ancrage local, ils n'en cherchent pas moins à montrer, dans « leurs stratégies de présentation de soi ⁴⁵», qu'ils sont de ce territoire. De manière significative, les maires que nous avons interrogés revendiquent systématiquement, dans les entretiens, la force du lien qu'ils entretiennent avec « leur » commune en raison de leur histoire familiale, de leur héritage politique, de leur enfance passée dans la commune ou de leur ancienneté résidentielle dans celle-ci présentée comme un choix de vie, un choix d'appartenance à un territoire. Les propos de ce maire en sont un bon exemple.

« Je viens de pas très loin. Je suis né à Paris mais j'ai très vite habité à Neauphle-le-Vieux (commune située à une dizaine de kilomètres). Mon grand-père habitait à Neauphle-le-Vieux déjà et mes parents ont habité Neauphle-le-Vieux. J'ai quitté le coin à 22 ans et j'ai travaillé toute ma carrière chez EADS, Airbus maintenant. J'ai travaillé à Suresnes au centre de recherche, puis aux Mureaux dans la direction informatique chez Astrium exactement, dans l'aérospatiale. En fait je viens de l'industrie. Donc j'étais plongé dans les ordinateurs, dans les fusées, dans mon boulot quoi. (...) Je suis arrivé à Orgerus en 76. Entre temps, j'ai habité Neauphle-le-Vieux, je me suis marié, puis j'ai habité Plaisir, j'ai divorcé et je me suis remarié et je suis venu habiter Orgerus. J'ai déménagé dans Orgerus, mais depuis 1976, je n'ai pas quitté cette commune. » (entretien maire Orgerus)

1.4 L'investissement dans la vie associative communale : une ressource déterminante

Commençons par mesurer l'engagement (passé et présent)⁴⁶ des maires dans les structures associatives de leur commune. 56% sont ou ont été membres d'une association communale (93 sur 165 répondants). En moyenne, c'est à 36 ans qu'ils l'ont intégrée. Peu adhèrent après 45 ans, ils sont 16 (sur 86 répondants).

Graphique 16 - Âge de l'adhésion à une structure associative communale

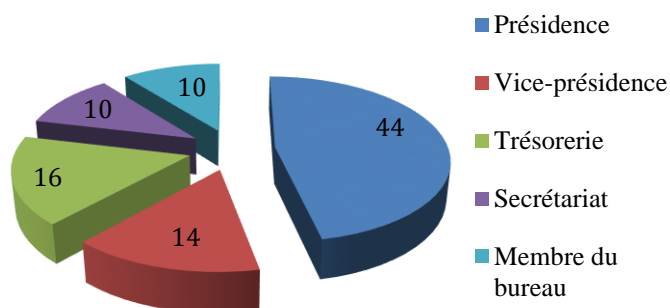


Source : IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

⁴⁵ Goffman (E.), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

En majorité, ils n'y sont pas que des adhérents. 73% (68 sur les 93 répondants) ont déclaré exercer ou avoir exercé une responsabilité dans une ou plusieurs associations communales⁴⁷. On peut donc dire que lorsqu'un maire s'est engagé ou s'engage dans une association communale, il a tendance à s'y investir pleinement en y assumant des responsabilités ... et sur le long terme. En effet, 56% des maires depuis leur première adhésion y participent de manière continue : la première adhésion se faisant, pour le plus grand nombre, avant 45 ans et la moyenne d'âge de nos maires étant de 57 ans, la durée de l'engagement associatif est importante.

Graphique 17 - Les fonctions occupées par les maires au sein des structures associatives



Source : IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013. Non réponses : 13.

En croisant l'engagement dans une association communale et le degré d'ancrage territorial, on constate que les maires disposant d'un faible ancrage ne sont pas plus investis que les autres (tableau 22, en annexe). Autrement dit, ce n'est pas une propriété qui leur est propre mais qui est partagée par des maires ayant aussi bien un fort qu'un faible degré d'ancrage territorial. Si l'on met en perspective la trajectoire politique des maires, l'engagement associatif communal apparaît comme une étape de cette trajectoire, comme un pré-engagement politique même s'il n'est pas pensé comme tel. Il ne s'agit pas de sur interpréter l'implication associative en la considérant comme un moment dans une stratégie de conquête du pouvoir mais bien, comme une étape, dans une dynamique d'engagement qui conduit un individu à passer du statut de militant associatif à celui d'élus municipal. L'investissement à des postes de direction d'association (association sportive, club de jeunes, association de parents d'élèves, comité des fêtes, association de riverains opposés à un projet municipal), permet en effet à un individu, au fil du temps, d'apparaître comme un personnage incontournable de la vie communale. Il le conduit aussi à entrer en relation, tôt ou tard, avec la sphère municipale et ses élus (pour négocier des subventions, obtenir une mise à disposition d'un local etc.), à se faire connaître voire reconnaître par ces derniers. Cette reconnaissance du rôle joué par un leader associatif peut amener un maire, un conseiller municipal ou un groupe d'opposant au maire, à venir solliciter cette figure pour qu'elle fasse partie d'une liste aux élections municipales ou pour la pousser à en monter une. Le mode d'entrée en politique de cette maire illustre bien ce passage de la sphère associative municipale à la sphère politique, les passerelles qui se nouent entre ces deux mondes.

« Je viens de la région toulousaine, puis j'ai vécu à Saint-Quentin et je suis venue à Richebourg par la suite. Cela fait une vingtaine d'années que j'y vis. De par mon activité associative ancienne et soutenue, l'ancien maire s'est naturellement tourné vers moi en 2001 lorsqu'il a fallu faire une liste, et au mandat d'après, elle m'a demandé de prendre la suite. J'étais alors adjointe et n'avais pas envisagé de devenir maire, ce n'était donc pas une volonté délibérée mais ça m'a très vite passionné... c'est mon premier mandat de Maire. » (Maire de Richebourg)

⁴⁷ Les maires peuvent cumuler, au fil du temps, les responsabilités au sein d'une même association ou avoir adhéré à plusieurs associations, d'où un chiffre global sur les responsabilités assumées par les maires supérieurs au nombre de maires membres d'une association communale.

1.5 L'engagement militant - syndical et politique

1.5.1 L'engagement syndical

Si le fait de s'investir dans une association communale est une caractéristique partagée par une majorité des maires de notre échantillon, ce n'est pas le cas pour l'affiliation à une organisation syndicale ou professionnelle, et moins encore, à un parti politique. 31% des maires interrogés déclarent être ou avoir été membre d'une organisation syndicale ou professionnelle. On peut parler d'une relative atonie militante.

En affinant l'analyse, il se dégage des différences sensibles entre catégorie socioprofessionnelle révélant le caractère « marqué » de l'investissement syndical. Il est attaché au profil socio-professionnel des maires. En proportion, la catégorie des agriculteurs-exploitants compte le plus grand nombre de maires engagés (ou qui l'ont été) dans une organisation syndicale ou professionnelle : 12 agriculteurs sur 17. C'est la seule où les maires sont majoritairement syndiqués ou plus exactement sont investis dans des structures professionnelles (70%) dont l'objet est de défendre leur conception du métier d'agriculteur. Si l'on suit Annie Jadot, qui a consacré une étude aux chemins qui mènent les jeunes agriculteurs à la mairie, chez nombre d'entre eux, leur fort engagement dans la vie locale serait un prolongement de leur investissement syndical ou professionnel. Ceci sur fond d'une remise en cause du contrôle de la profession agricole sur les espaces ruraux. Ce dernier élément est déterminant. L'engagement des agriculteurs dans les assemblées municipales ne serait plus tant dicté par la tradition, par un héritage politique familial qu'il faudrait assumer, que par la nécessité d'être présent dans les lieux du pouvoir local pour régler des conflits d'usage. « En effet, explique Annie Jadot, les agriculteurs se trouvent désormais au centre de conflits nés de la confrontation entre leurs activités productives et les nouvelles fonctions résidentielles ou de loisirs remplies aujourd'hui par l'espace rural. Qu'il s'agisse de contentieux liés aux nuisances sonores engendrées par des machines agricoles, à la pollution de l'eau, les actions en justice mettant en cause l'exercice même du métier d'agriculteur se sont multipliées (...) les conseils municipaux apparaissent alors comme un espace où l'on peut régler ou anticiper ces problèmes, en repérant notamment les informations en amont des conflits⁴⁸. » Être dans les conseils municipaux, c'est donc pour les agriculteurs un moyen de garantir les conditions d'exercice de leur métier, de défendre leurs intérêts professionnels dans des communes où les cadres sociaux, les pratiques et les attentes des habitants changent. Il est d'ailleurs remarquable que, dans plusieurs des communes étudiées, si le maire n'est pas un agriculteur, l'un des adjoints l'est. Et son rôle est central du fait de sa maîtrise du foncier. Deux exemples. Celui de Aulnay-sur-Mauldre dont le premier adjoint chargé de l'urbanisme est un agriculteur plus précisément l'agriculteur de la commune (il est le seul !). Celui de Gambais dont le maire explique qu'il « *refuse de laisser le pouvoir aux agriculteurs qui sont aussi les propriétaires fonciers* » ; faute d'accord pour les intégrer dans sa liste, ces derniers ont monté une liste contre lui aux dernières municipales (de 2014) qui n'a pas empêché la victoire du maire sortant.

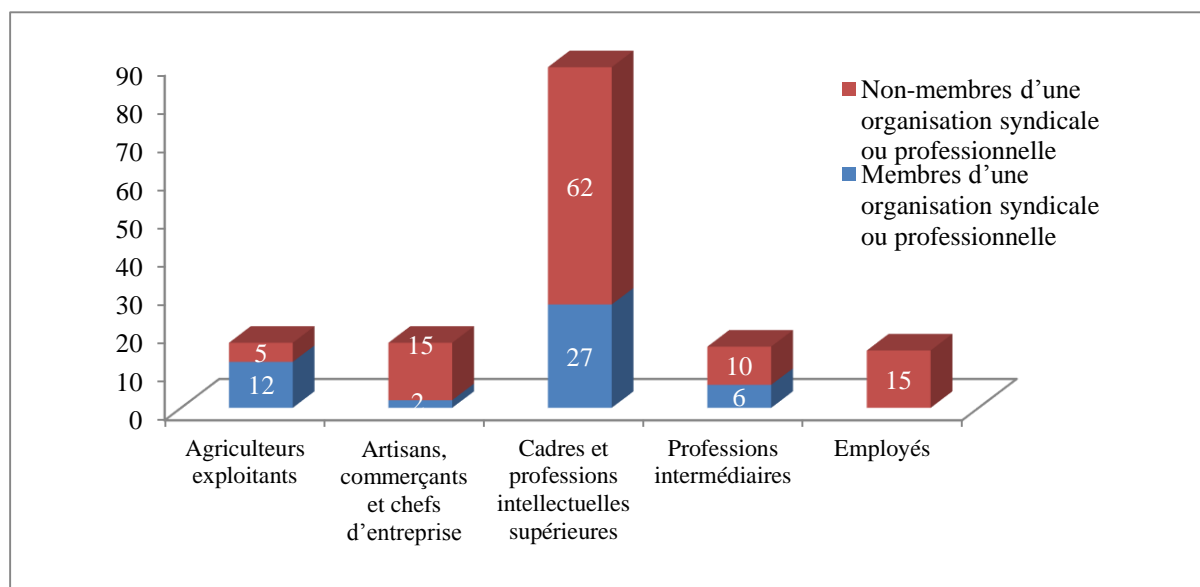
Parmi les professions intermédiaires, ils sont aussi nombreux, au regard de leur nombre (6 sur 16). On peut faire l'hypothèse que l'engagement syndical renforce la légitimité sociale des individus ne disposant que d'un faible capital social (du fait de leur trajectoire scolaire et professionnelle) et les « autorise » plus facilement, par l'acquisition d'un savoir faire à la prise de parole, au débat, à investir la scène municipale.

⁴⁸ Jadot (A.), « Du syndicat à la mairie. Quand les jeunes agriculteurs s'engagent », *Battre la campagne. Elections et pouvoir municipal en milieu rural*, Barone (S.), Troupel (A.) dir., p.166

A l'inverse, et sans surprise, les cadres supérieurs sont très peu nombreux à être engagés dans le militantisme syndical. Ceci corrobore les études montrant que plus le niveau de ressources sociales (niveau de diplôme, situation professionnelle) est élevé, moins il s'accompagne d'un investissement dans des organisations collectives (syndicats, associations, partis)⁴⁹.

En définitive, il apparaît que la figure de « l' élu militant syndical », excepté chez les maires agriculteurs et les professions intermédiaires, est une figure isolée parmi les maires de notre échantillon.

Graphique 18 - Profil socioprofessionnel et engagement syndical des maires



Source : IAU île-de-France, questionnaire Qui sont les maires périurbains ? - mars 2013. Non réponses : 11

1.5.2 L'affiliation à un parti politique

L'engagement politique est ici pris dans une acception restrictive puisqu'il renvoie au seul engagement dans un parti politique saisi au travers de l'affiliation ou non à une structure partisane.

18 % des maires de notre échantillon se disent affiliés à un parti politique. Ces 18% (31 maires) cumulent pour les ¾ d'entre eux un autre mandat politique que celui de maire. Ce sont, parmi eux, que l'on trouve les rares conseillers généraux et conseillers régionaux de notre échantillon. Notons également que 46% des maires sans étiquette cumulent un autre mandat (essentiellement celui de conseiller communautaire).

Cette faible affiliation partisane tendrait à rapprocher les maires périurbains, des maires ruraux. Elle s'explique par le fait que les maires peuvent très bien se porter candidat aux municipales sans l'investiture d'un parti. Dès lors, les maires ou leurs challengers s'ils n'entendent pas faire carrière en politique, s'ils ne briguent pas d'autres mandats se tiennent volontairement à distance des structures partisans. Sur ce point, on peut dire que le profil dominant des maires du périurbain se rapproche plus des maires ruraux que des maires urbains qui, eux, sont majoritairement affiliés à un parti politique. En attestent les résultats de l'enquête de Premat et Dewoghélaère sur les maires urbains des communes de plus de 5000 habitants où seuls 20% des maires interrogés se déclaraient sans étiquette⁵⁰.

⁴⁹ Sawicki (F.), Mathiot (P.), « Les membres des cabinets ministériels socialistes », *Revue française de science politique*, p.27.

⁵⁰ Voir Premat, Dewoghélaère, 2007, p5.

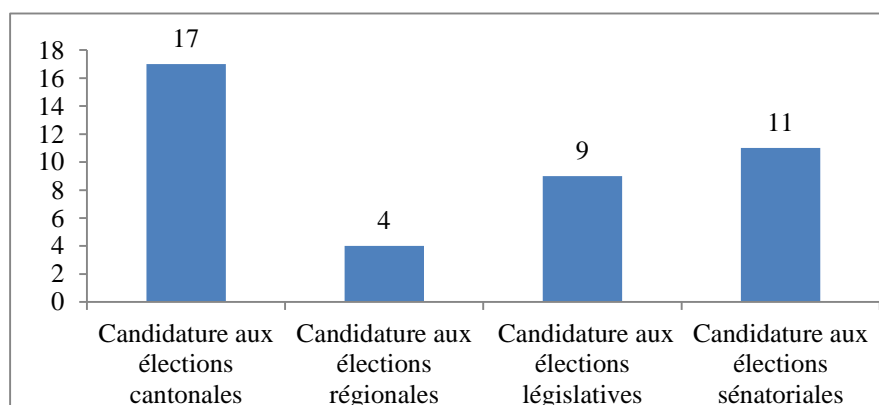
Les entretiens réalisés auprès des maires corroborent ce résultat. Ils affirment avec force leur absence d'appartenance à un parti politique et leur *apolitisme*⁵¹ sur le mode « ici, on ne fait pas de politique ». Leur dévouement à la cause publique, leur désir de rendre service à la collectivité sans privilégier une couleur politique sont mis en avant pour se construire une image consensuelle. Ils reconnaissent pourtant volontiers qu'ils ont une sensibilité politique mais refusent de la revendiquer⁵². Cet apolitisme est une manière, dans des communes où l'interconnaissance en raison du petit nombre d'habitants est forte, de se maintenir à distance des querelles et de se placer au-dessus des clivages politiques. Aussi proche - physiquement, socialement ou idéologiquement – soit un élu de ses habitants, « la distance s'impose toujours à (lui) sous la forme d'une indispensable extériorité (...), elle permet de maintenir l'équilibre des tensions entre les uns et les autres⁵³. »

1.6 Le cumul des mandats

53% des maires ont un autre mandat politique. Certes, il s'agit d'une proportion importante. Il convient néanmoins de préciser que le mandat de maire est essentiellement cumulé avec celui de conseiller communautaire (pour 77% d'entre eux) dont « l'élection » se faisait jusqu'à il y a peu (2014) par une désignation par les conseillers municipaux. Il n'y a qu'une minorité de maires qui cumule d'autres mandats que ceux de conseiller communautaire, de président ou vice-président d'une structure intercommunale.

Et de fait, la majorité de nos maires ne s'est pas portée candidate à d'autres élections au suffrage universel direct. Ils ne sont que 18% (30 sur 170 répondants) à s'être présentés à des élections cantonales, régionales, législatives ou sénatoriales. Parmi eux, plus de la moitié (56%) l'on fait dans le cadre d'élections cantonales ; le poste de conseiller général constituant traditionnellement une position stable et influente dans les systèmes politiques locaux (par la voie d'accès qu'elle offre aux préfets, aux chefs des services départementaux de l'Etat etc...).

Graphique 19 - Candidature des maires aux élections cantonales, régionales, législatives ou sénatoriales



Source : IAU île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

⁵¹ Pour autant, cela n'exclut pas les profils d'élus atypiques qui jouent de « leurs quartiers de noblesse » militants pour compenser la relative faiblesse de leur capital social.

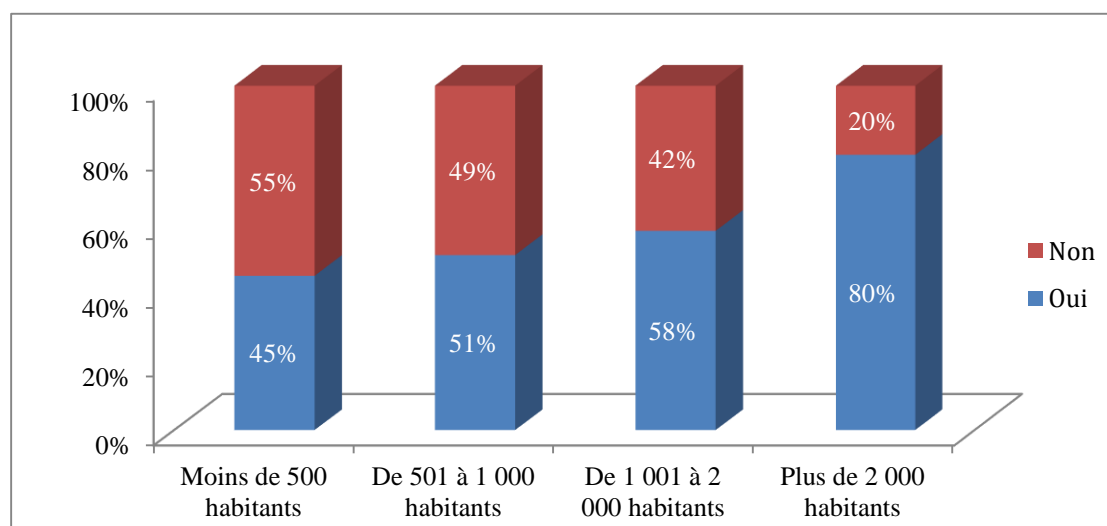
⁵² Au téléphone, un maire périurbain se qualifia de bénévole de la République.

⁵³ Le Bart (Ch.), *Rhétoriques de parachutés*, p.95.

Autre point important, il apparaît que la pratique du cumul de mandat soit différenciée selon la taille de la commune gérée et l'ancienneté du mandat des maires.

Les maires des communes de plus de 2000 habitants sont plus enclins que leurs pairs des communes plus petites à cumuler d'autres mandats, comme si le prestige de la charge allait croissant avec la taille de la commune et qu'il « autorisait » les maires à solliciter l'investiture d'un parti. Ce sont bien effet les partis qui, dans les élections (cantonales, régionales), sélectionnent le personnel politique local et « l'autorise » à se présenter.

Graphique 20 - Taille des communes et cumul des mandats



Source : IAU île-de-France, questionnaire Qui sont les maires périurbains ? - mars 2013

Parmi les maires élus avant 2001, 70% exercent un autre mandat politique. Ce taux est sensiblement moins important chez les maires élus après 2001 ; il y a un différentiel de 22 points de pourcentage. Il semble bien que plus la durée de l'exercice d'une charge politique dure, plus les maires s'inscrivent dans une logique de carrière politique où le cumul devient un moyen d'assurer sa longévité politique et d'étendre ses capacités d'action en jouant sur plusieurs espaces politiques locaux.

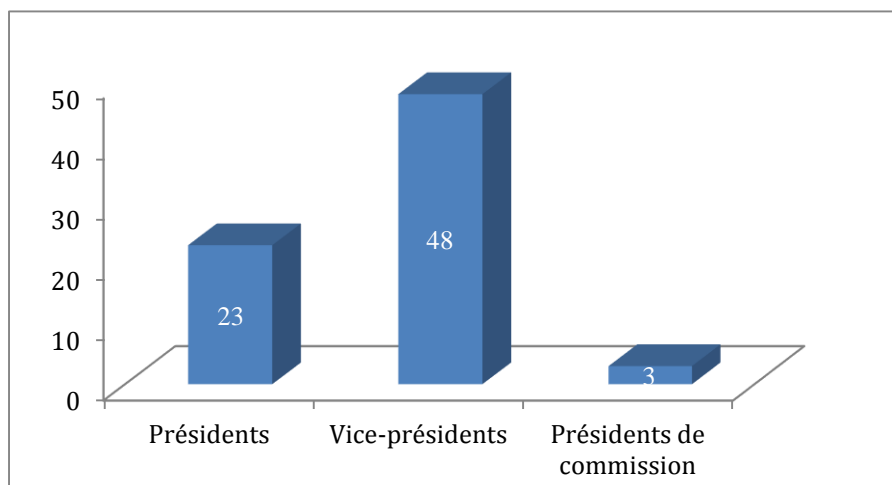
1.7 L'investissement dans les structures intercommunales

Rappelons que, jusqu'aux élections de mars 2014, le mandat de conseiller communautaire dans une structure intercommunale reposait non sur une élection mais sur une « désignation » par les représentants communaux élus au second degré. Il y avait une sorte de double filtrage, de double sélection des candidats : celui du suffrage direct puis celui du suffrage indirect au sein du conseil municipal pour désigner les candidats à ces postes. Depuis les dernières élections de mars 2014, les modalités de vote ont changé puisque désormais, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les électeurs votent le jour des élections municipales également pour les conseillers communautaires (loi électorale du 17 mai 2013). L'élection se fait par "fléchage" : le bulletin de vote comprenant deux listes, une pour les candidats au conseil municipal, une autre pour les candidats aux sièges de conseillers communautaires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les modalités sont différentes. Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales. Dans ces communes, si la commune appartient bien à une structure intercommunale, le maire cumule donc nécessairement deux mandats qu'il le veuille ou non (il peut néanmoins, une fois élu, démissionner de

ce mandat). Il est donc probable que le taux de cumul de mandat sera, dans les communes de moins de 1000 habitants, plus important encore que dans les autres où cette obligation ne pèse pas sur les maires. 38% des répondants exercent une responsabilité (président, vice-président, président de commission) dans une structure intercommunale dont 19% celle de président (23 maires) et 64% celle de vice-président (48 maires) et 4% celle de président de commission. (Précisons qu'il s'agit de structure intercommunale au sens large, les maires ont également compris les SIVOM etc. et non les seuls EPCI)

Graphique 21 - Responsabilités exercées par les maires au sein des structures intercommunales



Source : IAU Île-de-France, questionnaire *Qui sont les maires périurbains ?* - mars 2013

Deux éléments peuvent être avancés pour expliquer l'investissement des maires au sein structures intercommunales :

- Elles ont été fortement développées, au cours des dernières années, sous les injonctions de l'Etat, aussi bien dans les espaces ruraux que dans les espaces périurbains y imposant le « fait intercommunal » et conduisant, bon gré mal gré, les maires à s'engager dans ces démarches de regroupement intercommunal et à y être présents.
- Les maires y trouvent leur intérêt dans la mesure où l'intercommunalité donne plus poids aux maires pour conduire leurs politiques publiques où ils peuvent, dans certains domaines d'action, s'appuyer sur les ressources matérielles et financières des structures intercommunales.

Parmi les maires au pouvoir depuis plus de douze ans, la quasi-totalité cumule un mandat de maire et un poste de responsabilité dans une structure intercommunale (32 maires sur 34). C'est moins le cas pour les maires élus après les élections municipales de 2001, soit depuis moins de 12 ans, (43 maires sur 55). Un décalage qui tient probablement à la nécessité pour un maire de se familiariser avec son nouveau rôle politique avant de pouvoir le cumuler avec une responsabilité communautaire. Mais il est certain que, pour ceux dont le profil est celui d'un nouvel arrivant en politique (outsider), sans affiliation politique et doté d'un capital culturel important, l'obtention de ce type de poste est devenue un enjeu central et une voie de promotion politique, un moyen de faire carrière en politique plus facile qu'en s'investissant dans d'autres mandats - conseiller général, conseiller régional ou député. Contrairement à ces postes, pour lesquels il est difficile d'être éligible sans le soutien d'une structure politique, l'inscription dans des réseaux politiques ou une « hérédité » politique, le « rôle de maire » suffit pour accéder à celui de conseiller communautaire. On a là un nouveau circuit d'accès à des postes plus

prestigieux du pouvoir local mais qui se trouve monopolisé par les hommes au niveau des postes de responsabilité.

Sur les 23 postes de président d'une structure intercommunale, un seul est détenu par une femme. L'accès à la tête des établissements intercommunaux est donc, encore aujourd'hui, difficile pour les maires femmes. Sans doute cette difficulté tient-elle en partie au fait que la désignation à ces postes se fait encore par les pairs sur la base d'un suffrage indirect.

1.8 Le temps passé par les maires à l'exercice de leur mandat

« Très prenant mais passionnant », c'est ainsi qu'aiment à qualifier leur mandat, les maires que nous avons rencontrés quand on leur demande d'estimer le temps qu'ils y consacrent leurs réponses confirment cette déclaration. La moitié des maires répondent travailler 25 heures ou plus par semaine à leur mandat de maire et 25 % plus de 35 heures par semaine.

En croisant ces réponses avec la variable nombre d'habitants dans la commune du maire, on constate que plus la commune comporte d'habitants et plus le maire consacre du temps à son mandat, confirmant les enseignements d'autres études (Kerrouche, 2006). Ainsi, sur les 22 maires de plus de 2 000 habitants, 42% (9) déclarent travailler plus de 35 heures à leur mandat. Ils ne sont que 8% dans les communes de moins de 500 habitants.

Tableau 37 - Temps hebdomadaire consacré au mandat de maire

	Temps hebdomadaire consacré au mandat de maire				Total
	18 heures ou moins	Entre 19 et 25 heures	Entre 25 et 35 heures	Plus de 35 heures	
Moins de 500 habitants	29	21	7	5	62
De 501 à 1 000 habitants	10	20	12	16	58
De 1 001 à 2 000 habitants	5	3	12	12	32
Plus de 2 000 habitants	2	4	7	9	22
Total	46	48	38	42	174

Par ailleurs, il existe une différence selon le genre : les femmes consacrent plus de temps que les hommes à l'exercice de leur mandat de maire. Près de la moitié des maires femmes déclarent travailler plus de 35 heures par semaine à leur mandat alors que ce n'est le cas que de 20 % des maires masculins. Cet investissement de son temps dans cette charge politique est bien exprimé par cette maire qui achève son premier mandat.

« Je n'ai pas envie de m'arrêter. J'aime cette fonction, beaucoup. Cela fait 6 ans que je n'ai pas pris de journées de vacances. Je préfère être là. Vous avez l'impression que dès que vous quitte le territoire, on vous téléphone pour dire, il se passe ceci, il se passe cela. Je préfère être là, je préfère être là dans la campagne. Tout le monde sait que si je ne suis pas là à 9h00, c'est qu'il y a un problème. » (Maire de Aulnay-sur-Mauldre)

Tableau 38 - Temps consacré au mandat selon le genre

	Temps hebdomadaire consacré au mandat de maire				Total	Effectifs
	18 heures ou moins	Entre 19 et 25 heures	Entre 25 et 35 heures	Plus de 35 heures		
Hommes	26 %	31 %	23 %	20 %	100 %	141
Femmes	26 %	15 %	15 %	44 %	100 %	34
Total	26 %	27 %	22 %	25 %	100 %	175

Conclusion

Les maires de notre échantillon, par plusieurs aspects, se distinguent de leurs pairs des communes rurales auxquelles ils cherchent à s'identifier en invoquant le caractère villageois de leur commune.

Ils sont majoritairement des « non locaux », ne disposant que d'un faible ancrage territorial (76%). Ceci signifie que ce n'est pas sur leur identité passive (lieu de naissance, commune d'origine des parents ou parentèle, héritage politique ou électif) qu'ils fondent leur légitimité à investir la scène politique municipale. On est loin ici de la figure du notable issue d'une lignée familiale d'élus où la charge électorale se transmettait comme un bien privé. Du faible ancrage territorial des maires, il ne faudrait néanmoins pas en conclure trop hâtivement que ce sont des « étrangers » à leur territoire d'élection. Si les 2/3 des répondants n'ont pas d'attaches initiales, ils ont, par le choix de s'y installer et d'y demeurer de longue date, construit leur attachement à leur commune d'élection. Plus de 73% des maires interrogés vivent depuis plus de 15 ans dans leur commune. Les maires ne sont donc pas, pour la majorité de nouveaux arrivants encore moins des parachutés qui s'empareraient, brusquement, de la municipalité. Cette part prépondérante de ceux que l'on qualifiera « d'installés » peut surprendre dans des territoires périurbains qui, en règle générale, se caractérisent par l'arrivée massive de nouvelles populations. Elle s'explique par la particularité du périurbain de l'Ouest francilien. « Longtemps perçu comme terre d'accueil, (il) fait figure progressivement de terre d'ancrage » où les premiers « néo-résidents » des années 1970 et 1980 arrivés à l'âge de la retraite restent (voire y reviennent après une migration dans une autre région). Dans cet Ouest francilien, toute une génération de premiers périurbains, installée de longue date, peut s'appuyer sur son ancienneté « résidentielle » (sur les réseaux de connaissance) pour investir la sphère politique municipale.

Les maires de notre échantillon s'appuient sur plusieurs autres ressources que l'ancrage territorial pour créer l'indispensable lien avec les habitants et se construire un statut d'éligible. Il y a leur notoriété personnelle acquise au fil du temps, au travers notamment d'un engagement dans des postes à responsabilité au sein d'associations communales (comité des fêtes, association sportive ou chargée du jumelage etc). Un peu plus de la moitié d'entre eux fait ou en a fait partie et occupe des postes de responsabilité. Ils y ont acquis une visibilité et un capital de notoriété qui apparaît comme *l'un* sinon comme *le* « principe légitime de légitimation », pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, à partir duquel nos maires sont entrés sur la scène politique municipale. En revanche, ils sont peu à être syndicalement engagés sauf parmi les maires agriculteurs qui militent dans des structures professionnelles visant à défendre les intérêts de leur métier. De même, ils sont peu nombreux à être affiliés à un parti politique et revendiquent, comme dans les communes rurales, leur apolitisme. Pour nombre d'entre eux, leur capital social est un atout (diplôme élevé, situation professionnelle les plaçant dans la catégorie des cadres supérieurs). Il joue, à n'en pas douter, dans leur capacité à se sentir habilités à entrer sur la scène politique communale. De surcroît, ce statut valorisant de cadre leur permet de renvoyer l'image de maire « compétent », « actif » et « entreprenant » qui rompt avec celle « traditionnelle » accolée aux petites communes du maire « bon père de famille ». Ce rôle n'a pas disparu mais le mandat de maire ne se réduit plus à cette fonction protectrice, s'y adjoint un rôle de développeur de politiques locales. Comme le dit, l'un de nos maires rencontrés « Il faut voir qu'un maire c'est un chef d'entreprise doublé d'un père de famille. ».

Ces changements dans les ressources nécessaires pour être éligible (c'est-à-dire légitime à accéder à des responsabilités politiques) ont-ils pour autant conduit à une plus grande ouverture du jeu politique communal ? Ce n'est pas sûr. La démonétisation de l'ancrage territorial constitue en effet un filtre supplémentaire à l'accès des classes moyennes et populaires au pouvoir municipal. Celles-ci ne peuvent

compenser la faiblesse de leur niveau de diplôme par la revendication de leur ancrage territorial, par le fait d'être un « élu du sol » ancré dans leur commune et connaissant ses problèmes comme ses habitants. Elles le peuvent d'autant moins que, dans ces territoires du périurbain de l'Ouest francilien, le prix du foncier a poussé les ménages appartenant aux classes sociales les plus pauvres vers les franges de la Région et au-delà de celles-ci. Les PCS majoritaires sont, et très largement, les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Affaiblis par la faible part qu'ils représentent dans la population, on peut penser que les individus appartenant aux catégories populaires et moyennes se sentent moins légitimes à investir le champ politique communal. De même, on ne peut pas dire que les ressources aujourd'hui nécessaires pour accéder au poste de maire dans ces communes aient permis une plus grande ouverture aux femmes. Certes, les femmes maires, au regard d'autres types d'élections et de territoires, sont plutôt mieux représentées (près de 20% des maires de notre échantillon). Mais elles sont très clairement écartées de la tête des exécutifs intercommunaux. Pourtant, au regard de l'importance des compétences qu'elles assument et au rôle qu'elles sont amenées à jouer demain - en particulier en Île-de-France - se sont bien dans ces structures que se jouera l'équilibre ou non entre hommes et femmes aux postes de responsabilité politique.

Quatre autres caractéristiques du profil dominant des maires de notre échantillon méritent d'être soulignées :

- Les maires sont faiblement professionnalisés. Un indicateur tout à fait significatif est leur important taux de renouvellement (30% ont plus de deux mandats à leur actif). De même, on constate une pratique limitée du cumul des mandats. Si l'on excepte le cumul avec le mandat de conseiller communautaire, ils sont uniquement 30 (18%) à exercer un autre mandat que celui de maire.
- Si, classiquement, plus de la moitié des maires (54%) a fait ses premières armes comme adjoints au maire ou conseiller communal, ils sont quand même 21% à accéder à cette fonction sans un apprentissage préalable du pouvoir municipal.
- Une catégorie d'élus est devenue majoritaire dans les communes de l'Ouest francilien : les retraités issus de catégories sociales supérieures, fortement diplômés ayant majoritairement un faible « ancrage local » mais « fidèles » à leur territoire communal.
- Une affiliation partisane réduite parmi nos maires. Seul 18% sont affiliés à un parti politique ce qui contraste avec la très forte affiliation des maires urbains.

Ces maires ressemblent sociologiquement à la population qu'ils représentent. A l'image des résidents du périurbain de l'Ouest francilien, sans être pour nombre d'entre eux du coin, ils s'y sont ancrés territorialement, se sont insérés dans la vie communale jusqu'à investir la scène politique municipale pour défendre l'identité et la spécificité de leur territoire communal.

2. Parcours politique des maires et attentes de leurs habitants

2.1 Les modes d'entrées dans la sphère politique municipale.

2.1.1 Nombre d'« indigènes » au village

Lorsqu'on interroge les maires sur leur engagement politique, sur la manière dont ils sont arrivés au poste de premier magistrat de leur commune, nombre d'entre eux se disent du coin, en s'en excusant presque. Et chacun, de se raconter et d'expliquer ce qui les lie à leur commune : une enfance passée dans celle-ci ou à proximité (dans une commune voisine), une histoire familiale, une installation de longue date...

« Alors, je vais commencer par considérer que je suis, si vous le permettez, un indigène. Je suis né à Mantes et mon rayon de vie s'inscrit dans un rayon de moins de 10 kilomètres autour de Mantes. Eh oui, il en existe encore, j'en suis. Je pense que cela peut avoir une importance pour la connaissance du bassin de vie, du bassin économique. J'ai vécu à Guerville une bonne vingtaine d'années. Et puis, il arrive un moment où l'oisillon éprouve le besoin de sortir du nid. A l'époque déjà, il y avait des problèmes de logement. Nous sommes en 1968. Donc, c'est l'habitat collectif. Et au risque de vous surprendre, l'habitat collectif qui s'offre à l'époque, c'est le Val Fourré (...) Comme mon épouse était issue du monde rural ; elle était originaire du Breuil-Bois-Robert, une commune proche. Elle souhaitait y retourner et construire. Curieusement, à l'époque, on n'arrivait pas à trouver du terrain pour construire bien que nous étions connus l'un et l'autre dans notre village. Un terrain se libère à Boinville donc on est à Boinville. » (Maire de Boinville en Mantois).

« Je suis arrivé ici en couches culottes, et j'ai aujourd'hui 58 ans et c'est mon village. A partir de là que vous dire... (...) Je suis né à Paris et donc cette maison que mes parents avaient c'était la maison de week-end, la maison de vacances, la maison de campagne et dans une période comme ça cela existait. Et, quand les choses se sont décantées et bien je me suis installé ici définitivement avec mes parents qui ont compris qu'à 27 kilomètres de Paris on pouvait continuer à aller travailler à Paris malgré qu'il n'y ait pas toutes ces facilités de déplacement. Si vous voulez, ma vie, c'est cette plaine, ce sont ces arbres et ces gens que je connais depuis très longtemps et qui me connaissent depuis mon enfance. Mes parents se sont installés et quand mon père est décédé je me suis installé pour garder le patrimoine et maintenir ce qu'il avait construit. Et j'ai une mère de 94 ans qui vit avec nous et que nous maintenons dans cet environnement avec nous. Donc il y a des racines. » (Maire de Feucherolles)

« Je suis né à Gambais, à la fin de la guerre en 1944, et j'aime Gambais. J'ai fait mes études à Versailles et j'ai obtenu un brevet d'études industriel. J'ai fait toute ma carrière dans une entreprise aéronautique. De technicien, j'ai terminé directeur de filiale. Je suis partie à Florange dans les années 80 puis, je suis revenu pour la retraite à Gambais. » (Maire de Gambais)

Une telle « indigénéité », revendiquée par les maires, nous est apparue comme d'autant plus étonnante qu'elle vient fortement nuancer les résultats du questionnaire diffusé auprès d'un large panel de maires de l'Ouest francilien. Ces questionnaires qui demandaient de préciser leur lieu de naissance, celui de leurs parents et de leur parentèle, mettaient plus en avant un faible lien originel avec leur commune d'exercice ; à hauteur de 72%. Est-ce un écueil lié aux choix des communes enquêtées ou bien un défaut dans la formulation de la question ? Quoi qu'il en soit, au-delà de ce décalage, les propos des maires rencontrés - qu'ils soient nés dans leur commune d'élection ou qu'ils y vivent depuis longtemps - soulignent des stratégies de présentation de soi propices à montrer la force du ou des liens qui les unissent à leur commune. Les entretiens, en laissant l'opportunité aux maires de faire le récit de leur trajectoire politique, conduisent à nuancer la sécheresse de nos analyses tirées des statistiques issues

du questionnaire. Ainsi, si les maires n'ont pas tous un lien « originel » avec leur commune, ils n'en sont pas moins profondément ancrés dans leur territoire d'élection et se construisent une image "d'indigènes", certains mêmes y sont enracinés depuis des générations.

2.1.2 Du rôle de l'implication dans la vie associative municipale

Comme approchée au travers des résultats du questionnaire présentés dans la première partie, l'implication dans la vie associative communale joue un rôle déterminant dans la trajectoire qui mène des individus vers la sphère politique municipale puis vers une candidature au poste de maire. Bien plus que le fait « d'être un gars de coin », il s'agit d'un attribut largement partagé par nos maires enquêtés. La majorité assume et surtout a assumé des responsabilités au sein d'associations communales (président, trésorier) de différents types : association sportive, association liée à l'organisation des fêtes ou les jumelages etc.

« Je suis né ici en 1949, mes parents étaient agriculteurs. Mes premières participations ce sont les grandes fêtes que faisaient les grands corps agricoles à la fin de l'été. Et puis, ayant vécu là, ça a été les premières réunions de parents d'élèves, puis j'ai été sapeur-pompier bénévole, puis au comité des fêtes, ..., je suis élu depuis 83, je devais avoir 34 ans, et je suis maire depuis 89. Donc j'avais envie de gérer la commune et puis ça c'est fait comme ça, par le monde associatif avant tout. Une envie de faire, d'aider les autres, et Dieu sait que la commune à bouger en trente ans ! » (Maire de Ménilles)

Pour ceux qui ont des enfants en âge d'être scolarisés, les associations de parents d'élèves sont un mode courant d'entrée dans la vie associative communale. Celles-ci, sans doute plus que d'autres, parce que leurs missions amènent les responsables à avoir des contacts réguliers avec la municipalité, sont un moyen de connaître les élus, de discuter des projets, d'approuver ou de contester les politiques initiées en matière éducative (ex. les modalités de la mise en œuvre de la semaine de 4 jours pour les classes primaires). Elles conduisent les responsables à se poser en intermédiaires de la vie scolaire, d'assurer l'interface entre les parents, la communauté éducative et les élus locaux. Ces associations de parents d'élèves sont également un important lieu de sociabilité communale à partir desquels les individus développent leurs réseaux de connaissance, se font connaître et apparaissent ainsi comme des citoyens actifs et engagés.

« Le cheminement (explique ce maire d'une commune de trois cents habitants) il est très simple. On est parent, on devient représentant de parents d'élèves. On s'intègre un peu dans le milieu associatif. Et puis, je pense que quelque part, on doit avoir des gènes qui prédisposent ; on devient leader, meneur. Et comme vous êtes actif, on vous incite à venir au Conseil Municipal. Ce que j'ai fait en 1983. Et puis, comme vous continuez à développer la même énergie. Eh bien, lorsque votre prédécesseur, très raisonnablement dit qu'il arrête. On vous fait comprendre que cela serait bien que ... Et donc voilà comment je suis devenu maire depuis 1989 après un mandat de conseiller municipal. » (Maire de Boinville en Mantois).

« Je me suis occupé du collège de Feucherolles en tant que Président de la Fédération de Parents d'Elèves et puis il y a un jour où il y a des gens qui m'ont dit « Patrick c'est ton village et est-ce que tu as envie de t'investir ? Et j'ai dit oui ». J'ai été élu en 2001 comme maire-adjoint en charge de la culture, des associations, du sport, etc. Vous savez dans un petit village comme le nôtre le nouveau venu à toutes les responsabilités de terrains parce que ce sont les plus délicates et ceux qui ont l'expérience se disent « oh là là ! ». Il vaut mieux être dans le bureau et gérer les affaires que d'être en face à face. Et je ne regrette pas, parce que c'est le meilleur moyen pour ressentir ce qu'est un village. Ensuite le maire qui m'avait approché, avec toute sa sympathie, m'a dit mon père tu vas prendre la suite parce que c'est comme ça et j'ai dit oui. » (Maire de Feucherolles)

Quelle que soit la structure associative communale, elle place de fait leurs dirigeants en interlocuteurs privilégiés du maire avec lesquels ce dernier, au regard de leur rôle dans la vie communale, a tout intérêt à collaborer, à échanger voire à construire une relation de confiance. D'autant plus que ces leaders associatifs locaux, bien souvent, investissent progressivement la sphère politique municipale. Il est d'ailleurs fréquent qu'un maire en place vienne alors chercher, parmi eux, des colistiers pour monter sa liste ou que des conseillers municipaux les sollicitent pour monter une liste aux municipales.

« Je suis arrivé ici à cause du sport et je me suis investi dans le milieu associatif et sportif et donc basket et athlétisme. A l'époque les collectivités n'avaient pas de gros moyens et donc avait pu se mettre d'accord ; les associations mettaient des bénévoles à disposition de la mairie pour monter tout un tas de structures. Donc c'était les associations qui faisaient avancer les infrastructures et donc je m'investissais beaucoup puisque j'avais une formation electrotech et donc je m'investissais beaucoup et quant à un moment une équipe s'est fait avec Monsieur Miro, il est venu me chercher pour m'occuper du sport en tant que conseiller municipal. » (Maire de Pacy-sur-Eure)

« A l'origine, je me suis mise à la retraite. Je sortais de Cap Gemini où j'étais cadre depuis des années (...) quand je suis arrivée dans le milieu associatif, j'ai pris la tête d'une association. J'étais la présidente, c'était l'association « fête et loisirs », j'avais trouvé pas mal de choses à faire. Et puis quand l'ancien maire, avec lequel je m'entendais très bien, est parti. Je me suis dit, c'est une ouverture, après tout je me lance dans l'aventure et on verra. (...). Ce n'est pas le maire qui est venu me chercher. Mais moi qui lui ait dit que cela m'intéressait, que c'était quelque chose qui me passionnait. Et puis, j'ai deux anciens élus qui étaient sur ma liste qui avaient déjà fait plusieurs mandats. Et donc on s'est lancé dans l'aventure. Comme je connaissais quand même beaucoup de monde dans la commune. Je n'ai pas eu de souci à faire une liste. Donc, là, cela fait 6 ans que je suis passionnée par ce qui se passe dans une commune. Et il se passe énormément de choses parce que c'est vrai que, dans nos petites communes, on se rend pas compte mais on est au fait de tout ce qui peut se passer dans la commune. J'ai l'impression des fois ... je connais la vie de chacun. C'est assez curieux mais c'est passionnant. » (Maire de Aulnay-sur-Mauldre)

2.1.3 De l'influence de l'entourage familial sur l'entrée en politique

Pour d'autres maires, le passage par un investissement dans la vie associative municipale fait partie du parcours classique vers le chemin de la mairie. Mais il se fait sur fond d'acculturation familiale à la gestion des questions municipales. Dans ce cas, l'entourage familial joue le rôle de déclencheur conduisant un simple bénévole associatif, longtemps « consommateur de village » passif, comme se qualifie un des maires interrogés, à s'engager dans la vie politique locale.

« J'avais, en compensation à mon travail, une intense vie associative, le week-end j'avais besoin de me vider la tête et de m'impliquer surtout pour mes enfants. (...) Donc je me suis assez vite impliqué dans les associations mais en lien avec les enfants. Je me suis occupé du jumelage. En 89, mon fils aîné qui était de 74 avait 15 ans et celui d'après il avait 12 ans et je me suis dit ça serait bien s'ils pouvaient communiquer avec des Anglais. Donc je participe au jumelage. Un petit peu avant, disons du fait de bien jouer au foot, à Neauphle-le-Château, je me suis aussi engagé à encadrer les enfants au foot. Un bénévole actif. J'ai participé au Téléthon d'Orgerus et bien avant d'être élu. (...) Comment ça m'est venu d'être élu ? Je pense que c'est mon beau-père qui m'a embarqué là-dedans. Parce que mon beau-père était élu. Ma seconde femme est d'Orgerus et son père était conseiller municipal, ici, à Orgerus. Je pense que c'est lui qui a dû susciter le fait que ça m'intéresse. Parce que je vous jure qu'avant j'étais le consommateur de village comme il y en des milliers. On rentre, on dort, on habite là mais ça s'arrête là. On utilise les services et l'école mais c'est tout, j'avais bien le sens de la vie associative mais pas la vie de la commune zéro ! Moi il fallait que les poubelles passent à l'heure, le bon jour, que les trottoirs soient propres, mais je ne me disais pas tiens si tu t'y mettais, un peu comme on s'occupe de foot ! (...) Il (le

beau-père) m'a un peu incité à aller regarder ce qui se passait du côté de la gestion d'une commune. Et donc je me suis présenté une première fois, pour voir, mais alors toujours un peu en survol. Genre si je ne suis pas élu ce n'est pas dramatique ! Parce qu'en général si je m'engage c'est pour réussir, je suis pugnace et j'ai de la volonté et je me donne les moyens de réussir ce que j'entreprends. Mais là c'était plus une réunion de membres d'association qu'un Conseil Municipal et on s'était retrouvé parce qu'on trouvait que la commune n'en faisait pas assez pour nous. On se disait, on va essayer de le faire mais on n'avait pas pensé qu'il y avait tout le reste. Donc on n'a pas été élu, donc il n'y a pas eu de souci. C'était en 1995. Bon j'avais été battu et je suis retourné à mon boulot. En plus je me rendais pas compte, parce que bien faire le rôle d'élu plus une activité professionnelle comme je l'avais à l'époque je n'aurais pu être que Conseiller Municipal potiche comme il y en a trop qui viennent au Conseil Municipal pour lever ou ne pas lever le bras, mais qui ne participe à aucune discussion ni aucune activité. Après j'avais décidé d'être élu et donc j'ai remis ça en 2001 et j'ai été élu conseiller municipal » (Maire d'Orgerus).

Si l'installation de longue date de cet élu dans son territoire d'élection est commune à nombre d'élus, elle fait ressortir le rôle majeur que peut jouer la parentèle du ou de la conjoint(e) originaire de la commune. Ce sont d'ailleurs des différences significatives avec le profil dominant chez les maires ruraux où l'entrée en politique est moins déterminée, sauf peut-être chez certains agriculteurs, par la poursuite d'une tradition d'engagement politique familiale, que par une forte implication dans le monde associatif sur le long terme. Un parcours débouchant progressivement sur un investissement plus large dans la gestion de l'institution municipale. En définitive, les maires rencontrés ont, peu ou prou, une trajectoire politique semblable. Ce sont des individus qui se sont installés dans le périurbain, ont parfois déménagé dans ce périurbain ou l'ont, un temps quitté, pour y revenir à la retraite. Mais tous s'y sont résidentiellement ancrés et ont investi, par le biais du monde associatif, la vie communale puis le pouvoir politique municipal. Ils ont franchi, au fil des rencontres ou des incitations familiales, au contact des élus avec lesquels ils ont appris à négocier (des subventions, un local), la frontière entre le bénévolat associatif et l'engagement dans le monde politique.

2.2 Les maires et leurs habitants : des attentes nouvelles ?

L'histoire personnelle des élus fait écho au renouvellement sociodémographique des populations des espaces périurbains étudiés, et est intimement liée à la stratification successive des différentes vagues du processus, et ce dans certains secteurs depuis les premiers temps des villégiatures urbaines ou des premiers pas du processus de desserrement urbain dans les années 1920-1930, sinon depuis les années 1960. Ainsi, les premiers périurbains ont vieilli sur place et un certain nombre d'enfants de ces derniers s'y réinstallent, plus ou moins dans les environs, au moment de leur vie active.

Tous les élus soulignent l'impact du renchérissement du marché immobilier francilien dans l'évolution démographique et sociologique de leur commune; qu'il s'agisse, d'un rajeunissement dans les secteurs les plus ruraux ou au contraire d'un relatif vieillissement dans les communes les plus peuplées

« La population se rajeunit depuis une quinzaine d'année, ..., c'est considéré comme un petit cocon où il se passe des choses, où il fait bon vivre. Cela se traduit dans les prix. Du coup il faut avoir de bons revenus » (Maire de Boinville),

« Il y a plein de jeunes qui viennent s'installer, des couples avec des enfants. Le niveau social est assez élevé, on voit que cela progresse » (Maire d'Aulnay-sur-Mauldre)

« Les jeunes il y en a de moins en moins et puis il y a une tranche qui vit bien par rapport à la moyenne. » (Maire d'Orgerus).

Aux franges externes de l'aire urbaine, dans un espace plus faiblement accessible, s'opère plutôt une croissance démographique tout azimut qui bouleverse les équilibres socioéconomiques locaux des communes rurales comme urbaines :

« Je dirais que la nouvelle population est essentiellement une population arrivant de la région parisienne, dans un premier temps par défaut, il faut dire ce qui est. Les terrains sont moins chers, ici à Saint-André mais plus encore autour, et c'est donc plus facile de se loger » (Maire de Saint-André-de-L'Eure).

Ce renouvellement perçu de manière positive, est pourtant source d'incertitudes et d'inquiétudes pour les élus. Ils sont nombreux à regretter la moindre implication locale de ces nouveaux arrivants, ils reconnaissent avoir aussi des difficultés dans le repérage des ménages et s'alarment de leurs fortes attentes en services et en équipements dans un contexte où ils revendiquent la faiblesse des moyens, financiers et humains, en particulier par rapport à un référentiel « rural » synonyme de frugalité, de connaissance et de reconnaissance :

« Les gens, globalement, se désintéressent de la vie politique, ..., travailler à deux, ça veut dire partir le matin, rentrer le soir, pour peu que cela se traduise par des aléas dans les transports, quand on est rentré on a envie de mettre les doigts de pied en éventail et d'attendre que cela se passe. » (Maire de Boinville),

« Ceux qui partent travailler le matin et rentrent le soir après avoir pris le petit à la crèche, on ne les croise pas de la semaine. Ce n'est pas eux qu'on verra si une soirée est organisée au foyer rural, ..., c'est dur de fédérer, les gens ne viennent pas forcément. C'est un peu toujours les mêmes qu'on voit et qui s'investissent. » (Maire de Cormeilles-en-Vexin),

« Alors ici on appelle ça des rurbains, parce que des fois ils ont la volonté d'avoir les mêmes services qu'en ville mais ils veulent aussi la ruralité ... , on a fait un comité consultatif, avant le PLU, mais ça ne marche pas ! Les gens sont dans la protection de leur truc. » (Maire d'Orgerus).

Toutefois, le renouveau sociologique, en faveur de la diversité, est progressivement perçu dans ces communes périurbaines comme un vecteur de nouvelles ressources, ou du moins comme un levier de développement local. Certes les injonctions nationales en faveur de la mixité sociale et de l'ouverture du parc de logement ont aidé les acteurs publics locaux à envisager d'autres pistes d'accompagnement dans les demandes en hébergement, préférant sans doute, face à des mécontentements d'habitants, garder les personnes âgées et les jeunes que l'on connaît, plutôt que d'accueillir dans le petit collectif récent des ménages venus d'un ailleurs, chargé de représentations négatives. Par ailleurs, le rôle des associations est évoqué comme moteur d'une interconnaissance :

« On essaye d'impliquer cette population, on a presque une soixantaine d'associations, donc on n'est pas une ville dortoir, c'est une ville où ça bouge et où il y a des animations. Il y a une bonne implication et moi ça m'est arrivé de discuter durant des mariages et certains me disent qu'ils passent tellement de temps dans les transports qu'ils ont d'abord besoin de se poser le week-end. Ils viennent un petit peu en centre-ville. On développe aussi tout ce qui est cheminement piéton et donc ça c'est important pour les faire venir dans le centre. Les gens ils se reposent, et ils sont satisfaits d'être ici. » (Maire de Saint-André-de-L'Eure).

Toutefois même si certains élus regrettent le manque de renouvellement et parfois le peu de succès des manifestations proposées :

« Le tissu associatif est toujours actif mais vieillissant, sauf celui qui concerne les enfants puisque ce sont les parents qui s'en occupent. Ce sont des gens âgés qui tentent de mettre en place des animations, et ce sont toujours les mêmes. La plupart des gens sont consommateurs, sans même réaliser que c'est grâce aux bénévoles qui ça marche. Ils sont demandeurs d'animations, mais ne viennent pas, c'est très curieux. » (Maire de Richebourg).

Enfin, tous mettent en avant le rôle du relationnel pour nouer un contact avec la population et être en mesure d'en approcher au mieux les attentes et les craintes – au risque parfois d'un immobilisme comme nous le verrons plus loin :

« Ce qui fait que le maire qu'ils connaissent tous, ils le connaissent tous parce que j'ai des habitudes, je vais les saluer personnellement dans le mois qui suit leur arrivée, ..., si quelqu'un doit pratiquer la main tendue c'est moi. Voilà le sens de ma démarche et les gens apprécient beaucoup, ..., j'essaie de jouer les public relation, de mettre les gens en contact. C'est un grand plaisir d'aller au repas de fin de saisons, soit d'aller à l'assemblée générale, ..., je crois finalement que j'aime le contact. » (Maire de Boinville),

« Il faut savoir les écouter, savoir faire adhérer, c'est ça être maire. Ça marche ! La preuve on a réussi ! » (Maire de Ménilles).

2.3 Regards des maires sur la périurbanisation de leur commune

Selon les histoires locales, les élus mettent en avant plusieurs dimensions dans la manière d'appréhender le développement de leur commune : qu'il s'agisse de diversifier l'offre de logement, d'essayer de développer l'offre d'emploi du secteur, de repenser la morphologie des bourgs, d'agir en faveur des mobilités ou de réorganiser les répartitions des services à la population.

2.3.1 L'amorce d'une diversification des formes d'habitat

Concernant le logement, les élus rencontrés ont plus ou moins bien accompagné des opérations de réhabilitation pour faire du petit logement ou du logement social, même si dans chacun des EPCI un effort des « petites communes » en direction du développement d'une offre en logement social est souligné :

« Si on prend l'exemple du logement social, la commune fait 1560 habitants, on n'est pas tenu d'avoir du logement social. Les premiers logements ce n'est pas moi qui les aie construits, c'est deux maires auparavant, il y en avait 24. Puis ensuite j'en ai fait construire, on est monté à 56 et avec ceux en construction on sera à 111. On peut ne pas en faire mais, bon en plus avec la CAPE où je m'occupais de la politique de l'habitat, et puis ensuite du développement économique et de l'aménagement du territoire. Moi je me suis dit il y a pas de raison qu'on n'essaye pas de loger des populations qui ont du mal à se loger à Ménilles de les aider. Au jour d'aujourd'hui on a un peu de plus de 100 logements sociaux et ça suffit pour le moment, il faut le temps d'intégrer ces gens-là avec le reste de la population. On a encore un projet, puisqu'on avait 120 logements qu'on voulait prendre dans le cadre du PLH intercommunal. Là on a en fait 55 et on a encore au centre-ville du travail à faire. ..., Ménilles est chère aussi et du coup est-ce qu'il n'y a pas aussi de l'embourgeoisement ? Oui, c'est vrai, mais en même temps on travaille à permettre à tout le monde de se loger, on y tient. Dès l'instant où vous avez du logement social, de l'accession à la propriété, quelques collectifs, des loyers abordables, ici les 14 logements sur la place, on a 20 maisons individuelles en locatif social, à côté on a de l'accession à la propriété à 30 000 euros le terrain, et puis là on a des logements réservés pour l'armée. On a du PLAI, logé par le contingent préfectoral, donc à Ménilles, je trouve qu'on joue bien le jeu. Maintenant est-ce qu'on a des jeunes décohabitants qui ont du mal à se loger, peut-être qu'il y a eu mais je crois qu'on a

essayé d'y répondre, est-ce qu'on a des personnes d'un certain âge qui cherchent à se relocaliser dans le centre de la commune, il y a peut-être, mais je dirais qu'ils vont plutôt sur Pacy où il y a plus de commerces et de services. » (Maire de Ménilles)

« Ces logements là, ça permet à des jeunes de démarrer dans la vie. On est dans un secteur où le terrain est cher pour accéder à la propriété et donc on a essayé de développer des logements accessibles – pas énormément non plus, mais suffisamment pour permettre à nos jeunes de pouvoir rester sur la commune, puisqu'on avait constaté qu'on avait une hausse primaire et collège mais une baisse en maternelle. Ce qui prouvait bien que les jeunes qui démarraient dans la vie et qui ont des jeunes enfants, ne pouvaient pas rester sur la commune et partaient sur les communes alentours où il y avait là une forte augmentation des effectifs en maternelle. On voyait arriver à l'inverse des ménages d'un certain âge déjà bien installés dans la vie, avec des enfants grands ou ayant quittés le domicile. On a donné ces axes là. » (Maire de Pacy)

« Je dirais que la nouvelle population est essentiellement une population arrivant de la région parisienne, dans un premier temps par défaut, il faut dire ce qu'y est. Les terrains sont moins chers et c'est donc plus facile de se loger. Après le challenge c'est de leur dire, vous êtes venus par défaut, enfin pas vraiment non plus, ils ont tout de même choisi parce qu'il y a eu un petit coup de cœur, parce qu'il y a des commerces et un peu de services – et c'est aussi pour cela qu'on travaille à maintenir les commerces et à épaissir l'offre de services qu'ils soient de santé, d'éducation, d'associations, de services sociaux aussi parce qu'il y a des ménages dans le besoin. On a un centre-ville intéressant. Mais du coup il y a un changement de population avec des gens qui se connaissent un petit peu moins et ça aussi il faut y travailler parce que les anciens ont un peu du mal à accepter ce genre de phénomène, mais ça se passe plutôt bien. Bon, on fait un accueil au mois de septembre, à la mairie, on présente la ville, les différents services, les associations et on en a près d'une soixantaine donc on n'est pas une ville dortoir. Par contre au niveau du travail on a un peu plus de 1200 emplois sur la commune mais ce n'est pas suffisant et la plupart des gens vont travailler ailleurs, surtout maintenant en région parisienne, encore pas mal à Evreux et puis aussi à Dreux ou du côté de Pacy et Vernon, ..., Nous sur l'ensemble du secteur, on a un salaire moyen inférieur à celui des plus petites communes, qui s'explique parce qu'on est une des seules communes qui accueille et crée du logement aidé et donc automatiquement. Je pense que les gens qui viennent chez nous ont encore un petit peu moins les moyens que ceux qui vont du côté de Vernon ou Pacy et c'est pour cela qu'ils refont une vingtaine de kilomètres pour arriver ici. » (Maire de Saint-André)

Ce processus reste encore balbutiant dans les communes rurales mais il demande à être accompagné – et à ce titre certains élus font d'excellents pédagogues en montrant les réalisations expérimentées dans leurs propres communes :

« Sur des questions d'aménagement du territoire beaucoup d'élus jouent le jeu et puis sinon j'ai pris mon bâton de pèlerin et je suis allé voir les récalcitrants ! C'est juste un peu plus long. Je me souviens à l'époque du SCOT on faisait des randonnées pour faire découvrir la commune et montrer comment on pouvait ré-aménager une rue, un espace public, une voie verte ou une voie douce, et sur des extensions de villages. » (Maire de Ménilles)

2.3.2 Développer l'emploi local et re-faire « centralité »

Habiter pleinement le périurbain c'est pouvoir s'y loger mais aussi y travailler. L'emploi est en effet au cœur des enjeux de mobilité pour raccourcir les navettes domicile-travail mais aussi au cœur des enjeux de développement local, cassant l'image d'un périurbain « dortoir » et susceptible d'accroître l'autonomie économique du secteur – d'être moins dépendant :

« Là il y a encore beaucoup à faire. L'emploi surtout, il faut qu'on concrétise. Parce que c'est en gardant l'emploi qu'on pourra garder les gens et les rendre heureux... Il y a des gens qui viennent de Paris, les cadres surtout. Mais c'est une minorité. Le bassin, il fonctionne en autonomie, il y a quelques personnes qui travaillent à Paris et qui ont acheté dans le coin, ou à Rouen aussi. Mais la majeure partie des gens habitent sur la CAPE ou autour et y travaillent. » (Maire de Saint-Marcel)

« On est sur l'Eure, on est à 11,3% de chômage. On n'est pas bon ! Malheureusement sur la CA on se retrouve avec des pertes d'emplois sur Vernon, donc des chômeurs. On vient de signer un contrat de redynamisation mais ça fait mal tout de même. Il faut qu'on arrive à faire avancer nos projets, on est quand même bien placé, pas loin de Paris, sur la route du Havre. Où je garde un peu d'espoir c'est que le conseil régional a envie d'axer le développement sur la Seine. Il a été créé une agence d'urbanisme, ou du moins l'équivalent d'une agence d'urbanisme de l'Eure qui devrait aider à penser la réflexion économique ensemble et à faire progresser les choses. » (Maire de Ménilles)

« De mémoire on a 3300 emplois sur la commune de Pacy, ce qui est très correct. On a la chance d'avoir un centre-ville très dynamique, en particulier le samedi et le dimanche, c'est blindé et on voit beaucoup de gens des communes autour qui viennent à Pacy, d'Evreux, de Vernon, même de la région parisienne, du nord des Yvelines. » (Maire de Pacy-sur-Eure)

La création d'emploi et de logement est associée à la vitalité commerciale du centre-bourg dont les activités sont protégées par le refus d'installation des grandes enseignes à la périphérie de la petite ville. Une réflexion sur l'offre commerciale est menée à la faveur de la diversité du commerce de détail, tempérant les installations des agences bancaires et des doublons (droit de préemption 2005). A travers ces éléments de réflexion, c'est bien une centralité locale qu'il s'agit d'affirmer, engageant par là une réflexion sur la morphologie urbaine des villages. Chaque élu essaye alors de reconquérir l'espace central du bourg pour le re-doter de fonctions commerciales ou sociales qui ont souvent disparu. Une telle démarche, bien pensée et accompagnée peut aboutir à transformer complètement le cœur de la commune et replacer même l'offre locale dans une dynamique de secteurs, comme à Maule, Pacy ou même Ménilles :

« On est une commune rurale, on a souhaité rester une commune rurale, tout en maintenant un niveau d'équipements, maintenir des commerces de proximité, en 92 on a créé un marché le dimanche ; des usines partant on a racheté des locaux et on a fait des centres de loisirs. Il y a le côté beau, le côté envie de vivre que j'ai toujours eu envie de soigner, et la côte de Ménilles, vers le château, refaire un caniveau en pierre, on l'a fait. Là, il y a de la concentration (autour de la place du marché et des commerces) mais c'est lié au programme PLH qu'on a contracté avec la CAPE. Sinon ailleurs c'est plus aéré. Ne pas s'étendre sur les plateaux. Là on vient de s'entendre sur le regroupement scolaire, maternelle et primaire ensemble. Pour le maintien du commerce local, on y a pensé quand on a construit un immeuble et qu'on a réaménagé la place. Dans cet immeuble on a des cases commerciales et sont arrivés un boucher, une esthéticienne, La Poste on l'a mis là-bas pour générer un flux et faire vivre la place et les commerces. Si on n'avait pas créé ces cases là-bas, on n'aurait plus de commerces. Au jour d'aujourd'hui je suis toujours en démarche pour essayer d'acheter ce qu'il y a autour et pour essayer de recréer cette centralité et ce cœur de village. On a eu phénomène récent c'est le départ du médecin, où là après plus d'un an de recherche... on avait trois petites maisons et on a décidé d'en faire un cabinet médical. Sachant cela des médecins, de Pacy d'ailleurs, sont venus me voir en me disant on ne vient pas à un mais à deux, et puis après à trois. En fait on a transformé cette maison en un groupe médical. Je n'attends pas les aides, j'ai dit on y va. La supérette qui ne marchait pas très bien, on a transformé le local et il y a 310 m2 qui ont été repris par une épicerie en liaison courte et ça marche du feu de dieu. Du fait qu'on ait fait un cabinet médical, j'ai été contacté par une kiné, qui s'est installée fin octobre, elle me dit je bosse jusqu'à 20h et là elle a une collègue qui va arriver et donc elles cherchent

une maison pour s'installer toutes les deux. On a trois infirmières qui se sont installées et j'ai un podologue qui cherche à s'implanter. Donc il y a vraiment une dynamique qui s'est créée parce qu'on a été le catalyseur. » (Maire de Ménilles).

Il est aussi question à Orgerus (78) de réaménager la place centrale mais en préservant son caractère rural, qu'élus et résidents associent aux platanes qui la bordent et à son cœur enherbé. L'enjeu est que cette place ait une position de carrefour au sein de la commune, captant les flux en faveur des commerces locaux, devenant un véritable lieu de convivialité et de rencontre au moment des temps forts de la commune : fête annuelle, marchés forains. :

« Alors nous déjà on a transformé deux logements en RDC en commerces là et on voulait faire, on n'a pas eu le temps parce qu'on a fait le PLU, on voulait définir un périmètre où on va mettre des règles pour les commerces, moi mon rêve ça serait que tous les RDC de la place soient des commerces, toujours pareil moi j'ai une idée en tête c'est qu'il faut faire battre le cœur, alors elle est bonne, elle n'est pas bonne, j'en sais rien mais il faut que le cœur il respire pour que le reste du village il respire. Et le cœur d'un village ça ne respire pas par des maisons aussi belles soient-elles ou des gens aussi sympas soient-ils, ça respire parce qu'il y a des gens qui viennent chercher leur pain, faire leurs courses, qui viennent se rencontrer, qui ont un but, qu'il y ait une activité. Donc il faut le consolider. » (Maire d'Orgerus).

2.3.3 Faciliter les mobilités et repenser l'organisation des services et équipements locaux

Il apparaît, aux élus, indispensable de conjuguer de plus en plus ces réflexions à des actions en direction des mobilités. Celles-ci, sont en effet, appréhendées de plus en plus comme susceptibles d'aider à tisser des liens entre les points du territoire vécu, parfois très étendu lorsque les lieux fréquentés ne se trouvent pas à proximité. Une telle mobilité, diversifiée et changeante, devient ainsi l'élément fédérateur de la construction territoriale. Il s'agit, pour nombre d'élus, d'affirmer la place d'une instance en capacité de construire des réseaux innovants autorisant la multimodalité pour permettre à ses « urbains du rural » comme à ses « ruraux du périurbain » d'accéder à tout point de ce « territoire ». Il s'agit de faire la synthèse entre une réponse à une demande citoyenne et des injonctions nationales et internationales concernant le développement des mobilités douces. Ainsi, si à Houdan le dessin d'un périphérique vert pour les circulations douces est engagé, du côté de Saint André, le maire en rêve :

« Moi je rêve d'avoir des liaisons douces entre les différentes communes de la CC, il y a plein de possibilités et ça ne devrait pas coûter trop cher et puis ça développera des interconnexions. » (Maire de Saint-André-de-l'Eure).

Ces actions ou réflexions tentent d'articuler les échelles, les vitesses et les temporalités pour mettre en œuvre une politique de la mobilité articulée au reste de ses secteurs d'intervention (logement, équipements, emploi). A Ménilles, le souhait de développer ce type de liaisons douces pousse le maire à mettre de place des procédés de rachats de bouts de parcelles :

« On acheté un petit bout de terrain, sur la grande route là. La commune est coincée entre l'Eure et le plateau et là on réussit à acheter une sangle de 3 mètres pour faire une liaison douce et toutes les petites maisons derrière elles vont pouvoir aller au centre-ville sans avoir à prendre la voiture en longeant l'Eure et du coup ça limite le stationnement dans la rue principale et sur le parking de la mairie. » (Maire de Ménilles).

Une telle avancée dans la réflexion sur les mobilités et les modes de transport va de pair avec le redéploiement des services et des équipements à l'échelon intercommunal (équipements sportifs, petite enfance, ...). Dépassant le simple combat pour le maintien d'une classe en école primaire, les propos recueillis auprès des élus des communes investiguées soulignent une plus large appréhension des

enjeux d'aménagements autour de cette population et des conditions de son accueil. Certes la présence de jeunes enfants, le rythme des entrées et sorties de l'école sont toujours présentés comme la condition de survie communale : « *on doit faire venir des personnes pour que les écoles soient remplies...* » (Maire de Boinville). Le bâtiment reste le signe-symbole d'une vie de village, d'un environnement idéal et rassurant : « *on est resté une petite école rurale, très familiale, très cocon, ..., on est resté comme dans le temps* » (Maire d'Aulnay-sous-Mauldre), même s'il convient de « *surtout sécuriser le cheminement pour les enfants* » (Maire de Boinville).

Les réflexions autour des écoles et de la petite enfance – pièces importantes dans l'équilibre local tant social qu'économique – obligent à repenser l'offre en logements et l'urbanisme communal. Les communes plus urbaines – gros bourgs ou petites villes – sont en proie à de forts déséquilibres dans leurs effectifs scolaires, elles voient fondre leurs effectifs en maternelle et doivent envisager un agrandissement du collège qui implique un changement dans la politique de l'habitat ou dans le Plan Local d'Urbanisme :

« *Dans les villages alentours, le lot est à 150 000 euros, le lot de 800 m². Et à Houdan, on est à 3 500 euros le m². Donc, les gens qui peuvent s'acheter ça, ce n'est pas un primo-accédant de 25 ans, c'est en général des gens qui viennent de la ville nouvelle, qui revendent le studio ou le deux-pièces et qui arrivent ici. Ils ont 38 ans, ils ont 2 gamins plutôt de 9 et 10 ans et donc, ça touche encore un peu le CM1/CM2 et ça me demande d'augmenter le collège. Il faut que je construisse un deuxième collège, alors que je ferme des maternelles ! Si on veut inverser la tendance, il faut baisser les prix. Donc, on fait construire pour des accessions à prix maîtrisés, pour des primo-accessions à taux zéro, mais il faut avoir cette politique là sinon vous êtes en dérive complète.* » (Maire d'Orgerus).

Conscients de la nécessité de consolider des centralités de secteurs, certains élus anticipateurs voient, au-delà de l'école primaire et du collège, le lycée comme un levier de développement important. Dans ce cas de figure, l'adolescent, souvent perçu à travers ses rassemblements comme engageant des nuisances (Didier-Fèvre, 2014), n'effraie pas, il est l'opportunité d'une réactivation de l'économie présente (Davezies, Talandier, 2009) : faire venir par le *Transilien* des enseignants qui, sur le trajet de la gare au lycée, pourront consommer, tout comme les lycéens pouvant réinvestir cafés et points de vente alimentaire. Certains élus se positionnent à l'annonce faite par la région d'envisager l'implantation d'un nouvel établissement.

« *Pour en faire un, il faut avoir un terrain qui soit bien zoné au PLU, pas trop loin d'une gare, pas trop loin d'une route, pas trop loin d'un centre ville parce que ce n'est pas des mecs de 4^{ème} ! Au lycée de La Queue-les-Yvelines, on a amené le centre-ville près du lycée, parce qu'on l'a fait dans les champs ! Moi, je le vois là. La piscine est là, la gare est là, le centre-ville est là, ici y'a la rivière au fond, mais sur la partie du haut, on a une sortie directe. La gare pour les profs, pour tout ça ; c'est vraiment important pour un lycée, la gare* ». (Maire d'Houdan)

C'est toute une organisation territoriale qui se met en place et fait système pour que ce périurbain construise des territoires de vie, les jeunes étant un maillon de la chaîne à consolider pour resserrer les mobilités quotidiennes parentales et pour fidéliser une population source de développement, une population que l'on connaît et que certains élus disent même souhaiter éduquer. Ce discours paternaliste témoigne de la volonté de contrôler toutes les pièces du puzzle périurbain dans des territoires de proximité où l'interconnaissance est garante d'intégration territoriale, les oubliés pouvant faire dysfonctionner l'ensemble du système élaboré.

Ils ébauchent également des actions afin d'accompagner au mieux la diversité de cette jeunesse même si le regard porté par les élus, sur les attentes et les besoins de cette population, oscille encore entre

incompréhension et volontarisme. En effet, ces contextes périurbains font cohabiter des modes de vies très hétérogènes liés à la complexification des trajectoires résidentielles et sociales. Dans les secteurs hors Île-de-France, beaucoup d'élus s'appuient encore, comme pour seule réponse, sur le monde associatif et sur les grands équipements (centre culturel, piscine, ...) :

« Je pense que, déjà les jeunes on a du mal à savoir ce qu'ils veulent. Un jeune qui veut faire du sport, on est bien achalandé, il y a des centres culturels, bon alors c'est sûr c'est pas du hard rock ! Ce n'est difficile de capter les ados, le gars qui veut avoir une vie saine il y a tout ce qu'il faut. Il y a une vie associative. » (Maire de Saint-Marcel).

Les élus rencontrés dans les communes bordant l'Île-de-France semblent peu appréhender les attentes habitantes en termes de mobilités et de diversification des modes de transports. Dans les contextes franciliens, la tarification des transports en commun et la densité du réseau rendent plus facile la navigation entre les lieux. Dans les espaces où l'offre en transport du STIF reste déficiente, des initiatives existent : transport à la demande, mise en place de lignes régulières le mercredi ou le samedi pour relier la piscine. Les réponses apportées par des instances locales, comme la CCPH⁵⁴ ou encore la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) dans ses secteurs ruraux, visent à satisfaire à la fois la mobilité locale des jeunes et celle qui se manifeste à l'échelle plus métropolitaine.

Au-delà des questions de mobilité, les élus tentent également d'approcher au mieux les attentes juvéniles en termes de loisirs afin de contrôler l'usage des lieux communaux. Plusieurs municipalités des terrains étudiés ont ouvert des structures réservées spécialement aux 14-18 ans, voire au-delà (Didier-Fèvre, 2013). Elles mettent aussi en place un conseil municipal de jeunes à destination des 9-14 ans, voire parfois même au-delà de cette tranche d'âge, comme à Orgerus. Enfin, elles sont nombreuses à aménager des espaces de jeux (type square urbain) sur leur territoire afin de répondre aux demandes des familles originaires des pôles urbains et habituées à fréquenter ce type d'équipements :

« On a fait un conseil municipal des jeunes et ils nous disaient ce serait bien qu'on est une piste de vélo et de skate. On leur fait une piste et ils ont commencé à faire des trous dedans parce que c'était trop plat, alors ils ont fait des trous, ils ont fait des bosses (rire), en fait ils nous ont bousillé la moitié de la piste, je dirais que c'est bien parce qu'ils ont fait ce dont ils avaient besoin et nous on ne l'avait pas compris. On avait tout terrassé et on a payé et eux ils ont tout bousillé, ils voulaient des bosses, des trous et ils ont ce qu'ils veulent. [...] Donc ils se sont bien approprié le truc. » (Maire d'Orgerus)

Soulignons cependant que ce changement de regard sur la jeunesse locale, prompt à faire levier dans une démarche de développement local, n'est pas exempt d'une appréciation plus négative à l'égard d'une jeunesse d'ailleurs dont il convient de tenir à distance, voire s'en prémunir par des dispositifs peu communs :

« ...des bandes de Dreux, des racailles qui ont intérêt à faire attention aux chasseurs. Ici, pas mal de gens sont armés du coup. Pas de caméra, pas de police municipale, mais comme tout est éteint à 23h, ceux qui rodent la nuit se font vite repérer. » (Maire de Gambais).

Ces craintes transparaissent lors des opérations menées par certains maires dans le domaine de la diversification du logement ou lors du développement des équipements jeunesse et peuvent se traduire par une rupture dans la continuité politique :

⁵⁴ Communauté de Communes du Pays Houdanais.

« Eh bien j'entends dire, ouais qui tu vas nous ramener ? La racaille, machin, comme si Les Mureaux allaient débarquer à Orgerus ! Je leur dis vous savez j'ai fait de la réinsertion de jeunes aux Mureaux dans le quartier des Musiciens et quand je leur disais le soir après les séances « ouais il faut que je retourne à Orgerus dans mon petit village » - ils me disaient « qu'est ce que tu fous là-bas, il y a pas de gare, y'a pas de cité, y'a rien quoi ! ». Les gamins des Mureaux, ils ne veulent pas venir à Orgerus ! C'est à dire, il y a des règlements de comptes à Marseille et ils se disent si jamais on fait 17 logements sociaux, des HLM à la gare, on va avoir des règlements de comptes à Orgerus. Et ça je vous jure c'est hyper dur à faire passer. [...] Donc ce n'est pas des gens de Mantes qu'on va héberger, c'est des gens d'ici ! » (Maire d' Orgerus)

3. La fabrique des projets

3.1 Vision par les maires du développement de leur commune (sur quoi se fonde-telle ?)

3.1.1 Le contrôle, la modération et les équilibres

La plupart des élus rencontrés synthétisent clairement la nature des enjeux : arrêtons de consommer les terres agricoles et densifions l'existant pour répondre au manque de logements. Un postulat qui constitue le socle d'un PLU qu'ils veulent le garant d'une évolution modérée. Aller trop vite, c'est prendre le risque de ne pas être suivi par une population qui veut être rassurée. Lorsqu'ils évoquent la nécessité de « *conserver les équilibres* », il s'agit du rapport entre les espaces urbanisés et les espaces naturels qui sont des éléments essentiels d'un « cadre de vue » devenu « cadre de vie ». ⁵⁵ Préserver les espaces naturels et leur fonction pour partie agricole, c'est maintenir la ruralité en tant qu'identité : « *On est encore un petit village rural dans toute sa splendeur, mon projet, c'est surtout de le rester.* » (Maire d'Aulnay-sur-Mauldre).

Une identité rurale volontiers associée à une forme de tranquillité, voire de sécurité :

« *On se sent bien, on est tranquilles. Ici encore, vous verrez des enfants qui jouent dans la rue. Ils ont confiance, ils n'ont pas peur. Il n'y a pas de voyous qui traînent, les enfants, on peut les laisser aller jouer au stade et tout se passe bien. On est rassuré, on sait que cela reste la campagne. Des fois, je les vois jouer là-haut dans les champs.* » (Maire d'Aulnay-sous-Mauldre)

3.1.2 Le bourg et son atmosphère villageoise

Corollaire d'une forme de ruralité plus ou moins fantasmée, le village incarne un mode de vie privilégié, en opposition aux tumultes de la vie urbaine. Les maires s'attachent à en conserver les ingrédients, dans une version qui oscille entre nostalgie et modernité. Dans certains contextes la proximité de l'agglomération accentue leurs craintes : « *Ils sont inquiets à l'idée que le village devienne une banlieue, avec toutes ses horreurs urbanistiques, comme celles qu'on voit pas très loin.* » (Maire de Maule)

Ces ingrédients sont dosés afin de conserver ou de recréer l'atmosphère villageoise : la place, sensée assurer la convivialité, l'église symbolisant l'histoire du village, le café, la poste, l'épicerie ou le commerce multi-services, mais aussi le cabinet médical comme étant susceptibles de permettre à la commune d'asseoir son autonomie. Le « désir d'indépendance » revient régulièrement dans le discours des maires rencontrés, frôlant parfois le fantasme d'autarcie ou d'autosuffisance :

⁵⁵ Monique Poulot, « Du vert dans le périurbain », *EspacesTemps.net*, 2013.

« De toute façon on se suffit à nous-mêmes, on est autonome. On a de la vente à la ferme, un marchand ambulant, un cabinet médical, et pas mal de gens font du télétravail. On a juste besoin du haut débit. »
(Maire de Gambais).

Le haut débit permet à ceux qui le peuvent de travailler à domicile, argument essentiel lorsqu'il s'agit de garder ou d'attirer des cadres ou des chefs d'entreprise :

« Aujourd'hui l'enjeu c'est le très haut débit, 57% de cadres, 1 foyer sur 6 avec une profession libérale. C'est la première question qu'ils posent en arrivant, bien avant le transport, ils veulent pouvoir travailler chez eux, amener leur siège ici, on pourrait créer une pépinière d'entreprise [...] Ça permettrait de créer des emplois sur place, dans un endroit où on n'est pas saturé. Il y a des endroits qui sont plus reculés et qui ont besoin du très haut débit mais qui n'ont pas la même nécessité économique. Être dans un désert informatique tout en étant dans un des départements les plus riches de France, il y a une énorme ambiguïté. » (Maire de Crespières)

La proximité des activités agricoles conforte cette envie d'autonomie, elle la rend possible et ce d'autant plus que la vente à la ferme semble correspondre à un besoin croissant de populations périurbaines désireuses d'explorer et de profiter des ressources du territoire :

« On a une AMAP sur St André et on leur a mis à disposition un local dans le centre-ville où ils viennent vendre leurs produits une fois par semaine. Avec aussi une ferme bio à Touvoye qui marche bien avec des producteurs de St André mais aussi des alentours et j'y suis inscrit. On a aussi un marché tous les vendredis et par rapport à deux trois ans il monte en puissance, ça fonctionne bien et je suis content. »
(Maire de Saint-André-de-l'Eure)

L'autonomie tant désirée, se traduit aussi dans le souci de l'indépendance financière, à l'image des maires de Crespières ou de Ménilles, au profil d'entrepreneurs, qui rendent constructible un terrain communal pour le vendre et ainsi financer l'aménagement de la place du village. Le maire de Crespières parle d'ailleurs souvent de spéculation et d'autofinancement, il se veut compétent et indépendant, se targuant de se passer des subventions devant la lenteur des décisions :

« Je m'apprête à créer le commerce qu'il manque, on va le faire mais ça prend du temps. Je vais certainement l'autofinancer, j'ai fait tout bêtement une spéculation, un maire c'est un chef d'entreprise, doublé d'un père de famille... j'ai un terrain communal qui n'était pas constructible, j'ai révisé le PLU pour le rendre constructible et la vente du terrain permettra d'autofinancer le centre village (2 millions d'euros). J'en profite pour réaliser sur ce terrain une opération de petits logements qui s'adressera d'avantage aux primo-accédants (les prix de l'immobilier sur Crespières sont très élevés), ou des personnes âgées qui se retrouvent à deux ou seule dans de grandes maisons sur des terrains de 3000 m², mais qui ne veulent pas quitter Crespières, donc on leur donne la possibilité de vendre la maison pour s'installer dans des logements plus adaptés. Et je constate que les enfants de Crespières sont obligés de quitter Crespières, alors j'essaie de leur donner la possibilité de s'enraciner. Dans un village les racines c'est important. Ils partent pour leurs études puis reviennent. Et il y a beaucoup de turn-over, de gens qui déménagent en restant dans Crespières, il y a du mouvement mais beaucoup en intramuros. » (Maire de Crespières)

3.2 Quels outils les maires mobilisent-ils (dispositifs contractuels, juridiques pour encadrer le développement de leur commune...) ?

3.2.1 Garder la maîtrise

Garder la maîtrise du développement (Constanty & Ciesielski, 2015) est un thème récurrent des entretiens avec les maires de l'Ouest francilien, en termes de rythme, mais aussi d'accueil des populations. Permettre aux anciens de vieillir dans leur commune et offrir des logements accessibles aux jeunes qui souhaitent rester ou qui reviennent après leurs études, tels sont les objectifs énoncés. Pour les communes non soumises à la loi SRU, le logement social est une forme de production à éviter, et ce pour plusieurs raisons. D'une part son acceptation, même si l'image du logement social a évolué, reste difficile. Certains maires usent alors de subtilités sémantiques destinées à ne pas heurter la population : « *Moi je parle de locatif aidé, on ne dit pas logements sociaux ici, ça fait peur... Mais je tiens à la mixité sociale ! Et il faut garder les jeunes de la commune.* » (Maire de Gambais)

L'autre réticence réside dans la volonté de maîtriser l'attribution des logements. Pouvoir loger avant tout les jeunes de la commune conduit certains maires à vouloir se passer des bailleurs en optant pour le logement communal :

« *Je vais faire 25 logements que j'espère pouvoir réserver à des jeunes couples, j'ai envie de jeunes car ils font des enfants, ça remplit l'école, et crée de l'animation. Jusqu'ici il n'y avait pratiquement rien en locatif et là on est en train de travailler sur 13 logements, qui vont être essentiellement en locatif privé. Je fais un peu de social à chaque fois que je peux, c'est la commune qui rénove et qui le loue. Les bailleurs ça me pose un problème, je n'ai pas envie qu'on m'impose quoique ce soit. Je veux en faire profiter les gens d'ici.* » (Maire de Crespières)

La clé de cette maîtrise, c'est le permis de construire, considéré comme « *le nœud de la guerre pour un Maire* » (Maire de Gambais). Des élus qui insistent sur la maîtrise du droit des sols qui doit rester entre les mains du maire. Certains s'inquiètent d'un risque de dilution des responsabilités dans le cadre des PLUi, et d'un éloignement du centre de décision.

« *La commune a encore un sens si on ne nous enlève pas la compétence urbanisme qui répond à des logiques et une politique propres à chaque maire, sinon autant aller jusqu'au bout... les permis sont instruits jusque-là à la DDT, c'est la CC qui va s'en occuper par la suite. Une mairie ne doit pas être une chambre d'enregistrement, nous ici on reçoit et on examine le dossier pour faire des préconisations à la DDT. Si elle n'en tient pas compte on renvoie le dossier et éventuellement je prends une décision qui est inverse à celle de la DDT.* » (Maire de Richebourg)

La maîtrise foncière passe par quelques emplacements réservés, parfois pour de petites opérations de logements sociaux mais le plus souvent destinés à la réalisation ou à l'extension d'équipements communaux :

« *On a prévu des emplacements réservés au PLU, d'une part pour faire un terrain de sport à proximité de l'école, et un autre du côté de l'église pour préserver le paysage (cône de vue), et peut-être y faire un aménagement sportif à terme.* » (Maire de Jumeauville).

La préemption des espaces naturels pour une ouverture au public, par le biais du dispositif ENS (espaces naturels sensibles) est rarement évoquée. Les bois sont souvent privés et les maires rencontrés n'envisagent pas leur acquisition. La chasse y est pratiquée, pour certains, il s'agit d'une tradition inhérente à la ruralité des territoires, pour d'autres elle est associée à un mode de vie archaïque

et représente un obstacle à la fréquentation des espaces naturels par les promeneurs, même si aucune solution ne semble envisagée pour en limiter la pratique.

La préemption SAFER, destinée à maintenir l'activité agricole, permet souvent aux élus d'éviter l'acquisition de parcelles par les gens du voyage, une crainte partagée par la plupart des Maires rencontrés :

« La SAFER intervient sur le territoire, ça permet de préserver l'agriculture et surtout d'éviter que les gens du voyage s'installent. On ne les voit pas arriver ! C'est la principale menace. Une fois qu'ils sont là, on est obligé de prendre leurs enfants à l'école... S'il n'y avait pas la SAFER.... D'ailleurs les 34 communes de la CC sont affiliées à la SAFER. Malgré ça, les gens du voyage ont récemment acheté un terrain sur Cormeilles sans que la SAFER soit au courant. Ils ont commencé à installer des poteaux pour l'électricité, on a tout coupé. S'ils s'installent, ça fera au moins 30 caravanes, c'est carrément une classe en plus. J'espère qu'on va éviter ça... de toute façon le PLU interdit les caravanes sur ce terrain. C'est ce genre de soucis qui me bouffe la vie au quotidien. » (Maire de Cormeilles-en-Vexin)

Une densification raisonnable est à l'œuvre au sein des communes étudiées, justifiée par son corollaire : la pérennisation des espaces naturels. On note une conscience partagée de cette nécessité mais quelques craintes liées notamment aux divisions foncières incontrôlables et à l'interprétation peu scrupuleuse des évolutions réglementaires par les marchands de bien :

« Ce qui nous pose problème c'est cette politique de densification qui incite les marchands de bien à nous appeler pour nous soumettre des projets, et si on les refuse ils nous signifient qu'on n'a pas le choix, que la loi nous y oblige. On a plus souvent à faire aux marchands de biens, qui se contentent de deux ou trois maisons, qu'aux promoteurs qui souhaitent des projets de plus grande envergure. Ils font des maisons juste en bordure de zone constructible, en prenant toute la largeur du terrain pour faire plusieurs logements et les occupants se retrouvent avec des jardins en zone NC, mais quand ils l'achètent ils ne s'en rendent pas compte. On vient de préempter une zone sur laquelle le marchand de biens, qui nous pose problème sur la commune, voulait réitérer ce montage. Il a finalement renoncé mais peut-être pour attendre le prochain mandat. On a arrêté la vente mais il avait l'acheteur. Le problème c'est l'interprétation qui est faite de la densification par des marchands de biens, mais aussi des propriétaires, sans scrupules. Et le SDRIF facilite ça partout. C'est le fruit d'une réflexion de gens qui habitent la ville et ne mettent pas souvent les pieds chez nous... » (Maire de Richebourg)

Pour lutter contre ces excès, les maires épluchent le code de l'urbanisme, délimitent l'implantation des maisons pour empêcher la construction en fond de parcelle, ou préemptent lorsqu'un marchand de biens, connu pour avoir abusé les futurs occupants, tente de réitérer. Pour lutter contre ces pratiques malhonnêtes que les nouvelles lois ont, selon certains, largement favorisées, les élus surveillent leur territoire (*« les murs montent très vite le week-end »*), travaillent, apprennent, se forment, et utilisent parfois des astuces dont ils reconnaissent la fragilité juridique. En dehors du service contentieux de la DDT, difficilement accessible car très sollicité, l'assistance juridique est inexistante et le recours à un avocat souvent nécessaire.

Certains élus portent un regard critique sur la suppression des surfaces minimales même si elle donne une souplesse, en théorie propice aux projets, à la créativité architecturale : *« La réalité risque d'être décevante si les gens continuent à se passer d'architectes et à choisir leur maison sur catalogue. »* (Maire de Boinville)

Cependant, les moyens de densifier relèvent le plus souvent de l'optimisation foncière sous la forme d'opérations de « dentelle » et le remplissage des dents creuses revient le plus souvent :

« Dans l'ensemble, à part quelques dents creuses par ci par là, le village ne va pas trop bouger, ni s'étendre. » (Maire de Cormeilles-en-Vexin).

La surélévation, quant à elle, est très rarement abordée, voire même est non souhaitée, car elle pourrait modifier une typologie d'habitat qui doit rester « villageoise » :

« Nous avons très peu de nouvelles constructions. C'est pourquoi, le jour où l'on refera le PLU, on reverra quelques petites choses. Mais on sait que cela restera au centre du village, on est sur une démarche de densification. C'est la meilleure solution parce que tout le reste est cultivé donc ... Cela sera de la division de parcelle et pas de la surélévation, cela ne correspond pas à une demande. » (Maire d'Aulnay-sur-Mauldre)





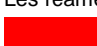
Enfin, la division de terrain est volontiers considérée comme un processus inéluctable, qui entraîne une densification naturelle mais difficilement maîtrisable. La transformation des corps de fermes est volontiers admise, elle permet de maintenir un patrimoine et de créer des logements sans construire :

« On a aussi une politique de réhabilitation des fermes. Si l'activité s'arrête, ils ne peuvent pas le vendre à un particulier mais doivent faire plusieurs logements. » (Maire de Crespières).

« On va déjà mettre une option sur les vieux bâtiments, comme d'anciennes fermes délabrées avec plusieurs héritiers. Ça coûte plus cher que des logements neufs mais c'est pour garder le cachet de la commune. » (Maire de Guerville).

Un repérage des nouvelles constructions de logements réalisées entre 1999 et 2012 permet d'avoir une lecture sur une dizaine d'années des processus qui ont sous-tendu les transformations des tissus. Ce regard rétrospectif nous permet d'une part d'analyser la politique de la commune quant à la transformation de son tissu urbain : la commune a-t-elle une politique volontariste qui passe par l'autorisation voire le portage de réaménagements fonciers importants, une politique incitative permettant des divisions parcellaires ou des densifications à la parcelle ou bien une politique plus protectionniste qui fige les constructions. Réalisé sur la base des vues aériennes, il permet de distinguer cinq processus différents qui sous-tendent la construction neuve :

Légende

<p>Les constructions sur parcelles non bâties</p> 	<p>Il s'agit de parcelles individuelles ayant été bâties dans la période 1999-2012.</p>
<p>Les démolitions-reconstructions</p> 	<p>Il s'agit d'éléments bâtis démolis dans la période 1999-2012 sans que la structure foncière n'ait été modifiée puis qui ont donné lieu à une reconstruction.</p>
<p>Les divisions de parcelles</p> 	<p>Il s'agit de parcelles individuelles ayant été redivisées en 2 voire 3 unités foncières destinées à accueillir de nouveaux bâtis.</p>
<p>Les densifications à la parcelle</p> 	<p>Il s'agit de parcelles généralement grandes qui ont accueilli un bâti supplémentaire dans la période 1999-2012 sans que la structure foncière n'ait été modifiée.</p>
<p>Les réaménagements fonciers</p> 	<p>Il s'agit d'un groupe de parcelles ayant fait l'objet d'un redécoupage complet pour accueillir de nouveaux bâtis.</p>

BOINVILLE EN MANTOIS



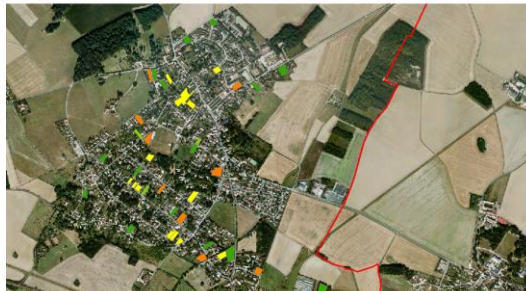
JUMEAUVILLE



GUERVILLE



ORGERUS



MAULE



RICHEBOURG



Dans les communes des Yvelines étudiées, on note une variété des processus de transformation du tissu, sur de petites unités foncières, en dehors de quelques opérations de plus grandes ampleurs comme à Maule ou à Maulette.

Ces dix dernières années, l'extension en frange de zone urbaine semble plus répandue dans les communes du Val d'Oise, et pose la question de la greffe sur l'existant.

Dans l'exemple de Chars et Marines, ci-dessous, nous avons recensé 51 transformations portant sur 21 hectares de foncier.

HOUDAN - MAULETTE



CORMELLES-EN-VEXIN



MARINES



CHARS



Dans la commune de Chars, nous avons recensé sur 18 transformations, trois réaménagements fonciers (sur 5,5 ha) dont un significatif portant sur 5 hectares d'espaces agricoles. Le reste des constructions s'y est réalisé essentiellement sur des parcelles non bâties.

Dans la commune de Marines au développement urbain plus significatif (33 transformations), 12 des 14 hectares de foncier ayant accueilli ces transformations ont fait l'objet de réaménagements fonciers, la plupart du temps sur des espaces agricoles situés en extension de l'urbanisation. 18 parcelles non bâties (soit 1,3 ha) ont été construites et nous pouvons noter également qu'une part significative de constructions s'est faite en densification à la parcelle (5 des transformations recensées).

Pour Marines comme pour Chars dans une moindre mesure, la transformation des tissus urbains a fait l'objet ces dix dernières années d'une politique visant à promouvoir la construction dans le cadre d'opérations de réaménagements fonciers significatif et en extension urbaine. En outre, la structure foncière a aussi offert des opportunités sur des parcelles non bâties ou « densifiables ».

3.2.2 Le SCOT un outil efficace entre le SDRIF et le PLU

Les maires interrogés perçoivent le SCOT comme un outil rassurant, il offre un cadre et une identité. Là où les évolutions réglementaires vont en inquiéter certains, les maires des territoires dotés d'un SCOT semblent plus sereins lorsqu'ils entament la révision de leur PLU. Perçu comme un socle juridique et pédagogique, le SCOT semble permettre une meilleure compréhension des enjeux de la révision du PLU et rassemble les élus autour d'un projet de territoire. Citons pour exemple le SCOT de la plaine de Versailles qui préserve les entités naturelles, prône « un modèle qualitatif dense » et protège les cœurs d'îlots pour éviter les divisions en drapeaux :

« Le Scot est super protecteur. On est la dernière partie verte qui laisse passer l'air marin sur Paris. Il faut protéger la plaine de Versailles comme le Vexin qui amène de l'air pur sur Paris. » (Maire de Crespières)

Un autre exemple est celui du SCOT des Portes de l'Eure et sa charte paysagère qui pour certains élus, constitue un cadre rassurant et suffisant, et suscite un sentiment de cohésion dans la vision du territoire :

« On n'a pas fait de PLUI mais on fait un diagnostic ensemble et puis il faut dire que le SCOT a déjà fait le travail, la trame verte et bleue, la protection de la vallée, tout ceci est repris dans nos documents d'urbanisme... Dès le départ, c'est central dans nos documents, ... aujourd'hui le cadre de vie il est vachement important... c'est un poumon vert ici même si on est aux portes de l'Île-de-France. » (Maire de Ménilles)

3.2.3 Les formes urbaines souhaitées et le lotissement comme anti-modèle

Les maires évoquent volontiers la maison de ville construite à l'alignement comme un modèle souhaitable, d'autant plus qu'il fait référence à l'histoire des villages : *« On peut aujourd'hui faire mieux, on n'a pas su reproduire les maisons d'avant qui tout en étant proches respectent l'intimité, permettent un jardin. »* (Maire de Ménilles)

A l'inverse, le pavillon au milieu de son terrain est assimilé à une forme urbaine dépassée car trop consommatrice d'espace. Sur le sujet, certains maires sont plus nuancés considérant que c'est justement l'espace qui constitue l'atout du mode de vie périurbain et qui peut justifier l'éloignement.

Ils sont néanmoins unanimes à bannir le lotissement de leur projet. Celui-ci est synonyme d'une arrivée massive de population difficile à intégrer au reste de la commune :

« Le lotissement provoque un effet de bloc, ou de clan, on ne veut pas le revivre. » (Maire de Jumeauville),

Ou d'un urbanisme monotone qui ne s'inspire pas des formes villageoises :

« On a un regard sur la manière dont ont été faites les extensions, le lotissement qui maintenant s'intègre bien parce qu'il y a des jolies haies mais qui dans le même temps a fait perdre le côté village, c'est un paysage un peu banalisé. » (Maire de Ménilles).

A Saint André, le maire souhaite d'ailleurs rompre avec l'urbanisme des années 70 qui a privilégié le lotissement, en dépit de l'économie d'espace et des contraintes énergétiques ; il évoque l'absence de réflexion quant à l'implantation des maisons, au milieu des terrains et mal orientées par rapport au soleil :

« On a des lotissements des années 70 qui sont tous orientés à l'inverse de ce qui devrait être fait. Donc on mène une réflexion et on s'oriente vers un retour à des maisons de ville, plus à proximité de la route avec un terrain derrière. »

L'apprentissage passe par l'échange entre élus, « faire autrement » les amène à porter leur regard vers d'autres territoires :

« C'est vrai qu'on a pris conscience de ce gaspillage depuis les dernières années. Alors comment se convaincre c'est en allant voir ailleurs. Là en décembre on va en Bretagne, on fait un bus et on amène les élus voir comment font les autres ; les services de la CAPE me prépare le truc. Ce n'est pas inné de faire des maisons autrement qu'en lotissement, ou du logement social surtout dans nos secteurs [...] Il y a des communes qui cherchent vraiment à faire autrement. Je prends l'exemple de Saint Aquilin, dont l'élu voulait faire un lotissement et qui finalement s'est lancé dans un truc bimby qui n'est pas évident, et il le tient. Il arrive à faire des réunions publiques avec 40 personnes pour une commune de 600 habitants, c'est énorme. » (Maire de Ménilles)

3.2.4 La qualité par le souci du détail

Ce qui peut distinguer nos élus sur le thème de l'aménagement, c'est l'attention portée aux « détails », ces différents éléments qui participent à une meilleure intégration dans l'environnement ou qui font couture. L'élu de Saint-André-de-L'Eure souhaite privilégier les haies plutôt que les murets, pour des raisons esthétiques et environnementales, en précisant le choix d'essences locales. Il compte sur la végétation pour créer du lien entre les différentes entités de sa commune, et au sein des lotissements ; la rétrocession des voiries et des espaces verts lui permet une certaine maîtrise des éléments paysagers qui participent à l'amélioration des coutures. Il évoque à ce sujet l'absence de transition entre la partie rurale et la partie urbaine de sa commune, et souhaite étudier les différentes manières d'adoucir cet effet de « barrière » et de « masquer ce front de maisons ». Il prend conscience que l'évolution de sa commune passera par l'attention portée à des éléments architecturaux jusque là négligés, comme les abris de jardin ou la nature des revêtements de façades.

A Maule, c'est le mobilier urbain qui va participer à l'identité de la commune à travers un vocabulaire unique destiné à exprimer un « style champêtre ». Le maire insiste sur la couleur du mobilier, la signalétique et l'éclairage, comme autant d'éléments qui vont contribuer à rendre l'espace public plus agréable à fréquenter. La qualité urbaine se met au service de la convivialité.

3.2.5 La distinction par le projet

Rares sont les maires qui évoquent un véritable projet pour leur commune, le statut quo semble le meilleur moyen d'être réélu par une population souvent réticente aux évolutions du territoire, aux changements qui pourraient compromettre le caractère rural ou villageois de leur lieu de résidence, et à l'arrivée de nouveaux ménages. L'ambition de l'ancien maire d'Orgerus pour sa commune lui a finalement coûté la victoire aux dernières élections. Un maire attentif aux évolutions sociologiques (décohabitations, séparations, vieillissement), conscient de la demande en logements qui en découle, et de la nécessité d'un centre bourg attractif, élabore un projet qu'il veut structurant pour sa commune, qui tend à conforter le centre-ville avant que la zone pavillonnaire ne vienne « l'étouffer », et à relier les différents secteurs au cœur de bourg. Les métaphores qu'il utilise sont volontiers organiques : « prendre soin du cœur avant le corps, puisque sans lui, rien ne vit ». Pour ce faire, il se montre ouvert et curieux, participe à des colloques, interroge les urbanistes, sollicite les personnes compétentes pour obtenir les réponses à ses questions, en terme d'accessibilité, d'attractivité, d'équilibre social...et lance un appel d'offres auquel répondent 17 candidats. Entre temps, il prend soin de réunir la population, d'écouter tout en assumant volontiers son rôle pédagogique, celui de sensibiliser les habitants à l'intérêt général, de forger une conscience collective.

Son projet consiste à créer une nouvelle voie à travers un ancien stade, d'y construire des maisons de rue, à l'alignement, avec des volumes, des typologies et des couleurs variés pour garantir une certaine animation architecturale, et une densité dégressive en s'éloignant du bourg. Un projet qui tient compte des usages existants et qui se nourrit d'une réflexion globale intégrant les aspects économiques (du foncier communal à céder), fonctionnels (un stade à recréer), paysagers (conserver les arbres et le petit bois), sociaux (logements sociaux, petits locatifs privés) et qui tend à favoriser les sociabilités par un travail sur l'espace public et la notion de bonne distance (celle que l'on va parcourir à pied sans hésiter).

Une vision globale et fine à la fois, puisque chaque détail est étudié, mais aussi une vision à long terme qui cherche à anticiper les évolutions. Mais son projet, certes structurant pour la commune, certes élaboré avec soins et modestie, comprenait la réalisation d'environ 80 logements dont 20 logements sociaux, et a rencontré une opposition qui a su alimenter les craintes à quelques semaines des élections.

3.3 L'art du montage financier et de la chasse aux subventions pour développer les projets communaux

Pour satisfaire les demandes de leurs administrés (cf 1.2) - souvent qualifiées « d'exigeantes » par les maires - aussi bien en matière d'équipements culturels ou sportifs, de transport, de garde d'enfants, de fibre optique que de sécurité ou encore de logement, les maires se font *entrepreneurs de projets*. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui mettent en avant lorsqu'ils décrivent leurs qualités pour endosser le rôle de maire leur « esprit d'entreprise ». Ils le font d'autant plus volontiers si leur activité professionnelle, passée ou présente, est connectée avec le monde de l'entreprise. Les anciens chefs d'entreprise ou cadres supérieurs estiment ainsi que les savoir-faire qu'ils ont acquis dans leur métier (management de personnel, montage financier de projets, animation d'équipes) les doteraient des ressources et des qualités personnelles indispensables à l'exercice du métier de maire dans ces petites communes. C'est là une forme classique de reconversion des « capitaux professionnels » en « ressources politiques ». Et ces ressources apparaissent d'autant plus nécessaires dans les communes périurbaines que les maires ne peuvent plus se contenter d'administrer leur commune « en bon père de famille ». Les aspirations de leurs administrés les contraignent à se muer en développeur de projets.

Ceci ne signifie pas que les maires se lancent tous systématiquement dans des projets de développement urbain, d'étalement de leur commune ou, comme l'y encourage le SDRIF, de densification. Bien au contraire, nombreux sont ceux qui, par souci de conserver le cadre de vie, la qualité paysagère de leur commune, limitent au maximum le nombre de constructions pour contrôler son développement et préserver ce qui constitue son atout : sa qualité paysagère. Mais ils s'efforcent de développer les services nécessaires pour satisfaire les besoins de leur population (station d'épuration, rénovation ou extension de l'école primaire) et permettre aux différentes couches de la population de rester dans la commune. Et, pour maintenir ces populations (notamment les jeunes adultes), ils n'hésitent pas à se lancer dans des petits programmes de construction susceptibles de loger à des prix inférieurs à ceux du marché quelques jeunes originaires de la commune. Toutefois, la volonté d'un maire de maintenir les habitants originaires de la commune quels que soient leurs revenus, peut le conduire à initier des projets de construction difficilement conciliables avec les souhaits d'une frange des habitants désireuse de préserver simplement l'existant. Un des maires nous indiquait ainsi que, lors d'une récente réunion autour du nouveau PLU, des habitants avaient défendu la position suivante :

« Monsieur le maire, on vient d'arriver. On est content et si vous pouviez fermer la porte derrière nous, cela serait parfait. » Cela illustre, estimait le maire, des craintes ... les gens sont ravis et souhaitent que ce bon vivre au quotidien perdure. » (Maire de Boinville)

Un autre confiait les difficultés qu'il avait à faire passer, auprès d'une partie de sa population, la nécessité d'intégrer dans le PLU la possibilité de quelques constructions pour notamment permettre aux ménages les plus modestes de rester sur la commune.

« (...) Quand on a discuté de notre PLU il y a des gens qui m'ont dit, et des gens bien sous tout rapport, catho pratiquant, « quand on n'a pas les moyens d'aller à Orgerus on va à Dreux », vous voyez c'est ...dégueulasse ! Enfin je ne sais pas ces gens-là ont des enfants, ont des parents et ils admettent que les enfants ou leurs parents partent ! (...) Ils sont d'accord pour qu'on construise mais pas derrière chez eux : Not In My Backyard. (...) Moi quand c'est des gens qui ont des responsabilités dans le village, ..., ça m'inquiète parce que je veux dire on peut ne pas être d'accord sur le fait de faire 20% de logements sociaux mais on ne peut pas être contre sur le fait qu'il en faut. Tout le monde n'a pas les moyens de se payer un terrain de 350000 euros et de mettre en pavillon dessus. Forcément qu'il y a des gens qui gagnent 1500, ou même moins d'euros par mois et il faut bien qu'ils puissent rester chez eux si ils le souhaitent. C'est chez eux ici aussi. C'est leur village, c'est leurs amis, c'est leur réseau social. Donc il faut bien leur permette de rester ici. » (Maire d'Orgerus).

En dépit de ces oppositions, ce maire a maintenu son projet qui lui a, en grande partie semble-t-il, valu de perdre les élections aux municipales de mars 2014. Les principaux opposants au PLU, constitués en association ont déposé un recours contre celui-ci, monté une liste d'opposition, fait campagne sur ces projets de construction ... et remporté les élections. (voir le courrier du maire sur son site au lendemain des élections)

Financement d'une station d'épuration écologique, mise en place d'un service de transport pour les personnes âgées, portage de repas, requalification de la place publique de la commune ... tous ces projets ont un coût. Or, les budgets de ces communes sont limités. Pour les financer, les maires disent privilégier deux solutions.

La première est l'autofinancement. Au regard des lourdeurs dans le montage des projets, certains maires optent pour ce mode de financement plutôt que de se lancer dans une longue « chasse » aux subventions. Ces deux maires de communes d'un peu plus de 1000 habitants en sont des bons exemples. L'un, par opposition aux professionnels de politique qui « s'en remettent au pouvoir des banques », défend ses qualités de gestionnaire et d'entrepreneur avisé capable d'autofinancer les projets de sa commune. L'autre explique comment son savoir-faire et sa connaissance des montages financiers de projet, liés à son ancien métier de cadre dans la banque, lui a permis d'autofinancer plusieurs projets communaux plutôt que de recourir à des emprunts.

« C'est vrai qu'en arrivant à la municipalité j'ai apporté une méthode de travail, j'étais dans la banque où je menais des projets, je savais faire. Le premier projet communal, cela a été de construire un terrain de tennis en disant ça ne coutera rien à la commune parce qu'on va faire une convention et les gens qui vont prendre leur carte et ben on reversera 70 % à la commune et en 10 ans on a remboursé le tennis. Voilà des trucs de ce genre qui font qu'aujourd'hui la commune est bien gérée et que je n'ai pas d'opposition. Donc c'est un peu ça qui fait que le bilan est très positif. » (Maire de Ménilles)

La seconde solution de financement consiste pour les maires à savoir se jouer des « guichets » de subvention existants à différentes échelles d'action publique (département, intercommunalité, Région voire Europe) et à s'inscrire dans des dispositifs contractuels ou des structures « associatives » (comme L'association de la Plaine de Versailles.). Cette quête de subsides est déterminante car les maires de ces communes, en règle générale de petite taille (moins de 2000 habitants), ne disposent que de faibles moyens financiers et leurs possibilités pour les accroître sont limitées. Dans ce travail de recherche de financements, la quasi-totalité des maires interrogés souligne l'appui des conseillers généraux. Ils

interviennent à plusieurs niveaux : dans le montage financier des dossiers, dans le portage des dossiers au sein des circuits de décision et de financement du Conseil Général mais aussi, au sein, de l'assemblée délibérante pour défendre si nécessaire « les causes » des élus de leur circonscription. Assurément, ils assurent un rôle d'intercession auprès de l'administration départementale pour recueillir des informations (juridiques, financières) où connaître, auprès des services chargés d'instruire les dossiers, l'état d'avancement du traitement d'un dossier de demande de subvention déposé par un maire. Vrais relais entre le territoire communal et les sphères administratives et politiques départementales, les conseillers généraux sont manifestement pour les maires périurbains des élus proches avec lesquels ils ont des contacts directs et réguliers, d'autant plus s'il y a une proximité géographique. C'est le cas, par exemple, de la commune d'Aulnay-sous-Mauldre qui jouxte celle de Maule dont le maire est également le conseiller général du canton. Ces pairs des communes voisines sont amenés à le croiser régulièrement, notamment dans le cadre de la structure intercommunale, et il joue son rôle d'intermédiaire, de relais, entre sa circonscription et l'assemblée départementale.

« On a un accès au conseil général sans soucis. J'ai le numéro personnel du conseiller général et je l'appelle si j'ai besoin de quelque chose. Il a cet avantage qu'il va lui-même se renseigner. Si j'ai besoin des infos, c'est lui qui va me les donner. C'est quelqu'un de parfait pour les élus. On est peut-être favorisé du fait de notre proximité géographique, en tous les cas avec le département dès qu'on demande quelque chose, on n'a pas de soucis. C'est vrai aussi qu'on ne fait jamais de grosses demandes. »

Autrement dit, les conseillers généraux jouent un rôle de courtier ou, « d'agent-relais entre l'assemblée (départementale) et le territoire » pour reprendre la formule d'Olivier Nay, particulièrement apprécié par les maires de nos communes. En revanche, le regard que ces derniers portent sur les conseillers régionaux est plus critique. Ils regrettent leur éloignement et leur très faible présence dans les territoires périurbains. Les voyant peu, se sentant « physiquement » éloignés d'eux, ils ne les sollicitent pas. La majorité des maires rencontrés ne connaît d'ailleurs même pas le nom du conseiller régional de leur circonscription.

« La région, c'est vraiment une structure très éloignée, d'ailleurs on est très loin des élus du conseil régional alors que physiquement, on est proche du conseiller général qui est le maire de Maule. La région, on n'a jamais de réponse. (...) Pour le conseil général, je ne sais même pas qui est notre conseiller régional, je ne le connais pas. On ne le voit jamais. Nous, notre lien c'est le département. On imagine que si les Régions s'agrandissent, cela sera encore pire. » (Maire d'Aulnay-sous-Mauldre).

« Si on a une proximité avec le Conseil Général c'est beaucoup plus difficile avec le Conseil Régional il faut se déplacer. Ils sont loin. Il faut aller chercher l'info sur le site internet puis prendre RDV. On ne les voit jamais les conseillers régionaux, les sénateurs on les voit plus. Il n'y a pas de maillage territorial, c'est même compliqué de les faire venir. L'argument pour ne pas se déplacer est souvent celui de trouver une voiture (du Conseil Régional) disponible... Néanmoins on a souvent bénéficié des subventions régionales. » (Maire de Richebourg).

Faut-il voir dans cette représentation critique des conseillers régionaux considérés comme « éloignés », « peu présents sur le terrain », une spécificité des maires de ce périurbain de l'ouest francilien ? Sans doute pas car, même dans les communes plus proches géographiquement de l'institution régionale, il est peu probable que l'insertion des conseillers régionaux dans les espaces communaux soit plus forte. Pour large partie, la sensibilité au territoire est liée au mode de désignation des élus. De nombreux travaux ont, de longue date, montré les liens entre les modes de scrutin et l'implication des élus dans leur circonscription. Le scrutin uninominal favorise un lien direct et fort des élus avec leur circonscription qui doivent être particulièrement sensibles aux demandes de leurs électeurs et savoir faire montre d'un

attachement à leur territoire d'élection. Au contraire, rappelle Olivier Nay, « *Les scrutins plurinominaux (scrutin de liste) dispensent l'élu d'entretenir un lien personnel avec « ses » électeurs et un territoire auquel il est identifié. La ré-élection, dans le cadre de ce scrutin, est en effet moins conditionnée par la relation directe avec les électeurs (entretien de clientèles électorales, inscription dans des lieux de sociabilité où se forge la confiance et la notoriété ...) que par l'appui des états-majors partisans dont l'influence sur la confection des listes est déterminante à la veille de chaque élection*⁵⁶. » Quel que soit l'espace régional (première couronne ou au-delà), il est probable - sous réserve d'une analyse comparée - qu'il n'y ait pas de différences notables dans les relations entre les maires et les conseillers régionaux.

Les maires s'appuient donc sur leurs relais politiques locaux – les conseillers généraux – pour parvenir à décrocher des subventions auprès du Conseil Général quand leurs projets y sont éligibles. En revanche, ils ne comptent pas sur les conseillers régionaux pour porter leur projet au sein de l'organisation administrative régionale dont ils ne connaissent, pour la plupart, même par le nom de leur élu régional. Les maires, endossant le rôle d'entrepreneur, font également preuve d'une remarquable inventivité dans l'art de construire des projets autofinancés. Enfin, l'intercommunalité constitue une structure politico-administrative qu'ils investissent et dont ils savent jouer des opportunités – financières mais aussi parfois techniques - qu'elle offre pour défendre leurs projets communaux et, à une échelle plus large, la conception de leur développement territorial.

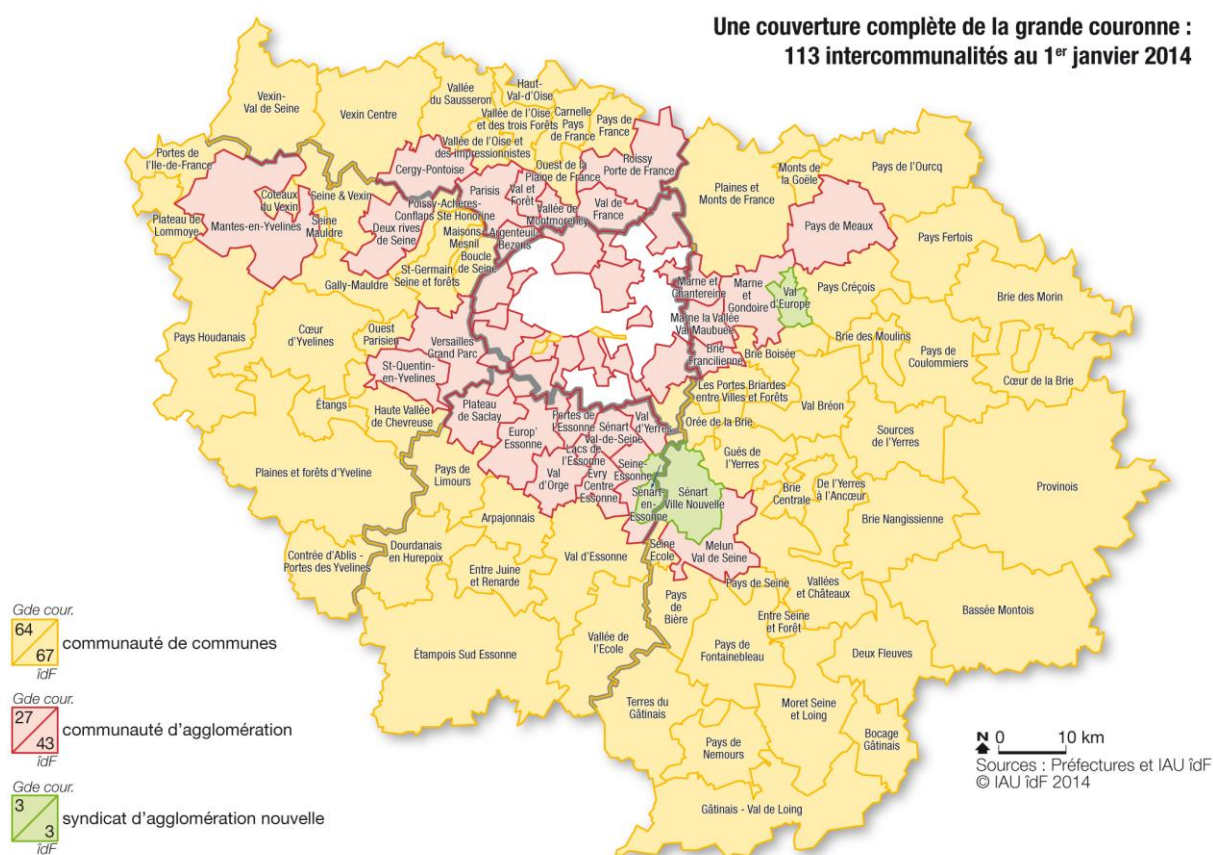
⁵⁶ Nay (O.), « Le jeu du compromis. Les élus régionaux entre territoire et pratiques d'assemblée », *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002.

4. En guise de conclusion : Usages et enjeux de l'intercommunalité dans le périurbain ouest francilien⁵⁷

4.1 Quand les maires investissent l'intercommunalité

Le fait intercommunal s'est imposé en France au cours des dernières années, non sans difficulté, tout particulièrement en Ile-de-France qui était, en janvier 2014, l'une des Régions les moins bien couvertes en structures intercommunales. Si certaines sont « anciennes » et reposent sur un socle partenarial solide, sur une intégration importante des compétences par la structure intercommunale voire même porteuse d'une véritable stratégie intercommunale (cf. l'exemple de Houdan), d'autres sont « à l'état naissant ». Il est clair qu'en fonction de ces âges différenciés de construction des intercommunalités dans l'ouest francilien, de leur degré d'intégration des compétences, du style de développement intercommunal (intégré versus fragmenté), l'investissement de nos maires dans les communautés d'agglomération n'est pas le même.

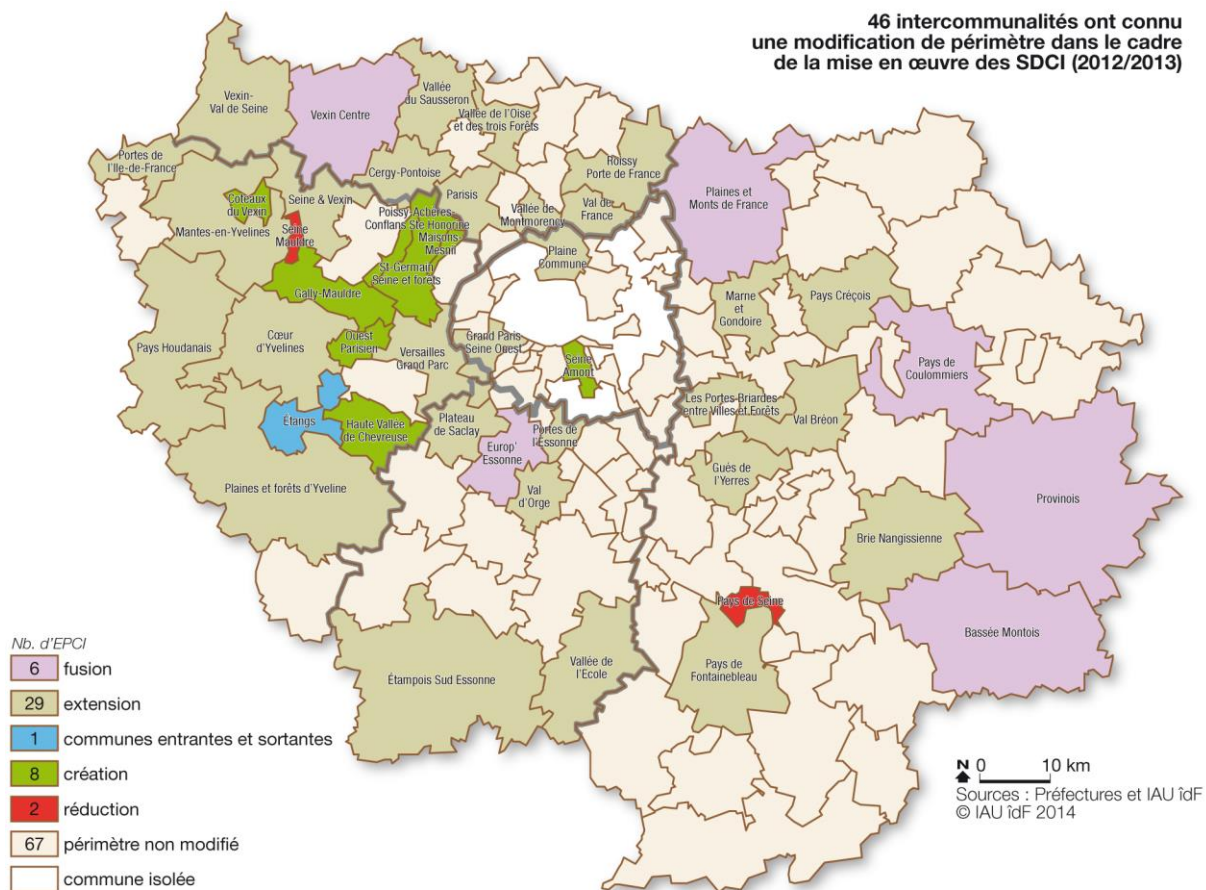
Carte 52 - Intercommunalités au 1er janvier 2014



Carte 53 - Intercommunalités ayant connu des modifications dans le cadre de la mise en œuvre des SDCI

⁵⁷ Ce passage ne concerne que les secteurs franciliens.

**46 intercommunalités ont connu
une modification de périmètre dans le cadre
de la mise en œuvre des SDCI (2012/2013)**



Dans l'ensemble, les maires interrogés soulignent trois aspects bénéfiques des structures intercommunales :

Elles constituent un lieu d'échange d'information, de « bonnes pratiques » entre maires. Les « conseils communautaires » des structures intercommunales semblent fonctionner comme un lieu de socialisation et d'apprentissage en commun d'enjeux locaux de politique publique.

« On a aussi notre conseil communautaire. Tous les mercredis après-midi, on est en bureau communautaire et on travaille ensemble, entre maires. On voit toutes les questions, on traite le moindre problème. » (Maire de Richebourg)

« Les maires entre nous, on a cette chance de bien s'entendre. Et, dans les réunions, on se retrouve, on est tous contents dès qu'il y en a un qui a un petit problème, on cherche une solution, on expose nos problèmes, nos soucis, des fois cela reconforte. » (Maire d'Orgerus)

Elles apportent, de manière très inégale, selon les structures intercommunales, un appui en expertise sur les plans juridiques, urbains ou financiers. Lorsqu'elles sont équipées en service, ces derniers sont particulièrement appréciés par les élus pour les moyens humains et l'aide qu'ils sont en mesure d'apporter pour des éclairages juridiques ou le montage technico-administratif de dossiers. Ils participent à compenser la faiblesse des moyens de leur administration municipale qui, souvent, se limite à deux ou trois personnes.

« C'est extraordinaire, explique cette maire d'une commune de 1155 habitants. Très régulièrement, je demande des conseils, c'est très important pour mon assurance juridique au quotidien. Par exemple,

l'autre jour, sur les questions de petite enfance, je voulais refuser un enfant, le juriste de l'agglomération m'a dit pourquoi c'était impossible. On a un service instructeur à la C.C mais c'est moi qui signe les permis de construire. C'est le rêve comme cela au moins, on ne fait pas de choses à part, c'est la même règle pour tout le monde. (...) Moi, j'apprécie. C'est un vrai support. Je ne me verrai pas sans la communauté de communes, les services partagés je trouve cela parfait. Et plus on en aura et mieux cela sera. » (Maire d'Aulnay-sur-Mauldre).

Certains maires construisent désormais l'exercice de leur rôle de maire en intégrant cette expertise « à disposition » à tel point qu'ils n'envisagent plus de faire sans. Cette expertise est jugée d'autant plus importante que, parallèlement, l'Etat n'est plus en mesure de jouer ce rôle de conseil, d'expert, dans bien des domaines. De l'avis de plusieurs maires, il se retire, de plus en plus, des territoires périurbains.

Elles sont un moyen de peser dans les négociations avec les grands groupes industriels. En s'appuyant sur les intercommunalités, les maires des petites communes peuvent mieux (à meilleur prix) négocier leur contrat avec des grands groupes industriels, et réduire leur dépendance technique et financière. Un bon exemple est ce qui se joue autour de la gestion de l'eau comme l'explique ce maire.

« L'intercommunalité a aussi des vertus. Au niveau du contrat « eau » par exemple, depuis 1986, la commune était seule. La force d'un maire dans les négociations face à des groupes comme La Lyonnaise des eaux ou tout autre type d'autre groupe est quand même réduite. Cela fait partie des compétences que nous avons transférées à l'agglomération. Cela se traduira, au 1^{er} septembre 2014, date d'entrée en application, par une réduction de 30% du coût du mètre cube, cela n'est pas rien. Demain, c'est le marché de la collecte des déchets et qui devrait se traduire Il y a quand même des économies d'échelle. Et l'union fait la force, c'est bien connu. » (Maire de Boinville).

Par ailleurs, les intercommunalités constituent, pour certains maires un nouvel espace politique leur permettant de « faire carrière » en politique, c'est-à-dire d'accéder à d'autres postes que celui de maire et de vivre de la politique. A cet égard, la trajectoire politique du maire de Saint-Marcel est emblématique. Après avoir assumé un premier mandat de maire, tout en continuant à travailler dans l'entreprise au sein de laquelle il exerce un poste de responsabilité, cet élu décide au début de son second mandat de quitter son entreprise pour se consacrer entièrement à son mandat de maire et à celui de conseiller général qu'il obtient la même année. Ce cumul de mandats lui permet de vivre de ses émoluments. Mais, il le reconnaît lui-même, ce qui va déterminer son choix est l'alliance qu'il noue avec le maire de Houdan pour créer une intercommunalité dans laquelle il négocie le poste de vice-président. Dès lors, estime-t-il, il ne peut plus concilier ses trois mandats et son travail de directeur commercial n'est plus aussi déterminant car financièrement il peut se consacrer et vivre pleinement de la politique sans perdre son niveau de vie.

« Je suis rentré en politique dans le sens noble du terme en 83, donc ça fait trente ans que je suis élu. J'ai fait deux mandats en tant que conseiller municipal. Puis en 1995, le maire de l'époque a décidé d'arrêter sans préparer sa succession et il n'y avait pas grand monde qui se bousculait. Je suis parti alors que ce n'était sincèrement pas prévu, parce que j'avais un job qui était très prenant, en tant que commercial d'une entreprise. Et bon, ça a été un peu l'aventure. Mon premier mandat, je l'ai fait en travaillant, pfff, c'était compliqué, ... Franchement j'ai vraiment souffert. Quand je dis j'ai souffert, c'est à la fois en mairie, dans mon job et puis personnellement. Donc en 2001 je suis reparti, et j'ai bien sûr été réélu. Là, je me suis vraiment posé des questions et j'ai décidé d'arrêter de travailler en 2003. C'était assez courageux, si je puis dire, parce que me mettre en disponibilité ce n'était pas possible, il me fallait démissionner et prendre le risque de ne pas être élu en 2008 et de me retrouver au chômage, sachant que je n'avais pas l'âge de la retraite. Bon voilà, je quitte l'entreprise avec beaucoup de regrets. (...) Alors pourquoi j'ai arrêté en 2003, parce qu'on a créé avec le Maire de Vernon la CA des Portes de

l'Eure. Il était sénateur-maire et il m'avait demandé si j'étais prêt à être premier vice-président et à m'engager. Donc, je savais très bien, en acceptant le poste de premier vice-président que ce n'était plus possible pour moi de travailler et ce d'autant plus qu'en 2001 j'avais été élu conseiller général. ! Alors étant directeur commercial et gagnant une certaine somme d'argent... que maire ce n'est pas possible ! Là aussi, si j'ai cumulé le poste de maire et de conseiller général, c'était bien parce que financièrement ce n'était possible pour vivre. Je le dis tout sincèrement. Le poste de maire à Saint-Marcel, cela doit être 1700 euros. Donc en 2008, j'ai été réélu, mon collègue de Vernon lui par contre n'est pas réélu. Donc il a perdu sa place de maire et de président d'agglomération. Et donc, j'ai été élu Président de l'Agglomération en 2008. Donc là c'est vraiment un gros boulot, même si avec l'agglomération une partie des compétences de la mairie sont transférées à l'agglomération. Mais le boulot de l'agglomération c'est vraiment prenant ; c'est 41 communes, 60 000 habitants. » (Maire de Saint-Marcel).

En dépit de leur caractère chronophage critiqué de manière récurrente par les élus⁵⁸, les structures intercommunales sont plutôt valorisées par les maires. Ce qui, en revanche, fait problème ou, à tout le moins, suscitent des inquiétudes chez les maires est le développement du Grand Paris et l'impact des nouvelles lois sur les réformes territoriales. Car ils posent très clairement la question de la place, du rôle et des compétences de ces communes périurbaines, demain, dans l'espace francilien.

4.2 La place des communes périurbaines dans l'espace francilien

De nos entretiens avec les maires du périurbain, on peut dire qu'il y a, non pas une peur, mais une appréhension et une difficulté à se positionner dans l'espace francilien, liées à l'émergence du Grand Paris. Spontanément évoqué lors des entretiens avec nos interlocuteurs, le Grand Paris est abordé au travers des effets induits que la Métropole institutionnelle du Grand Paris pourrait avoir sur leur territoire. Ce futur espace institutionnel qui, dans l'immédiat, n'englobe pas les communes étudiées est perçu comme un risque à plusieurs titres.

Le premier risque est que les maires ne puissent plus maîtriser le développement de leur commune du fait d'un dessaisissement de leurs compétences - en particulier leur compétence en matière d'urbanisme - au profit de structures intercommunales qui les absorberaient.

« L'intercommunalité va diluer, par exemple au niveau du PLUI. Cela veut dire que le discours qui était tenu jusqu'alors parce que cela se voulait un discours rassurant de dire mais vous gardez la maîtrise des droits des sols ! Eh bien, je ne suis pas sûr que cela soit d'actualité encore longtemps. » (Maire Boinville).

Et le maire d'une commune voisine d'abonder dans ce sens en estimant que, dans un avenir proche, les maires ne pourront résister aux injonctions à la construction immobilière qui sera définie à une échelle supra-communale, celle de la Métropole dont le périmètre s'étendrait à l'ensemble de l'aire urbaine parisienne. On observe une sorte de fatalisme dans les propos de nos interlocuteurs.

« Quand on n'aura plus la main sur nos communes avec les communautés d'agglomération. Je ne me fais pas d'illusion, ils décideront un beau jour de faire des constructions. Je pense que cela va être compliqué. Le Grand Paris va s'étendre de plus en plus, on le sait. Je ne me fais aucune illusion sur

⁵⁸ Cf. par exemple les propos du maire de Ménéville : « Je ne sais pas si on a réussi à faire toutes les économies d'échelles qu'on souhaitait faire. Est-ce qu'on a fait l'effort de réduire dans toutes nos communes les personnels et les impôts ? J'en doute ! Pour moi le niveau CA est déjà important. Il ne faudrait pas que les fonctionnaires prennent la place des décideurs. Et en même temps le temps qu'on y passe c'est énorme ! Moi je suis à la retraite mais je passe 75% de mon temps dans ces structures. »

l'avenir. On a bien vu les autres villes alentour. On ne peut pas arrêter ce genre de choses. » (Maire d'Aulnay-sur-Mauldre)

Le second risque est que la création du Grand Paris ne positionne les communes périurbaines à la périphérie des enjeux institutionnels et, corrélativement, des financements. Pour reprendre l'expression de l'un des maires, ils craignent de se trouver dans une « frange » coincée entre les frontières de la Métropole institutionnelle telle que définies par la loi MAPTAM et celles de la région Île-de-France dans son périmètre actuel. Pour des raisons différentes liées à leur plus ou moins grande proximité avec l'aire urbaine, ils ont peur d'être « les laisser pour compte » de la reconfiguration de la gouvernance territoriale initiée par la Loi sur le Grand Paris (MATPAM).

« Jusqu'à présent on se sentait pas trop mal intégrés à l'Île-de-France mais la métropole risque de nous poser des problèmes, non pas que je sois contre le changement mais celui-ci ne me paraît pas cohérent du tout. On va se retrouver avec une métropole qui va chevaucher des départements et couper en deux des communautés de communes, qui va venir presque en limite de l'IDF mais va laisser une frange, et nous sommes dans cette frange. La limite c'est Jouars-Ponchartrain, c'est vraiment pas loin, et la limite du département c'est Houdan, donc on est vraiment coincé. Et puis c'est un mille-feuille supplémentaire qui va rajouter des coûts. Mon avis sur le sujet est partagé par l'ensemble de la communauté de communes et nous l'avons déjà exprimé par délibération. » (Maire de Richebourg).

« On s'est battu pour avoir cette intercommunalité. On voulait nous emmener avec Triel avec qui on n'a rien à voir. Je me souviens d'un déjeuner avec la préfète de l'époque, mon député David Douillet et mon conseiller général, je présente mon interco et elle me répond qu'elle ne pourra jamais l'accepter car elle est trop petite. Je lui ai répondu qu'il ne s'agissait pas d'une demande mais juste d'une information, ça a été très chaud mais on l'a imposée. Maintenant on nous dit : vous allez exister pendant 10 ans et on verra après, alors qu'on est en train de travailler sur des projets, ça veut dire qu'on devrait ne rien faire jusqu'en 2015 ? Par qui on va être mangé ? Est-ce qu'elle va nous ressembler cette interco ? Est-ce qu'on aura du poids dedans, est-ce qu'on aura le droit de parler ? Il n'y a aucune visibilité sur l'avenir, c'est terrible. En plus on est une espèce d'enclave avec le grand Paris... » (Maire de Crespières).

Conclusion générale

Dans cette recherche, nous avons choisi de nous intéresser aussi bien à des espaces affectés depuis longtemps par les processus de périurbanisation, en 1^{ère} couronne périurbaine, qu'aux franges de l'aire urbaine parisienne, dans un ensemble de cantons jouxtant l'Île-de-France à l'Ouest. Les territoires étudiés se caractérisent également par l'importance des espaces ouverts jouissant de formes de protection, avec deux parcs naturels régionaux (1985 et 1998), de nombreuses chartes paysagères communales et de formes nouvelles comme les programmes agri-urbains soutenus par la Région depuis 2001. Pour vérifier l'hypothèse d'une hybridation ville-campagne en passe de réussir dans une logique d'autonomisation et avec une évolution vers des formes plus intenses d'organisation territoriale au sein de la plus grande région urbaine française, quatre thématiques principales ont été abordées : la diversification sociodémographique des espaces périurbains ; l'évolution des mobilités résidentielles et des déplacements quotidiens ; les agencements entre espaces ouverts et bâtis, la perception qu'en ont les habitants et leurs pratiques ; la fabrique de l'action publique locale, à travers une analyse des parcours et des projets des maires périurbains.

Pour comprendre la construction progressive d'un nouveau système de pratiques et de valeurs dans des territoires inscrits dans un système métropolitain très puissant, il était important de dresser un tableau de la diversité interne des couronnes périurbaines de l'ouest parisien et de mettre en évidence l'ampleur des changements intervenus dans la composition des populations et du parc de logement. Alors que le front de périurbanisation semble stabilisé, la moitié des périurbains de la zone d'étude résident dans des communes qui sont aujourd'hui classées comme urbaines, compte tenu de l'effectif de leur population, l'autre moitié habitant des communes rurales périurbaines, plus petites et moins bien équipées, mais cinq fois plus nombreuses. Dans ces couronnes périurbaines, qui regroupent 1 million d'habitants et où les maisons individuelles constituent 4/5 des logements, on observe tout à la fois un processus de densification de la population et du bâti résidentiel, avec une stabilisation de la distance à Paris des constructions neuves, une lente progression de la part des logements collectifs depuis 1990, et la poursuite du desserrement des ménages dans les logements. Mais si les densités de population ont pratiquement doublé depuis 1968 dans l'espace périurbain, les contrastes entre pôles urbains, communes urbaines des couronnes périurbaines et communes rurales restent considérables, qu'il s'agisse des densités de population et d'emplois, de la part respective des maisons individuelles et du parc collectif, ou de la proportion d'espaces ouverts. L'hybridation morphologique reste limitée, et on est loin d'une évolution vers une homogénéisation des formes d'implantation du peuplement entre ces trois types d'espaces : quelle que soit la distance à Paris, leurs spécificités morphologiques demeurent, même si on observe partout à la fois une augmentation de la compacité des noyaux bâtis et une diminution du nombre moyen de personnes par logement. Il n'y a donc pas, de ce point de vue, un continuum qui se déclinerait selon un gradient de densités décroissantes en fonction de la distance au centre des pôles d'emplois, mais bien, le plus souvent, des ruptures franches.

Par contre, en termes de structures sociodémographiques, des convergences s'observent et les discontinuités se réduisent entre communes périurbaines et pôles urbains. Qu'il s'agisse de la structure par âge des populations ou des types de ménages, les écarts diminuent, sans s'effacer complètement, dans un contexte de vieillissement général de la population. L'opposition entre des communes périurbaines, où dominent les couples biactifs avec des enfants, et des pôles urbains où les personnes seules, les jeunes décohabitants et les familles monoparentales sont nombreux, tend à s'atténuer. On trouve de plus en plus de ménages d'une seule personne et de couples sans enfants dans le périurbain, où le processus de vieillissement des couronnes les plus proches et les plus anciennement constituées est très largement entamé. À une période de croissance explosive tant dans les franges urbaines que dans le périurbain, avec une distribution des opérations de construction de logements très irrégulière dans le temps comme dans l'espace, a succédé une phase de maturité, avec une atténuation des

contrastes et une relative homogénéisation des structures démographiques. Il reste que les personnes seules et les familles monoparentales sont toujours surreprésentées dans les pôles urbains, en rapport avec la présence de petits logements et d'un parc locatif important, souvent HLM. Et dans les couronnes périurbaines, les couples constituent toujours entre 2/3 et 3/4 des ménages ; ceux qui ont des enfants et/ou comportent deux actifs y constituent toujours le groupe le plus nombreux, même si leur importance diminue au profit des ménages sans enfants et des retraités.

En matière de composition socioprofessionnelle aussi, les écarts entre les communes périurbaines, rurales ou urbaines, et les pôles urbains tendent à se réduire, témoignant d'une forme d'hybridation, particulièrement du fait de l'augmentation très importante de la part des cadres et de leur large diffusion, ainsi que de la progression rapide des retraités dans le parc pavillonnaire. Mais les effets de la distance à Paris, ainsi que les différences entre le pôle parisien et les autres unités urbaines demeurent. Au-delà des convergences, liées à un processus général de ralentissement de la croissance, de vieillissement et de montée en qualification de la population, la structure différente de l'offre de logements, avec la distribution très inégale du parc social et, plus largement, de l'offre locative, maintient donc des différences entre pôles urbains et espaces périurbains, dont on peut penser qu'elles seront durables, qu'il s'agisse des structures démographiques ou de la composition sociale des populations. Mais si la composition des populations comme les modes d'occupation de l'espace ne permettent pas de conclure à une forme d'hybridation généralisée entre franges urbaines et couronnes périurbaines, l'analyse des mobilités résidentielles et quotidiennes met en évidence à la fois des convergences croissantes dans les comportements des populations et une intensification des échanges à la périphérie des agglomérations aux dépens des flux en provenance ou à destination des villes centres.

La baisse des mobilités résidentielles, dans des espaces périurbains où les propriétaires et accédants représentent 4/5 des habitants et où le mouvement de construction neuve s'est fortement ralenti, s'accompagne d'une augmentation de la part relative des mobilités de proximité, intracommunales ou dans un rayon inférieur à 15 km. Si le désir de maison alimente toujours une migration entre communes périurbaines et franges urbaines, des mobilités internes aux couronnes périurbaines se développent, de même que des flux à destination des bourgs ou villes proches. Les unes comme les autres mettent en évidence le jeu de solidarités familiales et générationnelles jouant dans les deux sens dans les échanges croissants entre ces deux types d'espaces, qu'il s'agisse de couples ayant des enfants, de jeunes décohabitants, de familles monoparentales, ou de ménages de retraités. L'ancrage résidentiel des ménages comme le raccourcissement de leurs distances de déménagement conduisent à une pratique plus dense des territoires proches, où s'effectue une part croissante des déplacements quotidiens.

L'analyse de l'évolution des mobilités quotidiennes révèle en effet l'apparition de nouveaux comportements privilégiant la proximité, pour les navettes entre domicile et lieu de travail comme pour la fréquentation des commerces et des services. L'offre locale d'emplois s'étoffe et se diversifie tant dans les franges urbaines, avec l'émergence d'un système plus polycentrique au sein du pôle urbain parisien, que dans les communes périurbaines, avec un rattrapage de l'emploi présentiel. Ceci contribue à l'émergence de bassins d'emplois autour de polarités secondaires et à la stabilisation des distances moyennes des navettes domicile-travail des périurbains, dont les budgets-temps sont comparables à ceux des actifs résidant dans les franges de l'agglomération parisienne. Au fil du temps, les périurbains, en particulier les femmes actives, cherchent à réduire les distances parcourues pour se rendre à leur travail en exploitant mieux les ressources des bords de ville.

C'est aussi le cas pour les autres types de déplacements, qui tendent à exploiter au mieux l'offre locale d'équipements, le système de plus en plus structuré de petites polarités urbaines et de lieux périurbains dotés de services, en investissant systématiquement la proximité, comme le montrent les Enquêtes Globales Transport, même si les pratiques restent très différentes selon les individus et selon les zones. Les horizons des déplacements les plus fréquents des périurbains témoignent d'une mise à distance des grands pôles urbains, sauf pour des services exceptionnels, et du développement de pratiques de bords de ville qui ne concernent pas seulement les familles modestes, les plus contraintes en termes

de coûts et de modes de déplacements. L'analyse des mobilités de loisirs montre elle aussi que les environs sont parcourus régulièrement, contribuant à cette intensification des échanges entre ville et campagne et à l'hybridation des pratiques des périurbains. Tout comme les mobilités résidentielles, et les navettes domicile-travail, la fréquentation des équipements et des services alimente des flux entre communes périurbaines et franges urbaines, contribuant à une hybridation des espaces pratiqués au quotidien par les habitants, à une appréhension plus systémique des territoires par les élus, et à une intensification des échanges dont on peut penser qu'ils sont créateurs d'une plus grande « intensité » dans des territoires dont les ressources locales se diversifient et s'étoffent. Le développement des déplacements de proximité incite les élus à retisser des continuités et à inventer pour cela des formes d'aménagement spécifiques, à l'appui des pratiques habitantes.

Les enquêtes menées sur les espaces ouverts confortent l'analyse d'une intensité en affirmation dans ces couronnes périurbaines. L'hypothèse que nous avons formulée d'un rôle de ces espaces ouverts dans les logiques d'installation et les territorialités des habitants a été confirmée sur tous les terrains. Longtemps « invisibles » et mis à distance tant par les habitants – que par les chercheurs sur le périurbain –, ces espaces sont peu à peu appropriés par les habitants et deviennent des ressources locales valorisées. Cette « reconnaissance nouvelle » est reconnaissance de l'historicité de cet espace dont nombre de chercheurs soulignent aujourd'hui la nécessaire mise en perspective temporelle (Dodier, 2012 ; Vanier, 2012). Inscrits, dans les parcours du quotidien, notamment en voiture, mais aussi dans les moments de loisirs souvent réalisés en modes doux, les espaces ouverts ne sont pas seulement parcourus dans les mobilités contraintes mais recherchées pour les repères, les ralentissements, les respirations qu'ils offrent et qui participent de la réassurance périurbaine. Dans cette familiarité nouvelle, ils acquièrent un nouveau statut : non seulement ils sont des faire-valoir paysagers par rapport à la ville mais aussi des points d'ancrage où se développent de nouvelles manières d'habiter, d'avoir des loisirs, voire de consommer d'autant qu'ils participent d'un vaste réseau d'espaces ouverts pensés désormais par les habitants à l'échelle métropolitaine ou dans des temporalités alliant travail et vacances. Les enquêtes ont en effet révélé des espaces ouverts susceptibles de devenir des lieux de rencontre, de publicisation, à tout le moins du commun : les fermes ouvertes, d'accueil, de cueillette, mais aussi les cheminements paysagers en témoignent exemplairement. Ces lieux permettent ainsi une acculturation réciproque et s'imposent comme des espaces-temps de négociation de la présence agricole pour maintenir un foncier agricole portant une autre agriculture dite de proximité et partant d'autres modalités de fabrication de la ville. Dans cette nouvelle fabrique périurbaine, les signes de la ruralité (petit patrimoine mais aussi les formes d'organisation villageoise comme les sentes, les places enherbées, les haies, les transitions entre bâti et non bâti) sont réinterrogées, mis en scène et en visibilité avec formes originales d'hybridation, depuis le city park jusqu'au périphérique vert.

Cette nouvelle place des espaces ouverts participe clairement d'une montée en qualité de ces espaces, d'une hybridation ville-campagne en passe de réussir. Certes, des nuances se lisent entre nos quatre terrains mais partout les postures identifiées montrent des évolutions fortes vers des processus de transaction reconnaissant la force de cet entre-deux quand la mise à distance de la ville et de la campagne (le ni ville ni campagne) avait longtemps triomphé. Cette hybridation espaces ouverts-espaces bâtis, caractéristique des espaces de l'urbanisation diffuse, de plus en plus assumée, voire maîtrisée, semble ainsi donner aux espaces de nature toute leur place dans les logiques d'affirmation ou de distinction des territoires périurbains : ils permettent l'affirmation d'une spécificité et d'une singularité, loin du discours de la banalisation des formes et de l'aseptisation des paysages. La question du risque de l'affirmation de périmètres d'un « entre nous » reste toutefois posée selon les espaces enquêtés. Les sociabilités associées à ces espaces ouverts oscillent entre usage exclusif (logique de concurrence comme dans le Vexin et autour de Saint-André-de-L'Eure), usage autonome (détournement du « conçu » par le « vécu », sans contrainte sociale, comme à Houdan, Guerville ou Pacy-sur-Eure) et croisement des deux formes pour un contrôle de l'espace (fermeture autour de Maule et dans la plaine de Versailles).

L'analyse des formes d'appropriation des espaces ouverts comme la réorganisation des mobilités interrogent le rôle des politiques publiques et des acteurs locaux dans l'évolution des territoires périurbains. Les élus reflètent-ils, dans leur composition et leurs pratiques, la transformation des sociétés périurbaines de l'Ouest francilien ? Les trajectoires des maires périurbains révèlent que si plus des 3/4 d'entre eux ne sont pas d'origine locale (au regard de leurs lieux de naissance et de l'origine de leurs parents), et ne sont pas issus de lignées familiales, ils ont construit leur autochtonie. Installés de longue date (plus de 15 ans, pour les 3/4 d'entre eux), ils ont souvent établi leur notoriété personnelle dans l'engagement associatif et bénéficiaire, par leurs diplômes élevés et leur situation professionnelle, d'un capital social important et d'une image de compétence. Pour autant, les maires périurbains cumulent rarement plusieurs mandats, et leur taux de renouvellement est élevé. Moins ancrés localement que les maires ruraux, ils ont une moindre longévité politique que les maires urbains, et des affiliations politiques plus rarement affirmées.

Face aux attentes des habitants, les maires périurbains sont porteurs d'une double image de « chef d'entreprise » et de « père de famille ». Le regard qu'ils portent sur l'évolution de leur commune les conduit à développer des projets de densification douce et de diversification modérée du parc de logements, pour conserver les équilibres et ne pas prendre le risque d'être désavoués par leurs électeurs. Ils souhaitent maintenir la ruralité des communes qu'ils administrent, gage de tranquillité et de sécurité, et fondement de constructions identitaires. Ils sont souvent porteurs d'un discours nostalgique, opposant la place du village comme lieu de convivialité et l'église (patrimoine historique) à l'horreur urbanistique des banlieues. Il s'agit pour eux de montrer que leur commune dispose d'une certaine autonomie, qu'ils sont capables d'en gérer et d'en maîtriser le développement, même s'ils regrettent les POS et sont inquiets des PLU, qui les privent du verrou d'une taille minimum des parcelles à bâtir. Pour eux, les structures intercommunales fonctionnent comme un lieu d'échanges et d'assurance, (avec leurs services d'expertise technique, juridique et financière), où ils cherchent à reprendre la main sur les maires urbains, et ils s'appuient sur les conseillers généraux, très rarement sur les élus régionaux. Cependant, les discours et les pratiques des maires périurbains diffèrent en fonction de la position et de la taille des communes qu'ils administrent, mais aussi de leur positionnement personnel. Dans les secteurs de périurbanisation très récente, où les plus petites communes ont du mal à se forger une image et un projet, leur discours est souvent celui d'une abdication face à la ville. Ailleurs, les maires sont plutôt porteurs de l'image d'une société locale tout à la fois homogène et mixte, d'une logique de l'entre nous, d'une unité face à l'urbain et de la revendication d'une identité paysagère. Certains mettent en avant une vision plus construite du territoire, où bourgs et petites villes proches jouent le rôle d'accompagnateurs du développement périurbain. On rencontre aussi parmi eux des figures plus stratégiques, revendiquant une autonomie élargie pour une périphérie assumée.

En relation avec la diversification sociodémographique et l'évolution des comportements de mobilités des populations périurbaines, la place dévolue aux espaces ouverts dans les projets d'aménagement comme la diversité des pratiques habitantes permettent d'esquisser quelques figures types d'une habitabilité périurbaine composite, témoignant d'une « montée en qualité » de ces espaces, par intensification des valeurs d'usage économique, social, esthétique, le développement de démarches de projet et le dessin de visions communes. Les effets de contextes apparaissent particulièrement importants, redoublant les logiques de couronnes et/ou de quadrants, croisant les histoires déjà longues et complexes de ces constructions territoriales. Notre étude confirme « l'âge du périurbain pluriel » pour reprendre les termes de L. Cailly (2013)

Une première figure correspond pour une bonne part, avec des nuances, aux espaces périurbains situés dans l'Eure où les signes d'un « périurbain contraint » demeurent importants.

Autour de Saint-André-de-l'Eure, dans des espaces à l'apparence encore très rurale et éloignés, en distance comme en temps, de l'agglomération parisienne, des ménages plutôt modestes, venus souvent du parc social des communes de la vallée de Seine, trouvent là une manière d'accéder au rêve

de la maison individuelle en propriété. Le vécu quotidien de ces périurbains, souvent récemment installés et très endettés, est fortement contraint, soumis à des mobilités quotidiennes éprouvantes, accentuées par les ruptures tarifaires de sortie de zone francilienne – au risque parfois de situations de captivité (Rougé, 2005). Le dialogue entre ces habitants et ceux, agriculteurs et élus, qui s'occupent de l'agricole et du naturel, reste timide ce qui n'empêche pas des négociations visibles dans les politiques publiques avec notamment l'adoption de chartes paysagères. Cependant, de fortes nuances se lisent entre la commune bourg de Saint-André-de-L'Eure et les communes plus rurales du secteur. En effet, le bourg possède commodités et équipements et offre ainsi, à nombre de nouveaux installés, des lieux de concentration de ressources qui polarisent les pratiques des ménages les plus modestes (celles des périurbains comme celles des autochtones) (Coutard, Dupuy, Fol, 2002 ; Rougé, 2009). Le rôle du politique accompagne et facilite de tels ajustements pour éviter que de contraint, cet espace ne devienne subi – même si les écarts de perception sont saisissants entre élus de communes urbaines et ceux de communes plus rurales. Les actions publiques entreprises sont soucieuses d'une intensification des actions sociales, d'un maintien ou d'un développement d'une attractivité commerciale et en services, et d'un désir de changements dans les modalités de l'urbanisation. Certains élus dépassant même le discours de plainte autour d'un passé révolu et sont plus offensifs dans leurs démarches de développement local. Ils sont en quête d'un territoire de projet, qu'ils essayent de construire en dépassant les clivages urbain-rural et ville-campagne et en tenant de se re-situer – encore peut-être maladroitement – dans un ensemble urbain élargi autour d'Evreux-Dreux-Vernon et l'agglomération parisienne.

Dans le secteur de Pacy-sur-Eure/Vernon, la présence d'un chapelet de petites villes, à la fois gares et pôles d'emploi, oriente les mobilités tant vers la vallée de la Seine (de Mantes-la-Jolie à Rouen), que vers Evreux ou Paris. Au-delà de cet éclatement apparent des horizons quotidiens, les ménages enquêtés, quels que soient leur âge, leur position sociale ou leur composition familiale, affirment avoir trouvé, à côté d'un logement plus confortable et d'un environnement social plus conforme à leurs attentes, un bon équilibre entre les ressources de la ville et celles de la campagne, dans un environnement dont ils construisent progressivement les contours. Au-delà d'un espace dortoir se dessinent peu à peu des territoires de proximité autour de bourgs et de petites villes dont l'offre en commerces et en services s'étoffe progressivement, répondant aux besoins essentiels de populations qui cherchent à limiter les distances et les coûts de leurs déplacements autres que leurs navettes vers des pôles d'emplois souvent éloignés. En contrepoint aux contraintes souvent lourdes des mobilités domicile-travail, les ménages aspirent à une meilleure insertion dans un tissu local en construction, dont ils apprennent à connaître et apprécier les ressources. Dans cette quête d'ancrage, de regroupement de leurs déplacements pour en maîtriser les coûts, ils sont accompagnés par des élus prêts à intervenir pour enrichir l'offre locale de commerces et services. Dans ce périmètre l'EPCI en place a joué un rôle d'ordonnancement, elle a favorisé un rapprochement des pôles économiques majeurs qui structurent fortement l'espace. Cette structuration, toujours en cours de consolidation, dessine un territoire qui semble plus autonome - un sous système. Cette consolidation – encore fragile et incertaine – se retrouve aussi dans les actions d'aménagement entreprises et/ou envisagées ; réflexion sur des PLUI, un SCOT qui s'impose sans trop de difficulté, des élus pédagogues, une vision commune en cours d'élaboration ...

Un autre exemple, proche de cette figure type d'un périurbain récent fonctionnant d'abord comme dortoir, correspond aux communes enquêtées autour de Guerville, situées sur le plateau au sud de la Seine à proximité de Mantes. Les mobilités y sont fortement orientées vers la vallée de la Seine, qu'il s'agisse des navettes domicile-travail ou des déplacements d'achats, de services ou de loisirs. L'équipement des communes périurbaines demeure sommaire (quelques services de santé, quelques équipements de loisirs...) et la dépendance aux franges de l'agglomération parisienne reste forte, dans un espace qui a vu se succéder plusieurs strates de constructions pavillonnaires, de l'entre-2-guerres aux années 1950-60 et aux lotissements périurbains, en relation avec la proximité de Mantes et des

zones industrielles de la Seine aval. Jusqu'à une date récente, des ménages appartenant principalement aux couches moyennes et modestes (professions intermédiaires, ouvriers, employés), recherchaient principalement une localisation proche de ces zones d'activités, les communes urbaines de la vallée de la Seine leur fournissant l'essentiel des services à proximité de leurs emplois. D'où l'impression d'être en banlieue éloignée plus qu'en périurbain, même si les plus anciens installés, aujourd'hui retraités, voire les plus jeunes, ont des pratiques quotidiennes plus diversifiées, intégrant plus les espaces ouverts et les services offerts par les villages et les bourgs. Dans ces communes, où le laisser faire l'a longtemps emporté en termes d'aménagement, l'amalgame entre les différentes vagues de population semble incomplet et les élus, pris en tenaille entre un souci de maintien d'une « ruralité de façade » et la montée des attentes habitantes en matières de services et d'équipements, peinent à appréhender les enjeux territoriaux et à trouver leur place dans une construction intercommunale dominée par la ville proche, et à répondre aux attentes des habitants en matière d'équipements et de services..

Une deuxième figure, que l'on pourrait intituler l'habitabilité rêvée de la ville-campagne ou « le périurbain choisi » renvoie plus particulièrement à deux secteurs ouest franciliens, autour de la Plaine de Versailles ou encore dans le PNR du Vexin. Dans ces environnements bien préservés et dont l'évolution a toujours été maîtrisée, les catégories socioprofessionnelles plus élevées dominent – et ce parfois depuis longtemps, du fait d'un développement ancien de la villégiature. Ici l'hybridation entre espaces ouverts et bâti résidentiel, le « rural » et l'« urbain », s'est faite progressivement et l'agriculture a été, très tôt, envisagée comme un rempart à une trop forte urbanisation. Dans cette construction d'une ville-campagne recherchée et fortement valorisée par une population de cadres, l'offre pavillonnaire comme la revalorisation du parc villageois ancien ont intégré le souci d'une qualité du bâti et des enjeux paysagers. Dans ces deux secteurs, habitants, associations et élus s'attachent à promouvoir une habitabilité fortement paysagère : la protection l'emporte, voire la fermeture dans des logiques de club ou d'entre soi.

L'extrémité occidentale de la Plaine de Versailles, correspond à une position de contact perçue comme valorisante par les habitants entre agglomération et espaces ouverts. Les habitants de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets-le-Roi, situés dans la prolongement des belles banlieues de l'Ouest parisien dont certains sont issus, ont plébiscité un tissu mixte de moyenne densité mêlant résidences et espaces ouverts, aux portes de l'agglomération, avec une bonne accessibilité aux ressources de la ville, même si la qualité et la diversité de l'offre commerciale et des équipements des bourgs sont à même de satisfaire les exigences d'une clientèle « à l'aise ». L'habitabilité rêvée y renvoie souvent au modèle des *suburbs* de la Nouvelle-Angleterre et à ses greens que certains lotissements ne se privent pas de copier. Le territoire communal et intercommunal se vit comme une frontière poreuse jouant d'une hybridité dont il faut maintenir les équilibres, garantis par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. L'adhésion d'une partie des communes au programme agri-urbain de cette même plaine engage une réflexion particulière sur l'agriculture affirmée comme légitime dans ce morceau de périurbain (Poulot, 2011). Les interventions publiques sont fortes avec une forte garantie du foncier, notamment agricole contre une transition de l'agriculture vers une agriculture de proximité (qualité et diversification, livraison aux cantines scolaires, cours de pratiques jardinières par les agriculteurs). La proximité est reconnue autour de quelques lieux de la confiance mais les espaces ouverts proches participent de mobilités larges tissant un vaste territoire. Plus qu'un simple « entre soi », il s'agit plutôt d'un « entre-nous » composé certes de ménages de cadres actifs comme retraités, mais aussi des ménages de milieux sociaux plus divers (jeunes actifs dans le parc collectif qui s'est développé près des gares, couples de professions intermédiaires dans un parc pavillonnaire en lotissements, célibataires ou familles monoparentales dans les centre-bourgs, ménages plus modestes dans le parc social existant). Il y a dans les structurations sociales et politiques de ce secteur comme la recherche d'une unité face au reste urbain perçu comme menaçant. Ainsi, les élus développent un discours à la fois protecteur, mais coloré parfois de démarches plus stratégiques soulignant le passage de la logique de défense à la constitution d'une identité.

Les ménages résidant dans le Vexin semblent quant à eux plus soucieux de tenir leur résidence à distance de la ville, même si la plupart d'entre eux y travaillent, et plus sensibles aux qualités d'un cadre agricole et campagnard, dont la grande agriculture assure le maintien. Réoccupant et rénovant le parc villageois, ils sont soucieux de limiter la dimension des rares lotissements et de contrôler leur intégration aux trames paysagères héritées. Toutefois, La double composante périurbaine peine à être pleinement assumée tant les réflexes de sauvegarde, à l'origine de la création du parc, demeurent présents (Raymond, 2004). Les pratiques habitantes témoignent d'une référence forte à la ville nouvelle pour la recherche des commodités urbaines tout en refusant ses nuisances sans que soient construites non plus des relations étroites de proximité avec les services locaux et les lieux de nature (fermes, chemins ruraux, bois). Les espaces ouverts restent perçus comme un écran contre la pression urbaine et une ressource économique. Il est plus question d'une zone de coprésence dont le médiateur est le parc que d'un espace de véritable transaction

Une troisième figure, dont le secteur autour de Houdan constitue un exemple, se caractérise par le projet de construire une habitabilité périurbaine assumée sinon autonome, offrant à ses habitants l'essentiel des services de la ville sans renier ses aménités rurales, en s'appuyant sur un semis de petits pôles secondaires bien équipés dont le développement est soutenu par des élus plus stratégiques. Ce territoire de projet, – fondé sur une structure intercommunale relativement ancienne et faisant consensus –, présente encore des fragilités, les dernières élections municipales révélant çà et là des désaccords entre les projets d'élus porteurs d'une vision prospective du territoire et leurs électeurs plus soucieux de maintenir les équilibres sociodémographiques actuels. Mais des logiques de transactions sont en marche, l'interterritorial fonctionne : en témoignent la construction d'une offre de commerces et de services dont la répartition est réfléchie à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité, ou la mise en place de services communs de mobilité privilégiant les modes doux. La situation périphérique est acceptée et assumée dans le sens où les inconvénients n'en sont guère ressentis au quotidien. Les micro-centralités sont renforcées et disposées de manière réfléchie sur l'ensemble du territoire intercommunal, pour desservir et encadrer des communes moins dynamiques mais garantes du maintien de la ruralité, de la qualité de vie et de celle des paysages. Dans cette situation périphérique assumée, la recherche de la ville-campagne signifie notamment économiser la terre mais aussi promouvoir les mobilités douces pour relier les micro-centralités. Avec l'aménagement des bords de rivières, la réalisation d'une charte paysagère, il s'agit de retisser une trame très fragmentée, d'accompagner la hausse des mobilités de proximité tout en soulignant les éléments structurants des paysages périurbains alternant fortes et faibles densités, combinant ville et villages en cours de densification et forte présence des espaces de nature.

Les enquêtes auprès des ménages comme des élus mettent en évidence la diversité des formes des espaces périurbains en Île-de-France et sur ses marges. Les pratiques quotidiennes de leurs habitants comme les représentations dont ils sont porteurs révèlent des effets de distance (réelle, souhaitée ou regrettée) aux ressources de la ville. Elles témoignent aussi d'*habitus* renvoyant à des identités sociales souvent redoublées par une ancienneté inégale d'installation. Il serait cependant trop simpliste d'opposer la représentation d'une hybridation périurbaine portée par des cadres souvent installés de plus longue date et plus près du front urbain, très attachés au maintien des privilèges paysagers d'une certaine ruralité créatrice de valeur et de distinction, à celle plus tâtonnante de périurbains plus récemment arrivés, plus loin de la ville, avec moins de ressources et découvrant un nouvel environnement où ils cherchent leur place. Les entretiens montrent que l'ancrage dans ces espaces hybrides se construit dans la durée, et que les représentations de leurs habitants évoluent au fil du temps, tout comme les communes où ils se sont installés.

Parfois décrits comme transitoires, les espaces périurbains, loin d'être figés, font preuve d'une capacité à se transformer et à faire naître des sociabilités qui contribuent fortement à l'ancrage de leurs habitants. Les territorialités habitantes s'y sont organisées, susceptibles d'ajustements permanents en fonction des ressources locales, avec l'affirmation de lieux supports d'intensité qui constituent autant de « structures d'opportunités » ou « d'éléments d'un tissu constructif » pour aller vers l'invention d'un

entre-deux (Da Cunha et Kaiser, 2009). Ces espaces périurbains ont su ainsi enrichir et renouveler leur attractivité, leur habitabilité, au point de fixer des populations dont les mobilités s'organisent de plus en plus souvent dans des espaces de proximité. Cet ancrage territorial croissant concerne aussi bien la cible classique de l'offre pavillonnaire périurbaine, les couples ayant des enfants, que d'anciens habitants aujourd'hui retraités souhaitant vieillir sur place, et de jeunes décohabitants attachés aux lieux de leur enfance. Il témoigne d'un désir de venir ou de rester vivre dans des communes périurbaines, en prenant appui sur des proximités familiales, des solidarités de voisinage, la sécurité de l'accession à la propriété. Les espaces périurbains passent ainsi progressivement du statut d'espace dortoir à celui d'espace de vie, de lieu ressource et de ressources, de position résidentielle désirable et désirée, d'un éloignement parfois contraint de la ville à une distance assumée.

Annexes

Annexe 1 - Trame globale des entretiens

Dans le cadre de la préparation d'un diplôme de troisième cycle en urbanisme et aménagement à l'université Paris 1 Panthéon la Sorbonne, nous participons à une recherche commanditée par le PUCA (Plan Urbanisme Construction et Architecture). Cette étude a pour objectif de comprendre les représentations et de décrire les pratiques des habitants de Maule et du secteur.

Nous tenons à rappeler qu'il s'agit d'entretiens anonymes. Les informations personnelles ne seront pas diffusées, elles ne serviront que dans le cadre de notre étude.

Les entretiens se dérouleront en deux temps :

- Un entretien d'environ 40 min sur support cartographique à l'issue duquel vous seront donnés des carnets de mobilités et des appareils photos
- Un entretien d'1h30 de retour sur votre carnet de mobilités et sur vos pratiques et usages dans votre espace de vie

Pour rester le plus fidèle possible à nos propos, nous aimerions savoir si vous accepteriez d'être enregistré.

Nous vous remercions vivement d'accepter de participer à cette étude, nous allons donc commencer.

Calendrier secteur Maule :

- Repérages sur le terrain – *novembre 2012*
- Réalisation d'un diagnostic du secteur – *décembre 2012/janvier 2013*
- Entretiens avec les maires des villes – *décembre 2012*
- Réalisation d'entretiens auprès de la population (25 par secteur) – *janvier/février 2013*
- Analyse des entretiens et restitution finale – *février/mars 2013*

• **Premier contact : les cartes de polarités**

Dans le cadre d'un diplôme universitaire de Master 2, nous réalisons une étude (préciser le cadre si besoin sinon rester dans le vague) sur les pratiques des habitants du secteur allant de Guerville à Maule et avant de vous demander de préciser les lieux que vous fréquentez nous souhaiterions connaître les différents lieux et les différents logements où vous avez résidé avant de vous installer ici (depuis votre enfance) ?

• Trajectoires résidentielles et modèles résidentiels

Ce qu'on recherche :

- Identifier le moment où, dans la trajectoire familiale, s'est faite l'immersion dans le périurbain ?
- Préciser dans quels différents milieux de vie ils ont résidé auparavant.
- Savoir s'ils ont une habitude de l'habitat individuel.
- Comprendre les raisons de cette évolution.

• Faire dessiner les polarités sur les cartes en les hiérarchisant (une carte de la ville + une carte globale)

Ce qu'on recherche :

- Identifier les lieux qui pour eux font centralité (au sens « centre-ville », centralité de quartier, lieu de vie, lieu de rencontre...)

- Préciser les différents types de polarité et la hiérarchisation de ces lieux (cœur de ville de la commune ou de la commune avoisinante, centre-bourg, polarités de quartier, polarité commerciale, etc.)
- Décrire ces lieux : de quoi ils sont constitués ? (pour voir ce qui, selon les enquêtés, fait polarité) Pourquoi ils les ont indiqués ?
- Préciser leurs pratiques (comment ils y vont ? quand ? Pour quelle(s) raison(s) ? A quelle fréquence ? Avec qui ? Quelles contraintes ? (Eventuellement, recueillir tout discours indiquant pourquoi usage de cette polarité et pas d'une autre – notamment questions du parking et position dans les flux)
- Préciser leur perception de ces endroits : Savoir si ces polarités leurs conviennent (manque ? attentes ? Ce qu'ils y aiment ? bon ? cher ? Diversité ? Complémentarité avec d'autres polarités ? Qualité (des équipements et services qui la composent mais aussi du cadre, du paysage, de la possibilité d'y flâner, de s'y promener, de s'y poser, ...) ...
- Cerner les raisons déclenchant le choix de ces centralités (voir notamment le lien par rapport aux pratiques de mobilité, aux navettes dom-travail).

- Retour sur les cartes à partir de la base de données IAU

Ce que l'on recherche :

- Identifier ce qui fait polarité et surtout, ce qui n'y participe pas (en regardant si les équipements cités reprennent ou pas les équipements présents ou seulement certains. En regardant si et quelles concentrations d'équipements et services ne sont pas identifiées comme des centralités, ...). En fait, si l'usage de ces espaces à un bénéfice autre que fonctionnel.
- Identifier les freins à la centralité :
 - Identifier des espaces de rejet (et le pourquoi de ce rejet)
 - Identifier des coupures urbaines ou cognitives

- Distribution des carnets de mobilité et des appareils photos et explication des consignes

- **Récupération des carnets de mobilités et des appareils photos (travail personnel entre les entretiens)**

- Analyser les carnets de mobilités
- Développer et observer les photos
- Préparer le retour sur le carnet de mobilités en fonction des informations recueillies

- **Entretiens retour mobilités et photos + espaces ouverts**

- Retour sur les carnets de mobilités

Ce que l'on recherche :

- Identifier les particularités propres à chacun dans un mode de vie global.
- Identifier des stratégies de déplacements.
- Comprendre ce qui les pousse à faire ces choix stratégiques ((prix, gain de temps, confort etc.) ?
- Comprendre comment ils s'y sont pris pour faire ces choix de stratégies.
- Repérer des différences liées à l'âge, le genre, le mode de vie.

- Retour sur les photos

Ce que l'on recherche :

- Faire identifier quelques photos significatives et les situer.
- Comprendre les choix qui ont amené à prendre ces photos et à les sélectionner.
- Faire décrire les photos et les conditions dans lesquelles elles ont été prises.

- Entretien sur les espaces ouverts

Ce que l'on recherche :

- Discussion portant sur l'habitat, le cadre de vie, le paysage, les usages et pratiques des espaces extérieurs, les connaissances de l'environnement agricole, le patrimoine, l'identité des lieux et le développement durable.
- Repérer des pratiques communes aux individus et distinguer des spécificités dans les pratiques selon les caractéristiques des habitants.
- Comprendre les représentations que la population a des différents lieux du secteur étudié.
- Comprendre les dynamiques de développement de cet espace et les potentielles évolutions (en termes de population, de pratiques, de tissu urbain, etc.).

Annexe 2 - Trame des entretiens sur les espaces ouverts

- **Pouvez-vous nous décrire votre habitat et votre cadre de vie ?**

- Quel est votre espace extérieur préféré ? Pour quelles raisons ?

→ Et comme espace extérieur naturel ? C'est celui où vous allez le plus ? Pourquoi (il est agréable, il y a du bruit, des odeurs spécifiques, des couleurs,...).

- Quels sont les espaces extérieurs que vous appréciez le moins ? Pour quelles raisons ?

→ Et comme espace extérieur naturel ? C'est celui où vous allez le moins ? Pourquoi (il est agréable, il y a du bruit, des odeurs spécifiques, des couleurs,...).

- Quel rapport entretenez-vous avec vos voisins ?

→ Ressentez-vous un lien avec eux du fait de vivre dans le même environnement ?

→ Percevez-vous un sentiment de solidarité entre vous ?

→ Une reconnaissance mutuelle ?

→ Quel rapport de voisinage entretenez-vous par le biais de votre jardin ?

→ Les places publiques permettent-elles un échange entre voisins ?

- Comment vous définiriez-vous ?

→ Rural, citadin, banlieusard, périurbain, urbain, entre deux, autre :

→ Ex : Quand on habite à Paris, on se sent citadin. Et vous ?

- Vous sentez-vous à la campagne ? Pourquoi ?

- Où situez-vous la campagne ? Où situez-vous la ville ? Pourquoi ?

→ Des communes les séparent ? D'autres barrières physiques ?

- Qu'est-ce qui fait qu'on passe de l'une à l'autre ?

→ Comment caractérisez-vous la limite ? Grâce à du bâti ? Avec une autre limite physique ? En raison d'un changement de paysage ? Bien caractériser les limites.

- Pouvez-vous nous raconter votre paysage ?

- Comment qualifieriez-vous votre environnement ? Pourquoi ?

→ Quelles valeurs lui attribueriez-vous ? Calme ? Bruyant ?

- Pouvez-vous caractériser le paysage environnant ?

→ Pouvez-vous nous décrire ce paysage (quelles formes, quelles couleurs, quelles odeurs ?)

→ Quels sentiments éprouvez-vous vis-à-vis de ce paysage ?

- Quelles sont les qualités de ce paysage ?

→ Ces qualités sont-elles environnementales, esthétiques, liées à la biodiversité, etc. ?

→ Pourquoi est ce que cela représente une qualité pour vous ?

- Quels sont les défauts ?

→ Ces défauts sont-ils liés à un manque d'équipements ?

→ Pourquoi est ce que cela représente un défaut pour vous ?

- Depuis votre arrivée, avez-vous vu changer ce paysage ?

→ Si oui, pouvez-vous nous décrire cette évolution ? La percevez-vous comme positive ou négative ?

→ Si non, pourquoi ? Saviez-vous que ça ne changerait pas ? Est-ce que ça a influencé votre choix d'habiter ici ?

- Comment imaginez-vous l'évolution future de votre environnement ?

→ Quelles sont vos attentes, vos souhaits, vos envies, vos craintes ?

- Y a-t-il des lieux à préserver ? Pourquoi ?

- D'autres peuvent-ils ou doivent-ils changer ? Pourquoi ?

- Quelles capacités juridiques avez-vous ?

→ Que pouvez-vous faire face aux changements ?

- Y a-t-il une politique de protection des espaces paysagers dans votre commune ? Comment la percevez-vous ?

→ Quel est votre degré d'implication ? A-t-elle des impacts ? Que pourrait-elle faire de mieux ? Est-elle contestée ? Etc.

- Etes-vous engagé dans des associations ?

→ Quel type d'associations ? Liées à l'environnement ?

Quels sont vos usages et pratiques des espaces extérieurs ?

- Pouvez-vous nous dire les lieux et espaces naturels que vous fréquentez, et pour chacun nous préciser les raisons de cette fréquentation ?

Type d'espace	Fréquentation ? (Oui ou non)	Pourquoi ? Quelles activités pratiquez-vous ? (traversée, arrêt, ...)	Avec qui ?	Quel moyen de transport ?	Quand ? (Week end, semaine, saison, vacances, horaires)	Fréquence ? (Tous les jours, une fois par semaine, une fois par mois)	Souhaitez-vous aller davantage ?	Freins à cette fréquentation ? (chemins fermés, propriétés ...)
Jardins								
Parcs								
Plans d'eau								
Champs								
Prés								
Chemins ruraux								
Sentiers de randonnée								
Bords de rivières								
Vallées								
Plateaux								
Forêt								
Autres								

→ Selon la réponse, y'a-t-il des endroits extérieurs où vous vous rendez à pieds ? En voiture ? (les interroger sur les modes de transports non mentionnés).

- Lorsque vous avez des invités, où les emmenez-vous ?
- Y a-t-il des espaces où vous n'allez jamais ? Pourquoi ?

- Connaissez-vous et pratiquez-vous les espaces agricoles ?

- Pouvez-vous nous dire les lieux de production agricole que vous fréquentez, et pour chacun nous préciser les raisons de cette fréquentation et vos impressions ?

Type d'établissement	Localisation	Connaissez-vous l'activité de ces fermes ?	Vous y rendez-vous ?	A quelle fréquence ?	Pourquoi ? (consommez-vous leurs produits ? A quelle	Est-ce une présence positive ou
Corps de ferme						
Exploitations de polyculture						
maraichages						
Elevage						
Exploitation de céréaliculture						
Exploitations de production laitière						
Autre						

- Faites-vous partie d'une AMAP ? Si oui, où est le siège de l'exploitation de cette AMAP ?
- Allez-vous sur des marchés ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?

- Connaissez-vous la provenance des produits que vous consommez ?
- Cultivez-vous également des produits ? Si oui, où ?

→ A des fins personnelles ou professionnelles ?

→ Si Personnel : Faites-vous des échanges avec vos voisins ? Cela crée-t-il un lien ?

→ Si professionnel : Où vendez-vous vos produits et à qui ? Que faites-vous du surplus de production ? Faites-vous des échanges avec vos voisins ? Avez-vous des clients réguliers ou occasionnels ? Faites-vous de la vente directe ?

→ AMAP, marchés, grandes surfaces, grossistes ?

- Qu'est-ce qui pour vous détermine le patrimoine et l'identité de votre environnement ?

- Qu'est-ce qui fait l'identité de l'espace dans lequel vous vivez ? Qu'est-ce que ça évoque pour vous ? Quelle valeur/rôle y attribuez-vous ? Quelle importance par rapport aux autres ? Pourquoi ?

→ Comment les qualifieriez-vous ? Un patrimoine, un paysage identitaire ?

→ Si non cités : Forêt, terres agricoles, produits agricoles, coutumes, traditions, légendes, villages, édifices traditionnels

- Et la biodiversité ?

- Avez-vous des connaissances et pratiques en lien avec le développement durable ?

- Pour vous, qu'est-ce que le développement durable ?
- Avez-vous des pratiques que vous considérez « durables » ? Si oui, lesquelles ?
- Avez-vous des pratiques que vous considérez comme non durables ? Si oui, lesquelles ?
- Dans la liste suivante, quelles actions : pratiquez-vous ? Aimerez-vous pratiquer ? Ne pratiquez-vous pas ? etc.

	Lesquels ? Remarques ?	Pratiquez- vous ? Pourquoi ?	Aimeriez- vous pratiquer ? Pourquoi ?	Ne pratiquez- vous pas et ne voulez pas pratiquer ? Pourquoi ?
Récupération de l'eau de pluie				
Tri des déchets				

Compostage des déchets				
Covoiturage				
Utilisation des transports en commun				
Préférence pour la marche ou le vélo <i>(destinations particulières ?)</i>				
Pratiques d'économies d'énergies <i>(eau, électricité, chauffage, etc.)</i>				
Choix du logement selon la qualité environnementale <i>(exposition, isolation, matériaux,...)</i>				
Adaptation du logement au développement durable <i>(panneaux solaires, isolation, mode de chauffage, etc.)</i>				
Modes de consommation alimentaire				
Autres				

- Depuis quand faites-vous ces gestes ?

→ Depuis la prise de conscience globale du développement durable ou avant ? Est-ce que cela fait totalement parti de votre mode de vie ?

- Dans quels buts faites-vous ces gestes ?

→ Ecologie, économie, santé, éducation, autre ?



CARNET DE MOBILITE

Nom:

Prénom:

Lieu de résidence:

Foire aux questions

Dois je remplir mon carnet pendant les 7 jours consécutifs?

> C'est préférable. Si ce n'est pas possible, remplissez néanmoins chaque jour de la semaine même s'ils ne sont pas consécutifs

J'ai oublié de remplir mon carnet hier (ex: le lundi)

> Vous ne vous souvenez plus de vos déplacements? Ce n'est pas grave vous le remplirez lundi prochain

Puis je remplir mon carnet le soir?

> Il est préférable de le remplir au fur et à mesure de vos déplacements afin d'avoir vos impressions du moment

Je fais beaucoup de fautes d'orthographe....

> Pas de panique! l'essentiel c'est que votre écriture soit compréhensible et lisible.

J'ai perdu mon carnet, que dois-je faire?

> Essayez de vous souvenir des questions et reprenez sur des feuilles blanches.

LUNDI / /

	Lieu de départ/ Lieu d'arrivée	Heure de départ/ Heure d'arrivée	Motifs du déplacement	Modes de transport utilisés	Qui fait le trajet avec vous?	Vos impressions sur ce trajet
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

VOS IMPRESSIONS SUR LES DEPLACEMENTS DE LA JOURNEE

MARDI/..../....

	Lieu de départ/ Lieu d'arrivée	Heure de départ/ Heure d'arrivée	Motifs du déplacement	Modes de transport utilisés	Qui fait le trajet avec vous?	Vos impressions sur ce trajet
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

Dans le secteur Maule, Jumeauville, Goussonville, Guerville

	Maule	Guerville	Arnouville-lès-Mantes	Breuil-Bois-Robert	Goussonville	Jumeauville	Boinville-en-Mantois	Total
1	8	2	1	1	0	6	1	19
2	42%	11%	5%	5%	0%	32%	5%	100%
3	0	0	0	0	0	2	0	2
4	0%	0%	0%	0%	0%	33%	0%	11%
5	5	0	1	0	0	3	0	9
6	63%	0%	100%	0%	0%	50%	0%	47%
7	2	2	0	1	0	1	1	7
8	25%	100%	0%	100%	0%	17%	100%	37%
9	57	74	45	62	0	46	61	55
10	5	1	0	0	0	2	0	8
11	63%	50%	0%	0%	0%	33%	0%	42%
12	3	1	1	1	0	4	1	11
13	38%	50%	100%	100%	0%	67%	100%	58%
14	2	2	1	0	0	2	0	7
15	33%	100%	100%	0%	0%	33%	0%	44%
16	4	0	0	0	0	3	1	8
17	67%	0%	0%	0%	0%	50%	100%	50%
18	0	0	0	1	0	0	0	1
19	0	0	0	100	0	0	0	62%
20	3750	2250	2250	6250	0	3250	4250	3142,85714
21	3	0	0	0	0	0	0	3
22	38%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	16%
23	5	2	1	1	0	6	1	16
24	63%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	84%
25	17	26	8	36	0	16	18	20

1 = Nombre d'enquêtés

2 = % des enquêtés

3 = Nombre d'enquêtés ayant entre 20 et 40 ans

4 = Part des enquêtés ayant entre 20 et 40 ans

5 = Nombre d'enquêtés ayant entre 40 et 60 ans

6 = Part des enquêtés ayant entre 40 et 60 ans

7 = Nombre d'enquêtés ayant plus de 60 ans

8 = Part des enquêtés ayant plus de 60 ans

9 = Moyenne d'âges

10 = Nombre d'enquêtés Hommes

11 = Part des enquêtés Hommes

12 = Nombre d'enquêtés Femmes

13 = Part des enquêtés Femmes

14 = Nombre d'enquêtés ayant des ressources < 3000 euros

15 = Part des enquêtés ayant des ressources < 3000 euros

16 = Nombre d'enquêtés ayant des ressources comprises entre 3000 et 5000 euros

17 = Part des enquêtés ayant des ressources comprises entre 3000 et 5000 euros

18 = Nombre d'enquêtés ayant des ressources > 5000 euros

19 = Part des enquêtés ayant des ressources > 5000 euros

20 = moyenne des revenus

21 = Nombre d'enquêtés locataires

22 = Part des enquêtés locataires

23 = Nombre d'enquêtés propriétaires

24 = Part des enquêtés propriétaires

25 = Moyenne d'ancienneté d'emménagement

1.5 Dans le secteur Houdan, Orgerus, Septeuil

Sexe	Age	Profession	Lieu de résidence	Lieu de travail
féminin	35 ans	Responsable de magasin	Houdan	Houdan
Antoine	20 ans	Etudiant en alternance	Orgerus	Paris
féminin	27 ans	Fleuriste	Septeuil	Orgerus
masculin	30 ans	Agent d'accueil	Houdan	Houdan
masculin	36 ans	Restaurateur	Houdan	Houdan
féminin	35 ans	Agent technique des écoles	Septeuil	Septeuil
masculin	45 ans	Restaurateur	Houdan	Houdan
féminin	68 ans	Assistante maternelle	Houdan	Houdan
masculin	49 ans	Libraire	Houdan	Houdan
féminin	60 ans	Retraitée	Richebourg	Retraitée
masculin	25 ans	Chargé d'études Aménagement du territoire	Houdan	Gif-sur-Yvette
masculin	56 ans	Quincaillier	Septeuil	Houdan
féminin	22 ans	Coiffeuse	Houdan	Houdan
féminin	40 ans	Conseillère municipale et salariée du secteur associatif	Septeuil	Septeuil
féminin	77 ans	Retraitée	Orgerus	Retraitée
féminin	21 ans	Conceptrice 3D	Houdan	Houdan
féminin	40 ans	Assistante maternelle	Houdan	Houdan
féminin	75 ans	Retraitée	Orgerus	Retraitée
féminin	27 ans	Aide médico-psychologique	Orgerus	Plaisir
masculin	65 ans	Retraitée	Septeuil	Retraitée
Maryline	44 ans	Animatrice enseignant le dessin	Orgerus	Orgerus

1.1

1.2 Dans le secteur Marines, Chars, Cormeilles-en-Vexin

Age	Sexe	Commune de résidence	CSP	Date d'arrivée dans la commune	Lieu où ils ont grandi	Lieu de résidence précédent	Jardin
36	Femme	Chars	Autres personnes sans activité professionnelle	20 ans (1992)	Le Bellay-en-Vexin	95 Le Bellay-en-Vexin	Non
63	Homme	Chars	Retraité	38 ans (1974)	Conflans-sainte-Honorine	95 Pontoise	Oui
75	Femme	Chars	Retraité	31 ans (1982)	Nièvre (St-Germain-de-flit)	78 Sartrouville	Oui
73	homme	Cormeilles	Retraité	14 ans (1999)	Génicourt	95 Méry-sur-Oise	Oui
52	Femme	Cormeilles	Professions Intermédiaires	15 ans (1997)		92 Nanterre/Rueil	Non (cour)
48	Femme	Cormeilles	Employé	15 ans (1997)	Campagne près de Poitiers	92 Nanterre/Rueil-Malmaison	Oui
59	Femme	Cormeilles	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	35 ans (1977)	Osny	95 Osny	Oui
57	Homme	Cormeilles	Cadres et professions intellectuelles supérieures	25 ans (1987)	Campagne normande	93 Stains	Oui
70	Homme	Marines	Retraité	37 ans (1976)	Paris	78 Louveciennes	Oui
32	Femme	Marines	Employé	32 ans (1980)	Marines	95 Marines	Non
55	Homme	Marines	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5 ans (2008)	Argenteuil	95 Argenteuil	Oui
75	Couple	Marines	Retraité	34 ans (1978)	Bretagne	95 Argenteuil	Oui
47	Femme	Marines	Retraité	5 ans (2008)	Cergy	95 cergy	Oui
56	Femme	Marines	Employé	22 ans (1991)	Cergy	95 cergy	Non
65	Couple	Marines	Retraité	4 ans (2008)		95 cergy	Oui
32	Femme	Marines	Autres personnes sans activité professionnelle	9 ans (2004)	Cergy Pontoise	95 cergy	Oui
44	Femme	Marines	Autres personnes sans activité professionnelle	9 ans (2004)	Levallois	78 Chatou	Oui
40	Homme	Marines	Employé	8 ans (2005)	Petite ville du Nord	92 Villeneuve-la-Garenne	Oui
40	Femme	Marines	Autres personnes sans activité professionnelle	13 ans (2000)		95 Osny	Non
75	Femme	Marines	Retraité	42 ans (1970)	Lorraine	75 Paris	Non
35	Couple	Marines	Employé	7 ans (2006)		95 Marines	Oui
75	Couple	Marines	Retraité	36 ans (1976)	Paris	89 Yonnes	Oui

Dans le secteur Ménilles, Saint-Aquilin-de-Pacy, Pacy-sur-Eure

Entretiens avec des agents immobiliers

- Agence Guy Hocquet
- Agence Turlot
- « Century 21th »
- Monsieur Le Naour

Entretien avec les maires de Saint-Aquilin et de Pacy-sur-Eure

Entretiens téléphoniques avec des habitants

Valérie, Ménilles, 45 ans, enseignante, résidente depuis 20 ans, originaire du Havre

Femme, Pacy-sur-Eure, 61 ans, retraitée, résidente depuis 3 ans, localisation résidentielle précédente : Versailles.

Présentation

Bonjour, nous vous remercions de bien vouloir nous recevoir et d'avoir accepté d'échanger avec nous. Dans le cadre d'une recherche lancée en 2011 pour le compte du Plan Urbanisme Construction et Architecture, nous travaillons sur les enjeux du développement de l'urbanisation dans l'ouest francilien et ses marges hors Ile-de-France. Après le questionnaire diffusé en avril-mai, nous souhaiterions aujourd'hui recueillir votre sentiment vis-à-vis de ce processus, son impact sur votre commune dans son aspect morphologique, paysagé, social et politique. Enfin nous aimerions approcher les rapports que vous entretenez avec les municipalités alentours ? Et si vous êtes dans des démarches et/ou des réflexions communes quant à la manière d'en canaliser les effets et/ou d'en accompagner les enjeux ?

Objectifs :

- 1) Connaître la trajectoire de leur commune sur différents plans.
- 2) Mesurer l'impact de ces évolutions sur la politique communale.
- 3) Approcher le degré de mise à niveau de compétences des élus.
- 4) Resituer la commune dans des recompositions territoriales plus larges.

Depuis quand êtes-vous maire de cette commune ? Résident de la commune ? Comment s'est fait votre parcours municipal ?

A - Pouvez-vous me décrire votre commune et sa population ?

- Description de la commune et de sa trajectoire, son histoire (continuité municipale ou rupture ?) Superficie, occupation du sol (part agricole, économique, habitée...), habitants (proportion des âges, catégories sociales, profil des ménages, profession), tissu urbain (bourg, hameaux, habitat dispersé, fermes), activités économiques.

B - Quelle est l'évolution sociodémographique de la commune et quelles sont d'après vous les pratiques des habitants ? (Essayer de mesurer également l'attractivité de la commune et les autres pôles attractifs pour les habitants)

- Attire-t-elle de nouveaux résidents ? Si oui, depuis quand ? Les origines de ces nouveaux habitants ont-elles évoluées dans le temps ? Pourquoi selon vous ?
- Quel est le profil de ces arrivants ? (Ages, compositions familiales, origines géographiques, activités professionnelles / catégories sociales, lieux de travail ?)
- Plus globalement, où les gens de votre commune vont-ils travailler ? Faire leur course ? Se divertir ? Quel est le bassin des mobilités ?
 - Selon vous quelle est la commune que fréquente le plus votre population ? Pourquoi ? Est-ce que vous savez si ça a toujours été le cas ? Pourquoi ? (Essayer de mesurer les centralités, les polarités, les zones d'emplois)
 - Connaissez-vous les usages de votre commune par la population y résidant ? Pourquoi ?
 - Connaissez vous la population qui vient sur votre commune ? Pourquoi ? Quels usages ?
 - Est-ce ou est-ce que ça a été une volonté municipale de permettre une telle évolution ? (Quelle capacité de maîtrise ?)

C - Quels types de logements se sont développés : quelle évolution morphologique ?

- Constructions nouvelles / Logements existants (maisons récentes ou anciennes ?)
- Individuel ou collectif ?
- Lotissement ou mitage, dispersion ?
- Statut (propriétaires / locataires) ?
- Y'a-t-il eu des évolutions dans la forme de l'urbanisation récemment ?
- Y'a-t-il de la part de certains habitants des réticences à ce développement ? à ses formes ?
- Résistances, accompagnements, craintes, ...?

D - Qu'est-ce qui fait de votre commune une commune attractive ?

(Si plusieurs réponses, préciser peut-être laquelle semble la plus déterminante)

- Raisons professionnelles
- Le coût de l'immobilier / opportunité résidentielle / accession à la propriété
- La localisation de la commune (axe routier, transport en commun, proximité de quelle ville)
- Une offre en services, commerces et équipements satisfaisants, écoles
- Vie sociale (insertion- intégration, homogénéité ou hétérogénéité sociale et/ou générationnelle)
- La tranquillité, le calme
- Le retour au pays (commune d'origine)
- Autres à préciser

E - Quelle est l'implication des habitants, nouveaux ou anciens, à la vie locale ? (On cherche à savoir si la commune est un lieu de vie ou si la vie sociale s'organise ailleurs, voire sur plusieurs communes)

Implication dans une association (sportive, culturelle, etc.)
 Responsabilité politique ou participation au débat public
 Fréquentation des commerces et des équipements locaux
 Sorties aux manifestations locales (fête de village, etc.)
 Lieu de scolarité des enfants

F - Quel est l'impact de ces évolutions sur la commune ?

- Besoins particuliers liés à ces populations ?
- Développement / demande / offre de services et équipements ?
- Développement d'activités économiques ?
- Rapport à l'activité agricole ? Comment les agriculteurs voient-ils ces évolutions ?
- Quelle cohabitation entre les différentes strates de la population ?
- Perception des espaces ouverts tant agricoles que naturels ?
- Dimension patrimoniale ?
- Quid des mesures de protection ?
- Quid des cohabitations et de réflexions sur ces différences morphologiques et d'usages de l'espace ? Approche paysagère (TVB...) ?
- Discours sur la biodiversité, l'écologie, le développement durable ?
- Ce développement est-il une chance (dynamiser l'activité, maintenir des services, vie locale) ou une menace (envolée des prix, impôts, saturation services, fin de la tranquillité) ?
- Quels ont été les thèmes de la dernière campagne municipale ? (Essayer d'approcher le climat politique local ?)
- Comment a évolué la composition du Conseil Municipal en lien avec les évolutions mentionnées précédemment ?
- Quelles sont les perspectives pour les prochaines municipales ? (désir de continuer, lassitude, passage de relais...)

A - L'urbanisme : quels sont vos projets pour la commune, selon quel phasage et quels outils

mobilisez vous pour y parvenir ?

- Quel document d'urbanisme possède la commune ? (Date d'élaboration, dernière révision, évolution à venir ?)
 - Comment a évolué et va évoluer l'offre foncière ?
 - Quelle stratégie / quels objectifs / orientations / projets de développement pour la commune ?
- Comment ont-ils évolué ?
- Avez-vous adapté ce projet aux attentes de la population ? Essayer d'approcher s'il y a une démarche de « faire autrement » ?
 - Comment ce projet a-t-il été élaboré ? Avec quels appuis techniques ?
 - Comment prenez-vous en compte les prescriptions réglementaires (DDE, SCOT...) ?

B - Le logement : plus spécifiquement quelle est votre politique pour le logement, en terme de formes, de statuts, de besoins de la population ?

- Encadrez-vous les formes d'urbanisation ou est-ce surtout l'affaire de promoteurs privés ?
- Etes-vous favorable et encouragez-vous la diversification des formes de logements et des statuts d'occupation ?
- Y'a-t-il des besoins spécifiques non couverts (permettre à des jeunes de rester, loger de petits ménages, des personnes âgées, familles monoparentales ...) ?
- Que pensez-vous des discours sur la densification urbaine, la densification du pavillonnaire (Bimby), l'injonction au développement de logements sociaux, la critique faite à l'étalement urbain ?

C - L'accompagnement de la croissance : comment répondre à la croissance démographique en termes d'équipements ?

- Voirie / transports
- Impact de ces évolutions sur la politique communale
- L'offre de services et d'équipements (scolaire, loisir, commerce, autres)
- Quelles sont les demandes, les attentes qui reviennent le plus souvent de la part des habitants ?
- Avez-vous une réflexion sur la place des espaces verts et ouverts ?
- Quel regard portez-vous sur le dispositif PNR (pour les communes du Vexin : quels regards rétrospectifs sur ce dispositif ?)
- Les dispositifs techniques et juridiques en matières d'urbanisation, de préservation ou de valorisation (réserve, protection, défense)
- Approcher le système de valeur par rapport à l'urbanisation, au village/ville, au centre, à l'espace public, à l'espace agricole, à l'espace naturel...
- Quelle connaissance des dispositifs de maîtrise, des soutiens potentiels (communal et/ou supra-communaux – EPCI, Département, Région, Etat, Europe) ?

D - Les projets économiques : quel développement économique connaît la commune et quels sont les projets économiques à venir ?

- L'emploi se développe-t-il sur votre territoire ? Si oui de quel type (uniquement services/commerces ou aussi activités économiques dites productives) ?
- Encouragez-vous un tel développement et si oui comment ?
- Ce développement est-il porté par des anciens, des nouveaux résidents, des gens extérieurs à la commune qui n'y résident pas ?
- Quelle connaissance des dispositifs de maîtrise, des soutiens potentiels (communal et/ou supra-communaux – EPCI, Département, Région, Etat, Europe) ?

- La fonction agricole est-elle préservée sur votre commune ? Avez-vous un projet spécifique pour cette activité ? Quelle valeur est accordée aux espaces naturels, boisés, agricoles ? (Des mesures de protections et à quelles échelles ? Rôle du PNR et évolution de la place de celui-ci pour le Vexin)

La commune dans les recompositions territoriales ?

A - L'intercommunalité

Quelle est l'histoire de l'intercommunalité ? Comment et pourquoi s'est-elle créée ?

- Instigateur ?
- Motivation ?
- Périmètre ?
- Détermination des compétences ?

Le projet de l'intercommunalité

- Quels projets dans les différents domaines de compétence (économie, aménagement du territoire, habitat...) ?
- Quel projet de territoire ? (Lignes de force, pôles, axes structurants, démarches, accompagnements...)
- Quels sont les moyens et les outils de sa réalisation ?
- Quelle ingénierie technique ? Des évolutions envisagées ?

La commune dans l'intercommunalité

- Quelle marges de manœuvre ?

L'avenir de l'intercommunalité

- Quelles attentes ?
- Quelles retombées ?
- Des évolutions sont-elles à venir: en termes de compétences, de périmètres, de représentations ?
- Pourquoi ?
- L'intercommunalité est-elle une réponse adaptée à la gestion des problématiques périurbaines et contemporaines ?

Pour les communes hors intercommunalité

- Pourquoi n'être rattaché à aucune intercommunalité ?
- Est-ce en perspective ?
- Avec qui ?
- Selon quelle logique ?
- Comment envisagez-vous de procéder ?
- Des craintes ? Des espoirs ?

B - Le Pays

L'histoire de la structure

- Création ? Instigateur ? Objectifs ? Fonctionnement ? Place dans l'armature territoriale ?

Le projet de territoire

- Quelle identité ?
- Quelle vision du territoire ?
- Quel(s) projet(s) ?

- Quelles actions ?

La commune / l'intercommunalité dans le Pays

- Pourquoi y avoir adhéré ?
- Retombées attendues ?

C - Le SCOT

L'histoire

Le projet

- Création : quel instigateur sur le territoire ?
- Périmètre : SCOT central / périphérique ?
- Antécédents ?
- Modèle de développement pertinent ?
- Rôle des appuis techniques / des élus ?
- Quelles évolutions ?

La commune / l'intercommunalité dans le projet

- Comment vous positionnez-vous par rapport à cette procédure SCOT: intérêt ? Contraintes ? Efficacité ?
- Quelle place pour votre intercommunalité et votre commune ? Est-ce un sujet débattu au sein de l'intercommunalité ?

D - Comment fonctionnent tous ces territoires entre eux ? (Interterritorialité selon M. Vanier)

- Quels sont les liens entre tous ces territoires ? Les articulations (lien d'opposabilité, de contrainte, de financement...) ? Les lourdeurs ?
- Quel est l'acteur / le périmètre le plus pertinent ? Le plus utile / efficace à vos yeux ?
- Comment améliorer les synergies entre tous ces territoires ?
- Le positionnement par rapport à l'agglomération principale (Mantes, Versailles, Saint-Germain, Cergy-Pontoise, Dreux, Evreux, ...) ? Par rapport à Paris ?

Bilan :

Impacts et enjeux de la coopération ? Tenter d'approcher le degré d'investissement et la manière dont l'élu fait bénéficier la commune de son insertion dans les instances supra-communales ?

Comment personnellement êtes-vous insérés dans ces différents échelons ?

Comment résumeriez-vous l'histoire de votre commune, sa trajectoire sur le plan socio-économique et politique ?

Comment verriez-vous votre commune dans 15 ans ?

Bibliographie

ABELES M. (1989), *Jours tranquilles en 89, ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob.

ACHIN C. & LÉVÊQUE S. (2006), *Femmes en politiques*, Paris, La Découverte, « Repères », 122 pages.

ARAGAU C. (2007), « Voie express et ségrégation : les fluctuations du marché foncier et immobilier aux franges ouest de l'Île-de-France », in *Norois*, 205, pp. 81-94.

ARAGAU C. (2008), « Voie express et recomposition des territoires quotidiens entre Yvelines et Eure-et-Loir » in *Strates*, 14 | 2008, pp. 135-148

ARAGAU C. (2009), « Les petites villes du périurbain : pérennités et métamorphoses » in VALLAT C. (dir.), *Pérennité urbaine ou la ville par delà ses métamorphoses*, vol.2, Turbulences, l'Harmattan, pp. 49-58

ARAGAU C. (2013), « Le bassin de vie, un territoire porteur de ruralité aux marges de l'Île-de-France », in *Norois*, 229 | 2013, pp. 7-20.

ARAGAU C., BERGER M. & ROUGÉ L. (2012), « Du périurbain aux périurbains : diversification sociale et générationnelle dans l'ouest francilien », in *Pouvoirs locaux*, 94, pp. 58-64.

ARAGAU C. & POULOT-MOREAU M. (2012), « Habiter en périurbain ou réinventer la qualité de la ville », in *Historiens & Géographes*, n°419, pp. 7-14.

ARAGAU C., DIDIER-FÈVRE C. & ROUGÉ L. (2015), « Les enfants, une pièce maîtresse du puzzle périurbain », in *Annales de la Recherche Urbaine*, N°111. À paraître.

AUBRY C., KEBIR L. & PASQUIER C., 2012. « Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? (étude de cas en Ile-de-France) », in PAPY L., MATHIEU N. & FERAULT C. (eds), *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Nancy, Editions Quae, pp. 13-22.

BANOS V. & CANDAU J. (2006), « Émergence d'un espace public en milieu rural : de la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives » in *Espaces et Sociétés*, 4, n° 127, pp. 97-112, 2006.

BANOS V. & SABATIER B., (2010) « Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ? », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 3 | 2010, <http://articulo.revues.org/1524>

BANZO M. (2009), *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, HDR, vol. 3, Université de Bordeaux.

BANZO M. & VALETTE É. (2006), « Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains » in *Sud Ouest Européen*, n° 22, pp. 27-39.

BARONE S. (2010), « Introduction : La politique dans les espaces ruraux. Enjeux de recherche et nouveaux paradigmes », in BARONE S. et TROUPEL A. (dir.), in *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », pp. 5-24.

- BEAUCIRE F. & CHALONGE L., (2011), « Evolution de l'emploi dans les couronnes périurbaines (1982-2007) : de la dépendance à l'interdépendance » in PUMAIN D., MATTEI M.-F. (dir), *Données urbaines 6*, Paris, Economica, pp. 61-64.
- BENOÎT B. & BERNARD M. (2012), « Une étude globale et comparée d'un acteur majeur de la vie politique locale. Introduction », in BENOÎT B. et BERNARD M. (dir.). *Le maire et la ville dans la France contemporaine*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, pp. 9-18, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00759104/>
- BERGER M. (2004), *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée*. Paris, CNRS Éditions.
- BERGER M. (2013), « La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France », *Atlas des Franciliens*, IAU-îdF-Insee, pp. 124-127.
- BERGER M. (2013), « Vers une diversification des espaces périurbains de l'ouest francilien », in *Rapport intermédiaire Les territoires périurbains : de l'hybridation à l'intensité ?*
- BERGER M. & BEAUCIRE F. (2002), « Mobilité résidentielle et navettes : les arbitrages des ménages d'Île-de-France » ; in DUREAU F., LÉVY J.P. (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 141-166.
- BERGER M. & BRUN J. (2006), *Mobilités résidentielles, navettes et recomposition des systèmes résidentiels en région parisienne*, Publications du PUCA, collection Recherches.
- BERGER M., ROUGÉ L., THOMANN S. & THOUZELLIER C. (2010), « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Paris, Marseille, Toulouse) ». *Espace, populations, sociétés*, 2010-1, pp. 53-67.
- BERGER M., ARAGAU C. & ROUGÉ L. (2014), « Vers une maturité des territoires périurbains ? », *EchoGéo*, 27/2014. <http://echogeo.revues.org/13683>
- BERROIR S., MATHIAN H., SAINT-JULIEN T. & SANDERS L. (2007), « Les pôles de l'activité métropolitaine », in SAINT-JULIEN T. & LE GOIX R., *La Métropole Parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, pp. 9-38.
- BERTRAND J. & DUGUÉ R (2007), « *Nouveau (Le) découpage morphologique. Note aux utilisateurs* », IAU-îdF.
- BONNIN-OLIVEIRA S., BERGER M. & JAILLET M.-C. et al. (2012), *Les pôles secondaires dans la réorganisation des mobilités : maturité et durabilité des espaces périurbains ?*, rapport de recherche, PUCA. <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/activites/rapport-poles-secondaires-reorganisation-mobilites1471.pdf>
- BONNIN-OLIVEIRA S. (2013), "La fin des périphéries urbaines.", *EspacesTemps.net*, <http://www.espacestemp.net/articles/la-fin-des-peripheries-urbaines-2/>
- BOULEAU M. & METTETAL L. (2014), « La mobilité dans le périurbain : désir d'ancrage et nouvelles proximités », *Note Rapide n°646*, IAU-îdF.
- BRES A. & MARIOLLE B., (2009). « De la ville de la courte distance à la ville polycentrique : densifier à partir des gares » In *Transports Urbains, Mobilités-Réseaux-Territoires* n°115, septembre 2009, 5 p.
- BRYANT C. (1997), « L'agriculture périurbaine : l'économie d'un espace innovateur », *Cahiers d'Agriculture*, 6-2, pp. 125-130.

- CAILLY L. (2008), « Existe-t-il un mode d'habiter spécifiquement périurbain ? L'exemple de l'aire urbaine d'une ville française (Tours). » *Espace-temps.net*
- CAILLY L. (2013), « L'âge du périurbain pluriel », in Minnaert J.-B., *Périurbains, Territoires, réseaux et temporalités, Actes du colloque d'Amiens*, Lyon, Lieux Dits, 176 p.
- CHALAS Y. (2005), « La ville-nature contemporaine : une demande habitante au-delà des villes nouvelles. L'exemple de l'Isle d'Abeau », in *Annales de la Recherche urbaine*, n° 98, pp. 43-49, 2005.
- CHARMES É. (2011), *La ville émietlée - Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, Collection La ville en débat, 288 p.
- CHARVET J.-P. (1994). « Introduction : nouvelles approches et nouvelles questions à propos des agricultures périurbaines ». *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, vol. 71, n°2. pp.119-122.
- CONSTANTY V. & CIESIELSKI H. (2015), « 1982-2012: l'évolution de l'occupation du sol dans les Yvelines », In *Note rapide de l'IAU*, N°673. http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1141/NR_673_web.pdf
- CORTES G. & PESCHE D. (2013), « Territoire multisitué » in *L'Espace Géographique*, 2013/4, N°42, pp. 289-292
- COUTARD O., DUPUY G. & FOL S., (2002) "La pauvreté périurbaine : dépendance locale ou dépendance automobile", *Espaces et Sociétés*, Paris, 2002, n° 108-109, pp. 155-176.
- DA CUNHA & KAISER C. (2009), « Densité, centralité et qualité urbaine : la notion d'intensité, outil pour une gestion adaptative des formes urbaines ? » in *Urbia*, N°9, pp. 13-56
- DESJARDINS X. & METTETAL L. (2012), « L'habiter périurbain face à l'enjeu énergétique », *Flux*, n°89-90, pp. 46-57.
- DESPONDS D. (2007), Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français, in *Norois*, 2007/1 (n° 202), pp. 47-60.
- DEVERRE C. & LAMINE C. (2010), « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 317 | mai-juin 2010. <http://economierurale.revues.org/2676>
- DIDIER-FEVRE C. (2013), « Etre jeune et habiter les espaces périurbains : la double peine ? » in *Géoregards*, N°6, Neufchâtel, pp. 35-52.
- DIDIER-FÈVRE C. (2014), « Occuper les entre-deux. Les pratiques spatiales de lycéens à Sens et à La-Queue-Lez-Yvelines », in *Carnets de géographes*, N°7. http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_07_05_Didier.php
- DI MEO G. (2005), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Armand Colin, 304 p.
- DJELLOULI Y., EMELIANOFF C., BENNASR A. & CHEVALIER J. (2010). *L'étalement urbain, un processus incontrôlable ?* PUR, 258 p.
- DODIER R. (dir.) (2012), *Habiter les espaces périurbains*. PUR, 220 p.
- DOLEZ B. & HASTINGS M., dir. (2003), *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan.
- DONADIEU P. (2002), *La société paysagiste*, Le Méjan, Actes Sud.

DONADIEU P. & FLEURY A. (2003), « la construction contemporaine de la ville-campagne en Europe », *Revue de Géographie Alpine*, N° spécial, « les agriculteurs dans la cité », T. 91, 4, pp. 19-29.

DULONG D. & LÉVÊQUE S. (2002), « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », in *Politix*, vol. 15, n°60, 2002/4, pp.81-111.

DUMONT M. & HELLIER E. (2010), *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*. PUR, 218 p.

FALQUE M. (1973), « Vers un ensemble pluri-urbain : espaces ouverts et urbanisation » in *Urbanisme*, n° 137.

FAURE A. (2009), « Les élus locaux changent-ils la politique ? Méthode, controverses, énigmes... », in BIDÉGARAY C., CADIOU S. et PINA C. (dir.), 2009, *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, PUG, pp.29-39.

FERRANDI & al. (2013), *Polarités secondaires : pratiques de chalandises et emploi dans la CC du Pays Houdanais*, Mémoire de Master, l'université Paris X Nanterre La Défense.

FRUIT J.P. (1973), « Les plateaux au Nord-Ouest et au Nord-Est de Rouen face à l'urbanisation », *Cahiers géographiques de Rouen*, 1, pp. 65-92.

GARRAUD P. (1989), « Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire », in *Politix*, vol.2, n°5, 1989, pp.11-16.

GARRAUD P. (1989), « La sélection du personnel politique local », in *Revue française de science politique*, 1988, n°3, pp.402-432.

GARRAUD P. (1983), « Le recrutement des maires en milieu urbain : esquisse et typologie », in *Pouvoirs*, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°24, 1983, pp.29-44.

GOODMAN D. & GOODMAN M. (2009), "Alternative Food Networks", in KITCHIN, R. AND THRIFT, N. (ed.), *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford, pp. 208–220.

GOFFMAN E. (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

GRACQ J., (1984), *La forme d'une ville*, Corti, 216 p.

HANSON S. & PRATT G. (1995), *Gender, Work, and Space*. Psychology Press, 272 pages.

JADOT A. (2010), « Les électeurs ruraux et le lien représentatif. Approche compréhensive de la (dé)valorisation et de la (dé)politisation des élections locales », in BARONE S. & TROUPEL A. (dir.), *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », pp.75-139.

IAU, (2004), *Atlas rural et Agricole de l'Île-de-France*, <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/atlas-rural-et-agricole-de-lile-de-france.html>

JAILLET M.-C. (1979), *Lotissements et pratiques sociales*. Saint-Orens-de-Gameville, Toulouse, CIEU.

JAILLET M.-C., ROUGÉ L. & THOUZELLIER C. (2006), « L'émergence de nouvelles figures de l'urbanité à distance des métropoles : l'exemple des ménages qui s'installent à très grande distance de l'agglomération toulousaine », in BONNET M. & AUBERTEL P. (dir.), *La ville aux limites de la mobilité*, PUF, collection «Sciences sociales et société», 316 p.

- KERROUCHE É. (2006), « Les maires français, des managers professionnels ? », in *Annuaire des collectivités locales*, 2006, tome 26, pp.83-98.
- KOEBEL M. (2012), « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », in *Métropolitiques*, 3 octobre 2012, 7 pages, <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>
- LACAM J.-P. (1988), « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », in *Revue française de science politique*, 1988/1, pp.23-47.
- LE CARO Y. (2007), *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- LEFEBVRE H. (2000), *La production de l'espace*. Paris, Économica, 512 p.
- LAGANE J. (2011), « Du teikei à l'AMAP, un modèle acculturé », In *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 2 | Mai 2011, <http://developpementdurable.revues.org/9013>
- LE GALL J. & ROUGÉ L. (2014). « Osez les entre-deux ! » in *Carnets de géographes*, N°7, 2014. http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_debats/debat_07_01_Le_gall_Rouge.php
- LEGAVRE J.-B. (2001), « Des maires en représentation », in *Projet*, 2001/1, n°265, pp.43-51.
- LE GOFF T. & MALOCHET V. (2012), « Insécurité en territoires périurbains. Comparaison de cinq sites franciliens », in Institut d'Aménagement et d'Urbanisme île-de-France, octobre 2012, 138 pages.
- LÉVY J. & LUSSAULT M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MANGENEY C. (2011), « Équipements et services : la métropole au quotidien », in *Les Cahiers de l'IAU*, n°157.
- MANGENEY C. (2014), *Les polarités d'équipements et services en Île-de-France*, rapport d'étude IAU îdF.
- MANGIN D. (2004), *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*. Paris, Editions de la Villette, 432 p.
- MANGIN D. (2008), *La ville passante*. Paris, Parenthèses, 123 p.
- MARÉCHAL G. (dir.) (2008), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Dijon, Educagri Editions.
- MARMONT T. (2010), « Devenir « amateur » en politique. Les ressources politiques des élus ruraux », in BARONE Sylvain et TROUPEL Aurélia (sous la direction), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », pp.115-139.
- MARY-PORTAS F.-L. (2009), « Recensement de la population de 2006. Retour de la croissance démographique au centre de l'agglomération francilienne », in *Insee Ile-de-France à la page*, n° 311 - janvier 2009, 5 p.
- MATHIEU N. (1982), « Questions sur les types d'espaces ruraux en France ? », *L'espace Géographique*, 2, pp. 95-110.
- MOREL-BROCHET A. & MOTTE-BAUMVOL B., 2010. « Les périurbains : tactiques du quotidien, stratégies résidentielles et résistance des modes d'habiter », in MASSOT M.H. (dir.), *Mobilités et modes de vie métropolitains*, Paris, Éditions L'œil d'Or, pp. 93-112.

- MORGAN K, MARSDEN T. & MURDOCH J. (dir.) (2006), *Place, Power and Provenance in the Food Chain*, Londres, Oxford University Press.
- NEVERS J.-Y. (2008), « *Les maires agriculteurs* », in CERTOP, Université de Toulouse Le Mirail, 5 p.
- OFFERLÉ M. (2004), « Le champ politique national », in OFFERLÉ Michel, 2004, *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, « Repères », pp.17-32.
- PAOLETTI M. (2008), « Les grillons du foyer municipal les femmes au foyer en politique », in *Travail, genre et sociétés*, n°19, 2008/1, pp.111-130.
- PINSON D. & THOMANN S. (2002), *La maison en ses territoires. De la villa à la ville diffuse*. Paris, L'Harmattan.
- POULOT M. & CHARVET J.P. (2006), « Conserver des espaces ouverts dans la métropole éclatée : le cas de l'Île-de-France », in DORIER-APPRILL (dir.), *Ville et environnement*, Paris, Sedes, chap. 10, pp.332-369.
- POULOT M. & ROUYRES T. (2007), « Refaire campagne en Île-de-France », *Noréis*, « Recomposition des espaces ruraux », n° 202, pp. 61-71.
- POULOT M. (2008), « Les territoires périurbains : "fin de partie" pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? » in *Géocarrefour*, vol. 83/4, pp. 269-278.
- POULOT M. (2011), « Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire », *VertigO*, vol. 11, n°2, en ligne.
- POULOT M. (2013), « Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens) » In *Espaces-Temps.net*. <http://www.espacestems.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain-les-espaces-ouverts-une-hybridation-de-lespace-public-2/>
- POULOT M. (coord.) (2013), *Agricultures dans la ville, agricultures pour la ville : acteurs, pratiques et enjeux*, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°3.
- POULOT M. (2014), « L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture », *Géocarrefour*, 89/1-2 | 2014, <http://geocarrefour.revues.org/9363>
- PREMAT C. & DEWOGHÉLAËRE J. (2008), « Le profil des maires urbains en 2006 », in *Sens public*, http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=534
- RAYMOND R. (2004), « Les paysages vexinois, supports de gestion d'un espace partagé » in *Courrier scientifique du PNR du Vexin*, pp. 6-9.
- REMY J. (2005), « Négociations et transaction sociale », *Négociations*, 3, pp. 81-95.
- RETIÈRE J.-N. (2003), « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », in *Politix*, vol. 16, n°163, 2003/3, pp.121-143.
- ROUGÉ Lionel (2005), *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain. Les captifs du périurbain ?* Thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse, 381 p. <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/60/91/PDF/These.pdf>
- ROUGE L. (2007), « Inégale mobilité et urbanité par défaut des périurbains modestes toulousains. Entre contraintes, tactiques et captivité. » in *Espaces-Temps.net*, <http://www.espacestems.net/auteurs/lionel-rouge/>

- ROUGÉ L. (2009). « L'installation périurbaine entre risque de captivité et opportunités d'autonomisation », *Articulo - Journal of Urban Research*, 5 | 2009, <http://articulo.revues.org/1440>
- ROUGÉ L. (2012) « Vivre en lotissement pavillonnaire : entre spécificités et uniformité », Habiter dans le péri-urbain, *Les Cahiers*, n° 161, IAU îdF, pp. 24-27.
- ROUYRES T. (1994), « La cueillette à la ferme : diversification ou nouvelle activité dans les zones périurbaines. L'exemple de L'Île-de-France », in *BAGF*, n° 2, pp. 216-222.
- ROUX E. & VANIER M. (2008), *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, coll. « Travaux », Paris, La documentation française-DIACT, n° 8.
- SANSOT Pierre, 2000. *Du bon usage de la lenteur*. Paris, Payot, 204 p.
- SAWICKI F. (1999), « Classer les hommes politiques », in OFFERLÉ Michel (sous la direction de), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, « Socio-histoires », pp.135-170.
- SERFATY-GARZON P. (2002), « Appropriation », in Segaud M., Brun J. et Briant J.-C., *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, pp. 27-30
- STRONG A.-L. (1968), *Open space for urban America*, Washington, Department of Housing and Urban development (HUD).
- TERRHABMOBILE, 2013. « Lorsque la mobilité territoriale » in *EspacesTemps.net*, <http://www.espacestems.net/articles/lorsque-la-mobilite-territorialise-2-2/>
- TURGEON L. (1998), *Les entre-lieux de la culture*. Québec, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan (Coll. « Intercultures »), 493 p.
- Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Gecko, « Réponse à la consultation de recherche « Du périurbain à l'urbain » », septembre 2012, 23 p.
- VANIER M. (2000), « Qu'est-ce que le tiers-espace ? » in *Revue de géographie alpine*, n° 1, pp. 104-113, 2000.
- VANIER M. (2005), « La relation "ville-campagne" re-interrogée par la périurbanisation » in *Cahiers français*, n° 328, pp. 13-21.
- VANIER M. (2011), « La périurbanisation comme projet » in *métropolitiques.eu*. <http://www.metropolitiques.eu/La-periurbanisation-comme-projet.html>
- VANIER M. (2012), « Dans l'épaisseur du périurbain », *Espaces et Sociétés*, 148/149, pp. 211-218.
- VERHAGEN E. (2011), « Le consommateur en tant que consom'acteur », in PLEYERS G. (dir.), *La consommation critique : Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris, Ed. Desclée de Brower, pp. 259-282.
- VIGNON S. (2010), « Les élus des petites communes face à la « démocratie d'expertise » intercommunale. Les « semi-professionnels » de la politique locale », in BARONE S. & TROUPEL A. (dir.), 2010, *Battre la campagne. Élections et pouvoir municipal en milieu rural*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques », pp.189-224.
- VIGNON S. (2008), « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local dans les mondes ruraux », http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/IMG/pdf/20_Sebastien_Vignon_Revue_POUR.pdf

VINCQ J-L., MONDY B. & FONTARBES J-P. (2010), « La confiance au cœur de la construction de la qualité dans les réseaux alimentaires de proximité », in *Economie Rurale*, pp. 318-319

WOOLLEY H. (2003), *Urban Open Spaces*, Londres/New York, Spon Press.

ZONNEWELD W. (2007), « A sea of houses : preserving open space in urbanised country » in *Journal of Environmental Planning and Management*, n° 50/5, pp. 657-675.

Table des matières

Equipe de recherche	3
Résumé.....	4
Sommaire	5
Introduction générale.....	7
Vers une diversification des espaces périurbains de l'ouest francilien.....	9
1. Ralentissement de la croissance et stabilisation du front de périurbanisation	9
2. La diversité du parc de logements	16
3. Une évolution rapide des structures démographiques et des types de ménages	20
4. Les sociétés périurbaines de l'ouest parisien : un fort gradient selon la distance à Paris	30
Présentation des terrains d'enquête en Île-de-France et dans les cantons bordiers	44
1. Les communes du Vexin	44
2. Les communes des Yvelines	45
2.1 Le secteur autour d'Houdan.....	45
2.2 Le secteur autour de Maule et Guerville	47
3. Les communes de l'Eure	49
Méthodologie de l'enquête	51
1. Enquête auprès des habitants.....	51
1.1 Les entretiens semi-directifs	51
1.2 Retour sur l'échantillon de population entretenue	52
2. Enquête auprès des maires.....	52
2.1. Le répertoire national des élus (RNE).....	52
2.2 Un questionnaire sur le profil socioprofessionnel et la trajectoire politique des maires de l'Ouest francilien.....	52
2.3 Des entretiens auprès d'une vingtaine de maires.....	53
Partie 1 : Mobilités, polarités et ancrage.....	54
1. Des mobilités résidentielles en faveur de l'ancrage.....	54
1.1 Baisse de la mobilité résidentielle et hausse des déménagements de proximité.....	54
1.1.1 Des parcours résidentiels diversifiés dans et vers le périurbain	54
1.1.2 Les périurbains de l'Ouest francilien : une population très largement stabilisée	57
1.1.3 Des déménagements inscrits de plus en plus souvent dans des territoires de proximité... ..	58
1.2 Des mobilités résidentielles porteuses de mixité générationnelle et familiale en périurbain.....	62
1.2.1. Les ménages de retraités : une population qui s'ancre dans l'espace périurbain.....	62
1.2.2. Jeunes décohabitants et familles monoparentales : de plus en plus nombreux à résider et à déménager dans le périurbain ?	64
1.3 De l'accueil à l'ancrage : quel accompagnement par les politiques publiques ?.....	65
1.3.1. Le logement au cœur du processus	65
1.3.2. Au-delà du logement, une appréhension systémique des territoires	67
2. Les navettes domicile-travail : vers de nouveaux comportements de mobilité ?	72
2.1 L'évolution de l'offre locale d'emplois	72
2.2 Les budgets-temps des périurbains : moins pénalisants qu'on ne le dit parfois	83
2.3 Les plus anciens installés : des navettes plus courtes	85

3. Les autres motifs de déplacements.....	86
3.1 <i>Méthodologie : l'exploitation des Enquêtes Globales Transport.....</i>	86
3.2 <i>Des pratiques très différentes selon les zones et selon les individus.....</i>	89
3.3 <i>Une proximité systématiquement investie</i>	92
3.4 <i>Un exemple des déplacements dans 3 communes périurbaines morphologiquement différentes : Houdan, Orgerus et Gambais</i>	95
3.5 <i>Un territoire périurbain innervé par des polarités locales d'équipements et de services</i>	97
4. Mobilités et recomposition des formes urbaines.....	99
4.1. <i>La mise à distance des grands pôles urbains : un consensus social et intergénérationnel ?... 99</i>	99
4.2 <i>Des mobilités de proximité qui fabriquent de l'intensité urbaine en périurbain.....</i>	104
4.3. <i>Repenser la mobilité pour dépasser les fractures urbaines.....</i>	106
5. Entre villes et villages, des centralités créatrices de polarités : essai de typologie.....	109
1 ^{er} type : Des centralités dispersées, Houdan, Orgerus, Pacy-Saint-Aquilin-Ménilles, Guerville	109
2 ^e type : Des centralités agglomérées : Septeuil, Maule, Marines, Saint-André-de-L'Eure	112
Partie 2 : Les espaces ouverts au cœur de l'invention de l'entre-deux : vers des appropriations habitantes, vecteurs de logiques de transaction.....	116
1. Des espaces ouverts largement dominants dans la morphologie ou la marque périurbaine.....	119
1.1 <i>Les espaces agricoles de grande culture : une composante majeure du territoire</i>	119
1.2 <i>Des espaces boisés à forte valeur écologique</i>	122
1.3 <i>Des espaces ouverts intégrés au tissu urbain.....</i>	124
2. Vivre et pratiquer les espaces ouverts : quels attachements ?	129
2.1 <i>Les espaces ouverts au rythme des parcours du quotidien : des logiques d'apprentissage ... 129</i>	129
2.1.1 <i>Espaces ouverts et parcours automobile du quotidien : un cadre de vue qui devient familier.</i>	129
2.1.1 <i>De la contrainte au plaisir : les pratiques automobiles dédiées pour découvrir les espaces ouverts</i>	131
2.1.2 <i>Des mobilités douces au contact des espaces ouverts : la découverte de la proximité et de la lenteur</i>	131
2.2 <i>Vivre dans les espaces ouverts ou le sentiment d'habiter un espace à forte qualité paysagère</i>	132
2.2.1 <i>Les espaces ouverts appréhendés par tous les sens : hédonisme au rendez-vous.....</i>	132
2.2.2 <i>Un cadre paysager identifié à la campagne « où il fait bon vivre »</i>	134
2.3 <i>Des espaces ouverts de proximité à une pratique élargie : de la maison à la ville territoire ou la mise en réseau des espaces ouverts</i>	138
2.3.1 <i>Le jardin, l'espace ouvert de la quotidienneté et de l'entre soi.....</i>	138
2.3.2 <i>Les espaces ouverts de proximité au-delà du jardin : entre nature naturelle et nature urbaine</i>	140
2.3.3 <i>Les espaces ouverts métropolitains ou de vacances : la mise en réseau</i>	145
3. Les espaces ouverts dans les territorialités habitantes du périurbain : l'intensité mise à l'épreuve.....	148
3.1 <i>Une reconnaissance difficile : mise à distance et désappropriation ou comment dépasser l'opposition ville-campagne</i>	148
3.1.1 <i>Des espaces ouverts qui signent la mise à distance de la ville : de la fabrication de faire-valoir paysagers.....</i>	149
3.1.2 <i>Des espaces ouverts méconnus dans leur complexité : une mise à distance parallèle de l'agricole et de la campagne</i>	150
3.2 <i>De la reconnaissance à l'appropriation des espaces ouverts : l'hybridation en passe de réussir ?</i>	152

3.2.1	Une familiarité et des usages toujours plus importants des espaces ouverts	152
3.2.2	Des espaces ouverts devenus espaces publics, ou à tout le moins espaces du commun 152	
3.3	<i>Des espaces ouverts vecteurs de logiques de transactions ou l'invention d'un entre-deux</i>	153
3.3.1	Le discours du privilège et de la préservation : l'affirmation du sens de ce « chaos » devenu patrimoine.	153
3.3.2	Des lieux agricoles alternatifs : interaction et interdépendance pour des espaces de la confiance.....	156
3.3.3	L'exaltation d'une grammaire de la ruralité : l'invention d'un marketing territorial périurbain ?	160
4.	Formes et normes d'aménagement des et autour des espaces ouverts : la révélation de l'entre-deux ou de l'intensité périurbaine	164
4.1	<i>Les jeux de la négociation et de la transaction entre l'urbain et le vert</i>	164
4.1.1	Du discours nostalgique des habitants.....	164
4.1.2	À la prise en charge par les élus : entre préservation et développement.....	165
4.1.3	Vers des formes de régulation foncière locale.....	169
4.2	<i>Des morphologies périurbaines redessinées à l'aune des pratiques habitantes des espaces ouverts : de nouvelles articulations entre bâti et espaces ouverts</i>	171
4.2.1	Intégrer les espaces ouverts dans les morphologies périurbaines : la fabrication de lieux du commun	171
4.2.2	Les linéaires d'espaces ouverts pour recoudre la morphologie périurbaine et relier les lieux	172
4.3.	<i>La ville-campagne entre documents d'urbanisme et engagements contractuels.....</i>	174
4.3.1	Pos et Plu : des documents qui s'attachent à limiter l'urbanisation et respecter les enveloppes villageoises	174
4.3.2	Des procédures contractuelles plus souples et consensuelles	180
4.3.3	L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ou l'invention de l'agri-urbain (Poulot, 2008 ; Poulot, 2014)	182
Partie 3 :	Les maires périurbains dans la fabrique de l'action publique locale.....	187
1.	Qui sont les maires du périurbain de l'ouest francilien ?	187
1.1	<i>De nombreux nouveaux entrants dans la fonction</i>	187
1.2	<i>Des maires bien dotés en capital scolaire, en revanche peu sont des « héritiers » en politique</i>	189
1.3	<i>L'ancrage territorial des maires.....</i>	190
1.3.1	Un tiers des maires sont des « locaux ».....	191
1.3.2	L'ancrage familial n'est pas une variable déterminante dans la construction de l'éligibilité à la charge de maire	192
1.3.3	Un faible ancrage territorial.....	193
1.4	<i>L'investissement dans la vie associative communale : une ressource déterminante.....</i>	194
1.5	<i>L'engagement militant - syndical et politique</i>	196
1.5.1	L'engagement syndical	196
1.5.2	L'affiliation à un parti politique	197
1.6	<i>Le cumul des mandats</i>	198
1.7	<i>L'investissement dans les structures intercommunales.....</i>	199
1.8	<i>Le temps passé par les maires à l'exercice de leur mandat</i>	201
2.	Parcours politique des maires et attentes de leurs habitants	204
2.1	<i>Les modes d'entrées dans la sphère politique municipale.</i>	204
2.1.1	Nombre d'« indigènes » au village	204
2.1.2	Du rôle de l'implication dans la vie associative municipale	205
2.1.3	De l'influence de l'entourage familial sur l'entrée en politique.....	206
2.2	<i>Les maires et leurs habitants : des attentes nouvelles ?</i>	207

2.3 <i>Regards des maires sur la périurbanisation de leur commune</i>	209
2.3.1 L'amorce d'une diversification des formes d'habitat.....	209
2.3.2 Développer l'emploi local et re-faire « centralité ».....	210
2.3.3 Faciliter les mobilités et repenser l'organisation des services et équipements locaux	212
3. La fabrique des projets	215
3.1 <i>Vision par les maires du développement de leur commune (sur quoi se fonde-telle ?)</i>	215
3.1.1 Le contrôle, la modération et les équilibres	215
3.1.2 Le bourg et son atmosphère villageoise.....	215
3.2 <i>Quels outils les maires mobilisent-ils (dispositifs contractuels, juridiques pour encadrer le développement de leur commune...)?</i>	217
3.2.1 Garder la maîtrise	217
3.2.2 Le SCOT un outil efficace entre le SDRIF et le PLU	222
3.2.3 Les formes urbaines souhaitées et le lotissement comme anti-modèle.....	222
3.2.4 La qualité par le souci du détail	223
3.2.5 La distinction par le projet.....	223
3.3 <i>L'art du montage financier et de la chasse aux subventions pour développer les projets communaux</i>	224
4. En guise de conclusion : Usages et enjeux de l'intercommunalité dans le périurbain ouest francilien	228
4.1 <i>Quand les maires investissent l'intercommunalité</i>	228
4.2 <i>La place des communes périurbaines dans l'espace francilien</i>	231
Conclusion générale	233
Annexes	241
Bibliographie	261
Table des matières	269
Table des annexes	272
Table des tableaux	272
Table des cartes	274
Table des illustrations	275
Table des graphiques	276

Table des annexes

<i>Annexe 1 - Trame globale des entretiens</i>	241
<i>Annexe 2 - Trame des entretiens sur les espaces ouverts</i>	243
<i>Annexe 3 - Extrait d'un carnet de mobilités</i>	249
<i>Annexe 4 - Liste des entretiens réalisés</i>	252
<i>Annexe 5 - Grille d'entretien en direction des élus et des acteurs des espaces périurbains de l'Ouest francilien</i>	255

Table des tableaux

<i>Tableau 1 - Les types de communes en 2010 dans l'Ouest francilien (Ile-de-France et cantons voisins)</i>	11
---	----

Tableau 2 - Evolution de la population et des résidences principales selon le type de commune	11
Tableau 3 - Le parc pavillonnaire et son évolution.....	12
Tableau 4 - Evolution de la distance moyenne à Paris des résidences principales	12
Tableau 5 - Composition du parc de logements selon le type de commune (2006).....	16
Tableau 6 - Types de composition communale du parc de résidences principales selon le type de logements et leur statut d'occupation (2006)	17
Tableau 7 - Le parc de logements selon le type de commune et les périodes d'achèvement	18
Tableau 8 - Types de communes selon l'âge du parc et la part des maisons individuelles	19
Tableau 9 - Composition par âge de la population des ménages selon le type de communes.....	20
Tableau 10 - Type communaux de composition par âge de la population (1975-2006).....	21
Tableau 11 - Evolution des types communaux de composition par âge de la population	22
Tableau 12 - Part relative des différents types de ménages selon le type de commune.....	26
Tableau 13 - Types communaux de structures des ménages (1982-2006)	27
Tableau 14 - Evolution des types communaux de structures des ménages.....	27
Tableau 15 - Les combinaisons socio-professionnelles communales dans l'Ouest de l'Ile-de-France et le Bassin parisien proche (1982-2006).....	34
Tableau 16 - Catégories socioprofessionnelles des propriétaires de pavillons selon le type d'espace (1982-2006)	36
Tableau 17 - Les combinaisons socioprofessionnelles communales dans le parc pavillonnaire en propriété (1982-2006).....	36
Tableau 18 - La taille des communes dans les zones d'enquête	50
Tableau 19 - L'évolution de la population des communes dans les zones d'enquête	50
Tableau 20 - Les propriétaires de pavillons nouveaux installés dans les cantons de Pacy et Saint-André de l'Eure.....	50
Tableau 21 - Types communaux de mobilité résidentielle (2006).....	60
Tableau 22 - Distances parcourues par les propriétaires de pavillons de l'Ouest francilien lors d'un déménagement à l'intérieur de l'Ile-de-France ou des départements voisins.....	61
Tableau 23 - Les propriétaires pavillonnaires nouveaux installés dans l'Ouest francilien	61
Tableau 24 - Origines des propriétaires pavillonnaires nouveaux installés	62
Tableau 25 - Evolution du ratio emplois/actifs au lieu de résidence dans l'Ouest de l'Ile-de-France et le Bassin parisien proche*.....	73
Tableau 26 - Evolution des emplois dans l'Ouest de l'Ile-de-France et le Bassin parisien proche (1982-2006)*	74
Tableau 27 - Les distances domicile-travail des actifs de l'Ouest francilien en 2006	74
Tableau 28 - Les navettes des actifs de l'Ouest francilien. Ensemble des actifs et des propriétaires de pavillons.....	76
Tableau 29 - Les navettes des actifs de l'Ouest francilien selon le type de communes de résidence et sa distance à Paris	77
Tableau 30 - Les lieux de travail des actifs résidant dans l'Ouest de l'Ile-de-France et le Bassin parisien proche	77
Tableau 31 - Types communaux de navettes domicile-travail (1975-2006)	77
Tableau 32 - Cadre de vie : occurrences les plus utilisées dans le Vexin	134
Tableau 33 – Les axes du développement de la PADD de Maule.....	178
Tableau 34 –Extrait du PADD de Jumeauville	179
Tableau 35 - Ancrage territorial : construction de l'indicateur	191
Tableau 36 - Lien originel des maires avec leur commune d'élection	192
Tableau 37 - Temps hebdomadaire consacré au mandat de maire	201
Tableau 38 - Temps consacré au mandat selon le genre.....	201

Table des cartes

Carte 1 - Evolution de la population et du solde migratoire	14
Carte 2 - Types de communes selon le zonage en aires urbaines	15
Carte 3 - Combinaisons communales des types de logement en 2006.....	17
Carte 4 - Types de communes selon l'âge du parc et la part des maisons individuelles.....	19
Carte 5 - Evolution de la composition par âge de la population des ménages (1975-1999)	23
Carte 6 - Evolution de la composition par âge de la population des ménages (1999-2006)	24
Carte 7 - Evolution des structures des ménages (1982-2006).....	29
Carte 8 - Les combinaisons socioprofessionnelles communales dans l'Ouest de l'Île-de-France et le Bassin parisien proche (1982-2006)	33
Carte 9 - Les combinaisons socioprofessionnelles communales dans le parc pavillonnaire en propriété (1982-2006)	38
Carte 10 - Types de communes 1975-2010.....	41
Carte 11 - Types de mobilités résidentielles en 2006	60
Carte 12 - Distances moyennes des navettes domicile-travail par commune (1975-2006)	79
Carte 13 - Les navettes domicile-travail par commune en 2006.....	80
Carte 14 - Types de navettes domicile-travail (1975-1999)	81
Carte 15 - Types de navettes domicile-travail (1999-2006)	82
Carte 16 - Les durées moyennes des navettes domicile travail en 2006	84
Carte 17 - Découpage morphologique 2008	87
Carte 18 - Typologie d'équipements des communes	87
Carte 19 - Eloignement moyen entre la destination du déplacement et le lieu de résidence selon le motif du déplacement	90
Carte 20 - Eloignement médian entre la destination du déplacement et le lieu de résidence selon le motif du déplacement	91
Carte 21 - Part des déplacements autres que travail et études (accompagnement, achat, loisirs ou autres motifs personnels) réalisés dans la proximité du domicile (commune de résidence ou dans un rayon de 500 m à vol d'oiseau du domicile).....	93
Carte 22 - Cartographie des déplacements par motif dans 3 communes des Yvelines appartenant à 3 types de secteur morphologique différents (hors déplacements domicile- travail-études).....	96
Carte 23 - Centralités locales Nord Yvelines.....	97
Carte 24 - Centralités locales Ouest Val d'Oise	97
Carte 25 - Accessibilité renforcée aux grands pôles urbains	99
Carte 26 - Les espaces fréquentés par un habitant de Maule	101
Carte 27 - Centralités à Houdan.....	109
Carte 28 - Centralités à Orgerus	110
Carte 29 - Centralités à Orgerus	113
Carte 30 - Occupation du sol du territoire d'études autour de Maule	120
Carte 31 - Commune de Chars : des espaces boisés d'importance écologique le long de la vallée de la Viosne.....	122
Carte 32 - Gestion des sites d'importance écologique.....	123
Carte 33 - Typologie des espaces ouverts et imbrication avec tissu bâti : commune de Corneilles-en-Vexin.....	124
Carte 34 - Typologie des espaces ouverts et imbrication avec le tissu bâti : commune de Chars.....	125
Carte 35 - Typologie des espaces ouverts et imbrication avec le tissu bâti : commune de Marines..	125
Carte 36 - Itinéraires des flâneries pédestres (retraités, Maule et Jumeauville).....	132
Carte 37 - La coulée verte de Marines	142
Carte 38 - Les lieux fréquentés par un habitant de Maule : formalisation d'un réseau.....	146
Carte 39 - Réseau de lieux fréquentés par un habitant de Maule	147
Carte 40 - Réseau de lieux fréquentés par un habitant de Breuil-Bois Robert.....	147

Carte 41 - Le front urbain d'Osny : une limite nette entre ville et campagne	149
Carte 42 - Principales fermes fréquentées.....	158
Carte 43 - Le périphérique vert	168
Carte 44 - Chemins de randonnée sur les communes de Chars, Marines et Cormeilles-en-Vexin ...	173
Carte 45 - Le PLU de Cormeilles-en-Vexin.....	174
Carte 46 – Réaménagements fonciers à Cormeilles-en-Vexin.....	176
Carte 47 - Extrait du PLU de Marines	177
Carte 48 - Réaménagements fonciers à Marines	177
Carte 49 - Réaménagements fonciers à Maule.....	179
Carte 50 - Réaménagements fonciers à Jumeauville	180
Carte 51 - Les territoires de projet agriurbains en Ile-de-France	183
Carte 52 - Intercommunalités au 1er janvier 2014	228
Carte 53 - Intercommunalités ayant connu des modifications dans le cadre de la mise en œuvre des SDCI	228

Table des illustrations

Figure 1 - Paysages de Chars, Marines et Cormeilles-en-Vexin (95).....	44
Figure 2 - La place centrale à Orgerus (78)	46
Figure 3 - Vue de Maule (78).....	47
Figure 4 - Guerville, secteur des « Castors »	48
Figure 5 - Lotissement à Saint-André de l'Eure (27)	49
Figure 6 - Petit collectif et rénovation de l'usine Boldoflorine, Houdan (78).....	66
Figure 7 - Commerces à Orgerus (78)	68
Figure 8 - Orientations d'aménagements votées en juin 2012.....	70
Figure 9 - Projet de construction de 100 logements dans le tissu existant.....	70
Figure 10 - Saveurs du Portugal, commerce à Orgerus	71
Figure 11 - Lieux fréquentés en "bords de ville".....	100
Figure 12 - Place centrale de Maule	103
Figure 13 - Le chantier de la Boldoflorine, Houdan (78)	105
Figure 14 - Recoudre une trame urbaine fragmentée (Beynes, 78)	107
Figure 15 - Tracé d'une portion du périphérique vert de Houdan	107
Figure 16 - Repenser les coutures, l'exemple du périphérique vert d'Houdan	108
Figure 17 - Coutures et liaisons vertes dans la trame urbaine, Marines (95)	108
Figure 18 - Un cheminement piéton difficile entre le Simply Market et le centre-ville (Orgerus).....	111
Figure 19 - Vue de la rue d'Isambard (Pacy-sur-Eure)	111
Figure 20 – Des lieux de vie dynamiques : les centres de Ménilles et de Pacy-sur-Eure	112
Figure 21 - Centre-ville de Septeuil.....	113
Figure 22 - Centre-ville de Maule.....	114
Figure 23 - Intégration des espaces ouverts dans une dynamique de développement durable	118
Figure 24 - Bois du Moulin de Noisement (Chars) et Buttes de Marines.....	123
Figure 25 - Cormeilles : champs ouverts et bosquets, friches à urbaniser ?	126
Figure 26 - Prairies calcicoles et bosquets : Crespières	126
Figure 27 - Point de vue sur les espaces ouverts : Montfort-L'Amaury	127
Figure 28 - Espace ouvert urbain : Crespières.....	127
Figure 29 - Espace ouvert urbain : l'herbue d'Orgerus	128
Figure 30 - Espaces ouverts et parcours automobile du quotidien	129
Figure 31 - Maule (le marché)	136
Figure 32 - Herbeville (village, champs, prés).....	136
Figure 33 - Jardin d'agrément à Cormeilles	140
Figure 34 - Les aménagements aux bords de la Vègre (Houdan) et de la Mauldre	141

Figure 35 - Parc de jeux à Cormeilles-en-Vexin.....	142
Figure 36 - La coulée verte de Marines, lieu de promenade et terrain de pétanque	144
Figure 37 - La cueillette de Cergy	158
Figure 38 - Ferme du Logis et Ferme du Muret (Jumeauville).....	159
Figure 39 - Crespières : une mise en scène et en visibilité du patrimoine rural, redonner sens aux espaces de vie des habitants	161
Figure 40 - Maule : faire ressurgir les passages et cheminements anciens pour structurer l'espace	162
Figure 41 - Conversation d'un espace ouvert rural entre le bourg et le hameau.....	166
Figure 43 - Légende du PLU de Cormeilles-en-Vexin : une forte protection du patrimoine bâti et paysager.....	175
Figure 44 - Charte paysagère et écologique de la CAPE	181
Figure 45 - Quelques exemples de circulations douces existantes ou potentielles.....	182

Table des graphiques

Graphique 1 - Répartition par département des maires ayant répondu au questionnaire	53
Graphique 2 - Portées (distances à vol d'oiseau) des déplacements en km en moyenne et médiane et durée moyenne en minutes selon le découpage morphologique de la commune de résidence de l'individu	88
Graphique 3 - Répartition des déplacements autres que travail ou études (accompagnement, achat, loisirs ou autres motifs personnels) selon la typologie du lieu de destination.....	94
Graphique 4 - Evolution de l'éloignement moyen entre le lieu de destination des déplacements et le lieu de résidence selon le motif du déplacement et le découpage morphologique de la commune de résidence	94
Graphique 5 - Occupation du sol en 2008.....	119
Graphique 6 – Répartition de l'occupation du sol en 2008	120
Graphique 7 - Évolution de la SAU totale des exploitations agricoles entre 1988 et 2010.....	121
Graphique 8 - Évolution de l'occupation du sol entre 1982 et 2008	121
Graphique 9 - Année de premier mandat de maire.....	188
Graphique 10 - Le mandat municipal exercé par les maires avant de devenir maire	188
Graphique 11 - L'ancienneté des maires au conseil municipal.....	189
Graphique 12 - Le niveau de diplômes des maires.....	189
Graphique 13 - L'origine géographique des maires	191
Graphique 14 - L'ancienneté résidentielle dans la commune	192
Graphique 15 - L'indicateur d'ancrage territorial des maires.....	193
Graphique 16 - Âge de l'adhésion à une structure associative communale	194
Graphique 17 - Les fonctions occupées par les maires au sein des structures associatives	195
Graphique 18 - Profil socioprofessionnel et engagement syndical des maires	197
Graphique 19 - Candidature des maires aux élections cantonales, régionales, législatives ou sénatoriales	198
Graphique 20 - Taille des communes et cumul des mandats	199
Graphique 21 - Responsabilités exercées par les maires au sein des structures intercommunales..	200



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49